REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGTIÈME ANNÉE

TOME XV

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.15

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

LES
JÉSUITES DANS LE DIOIS

(1610-1763)

I. L'Académie protestante de Die amène par contre-coup l'établissement des Jésuites; travail de controverse des Pères. — II. Travaux des Capucins, des prêtres de la Propagation de la foi. — III. Conversions célèbres, et, malgré tout, état déplorable du diocèse, en 1644. — IV. Quelques points de la politique de Louis XIV contre les protestants. — V. Classes ouvertes par les Jésuites, leur collège éphémère, la direction du séminaire diocésain, la décadence.

L'histoire de Die a été racontée par le chanoine Jules Chevalier, en trois beaux volumes, riches de ces détails précis et accumulés où triomphait son exigeante érudition[1].

Je ne recommencerai pas ici ce minutieux itinéraire à travers les âges révolus. Il suffira de remarquer que cette petite ville, enfoncée dans un repli des Alpes dauphinoises, a été d'abord romaine, puis chrétienne, féodale, et au XVI[e] siècle protestante. Jean de Monluc en était alors évêque[2]. Le frère du fameux capitaine gascon, Blaise de Monluc, discourait à ravir et savait tenir une plume. M. le chanoine Hector Reynaud a fait une intéressante thèse sur ce lettré[3]. Diplomate-né, le prélat fut employé par nos rois en différentes ambassades qui lui donnèrent grand renom d'habileté. Ce fut un pasteur médiocre. Quand les prédicants de la Réforme, après Farel, commencèrent à envahir le Diois, le pays entier céda au choc. Moines et chanoines défroquèrent. Le doyen du chapitre, Beauchastel, se donna le triste privilège de mettre le feu à un monceau de statues et d'ornements sur la place du marché, devant la cathédrale. Les chefs de famille de Die, par un vote solennel, passèrent en bloc au protestantisme. La guerre civile se déploya en toute son horreur, avec ses pillages et ses tueries.

1. *Essai historique sur l'Eglise et la ville de Die*, Valence, Céas, 1909.
2. Le siège de Die était uni à celui de Valence.
3. *Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die*, Paris, Thorin, 1893.

60621

Spectacle affreux, que domine, comme un symbole, le nom de bravoure et de cruauté du baron des Adrets.

Vint Henri IV et le fameux édit de Nantes (1598). Die fut une des quatorze places de sûreté des protestants en Dauphiné. De ce seul fait, tout le Diois demeurera longtemps terre huguenote.

Les successeurs de Monluc furent trois de ses neveux, Charles, Pierre-André, Charles-Jacques de Leberon. Le second, et le troisième surtout, montrèrent un vif souci des intérêts spirituels de leur diocèse désolé. Il sembla à Pierre-André de Leberon que, pour l'évangélisation du Diois, les Jésuites feraient merveille. A sa prière, les religieux de la Compagnie vinrent à Die. De 1610 à 1763, il y aura, dans les catalogues de l'Ordre, une *Missio Diensis*. Dans la *Revue archéologique de la Drôme*[4], M. de Gailhard-Bancel vient de publier quelques documents sur cette mission. Dans ses volumes sur Die, le chanoine Jules Chevalier n'avait pas manqué de donner quelques détails sur l'effort apostolique des fils de saint Ignace dans le Diois. Je voudrais compléter, rectifier au besoin, préciser aussi, les informations du chanoine Chevalier. Si je n'apporte pas ici toute la lumière qu'il faudrait, ce sera faute de pièces. Au moins, à l'aide de celles que j'ai pu atteindre, verra-t-on désormais dans son vrai jour un apostolat qui ne fut pas sans gloire ni sans efficacité.

I

Dès le règne de Henri IV, les huguenots de Die avaient songé à établir chez eux une Académie, comme à Saumur, à Montauban et à Nîmes. Ils y réussirent en dépit de l'ardente rivalité de Montélimar. Grammaire et rhétorique, théologie et langue hébraïque furent enseignées là. Par ces écoles, les protestants comptaient s'orner d'une parure et s'assurer une force. Leur calcul ne fut pas vain. S'ils furent d'abord obligés de recourir à des maîtres étrangers, recrutés en Italie, en Suisse, en Ecosse, ils finirent par en avoir de Français, qui réunirent

4. Octobre-décembre 1928, p. 385-398.

autour de leurs chaires quelques élèves. Ceux-ci ne semblent pas avoir été jamais bien nombreux[5].

Les Jésuites vinrent à Die en 1610. Pierre-André de Leberon aurait voulu qu'ils y ouvrissent un collège, pour contrebattre l'Académie huguenote. Le conseil royal et les commissaires de l'Edit furent immédiatement saisis d'une plainte. Défense fut faite d'élever école contre école (22 avril 1612). Mais les commissaires de l'Edit maintinrent, à l'encontre de la pétition des protestants, que l'évêque demeurait maître d'employer, dans la ville dont il était comte, tous religieux qu'il voudrait, même des Jésuites. Pierre-André de Leberon était venu à Die pour soutenir ses droits d'évêque et de seigneur temporel, devant les commissaires. Il gagna sa cause contre l'avocat de l'Académie[6].

Nous avons les noms des tout premiers missionnaires qui passèrent à Die : Jean de Lagrange, lyonnais (1544-1617) et Damien Lagardette, de Billom, en Auvergne (1531-1636). Les *Lettres annuelles* de 1612 nous ont conservé le souvenir de leurs conquêtes : douze abjurations, dont une d'un prêtre de Rouen, capturé par les Calvinistes, et que la peur de mourir avait entraîné au simulacre d'une apostasie[7]. Le P. de Lagrange convertit un ministre de Crest, Jacques Crespe, et prêcha, à Valence, le jour du retour à l'Eglise de ce moine apostat, qui, hélas ! ne persévéra guère[8]. Jean Steck, bâlois, professeur de philosophie à Die, a laissé, dans ses *Exercitationes jesuiticae* (1615), le récit de ses discussions avec le P. Jean de Lagrange.

Dès la fin du XVI[e] siècle, le collège de Tournon était devenu, pour les régions voisines, comme une citadelle de la foi catholique. La chaire de controverse y avait été tenue par les PP. Emond Auger, Jean Hay, Pierre Coton, Ignace Armand, Jacques Gaultier, Jean Frossard, Jacques Isnard, Léonard Patornay. Tous ces professeurs étaient des hommes apostoli-

5. ARNAUD, *Histoire de l'Académie de Die;* J. CHEVALIER, *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 331-341.

6. J. CHEVALIER, t. III, p. 350. Dans la *Revue archéologique de la Dróme* (1928), p. 389-390), M. de Gailhard-Bancel a publié la lettre du P. Mazio, 27 mai 1614, rendant compte à Rome de l'incident.

7. *Litterae annuae*, 1612, p. 631-634.

8. J. CHEVALIER, *ouvr. cité*, t. III, p. 354. Crespe revint au protestantisme, passa en Suisse, fut professeur à Lausanne, où il mourut.

ques, accoutumés à se mesurer avec les plus célèbres ministres de la Réforme. Le fameux Chamier en fit l'épreuve plus d'une fois, notamment avec le P. Coton et le P. Gaultier. Ses confrères du Dauphiné connurent aussi les émotions de ces combats singuliers. Il existe encore quelques vieux livres pour témoigner de ces rencontres[9].

Comme celle de Montélimar, la mission de Die était une filiale du collège de Tournon. Parmi les Pères envoyés à Die, il convient de relever les noms des plus connus controversistes d'alors : Pierre Biard, Léonard Palornay, Jacques Gaultier, Jean Arnoux, Jacques Isnard. Tous ont laissé des ouvrages, en preuve de leur savoir et de leur zèle.

Le P. Pierre Biard (1557-1622) était dauphinois[10]. Il fut l'un des premiers missionnaires que le P. Coton, en 1610, envoya pour évangéliser l'Acadie[11], et nous avons de lui une *Relation sur la Nouvelle France* (1616). Ayant été capturé par des armateurs anglais de la Virginie, il fut ramené en France. Une fois délivré, il rejoignit la troupe des hommes apostoliques qui travaillaient en Dauphiné et fut le premier supérieur de la mission de Die (1617-1619).

L'écossais Jean Sharp[12], professeur et recteur de l'Académie

9. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus, en France, au temps du P. Coton*, t. I, p. 336, p. 451-361, 641. — Dans l'importante Bibliothèque Ulysse Chevalier, qui est aujourd'hui la propriété de la Société Dauphin Humbert II, à Romans, il y a un fonds Anatole de Fontgalland, dont le catalogue a été dressé et publié par Ulysse Chevalier lui-même. On trouve là nombre de livres se référant aux controverses religieuses en Dauphiné. Je remercie M. le colonel Roux et M. l'abbé Bouvarel des facilités qu'ils m'ont données pour travailler dans cette Bibliothèque, encore tout imprégnée du souvenir de l'admirable érudit qui la forma.

10. Prat, *ouvr. cité*, t. III, p. 506-512; t. IV, p. 80-82; — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1441.

11. G. Goyau, *Les origines religieuses du Canada* (1924), p. 21-27.

12. Sharp a publié, à Genève, un *Cursus theologicus* en deux volumes, qui a eu deux éditions, 1618, 1620. L'ouvrage est dédié à « Jacques Ier, empereur très puissant de la Grande Bretagne et d'autres royaumes, seigneur de plus de trois cent soixante îles de la mer britannique et du grand océan, défenseur acharné de la foi catholique et apostolique ». La première édition se trouve dans la Bibliothèque Ulysse Chevalier, sous le n° 303 du Fonds Fontgalland. Sharp a fait d'autres ouvrages, mentionnés dans la *Bibliographie huguenote* du pasteur Arnaud, notamment une *Symphonia prophetarum et apostolorum*, Genève, 1625. Il fut recteur à deux reprises 1606-1617, 1624-1625. Brun-Durand, dans son étude : *Règlements de l'Académie protestante de Die* (*Bull. du Comité des travaux historiques*, 1892), a donné la liste chronologique des recteurs de l'Académie.

protestante de la ville, était alors en polémique, au sujet du pape, avec Antoine Rambaud, avocat au parlement de Grenoble, exerçant à Die les fonctions de juge-mage. Pour réfuter la thèse de Sharp *De papa antechristo*, Rambaud avait publié deux lettres de saint Jérôme au pape Damase[13] et composé, en outre, d'après saint Irénée, un petit traité *De l'excellence de la succession et où il est montré que, par le moyen de la succession des personnes, on peut assurer infailliblement quelle est la véritable église de Jésus-Christ* (1616). Martinet, ministre de Saillans, dans le Diois, opposa à Rambaud une *Réponse* (1618) que le juriste grenoblois écrasa, en lançant *Le rocher de Saint-Pierre* (1618). Se ressouvenant qu'il avait été professeur de théologie, le P. Pierre Biard publia lui aussi un opuscule : *L'autorité de Notre Père le Pape, efficacement et clairement vérifiée par l'authentique témoignage de saint Jérôme et autres Pères, et la réfutation de tout ce que Jean Martinet, ministre de Saillans, a pu controuver au contraire, ensemble la nouvelle réunion de Marc Elias, patriarche de Babylone, à l'Eglise romaine* (1620). Comme les PP. Isnard, Patornay et Gaultier, le P. Biard disputait aussi avec les ministres publiquement. Le *Mercure réformé* signale, en 1619, les *Actes de la conférence* qu'il eut à Crest avec le ministre Alexandre de Vinay.

Le P. Jean Arnoux[14], auvergnat de naissance (1575-1636), est entré dans l'histoire comme confesseur de Louis XIII. Mais sa valeur comme controversiste fut une des raisons qui le firent choisir pour succéder au P. Coton, en 1617. L'année même où il prit sa charge redoutable, il publia *La confession de foi de messieurs les ministres convaincus de nullité par leur propre bible* (1617). Il va sans dire que les ministres de Charenton défendirent leur confession attaquée. Le P. Arnoux répliqua par une *Réponse à l'Epitre des quatre ministres* (1617) : *Réponse* dont Richelieu, en un sien écrit public, loua sur le champ la « capacité », le « zèle » et la « mesure ».

13. Jules Chevalier, *Essai historique sur l'Eglise... de Die* (Valence, 1909), t. III, p. 355-356. — Pasteur Arnaud, *Notions historiques et biographiques sur les controverses religieuses en Dauphiné* (Grenoble, 1872), p. 23-30. — Migne, P. L., t. XXII, lettres 16 et 17 de saint Jérôme; P. G., t. VII, *Contra hoereses*, l. III, ch. III.

14. Sommervogel, t. I, col. 566; — Prat, *ouvr. cité*, t. III, p. 740; t. IV, p. 41-50, 79.

Avant que de se battre avec les ministres de Charenton, le P. Arnoux était venu, à Die[15], en 1613, où il avait fait, dit le juge-mage Rambaud, « des choses dignes de mémoire éternelle ».

Le P. Léonard Patornay (1569-1639) était franc-comtois[16]. Moins vif d'allure que le P. Arnoux ou le P. Gaultier, il excellait dans l'apostolat de la conversation. Mais son savoir d'ancien professeur de controverse le rendait capable d'affronter les plus redoutables docteurs calvinistes. Et précisément la reculade de Chamier, devant Patornay, fut une des raisons qui détachèrent du protestantisme le sieur de Merez, gentilhomme de Valence. Les entretiens du Jésuite achevèrent cette conversion en 1612. Deux ans après, Merez, dans un *Manifeste*, publiait la suite des considérations par lesquelles le P. Patornay l'avait gagné à l'Eglise romaine. Il semble bien que l'homme de Dieu avait résumé ses expériences et sa science, dans une *Méthode pour convertir les huguenots :* au moins l'abbé d'Olivet, dans une lettre à Voltaire (17 novembre 1764), assure-t-il qu'il a vu cet ouvrage; il l'attribue à Patornay, ajoutant que Richelieu en avait fait la révision. Le P. Patornay fut supérieur de la mission de Die en 1624-1625.

Auvergnat comme le P. Jean Arnoux, professeur de théologie dans le collège même de Tournon où il avait fait ses études, le P. Jacques Isnard[17] séjourna plus que les Pères précédemment nommés, dans le Diois et s'y acquit grande réputation : on l'appelait « le Jésuite ». Achevant le travail commencé par le P. Arnoux et le P. Patornay, il réussit à convertir le baron de Poët-Celard, et aussi la baronne. Celle-ci était une fille René de La Tour du Pin-Gouvernet, fameux par son fanatisme huguenot. Elle fut gagnée à l'Eglise catholique, malgré les efforts désespérés des siens, et malgré les lettres[18] et entretiens que les ministres multiplièrent pour maintenir la baronne dans la religion de sa naissance. Le P. Isnard a conté l'histoire de sa retentissante conquête, dans un livre au titre

15. Jules CHEVALIER, *ouvr. cité*, t. III, p. 355.
16. SOMMERVOGEL, t. VI, col. 350; — PRAT, *ouvr. cité*, t. IV, p. 67-72.
17. SOMMERVOGEL, t. IV, col. 686; — PRAT, *ouvr. cité*, t. IV, p. 84-91.
18. Sous le n° 333 du Catalogue Fontgalland, figure une *Lettre* d'Alexandre de Vinay, ministre à Crest, *écrite à Madame du Poët contre les sollicitations des Jésuites et autres qui la pressent de se révolter de la foi chrétienne.*

savoureux : *Le Mercure réformé apportant consolation à Messieurs et Révérends Pères les ministres du Diois et Valentinois, désolés hélas ! par la perte de M^me^ du Poët, et de cent autres réduits à l'Eglise catholique, l'an 1619, en ces pays.* Ce n'est pas fini. Pour allécher le lecteur, le titre du livre annonce encore *la vie et image, pris du naturel, de quinze ou tant de saints ministres du même pays, prêts à être canonisés, si la Pyra Apotheseos ne manque;* avec *la composition des charmes qu'on prétend avoir été employés dans ces conversions;* et enfin « *des cornices aux portraits des ministres Vinay et Martinet, sur deux faits qu'ils ont entrepris ce carême*[19].

En revanche, le pasteur Alexandre de Vinay publia, en 1621, *Le Jésuite démasqué, contenant la dernière conférence tenue à Crest avec le P. Isnard Jésuite.* Quant au P. Isnard, il a laissé, contre Alexandre de Vinay, ministre de Crest, une *Défense de l'infaillibilité du pape* (1622); et, à l'usage des prédicateurs, un *Projet des catéchèses catholiques qu'on peut faire en lieux atteints d'irréligion* (1628). Un an après ce dernier ouvrage, l'auteur mourait à Aix (où il était recteur du collège) de la peste contractée au chevet des malades.

Avant tous les apôtres dont il vient d'être question, le fameux Père Jacques Gaultier, gloire d'Annonay (1583-1636), et le plus fameux encore Pierre Coton (1564-1626), gloire du Forez, avaient paru en Dauphiné, pour y soutenir l'honneur et les droits de la vérité catholique. Le P. Gaultier[20] a laissé une *Table chronologique de l'état du christianisme* (1609), qui est une concordance de la foi du XVI^e^ siècle avec celle de l'antiquité chrétienne, et qui reçut, à son apparition, les éloges de Henri IV. Dans l'*Anatomie du Calvinisme,* le même Père donne comme un résumé succinct de son enseignement à Tournon; car il y a là *découverts brièvement et clairement réfutés, en deux cents dilemmes, les principaux erreurs de l'Eglise prétendue Réformée, partie par la confession contradictoire de Calvin, partie par l'autorité de l'Ecriture et des Pères.* Les rencontres du P. Gaultier avec Chamier furent fameuses, en leur temps; non moins que celles du P. Coton

19. Ce volume ne se trouve pas dans le fonds Fontgalland; mais le chanoine Toupin en a publié une très longue analyse dans le *Bull. d'hist. ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* septembre-octobre 1884 à juin-août 1886.

20. SOMMERVOGEL, t. III, col. 272; — PRAT, *ouvr. cité,* t. II, p. 570-574.

qui durèrent presque une semaine. Venu en Dauphiné à l'automne de 1599, avec les commissaires de l'édit de Nantes, pour en assurer l'exécution, le P. Coton sillonna avec eux la province, réconfortant les catholiques, disputant avec les ministres. Son traité *Du très saint et très auguste sacrement* (1600) a été fait pour réfuter « les cahiers d'un prédisant de Grenoble ». Son ouvrage de l'*Institution catholique* (1607), destiné à combattre l'*Institution chrétienne* de Calvin, et sa *Genèse plagiaire ou vérification des dépravations de la parole de Dieu* (1618) furent comme un arsenal, pour les défenseurs de l'Eglise romaine qui vinrent après lui dans le pays.

Je ne puis passer sous silence les rencontres du P. Miraillet avec le pasteur Eustache, à La Mure; ni celles du P. Calemard avec le pasteur Benjamin de Joux, à Fenestrelle.

David Eustache n'était pas sans réputation de savoir : de 1635 à 1638, il fut recteur de l'Académie de Die, et il a laissé un *Triomphe de l'Eglise* (1639) opposé à la *Victoire de l'Eglise* du P. Fichet, et un *Examen* de quelques œuvres du P. Coton. Supérieur de la mission de Die, en 1631-1632, le P. Pierre Miraillet s'était engagé bien auparavant en une lutte acharnée contre David Eustache. Les péripéties du combat sont racontées, dans *La pitoyable déroute du S^r David Eustache, ministre de La Mure, avec la découverte de ses ignorances, du tout grossières, falsifications et impostures, signalées pour réponse à un chétif livre qu'il a mis en lumière ces jours passés...* (1627). L'ouvrage[21] est signé Scipion de Sabran, prieur de Sainte-Croix. Mais ce n'est-là qu'un artifice, ainsi qu'il appert par l'aveu du P. Miraillet lui-même, en un de ses livres postérieurs[22]. Le duel entre le prédicant et le Jésuite fut vif; à la fin, le prédicant épuisé accepta de se réconforter par un verre de vin que lui offrirent les catholiques présents. Ses partisans confus l'abandonnèrent; tandis que Miraillet achevait de confondre le pauvre homme en lui citant un texte grec.

21. Ce volume figure sous le n° 300 dans le Catalogue Fontgalland; mais, à mon vif regret, je ne l'ai pas trouvé dans la Bibliothèque Ulysse Chevalier, quand j'y ai travaillé en juillet 1928.

22. L'aveu est fait dans l'avertissement du *Discours du R. P. Miraillet de la Compagnie de Jésus touchant les fourberies d'un ministre...*, Lyon, Barbier, 1655. Au surplus, dans la liste des prieurs de Sainte-Croix ne figure aucun Scipion de Sabran (voir MAILLET-GUY, dans *Revue Mabillon*, janvier-mars 1928).

Après quoi, chacun des deux orateurs imprime le récit de la rencontre. Ayant désavoué sa défaite, le malheureux Eustache est poursuivi sans pitié par son adversaire, qui le dénonce aux siens, dans une *Lettre à Messieurs du Consistoire de la Mure* et dans une *Requête à MM. les ministres assemblés en leur synode de Serres.* Les deux pièces sont insérées dans la *Pitoyable déroute.* Ce n'est pas tout. Miraillet finit par rejoindre le disputeur ignorant et faussaire, pour lui remonter ses torts. Eustache alors de s'équiper, de monter à cheval, et de fuir; tandis que ses ouailles l'attendent vainement au temple, et que le P. Miraillet, averti que le bonhomme est tapi dans une métairie voisine, s'amuse, avec les catholiques de l'endroit, d'une si poltronne conduite[23].

Plus tard, en 1654, le P. Miraillet publiera, en Avignon, des *Entretiens délicieux et profitables à toute sorte de personnes.* Si David Eustache vivait encore, à cette date — ce que j'ignore — il aura pensé, sans doute, que les « entretiens » de Miraillet, à La Mure, étaient d'autre sorte.

Avec le P. Calemard, à Fenestrelle, le pasteur Benjamin de Joux n'eut guère meilleure fortune que son collègue de l'Académie. Nous avons le récit de la rencontre, dans un curieux volume[24] intitulé *Succès de la mission de Pragela* (1659). On y peut lire un sermon du ministre, une lettre du P. Calemard, un opuscule du même, intitulé *Deux marques de l'erreur du Calvinisme, la présomption et l'infidélité, découvertes juridiquement dans l'écrit d'un de ses ministres* (1660). Il y a aussi une lettre de Benjamin de Joux, essayant de réfuter les *Deux marques.* Mais la perle du volume est un procès-verbal de carence dressé par Jean Prat, seigneur de la Bâtie des Vignaux, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel du Briançonnais. Il était présent à la dispute. A la requête du P. Marc-Antoine Calemard, il prit acte, devant témoins, des faits du 5 octobre 1659.

« Après une audience d'une heure et demie, employée par ledit ministre à prouver sa thèse, ledit ministre descendu de chaire, ledit R. P. lui a demandé, en notre présence, civilement, une atten-

23. *La Pitoyable déroute* ne se trouvant plus à la Bibliothèque Ulysse Chevalier, quand j'y ai travaillé, ce que j'en dis ici est emprunté au Catalogue Fontgalland, p. 26-28.

24. Il figure au Catalogue Fontgalland sous le n° 178.

tion d'un quart d'heure, pour réfuter ce qu'il avait dit pendant une heure et demie en présence du peuple...

« Alors ledit ministre, rejetant cette proposition, a répondu en ces termes : que ledit R. P. avait trop de caquet et de babil, qu'il ne voulait plus conférer avec lui que par écrit; et prétextant d'avoir un mort à mettre en sépulture, il est sorti brusquement, suivi de ses auditeurs, qu'il a par ce moyen tous écartés et empêchés d'entendre les remontrances et instructions que ledit P. Calemard avait à leur donner »[25].

Voilà assurément de quoi intituler un livre *Succès de la mission de Pragela,* comme à fait Benjamin de Joux. Le sujet de la dispute était la présence réelle. Antoine Crégut, professeur de théologie et recteur de l'Académie de Die[26], avait muni d'une approbation le *Succès;* il se devait à lui-même de convaincre le P. Calemard de son insuffisance philosophique. Il écrivit une *Réfutation de deux lettres du S^r^ Calemard Jésuite, par lesquelles il prétendait de prouver l'existence actuelle et possible du corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux* (1660). Un instant, le recteur avait été « en suspens, s'il ferait répondre par quelqu'un de ses disciples ou s'il prendrait la peine d'y employer une veillée ». Il se décida, à la fin, pour la « veillée », et écrivit la *Réfutation*[27]. Ce livret de quelques feuillets était évidemment un jeu pour un homme qui venait d'imprimer, sur les presses dioises d'Ezéchiel Benoit, un in-4° de 714 pages au titre doctoral[28] : *Biurim, hoc est Elucidationes de apicibus SS. theologiæ...* dans lequel, partant de la doctrine du péché originel et du libre arbitre, et continuant par la grâce et tous ses bienfaits, il achevait sa course dans les hauteurs du paradis et de la gloire. Au surplus, Crégut, au temps où il était pasteur à Montélimar, s'était fait la main, depuis longtemps, aux combats contre les Jésuites. N'avait-il pas publié, en 1650, une *Apologie* des décrets du synode de Charenton admettant les Luthériens à la Cêne calviniste ? *Apologie... opposée aux nouvelles instances, conséquences et cavillations du Jésuite de La Barre, avec une question, à la fin, en forme*

25. *Deux marques de l'erreur du Calvinisme,* p. 101-103.

26. Crégut a été recteur en 1654-56, 1659-60, 1663-64. Voir Brun-Durand, *Règlements de l'Académie protestante de Die,* dans le *Bull. du Comité des travaux historiques,* 1892.

27. N° 103 du Catalogue Fontgalland.

28. Le livre figure au Catalogue Fontgalland sous le n° 102.

de corollaire si la communion avec l'Eglise romaine est à espérer ou non[29].

II

Les Jésuites n'avaient point le monopole de ces combats pour la foi.

Les Capucins les avaient précédés dans le Diois; ils s'étaient établis en Crest[30], en 1609. Eux aussi faisaient la guerre à la Réforme. Ils y étaient contraints, parfois, par l'aventure d'un transfuge, comme il arriva par le fait de Gaspard Martin, ministre de la parole de Dieu à Saillans. Comme beaucoup d'autres, cet apostat de l'Ordre séraphique avait senti le besoin d'expliquer son cas, en publiant une *Déclaration* des motifs de passer à la secte de Calvin. Un anonyme, qui signait A. B. C., ayant pris la liberté d'alléguer les basses raisons de ce changement subit de religion, Gaspard Martin — c'était le nom patronymique du P. Sylvestre de Carpentras — répondit par un factum de plus de 900 pages, dans lequel il s'élevait véhémentement contre l'Eglise romaine, errante et corrompue, et traitait en dix-sept points des controverses en cours. Selon la mode du temps, l'ouvrage[31] avait un titre kilométrique : *Le capucin réformé de Gaspard Martin de Carpentras, déclarant au long les causes de sa conversion à l'Eglise réformée, réfutant par le menu la Réponse de l'A. B. C. et découvrant les grands erreurs et abus de l'Eglise romaine et de sa moinerie* (1618). Le Fr. Nicolas de Lachau fit, contre le gros livre de Gaspard Martin, un autre gros livre[32] de près de 500 pages. Il l'intitula : *L'arbre de probation planté devant la tente d'Abraham, duquel on tire les houssines pour redresser les errants au droit sentier de la vérité, contre les erreurs d'un certain Martin que l'Eglise prétendue a séduit.* Du même « arbre de probation », ou d'ailleurs, les Jésuites de Die tirèrent aussi leurs « houssines », pour fustiger le moine en rupture

29. Le livre figure au Catalogue Fontgalland sous le n° 101. — Sur la même question, le P. de la Barre, en 1661, polémiquera avec le pasteur Bochard, ministre à Caen. Voir SOMMERVOGEL, t. I, col. 916.

30. Jules CHEVALIER, *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, pp. 349, 356-358.

31. N° 218 du Catalogue Fontgalland.

32. J. CHEVALIER, *ouvr. cité*, t. III, p. 357.

de vœux; car le « Capucin réformé » leur riposta par une *Apologie en faveur des mariages contractés après le vœu illicite de célibat monacal* (1624), laquelle *Apologie* fut imprimée, à Die même, par Ezéchiel Benoit, imprimeur de l'Académie. Cette *Apologie* est précédée d'une *Lettre missive* au P. Didier Girardot, Jésuite, pour lui remontrer son impudence à oser plaider en faveur des vœux monastiques.

En 1615, le P. Marcellin, capucin, disputa, à Grenoble, sous la présidence de Lesdiguières, contre le ministre Denis Bouteroue[33].

L'on sait les efforts que firent par toute la France les missionnaires dits de la *Propagation de la foi*. Parmi ceux qui s'établirent en Dauphiné, Gilles Le Feron fut le plus célèbre et le plus entreprenant. Il allait aux synodes provoquer les ministres. Il assistait aux prêches et confutait peu après, sur la place pulique, ce que le prédicant Murat avait dit. Parfois il entraît dans le temple, escorté d'une troupe de catholiques, comme il fit un jour à Romans; il s'ensuivit une conférence contradictoire présidée par Dupuy-Montbourg. Murat parla deux jours durant; après quoi, il céda la parole à Le Féron. Celui-ci faisait sonner ses victoires. Et le bruit de ses fanfares importunait assez les ministres, pour que Daniel Chamier, petit-fils du fameux ministre de Montélimar, crût devoir écrire *Les victoires imaginaires du sieur Féron, représentées en douze lettres écrites à un habitant de Valence* (1658)[34].

Il convient de rappeler aussi les disputes de Gaspard Fallot[35] curé de Livron, sur la foi, avec Alexis, ministre du même Livron (1649); et celles du P. Jean Petriny, religieux carme et prédicateur ordinaire du roi, sur la présence réelle; dispute dont témoigne son livre[36] pédantesquement intitulé : *Ministrophthorie ou Renversement des ministres* (1619).

Dans l'intéressante notice qu'il a mise en tête du Catalogue Fontgalland, le grave chanoine Ulysse Chevalier s'est amusé à recueillir quelques-unes des invectives violentes, des apostro-

33. Sous le n° 34, le Catalogue Fontgalland porte une *Réfutation du livre du P. Marcellin, prédicateur capucin*, par le ministre Bouteroue.
34. Figure au n° 87 du Catalogue Fontgalland.
35. N° 145 du Catalogue Fontgalland.
36. N° 272 du Catalogue Fontgalland.

phes ridiculement solennelles, des épithètes de mauvais goût, qui pullulent dans ces vieux livres de polémique[37]. Il y a là comme un écho tardif de la rudesse des mœurs scolastiques, et l'exubérance d'une langue qui n'a point encore passé par les alambics académiques.

Mais je pense que M. Chevalier eût été moins surpris de ces outrances, s'il eût songé à l'horrible et sanglant décor qui entourait alors les disputeurs catholiques. Les souvenirs des guerres de religion étaient écrits dans les pierres des églises et des couvents renversés et dans les rues des villes mises à sac par les huguenots. Et d'ailleurs le règne de Louis XIII ne fut-il point troublé des branle-bas de combat, jusqu'à ce que Richelieu eût enfin brisé les prétentions et la puissance politique des protestants ? Le sursaut du patriotisme révolté s'ajoutait à celui de la foi outragée, pour provoquer les langues aux âpres paroles, contre des perturbateurs, dont la domination avait été conquise dans le Diois par la violence et la rapine, et datait seulement de 1585. Au surplus, l'édit de Nantes (1598) n'avait été qu'une pacification apparente. Chez les huguenots, rien n'était changé de leur détestation du catholicisme, de leur désir de conserver les biens usurpés, de leur résolution de maintenir par les armes la situation acquise, de leur dessein de devenir plus complètement les maîtres du pays.

Dans une pareille ambiance, la patience devait facilement échapper aux avocats de la religion nationale.

III

On demandera peut-être à quoi aboutissaient toutes ces disputes ardentes.

Il faut confesser que les moyens nous manquent de mesurer avec précision la portée de cet effort. *A priori,* il paraît impossible que les catholiques n'en aient pas été grandement réconfortés.

Nous avons signalé la conversion du baron et de la baronne de Poët-Celard, celle du sieur de Merez; toutes trois assez

37. Catalogue Fontgalland, p. 34-47.

retentissantes dans le milieu de la noblesse dauphinoise. D'autres se produisirent plus significatives encore.

Des pasteurs, et même des professeurs de l'Académie dioise, viennent au giron de l'Eglise. David Durand, dauphinois, « jadis proposant et dogmatisant en la religion calviniste », écrit, en 1625, sa *Déclaration... touchant sa conversion à la foi catholique*[38]. Avant lui, le milanais Ferrari, professeur, à l'Académie, des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, avait fait lui aussi son *Adieu aux ministres de la prétendue religion réformée du Dauphiné, au recteur et aux professeurs et régents de l'Académie de Die* (1616)[39]. Le pasteur de Vinsobres, Gabriel Boulle[40], qui avait disputé en latin avec les Jésuites D'Amieu et François de Saint-Rigaud, et publié en français contre Gabriel Martin, abbé de Clausonne, les *Arrêts définitifs recueillis de la parole de Dieu* (1633), où il disait que la théologie de son adversaire n'était qu'un « fagotage de lambiaux picorés dans Bellarmin et Coton », deviendra catholique; et il dédiera à François Adhémar de Monteil, archevêque d'Arles, un *Essai de l'histoire générale des protestants* (1647). Soixante ans plus tard, Gabriel Morand, pasteur à Chalencon, publiera la *Relation de sa conversion.*

Ce néanmoins, l'état général du diocèse de Die demeura longtemps déplorable.

Les successeurs de Jean de Monluc ne suffirent pas à la tâche des restaurations nécessaires. Dès avant sa mort, qui eut lieu à Toulouse dans la maison des Jésuites (12 avril 1579), Monluc[41] n'oublia pas de pourvoir les siens. Il avait laissé son siège à son neveu Charles de Leberon, lequel ne fit guère que se soigner et voyager en Italie. Celui-ci, à son tour, résigna son évêché en faveur de son neveu Pierre-André, docteur en l'un et l'autre droit. Pierre-André avait une santé chancelante: il mourut à Sainte-Livrade, le 15 septembre 1622. Un neveu

38. E. Arnaud, *Bibliographie huguenote du Dauphiné*, p. 38.
39. E. Arnaud, *Bibliographie huguenote*, p. 47.
40. Catalogue Fontgalland, p. 22 et nos 51, 52.
41. Monluc fut enterré à Saint-Etienne. Une plaque de marbre noir sous l'orgue rappelle son souvenir. Cette plaque fut apposée par les soins de Charles-Jacques de Leberon, 1638 (De Lahondès, *L'Eglise Saint-Etienne*, p. 240-455). Dans les Registres du chapitre cathédral de Saint-Etienne (Arch. de la Haute-Garonne, 4 G 13), il y a jusqu'à trois délibérations sur cette plaque, aux dates du 4 octobre 1636, des 7 et 13 février 1637.

du même nom lui succéda[42]. Bien qu'il ait inauguré son épiscopat par une maladie grave, ce Leberon III dura jusqu'en 1654. Ce fut un prélat jaloux de ses droits et prenant au sérieux sa charge. A plusieurs reprises, il entreprit la visite de son diocèse[43]. Nous avons en entier les procès-verbaux[44] de 1644.

Ces notes brèves, prises par un secrétaire, tandis que l'évêque, en personne, du 3 mai au 10 juillet, parcourt une par une cent soixante paroisses du Diois, nous donnent du pays une vue exacte et fort affligeante. L'état des églises et des maisons curiales est le plus souvent lamentable, les prêtres sont indignes ou sans zèle. Au beau milieu de sa course apostolique, n'en pouvant plus de tant de ruines et de misères, dont le spectacle douloureux s'offre journellement à ses yeux depuis un mois, le prélat éclate, dans son registre même, en un long *lamento*. Il se plaint que les prieurs ou patrons des cures « sont ordinairement à la recherche de personnes de peu de doctrine et vicieuses, pour traiter plus facilement avec elles de leur congrue portion et en échapper au meilleur compte qu'ils peuvent; qui est cause que l'hérésie et une infinité d'autres maux s'étant introduits dans notre diocèse, en partie par la mauvaise vie et peu de capacité de tels et semblables misérables prêtres, s'y conservent par les mêmes voies... Outre les grands ravages de l'hérésie, la charité des catholiques qui restent est grandement refroidie, la plupart des églises sont ruinées et sans ornements..., tellement que nous sommes nécessité ou de faire cesser le service divin presque partout ou de nous servir de prêtres auxquels la probité et la capacité défaillent, au grand scandale, opprobre et ruine de la religion catholique »[45].

En effet, dans le registre épiscopal de Leberon, ces mots reviennent à chaque page, comme un triste refrain : « église ruinée » ; « église ni pavée, ni blanchie » ; « sans confessionnal, ni chaire, ni fonts baptismaux, ni tabernacle, ni ciboire, ni lampe, ni huile ». On en est là, cinquante ans après l'édit de

42. J. Chevalier, *ouvr. cité*, t. III, pp. 261, 278, 281, 317, 345, 267, 369.
43. Son oncle Pierre André avait visité le diocèse en 1604. Lui-même avait repris cette inspection en 1631.
44. Publiés par Jules Chevalier dans *Le diocèse de Die en 1644*, Valence, Céas, 1914.
45. J. Chevalier, *Le diocèse de Die en 1644*, p. 87.

Nantes, appelé édit de pacification, et deux ans après que Richelieu est mort, pensant avoir abattu la puissance protestante. Dans le Dauphiné, les seigneurs huguenots demeurent les maîtres des biens d'église qu'ils ont usurpés; et les églises et maisons curiales, abattues et dépouillées par eux, au temps des guerres de religion, sont encore dans cet état de nudité et de ruine. Voici, par manière d'exemple, l'inventaire le plus somptueux, je crois, que j'aie remarqué dans les procès-verbaux de visite de 1644. Il concerne la paroisse de Portes, où il y a cinquante-trois familles catholiques et trois de la P. R. R. :

> Il y a deux chasubles, l'une de camelot figuré, neuve, et une aube de cadès, minime, vieille et toute usée; deux aubes neuves, l'une de toile médiocrement fine, avec son amict, le tout assorti; deux calices et patènes d'étain, l'un vieux et l'autre neuf n'est sacré; tabernacle, custode; deux croix de laiton, deux chandeliers d'étain fin; deux nappes pour l'autel, une pour la communion; pierre sacrée, burettes de verre, crémière d'étain; deux lampes de verre avec huile; deux missels, deux rituels; confessionnal, fonts baptismaux en état; un vieux bonnet, un surplis, bénitier[46].

Relativement à la misère que l'évêque a constatée presque partout, ce sont des splendeurs.

Et le clergé? Dans le registre, les secrétaires du prélat répètent presque sans interruption : le curé « ne tient registres, ne dit vêpres, ne fait doctrine ». Dans les cent soixante paroisses visitées, je n'ai trouvé qu'un seul curé qui « prêche tous les dimanches et fêtes ». Et un certain nombre sont formellement accusés, par leurs paroissiens qui en déposent sous leur signature, de violences, d'ivrognerie, de lubricité, d'indifférence au point de laisser mourir les gens sans sacrements; ce pourquoi ils sont cités par l'évêque à comparaître devant l'officialité, pour s'expliquer judiciairement sur ce grief. On en est là, dans le diocèse de Die, cent ans après le concile de Trente.

Jules Chevalier en accuse le régime bénéficial, dont il expose dans une longue étude le mécanisme et les méfaits[47]. Il n'a pas tort. Leberon lui-même lui donne raison, dans ce *lamento* que j'ai transcrit tout à l'heure. Les chapitres et les monastères, quand ils sont patrons, font preuve d'une incurie manifeste,

46. J. Chevalier, *Le diocèse de Die en 1644*, p. 165.
47. *Le diocèse de Die en 1644*, p. 13-30.

soit sur la valeur du prêtre commis, soit pour les ornements à fournir aux églises. Les exemples abondent dans les procès-verbaux de 1644. Un détail significatif suffirait à donner idée de ce désordre : la majorité des curés ne peut fournir la preuve qu'ils sont dûment pourvus de leur bénéfice...

Tout ceci soit dit, pour montrer combien on est loin d'étreindre dans son entier le problème de la valeur religieuse de notre pays, au temps de Louis XIII, quand on se contente de remémorer les noms glorieux de M^me^ Acarie et de Marie de l'Incarnation, de Bernières et de Renty, de Bérulle et de Condren, de Jean Eudes, d'Olier et de Vincent de Paul, du P. de Brébeuf et du P. Coton.

IV

Sous le règne de Louis XIV une politique antiprotestante se précisa, dont l'achèvement devait être la Révocation de l'édit de Nantes. Richelieu avait fait effort pour détruire la puissance politique des Réformés. Le grand roi voulut mettre à néant leur existence publique de religion séparée.

Dans l'exposé des mesures royales en Dauphiné, le chanoine Chevalier éprouve un manifeste embarras : sans disconvenir des torts des protestants, il regrette qu'on les ait tant maltraités; et finalement il flétrit, au nom de l'impartiale histoire, les crimes de l'intolérance louisquatorzienne. C'est peut-être oublier, non seulement la situation vraie du royaume, mais celle des esprits; et surtout envisager en bloc des édits de portée fort différente. Ceux-ci ont beau se multiplier, et se succéder méthodiquement à partir de 1660, ils ne sont pas tous également indéfendables.

Prenons par exemple l'arrêt sur la démolition des temples (1661). Jules Chevalier blâme le P. Bernard Meynier de son zèle dans cette affaire[48]. Que n'eût-il pas dit, s'il avait su que le P. François Barnoin, supérieur à Die, s'était aussi employé à faire tomber les sanctuaires de l'hérésie !

Pour revenir au P. Meynier, c'était un Auvergnat de Clermont-Ferrand; et comme son compatriote Pascal, un homme de combat. Vers le milieu de sa vie, il se spécialisa dans la controverse. Il disputa avec les ministres, surtout à

48. *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 463.

Nîmes et à Montpellier; et ses œuvres de polémique sont nombreuses[49]. Sa *Sainte liberté des enfants de Dieu, en cent cinquante articles, sur tout ce qu'il est permis de croire ou de ne pas croire dans la religion réformée,* eut jusqu'à vingt éditions[50]. Il s'en prit aussi aux Jansénistes, dans *Le Port-Royal d'accord avec Genève contre le Très Saint Sacrement de l'autel* (1656). Sa notoriété et ses travaux le firent appeler à Paris, par l'assemblée du clergé de France, pour s'y occuper des affaires concernant les protestants; et l'assemblée payait sa pension. Il garda ces fonctions jusqu'à sa mort (1682).

Il a beaucoup écrit *De l'exécution de l'édit de Nantes,* en Languedoc (1662), en Dauphiné (1664), en Guyenne et en Poitou (1665), en Lyonnais, Saintonge et Aunis (1665). Il a commenté l'Edit, selon les intentions de Henri le Grand (1671). Comme on s'y attend, ces opuscules furent attaqués par les ministres des pays intéressés. Ceux du Dauphiné ripostèrent par *Les contre vérités du P. Meynier sur l'exécution de l'édit de Nantes.*

Mais la cause était mauvaise. En droit, l'édit de Nantes, en matière d'exercice public du culte, limitait les protestants aux lieux où un temple avait été établi, soit à la date du 1er septembre 1577, soit entre le 1er août 1595 et le 1er septembre 1596. Or il n'est point douteux que, dans le Diois, comme dans le reste du Dauphiné, les réformés, abusant de la tolérance des gouverneurs et du pouvoir royal, avaient ouvert publiquement des temples, en cent autres endroits non prévus par l'Edit. Les entreprises des huguenots, en marge des lois, dataient du temps de l'expectante Catherine de Médicis. Dès 1632-1633, Richelieu[51], Charles-Jacques de Leberon, évêque de Die, avaient protesté là contre; celui-ci l'avait fait[52], non seulement dans l'intimité de son diocèse, mais en pleine assemblée du Clergé de France. Le tort du P. Meynier était uniquement de répéter, trente ans plus tard, les griefs de ces deux personnages.

Les commissaires pour l'exécution de l'édit de 1661 en Dauphiné (Champigny catholique, et Montclar protestant)

49. Sommervogel, *Bibliothèque...*, t. V, col. 1056-1060.
50. Sous le n° 226 du Catalogue Fontgalland figure l'édition de 1658.
51. J. Chevalier, *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 395.
52. J. Chevalier, *ouvr. cité*, t. III, p. 368, 402.

ordonnèrent, en fait, la démolition de temples nombreux. Les efforts des consistoires, la révolte séditieuse elle-même comme il advint à Sainte-Croix, ne servirent de rien; il fallut plier devant la volonté royale qui entendait ramener les réformés à la lettre stricte de l'édit de Nantes[53].

Le problème de la suppression des Académies protestantes est d'autre sorte. Du moment que l'édit de Nantes accordait aux protestants des places de sûreté, la logique de cette concession emportait le droit pour eux d'y vivre pleinement, avec toutes les institutions utiles, et notamment des écoles. Mais le jour où le roi fut décidé à supprimer les places de sûreté, la protection de l'Edit croulait par là même; plus de vie à part pour les protestants; plus d'écoles privilégiées. L'Académie dioise fut supprimée par arrêt pris en conseil royal, le 11 septembre 1684; les biens furent donnés à l'hôpital de la ville[54]. L'évêque Daniel de Cosnac, ainsi que le P. Barnoin supérieur à Die, s'employèrent beaucoup à cette suppression.

Aux termes de l'arrêt rendu, elle impliquait la défense pour les parents protestants d'avoir des maîtres de leur religion, même sous forme de leçons à domicile; elle contraignait les étudiants réformés à chercher une formation dans les Académies étrangères; elle trahissait le dessein de bannir toute profession publique du calvinisme. A ce triple point de vue, l'arrêt était excessif et impolitique. Le commissaire Bochart, sur place, avait mieux discerné ce qui aurait convenu.

Un mot sur les conversions opérées à la suite des édits de Louis XIV.

Le système des dragonnades n'était autorisé ni par la sagesse politique, ni par les principes de la justice chrétienne. Il fut déploré par le pape Innocent XI et par les prélats du royaume qui avaient une religion profonde.

Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die, nous a transmis, dans ses *Mémoires,* les exploits et les transports de son activité de convertisseur. Le courtisan y prend trop le pas sur l'évêque : il s'agit d'accomplir le bon plaisir du prince,

53. J. Chevalier, *Essai sur l'Eglise... de Die,* t. III, p. 462, 465, 467.
54. J. Chevalier, *ouvr. cité,* t. III, p. 569.

beaucoup plus que d'établir le règne de Dieu dans les âmes[55]. Et l'on devine sans peine ce que pouvaient être ces retours à l'église romaine, obtenus par des moyens purement humains.

Esprit Dailhe, qui était alors curé de Die, a laissé, dans ses mémoires, une page révélatrice :

> Nonobstant toutes les conversions qu'a fait faire le roi, il y a environ huit ans, et les soins qu'il prend de détruire cette hérésie, le peuple persiste à vivre toujours de même... et il n'y a que la nécessité de se marier qui les oblige à s'approcher des sacrements et à venir protester au curé, par cet extérieur, qu'ils sont bons catholiques; mais ils font bien voir que ce n'est que grimace, puisque de cent il y en a nonante-neuf qui ne viennent plus à l'église[56].

C'est ainsi que l'expérience ouvrit les yeux à tous ceux qui voulurent voir. Par l'abjuration globale de villages entiers, on n'obtenait que des adhésions, pour ainsi dire apparentes et provisoires, à la croyance et à la vie catholiques. Et les Jésuites, dans leurs lettres annuelles de 1678, en vinrent à regretter le temps où les conversions d'autrefois, préparées par l'étude et la prière, dans les missions, donnaient à l'Eglise des fils d'une fidélité éprouvée.

Par des mesures où la contrainte était visible, on complaisait à Louis XIV; mais on rendait le catholicisme odieux. Tandis que les assemblées du désert, la guerre des Camisards, le prophétisme éclos dans les montagnes des Cévennes et du Dauphiné, donnaient à la Réforme la couleur d'une Eglise, intrépide jusqu'au sang, et bénie de Dieu par des grâces extraordinaires, à raison même des persécutions qu'elle subissait.

Il est à croire que la lutte pacifique des controversistes zélés, les exemples des bons convertis, les missions méthodiques et multipliées, auraient autrement agrandi le royaume de Dieu, en ces contrées désolées.

Assurément, dans la révolte protestante sous Louis XIV, il y a un côté politique contestable. Le nom seul de Jurieu

55. Si l'on veut mesurer la puissance et la ténacité d'illusion qui habitaient, au XVIII[e] siècle encore, dans l'âme de certains hommes de loi, par ailleurs intelligents, on n'a qu'à lire le rapport du subdélégué de Crest, Lucretius Sibeud, en 1767 (H. de Terrebasse, *Les maisons de la propagation de la foi en Dauphiné* (Lyon, Brun, 1890), p. 123 et suiv.).

56. J. Chevalier, *Essai... sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 553.

rappelle des tractations louches avec l'étranger. Ceci est de toujours, dans la Réforme française. On l'avait déjà vu sous Louis XIII, comme sous Charles IX. Et, en outre, les revendications de la liberté de conscience s'alliaient, chez les huguenots, à une âpre intolérance à l'égard des catholiques, dans tous les coins de France où ils étaient les maîtres.

Mais, encore une fois, en voulant précipiter les conversions pour ramener dans le royaume l'unité religieuse, Louis XIV gâta les choses. Intendants et prélats mirent leur gloire à grossir le chiffre des retours à l'Eglise. Et, par ailleurs, les évêques de Die manquèrent de suite dans leurs desseins. Ils ne surent, ni former un clergé diocésain digne de sa vocation, ni employer les réguliers pour un ensemble défini d'entreprises de reconquête.

V

Jules Chevalier se trompe certainement, quand il assure qu'en dépit des protestations des huguenots de Die et d'une décision royale du 22 avril 1612, les Jésuites ne tardèrent pas à transformer leur résidence en collège[57]. Trop empressé peut-être à recueillir des détails qui peuvent donner à la Compagnie un rôle suspect, il aura accordé plus de créance et d'importance qu'il ne convient à une « plaquette rarissime », intitulée *Missive des pasteurs et professeurs de l'Eglise réformée de Die en Dauphiné, concernant l'odieux et déloyal plagiat, commis par l'artifice des Jésuites et autres religieux de l'Eglise romaine, ès personnes de deux jeunes écoliers clandestinement distraits et enlevés à la dite école et par elle depuis recouvrés* (1620).

Quoi qu'il en soit du « plagiat », sur lequel tout manque pour discuter, les catalogues de la Compagnie doivent ici faire foi. Or, de 1617 à 1635, il y eut, à Die, habituellement, deux Pères, un seul de 1636 à 1675. On conviendra qu'avec un personnel aussi réduit, il était absolument impossible de tenir un collège.

Ce qui est vrai c'est que, dès le début, Pierre-André de Leberon voulut que les Jésuites ouvrissent deux classes de

57. J. Chevalier, *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 350.

grammaire; et il affecta, à l'entretien des maîtres chargés de ce soin, les revenus de la prébende préceptoriale du chapitre[58]. Il est probable que ceci fut mal vu par le Conseil de ville et par les chanoines. Mais, au fil des jours, la situation des catholiques dans la cité s'améliora. Dès 1629, l'évêque Charles-Jacques de Leberon obtint que le Conseil de la ville dont il était comte fût mi-parti; en 1630, dans l'administration des biens de l'hôpital, les protestants furent réduits à six contre douze; dans la même année, un troisième arrêt décida que des régents du collège la moitié serait catholique[59]. Un peu plus tard, enfin, un autre arrêt du conseil royal — à l'encontre des huguenots et du chapitre — maintient les Jésuites en possession des revenus de la prébende préceptoriale[60].

L'idée de confier les enfants à des maîtres tour à tour protestants et catholiques nous surprend aujourd'hui. Elle n'étonnait point, sous Louis XIII, les gens de pays mixte, échappés enfin à la longue et dure domination des protestants. Ils considéraient ce régime comme une victoire : de grandes villes du Midi, telles que Montpellier et Nîmes, ont connu ce partage forcé. Il avait l'avantage, au milieu de beaucoup d'inconvénients, de limiter tant bien que mal, les uns par les autres, les régents, en face d'une population scolaire qui appartenait comme eux à deux confessions adverses.

Après 1684, il y eut un changement radical. L'Académie protestante étant supprimée ainsi que le collège mi-parti, on put envisager un autre *modus vivendi*. Au bout de dix ans la *Missio Diensis*, sans cesser de demeurer une mission, s'adjoignit un collège. A partir de 1694, les Jésuites enseignèrent à Die grammaire et humanité, philosophie et théologie. Supérieur de la mission de 1675 à 1708, le P. François Barnoin eut tout le temps d'organiser le fonctionnement de ces classes, auxquelles d'ailleurs quatre hommes suffisaient.

Pendant quelques années, les Jésuites eurent aussi la charge du séminaire diocésain.

L'évêque de Die, Séraphin de Pajot de Plouy était fort atta-

58. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus, en France*, t. III, p. 535.

59. J. Chevalier, *Essai historique sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 382, 386, 403.

60. J. Chevalier, *ouvr. cité*, t. III, p. 403, 411.

ché à la Compagnie. Il avait voulu être sacré[61] au noviciat des Jésuites à Paris (24 novembre 1694); jusqu'à sa mort (4 novembre 1701) il garda aux religieux sa confiance et son amitié. Son prédécesseur Armand de Montmorin, avant de devenir archevêque de Vienne (10 avril 1694), avait passé un contrat (12 septembre 1692) avec l'abbé général des Antonins, pour établir le séminaire dans le prieuré de Sainte-Croix. L'abbé s'engageait à fournir un supérieur, un professeur de théologie positive et de cas de conscience, un professeur de liturgie et de chant[62]. Des difficultés survenues entre les deux prélats pour la nomination à quelques cures les brouillèrent[63]. Pajot de Plouy survenant, trouva que le séminaire à Sainte-Croix serait trop loin de lui[64]. Le contrat fut rompu[65]. Et ainsi commença, en 1700, à Die, un séminaire dont la destinée ne paraît pas avoir été bien longue.

Deux maisons contiguës à celle qu'habitaient les Pères furent achetées. Le 1er septembre 1697, l'évêque consacra la chapelle des Jésuites dédiée à saint François-Xavier. Les classes commencèrent à l'automne de 1699. De quoi la ville[66], par délibération expresse, marqua à Mgr de Pajot et au P. Barnoin de vifs remerciements (19 décembre 1699).

Contrairement à ce que dit Chevalier[67], la mort de Mgr de Pajot n'amena point la fermeture du séminaire. Gabriel de Cosnac, qui gouverna le diocèse, à partir de 1702, montre aux Jésuites la même bienveillance que son prédécesseur. Mais, pour des raisons que j'ignore, si les classes de grammaire et d'humanités continuent jusqu'à la fin, celles de philosophie et de théologie disparaissent à partir de 1708. Dès 1711, le nombre des Pères tombe à trois. Il se maintient ainsi jusqu'en 1718, pour alterner ensuite de quatre à deux, jusqu'au jour où commencent pour la Compagnie les jours mauvais qui devaient finir en jours de mort.

61. J. Chevalier, *Essai... sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 542.
62. Abbé Maillet-Guy, *Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, dans la *Revue Mabillon*, an. 1928, p. 18-19.
63. Jules Chevalier (t. III, p. 558), explique les choses autrement : les désordres du couvent auraient amené la rupture du contrat.
64. Maillet-Guy, *Les commanderies de l'ordre de St-Antoine*, p. 18-19.
65. Pour loger les clercs à Sainte-Croix, les Antonins avaient fait au prieuré des réparations Le successeur de Pajot, Gabriel de Cosnac, les remboursa en 1703 (J. Chevalier, *ouvr. cité*, t. III, p. 581).
66. J. Chevalier, *Essai... sur l'Eglise... de Die*, t. III, p. 559.
67. J. Chevalier, *ouvr. cité*, t. III, p. 381.

Avant de clore ces pages sur le collège et le séminaire de Die, il convient de saluer la mémoire de celui qui en fut, si longtemps, l'âme agissante. Le P. François Barnoin était un fils du Comtat. Venu à Die en 1675, deux ans après sa profession, il n'en partit qu'à la mort. Durant quarante-cinq années, il fut supérieur de la mission, presque sans interruption. Son activité apostolique fut prodigieuse, au dire des documents domestiques de son Ordre[68]. D'un zèle ardent, d'une foi et d'une science solides, il se montra infatigable à prêcher la vérité catholique et à la défendre. Sur les places publiques, dans les maisons privées, à l'église, partout sa parole confondait l'hérésie. Il ranimait la ferveur des fidèles. Il fit même un livre pour réfuter les doctrines de Calvin[69]. Cet incroyable apostolat s'étendait à tout le territoire du Diois. Ni les chaleurs de l'été, ni les rigueurs de l'hiver, ni les difficultés des chemins n'arrêtaient cet homme entreprenant. Il put envoyer au P. de La Chaise les noms de dix mille hérétiques qui avaient abjuré entre ses mains et dont la vie chrétienne faisait honneur à leur apôtre[70].

Avec une ardeur très vive, il collabora à la politique royale qui enlevait aux protestants, un par un, leurs privilèges. Il vécut assez pour constater de ses yeux le peu d'efficacité des moyens violents en matière de conversion.

Ce fut par ses soins que les Pères eurent à Die une maison stable et que fut bâtie une chapelle à laquelle s'intéressèrent, entre autres généreux bienfaiteurs, le P. de La Chaise et Pellisson, les évêques Armand de Montmorin et Séraphin Pajot de Plouy, de puissants dauphinois, en tête desquels venait Boucher, gouverneur de la province.

Usé par ses travaux, le vaillant ouvrier, de 1716 à 1720 ne figure plus au catalogue qu'avec le vénérable titre de *senex*. Il mourut à Die, le 2 août 1720, à quatre-vingt deux ans.

68. M. de Gailhard-Bancel a cité cette pièce (*Revue archéologique de la Drôme*, oct.-déc. 1928, p. 394-395).

69. Sommervogel ne mentionne aucun ouvrage du P. Barnoin.

70. Le rédacteur de la pièce à laquelle j'emprunte ces détails assure qu'il a vu de ses yeux ce chiffre imposant attesté au confesseur du roi. — Je me demande cependant s'il n'y a pas là une erreur de transcription; d'autres pièces datées de 1682 parlent de *duo millia* de convertis; il se peut aussi que, de 1682 à la fin du règne de Louis XIV, le P. Barnoin ait fait de nouvelles conquêtes.

On sait comment, dès le XVII[e] siècle, s'ouvrirent en France, dans les pays mixtes, des maisons dites de la Propagation de la foi, pour recevoir les enfants des protestants convertis ou les enfants à convertir. Leur création à Die fut tardive. C'est seulement en 1738 que les filles des nobles et bourgeois furent confiés par Daniel de Cosnac aux Ursulines de Die et celles des paysans et artisans aux sœurs de Saint-Joseph de Boucieu-le-Roi (Ardèche) qui avaient à Die une maison. Les garçons étaient envoyés à Grenoble. Après la mort de Daniel de Cosnac († 1741), son successeur Plan des Augiers voulut avoir les garçons à Die et il leur donna pour maîtres les Frères de la Doctrine chrétienne. Le nombre de ces protégés ne fut jamais considérable : vers 1763, on comptait cinquante filles et trente garçons. Nous sommes peu renseignés sur l'histoire de l'œuvre. Il y a cependant un mémoire du subdélégué de Crest, Lucrétius Sibeud, qui signale des abus et indique des remèdes; il fournit aussi un état nominatif[71].

Revenons aux Jésuites. A mesure que le siècle avance, on voit revenir à Die comme supérieurs de la mission, des religieux qui en leur jeunesse y enseignèrent la grammaire : Scipion de Tritis, André de Lunelles, etc. Mais les espoirs suscités par les créations du P. Barnoin ne se réalisèrent pas. Dans les catalogues de l'Ordre, la *Missio Diensis* ne s'appela jamais *Collegium*. Et si, au même catalogue, figurent régulièrement les noms des prédicateurs d'avent et de carême et celui des prédicateurs ordinaires de la chapelle Saint-François-Xavier, les titulaires des cours de théologie et de philosophie deviennent intermittents à partir de 1712; ils n'apparaissent qu'à certaines années, comme si le manque d'élèves entraînait la suppression temporaire du séminaire; et bien souvent aussi, des classes du collège seule celle de grammaire reste. Pourquoi ? J'ignore. Le manque de documents empêche de discerner les causes précises de cette décadence. Et force nous est de songer aux causes générales.

Avec la Régence, on vit sourdre, contre l'Eglise de France, des difficultés qui grossirent vite comme un torrent furieux,

71. H. de Terrebasse, *Les maisons de la Propagation de la foi en Dauphiné*, p. 134-142, 166-178.

surtout quand les philosophes et l'*Encyclopédie* y aidèrent. Déjà, sous le pontificat de Benoît XIV, les fossoyeurs commencent à creuser le trou où l'Institut de saint Ignace doit disparaître. Selon la formule de Voltaire, les philosophes s'apprêtent à écraser l'infâme. Puis les jours viendront où, sous les coups des mêmes mains sacrilèges, la vieille monarchie et l'antique Eglise gallicane succomberont ensemble.

Lorsque le glas de 90 sonnera, depuis dix-sept ans la Compagnie de Jésus sera morte, frappée par le bref *Dominus et Redemptor* de Clément XIV; depuis vingt-sept ans, un édit de Louis XV l'aura tuée en France, tuant du même coup la mission du Diois.

Paul Dudon, S. J.

LES NOMS DE LIEUX D'ORIGINE ECCLÉSIASTIQUE

Introduction. — Les études toponymiques en France au XIXe siècle et leur méthode. — Caractères généraux et classification des noms de lieux d'origine ecclésiastique.

I. Le Souvenir des « Loca Sancta » et des Eglises. — Chronologie des toponymes : *Basilica*, — *Ecclesia*, — *Cappella*, — *Oratorium*, — *Altare*, — *Martyrium*, — *Cella*, — *Monasterium*, — *Lan* et *Lok* en Bretagne : sens et formes diverses.

INTRODUCTION

Les études toponymiques en France au XIXe siècle et leur méthode

En France, les premiers travaux sur les noms de lieux considérés en eux-mêmes apparaissent dès le Premier Empire, mais c'est seulement vers 1840 qu'on voit se préciser les règles auxquelles ce genre d'études devait se plier pour échapper aux conjectures stériles et obtenir des résultats précis. Dans son *Histoire du Berry*, Louis Raynal les a formulées avec un rare bonheur. Pour répondre, dit-il, aux diverses questions que pose chaque nom de lieu, il faut « recueillir avec une minutieuse exactitude les formes anciennes des noms de localité et attribuer à chacun d'eux sa véritable origine, empruntée souvent à des langues... qui pour la plupart n'ont pas été écrites... et dont il nous reste un petit nombre de vestiges certains. A une science approfondie de ces langues et des lois qui président dans chacune d'elles à la formation et aux changements des mots, il faudrait joindre un esprit critique plein tout à la fois de sagacité, de patience et de retenue »[1]. On retrouve là les directives de la science toponymique fran-

1. *Histoire du Berry*, t. I (Bourges, 1847), p. LXXXII-LXXXIII.

çaise, dont les progrès ont été rapides depuis 1860 environ, grâce à la publication du *Dictionnaire topographique de la France*[2], à l'édition de nombreux textes historiques, tels que cartulaires, recueils de diplômes, pouillés; au renouvellement de la méthode linguistique et aux conquêtes de la philologie celtique, germanique et romane[3].

La toponomastique a également fait l'objet d'un enseignement public, avec Jules Quicherat (1814-1882), à l'Ecole des chartes, et avec Auguste Longnon (1844-1911), au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes. Sous l'impulsion de ces deux maîtres et de leurs élèves, elle a affermi sa position, étendu ses enquêtes et tend d'année en année, à acquérir les deux caractères de certitude et de liaison propres à toute science : certitude par l'autorité des textes, liaison par le groupement des formes semblables, par leur répartition suivant leur origine et leur signification, par le relevé de leurs transformations au cours des siècles[4]. Actuellement, la toponomastique continue à emprunter à l'histoire la série des formes d'un nom de lieu à partir de la plus ancienne; à la phonétique historique et à la géographie linguistique, elle demande les lois qui permettent de justifier la présence de ces formes dans la langue et de suppléer parfois par la comparaison au silence ou à l'ambiguïté des documents; les qualités d'esprit qu'elle exige restent avant tout la sagacité — si l'on entend par là la plus large culture — et la pondération, qui peut seule réaliser l'accord indispensable entre les divers éléments qui font de chaque nom de lieu un fait complexe et souvent obscur, et équilibrer, en vue de la vérité, les suggestions également séduisantes de la topographie, de l'histoire, de la phonétique et de la tendance synthétique.

2. Sous la direction du Comité des Travaux historiques et scientifiques depuis 1859. Cf. X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques*, t. III (Paris, 1886), p. 481-497.

3. Cf. *La science française* (Exposition de San-Francisco), t. II, Paris, 1915.

4. Jean Longnon, *Ce que disent les noms de lieu*, dans *Revue critique des idées et des livres*, t. XXX (Paris, 1920), p. 663-675. A rapprocher des judicieuses réflexions de M. Brunel, au sujet de la méthode, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LXXXVIII (1927), p. 342-343.

Caractères généraux et classification des noms de lieux d'origine ecclésiastique.

Dans ses progrès constants au cours du dernier siècle, la toponomastique qui, sur bien des points, a complètement rénové nos connaissances, a souvent légitimé d'anciennes présomptions sur l'origine ecclésiastique de quelques noms de lieux. Elle a multiplié à leur égard les précisions historiques et les rectifications étymologiques, mais elle est aussi parvenue à rapporter à l'influence de l'Eglise chrétienne un grand nombre de vocables qui avaient échappé à des investigations insuffisantes. De la sorte a été constituée scientifiquement une famille de noms dont l'importance et l'intérêt s'affirment dans les divers ouvrages de toponymie publiés jusqu'à ce jour[5]. De leur étude se dégage une foule de notions utiles au spécialiste de l'histoire ecclésiastique. Nous donnerons ici un aperçu général des résultats désormais acquis de ce côté, en indiquant les points sur lesquels des recherches complémentaires seraient désirables.

Par leur nature et leur mode de formation, les noms de lieux d'origine ecclésiastique ne diffèrent pas des autres catégories de toponymes. Ils ont été créés soit à l'aide de noms communs ou d'adjectifs substantivés, soit à l'aide de noms propres de personnes et de lieux. Fréquemment, la juxtaposition ou la coordination de ces divers éléments a abouti à des groupes nominaux de type synthétique (déterminant en tête) ou analytique (déterminant à la fin).

Au point de vue linguistique, ils sont généralement empruntés au vocabulaire spécial de l'Eglise chrétienne; ils se retrouvent calqués ou traduits dans les langues qui, en dehors du français et du provençal, sont parlées en France. Selon qu'ils étaient du domaine d'oil ou du domaine d'oc, leur

5. Et particulièrement dans l'ouvrage posthume d'Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations.* Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (Section des sciences historiques et philologiques), publié par P. Marichal et L. Mirot, Paris, Ed. Champion, 1920-1923, 3 fasc. in-8°. Les pages 337 à 446 sont consacrées aux noms de lieux d'origine ecclésiastique. On consultera également avec fruit C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII. La terre et les hommes, Paris, 1926.

transformation phonétique, souvent influencée par le souvenir d'une origine savante, n'a pas été la même.

Considérés à part ou en groupe, ces vocables n'ont ni la même importance numérique, ni le même intérêt linguistique, ni la même ancienneté, ni la même valeur de témoignage. Tels sont restés mots savants, tels sont devenus mots héréditaires. Les uns portés par l'élan populaire et multipliés par l'imitation, sont communs depuis le Moyen Age à toute la chrétienté. Les autres, qui ont fait l'objet d'un choix et comportent une part d'invention, ne sont que d'un lieu et que d'un temps.

On a parlé de « jonchées » toponymiques[6]. Lorsqu'il s'agit des noms de lieux d'origine ecclésiastique, il vaut mieux parler d'ondes qui se propagent simultanément ou successivement, rayonnent à partir de centres différents, se pénètrent, se dépassent avant de se fixer au sol.

Pour la commodité de cet exposé nous répartirons ces vocables en plusieurs groupes et nous étudierons successivement dans la nomenclature territoriale :

1° Le souvenir des *loca sancta* ou des églises;

2° Le souvenir des saints;

3° Le souvenir du dogme et du culte chrétien;

4° Le souvenir des personnes, des ordres et des institutions ecclésiastiques;

5° Les emprunts à la toponymie de la Terre-Sainte.

Cette classification n'est pas seulement logique. Elle tient compte, dans la mesure du possible, de la chronologie des faits et des divers processus historiques et linguistiques qui ont influé sur la toponymie; elle hiérarchise, suivant leur importance et leur intérêt, les vocables d'origine ecclésiastique.

LE SOUVENIR DES *LOCA SANCTA* ET DES EGLISES

Sous ce chef, se rangent les noms de lieux provenant des noms communs *basilica, ecclesia* et dérivés, *cappella* et dérivés, *oratorium, altare, martyrium, cella* et dérivés, *monaste-*

6. J. Brunhes, *Géographie humaine de la France*, dans l'*Histoire de la Nation française* de G. Hanotaux, t. I (Paris, s. d.), p. 297-299.

rium et dérivés. Nous étudierons en même temps leurs équivalents en langue germanique, basque et bretonne.

Les toponymes les plus anciens de ce groupe s'infiltrent dans la nomenclature territoriale entre le VI[e] et le X[e] siècles. On trouve *Cella* en 528[7], *Monasteriolum* en 722[8], *Vetus Monasterii* en 768[9], *Oratorium* en 854[10], *Basilica* avant 954[11]. Divers autres exemples s'échelonnent jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Dans les cas allégués, ces noms s'appliquent à des lieux-dits, à des *villae* ou à des propriétés d'église. Il est légitime d'inférer des documents contemporains[12] qu'ils comportaient un édifice servant ou ayant servi au culte, comme c'est le cas en 893, pour la *villa que dicitur ad Oratorium Sancti Baudilii*[13].

Phonétiquement, bien qu'empruntés au lexique savant du latin, ils ont été assez rapidement assimilés et ont donné lieu à des formations populaires. En dehors des différences phonétiques qu'ils présentent selon les régions, ils ont subi très souvent des altérations d'ordre analogique telles que l'agglutination de l'article, et des altérations d'ordre graphique qui ont rapidement masqué leur véritable origine. On notera, entre autres particularités, qu'ils ont été dotés par analogie de l'*s* final des mots invariables; il en résulte que la plupart du temps, on a pensé qu'ils étaient primitivement au pluriel. Ce nombre leur est donné dans les formes latines refaites postérieurement à leur fixation territoriale. Il semble au reste

7. Cf. J. TARDIF, *Monuments historiques*, Paris, 1866, n° 1, p. 1. Mais s'agit-il de *cella* ecclésiastique ?

8. Diplôme de Thierry IV pour St-Maur-des-Fossés. *Ibid.*, n° 51, p. 42.

9. Donation de Pépin à St-Denis. *Ibid.*, n° 62, p. 52.

10. *Histoire de Languedoc*, t. II, pr. 146. Autres exemples de 853-863, dans un diplôme de Charles le Chauve, *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LVI (1896), p. 516-517; de 869-870, dans *Chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. BRUEL, t. II (1880), n° 1272, p. 352; de 884, dans MABILLON, *De Re diplomatica*, t. I (éd. de 1789), p. 571; en 893, dans le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, éd. DELOCHE (1859), n° CLXXVII, p. 146.

11. *Recueil des actes de Louis IV (936-954)*, publ. par P. LAUER (Paris, 1914), n° LI, p. 105.

12. Un précepte de Charles le Chauve pour St-Martin de Tours, de 862 (MARTÈNE et DURAND, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. I, 1724, col. 160-164), révèle la présence d'oratoires et de chapelles dans chaque manse de cette église.

13. Cf. note 10, *in fine*. Il n'est pas sans intérêt de constater ici que, plus près de nous, des noms de lieux-dits ou d'écarts, comme *l'Abbaye*, *l'Eglise*, *la Chapelle* représentent, sans préciser, des fondations qui existaient souvent encore avant 1789. Il y a là un parallélisme saisissant entre les deux termes d'une évolution millénaire.

que la notion de leur sens primitif s'était obscurcie de bonne heure et qu'ils se sont « fossilisés » assez rapidement.

LE TOPONYME *BASILICA*

M. Jud (*Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache*) rapporte le mot *basilica*, du grec *basilikê*, dans le sens d' « église », au latin chrétien de seconde formation. A mesure que la christianisation s'éloignait de la Méditerranée, on dut traduire les termes grecs de la langue religieuse, ou leur substituer des mots depuis longtemps adoptés par le latin. Ce latin, où *basilica* remplaçait *ecclesia, plebs, parrochia*, etc., a prévalu dans l'église de Rhétie. En Gaule, au contraire, ce fut le latin hellénisant de l'église de Lyon qui l'emporta sur le latin réformé des églises de Tours et de Reims, mais ce dernier a laissé sa trace dans nos *Basilicae* toponymes[14]. Soit une trentaine de noms, pour la plupart groupés dans la Normandie, le Maine, l'Orléanais et l'Ile-de-France, et qui phonétiquement procèdent de deux formes de *basilica*[15] :

a) L'une, dans laquelle le *c* sourd intervocalique s'était sonorisé au VI^e^-VII^e^ siècle, a abouti à *Baselega*, réduit à *Baselga* par la chûte de l'atone. Cette forme est à l'origine de *Basialgues* (Haute-Garonne), où le second *a* est épenthétique, *Bazalgue* (Lot), *Bazeuge* (Haute-Vienne), *Bazauges* (Charente-Inférieure), *Bazoges* (Vendée), *Bazoge* (Manche, Mayenne, Sarthe) et *Bazouge* (Mayenne), où la tonique devant *l* a subi les mêmes transformations que la semitonique de *faugère, feugère* et *fougère*.

b) L'autre, où l'*e* atone étant d'abord tombé, le *c*, désormais appuyé, a pu se palataliser devant *a* final. D'où la forme *Baselcha*, qui aurait dû donner *Baseuche* par la vocalisation

14. Cf. Alb. Dauzat, *La géographie linguistique* (Paris, s. d.), p. 178-180. — *Basilica*, à l'époque gallo-franque, désigne généralement une église à reliques; il y avait des basiliques urbaines ou épiscopales, monastiques, rurales ou paroissiales. Sur le sens, nous renvoyons le lecteur à L. Levillain, *Etudes sur l'abbaye de St-Denis à l'époque mérovingienne*. II. *Les origines de St-Denis*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LXXXVI (1925), p. 44-47.

15. Puis *baselica, basileca*. Cf. Jeanne Vieillard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne* (Paris, 1927, in-8°), p. 10-11. L'accent tonique est sur l'antépénultième.

de l'*l*. Mais par une influence probablement dialectale, la syllabe tonique prit le son d'*o* : d'où l'ancien français *basoche*, et les toponymes *Bazoche* (Eure-et-Loir, Oise) et *Bazoches* (Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Nièvre, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise). *Basèque* (Pas-de-Calais), *Bazoque* (Calvados, Orne) et *Bazoques* (Eure), nous ont conservé le son dialectal de *c* dur devant *a*. *Baroche* (Mayenne, Orne) est dû à la dissimilation de *s* en *r*, et peut-être, à une collusion hononymique avec *Paroche* (*paroechia*).

On remarquera *Beton-Bazoches* (Seine-et-Marne), *Bazoche-Gouet* (Eure-et-Loir), *Bazoches-les-Gallerandes* (Loiret), *Baroche-Gondoin* (Mayenne), où *Basilica* est associé à des noms de personnes.

Longnon (*Les noms de lieu*, n°ˢ 1385 et 1394), range dans la descendance de *Basilica* les toponymes *Bazeilles*, *Bazoilles*, de la région de l'Est. Ils proviendraient, selon lui, d'une « forme basse », *Basilia*, dont il faudrait pouvoir alléguer d'anciens exemples dans le sens d' « église ».

Il est bon, au reste, de remarquer ici que divers auteurs préfèrent rapporter à une origine romaine les toponymes issus de *basilica*. Ainsi J.-R. Pesche, dans son *Dictionnaire de la Sarthe* pour Bazoge et Bazouge. L'abbé Voisin (*Bull. monumental*, t. XXXV, 1869) a insisté sur la situation spéciale du Bazouge de Château-Gonthier, à la limite du Nantais et du Rennais, du Maine et de l'Anjou. Ed. Fleury, dans ses *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* (t. I, Paris, 1877, p. 240), à propos des découvertes gallo-romaines faites à Bazoches, tire ce toponyme de *Basilica*, au sens civil : il y avait là un domaine impérial important, avec une basilique servant de lieu de réunion et de centre commercial.

La thèse vient d'être vigoureusement reprise. MM. C. Jullian et J. Soyer estiment à leur tour que les noms de lieu provenant de *Basilica* rappellent les basiliques de l'époque impériale, bâtiments publics couverts, analogues à nos halles, où se tenaient d'importants marchés, à la frontière des « cités ». Telles seraient Bazoches-les-Hautes, -les-Gallerandes, -en-Dunois, et -Gouet, à la limite des Carnutes et des Orléanois (*Revue des Etudes anciennes*, t. XXIII (1921), p. 219-220 et t. XXV (1923), p. 367-378). Bazoches (Aisne) était même à la limite du diocèse de Soissons et de Reims et sur une grande voie.

Signalons ici l'intérêt qu'offrirait devant ce désaccord des savants, une vérification minutieuse de la descendance de *Basilica*. Les partisans des origines romaines ont souvent pour eux des découvertes archéologiques; les partisans de l'origine ecclésiastique peuvent s'appuyer sur la répartition significative, à l'Ouest, des *Basilicae*, et sur la présence de l'article devant un assez grand nombre des moins anciens de ces noms. Il se peut d'ailleurs que les deux sens allégués aient été souvent appelés à se confondre, à la suite de l'utilisation postérieure, par une église, d'un bâtiment basilical servant de marché. Tel a été le cas à Bazoches (Aisne). Tel serait le cas pour Néris (Allier)[16].

LE TOPONYME *ECCLESIA*

Dès le VI[e] siècle, *ecclesia*, l' « assemblée des fidèles », était déjà employé par métonymie pour désigner une église matérielle et le plus souvent l'église de la cité, la cathédrale. En toponymie, où il n'apparaît guère que vers le X[e] siècle, il évoque des églises paroissiales ou des dépendances de ces églises. Tels les nombreux lieux-dits *l'Eglise*, *Léglise*, générateurs de patronymes.

La forme d'oil d'*ecclesia* — on rencontre sur les monnaies *aeclisia* — est *église*. La forme d'oc, où l'*e* tonique est ouvert, comporte généralement diphtongaison de cette syllabe et aphérèse de l'*e* initial. D'où les formes *gleisa*, *gleia*, qui sont fixées dans les toponymes *Gleise*, *Gleyse*, *Gleyze* (quelquefois *Lagleyze*) et *Gleye*.

Au nord et au midi, *Ecclesia* est souvent accompagné d'un épithète d'âge tel que *nova* : *Neuve-Eglise* (Seine-et-Oise), *Neufglise* (Allier), *Neuf-Eglise* (Puy-de-Dôme), *Neuveglise* (Cantal), *Egliseneuve* (Dordogne), *Gliseneuve* (Haute-Loire), *Gleysenove* (Aveyron); — *vecla* (pour *vetula*) : *Veille-Eglise* (Seine-et-Oise, Haute-Savoie). *Gleyzeroute* (Dordogne) est une *Ecclesia rupta*.

Dans la région francienne et normande, *Ecclesia* reçoit comme complément déterminatif, tantôt un nom de lieu, comme dans *Roiglise* (Somme); tantôt un nom de personne,

16. M. Prou et F. Deshoulières, *L'église de Néris*, dans *Bulletin Monumental*, t. LXXXI (1922), p. 72-117.

comme *Bellenglise* (Aisne), où Longnon a retrouvé le thême *Berelendis*. On a aussi des groupes où le déterminant est le nom de Dieu : *Gleye-Deou* (Tarn-et-Garonne), ou un nom de saint : *Saint-Martin-Eglise* (Pas-de-Calais), *Saint-Pierre-Eglise* (Manche), *Sainte-Mère-Eglise* (*id.*), de *S. Mariæ ecclesia*.

Le diminutif *Ecclesiola* a donné au midi *gleiola, gleola*, d'où *Laguiole* (Aveyron) et *Laguiolle* (Gard). *Gleisola* se retrouve dans *La Gleizolle* (Corrèze, Lozère), *Gleygeolle* et *Lagleygeolle* (Corrèze), *Glésolle* (Indre). *La Lizolle* (Creuse, Puy-de-Dôme), *Lalizolle* (Allier) sont d'une région où l'on rencontre à la fin du XIII[e] siècle la graphie *ilhise* pour *église*. On trouve encore *Eglisolles* (Puy-de-Dôme), *Glisolles* (Eure). La dissimilation d'*l* en *r* fournit *Grisolles* (Aisne, Tarn-et-Garonne) et *Grisols* (Cantal). *Egriselles* (Yonne), *Griselles* (Côte-d'Or, Loiret) sont dûs à une substitution de suffixe. *Grisolettes* (Loire) présente le redoublement du diminutif. On rencontre aussi dans le Midi *Gleizeto*, formé d'*ecclesia* et du suffixe *-itta*.

En basque, *Ecclesia* est représenté par *Eliça*, écrit parfois *Elissa*, et se trouve en tête d'une grand nombre de groupes nominaux.

En breton, il est conservé sous la forme *ilis* (gall. *eglwis*) qui entre également dans de nombreux composés synthétiques : *Bodilis, Brennilis, Kerillis, Goz-Ilis*[17]. On cite exceptionnellement l'ordre analytique dans *Limerzel* (Morbihan), pour *Ilis Merzel, Ecclesia martyrum*.

En haut-allemand, *Ecclesia* avait pour équivalent *Kiricha*, d'où le flamand *Kerka* (francisé en *Kerque, querque*) et l'allemand *Kirch*. Ces mots ont donné en Alsace et dans les Flandres des toponymes composés, analogues comme inspiration à ceux du français. On remarquera que, dans le Pas-de-Calais, un nom comme *Niewkerque*, substitué au XVI[e] siècle à un ancien *Herewegh*, a été francisé en *Nouvelle-Eglise*. *S. Audomari Kerka*, devenu *Odenkerke*, puis *Olderkirke*, a été traduit par *Vieille-Eglise*.

17. Les *Goz-Ilis*, « vieille église », désignent des champs où l'on a découvert des substructions antiques. Cf. Abbé Mary, *Les Gohilis*, dans *Congrès archéologique de France à Vannes* (1881), p. 170-174.

LE TOPONYME *CAPPELLA*

Ce substantif fut d'abord appliqué au reliquaire de la *cappa* de saint Martin, puis à l'oratoire royal qui la contenait. Il s'est entendu depuis de petites églises privées ou d'églises dépendant d'une paroisse auxquelles on concéda des droits paroissiaux : aussi, dans les textes du Midi de la France, aux XII^e^-XIII^e^ siècles, désigne-t-il souvent des églises paroissiales[18].

Cappella, resté sous l'influence de *cappa*, où l'*a* initial était entravé, a donné en français *chapele*, et *capele* dans les dialectes picard et normand, qui n'ont pas palatalisé *c* devant *a*. A *capele* se rattache *Le Caples* (Pas-de-Calais). Dans le domaine méridional, *cappella* devient *capela* ou *chapela*, selon le traitement variable du *c*. L'*l* intervocalique se dissimile en *r* en gascon : d'où *la Capère* (Hautes-Pyrénées). En Flandre, on a les formes *Kappel, Cappel : Armbouts-Cappel* (Nord).

En toponymie, l'influence du français a généralement substitué la forme *chapelle* aux formes dialectales du Midi et du Nord. Elle apparaît seule, ou avec une épithète : *la Chapelle-Blanche* (Indre-et-Loire), ou dans des groupes où le déterminant est un nom de saint, un nom de personne ou de lieu.

Chapelle a un diminutif *Chapelette, Capelette, Chapelotte* en Berry et en Bretagne. Ces toponymes correspondent souvent à un type primitif *cappella*.

LE TOPONYME *ORATORIUM*

Employé dans la correspondance de saint Augustin dans le sens de « lieu de prière », ce nom désignait dès l'époque gallo-romaine les chapelles privées fondées sur les domaines ou dans les maisons des riches particuliers. Il en vint à signifier une église de paroisse ou de monastère[19], mais généralement

18. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises* (Paris, 1892), p. 4 et 10.

19. Il est synonyme de *basilica* en 865 dans la charte de fondation de l'église de Nocle-Maulaix, au département de la Nièvre (*Gallia christiana*, t. IV (Paris, 1876), instr., col. 59-60). Un « oratorium juxta castrum Calumnense », anciennement « monasterium Aiae » était prieuré de Marmoutiers. Cf. P. MARCHEGAY, *Chartes angevines des XI^e^ et XII^e^ siècles*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXXVI (1873), p. 389.

de peu d'importance, un ermitage. Il semble avoir été fort répandu en Gaule, car il reste dans une cinquantaine de toponymes.

Dans le domaine du provençal, *oratorium* a fourni un mot savant, *oratori*. La forme populaire *orador*, due à un changement de suffixe, est devenue le toponyme *Oradour* (Cantal, Charente, Dordogne, Haute-Vienne) et, avec l'amuïssement d'*r* final, *Auradou* (Lot-et-Garonne), *Louradou* (Aveyron, Cantal, Tarn). Ce nom a gardé longtemps sa signification originelle dans les parlers méridionaux. En Limousin, le mot d'*ouradour* s'applique toujours par extension aux carrefours où s'élevaient jadis des *oratoria* et des chapelles cimitériales, et aux croix qui signalent ces carrefours[20].

En langue d'oil, la même substitution de *-tor* à *-torium* a donné *Oredor*, bientôt réduit par la chute du *d* intervocalique à *Oreor*. Cette forme est à l'origine des toponymes *Auroux* (auj. Saint-Aubin, Côte-d'Or), *Oroux* (Deux-Sèvres), *Ouroux* (Ain, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire). *Loreur* (Manche), *Loreux* (Loir-et-Cher), *Loroux* (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire), *Louroux* (Allier, Maine-et-Loire), ont agglutiné l'article.

La forme régulière d'oil, avec conservation du suffixe *-torium*, était *oredoir*, qu'on reconnaît aisément dans les deux *Lourdoueix*, anciennement *L'Ourdoir*, de la Creuse et de l'Indre. Par la chute de la dentale intervocalique et la réduction d'hiatus qui la suivit, *Oredoir, Oreoir*, devint *Oroir*, qui a fourni un grand nombre de toponymes, où l'on retrouve l'évolution de la diphtongue *oi* en *oè*, puis *oué; Auroir* (Aisne), *Oroër* (Oise), *Aurouer* (Allier), *Orrouer* (Eure-et-Loir), *Ourouer* (Cher), *Ourouër* (Nièvre), *Lourouer* (Indre) et *Ouvrouer* (Loiret), où s'insère un *v* épenthétique. *Orrouy* (Oise) est marqué par une altération de la finale. Dans *Yrouerre* (Yonne), en dehors d'une altération analogique de la finale, le passage du son *o* de l'initiale au son *i* est assez insolite, mais on remarquera, à l'appui de ce changement, que dans des textes parisiens du XIII[e] siècle, *Oroer* est écrit quelquefois *Erouer*[21].

20. Cf. Mte CHARAGEAT, *Croix de carrefours et ouradours en Limousin*, dans *Bulletin monumental*, t. LXXXIII (1924), p. 132-148.

21. *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, publ. par L. BRIÈLE (Paris, 1894), n° 187, p. 81.

Les formes issues d'*Oreoir* présentent, dans l'Orléanais et la Brie, le passage caractéristique mais peu ancien de l'*r* à l'*s* intervocaliques : *Ozoir* (Seine-et-Marne), *Ozouer* (*id.*), *Auzouer* (Indre-et-Loire), *Ouzouer* (Loir-et-Cher, Loiret) et *Louzouer* (Loiret).

LE TOPONYME *ALTARE*

A l'époque carolingienne, on appelait *altaria* de petits édifices rustiques à la mémoire des saints (*Capit. Aquisgr.*, XLI). *Altare* prit par métonymie le sens d'église secondaire et aussi d'église paroissiale[22]. On le rencontre fréquemment du XI^e^ au XIII^e^ siècle dans les chartes de la région parisienne, et les cartulaires de Saint-Waast, du chapitre d'Arras, de Saint-Sauve et de Saint-Bertin. Il a formé une dizaine de toponymes dans la France du Nord et en Normandie.

Altare, que la *Vie de saint Alexis* donne sous la forme *alter*, passa à *autel* par la vocalisation de l'*l* et la dissimilation d'*r* finale en *l*. Au contact de l'*s* de flexion, *autel* passa à *auteus*, dialectalement *autieus*. Au XIV^e^ siècle, quand les règles de la déclinaison ne furent plus observées, on crût qu'*autieus* était un pluriel, et on latinisa généralement la forme vulgaire en *altaria*. C'est ce qui explique qu'en toponymie, ce substantif est presque toujours précédé de l'article *les*. On le trouve comme nom de lieu sous la forme *Autels* (Aisne, Calvados, Eure-et-Loir) et sous les formes diphtonguées *Autheux* (Somme) et *Authieux* (Calvados, Eure-et-Loir, Orne, Seine-Inférieure), où l'*h* est de pure fantaisie. On remarquera *Zoteux* (Pas-de-Calais), sous l'influence de l'*s* de liaison, qui s'est seul aggluliné au nom au XVII^e^ siècle. Le changement d'*au* initial en *o* provient de ce qu'une collision homonymique s'étant produite entre autel et ostel < *hospitale*, on a eu des formes *Osteus, Ostieus* pour *Autieus*. D'où, dans l'Orne, *Belhôtel* pour *Belautel*. On remarquera le composé *Bréauté* (Seine-Inférieure), où le second terme semble représenter *altare*[23].

22. A. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, p. 4.
23. *Description géographique et historique de la Basse-Normandie*, t. I (Paris, 1740), p. 371.

LE TOPONYME *MARTYRIUM*

Dès la seconde moitié du IVe siècle, on appelait de ce nom un autel ou un oratoire élevé dans « un endroit sanctifié par les reliques d'un martyr, soit par le corps d'un saint martyr enterré là, soit par des reliques authentiques disposées là, soit par des ossements crus à tort ceux d'un martyr, soit même par l'hypothèse qu'il y avait là une tombe de martyr sans trace visible ». Ces fondations seraient devenues dans la suite des nécropoles, des maladreries, des places de marché ou des lieux d'exécution, désignés au Moyen Age par le mot *martrai, martroi,* dont l'origine religieuse et cultuelle ne paraît pas contestable à M. C. Jullian, dont nous ne faisons ici que résumer les vues[24].

A son tour, M. J. Soyer a voulu combler une lacune de Longnon en montrant les traces laissées dans la nomenclature de trente-quatre départements, non pas par *martyrium,* mais par son dérivé *martyretum,* où le mot *martyr* se combine avec le suffixe *-etum,* si fréquent dans la formation des toponymes empruntés au règne végétal[25].

« *Martyretum* apparaît francisé dans *Marteret* (Lot-et-Garonne), *Marterey* (Isère), *Martoret* (Saône-et-Loire), *Marthoret* (Ardèche), *Martouret* (Hautes-Alpes, Drôme, Haute-Loire), *Marthuret* (Puy-de-Dôme). La dissimilation d'*r* en *l* a amené *Marthelay* (Haute-Savoie), *Martoulet* (Haute-Vienne), *Martelet* (Saône-et-Loire), tandis que l'assibilation de *r* intervocalique produisait *Marthezay* (Loire) et *Martesay* (Indre)[26].

« Les formes bourguignonnes et orléanaises *Martroi, Martroy, Martray, Martret* ont été amenées par l'effacement de l'*e* atone »[27].

24. *Notes gallo-romaines.* CIII. *Dans la banlieue parisienne. Nanterre, lieu saint,* dans *Revue des Etudes anciennes,* t. XXVI (1924), p. 227 et 229, et CVIII. *Calagurris, ibid.,* t. XXVII (1925), p. 307-311. Par contre, Quicherat entend *martyrium* dans le sens de cimetière, et M. L. Maître y voit des cimetières spéciaux pour lépreux (*Les Martrays,* dans *Bull. de la Société arch. de Nantes,* t. LXII (1923), p. 65-79).

25. *Etude sur l'origine des toponymes « martroi » et « martres »,* dans *Revue des Etudes anciennes,* t. XXVIII (1925), p. 213-227.

26. Les formes en *o, ou* et *u* indiqueraient plutôt *marturetum.*

27. Dans *Martrois* (Côte-d'Or), l'*e* atone n'apparaît qu'au milieu du XIIIe siècle. Auparavant, on a les formes *Martresio, Martrés* 1170, *Martroys* et *Martroix* au début du XIIIe, qui n'indiquent guère *martyretum* (*Dict. topogr. du dép. de la Côte-d'Or* (Paris, 1924), p. 240).

On peut objecter à MM. Jullian et Soyer l'absence de toute justification historique à l'appui de leur hypothèse. Les noms dérivés de *martyretum* apparaissent tard, beaucoup sont des lieux-dits ou des écarts: en Haute-Loire, par exemple, on compte quinze *Martouret*, dont le plus ancien remonte à 1341. Comment les rattacher à des souvenirs religieux extrêmement anciens ? La question est loin d'être au point et il y a lieu d'être prudent dans l'application de cette théorie.

Martyrium a un équivalent breton, *Merzer* (Côtes-du-Nord, Morbihan) et *Merzer-Salaün* (Finistère), qui rappelle l'assassinat du roi Salomon.

LE TOPONYME *CELLA*

Sous l'Empire romain, ce mot avait deux acceptions : l'une civile, « coin de l'habitation » ou « petite habitation » ; l'autre religieuse « sanctuaire » ou « dépendance de temple ». Déjà dans les Itinéraires, on le trouve comme toponyme, à côté de *Basilica*[28].

Au Moyen Age, les deux sens antiques de *cella* se sont fondus. Dès le v[e] siècle, *cella* désigne souvent une retraite cénobitique, la demeure écartée d'un saint, comportant généralement un oratoire de fortune. Ce double caractère d'habitacle et de lieu de culte explique que *cella* ait pu s'étendre parfois à un *cœnobium*, à un monastère ou à une abbaye[29], et aussi à de petits édifices du culte, tels que les *memoriae* des saints.

A l'époque carolingienne, probablement parce que beaucoup de *cellae* primitives avaient été incorporées au patrimoine des églises, on voit le mot prendre le sens très net de propriété, de dépendance d'un évêché et, plus souvent, d'une abbaye. Il devient l'équivalent de *res*, de *precaria*, de *possessio*, mais semble impliquer l'existence d'une église[30]. C'est la dernière

28. *Recueil des Itinéraires anciens*, publ. par le Marquis de Fortia d'Urbain (Paris, 1845), aux mots *Cellae*, *Cellis*.

29. Ainsi en 634, dans une charte de Palladius, évêque d'Auxerre, Mabillon, *De Re dipl.*, t. I, p. 485 ; dans un diplôme de 964 pour l'abbaye d'Homblières, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, publ. par L. Halphen (Paris, 1908), p. 19.

30. Un diplôme de Lothaire pour l'abbaye de St-Amand dit que la *villa*, qui s'appelait autrefois *Barisiacus*, a pris le nom de *cella* « propter basilicae constructionem ». Martène et Durand, *Veter. script. ampliss. collect.*, t. I (Paris, 1724), col. 98. Précédemment, le testament de Fulrad,

étape de *cella* avant de désigner une petite colonie soumise à un monastère, un *monasteriolum* et, plus tard, un prieuré, ainsi que l'a très bien vu Mabillon[31].

Phonétiquement, *cella* donnait *cele*, mais le type étymologique a réagi, et c'est la graphie *celle* que l'on rencontre dans divers textes français du Moyen Age, avec le sens d' « ermitage », de « cellule de moine » et aussi de « propriété ». En provençal, on trouve *cella*, et peut-être *serra*, en gascon. *Serres*, au diocèse d'Auch, a été identifié avec *Cella* (*Fraxilii*).

On voit par ce qui précède qu'en toponymie, où il est assez fréquent, *Cella* peut correspondre soit à un lieu cénobitique, soit à un établissement monastique, et dans les deux cas, rappeler un bien d'église. Mais n'a-t-il pas pu être aussi employé dans son sens civil? *Cella* ne s'est-il pas parfois confondu avec *sella* qui, à l'époque carolingienne désigne une petite habitation avec écurie, grange et autres dépendances nécessaires au travail des champs ?[32]. Il y aurait lieu de vérifier attentivement la série des toponymes issus de *Cella* que le *Dictionnaire des Postes* range tantôt à Celle, tantôt à Selle et tantôt à Lacelle, *Lalacelle*, *Lasserre*. La même précaution devrait s'étendre au dérivé de *celle*, *Cellette* ou *Sellette*.

LE TOPONYME *MONASTERIUM*

Le substantif *monasterium*, employé dans les textes les plus anciens concurremment avec *cœnobium* pour désigner un monastère[33], a seul passé dans la langue[34]. On le trouve dès

abbé de St-Denis, en 777, parle des « cellas ubi sancti requiescunt ». TARDIF, *Monuments historiques*, n° 78, p. 62.

31. *Praefationes in Acta Sanctorum O. S. B.* (Tridenti, 1724), p. 418. De même L. THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, t. I (Paris, 1725), col. 1134 et sq. Tout ce qui est dit de *cella* s'applique aussi à son diminutif *cellula*.

32. *Polyptique de l'abbaye de St-Germain-des-Prés...*, par A. LONGNON, t. I, Introduction (Paris, 1895), p. 100-101. *Sella* se retrouve dans le flamand *zeele*, « maison », conservé dans *Frênezelles* (Pas-de-Calais).

33. Sur le sens primitif, cf. Dom J. BESSE, *Les moines de l'ancienne France* (*période gallo-romaine et mérovingienne*) (Paris, 1906), p. 73 et 190; et l'article de LEVILLAIN, déjà cité, note 15.

34. LONGNON, *Les noms de lieu...*, n° 1462, admet que *cœnobium* est conservé dans le toponyme *Montcenoux* (Allier) : *Villafranca Montis Cœnobii*, au XI^e^ siècle. Mais *Montis Cœnobii* n'est peut-être qu'une fantaisie étymologique, comme *Centum Nuces* pour Sannois et *Sacrum Caesaris* pour Sancerre.

la fin du VII[e] siècle sous la forme vulgaire *monisterium*[35], dont les transformations successives ont abouti à l'ancien français *moustier, moûtier*[36]. Ce mot a engendré toute une lignée de toponymes, représentant d'anciens monastères, ou des églises, au sens le plus récent du mot, comme dans *Montières* (Somme), *Trois-Moutiers* (Vienne). Il a été emprunté par les dialectes germaniques, où il devient *Münster*, et par le breton où il s'est fixé en *Mouster, Moustoer, Moustoir.*

A la limite de la langue d'oil et de la langue d'oc, dans le domaine du provençal et du franco-provençal, règne la forme *Monestier* (Allier, Ardèche, Corrèze, Dordogne, Drôme, Puy-de-Dôme), *Monestiès* (Aude, Tarn), *Monêtier* (Hautes-Alpes, Haute-Savoie), *Monnêtier* (Ain, Haute-Savoie). Une légère différence dans le traitement de la tonique a marqué la forme *Monesteir*, qui est à la base des toponymes *Monetay* et *Monétay* (Allier), *Monnetay* (Ain, Jura), et *Ménétoy* (Côte-d'Or).

En français et en provençal, *monasterium* a subi une autre transformation. La chute de l'atone devant *nst* a également entraîné la chûte de l'*n* : d'où les formes *Mosteir* (aujourd'hui *Mouterre* (Vienne) et *Mostier*, devenu en toponymie *Mottier* (Isère), *Moustier, Moustiers, Moutier, Moutiers, Mouthier, Mouthiers.* Dans *Moitiers, Hautmoitiers* (Manche), il y a une modification du son de la semitonique. Les formes *Montier* du Nord et de l'Est, où reparaît l'*n*, sont dues à la réaction du type étymologique sur la graphie, mais se prononçaient *Moutier.*

Monasterium est entré dans la formation d'un grand nombre de composés, où le déterminant, précédant ou suivant le nom principal, peut être un nom géographique ou un nom d'homme. Tels sont : *Forest-Montiers* (Somme) : *m. Foreste; Fresmontiers* (Somme) : *m. Fraxini; Noirmoûtier* (Vendée), pour *Oirmoutier*, m. de l'île appelée *Herus; Vimoûtiers* (Orne), m. de la rivière *Vie;* — *Montiéramey* (Aube), m. du prêtre *Adremar; Monthierault* (Aube), m. d'*Adraldus ?; Faremou-*

35. *Monisterio, monistirio,* dans la charte de Vandemir en 690, MABILLON, *De Re diplomatica*, t. I, p. 472; *monestirio* dans un diplôme de Childebert, v. 700. TARDIF, *Monuments historiques*, n° 41, p. 35. C'est encore la forme archaïque de *Monestir* (Pyrénées-Orientales). *Monastier* (Lozère) est une forme savante.

36. Cf. L. CLÉDAT, *Phonétique française.* II. *Mestier et mostier*, dans *Revue des Patois*, t. II (Paris, 1888), p. 294-295.

tiers (Seine-et-Marne), m. de sainte *Fare; Giremoutiers* (*id.*), m. de *Geroldus* ou de *Gerhildis; Monterolier* (Seine-Inférieure), m. d'*Odelerius*. Dans certains de ces groupes nominaux, *monasterium* subit une syncope à la finale : *Montipouret* (Indre), *m. Porrec; Montivilliers* (Seine-Inférieure), *m. villare; Montlhéeu* (Yonne), *m. Laüs*. Bien souvent, il y a de réelles difficultés à préciser la forme primitive du déterminant, dont le sens s'est perdu ou oblitéré : ainsi *Semoutiers* (Haute-Marne), *Eymoutiers* (Charente, Haute-Vienne), etc.

Dans d'autres cas, le substantif et son épithète forment le groupe de coordination : *Puellemontier* (Haute-Marne) : *Puellare m.; Marmoutiers* (Indre-et-Loire), *Major m.; Montermain* (Cher), *m. Medianum; Montierneuf* (Charente), *m. Novum; Neufmontiers* (Seine-et-Marne).

Enfin la situation d'un *monasterium* peut être précisée très anciennement à l'aide d'un adverbe : *Montier-en-Der* (Haute-Marne), *m. in Dervo*, celt. « chêne », dans la forêt de Der; *Montier-en-l'Isle* (Aube), *Moutiers-au-Perche* (Orne).

Sur *Mostier* s'est formé un diminutif, conservé dans *Mousteiret* (Basses-Alpes), *Le Moutaret* (Isère), *Le Moutherot* (Doubs).

Monasterium a eu pour synonyme à l'époque mérovingienne et carolingienne le nom composé *Casa-Dei;* ce nom a été repris au XI^e^ et XII^e^ siècles par des établissements monastiques qui l'ont imposé comme toponyme: la *Caze-Dieu* (Gers), la *Chaise-Dieu* (Haute-Loire, Eure), pour la *Chèse-Dieu*.

Monasterium a fourni un dérivé, *monasteriolum*, qui désigne à l'époque carolingienne un *cœnobiolum*, un petit monastère, l'obédience d'une abbaye plus importante. Ce nom n'est pas moins répandu en toponymie que *monasterium*.

La forme du latin vulgaire, *monisteriolum*, dans laquelle l'accent a été avancé sur l'*o* ouvert du suffixe, est commune à la France du Midi, du Centre et de l'Est. On la trouve fixée dans *Ménestérol* (Dordogne), autrefois *Monesterol*. L'affaiblissement de la semitonique en *e* et l'élision du second *e* atone au XIII^e^ siècle a amené une série de formes dans lesquelles la tonique reste *o*, se diphtongue en *-ue, eu* (réduit à *u*), ou passe à *-au : Monistrol* (Haute-Loire), *Monestrol* (Aude, Haute-Garonne), *Menétrol* (Puy-de-Dôme), *Menétréol* (Cher), *Menetréols* (Indre), *Menetreuil* (Saône-et-Loire), *Menestruel* (Ain),

Menetreux (Côte-d'Or), *Menetru* (Jura), *Menestreau* (Loiret, Nièvre) et *Menétreau* (Cher, Nièvre).

Par une contraction analogue à celle de *monesterium* donnant *mostier*, *monesteriolum* a passé à *Mosteruel*, *Mostereul*, et — sauf dans *Montereau* (Cher, Loiret, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), *Mottereau* (Eure-et-Loir), *Montureux* (Haute-Saône) et *Monthureux* (Vosges), où l'atone reste notée — a abouti aux formes syncopées *Montrol* (Vienne), *Montreuil* (presque tous au Nord de la Loire, sauf Vendée et Vienne), et *Montreux* (Aisne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Haut-Rhin). *Mitreuil* (Ain) et *Mitreux* (Cher) sont marqués par l'altération de la syllabe initiale[37].

Sur *Monstreuil* s'est formé tardivement un diminutif, conservé dans *Montrollet* (Charente) et dans *Montrelet* (Somme).

LE TOPONYME *LAN*

Nous avons cru devoir rejeter à la fin de ce groupe le substantif breton *lan*, qui participe à la fois d'*ecclesia*, de *monasterium* et d'*oratorium* et qui peut convenir à la désignation de ces divers édifices.

Le gallois ou cornique *llan* était un mot commun à la Bretagne insulaire et à la Bretagne armoricaine. Il s'est étendu à toute la Bretagne française, sous la forme *lan*, pour désigner, dès les débuts du christianisme dans cette région, des lieux comportant un établissement du culte. Il figure dans de nombreux toponymes, où il est qualifié par divers adjectifs : *Lannevez*, « nouvelle *lan* », *Langoz*, « vieille *lan* », *Lanmeur*, « grande *lan* ». Il apparaît également déterminé par un nom

37. Longnon, *Les noms de lieu...*, n° 1438, a recours, pour expliquer les noms de *Monéteau* (Yonne), *Menetou* (Cher, Indre) et *Mennetou* (Loir-et-Cher), à un diminutif de *monasterium* : *monastellum*, formé par analogie sur *castellum*. Mais *monastellum* ou *monestellum*, formes attestées aux XI^e^ et XII^e^ siècles pour les *Menetou* du Cher, alternent à la même époque avec les formes vulgaires *Monesto*, *Monestou* qui ne semblent pas postuler un diminutif *-ellum*, dans une région où *-iolum* passait naturellement à *-au*. On rapprochera ces formes des *Monthou* du Loir-et-Cher, qui proviennent d'un type *Monestolium*, *Monstolium* (déformé à vrai dire au XV^e^ siècle — pour Monthou-sur-Bièvre, en *Monstrolium* et *Monsterolium*. Cf. *Pouillés de la province de Sens*, publ. par A. Longnon, Paris, 1904, p. 225). Or, cette forme se trouve également appliquée anciennement à Menetou-Couture et à Menetou-Salon, et aussi à Ménétreol-sur-Saudre (Cher) : *Monestol* en 1176 et *Menetou* en 1766. La question est assez compliquée, comme on le voit.

de lieu : *Langoat*, « *lan* du bois », *Lanleff*, « *lan* sur la rivière Leff », *Landreguer*, « *lan* de Tréguier ». Mais le plus souvent, le déterminatif est un nom de saint éponyme, presque toujours breton : *Lannedern*, de saint Edern; *Lanildut*, de saint Ildut; *Lanmodez*, de saint Maudez; *Landrevarzec*, de saint Teffrédeuc et non de *Tref Harzec; Landerneau*, de saint Ternoc; *Landeleau*, de saint Theliau; *Landivisiau*, de saint Thivisiau, etc. On le trouve aussi entrant en composition avec *Crux*, dans *Langroës, Langroez, Langrois;* et avec *ilis*, dans *Lannilis*[38].

LE TOPONYME *LOK*

La même remarque d'ensemble s'applique au breton *lok, log* devant voyelle qui, originairement, est aussi un « lieu de culte » (lat. *locus*). Il représente souvent une fondation de l'église monastique, mais peut désigner aussi une chapelle de toute autre origine.

Lok, qui est spécial au breton armoricain, n'apparaît en toponymie qu'au XI[e] siècle. Il est, sauf dans le cas de *Locminé*, qui signifie *Locus Monachorum*, toujours suivi d'un nom de saint local, dont les abbayes de Saint-Gildas-de-Rhuis, de Landévennec, de Saint-Tudy propageaient activement le culte. D'où les nombreux *Loqueltas*, de saint Gildas; *Loquenolé*, de saint Guénolé; *Loctudy*, de saint Tudy, qu'on trouve en Bretagne. De leur côté, les Templiers et les Hospitaliers, aux XI[e] et XII[e] siècles, ont créé des *Lochrist* et des *Locjean*[39].

(*A suivre.*)

Géraud LAVERGNE,
archiviste de la Dordogne.

38. Cf. LONGNON, *Les noms de lieu...*, n[os] 1312-1316. L'exposé le plus complet de la question des *Lan* toponymes est dans R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne* (Rennes, 1925), *passim*, et surtout chap. IV, avec rectifications à Longnon. On retiendra surtout qu'il ne faut pas toujours attribuer à *lan* le sens de *locus ecclesiasticus*, car il peut signifier aussi « lande », « terres froides » ou « vallée », et provenir d'anciens *nant*, devenus *lan*.

39. A. LONGNON, *Les noms de lieu...*, n[os] 1317-1321; et LARGILLIÈRE, *Les saints... dans l'Armorique bretonne*, p. 17-27 et p. 227, n° 1.

BULLETIN CRITIQUE

René Wehrlé. — *De la Coutume dans le droit canonique. Essai historique s'étendant des origines de l'Eglise au pontificat de Pie XI.* — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1928. In-8°, xviii-450 pages. Prix : 50 francs.

La Coutume a tenu et tient encore une grande place dans le droit canonique. C'est donc un grand et beau sujet qu'a abordé M. Wehrlé, dans une thèse de doctorat en droit qui dépasse de beaucoup par les dimensions, par l'étendue des recherches, par l'importance des résultats, ce à quoi se tiennent d'ordinaire pour obligés les candidats docteurs.

Dans une brève introduction, l'auteur traite d'abord des rapports de la coutume et de la loi en général. Il explique ensuite pour quelles raisons, tirées de la nature même et des principes sur lesquels elle repose, l'Eglise catholique aurait dû montrer une défiance très marquée envers la coutume. Celle-ci « vient d'en bas; elle sort du peuple », tandis que dans l'Eglise l'autorité descend d'en haut; et à ses débuts tout au moins le christianisme dut réagir vigoureusement, soit contre les coutumes juives, qu'il devait transformer, soit contre les coutumes païennes, dont il ne fallait pas qu'il se laissât contaminer. Ajoutons que coutume, c'est diversité; or l'unité est une des notes de l'Eglise, qu'elle est toujours portée à maintenir, non seulement dans les choses essentielles, mais dans les autres : plus encore que les institutions, l'esprit centralisateur a toujours tendu, dans la mesure où il a triomphé, à réduire la place de la coutume. Si cependant le droit coutumier a réussi à se maintenir, c'est qu'il y a, non sans doute identité, mais rapport étroit entre l'idée de coutume, d'une part, et de l'autre l'idée de tradition dogmatique; or l'Eglise fait de la tradition « la principale source de ses dogmes, l'inspiratrice de ses rites, la gardienne de sa discipline ». Cela tient aussi, ajouterons-nous, à quelques-unes des influences qu'a subies l'Eglise, et aux conditions dans lesquelles elle a longtemps vécu.

Elle s'est trouvée en présence du droit romain; elle n'a pu ni voulu l'ignorer. M. Wehrlé en a très sagement conclu qu'il était indispensable de consacrer avant tout un chapitre à *la coutume dans la codification Justinienne*. Une remarque sur cette question de l'influence romaine : dans son livre, il traduit ordinairement

legitimus par *légitime*. Nous croyons qu'il conviendrait très souvent de traduire par : conforme aux *leges* (opposées aux *canones*), c'est-à-dire aux lois romaines. Bon nombre des textes cités par lui prendraient ainsi une précision nouvelle et témoigneraient avec bien plus de netteté en faveur de l'influence du droit romain.

Faudrait-il aussi parler de celle qu'ont pu exercer les lois barbares, en donnant, non pas sans doute des théories de la coutume, mais des exemples et des habitudes. Il nous semble en tous cas qu'il y a lieu de tenir grand compte de la carence à peu près complète, durant le haut Moyen Age, au moins en Occident, du pouvoir législatif, civil ou ecclésiastique, et particulièrement du Saint-Siège. Pendant des siècles, c'est avant tout par la coutume que le droit a évolué. D'où cette tendance, si forte au Moyen Age, à confondre les idées d'ancienneté et de tradition, d'une part, de justice et de légitimité, de l'autre. Ce sont questions sur lesquelles n'avait pas à insister M. Wehrlé, de son point de vue, qui est celui d'un historien des théories juridiques plutôt que des faits. Mais elles ont leur importance pour qui veut comprendre avec quelle ampleur et quelle force s'est posé, lors de la renaissance des études juridiques, le problème de la coutume et de ses rapports avec le droit écrit.

Il a fallu attendre pour cela la fin du XII[e] et plutôt encore le XIII[e] siècle. Jusqu'alors on peut dire que canonistes et théologiens exaltaient ou dépréciaient la valeur de la coutume, selon qu'ils défendaient une coutume qu'ils jugeaient bonne, ou en combattaient une qu'ils jugeaient mauvaise. Seul peut-être saint Augustin a émis quelques idées générales, esquisse encore bien vague d'une théorie d'ailleurs très favorable à la coutume.

En ce domaine comme en beaucoup d'autres, la publication des *Décrétales* de Grégoire IX a marqué une date décisive. Les textes accueillis et canonisés dans cette collection font des allusions très fréquentes à la coutume, à laquelle ils reconnaissent un domaine d'application très large, et une valeur juridique égale à celle de la loi; et surtout le chap. 11, *Cum tanto*, X, II, 12, énonce deux règles essentielles, encore en vigueur aujourd'hui, et qui, quelque peu complétées et précisées, ont passé dans le Code de droit canonique. Pour être valable, la coutume ne doit pas déroger au droit naturel, et pour pouvoir déroger au droit positif, il faut qu'elle soit *rationabilis* et *legitime praescripta* (c'est-à-dire, à notre avis, qu'il faut lui appliquer les règles de prescription établies par le droit romain. Le *Sexte*, plus tard, dira : *canonice praescripta;* la comparaison est instructive).

Ces formules, d'ailleurs, demandaient à être interprétées. Elles ont été le point de départ de tout un développement juridique, que M. Wehrlé retrace, en laissant de côté les comparses, ceux qui ne font que répéter les autres, pour s'attacher longuement aux esprits originaux, à ceux qui ont apporté des vues nouvelles et fait avancer la science. Parmi ceux auxquels il reconnaît ce

mérite, il faut signaler Bernard de Parme et Henri de Suse (l'*Hostiensis*), Jean André, le Panormitain, Suarez, Reiffenstuel, et dans des temps plus rapprochés de nous, Phillips, Bouix et le cardinal Gousset. Les analyses qu'il fait de leurs théories sont des modèles de soin, de précision et de clarté[1].

Quelle était la durée de la prescription à laquelle faisait allusion Grégoire IX, et surtout que fallait-il entendre par une coutume raisonnable ? Nous nous demandons s'il n'est pas arrivé çà et là à M. Wehrlé de forcer quelque peu la pensée de Grégoire. Nous admettons naturellement fort bien que celui-ci regardait le pape comme juge qualifié de la « rationabilité » d'une coutume. Les *Décrétales* témoignent à chaque instant du droit que le Saint-Siège revendiquait, et qu'on lui reconnaissait, de condamner une coutume. Il n'en est pas moins vrai et digne de remarque que Grégoire IX n'a pas fait mention formelle de la nécessité, pour l'établissement d'une coutume, du consentement du souverain pontife. Et dans les deux décrétales d'Alexandre III et d'Innocent III que M. Wehrlé cite, p. 119, pour interpréter la décrétale *Cum tanto*, les mots : *rationabilis, rationabiliter*, veulent évidemment dire : conformes à la raison dont le bon sens est juge; et c'est bien là aussi le sens que suggère le rapprochement avec la loi de Constantin visée par Grégoire IX; le sens encore attaché au mot par l'*Hostiensis* dans un passage reproduit par M. Wehrlé, p. 186. Il ne nous paraît pas douteux, d'autre part, que l'expression *consuetudo approbata*, en usage fréquent depuis la fin du XII^e^ siècle, signifie non pas approuvée au sens moderne du mot, mais ancienne, consacrée par le temps; et cela d'après les exemples même que rapporte M. Wehrlé. Nous serions, sur ce point, bien plus catégoriques que lui.

Mais il était bien impossible, à une époque où l'exercice du pouvoir pontifical atteignait à son apogée, et où son activité législative et judiciaire était plus grande que jamais — deux circonstances peu favorables en elles-mêmes au libre épanouissement du droit coutumier — que la doctrine ne fût pas préoccupée d'assurer au droit écrit, en cas de conflit, le dernier mot contre la coutume. C'est ce que font un peu diversement Bernard de Parme et l'*Hostiensis;* pour le premier, est raisonnable la coutume qui ne s'oppose pas aux institutions canoniques, n'est pas réprouvée par le droit, et contraire à la vigueur et à la liberté de la discipline ecclésiastique; pour le second, entre autres critères, celle « qui est approuvée par le droit, et que l'Eglise romaine observe et

1. On se demande pourquoi M. Wehrlé classe par siècles les auteurs qu'il étudie, comme si la division par périodes de cent ans n'était pas tout à fait artificielle et comme si l'histoire des idées avait la complaisance de s'y encadrer. Plus singulière encore est l'habitude de placer dans un siècle les gens qui y ont vécu juste assez pour y mourir : ainsi Suarez, mort en 1617, au XVII^e^ siècle, Reiffenstuel (1641-1703) au XVIII^e^, Durand de Maillane (1729-1814) au XIX^e^.

prescrit d'observer »; — exagération évidente qui aurait réduit à peu près à rien le terrain de la coutume, et aurait enlevé à celle-ci sa raison d'être, laquelle est précisément de modifier le droit et d'introduire la diversité. On peut en dire autant de l'affirmation que toute coutume spéciale de l'Eglise romaine doit être observée partout.

Ces idées « ultramontaines », dirions-nous, ne triomphent pas tout de suite, et la théorie très développée qu'a donnée de la coutume Jean André, le grand canoniste de la première moitié du XIV^e^ siècle, est tout entière, peut-on dire, ordonnée autour d'une idée essentielle : ce qui fait la valeur de la coutume, c'est le consentement du peuple; tout le point est de savoir comment constater ce consentement et à quelle condition il est valable; or d'un bout à l'autre Jean André admet que le droit d'établir une coutume et le droit de légiférer vont ensemble — ce ne sont que deux manières différentes d'arriver au même résultat —; et pour lui, en romaniste qu'il est, le pouvoir législatif repose dans le peuple; en sorte que « le consentement du souverain » — en l'espèce le pape — « n'est mentionné ni comme nécessaire, ni même comme utile; le peuple reste le seul maître de la coutume » (p. 247).

Un siècle plus tard, au contraire — et c'est une preuve, entre beaucoup d'autres, d'un fait bien connu : au moment même où le gallicanisme et les mouvements analogues prétendaient opposer les coutumes nationales à la centralisation romaine, les jurisconsultes du parti « curialiste » s'appliquaient à tirer toutes les conséquences des principes de la monarchie pontificale — le Panormitain déclarait le premier, d'après M. Wehrlé, que la permission du pape était une des conditions essentielles de l'introduction de la coutume contraire aux canons.

Cette thèse s'accordait encore assez mal avec le principe du consentement populaire, où le Panormitain continuait par tradition à voir « la cause efficiente » de la coutume. Suarez réussit à élever une construction juridique où tout s'harmonisait. Il « fait du consentement du souverain la principale cause efficiente de la coutume, au point que les autres éléments qui constituent cette même cause efficiente deviennent, sinon accessoires, du moins secondaires ». La volonté des hommes qui introduisent la coutume n'est qu'une cause efficiente prochaine, d'ailleurs indispensable, qui crée un fait; seul le consentement du souverain crée un droit. Mais alors les usages qui s'établissent à l'insu du pape pourront-ils jamais acquérir la force de coutumes ? Suarez échappe à cette objection en distinguant le premier trois formes de consentement: outre le consentement exprès et le consentement tacite, déjà admis par les juristes, le consentement *légal*, « donné par le souverain au moyen du droit lui-même », en déclarant d'avance valable toute coutume qui remplit des conditions déterminées — exactement ce qu'avait fait Grégoire IX, pour le droit ecclésiastique,

par le décrétale *Cum tanto*. Ingénieuse théorie qui conciliait la coutume avec le principe que dans l'Eglise la loi vient d'en haut.

La réaction contre le gallicanisme, qui est un des grands faits de l'histoire de l'Eglise au XIX^e^ siècle, explique de reste le peu de faveur que montrent à la coutume des canonistes comme Bouix et le cardinal Gousset, et l'énergie avec laquelle ils insistent sur la nécessité du consentement du pape (le cardinal Gousset va jusqu'à rejeter la théorie du consentement légal). Et les circonstances politiques conduisirent à préciser par quelques distinctions, d'une part la théorie du consentement de la communauté, d'autre part celle du consentement tacite du pape. Dans divers pays, et notamment en France, les événements ont introduit des habitudes et des pratiques qui ont été bien plutôt imposées par les gouvernements, ou acceptées par ignorance du droit, qu'adoptées librement et en connaissance de cause par la communauté (Bouix cite en exemple, pour la France, la révocabilité *ad nutum* des desservants par les évêques). Il ne faut pas laisser croire que ces prétendues coutumes, irrégulièrement introduites, puissent devenir valides. D'autre part, il arrive beaucoup plus souvent qu'autrefois que le pape doive garder, en présence de pratiques fâcheuses, une attitude qui n'est pas une approbation tacite, mais un silence à demi forcé, observé par prudence; en sorte qu'il ne suffit pas dans chaque cas de se demander si le pape *a* ou non protesté, mais s'il *pouvait* protester.

Nous avons parlé surtout du plus grave, en somme, des problèmes qui se posent au sujet de la coutume : quelles sont les conditions pour qu'elle acquière force de loi ? Beaucoup d'autres naturellement ont dû être examinés par M. Wehrlé. Nous nous bornerons à quelques remarques. Il est assez frappant de voir que plus on tend à mettre au premier plan le consentement pontifical, et moins on est exigeant en fait de prescription; du moment que la volonté du souverain est réputée nécessaire, on tend d'instinct à admettre qu'elle est suffisante. En ce qui concerne la manière d'introduire la coutume, la tendance des canonistes est d'exiger de la part de la communauté, ou au moins de sa majorité, une volonté consciente de s'obliger. Se rencontre-t-elle toujours et facilement en fait ? Surtout lorsqu'il s'agit de coutume négative, de désuétude, la coutume ne s'établit-elle pas par de très nombreux actes individuels, précédents auxquels tout le monde peu à peu croit pouvoir se conformer, sans que chacun, au début, ait eu la pleine intention de ce qu'il contribuait à créer ? — S'agit-il de la preuve de la coutume, l'importance attachée à la preuve testimoniale nous paraît un peu une survivance médiévale; il semble qu'il y ait aujourd'hui des modes de preuve bien plus sûrs.

Le récent Code de droit canonique a laissé à la coutume une place plus grande que ne sont ordinairement portées à le faire les codifications. Il nous paraît inutile d'en résumer les dispositions; M. Wehrlé l'a fait à merveille. Comme il l'a fait remarquer, le

Code ne tranche pas, et laisse donc toute liberté pour discuter, des questions théoriquement et pratiquement très intéressantes, par exemple : dans quels cas une coutume non expressément réprouvée par le droit peut-elle être dite raisonnable ? — Quelles sont les diverses communautés qui, susceptibles de recevoir une loi ecclésiastique, peuvent introduire des coutumes ? — De quelle nature doit être le consentement donné à la coutume par le souverain ? Le consentement légal suffit-il ? — Quels sont les moyens de preuve propres à la coutume ? — Quelles sont les coutumes expressément réprouvées ou au contraire expressément maintenues par le nouveau Code ? — Il y a encore, on le voit, de la besogne pour les canonistes.

Nous voudrions que cette analyse eût fait sentir à tous nos lecteurs à quel point le beau livre de M. Wehrlé mérite d'attirer l'attention, non seulement des juristes, mais des historiens. Ceux-ci regretteront peut-être un peu que l'auteur n'ait pas rapproché davantage les théories qu'il analysait des circonstances historiques au milieu desquelles elles sont nées, et qui contribuent à les expliquer. Il leur appartiendra de faire ce travail. Ils y trouveront intérêt et profit.

E. Jordan.

Abbé E. Guilbert. — *Saint Vaast, fondateur de l'église d'Arras.* — Arras, Nouvelle Société anonyme du Pas-de-Calais, 1928. In-12 de 164 pages. Prix : 7 fr. 50.

Une biographie du premier évêque d'Arras dépend surtout de la valeur historique qu'on juge devoir attacher à la *Vita Vedasti* que M. Bruno Krusch a attribuée avec raison à Jonas de Bobbio et datée de 641. L'éminent érudit allemand s'est montré particulièrement sévère à l'égard de cette œuvre qui, à son avis, tient plus du roman que de l'histoire; ne concluait-il pas que Vaast n'avait joué réellement aucun rôle dans la conversion de Clovis, qu'il n'avait même jamais été évêque d'Arras, mais seulement un évêque missionnaire. M. Godefroid Kurth, dans son « *Clovis* », a victorieusement réfuté une partie des objections de M. Krusch en ce qui concerne les rapports du saint et du roi franc. M. Léon Van der Essen, réagissant heureusement dans son *Etude sur les Vitae des saints mérovingiens* contre les conclusions aussi décevantes que peu fondées auxquelles nous avait habitué en matière d'hagiographie l'école hypercritique des Duchesne et des Bruno Krusch, consacrait un chapitre fort pertinent à la réhabilitation des données principales de la *Vita Vedasti* de Jonas. Ce dernier écrivant un siècle après la mort du saint a pu aisément recueillir des témoignages dignes de foi; il n'y a aucune raison décisive de suspecter ses dires;

à peine peut-on craindre que la mémoire populaire ait exagéré le rôle du saint. M. Guilbert a accueilli sans réserves les assertions de Jonas; il a pu les compléter parfois en extrayant avec prudence des biographies tardives et des légendes locales tout ce qui paraît provenir d'antiques traditions. C'est ainsi que l'auteur a pu consacrer un excellent chapitre au ministère épiscopal de saint Vaast, aux fondations d'églises ou de monastères qui peuvent lui être attribuées. Le chapitre qui traite du culte des reliques est judicieux; M. Guilbert pense à bon droit que le corps de saint Vaast fut transféré à l'occasion de la fondation de l'abbaye de Saint-Vaast sur les bords du Crinchon, de la cathédrale d'Arras, où il avait été primitivement enseveli à l'église abbatiale; il n'y a pas lieu de mettre cette translation sur le compte de l'imagination intéressée des moines de Saint-Vaast et d'Alcuin comme le voudrait M. Krusch.

Par contre, je crains fort que M. Guilbert ait eu tort de préférer les suggestions imprécises d'une tradition locale moderne aux indications catégoriques d'un texte du huitième siècle. Le chapitre IX de la *Vita Vedasti* de Jonas, où la critique a reconnu une interpolation du VIII^e^ au IX^e^ siècle, fixe le lieu de naissance du saint « en Aquitaine, à peu près à mi-distance entre Périgueux et Limoges, sur une grande montagne au sommet de laquelle se voient encore d'importantes ruines d'une cité ou d'un *castrum* ». Ce texte, aussi précieux en raison de son antiquité que pour sa précision, ne condamne-t-il pas l'hypothèse de M. le chanoine Pergot, à laquelle se rallie M. Guilbert, qui place le lieu de naissance de Vaast à Châtres, localité située à 40 kilomètres de Périgueux et 80 kilomètres de Limoges et aucunement entre ces deux villes. Le témoignage de Bernard Guy dans son Catalogue des saints limousins, confirme celui de la *Vita* en faisant naître saint Vaast à Courbefy (*Curvifunium*), localité située à la limite du Périgord et du Limousin, à peu près à égale distance des capitales de ces deux provinces, sur le mont le plus élevé de la région (564 mètres). On peut voir encore de nos jours à Courbefy les ruines d'un *oppidum* gaulois qui commandait la route de Limoges à Périgueux. Que le souvenir de saint Vaast ait été mieux conservé dans le doyenné de Terrasson en Périgord, c'est peut-être parce que les biens patrimoniaux du saint, que la vie de saint Géry place en Périgord, se trouvaient dans cette région; la mémoire de Vaast devait disparaître d'autant plus vite à Courbefy que cette localité cessa sans doute de bonne heure d'être habitée pour devenir l'emplacement d'un château-fort des vicomtes de Limoges.

M. Baudot.

Saint François d'Assise, son œuvre, son influence (1226-1926). Publié sous la direction de Henri Lemaître et Alexandre Masseron. Préface de S. Em. le cardinal Dubois. — Paris, éditions E. Droz, 1927. In-4° de 320 pages. Crayon hors texte de Bernard Naudin.

Il ne faut pas chercher dans ce volume une biographie de saint François d'Assise. Si l'on excepte le chapitre consacré par M. Pourrat à « la mystique de saint François », où l'on trouvera certains aperçus intéressants sur le « chevalier de dame pauvreté », sur son humilité et son amour tout séraphique pour Dieu et pour le Christ, il n'est question du grand *poverello* qu'en fonction de son œuvre ou plus exactement du rayonnement de celle-ci à travers le Moyen Age et même au delà. Le grand mérite de cette œuvre collective, pour laquelle MM. Lemaître et Masseron ont réussi à s'assurer la collaboration des plus éminents spécialistes, est d'avoir fort bien mis en lumière la prodigieuse influence exercée par saint François, sous de multiples formes qu'il n'avait pas prévues, qu'il aurait sans doute encore moins souhaitées et cela malgré d'incontestables difficultés que, tout en poursuivant un but évident de glorification, l'on n'a nullement cherché à dissimuler.

L'exposé de la crise traversée par l'Ordre franciscain au premier siècle de son existence constitue même l'une des parties les plus neuves de ce livre si fécond en vues originales de toutes sortes. Personne n'était plus qualifié pour en exposer les diverses étapes et les multiples aspects que M. Edouard Jordan, à qui est échue cette tâche particulièrement délicate. Il a fort bien montré comment « le drame du premier siècle de l'histoire franciscaine » réside dans une « opposition perpétuelle entre ce que le saint avait voulu et ce qui s'est passé ». Les conclusions qui surgissent, en un saisissant relief, de cette analyse aussi alerte que précise et fortement charpentée, seront sans doute quelque peu discutées par ceux que M. Jordan appelle spirituellement « les enthousiastes modernes de la poésie et de la pauvreté franciscaine »; elles n'en sont pas moins conformes à la vérité et au bon sens. Nous croyons avec M. Jordan qu'en favorisant l'abandon de l'esprit primitif de saint François, en organisant et en disciplinant les Frères Mineurs, en les utilisant sous des formes diverses pour le plus grand bien de l'Eglise, la papauté a été vraiment bien inspirée. Les chapitres qui suivent celui qui a trait au *Premier siècle franciscain* sont l'illustration convaincante de cette thèse si vigoureusement et si brillamment établie par M. Jordan.

Il est probable en effet que, sans l'orientation donnée à l'ordre de saint François par le Saint-Siège, il n'y aurait pas eu de philosophie franciscaine et on ne pourrait que le regretter, surtout après avoir lu la riche synthèse qu'a donnée du mouvement l'his-

torien si sûr de la philosophie médiévale qu'est M. Etienne Gilson. On retrouvera dans les pages d'une élégance distinguée qu'il a écrites à ce sujet, l'essentiel de son travail sur saint Bonaventure. On appréciera davantage encore sa très heureuse tentative pour dégager le sens de la philosophie franciscaine qui trahit toujours, dit-il, sous la masse des principes, des concepts et des méthodes qu'elle met en œuvre, un ascète qui suit le Christ, un apôtre qui lui conquiert des âmes ou un mystique qui l'aime ». Ces tendances, M. Gilson a su fort bien les découvrir même chez des penseurs tout à fait originaux comme Roger Bacon et Guillaume d'Occam; les pages dans lesquelles il a restitué la véritable physionomie, toute franciscaine, de ces deux écrivains sur lesquels la critique moderne a accumulé de « graves contre-sens », provoqueront, elles aussi, quelques surprises chez ceux qui s'obstinent à apercevoir en Occam un précurseur de Luther; elles contribueront à dissiper bien des préjugés et à rectifier quelques légendes bâties par la critique moderne.

Saint François n'a pas seulement imprimé un large essor à la philosophie médiévale. Il a aussi, comme l'indiquent MM. Tardi et Arcari, déterminé une rénovation de la poésie latine qui se dégage, après lui, des froides formules où elle était enfermée pour devenir plus concrète, plus familière, plus aimante, et aussi de la laude religieuse qui connut, sous son influence, une extraordinaire floraison. On savait déjà que l'art lui devait beaucoup; mais on ne peut qu'être reconnaissant au P. Leone Bracaloni d'avoir fort bien mis au point tout ce que l'idéal franciscain avait produit dans ce domaine et à M. Louis Gillet d'avoir rappelé, avec une réelle finesse, les origines françaises de la basilique d'Assise, contestées par certains archéologues que l'éminent critique d'art a exécutés avec son habituelle maîtrise.

On se rendait peut-être moins bien compte de toute l'étendue de l'effort missionnaire dont les Franciscains, au XIV^e^ siècle, ont pris l'initiative. Le chapitre de M. Louis Bréhier, suivi d'un appendice de M. P. de Cenival sur la mission franciscaine au Maroc, grâce à son information très sûre, grâce à une accumulation fort habile de faits très heureusement choisis et non moins heureusement présentés, est d'un puissant intérêt. Il prouve de façon tout à fait décisive que saint François d'Assise, dont ici on retrouve l'influence personnelle et directe, a été animé d'un idéal nouveau, auquel ses disciples se sont rigoureusement conformés. « A la lutte armée contre l'Islam, à la croisade coûteuse et meurtrière qui, malgré les déformations que lui avaient fait subir les politiques, excitait encore l'enthousiasme des foules, il substitua, dit excellemment M. Bréhier, le retour à la tradition apostolique, la propagande pacifique. » En Terre-Sainte comme en Asie, en face de l'Islam comme en face des Mongols, les disciples de saint François se sont distingués par l'intensité de cette « propagande pacifique » dont on verra ici les remarquables résultats.

Tels ont été, malgré la crise que l'Ordre a traversée, les fruits de l'activité franciscaine dans des domaines aussi épars que possible. Ils ne pouvaient que gagner à être ainsi rassemblés et bien qu'il n'y ait dans le volume qui nous occupe aucun chapitre de conclusion, cette conclusion se dégage d'elle-même : il est impossible de faire l'histoire religieuse, politique, philosophique, littéraire, artistique de la chrétienté pendant la seconde moitié du XIII^e^ siècle et au XIV^e^, sans rencontrer partout l'ordre de Saint-François qui, tout en s'incarnant sous les formes les plus diverses et les plus imprévues, persiste toujours avec sa force première.

Si le livre n'a pas de conclusion, il débute en revanche par deux chapitres d'introduction qui méritent une mention toute spéciale. L'un est l'œuvre de M. A. Masseron, et il a trait aux sources de la vie de saint François qui, comme l'on sait, ont donné lieu à une abondante littérature; c'est un modèle de critique toujours prudente et souvent ingénieuse, où toutes les thèses sont classées, examinées, confrontées avec beaucoup de méthode et aucun de ceux qui désormais étudieront saint François ne pourra se dispenser de recourir au préalable à cette pénétrante étude où l'on a si bien distingué ce qui est acquis de ce qui reste objet de discussion. L'autre est dû à M. Georges Goyau. Comment en effet aurait-on pu concevoir un livre sur saint Français d'Assise sans le concours du grand écrivain qui, sur tant d'objets divers, a été le promoteur des études relatives au christianisme social ? Il a entrepris ici de suivre à travers l'histoire le *livre des conformités* et de retracer les polémiques auxquelles il a donné lieu, s'attachant plus spécialement à montrer comment l'œuvre de frère Barthélemy de Rinonico, après avoir suscité les invectives des protestants au XVI^e^ siècle et les railleries des philosophes au XVIII^e^, a connu, au XIX^e^, « un renouveau de crédit » dans les milieux les plus éloignés du catholicisme. Cette « ferveur d'hommages » demeure en effet, malgré tous les désaccords dans l'interprétation des sources. Il était bon de le rappeler et on ne peut que remercier M. Goyau de l'avoir si bien fait.

Augustin FLICHE.

Emile MALE. — *Art et artistes du Moyen Age.* — Paris, Colin, 1927. In-8° de VI-328 pages (Collection Ivoire). Prix : 30 francs.

En dehors des trois livres admirables, les plus beaux qui aient été écrits sur l'art du Moyen Age, où M. Emile Mâle a révélé tous les secrets de l'iconographie de nos cathédrales et églises françaises, l'éminent académicien a fait paraître dans diverses revues une foule d'articles dont les plus importants viennent d'être réunis en volume sous ce titre *Art et artistes français du Moyen Age*,

Si tous les chapitres émanent d'une même pensée, ils traitent du moins des sujets très variés. L'explication minutieuse des portails de Senlis et de Notre-Dame de Paris et l'analyse des miniatures restituées à Jean Bourdichon voisinent avec des pages ardentes et colorées sur la physionomie des cathédrales françaises, inspirées par tel ou tel livre récent, et avec une étude tout à fait neuve sur la cathédrale de Reims. Il est impossible de reprendre ici un à un ces divers articles; nous nous contenterons d'en retenir deux qui sont consacrés à des problèmes archéologiques de la plus haute importance.

Le premier concerne les influences arabes qui, par l'intermédiaire de l'Espagne musulmane, se sont exercées sur notre art roman. Déjà en 1911, en visitant la mosquée de Cordoue, M. Mâle avait été frappé par la présence de modillons pareils à ceux qui décorent les corniches des églises d'Auvergne, par l'existence d'arcs trilobés identiques à ceux que l'on trouve à Notre-Dame du Port et d'autres arcs à claveaux blancs et rouges qui rappellent le cloître de Notre-Dame du Puy où réapparaît la même alternance de couleurs, enfin par d'autres analogies non moins frappantes entre les portes de la cathédrale du Puy et l'art mozarabe d'Espagne. Par la suite, cette impression s'est fortifiée et M. Mâle a été amené à formuler, en 1923, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, cette conclusion catégorique : « On ne saurait douter aujourd'hui et, pour ma part, je ne doute pas que les architectes du Moyen Age n'aient imité plus d'une fois le décor des monuments de l'Islam. » Les ressemblances entre l'art chrétien et l'art arabe, entrevues dans la mosquée de Cordoue, étaient apparues plus nombreuses : présence au triforium du transept de Cluny de petits demi-cercles dessinant un feston autour des arcs, arcatures polylobées du clocher de la Charité de Cluny, mosaïques du chevet de Notre-Dame du Port, façade polychrome, sculptures sans relief et arcs superposés de la cathédrale du Puy et d'autres églises du Velay, n'étaient-ce pas là autant d'emprunts faits par les architectes romans à l'art arabe ? Et M. Mâle de noter encore d'autres influences du même ordre en Saintonge, en Limousin, en Berry et jusqu'à Vézelay aussi bien qu'en Languedoc, à Saint-Pierre de Reddes et à Saint-Guilhem du Désert. Il y a là toutes sortes d'analogies vraiment saisissantes et qui inclinent bien à penser que la France a emprunté à ces Arabes qui « savaient mettre dans leurs gracieuses fantaisies un charme irrésistible », quelques-unes de leurs « lignes sinueuses » d'un si bel effet décoratif. Si l'on se souvient, par ailleurs, que ces traits communs se trouvent tout le long des routes que suivaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, la conclusion de M. Mâle paraît bien s'imposer. Elle a été fortifiée encore par les derniers travaux de M. Boissonnade qui, à propos des origines de la chanson de Roland, ont si fortement mis en relief la continuité des rapports entre la France et l'Espagne à partir de la seconde moitié du xi[e] siècle. « Cette

grande épopée du pèlerinage de Saint-Jacques et de la lutte contre les Maures, peut-on dire aujourd'hui avec M. Mâle, n'est pas seulement dans la *Chanson de Roland;* elle est écrite au front des vieilles églises de la route d'Espagne; elle est écrite au transept de Cluny, au clocher de la Charité-sur-Loire, à la façade de Notre-Dame du Puy. »

Un autre article de M. Emile Mâle, paru dans la *Revue des Deux Mondes* en 1926 et reproduit dans le volume qui nous occupe, a renouvelé également une question d'un tout autre ordre. Il s'agit ici de l'architecture gothique du midi de la France. C'est là un sujet qui jusqu'ici n'avait jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble et il est à souhaiter que les puissantes idées directrices esquissées par M. Mâle fassent germer les monographies nécessaires à l'étude scientifique de cette grande question.

Parmi ces cathédrales gothiques du midi de la France, M. Mâle en isole d'abord un certain nombre qui proviennent à n'en pas douter de l'imitation de celles du nord : ce sont celles de Clermont, qui éveille le souvenir d'Amiens, de Limoges, de Narbonne, de Toulouse et de Rodez. Il constate aussi que « quand on analyse ces cinq églises, quand on les compare entre elles, on s'aperçoit avec surprise qu'elles forment un tout, et qu'elles ne sauraient être étudiées isolément ». Or un érudit languedocien qui, il faut l'espérer, donnera un jour une monographie définitive de la cathédrale de Narbonne à laquelle il a consacré déjà plusieurs articles de tout premier ordre, l'abbé Sirat, a prouvé par un texte d'archives que le chœur de cet édifice, un des chefs-d'œuvre de l'architecture française, a pour auteur Jean des Champs, architecte de la cathédrale de Clermont et, en comparant Clermont et Narbonne à Limoges, Toulouse et Rodez, M. Mâle établit à son tour que les cinq cathédrales, septentrionales d'allure, « si elles ne sont pas toutes l'œuvre de Jean des Champs, relèvent toutes de son génie ». C'est donc Jean des Champs qui, après la croisade des Albigeois, aurait introduit l'*opus francigenum* dans le Midi et c'est lui aussi qui, dès la fin du XIII^e^ siècle, aurait créé les principaux éléments de l'art flamboyant qui s'esquissent dans les mêmes cathédrales.

A côté des cathédrales de Jean des Champs, le midi de la France en a vu surgir d'autres d'un type tout différent : ce sont des églises à nef unique, sans piliers et sans bas-côtés, où, par suite, les arcs-boutants sont remplacés par de simples contreforts suffisants pour neutraliser la poussée de la voûte sur croisées d'ogives et entre lesquels s'intercalent des chapelles latérales. Quoique les procédés de construction soient les mêmes, l'impression est toute différente; M. Mâle l'a traduite avec sa chaleureuse précision. « Dans cet intérieur, dit-il, il n'y a pas d'élan, il n'y a que du repos. L'architecte a senti, comme les anciens, la beauté des vastes espaces libres et il a sacrifié la hauteur à la largeur. Des fenêtres, rares et étroites, donnent à cette église, privée de la

poésie des colonnes, un peu du mystère de l'ombre. » Ce style a été répandu non seulement en Languedoc, en Provence et en Roussillon, mais aussi en Gascogne, en Quercy, en Auvergne, et il a débordé jusqu'en Catalogne. D'où provient-il et comment s'expliquent les particularités qui le distinguent du style septentrional ? Telle est la question qui se pose naturellement à l'esprit et que très heureusement M. Mâle s'est attaché à résoudre.

Le savant archéologue a noté tout d'abord que le plan à nef unique apparaissait déjà dans les églises romanes du Midi, à Angoulême, à Bordeaux, à Périgueux, à Cahors, à Agde, à Maguelone, à Cavaillon, à Digne, à Avignon, à Aix et dans beaucoup de monuments de plus modestes dimensions. Nul doute que le plan gothique ne dérive du plan roman, mais comment la croisée d'ogives a-t-elle pénétré dans le Midi et comment a-t-elle été adaptée à ce plan traditionnel, tel est l'autre aspect du problème. Il s'offre aujourd'hui à l'examen des archéologues avec d'autant plus d'acuité qu'un Américain, M. Kingsley Porter, notant les analogies qui existent entre les croisées d'ogives de certaines églises du Midi de la France et celles d'églises lombardes antérieures, a conclu que ce procédé de construction était né en Lombardie et s'était de là répandu en France, puis en Angleterre. Cette théorie a très justement retenu l'attention de M. Mâle qui admet que la Lombardie a connu la croisée d'ogives au XII^e^ siècle, mais, ajoute-t-il aussitôt, « elle ne sut pas y voir le principe d'une architecture nouvelle et n'y devina pas l'avenir ». Nous sommes persuadés avec lui qu'il n'y a pas là « le principe d'un art nouveau » et l'on ne saurait assimiler aux croisées d'ogives de l'art septentrional sur lesquelles repose toute la construction ces nervures lombardes qui « au lieu d'être rondes, sont carrées » et qui « dessinent vers la voûte qu'elles soutiennent, une croix aux larges branches d'un aspect archaïque ». M. Mâle attribue avec raison aux Lombards les croisées d'ogives carrées jetées vers 1178 (et même peut-être un peu plus tard) sur les transepts de la cathédrale de Maguelone. Nous nous permettons d'attirer aussi son attention sur celles de la crypte de Saint-Gilles qu'il ne cite pas et où se trouve peut-être la clef du problème. A Saint-Gilles en effet, certaines travées ont des voûtes d'arêtes, d'autres des croisées d'ogives lombardes qui paraissent destinées à soutenir les voûtes, d'autres enfin de vraies voûtes de l'Ile de France, ce qui semble bien indiquer que les architectes méridionaux, après avoir utilisé la technique lombarde, en ont très vite aperçu l'insuffisance et se sont ralliés à celle que leur apportèrent les hommes du Nord venus à Saint-Gilles pour achever la crypte et décorer la façade où se retrouvent les mêmes influences septentrionales. Dès le milieu du XIII^e^ siècle, le Midi a été pleinement conquis par l'art du Nord.

Il reste pourtant à expliquer pourquoi le plan à une seule nef s'est conservé dans la plupart des églises. M. Mâle, après avoir réfuté la thèse de deux archéologues allemands, MM. Dehio et

von Bezold, suivant laquelle il faudrait voir là « une sorte de protestation des vaincus contre l'art des vainqueurs », attribue cette persistance à des influences dominicaines, les Frères-Prêcheurs ayant eux-mêmes emprunté la conception de ces édifices aux Cisterciens qui professaient, comme eux, l'amour de la pauvreté, et il donne à l'appui une série d'exemples convaincants. On peut se demander toutefois si l'idée de pauvreté est la seule qui soit à l'origine de ces églises évidemment plus sévères et moins somptueuses que celles du Nord. Nous serions très tentés, pour notre part, de voir aussi en elles une survivance des églises fortifiées élevées de bonne heure sur le littoral méditerranéen pour la défense contre les pirates sarrasins. Dans ce pays, où la guerre albigeoise avait semé l'épouvante et où la sécurité fut longue à renaître, n'a-t-on pas continué à assigner à l'église un but de protection et, quoique la valeur militaire de la cathédrale d'Albi ou de celle de Béziers ne soit pas comparable à celle d'Agde ou de Maguelone, n'y a-t-il pas eu adaptation du procédé septentrional à des préoccupations qui n'effleuraient même pas l'esprit des hommes du Nord contemporains de saint Louis ? Quoi qu'il en soit, cet art gothique du Midi — et c'est là encore une remarque tout à fait neuve de M. Mâle — a survécu plus longtemps que celui du Nord, puisqu'on retrouve la nef unique avec chapelles entre les contreforts dans plusieurs églises romaines du XVI^e^ siècle où il a été importé de Catalogne par les Jésuites.

Augustin FLICHE.

Pierre DEBONGNIE, C. SS. R. — *Jean Mombaer de Bruxelles, abbé de Livry. Ses écrits et ses réformes.* — Louvain, libr. Uystpruyst; Toulouse, éditions de la *Revue d'ascétique et de mystique,* 1927. In-8° de XII-354 pages. Prix : 40 francs.

Personnage de second plan, Jean Mombaer, appelé aussi Mauburnus ou Mauburne, était connu surtout des spécialistes par les recherches du P. Watrigant sur les origines des *Exercices* de saint Ignace et par les travaux de l'historien de la préréforme à Paris, M. Renaudet. Il méritait cependant l'excellente monographie que vient de lui consacrer le P. Debongnie, dans le *Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie* de l'Université de Louvain. Ne représente-t-il pas « au déclin du quinzième siècle, l'aboutissant de ce fécond mouvement spirituel qui groupe les noms de Gérard Groot, de Jean Ruysbroeck, de Thomas a Kempis » (p. IX); et n'est-ce pas par lui que rayonna en France, comme par Jean Busch en Allemagne, la réforme monastique dont les Pays-Bas venaient d'être le théâtre ?

En donnant pour sous-titre à son ouvrage les écrits et les réformes de Mombaer, le P. Debongnie s'est proposé de nous présenter intimement liées, comme elles le furent en réalité, les deux faces de l'activité de Mombaer. De là, dans ce volume, douze chapitres, au cours desquels l'étude des œuvres littéraires s'encadre dans le récit de la vie et de l'action extérieure. Nous suivons ainsi notre héros, de Bruxelles où il naquit, à Utrecht où il étudia, au Mont-Sainte-Agnès près de Zwolle où Renier Kœtken le forma à la vie des chanoines réguliers de Windesheim, à Bronope près de Kampen où il s'occupa de la direction spirituelle des chanoinesses, dans les monastères des Pays-Bas et du pays de Trèves dont il fut le visiteur, à Gnadenthal, dans le duché de Juliers, où il remplit successivement les charges de sous-prieur et de procureur. Et nous arrivons à l'année 1496, « date capitale dans la vie de Jean Mombaer, notable dans les annales du chapitre de Windesheim et l'histoire de la Dévotion moderne ». C'est l'année où s'ouvre au zèle et aux doctrines des windesémiens un champ nouveau : la France.

Après les ruines matérielles et morales laissées par la guerre de Cent Ans, l'Eglise de France se relevait. Jean de Bourbon à Cluny, Pierre Dumas à Chézal-Benoît, réformaient les monastères cisterciens et bénédictins. A Paris, Jean Standonck restaurait le collège de Montaigu et s'attirait par son ardeur réformatrice une telle estime que le roi Charles VIII recourait à ses lumières pour la restauration de la discipline ecclésiastique. Standonck était de Malines; il avait fréquenté autrefois les écoles des Frères de la vie commune; quand l'abbé de Saint-Séverin, Jacques d'Aubusson la Feuillade, vint lui demander conseil pour le relèvement de son abbaye de Château-Landon, au diocèse de Reims, il songea tout naturellement aux chanoines de Windesheim. Il se rendit donc au chapitre général de la Congrégation, en 1496, et obtint l'envoi de six religieux, de la présence desquels il escomptait « des fruits incalculables ». A leur tête était Jean de Bruxelles, flanqué de Jean Koetken comme sous-prieur.

Malgré l'approbation royale et celle de l'archevêque de Sens, toutes les tribulations imaginables attendaient les réformateurs. Ils virent les « déformés », qui subissaient leur présence, continuer de mener à côté d'eux leur propre vie, en critiquant sans trêve celle des nouveaux venus, contester devant le Parlement de Paris la nomination de leur abbé, dévaliser le chartrier, incendier les écuries; ils souffrirent du caractère inconstant de Jacques d'Aubusson qui trop souvent les abandonnait, et des exigences tyranniques de l'archevêque Tristan de Salazar, trop jaloux de son autorité. Toutes ces épreuves, le P. Debongnie les expose en détails, illustrant admirablement par cet exemple la difficulté qu'il y eut toujours à introduire la réforme dans un monastère. Mombaer, cependant, encouragé par Standonck qui lui fournissait de jeunes recrues tirées de son collège de Montaigu, sut faire face à tout

et finit par obtenir la charte de réforme qui permettait les plus beaux espoirs. On était alors dans la seconde moitié de 1498.

Avant même que les résultats acquis à Saint-Séverin fussent ainsi affermis, Standonck avait pris en mains la réforme de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Les supérieurs de Windesheim espéraient merveilles de leur entrée dans cette maison, « mère de l'ordre canonial ». Mombaer, d'abord méfiant, finit par approuver l'entreprise. Etabli chef de tous les chanoines envoyés en France, il installa lui-même à Paris la nouvelle équipe et y laissa son sous-prieur Renier Koetken. Mais la situation était plus délicate encore qu'à Saint-Séverin. Ni l'abbé, ni ses chanoines n'avaient demandé l'introduction des Windesémiens : ils affectèrent d'ignorer ces étrangers et de se réformer eux-mêmes. En vain Mombaer chercha-t-il à les gagner à force de condescendance et de discrétion; en vain essaya-t-il de stimuler leur amour de leur règle en écrivant le *Stellarium* ou *Couronne à douze étoiles de la maison de Saint-Victor;* ses chanoines, sentant l'inutilité de leur présence, quittèrent Saint-Victor en août 1498, après neuf mois de séjour.

Du moins, cette réforme manquée fut-elle l'occasion d'un succès. C'est à Saint-Victor que Charles de Hautbois, abbé commendataire de Livry-en-l'Aulnoy, chercha Renier Koetken pour lui proposer de visiter son abbaye en ruines. Bientôt après, toutes difficultés ayant été aplanies par Mombaer, le visiteur s'installait dans la maison avec un frère, tandis que les quatre anciens religieux se retiraient. Le président de Hacqueville pourrait dès lors réaliser le généreux dessein qu'il avait confié à Mombaer : restaurer les bâtiments de l'abbaye royale et en faire, à défaut de Saint-Victor, le centre d'une congrégation nouvelle de monastères réformés.

Dans l'intervalle, Jean Salembien, abbé de Cysoing, au diocèse actuel de Lille, avait sollicité l'incorporation de son abbaye à la congrégation de Windesheim. C'était chose impossible; mais le chapitre général le renvoya à Mombaer, qui l'aiderait à réformer son monastère. Ainsi fut fait, par le ministère de Koetken et de Guillaume Grégory, auteur du *Liber de origine congregationis canonicorum regularium reformatorum in regno Franciae,* qui nous renseigne sur toute cette activité réformatrice du prieur de Château-Landon.

Quel était le sens de ces réformes ? M. Debongnie se le demande, dans un chapitre où la finesse de la psychologie le dispute à la richesse de la documentation. Dans son prieuré, « son petit nid », comme il l'appelle, Mombaer forme avec amour les jeunes clercs destinés à repeupler Livry; de là il gouverne avec douceur et bonté ses sujets dispersés. Aux abbayes dont il s'occupe, il communique l'esprit même de Gérard de Groot; toutes suivent, avec les quelques adaptations nécessaires, les constitutions de Windesheim. Les abus qu'il combat sont ceux que dénonce à la même époque, en pays germaniques, son confrère Jean Busch; mais il en veut surtout à la « propriété », qu'il découvre partout sur

« cette noble terre de France », sauf chez les Chartreux, les Célestins et quelques Observants. Ses recommandations essentielles tiennent en trois mots : silence, solitude, visite canonique. Il remanie et développe à l'intention de ses religieux français, son *Traité des exercices quotidiens;* et c'est pour son historien l'occasion de nous décrire en détail la journée idéale du chanoine (p. 130-148). On y remarquera la place du chant, celle du travail manuel : copie et reliure des livres, celle de l'étude. Quant à la piété, c'est naturellement la « dévotion moderne » qui a toutes les faveurs de Mombaer : il va jusqu'à déclarer nécessaire au salut l'oraison mentale, et son énorme *Rosetum* n'a d'autre but que de fournir à la méditation réglée une inépuisable matière.

Avant de mourir, le 29 décembre 1501, Jean de Bruxelles, devenu abbé de Livry, vit sa réforme s'affermir et s'étendre : Château-Landon, Notre-Dame de Livry, Saint-Calixte de Cysoing, Saint-Sauveur de Melun se fédéraient sous la règle et les statuts de Windesheim. D'autres adhésions se préparaient. Il allait être donné bientôt à son successeur Martin des Champs d'obtenir l'approbation solennelle de la « Congrégation de la nouvelle réforme du royaume de France », qui deviendrait, en 1515, après l'agrégation de la grande abbaye parisienne, la « Congrégation de Saint-Victor ».

Les historiens de l'Eglise de France apprécieront la manière dont le P. Debongnie a mis en lumière le rôle de son héros dans cette œuvre réformatrice. Les amateurs de spiritualité s'arrêteront de préférence aux longs chapitres où il analyse minutieusement les œuvres si curieuses du futur abbé de Livry : le *Rosetum exercitiorum spiritualium,* le *Chiropsalterium,* la *Scala communionis,* le *Rosarum hortulus* qu'il a eu la bonne fortune de découvrir, d'autres encore, recueils de pieuses industries, où se trouvent résumée, disséquée à l'usage des âmes méditatives, toute la littérature spirituelle parcourue par l'infatigable lecteur que fut Mombaer. Et sans doute souscriront-ils, malgré quelques réserves possibles, à cette conclusion : « A la veille de sa destruction par le calvinisme hollandais, au moment de passer le flambeau à une nouvelle école, celle de saint Ignace, la « Dévotion moderne » aboutissait au triomphe de l'ascétique pratique sur la contemplation mystique, du souci de la méthode sur le désir et l'étude des grâces d'union extraordinaires, de Gerson sur Ruysbroeck » (p. 262).

E. Vansteenberghe.

Edmond Bruggeman. — *Les Mystiques flamands et le renouveau catholique français.* — Lille, Valentin Bresle, 1928. In-12 de 150 pages. Prix : 10 francs.

« Opuscule de vulgarisation », comme le nomme son auteur, ce petit livre, écrit d'une plume alerte, est un rappel de tout ce qui s'est publié depuis vingt ans sur Hardewijch, Ruysbroeck, Gérard de Groot, Gerlac Peters et les nombreux mystiques qui gravitent autour d'eux ou qui ont vécu dans leur pays. A ce titre, il rendra service à beaucoup des « intellectuels de Flandre et de France ». Peut-être même pour plusieurs, pour ceux qui ne lisent ni la *Revue d'ascétique et de mystique,* ni la *Vie spirituelle,* ni la *Dietsche Warande en Belfort,* sera-t-il une véritable révélation.

M. Bruggeman, lui, a dépouillé tous les articles de ces revues; il a parcouru les diverses collections d'auteurs mystiques, qui connaissent aujourd'hui le plus étonnant succès : les *Chefs-d'œuvre ascétiques et mystiques* des Dominicains, la collection *Pax* des Bénédictins, la *Bibliothèque des Exercices* des Jésuites, la collection *Caritas* des Franciscains, *Het geestelik Leven* du chanoine Mahieu, etc.; il a lu Hello, Huysmans, Baumann, Lya Berger, une foule d'autres. De là des découvertes qui l'ont pénétré à la fois d'admiration et de zèle. Il a voulu communiquer son enthousiasme au public, dans une sorte de manifeste qui s'ouvre sur un tableau de la renaissance spirituelle en France, se poursuit par un résumé de l'histoire et de la doctrine des mystiques flamands, puis par une étude sur la diffusion de leurs écrits en France, et se termine par un appel à l'historien futur du « sentiment religieux en Flandre ».

Le lecteur attentif fera facilement, dans ces pages, le départ entre la documentation et la thèse de l'auteur. La première, abondante et précise, a le mérite de se trouver ici rassemblée, coordonnée pour la première fois. La seconde paraîtra hâtive, discutable, défendue avec une énergie qui gagnerait à être plus mesurée. M. Bruggeman établit entre mystiques flamands et mystiques de Flandre une distinction que le préfacier, Mgr Waffelaert, se garde bien de faire sienne. En définitive, il ne consent à appeler « mystiques flamands » que ceux qui se rattachent à la Congrégation des chanoines réguliers de Windesheim et aux Frères de la vie commune, dont il relie la spiritualité à celle de Ruysbroeck et de Hardevijch; et il rejette pêle-mêle tous les autres dans la catégorie des « mystiques de Flandre ». Il veut à tout prix qu'il y ait une « école flamande », la seule d'entre toutes les écoles dites nationales, qui mérite vraiment ce nom, parce que, seule, « elle est exclusivement composée de nationaux et groupe dans ses effectifs l'unanimité morale des nationaux; elle se recrute dans deux congrégations nationales et professe une doctrine nationale » (p. 36).

Il y a là, selon nous, bien des illusions; et nous ne pouvons qu'inviter M. Bruggeman, que le sujet passionne d'ailleurs, à reprendre lui-même un examen méthodique de ses conclusions. L'école flamande, dit-il, « est exclusivement composée de nationaux..., elle se recrute dans deux congrégations nationales ». Nous n'aurons pas l'impertinence de demander de quelle nation il s'agit et quelles limites l'auteur assigne à la Flandre entre le XIII[e] et le XVI[e] siècle; mais n'est-il pas vrai que les congrégations de Windesheim et de Deventer, dans la mesure, faible il est vrai, où elles ont attiré des étrangers et se sont répandues chez eux, ont fait dans leurs rangs des adeptes à la « *moderna devotio* » ? Thomas a Kempis, l'un de ses grands propagateurs, était rhénan. — L'école flamande, poursuit-il, « groupe dans ses effectifs l'unanimité morale des nationaux »; mais n'est-il pas trop facile de parler d'unanimité, quand on a exclu *a priori* un homme comme Denys de Ryckell, dont l'influence sur ses contemporains fut considérable. — Quant à la doctrine, enfin, n'y a-t-il pas plus loin des *Visions* d'Hardewijch et des *Noces* de Ruysbroeck au *Chiropsalterium* de Jean Mombaer, qu'aux sermons d'Eckart ou de Tauler et aux effusions de Suso ?

Et puis, le mysticisme de l' « école flamande » est-il à ce point un pur produit de la race que seuls puissent le comprendre ceux dont la formation n'a pas été « viciée par les préjugés latins » (p. 73), dont l'esprit n'a pas « été gâté par les billevesées de l'éducation ou... du bourrage de crânes latin » (p. 77), ou dont « le tempérament ethnique s'est gardé intact de tout abâtardissement » (p. 77). Nous ne pouvons suivre l'auteur sur ce terrain. Rappelons seulement que Gérard de Groot a été étudiant à Paris; que le livre de l'*Imitation* a été écrit en latin; que les Frères de la vie commune, ces maîtres éducateurs, ont été des humanistes et que les « *rapiaria* » de leurs élèves étaient noircis de vers de Virgile et d'extraits de saint Augustin. Au fait, l'âme de Ruysbroeck n'était-elle pas toute pénétrée des idées et des sentiments du docteur d'Hippone, dont l'ermite de Grœnendael a adopté la règle; et les chants d'amour d'Hardewijch ne font-ils pas délicieusement écho à ceux de notre grand saint Bernard ?

Les questions de classification sont toujours délicates; celle qu'adopta E. Bruggeman a le gros inconvénient de restreindre le nom de mystiques flamands à une école religieuse unique et qui ne devait pas survivre à la Réforme. Nous eussions préféré que son livre si fervent pût faire une place, ailleurs qu'en appendice, au « docteur extatique », Denys le Chartreux, au franciscain Henri de Herp, qui fut d'ailleurs recteur des Frères de la vie commune à Delft et à Gouda, au bénédictin Louis de Blois, ainsi qu'au récollet Boniface Maes, au curé Grimminck et à tant d'autres authentiques flamands, qui ont écrit dans leur langue maternelle leurs théories ou leurs expériences mystiques.

E. VANSTEENBERGHE.

Gaston Zeller. — *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*. Première partie : *L'occupation*. Deuxième partie : *La protection*. — Paris, les Belles Lettres, 1926. 2 vol. in-8° de 502 et 402 pages.

Bien que l'auteur nous ait averti dans la préface de son ouvrage qu'il laisserait de côté la question religieuse pour ne traiter de la réunion que les aspects politiques, il ne s'en est pas moins laissé entraîner au cours de son récit à parler des dissenssions intestines qui affaiblirent la cité et à leur sujet de l'introduction et des progrès de la Réforme à Metz. Il est donc possible de se représenter ce que fut sous ce rapport la situation de la ville, dans la première moitié du xvi[e] siècle et sous le régime de protection française, qui suivit l'entrée des troupes royales à Metz.

La Réforme s'y était implantée avec succès dès 1520 environ et le nombre de ses adhérents s'élevait à 500, croit-on, en 1525, année du supplice du prédicant Jean Châtelain, ancien moine augustin de Tournai, brûlé à Vic, en exécution d'une sentence du tribunal épiscopal. L'annonce de sa mise à mort provoqua à Metz une émeute violente contre le clergé. Puis un apaisement se produisit jusque vers 1540. Alors les réformés devenus de plus en plus nombreux et influents avaient à leur tête des nobles appartenant aux paraiges, parmi lesquels il faut citer les membres de la famille de Heu. Gaspard de Heu, maître-échevin, fut déposé pour cause d'hérésie et se retira à Strasbourg avec les plus ardents des réformés condamnés à l'exil (1542). Guillaume Farel, venu de Neufchâtel à Metz pour leur donner l'appui de sa parole, quitta la ville où sa vie était en danger. Toutefois, il faut constater que la réaction catholique contre les progrès de l'hérésie n'agissait que par sursauts, si bien qu'au printemps de 1543 un ministre protestant acquérait le droit de s'installer à Metz : en même temps bon nombre des bannis de l'année précédente étaient autorisés à y rentrer. Cependant les réformés, dont la hardiesse croissait avec l'importance numérique, exigeant le droit d'ouvrir un temple, le magistrat, qui était alors catholique en majorité, fit appel à l'empereur, suzerain de la cité. Au mois d'octobre 1543 Charles Quint interdit l'exercice public du culte réformé à Metz et prononça la peine du bannissement contre les propagateurs des nouvelles doctrines. Ainsi les catholiques messins l'emportaient et avec eux les Gournay, adversaires des Heu.

Lors de l'annexion de 1552, l'ordonnance impériale était toujours en vigueur et le magistrat l'appliquait souvent, malgré le persistant accroissement en nombre des partisans de la Réforme. Toutefois il semble que la présence d'un prédicant était tolérée en 1551. Metz offrait alors un refuge aux Lorrains et aux Français, inquiétés ou redoutant de l'être à cause de leurs opinions en matière religieuse, par exemple à Rabelais (1546).

Quant à l'évêque de Metz, tenu en suspicion par les Messins qui n'admettaient pas sa résidence dans la ville, depuis l'époque lointaine où son autorité y avait été abolie, il faisait séjour dans le château de Vic, capitale de sa principauté, fief de l'Empire, quand il lui arrivait de visiter son temporel. De 1505 à 1550, ce fut le cardinal Jean de Lorraine, auquel succéda un autre Lorrain, le cardinal Charles de Lorraine-Guise. Il faut noter qu'en 1533, quand les luthériens d'Allemagne menacèrent l'indépendance des Etats catholiques voisins, on vit s'unir pour la première fois dans l'intérêt de leur défense, la cité, l'évêque et le duc de Lorraine.

Or, en 1552, les Messins restaient en grand nombre attachés à la foi catholique, et ils supposaient que la royauté française les affermirait dans leur tenace résistance à l'hérésie. Ils avaient, dans cette pensée, accueilli avec faveur le cardinal de Lenoncourt, promu à l'évêché de Metz, parce qu'il n'appartenait pas à la maison de Lorraine, et qu'il était un protégé du roi de France. Et cependant on devait voir cette chose étrange: le cardinal de Lenoncourt songer à rétablir, avec l'aide du roi, le pouvoir temporel de l'évêque dans la cité et prendre appui sur la famille de Heu, presque tout entière gagnée à la Réforme, contre les Gournay et les Bandoche, fidèles défenseurs de la foi catholique et dévoués à l'Empire.

M. Zeller fait la remarque que les dissensions religieuses contribuèrent pour une bonne part à la décadence de Metz déjà très accusée dès le milieu du xv[e] siècle. La situation économique fort troublée des pays d'alentour ne fit par la suite qu'aggraver cette décadence. On s'explique ainsi comment une ville, dont l'assiette était très forte, défendue par de solides remparts, où l'esprit d'indépendance avait naguère créé un patriotisme local très ombrageux, n'offrit aucune résistance à l'avant-garde des troupes du connétable de Montmorency qui occupa Metz sans coup férir en avril 1552.

L'exposé des relations politiques et administratives de la ville de Metz avec la monarchie française forme le contenu du second volume de l'ouvrage de M. Zeller. Il y faut noter, comme intéressant l'histoire de l'Eglise de France, l'échec de la restauration du pouvoir épiscopal dans la cité. Cette restauration, tentée par le cardinal de Lenoncourt, aurait détruit au profit de l'évêque le régime oligarchique des paraiges si, faute de l'agrément du roi, « le protecteur », cet essai n'avait pas complètement échoué en 1555. C'est dès lors le gouverneur commandant la garnison royale qui désigne le magistrat, et en 1556 le cardinal Charles de Lorraine qui avait repris possession de l'évêché, à la suite du désistement de Lenoncourt, renonça formellement à prétendre au pouvoir temporel dans Metz. Par la même convention le roi prenait aussi « en garde et protection » l'Etat épiscopal, c'est-à-dire l'ensemble des domaines temporels de l'évêque qui enveloppaient ceux de la cité et s'étendaient fort au loin. Mais M. Zeller établit qu'en fait cette protection ne fut pas exercée et que

l'évêque continua à se comporter en souverain dans sa principauté, levant l'impôt, battant monnaie, anoblissant ses sujets et se comportant en fidèle vassal de l'Empire. Il en fut ainsi jusqu'à l'occupation de l'Etat épiscopal par les troupes royales en 1632, qui rompit en fait les derniers liens de celui-ci avec l'Empire. Notons encore que depuis 1612 l'évêque de Metz était Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel d'Henri IV.

La substitution à Metz de l'autorité royale à celle des paraiges eut-elle pour effet d'y restreindre la propagande des réformés ? On ne le constate pas, bien que l'exercice du culte public, selon l'ordonnance de Charles-Quint rendue en 1543, demeura toujours interdit, au grand dépit des réformés dont le nombre ne cessait d'augmenter et qui accédaient à toutes les charges municipales. En 1558, ils réclamèrent vainement le bénéfice des concessions accordées par l'empereur à leurs coreligionnaires pendant la diète d'Augsbourg (1556). Des prédicants furent expulsés et avec eux quelques notables réformés.

Lors des guerres de religion, des coups de main préparés par les huguenots français avec la connivence des réformés messins pour les rendre maîtres de la ville échouèrent, ainsi que les tentatives des ligueurs en sens opposé, grâce à l'énergie des gouverneurs militaires et surtout au loyalisme des habitants. « Cette fidélité, dit l'auteur, s'explique par le fait que la population de Metz comptait à côté d'une majorité de catholiques, une forte minorité protestante. » Cette dernière considération rend compte de l'émotion soulevée à Metz, lorsque Henri III décida d'y appliquer l'édit de Nemours supprimant le protestantisme en France (1585). L'édit fut rapporté pour Metz, avant de l'être dans le reste du royaume, en vertu de lettres d'Henri IV de mai 1592, de telle sorte que l'édit de Nantes se trouvait déjà appliqué en fait à Metz, avant d'y être publié.

P. d'Arbois de Jubainville.

Pierre Gaxotte. — *La Révolution française.* — Paris, Fayard, 1927. In-16 de 447 pages. Prix : 15 francs.

La mode semble revenir, de ces discours historiques continus, dont l'*Histoire de France* de Bainville a donné l'exemple, avec un évident succès. C'est une assez curieuse réviviscence de l'histoire à la grecque et à la romaine, une réaction plus ou moins légitime contre les monuments critiques alourdis d'érudition, une revendication du jugement personnel sur la tyrannie des documents. A travers la masse des témoignages, divers et discordants comme les passions humaines, l'auteur s'engage à choisir et prétend

conclure. Heureux, quand il est, comme M. Gaxotte, admirablement informé et rompu aux méthodes les plus strictes de la recherche historique. Il devient alors un guide qui mérite d'être suivi, ou tout au moins, pris au sérieux. La grande qualité de sa démonstration, et c'en est aussi l'écueil, est la vraisemblance, qui satisfait l'éternel besoin de l'esprit humain : connaître les causes et l'enchaînement des effets.

Ce serait trahir l'intention de l'auteur et méconnaître le but qu'il a poursuivi, que de discuter par le menu ses affirmations. Qu'il suffise de dire combien son récit, partagé en seize chapitres dont chacun présente nettement l'un des aspects principaux du sujet, est vivifié et soutenu par une science approfondie : la trame des faits est d'excellent aloi. A peine pourrait-on lui reprocher d'avoir, çà et là, cédé, malgré son souci de généralisation concentrée, à la méthode tainienne des petits faits significatifs. Il n'ignore pas qu'un autre dépouillement d'archives pourrait fournir un tableau aussi minutieusement justifié en sens tout contraire. Par exemple (p. 202 et 203) l'état de la France aux premiers mois de 1792.

La partie la plus neuve du livre de M. Gaxotte, ce sont les quatre premiers chapitres, et surtout le troisième et le quatrième : la *Doctrine révolutionnaire,* la *Crise de l'autorité.* Peut-être a-t-il trop souvent emprunté, pour peindre l'Ancien régime, les couleurs de l'idylle. Le paysan n'était pas pauvre seulement d'apparence et pour les yeux inquisiteurs du fisc et de la gabelle. S'il faut s'interdire de prendre à la lettre les « animaux farouches » de La Bruyère, on ne doit pas non plus, sur la foi de J.-J. Rousseau, grandir à la valeur d'un type général, le paysan rusé qui cache son lard et ses poulets. Sur l'état du peuple au XVIII^e^ siècle, on pourra longtemps discuter sans issue aux échos contradictoires qui nous viennent des archives. Si le prix des fermes a constamment augmenté de 1725 à 1789, c'est au moins autant l'avilissement du pouvoir d'achat de la monnaie qui en est cause, que les progrès et les profits de l'agriculture.

Mais évidemment ce n'est pas la misère qui est la cause de la Révolution, ni le poids des droits féodaux, si insupportables qu'ils parussent d'ailleurs, loin de leur origine et de leur justification. La Révolution, c'est avant tout une nouvelle manière de concevoir la société, c'est une doctrine. On l'a formulée, préparée, propagée pendant tout le cours du XVIII^e^ siècle. M. Gaxotte le montre d'une façon claire, logique, saisissante; et il faudra bien désormais, jusque dans les manuels, tenir compte de sa démonstration. Tel est le principal gain à tirer de son livre : il rend accessible et portatif le progrès scientifique accompli dans l'histoire par les études pénétrantes d'Augustin Cochin.

Peut-être sur ce point capital pourrait-on faire un reproche à M. Gaxotte : en établissant le caractère et les aspects des forces mentales qui ont miné l'Ancien régime, il n'a pas assez montré

que la fortune rapide, étonnante, de ces forces, leur vient de s'être attaquées à une faiblesse chaque jour grandissante et plus aveugle. On assiste, au moins depuis 1750, depuis l'avènement de la Pompadour (que récemment, avec tant de talent inutile, M. Pierre de Nolhac a essayé de réhabiliter au point de vue politique), à une véritable démission, sans cesse aggravée, du pouvoir responsable. Le seul sursaut, vite annihilé, a été la suppression des Parlements. Cette attitude passive et complaisante jusqu'à l'abdication, devant l'assaut révolutionnaire, M. Gaxotte l'a dite, sans doute, mais parfois avec d'étranges repentirs. Ainsi, après avoir apprécié le plus justement le rôle du néfaste Necker, il ressent, pour Brienne, une indulgence qu'on ne s'explique guère. Avec une maladresse brutale, un abject égoïsme, Brienne, inconsciemment peut-être mais sûrement, a trahi, en le démantelant définitivement, le pouvoir qu'il devait servir. Et la révolte du pays, contre des mesures hâtives et contrastées, a bien été générale, quoiqu'en dise M. Gaxotte (p. 91 à 102).

On ne sera pas moins étonné de lire plus loin que la trahison de Marie-Antoinette, consentie par Louis XVI, avant la déclaration de guerre d'avril 1792, n'est qu'une « comédie », un « enfantillage » (p. 205).

Mais ce qui fait la grande valeur du livre, pris dans son ensemble, c'est qu'on est obligé de chercher minutieusement, pour découvrir ces quelques rares réserves à formuler. Le tableau de la Révolution se déroule avec une puissance et une clarté continues. C'est le courant même des événements, auquel on se laisse porter sans distraction ni défaillance. S'il faut choisir, citons surtout les chapitres X, la *Gironde;* XI, la *Révolution victorieuse,* et XII, la *Terreur communiste,* où M. Gaxotte a utilisé, avec une vigueur et une pénétration singulières, les travaux de M. Albert Mathiez.

L' « honnête homme », c'est-à-dire le grand public pour lequel le livre a été écrit, y trouvera, si je ne me trompe, un vif plaisir et un solide profit .

E. Lavaquery.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

A. Durengues. *Le livre de saint Phébade contre les Ariens.* Notice biographique, introduction, traduction et notes. Agen, impr. P. Laborde, 1927. In-8° de 103 pages.

M. le chanoine Durengues a eu la pieuse pensée de rendre hommage au premier évêque connu de sa ville d'Agen en donnant une édition de son traité *Contra Arianos*. Il a pleinement atteint son but. L'édition traditionnelle de Bèze, reproduite par les collections patristiques et, en dernier lieu, par Migne, lui a paru périmée, en raison des fautes de transcription qui se sont glissées au cours des multiples réimpressions: avec un soin digne d'éloges, M. Durengues reproduit ici fidèlement le texte de l'unique manuscrit qu'on possède de l'œuvre, actuellement à Leyde, et en donne un fac-simile photographique intégral; il y ajoute une traduction française, élégante et fidèle, quoique d'un ton plus recherché peut-être que l'original. C'est là que réside surtout l'intérêt de cette publication : les notes, qui occupent cinq pages à la fin du livre, sont assez succinctes; l'introduction sur ce traité et la notice sur Phébade replacent correctement l'œuvre et l'écrivain dans leur cadre historique, sans viser à l'originalité. On ne sait du reste presque rien sur cet évêque d'Agen; M. Durengues se garde d'affirmer ce qui n'est qu'hypothèses fragiles, mais ne se défend pas d'une admiration sans bornes pour l'auteur de ce « petit chef-d'œuvre » et cite complaisamment tous les témoignages des Encyclopédies et Histoires de l'Eglise, sans faire état cependant du jugement de M. Julian[1], très peu admiratif, ni de celui de M. de Labriolle[2] qui en parle sommairement et sans enthousiasme. Ce patriotisme local qui anime la Société académique d'Agen est au reste un sentiment fort respectable et louable, puisqu'il procure à ceux qui voudraient étudier l'histoire de l'arianisme en Occident, l'original même d'un texte important, en même temps qu'il attire l'attention sur un contemporain, trop oublié, de saint Hilaire et de saint Ambroise[3].

Jean-Rémy Palanque.

1. *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 214.
2. *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 341.
3. La notice sur saint Phébade et l'Introduction semblent avoir été écrites et imprimées séparément, de là des redites et des transcriptions différentes (Potame, Germine, Singidon *(sic)*, p. 16, et Potamius, Germinius, Singidunum, p. 23-24). Il y a bien des fantaisies ou des lacunes dans les références : p. ex., p. 99 : « Ambros. De Patre, p. 18 », qui est

Marc Dubruel, S. J. *En plein conflit. La nonciature de France, la Secrétairerie d'Etat du Vatican, les Congrégations des affaires de France pendant la querelle de la Régale (1674-1694). Etude des Archives romaines.* Paris, éditions Spes, 1927. In-8° de 121 pages. Prix : 10 francs.

Le P. Marc Dubruel, mort l'an dernier, préparait un volume sur la querelle de la Régale, qui mit aux prises Louis XIV et le pouvoir pontifical. On trouvera ici, en guise d'introduction, une étude détaillée des archives romaines qu'il a consultées, étude excellente, qui peut servir de modèle à ceux que tenteront les recherches dans ces dépôts si riches en « *roba francese* », pour cette époque en particulier. Recherches délicates, d'ailleurs, qui supposent une connaissance exacte de la façon, souvent capricieuse, dont se sont formées les bibliothèques tenant, de près ou de loin, à l'Etat pontifical, à Rome et hors de Rome.

Comme il était de pratique courante à l'époque, les chargés d'affaires gardaient par devers eux leurs archives : le plus souvent ces papiers étaient réunis, à leur mort, à l'*Archivio segreto,* avec leur « dépouille », mais ce n'est pas toujours le cas. Le cardinal Casanate légua sa bibliothèque aux Dominicains de la Minerve, le cardinal Fabroni laissa la sienne aux Oratoriens de Pistoie. D'autres fonds sont restés dans les familles des intéressés ou sont venus échouer, pour des raisons tout extérieures, dans des dépôts variés : au Collège germanique ou à Carpentras.

Le travail se compose de trois parties : l'auteur examine dans la première le fonds de la Secrétairerie d'Etat, aux Archives du Vatican, puis il passe à ceux des Congrégations diverses chargées des affaires de France, enfin aux écrits provenant des témoins romains de la querelle. Il nous donne des listes précises, cotes et numéros de feuillets, mais « un témoignage historique, dit-il fort justement, vaut par la valeur morale autant que par la compétence de celui qui le profère ». Aussi, au lieu d'une simple nomenclature de volumes et de liasses, avons-nous également ici une série d'ébauches tendant à reconstituer la physionomie des agents de la curie romaine : nonces ou prélats, membres des congrégations.

L'intérêt de ces pages rend plus sensible la mort du P. Dubruel, qui nous a donné là comme la bibliographie d'un ouvrage dont vingt ans de travail semblaient lui promettre de voir bientôt l'achèvement.

J. Porcher.

inintelligible; corriger (*ibid.*, ligne 2) De Fide, III, *124* (et non 114); de même, p. 7, n. 4, la publication du cardinal Mai est de *1828*, non 1882. La p. 15 du fac-simile est imprimée à l'envers.

Maurice PIGALLET. *Archives du Doubs.* Séries E IV et V : *Communautés et Confréries.* Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1928. In-4° de XVII-180 pages.

Analyse des papiers relatifs aux confréries de Franche-Comté : confrérie de la Croix, fondée en 1591 à Besançon, qui devient un Bureau de Charité en 1792; puis les confréries de la Croix de Mouthier-Hautepierre, de Quingey, de Vercel; la confrérie des Artisans de la Visitation à Pontarlier depuis 1651; les confréries de Saint-Yves à Pontarlier, à Quingey; les confréries de Saint-Isidore à Besançon, à Pontarlier; les Grands Artisans à Pontarlier.

M. P.

J. GASS. *Lettres inédites. Mgr Raess et le P. Ratisbonne. Mgr Freppel à l'abbé Schall.* Strasbourg, Le Roux, 1928. In-8° de 134 pages.

Le P. Théodore Ratisbonne, le fondateur de la congrégation de N.-D. de Sion, s'était établi au collège de Juilly près Paris en 1841. En juillet de la même année, il invita l'évêque de Strasbourg à venir présider la première distribution des prix de ce collège, et ce fut le commencement d'une correspondance qui devait durer jusqu'en 1879. Les lettres racontent la conversion miraculeuse de Marie-Alphonse Ratisbonne à Rome (1842), les occupations du P. Théodore; on y parle aussi de l'Alsace, de la guerre de 1870, etc. Sur les cinquante lettres, sept sont de Mgr Raess, dont cinq écrites après 1870. — Le jeune abbé Freppel, professeur d'histoire au petit séminaire de Strasbourg, de 1848 à 1850, s'était lié d'amitié avec l'abbé Schall, un de ses collègues dans l'enseignement. Appelé à Paris à l'Ecole des Carmes, l'abbé Freppel y commença une correspondance avec M. Schall, correspondance très espacée (il y a vingt-sept lettres de 1851 à 1876) mais pleine de renseignements précieux sur le mouvement catholique, le manque d'union, sur le mariage de Napoléon III, sur Montalembert, la nomination à l'évêché d'Angers, etc. — On doit être reconnaissant à M. le chanoine Gass pour la publication de ces lettres qui contribuent à faire mieux connaître leurs auteurs.

G. ALLEMANG.

ART CHRETIEN

Félix GAUDIN, peintre-verrier. *Le vitrail, du XII^e^ siècle au XVIII^e^ siècle en France* (Collection : « Les arts décoratifs »). Paris, R. Ducher, [1928]. In-8° de 63 pages, 58 illustrations. Prix : 10 francs.

Une nouvelle série de manuels consacrés aux arts décoratifs est inaugurée fort heureusement par ce volume que consacre à l'art du vitrail un maître incontesté. La présentation est parfaite et

l'on doit louer surtout l'éditeur de n'avoir admis pour l'illustration que des photographies directes.

Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas adopté, de son côté, un plan plus rigoureusement scientifique ? L'évolution d'un art s'accommode mal d'une division en tranches égales dont les années séculaires forment le cadre trop rigide. Sans tomber dans l'exagération du manuel de Lewis F. Day, une division plus rationnelle eût été celle que mon confrère a très justement formulée aux dernières lignes de son introduction; et, si trois grands chapitres lui paraissaient insuffisants, il avait la ressource de les subdiviser, en prenant pour limites ce qu'il appelle çà et là des « trouvailles ».

Cette réserve faite, je ne puis que souhaiter la très grande diffusion de ce petit traité dans le monde ecclésiastique. Il n'a rien d'un ouvrage technique; son introduction paraîtra insuffisante aux artisans : elle est au contraire un résumé très sustantiel de ce que devrait connaître tout prêtre ayant charge d'édifice cultuel.

La partie descriptive, la plus importante, est le fruit d'une expérience acquise à la restauration de nombreux vitraux anciens des églises classées; on peut regretter seulement quelques fautes légères, échappées par mégarde à une plume qui semble manquer d'entraînement. Ce sont menus défauts que les éditions futures feront disparaître; la plupart d'ailleurs peuvent passer pour coquilles : c'est ainsi que j'excuse « une bestiaire » (p. 14), mais je ne puis comprendre « hagiographie » mis à deux reprises, en sous-titre, pour iconographie.

Pierre Besnard.

J. Gaston. *Notes d'histoire et d'art religieux. Un tableau de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés conservé aujourd'hui au musée de Marseille.* Paris, impr. de Soye, 1928. In-8° de 7 pages.

Dans cette courte étude, M. le chanoine Gaston donne d'intéressantes précisions sur un tableau du musée de Marseille, représentant l'Adoration des Bergers. Ce tableau est signé et daté comme suit : « P. Van Mol fecit, A. 1643. » Grâce surtout aux indications fournies par un catalogue des membres de la confrérie « des Nations étrangères », fondée en 1626 à l'église Saint-Hippolyte, et transférée dès 1630 à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, M. Gaston a pu établir la provenance de ce tableau et ajouter à la biographie du peintre Van Mol des détails nouveaux. Ce peintre, originaire d'Anvers, qui vint à Paris en 1631 et y mourut en 1650, était, nous apprend M. Gaston, membre de la confrérie « des Nations étrangères », et en fut administrateur en 1646. C'est pour cette confrérie qu'il exécuta en 1643 le tableau en question qui, après avoir été conservé jusqu'à la Révolution à Saint-Germain-des-Prés, tout d'abord dans le chœur de l'église abbatiale, puis, à partir de 1730, dans le réfectoire des religieux, a été finalement attribué en 1802 aux collections de la ville de Marseille.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Ecclesia. Encyclopédie populaire des connaissances religieuses, publiée sous la direction de l'abbé R. Aigrain. Paris, Bloud et Gay, 1927. In-12 de VII-1111 pages.

L'imposant volume qu'a réalisé notre confrère M. Aigrain est bien, comme l'indique son titre, une « encyclopédie » : ses 1100 pages, sur deux colonnes, en petit texte, ont permis d'y faire entrer une masse étonnante d'informations sur tous les aspects que présentent les sciences ecclésiastiques. Doctrine, histoire, action religieuse, telles sont les grandes divisions de l'ouvrage, mais, et nous ne nous en plaindrons pas, c'est à la deuxième partie qu'a été faite la part la plus large.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la première ni sur la troisième partie, plus distantes de nos études : disons seulement que les données philosophiques du Père Lacroix, l'apologétique par M. Aigrain lui-même, l'exposé du dogme catholique par M. Vigué, puis les autres chapitres touchant la théologie, la liturgie, le droit canonique et signés des noms des RR. PP. Marchand et de Guibert, dom Cabrol, MM. Bricout et Villien, rendront aux catholiques d'excellents services; dom Cabrol et M. Villien, en particulier, les ont pénétrés d'histoire; et M. Aigrain a joint à la partie doctrinale une table chronologique des documents concernant la tradition ecclésiastique et les actes du magistère qui sera souvent consultée. Quant à la troisième partie, après un exposé de sociologie générale dû à M. Crétinon, elle dit ce que doit être la famille, la paroisse, le diocèse, la société chrétienne, et M. François Veuillot la termine par une description des œuvres catholiques, pleine de précisions utiles.

Mais la partie qui nous intéresse le plus est la deuxième, consacrée tout entière à l'histoire. Elle a, pourrait-on dire, une double introduction : l'une d'idées générales, *le Catholicisme et l'histoire,* où M. Georges Goyau fait éloquemment ressortir comment le catholicisme favorise les études historiques et en reçoit un solide argument (excellentes vues sur le rôle de Baronius en face des Centuriateurs de Magdebourg et de leur conception de l'histoire comme d'une arme de bataille, sans sérénité scientifique). Mais la seconde introduction est de caractère technique : M. Aigrain y explique « comment on fait l'histoire », et c'est une leçon claire et nourrie sur les sources et leur maniement, sur les archives et les bibliothèques, sur les sciences auxiliaires, sur la critique historique. Ce ne sera pas le chapitre le moins feuilleté du volume et les historiens débutants en feront leur profit. Après quoi commence une histoire religieuse de l'humanité, de la création au pontificat de Pie XI. Au centre, un résumé, par le P. de Grandmaison lui-même, de ses études sur Jésus-Christ. Puis l'histoire de l'Eglise en cinq périodes

inégalement développées : les deux premières concernant l'âge apostolique et l'histoire ecclésiastique jusqu'à Charlemagne, sont dues au directeur de l'ouvrage et sont aussi étendues que le demande leur importance; et pareillement le Moyen Age, œuvre du regretté chanoine Vacandard. On gagnera toutefois à développer davantage dans une édition future l'histoire moderne (M. Carreyre) et l'histoire contemporaine (M. Mourret) qui sont bien traitées, mais apparaissent par comparaison un peu squelettiques. Nous aurions voulu aussi moins brefs les deux chapitres du P. Brou sur les missions et sur les Eglises séparées, ce dernier surtout.

Le titre de *Géographie de l'Eglise catholique* réunit sous une forme commode une masse d'informations qu'on ne saurait où trouver et telle qu'on pouvait l'attendre de l'érudition de l'auteur, M. Aigrain, informations complétées par un grand nombre de cartes très claires, malgré le format adopté.

L'histoire de l'Eglise ne va pas sans l'histoire de la pensée chrétienne et de l'art chrétien. M. l'abbé Duret a résumé avec intelligence l'histoire de la philosophie chrétienne (pourquoi ne pas y joindre une histoire de la théologie ?). On le retrouve avec grand plaisir au chapitre de la *Littérature chrétienne,* où il a écrit la partie relative à la littérature du Moyen Age, entre la section de patristique bien traitée par M. de Labriolle et la littérature moderne exposée avec des vues personnelles par M. l'abbé Calvet. L'histoire de l'*Art chrétien* fait aussi une large place à l'art religieux en France : dom Leclercq, M. Louis Bréhier, M. Louis Gillet se sont partagé l'archéologie chrétienne, l'art du Moyen Age et l'art moderne. Enfin M. Aigrain retrace l'histoire de la musique religieuse et s'attache plus particulièrement aux musiciens français. Des listes diverses, liste des papes, listes de saints terminent cette partie historique et se prêtent à une facile consultation. Le retard mis à rendre compte de cet ouvrage nous permet de constater qu'on a refait dans un second tirage la liste de saints qui était vraiment trop émaillée de fautes. La deuxième liste à signaler est un *Lexique biographique et historique* qui porte les initiales R. A. (sans doute encore M. Aigrain).

Tel quel, l'ouvrage est utile et recommandable. Et ceux qui connaissent les difficultés d'entreprises de ce genre, ne manqueront pas de féliciter grandement notre confrère de l'avoir conçu et exécuté aussi heureusement.

U. Rouziès.

Médard BARTH. *Die Herz-Jesu-Verehrung im Elsass vom 12. Jahrhundert bis auf die Gegenwart* (*Forschungen zur Kirchengeschichte des Elsass*. Vol. Ier). Fribourg en Brisgau, Herder, 1928. In-8° de xx-364 pages.

Dans une étude très détaillée, appuyée sur un examen approfondi des documents manuscrits ou imprimés, M. l'abbé Barth, professeur au collège épiscopal de Strasbourg, nous montre les origines et le développement progressif du culte du Sacré-Cœur en Alsace. C'est la dévotion à Jésus souffrant et à ses cinq plaies qui, dès le XIIe siècle, fait germer la dévotion à son divin Cœur. A partir du XIIIe et surtout du XIVe siècle, les manifestations de cette dévotion se multiplient. Sous la plume des auteurs ascétiques et mystiques, qu'ils soient Dominicains, Chartreux ou Cisterciens, dans la bouche des prédicateurs et même chez des poètes, on rencontre des considérations, des réflexions sur le Cœur de Jésus, des prières et des aspirations vers Lui. La fête de la sainte Lance, instituée par Innocent VI en 1353 pour l'Allemagne et la Bohême, célèbre dans l'office du jour l'amour et la bonté du Cœur de Jésus; dès le XVe siècle, les religieuses dominicaines d'Unterlinden-Colmar célèbrent une fête du Sacré-Cœur le vendredi après l'Exaltation de la Sainte-Croix. Les images, les cantiques, en particulier l'hymne du bienheureux Hermann Joseph, de l'ordre de Prémontré (*Summi Regis Cor aveto*, texte p. 68, traduit en allemand vers 1300); des livres de prières comme l'*Antidotarius animæ* (1re édition strasbourgeoise 1489; traduit en français en 1580) du cistercien Nicolas Salicet ou Wydenbosch, abbé de Baumgarten près Sélestat; l'*Hortulus animæ* (1498; traduit en allemand en 1501 par Sébastien Brant) propagent de plus en plus cette dévotion. La Réforme ralentit le mouvement, mais la pensée de Jésus souffrant et de l'amour de son Cœur pour les hommes est souvent exprimée, même chez les auteurs protestants du XVIe et du XVIIe siècle. Après l'impulsion toute nouvelle donnée à cette dévotion par saint Eudes et sainte Marguerite-Marie au XVIIe siècle, l'Alsace occupe de nouveau un rang appréciable parmi les provinces qui propagent le culte du Cœur de Jésus. Dès 1693, les Visitandines de Strasbourg érigèrent dans leur couvent un autel au Sacré-Cœur, et quand Marie-Louise Croiset, la sœur du directeur de conscience de sainte Marguerite-Marie, reçut la direction de la maison (1701-1706), elle travailla avec ardeur à propager cette dévotion autour d'elle. Au XVIIIe et XIXe siècle enfin les confréries du Sacré-Cœur et les églises bâties sous cette invocation se multiplient. Un court supplément (p. 340-351) parle du culte du Sacré-Cœur dans le diocèse de Metz, de 1700 à nos jours, et rappelle surtout l'établissement de l'archiconfrérie de la Garde d'honneur, établie chez les Visitandines de Metz en 1882 et approuvée par Rome en 1893. Souhaitons des monographies semblables à chacun de nos diocèses et de nos anciennes provinces.

G. ALLÉMANG.

Henri Bremond. *Le R. P. R. Cavallera et la philosophie de la prière.* Paris, Bloud et Gay, 1928. In-8° de 64 pages.

Cette brochure a pour but de répondre à l'article du R. P. Cavallera paru dans la *Revue d'ascétique et de mystique* en janvier 1928 (voir ci-dessous, p. 117). Ces pages du docte académicien sont, comme toujours, pleines de verve, éblouissantes d'esprit et, de la première ligne à la dernière, tiennent le lecteur en éveil. Ce ne sont pas seulement de belles pages de littérature; il y a dans ces pages beaucoup d'érudition et une doctrine. Mais cette doctrine neuve et originale assurément nous paraît plus ingénieuse et subtile que solidement appuyée. Quiconque a fait les exercices de saint Ignace sent très bien que l'ascèse n'y est pas tout, que l'union à Dieu cherchée, dès le commencement par les méditations qui enlèvent l'obstacle, progressivement obtenue par celles qui nous mettent en face du Christ et excitent en nous son amour et pleinement consommée dans la méditation *ad amorem,* que cette union, dis-je, est le but principal que s'est proposée l'ascète de Manrèse. Le discursus intervient sans doute, et il faut bien qu'il intervienne, puisque la volonté n'agit qu'après avoir été éclairée par l'intelligence. Mais ce discursus est encadré, si je puis m'exprimer ainsi, dans une oraison constante.

M. Bremond aime saint Ignace et, dès le début, il parle en termes excellents de la Compagnie de Jésus. Mais le rôle qu'après la mort de saint Ignace il prête à la Compagnie, dans l'interprétation des exercices, ne nous paraît reposer sur aucun fondement, pas plus que la crise d'âmes qui en aurait été la conséquence.

Th. Malley.

Ludwig Freiherr von Pastor. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Katholischen Restauration und des dreissigjährigen Krieges: Gregor XV. und Urban VIII. (1621-1644). Erster Teil* (*Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters*, vol. XIII, 1). Fribourg en Brisgau, Herder et C°, 1928. In-8° de xvi et 584 pages. Prix : 20 marcs.

C'est au milieu de ses travaux que l'auteur de « l'Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age » a été frappé d'une mort inopinée à Innsbruck, le 30 septembre dernier. On rapporte de lui ces dernières paroles : « C'est à l'Eglise et au Saint-Père de Rome qu'appartient le dernier battement de mon cœur. » Il avait pu encore corriger les épreuves du XIII[e] volume de l'ouvrage auquel il avait consacré sa vie presque tout entière. Trois autres volumes qui embrassent l'histoire de la papauté jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle sont déjà prêts en manuscrit, de manière que la continuation de l'ouvrage est assurée.

Le treizième volume raconte les événements du trop court pon-

tificat de Grégoire XV (1621-1623) ainsi que l'histoire de son successeur Urbain VIII (1623-1644) dans ses relations avec l'Allemagne, l'Espagne et la France. Grégoire XV, de la famille des Ludovisi, se montra d'une prodigalité extraordinaire pour son neveu Louis Ludovisi qu'il créa cardinal et nomma secrétaire d'Etat, tout comme son successeur fera pour son neveu Charles Barberini. Elève des Jésuites, Grégoire XV voulut être un pontife selon l'esprit du concile de Trente. Une des mesures importantes de son pontificat fut le nouveau règlement pour la tenue du conclave et l'élection papale, afin d'empêcher l'ingérence des pouvoirs séculiers (bulles du 15 novembre 1621 et du 22 mars 1622). Ce règlement resta en vigueur, sans changement, jusqu'à Pie X. La canonisation des saints Philippe Néri, Ignace de Loyola, François Xavier, Thérèse d'Avila et Isidore, proclamée et célébrée le 12 mars 1622, est une preuve de sa piété. Il érigea et organisa la Congrégation de la Propagande pour activer et favoriser la restauration du catholicisme dans les pays devenus protestants; il emploie aussi dans ce but ses délégués et ses nonces.

Urbain VIII continue cette politique. Il veut être le Père commun de toute la chrétienté, mais ce désir rencontre de toutes parts les plus grandes difficultés : les Espagnols lui reprochaient une trop grande amitié pour la France et leur ambassadeur, le cardinal Borgia, lui lance en plein consistoire les plus graves insultes; de son côté, Richelieu lui trouve trop d'attachement aux Espagnols et cherche par tous les moyens à l'attirer dans une alliance défensive contre Philippe IV et l'empereur Ferdinand III. La rivalité entre les nations catholiques et surtout l'alliance de la France avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, constituent les principaux obstacles qui s'opposèrent, sous son pontificat, à la restauration catholique en Europe. Dans un dernier chapitre, l'auteur cherche à définir la personnalité si complexe du cardinal de Richelieu, très soucieux de la réforme religieuse du pays, mais dans un but plus politique que sincèrement religieux. A côté de Richelieu, on voit la souriante figure de saint Vincent de Paul qui, aidé par les Prêtres de la Mission et les Dames de la Charité, secondé par les Messieurs de l'Oratoire et les Pères de la Compagnie de Jésus, travaille à la vraie renaissance catholique en France. M. Pastor justifie pleinement Urbain VIII, à l'encontre des accusations de Ranke, Grégorovius et autres, comme si le pape avait montré des préférences particulières pour la politique de Richelieu au détriment des Habsbourg; d'autre part, le lecteur français ne partagera pas toujours les appréciations et les jugements de l'auteur sur la conduite et les procédés du ministre tout puissant de Louis XIII.

La seconde partie de ce volume, qui ne doit pas tarder à paraître, traitera de l'histoire du catholicisme dans les autres pays d'Europe et dans les pays de missions sous Urbain VIII. On y trouvera, en appendice, les documents inédits et autres pièces justificatives tirées pour la plupart des Archives vaticanes. Puisse cette

œuvre monumentale, qui fait à la fois grand honneur et à l'auteur et à la librairie éditrice, ne pas rencontrer d'obstacles dans son achèvement. L'ouvrage complet sera la meilleure apologie de l'Eglise catholique et de la papauté pour la période, quatre fois centenaire, qui va de l'année 1417 à 1800.

G. ALLEMANG.

J. DEDIEU. *L'instabilité du Protestantisme* (Collection de la Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-16 de 195 pages. Prix : 10 francs.

La Bibliothèque catholique des sciences religieuses offre au grand public, en de petits volumes très substantiels, une vaste synthèse doctrinale, dont chaque chapitre important a été confié à un spécialiste averti. M. l'abbé Dedieu, dont les ouvrages sur le rôle politique et sur l'histoire politique des protestants français ont été à juste titre très remarqués, s'est chargé de parler du protestantisme. Il a traité ce sujet d'une immense ampleur avec clarté, avec loyauté, en un style ferme et alerte. Son livre abonde en remarques intéressantes, en aperçus qui retiennent l'attention, en critiques trop fondées des thèses que certains écrivains ont introduites jusque dans les manuels destinés à la jeunesse, sur les causes de la Révolution protestante.

Ce qui se dégage de cette revue rapide — parfois trop rapide peut-être — de l'histoire du protestantisme, c'est son *instabilité* foncière. Bossuet avait bien vu que la meilleure manière de réfuter l'hérésie protestante, c'est de mettre en évidence ses « variations » innombrables. M. Dedieu nous fait voir que ces « variations », dont les historiens protestants ont essayé parfois de se parer comme d'une gloire, ne sont nullement conformes à une *loi d'évolution* qui attesterait la puissance de vie de l'ensemble.

Au cours de son exposé, il note ceci qui va loin : le protestantisme n'a cessé depuis ses origines de reprocher au catholicisme d'avoir mélangé à la pure doctrine du Christ des éléments humains, de s'être inféodé à des philosophies humaines. Luther et Calvin l'accusaient d'avoir fait entrer Aristote dans le sanctuaire. De nos jours, les critiques protestants ou sympathiques au protestantisme, prétendent que tous nos dogmes sont le produit de l'hellénisme interprétant, sans toujours les comprendre, les prédications morales de quelques sémites ignorants. Or, le protestantisme ne cesse de se mettre lui-même à la remorque de toutes les théories qui passent. Son instabilité s'explique principalement par cette manie congénitale d' « être à la page », de s'adapter aux systèmes en vogue, de plier l'Evangile à toutes les fantaisies des historiens ou des critiques. Il est impossible de faire l'histoire du protestantisme sans se référer perpétuellement à l'histoire moderne de la philosophie. Les doctrines reçues au sein des églises protestantes reflètent presque toujours les enseignements de l'école dominante

du jour. Nous repoussons, pour nous, le reproche que l'on nous adresse. Comment le protestantisme, considéré en tant qu'Eglise, justifiera-t-il cette maladive réceptivité, cette docilité à toutes les pressions externes, en un mot cette « instabilité » ?

A corriger dans les éditions ultérieures : p. 40, statistique d'une arithmétique douteuse; — p. 78, *Bolsee* et *Arneaux* mis pour *Bolsec* et *Ameaux;* — p. 158, *Zuizendorf,* pour *Zinzendorf;* — p. 148, l'Encyclique *Rerum novarum* est du 15 mai 1891, non de 1897. On peut regretter aussi que l'auteur n'ait traité que du luthéranisme[1] et du calvinisme et qu'il ait négligé l'anglicanisme, que le chapitre si important intitulé : *Vers l'individualisme,* et où il est question surtout de l'évolution interne du luthéranisme, se trouve placé après l'exposé de l'histoire du calvinisme et séparé ainsi de celui de l'histoire du luthéranisme.

L. Cristiani.

Frantz Funck-Brentano. *L'Ancien Régime.* Paris, A. Fayard, s. d. [1926]. Petit in-8° de 574 pages. Prix : 15 francs.

Sous ce titre, un peu écrasant par le souvenir aussitôt réveillé de deux livres célèbres, M. Funck-Brentano a traité presque exclusivement de la société de l'Ancien régime. On se doute bien que ce n'est pas sans profit pour nous que l'auteur du *Drame des Poisons,* de l'*Affaire du Collier,* des *Nouvellistes,* des *Lettres de cachet,* a ramassé dans un ensemble vigoureusement bâti les données d'une longue et profonde expérience. Il voudrait expliquer toutes les institutions par le développement de l'organisme familial ou par le souci de l'honneur et de l'intégrité des familles. Vue systématique, faite pour soulever les objections, intéressante cependant, et qui, sans nul doute, éclaire bien des aspects du monde d'avant 89. Elle a mené M. Funck-Brentano à montrer en détail tout ce qu'il y avait de tyrannique — ce qui ne veut pas toujours dire de malfaisant — dans la domination de l'esprit de race. Mais elle l'a mené aussi à omettre tout ce qui décidément ne saurait être rattaché à cet ordre de faits, de sentiments et de pensées. En étudiant la famille, il aborde l'histoire du mariage et, par ce biais, l'histoire de l'Eglise. Mais un très bref chapitre sur les bénéfices ecclésiastiques et la commende l'a satisfait. On pourrait lire le volume d'un bout à l'autre sans se douter que le Jansénisme a existé et le Gallicanisme, et l'Encyclopédie, et que tout cela, sans causer directement une Révolution que mille causes préparaient, n'a pas été sans échauffer les têtes.

Livre complet, composé avec trop de facilité par un historien érudit et brillant écrivain, livre habile, plein de petits faits carac-

1. Je note que l'auteur écrit tantôt luthéranisme et tantôt luthérianisme. En signalant mes ouvrages, il me fait écrire de cette seconde manière que je ne crois pas la bonne. Je crois qu'il faut dire *luthéranisme* et j'ai toujours employé cette forme.

téristiques et de citations bien choisies, cet *Ancien Régime* avait sa raison d'être après Tocqueville et Taine. Seulement, ce n'est pas ce que le talent de M. Funck-Brentano permettait d'espérer.

H. Waquet.

F. Hayward. *Le dernier siècle de la Rome pontificale.* Tome II. Paris, Payot, 1928. In-8° de 319 pages. Prix : 20 francs.

L'histoire du dernier siècle de la Rome pontificale est singulièrement attachante et mouvementée, et M. Hayward qui a entrepris de la retracer s'est acquitté avec bonheur de sa tâche. Déjà un premier volume avait reçu l'accueil le plus favorable. Le second volume, qui termine l'ouvrage, embrasse la période comprise entre la restauration de Pie VII en 1814, et cette mémorable journée du 20 septembre 1870 où prit fin le pouvoir temporel des Papes et où s'acheva l'unité italienne. Au reste, et le titre même l'indique suffisamment, ce qui forme l'objet du livre, ce n'est pas l'histoire du Saint-Siège, ce n'est pas non plus celle de l'Etat pontifical, c'est avant tout celle de Rome elle-même, la Rome de Chateaubriand, la Rome de Stendhal, la Rome de Veuillot. Cette Rome des papes qui déjà aujourd'hui nous apparaît lointaine, M. Hayward en trace un portrait très vivant, plein de détails pittoresques, empruntés pour bonne part à Giovanni Giraud et à Belli. Toutefois, et notre auteur ne manque pas de le remarquer, l'œuvre de Giraud et de Belli est une œuvre satirique et qui, comme telle, doit être lue et utilisée avec précaution. C'est ce qu'a toujours fait M. Hayward.

Mais l'ouvrage de M. Hayward n'est pas seulement de caractère anecdotique. Par la force même des choses, il se trouve intéresser l'histoire générale, et il convient à ce propos de rendre hommage à l'impartialité avec laquelle l'auteur retrace le déclin et la chute du pouvoir temporel.

Quelques menues erreurs se sont glissées çà et là. C'est ainsi que l'on s'étonne de voir (p. 280, note 1), Mgr Gay qualifié du titre d'évêque de Poitiers. On sait en effet que ce prélat était seulement auxiliaire de l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, et joignait à son titre d'auxiliaire, celui d'évêque d'Anthédon.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

BIOGRAPHIES

P. Glorieux. *Notices sur quelques théologiens de Paris de la fin du XIII^e^ siècle* (Extr. des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age,* t. III, 1928, p. 201-238).

M. Glorieux, qui a publié, en 1924, dans la Bibliothèque thomiste, un remarquable ouvrage sur la littérature quodlibétique, signale, dans cet article, une série de questions de ce genre contenues dans

le manuscrit 15850 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Elles appartiennent au dernier tiers du XIII[e] siècle et portent presque exclusivement sur des cas de théologie morale. Ce qui fait leur intérêt, c'est qu'elles sont précédées du nom de leurs auteurs et rangées dans l'ordre chronologique où elles ont été soutenues dans les disputes solennelles de la Faculté de théologie de Paris. L'auteur établit avec soin les dates approximatives et donne ensuite une notice biographique sur les différents maîtres de théologie cités dans le recueil : Nicolas de Bar, évêque de Mâcon, Gui de Cluny, Raymond Guilha, Jean de Murrho, Pierre de Saint-Omer, Eustache de Grandcourt, Nicolas du Pressoir, etc.

E. GRIFFE.

Paul RENAUDIN. *Saint Vincent de Paul* (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1928. In-4° de 56 pages. Prix : 4 fr. 75.

Trois biographies parues en quelques mois viennent de remettre au premier plan de l'actualité M. Vincent. Les pages que nous présentons ont été revues par M. Coste, l'éditeur si consciencieux de la correspondance du saint. Voici l'homme réel, avec toute la saveur de son caractère; voici sa vie, débarrassée des légendes, mais non point dépouillée de ses traits surnaturels. Et le souci d'exactitude historique qui a présidé à l'établissement du texte se retrouve dans le choix judicieux des illustrations, ce qui est un charme de plus.

S. G.

Henri GHÉON. *Le Saint curé d'Ars*. Paris, Flammarion, 1928. In-8° de 227 pages. Prix : 12 francs.

La vie du saint curé d'Ars a déjà été plusieurs fois retracée par l'abbé Monnin, par M. Joseph Vianney et, en dernier lieu, par l'abbé Francis Trochu. Dans la collection des « Grands cœurs », M. Henri Ghéon lui consacre à son tour une étude. Sans chercher à ajouter des détails nouveaux à la biographie du saint, il nous donne de J.-B. Vianney un portrait d'une rare intensité de vie. C'est une « naïve et merveilleuse histoire » que celle du curé d'Ars, histoire qui, à vrai dire, et M. Ghéon le remarque au début de son livre, « n'est si naïve et merveilleuse que parce qu'elle est vraie et d'une vérité en profondeur ». Une telle histoire devait heureusement inspirer l'auteur des *Jeux et miracles pour le peuple fidèle*. Il l'a traitée simplement, sobrement, avec ce charme littéraire et cette vérité de sentiment qui se dégagent de toutes ses œuvres. Il convient de souhaiter de nombreux lecteurs au Saint curé d'Ars de M. Henri Ghéon.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

A. Pidoux de la Maduère. *Mgr Marie-Etienne-Laurent Monnier, évêque de Troyes (1847-1927). Note sur les évêques polinois.* Poligny, G. Cottez, 1927. In-8° de 15 pages.

Notice nécrologique sur le 101e évêque de Troyes, né à Poligny, suivie d'une double liste d'évêques polinois ou d'origine polinoise depuis 1410. Camille Davillé.

Mgr R. Fontenelle. *S. S. Pie XI* (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1928. In-4° de 56 pages. Prix : 4 fr. 75.

Mgr Fontenelle vient d'écrire « Sa Sainteté Pie XI «. Cette biographie retrace brièvement la vie d'Achille Ratti et insiste sur les six premières années de son pontificat, dont il dégage les principaux objectifs : la paix, les missions, l'unité de l'Eglise et l'action catholique. Soixante-dix illustrations choisies, plusieurs sont inédites, font de ce petit livre un très joli film biographique. S. G.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Abbé Maillet-Guy. *Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné* (Moines et monastères, tome 3). Ligugé (Vienne), abbaye de Saint-Martin, 1928. In-8° de 172 pages, pl.

M. l'abbé Maillet-Guy a consacré de nombreuses études à l'histoire de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine. Le volume qu'il publie est relatif à son développement à l'intérieur de l'ancienne province de Dauphiné qui avait vu naître sa première maison dans le bourg de La Motte, devenu plus tard Saint-Antoine, au diocèse de Vienne. L'origine de ces maisons est pour la plupart du temps fort obscure. Désignées communément sous le vocable de maisons de l'aumône, elles ont fort bien pu être des fondations très diverses réunies par la suite, lorsque l'ordre eût été reconnu par les papes, à la maison-mère du Viennois. L'auteur fait l'historique d'une douzaine de ces « commanderies » ayant existé dans les anciens diocèses dauphinois et donne la liste de leurs titulaires. Ces notices, pour copieuses qu'elles soient, ne semblent pas avoir été toujours établies avec une connaissance suffisante de la bibliographie et des sources d'archives. L. Royer.

Dom Louis Gougaud. *Ermites et Reclus. Etudes sur d'anciennes formes de vie religieuse.* Editions de la Revue Mabillon, abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1928. In-16 de III-144 pages. Prix : 12 francs.

Le R. P. dom Gougaud, par sa connaissance approfondie de la vie monastique au Moyen Age, était tout désigné pour nous raconter

la vie des ermites et des reclus qui furent autrefois si nombreux en France, en Allemagne, en Angleterre et en Irlande. Son ouvrage, écrit avec beaucoup de clarté, intéressera tous ceux qui sont épris des formes anciennes de la piété et de l'ascétisme. Il se recommande aux historiens par la sûreté de son information, la richesse de sa documentation et un index des noms propres qui le termine. La première partie est consacrée aux ermites proprement dits, à leur situation canonique et à leur genre de vie. La seconde partie est réservée aux reclus et aux recluses qui, à l'ombre d'une église ou d'un monastère, se laissaient enfermer, parfois pour leur vie entière, dans une étroite cellule. L'auteur a consulté toutes les sources, y compris les littératures nationales (chansons de gestes, romans d'aventures, contes), qui présentent souvent d'une façon pittoresque la vie de nos ermites et de nos reclus. C'est assurément l'étude la plus complète que nous possédions sur ce sujet. Elle nous révèle, dans un large tableau, un des aspects les plus curieux et les plus saisissants de la vie religieuse de notre passé. On trouvera en appendice les statuts de la recluserie de Saint-Reinold à Cologne (1448).

E. GRIFFE.

Dom MARTÈNE. *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée avec une introduction et des notes par Dom G. CHARVIN. Tome I[er] (1612-1630) (Archives de la France monastique, volume XXXI). Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin; Paris, Picard, 1928. Gr. in-8° de XXXIV-287 pages, avec six planches sur bois hors texte.

La première idée d'écrire l'histoire de la congrégation de Saint-Maur est presque contemporaine des origines de la congrégation. Elle se fit officiellement jour en 1623, lorsque le chapitre général de Meaux prescrivit à chaque monastère la tenue d'un livre destiné à l'enregistrement non seulement des actes capitulaires, mais encore des « autres choses de quelque importance ou dignes de remarque ». Puis vint Dom Tarisse, supérieur de 1630 à 1648, qui, par son « Plan pour l'histoire chronologique », par ses « Avis », par la désignation de religieux chargés de rechercher les documents, agit en véritable initiateur et metteur en train de la grande entreprise. Lui disparu, elle marcha moins bien. Toutefois, il y avait déjà beaucoup de travail d'effectué, quoique la rédaction restât presque entièrement à faire, lorsque, en 1727, Dom Martène s'attela résolument à la besogne. Il avait 75 ans; quand il mourut, douze ans après, toute l'histoire était écrite et l'auteur venait d'en solliciter la publication. L'histoire fut continuée jusqu'en 1747 par Dom Fortet, mais la publication fut différée. De fait, soit indifférence provoquée par la contagion de l'esprit du siècle, soit crainte de susciter des critiques et des querelles dans un ordre que de récentes controverses avaient trop troublé, le précieux

manuscrit demeura tel quel et ce fut miracle s'il échappa indemne aux périlleux hasards des révolutions.

C'est lui que publie Dom Charvin. En indiquer les dates extrêmes, c'est en dire l'importance : 1612-1747, c'est l'histoire de la fondation et de la période la plus brillante de la congrégation de Saint-Maur. Ce premier volume s'arrête à l'élection de Dom Grégoire Tarrisse comme supérieur général, en 1630. Dans l'introduction, Dom Charvin s'attache à montrer la part qui revient à chacun des principaux ouvriers qui travaillèrent à ce monument. Il n'en aura pas été lui-même un des moindres; car, si solide que demeurât l'œuvre des vieux Mauristes, il importait de nous en rendre aisées la lecture et la consultation et de la tenir au courant des travaux modernes par une annotation précise et sûre. De ces deux points de vue, le livre présenté par Dom Charvin apparaît comme fait pour contenter les plus exigeants. La mémoire de Dom Martène aura été bien servie.

H. Waquet.

1. *La congrégation de Saint-Joseph de Lyon* (Collection : Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1927. In-12 de 160 pages et 10 planches hors texte.
2. *La congrégation des Sœurs du T.-S. Sacrement d'Autun* (Collection : Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1928. In-12 de 160 pages et 8 planches hors texte.

1. — Les commencements des Sœurs de Saint-Joseph datent du milieu du XVII^e^ siècle. C'est Mgr de Maupas, évêque du Puy, qui en 1651 approuva la Société naissante, dont le vrai fondateur fut le P. Jean-Pierre Médaille, S. J. (1609-1669). Balayée par la tourmente révolutionnaire, la Société fut rétablie en 1808 à Saint-Etienne par la mère Saint-Jean de Fontbonne, puis bientôt transportée à Lyon, d'où le nom de Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Autorisée par Napoléon I^er^ en 1812 et Charles X en 1825, et reconnue comme congrégation mixte par le tribunal civil de Lyon en 1905, approuvée définitivement par Rome en 1899 et 1909, la congrégation lyonnaise étendit ses rameaux en dehors de la France, en Suisse, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, en Egypte, en Asie-Mineure, etc. Le chapitre consacré au dévouement des Sœurs à Adana en Cilicie, au moment des massacres des Arméniens par les Turcs en 1909, est d'un intérêt poignant. Les lois persécutrices de 1901 firent fermer quatre-vingt-deux maisons en France, mais n'empêchèrent pas la Congrégation, dont le but est « le service du prochain par le dévouement sous toutes ses formes », de continuer son développement. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas donné de statistique générale sur l'état actuel de la Congrégation. Espérons que d'autres monographies retraceront, dans cette même collection des Ordres religieux, l'histoire des différentes congrégations de Saint-Joseph (du Puy, d'Annecy, de

Chambéry, de Gap, de Rodez, de Saint-Flour, etc.) qui toutes se rattachent à la fondation du P. Médalle et de Mgr de Maupas. Le volume présent effleure à peine (p.48-52) l'origine de la congrégation de Chambéry qui, fondée par Lyon, en fut séparée à la suite de la séparation politique de la Savoie de la France.

2. — L'hospice de la Providence, érigé à Mâcon par l'abbé Louis Agut (1695-1778), est le berceau des Sœurs du Saint-Sacrement; en 1741 les trois premières postulantes y prononcèrent leurs vœux. Après les troubles de la Révolution, la Congrégation put se développer librement en se consacrant au soin des malades et aux œuvres de charité de toute sorte et surtout à l'éducation de la jeunesse féminine dans les écoles primaires et les pensionnats. En 1846, le préfet de Saône-et-Loire confia aux Sœurs l'Ecole normale des instituteurs du département qu'elles dirigèrent jusqu'en 1872. En 1904, près de cinq cents Sœurs furent expulsées des écoles, où elles enseignaient. L'Institut, dont la maison-mère avait été transférée à Angers en 1836, fut définitivement approuvée par Rome en 1918; dans les deux maisons de Perpignan et de Castres, on a introduit l'adoration perpétuelle diurne du Saint-Sacrement. Il est à regretter que, dans ce volume aussi, il n'y ait aucune statistique générale sur l'état actuel de la Congrégation.

G. Allemang.

Paul Nourrisson. *Histoire légale des Congrégations religieuses en France depuis 1789.* Paris, librairie du Recueil Sirey, 1928. 2 vol. in-8° de 259 et 213 pages. Prix : 30 francs.

Après avoir retracé dans un précédent ouvrage l'histoire de la liberté d'association en France depuis 1789, M. Paul Nourrisson nous donne aujourd'hui sous le titre de *Histoire légale des Congrégations religieuses en France depuis 1789,* une nouvelle étude, fortement documentée et d'un puissant intérêt. L'auteur s'est proposé de nous décrire, dans ses vicissitudes diverses, la législation à laquelle depuis 1789 ont été soumises en France les congrégations religieuses. Avec raison du reste, il a tout d'abord, dans un chapitre préliminaire, indiqué à grands traits quelle était la situation des ordres religieux à la fin de l'Ancien régime. Il y a montré comment les ordres religieux faisaient alors partie de l'organisation de l'Etat et comment, à ce titre, ils se trouvaient soumis à ce qu'il appelle justement « un régime de privilège et d'autorité ». Au cours de ce chapitre, M. Nourrisson insiste justement sur l'anachronisme étrange que depuis la chute de l'Ancien régime, et alors que la loi ne reconnaîtra plus les vœux solennels, il y aura à prétendre cependant invoquer contre les congrégations les dispositions légales d'un passé disparu. C'est, ajouterons-nous, un anachronisme analogue à celui que commettront les défenseurs des Articles Organiques, qui eux aussi se réclameront des tradi-

tions de l'Ancien régime, mais en oubliant de même, et de façon délibérée, les différences profondes, vraiment irréductibles, séparant l'ancien et le nouvel ordre de choses.

Nous ne suivrons pas M. Nourrisson dans les développements substantiels qu'il consacre soit à la législation révolutionnaire, soit à la législation postérieure. L'auteur ne se borne pas à commenter les textes, il a toujours soin de mettre en lumière les circonstances précises dans lesquelles s'est développée cette législation touffue, et quelle application elle reçut en fait. Les mêmes dispositions peuvent au reste se trouver appliquées de façon singulièrement différente suivant les tendances générales des gouvernements. Aussi l'auteur prend-il soin de noter l'attitude prise par les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789 vis-à-vis des congrégations religieuses, comme il note aussi les manifestations les plus caractéristiques de l'opinion publique en pareille matière.

Dans cette histoire légale, la dernière étape jusqu'à présent est marquée par les lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, inspirées toutes les deux, on ne le sait que trop, d'un esprit profondément hostile aux congrégations religieuses. M. Nourrisson montre excellemment comment une telle législation est en contradiction avec le principe de liberté qui, depuis 1901 précisément, a, de façon générale, prévalu en matière d'association. Cette législation, d'ailleurs, en tarissant le recrutement des congrégations a eu, au point de vue de l'influence française à l'étranger, des résultats néfastes. Aussi apparaît-il, et c'est la conclusion à laquelle aboutit M. Nourrisson, qu'une réforme s'impose. Elle devra consister dans la suppression de cette législation d'exception que constituent le titre III de la loi du 1er juillet 1901 et la loi du 7 juillet 1904. Toute autre mesure ne serait qu'un palliatif insuffisant. La même liberté pour les congrégations religieuses que pour les associations ordinaires, tel est le régime qui doit prévaloir dans la législation française, comme il prévaut de plus en plus dans les législations étrangères.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais

Epigraphie du Pas-de-Calais. Tome VI, fasc. 5, p. 887-1024 : *Canton d'Avesnes-le-Comte*, par R. Rodière. — Fontenay-le-Comte, 1928. In-4°,

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique.
Tome XIV, livraisons 275-278, 1927-1928.

G. Coolen : *Notes biographiques sur Louis-Marc-Hilaire de Conzié, évêque de Saint-Omer en 1766, puis d'Arras*, p. 491-492.

J. de Pas : *A Thérouanne en 1574*, p. 499-511. Document fort curieux sur les contestations entre les évêques de Boulogne et ceux de Saint-Omer, quant à leurs droits respectifs sur la vieille ville épiscopale détruite en 1553, son territoire, ses ruines et les droits féodaux relevant du temporel de l'évêché.

G. Coolen : *Un portrait de Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle*, p. 521-523. Evêque de Saint-Omer, de 1727 à 1754.

J. de Pas : *Marguerite d'Autriche et l'abbé de Saint-Bertin Antoine de Berghes*, p. 533-535. Lettre au sujet d'un singe offert vers 1512-1513 par le prélat à la princesse.

E. Platiau : *La confrérie de la Charité de Saint-Pierre d'Oye*, p. 537-539. Nouvelles notes sur cette pieuse association et d'autres analogues, existant dans les paroisses voisines, et dont le principal office était de porter les morts en terre, notamment en temps de peste.

J. de Pas : *Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine Bled*, p. 597-620. Excellente étude sur un érudit de la bonne école, dont les travaux, d'une scrupuleuse exactitude, ont notablement contribué au progrès de l'histoire ecclésiastique de la Morinie.

R. Rodière : *Armorial des familles citées dans l'Epigraphie ancienne de la ville de Saint-Omer*, p. 628-674. Appendice nécessaire à un travail du chanoine Bled paru dans le tome XXIII des Mémoires de la même Société et où le côté héraldique avait été négligé. Les blasons ecclésiastiques ne manquent pas dans cet armorial.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. Années 1927 et 1928.

Paul Bayart : *Deux documents liturgiques de l'abbaye de Cysoing*, p. 358-364. Montre comment, à la suite de la réforme de Windesheim de la fin du XV^e^ siècle, le missel de Windesheim fut introduit à l'abbaye de Cysoing; il publie ensuite un office rimé de saint Evrard du XVIII^e^ siècle.

Société d'études de la province de Cambrai

1° Bulletin. Tome XXVII, 1927.

Th. Leuridan : *Les dîmes du chapitre de la cathédrale de Tournai à Roubaix, Tourcoing, Hem, Luingne, Mouvaux et Néchin*, p. 125-129.

R. Rodière : *Saint-Georges près Gravelines*, p. 146-148. Description archéologique de l'église.

J. Gennevoise : *Règlement de la confrérie de Notre-Dame des Miracles de Valenciennes renouvelé le 15 août 1395*, p. 201-206.

E. Leclair : *Lettres échangées entre le Magistrat et Mgr Gilbert de Choiseul au sujet des sœurs de la Magdeleine de Lille en 1686*, p. 224-227. Conflit à propos d'une ordonnance de l'évêque de Tournai dont le Magistrat de Lille interdit l'application.

J. Desilve : *Mgr Georges d'Egmond, abbé commendataire de Saint-Amand*, p. 235-237. Inventaire du mobilier qu'il apporte au logis abbatial (16 déc. 1533).

A. Bocquillet : *Chartes et documents du chapitre de Condé-sur-Escaut*, p. 246-265. Surtout analyse du cartulaire conservé à la Bibliothèque nationale, ms. lat., n° 9917.

Tome XXVIII, 1928.

E. Trelcat : *Monographie de Bérelles* (cant. de Solre-le-Château), p. 5-104. La paroisse de Bérelles apparaît dans la seconde moitié du XII^e^ siècle; donnée en 1160 par l'évêque de Cambrai aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, elle reste jusqu'à la Révolution à la collation de l'Ordre. Pages 61 et suivantes, liste incomplète des curés de Bérelles de 1576 à la Révolution. Quelques détails intéressants à retenir pour l'époque révolutionnaire; des dates seraient à corriger.

T. Leuridan : *Les cloches et le carillon de Roubaix*, p. 106-125. L'histoire commence en 1612.

E. Fournier : *Un curé de Sin-le-Noble au XVI^e^ siècle. Les doyens de Douai à la même époque*, p. 133-135. Note destinée à compléter l'épigraphie de l'arrondissement de Douai publiée dans les *Mémoires* de la Société : tomes XXI et XXII. — *Indulgences accordées à la fin du XV^e^ siècle en faveur de l'église Saint-Maurice d'Arras par les cardinaux-diacres*, p. 144-145. Elles sont du 16 juin 1492.

E. Leclair : *Prose rimée en l'honneur de saint Jacques usitée à l'hôpital de ce vocable à Lille*, p. 140-143. — *A propos d'une autorisation donnée en 1261 à l'hôpital Comtesse de Lille d'ériger une chapelle et de posséder un cimetière particulier*, p. 170-172.

J. Gennevoise : *Indulgence accordée par Clément VII à la confrérie de N.-D. de l'Assomption de l'abbaye de Vicoigne*, p. 167-169. Elle est du 13 janvier 1534.

J. Delerue : *Les abbesses de Notre-Dame des Prés à Douai*, p. 185-200, à suivre. La liste remonte au XIII^e^ siècle; à partir du XV^e^ siècle, les noms des abbesses sont accompagnés d'une notice sur le rôle qu'elles ont joué, les travaux qu'elles ont fait exécuter dans le couvent.

2° Recueil. Tomes XXV-XXVII, février-juin 1928.

A. Bontemps : *Liste des curés des paroisses du diocèse actuel de Cambrai (1927) antérieurement à la Révolution*, p. 1-365.

P. Denis du Péage : *Religieux, religieuses et chanoines de Lille et de la région*, tome I, p. 1-265; tome II, p. 257-496. Recensement du personnel

des établissements d'Armentières, Comines, Cysoing, Houplines, La Bassée, Lannoy, Lille, Loos, Marquette, Phalempin, Rosimbois à Fournes, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos. Appendices où l'on trouve : 1° la liste des religieux et religieuses de Lille demandant à jouir de leur liberté après le décret du 14 février 1790; 2° celle des religieux et religieuses ayant une pension pour le second semestre de l'an V; 3° celle des religieux et religieuses ayant obtenu des certificats de civisme.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Tome LXXXIV, 1927.

G. Dailliez : *Les Bénédictines anglaises à Cambrai*, p. 138-173. En 1622, des Anglaises fondèrent à Cambrai un monastère pour y mener la vie bénédictine sous la juridiction des Bénédictins anglais. Parmi les fondatrices étaient trois descendantes de Thomas Morus. Le couvent fut fermé le 18 oct. 1793. Après un long internement à Compiègne, les religieuses regagnèrent l'Angleterre le 2 mai 1795.

Revue du Nord. Tomes XIV-XV, 1927-1928.

A. Legros : *Les enterrements à Valenciennes au XVIII^e siècle des non catholiques et des comédiens*, ann. 1927, p. 275-284.

L. Detrez : *L'échauffourée de l'église Saint-Maurice à Lille, 10 fructidor an III (27 août 1795)*, ann. 1928, p. 117-129. Elle fut provoquée par les assermentés qui prétendaient empêcher les insermentés de se servir de l'église alors que ceux-ci en avaient le droit par la loi du 11 prairial an III.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai. Oct. 1927-oct. 1928.

M. C[hartier] : *Note complémentaire sur le clergé paroissial des décanats actuels d'Etroeungt et d'Avesnes en 1791 et en 1802*, ann. 1927, p. 637-640. — *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses* 1° *du décanat actuel de Trélon*, ann. 1928, pp. 31-32, 44-46; — 2° *du décanat actuel de Landrecies*, pp. 258-260, 270-272. — L. Guiot : *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses de l'archiprêtré de Valenciennes*, neuf articulets. — R. Alvin : *Essai historique sur l'ancien grand séminaire de Cambrai.* Huit articulets, où l'on voit que l'établissement fut inauguré par les Jésuites en 1614; l'église fut achevée en 1692.

Semaine religieuse du diocèse de Lille. 15 oct. 1927-16 oct. 1928.

L. Deprez : *L'évêque du Nord à Lille, 30 mars et 4-15 juin 1791*, ann. 1927, trois articulets. Cet évêque est Primat qui devait finir comme archevêque concordataire. — *Autels et guillotines.* Continuation en douze articulets de l'histoire religieuse du département du Nord en 1794. — *La congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus*, ann. 1928, p. 189-199. — *Le Puy Notre-Dame*, p. 225-230. Histoire de cette institution à Lille du XIII^e au XVI^e siècle. — *Pages d'histoire diocésaine. Le collège de Bailleul (1614-1928)*, quatre articulets. Ce collège, fondé par les Jésuites en 1614, supprimé en 1796, reconstitué en 1803, cesse d'être universitaire en 1887 pour devenir diocésain; détruit par la guerre, il vient de se rouvrir.

Union Faulconnier. Tome XXIV, année 1927.

L. Lemaire : *L'inhumation des protestants à Dunkerque sous l'Ancien Régime*, p. 120-132.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. Abbeville
Année 1927, nos 1 et 2. Amiens, au Musée de Picardie, 1927, in-8°.

L. Goudallier : *Autour du tombeau de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran*, p. 488-493. Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, né en 1741 à Origny en Thiérache, exerça un très fécond apostolat et laissa une œuvre considérable au profit de la France en Cochinchine, où il mourut en 1799. Analyse d'un article du P. L. Cadière (Revue *Extrême Asie*, juin 1926) au sujet de la sépulture du prélat à Saïgon.

Société d'émulation d'Abbeville. Bulletin trimestriel.
Année 1927, nos 1 à 4. Abbeville, F. Paillart, s. d., in-8°.

Adrien Huguet : *Un martyr abbevillois de l'évangélisation du Canada. Le R. P. Jacques Buteux, de la Compagnie de Jésus*, p. 357-389. Le P. Jacques Buteux, massacré par les Iroquois le 10 mai 1652, fut un des apôtres les plus zélés du Canada. La partie la plus originale du travail de M. Huguet, se rapporte principalement à la famille du missionnaire dont le père était tanneur à Abbeville, et à ses premières années. Tout spécialement, un registre de famille lui permit de rétablir exactement au 10 avril 1599, la date de sa naissance, que l'on plaçait généralement au 11 avril 1600.

P. des Forts : *La carole Saint-Sébastien à l'église Saint-Gilles d'Abbeville*, p. 390-392. A propos d'un texte montrant qu'en 1611-1612, le terme de *carole* s'appliquait à tous les bas-côtés d'une église, et non pas seulement au pourtour de l'abside, comme certains l'avaient cru.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome LXL, 1927. Troyes, J.-L. Paton, 1928, in-8°.

Forgeot-Tardy : *Mauriacum (Moirey). Recherches sur un village du département de l'Aube disparu.* I. *La bataille du Campus Mauriacus*, p. 53-53 (carte). Confirme l'opinion d'Arbois de Jubainville et de Longnon sur l'emplacement de la défaite d'Attila en 451 (Moirey, Aube, commune de Dierrey-Saint-Julien). A la suite, *Bibliographie de la bataille des Champs catalauniques*, par Louis Morin et P. Piétresson de Saint-Aubin (46 numéros).

P. Piétresson de Saint-Aubin : *La juridiction consulaire de Troyes*, p. 55-209. 1564-1791. Vingt-quatre pièces justificatives.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Bibliographie auboise*. II. *Années 1926-1927*, p. 217-235. Deux cent huit numéros.

La chapelle Saint-Gilles de Troyes. Société académique de l'Aube [Troyes, impr. J.-L. Paton], 1928. Petit in-4° de 44 pages, 9 planches et

2 plans. Brochure luxueusement éditée en faveur des souscripteurs qui ont suppléé à l'incurie de la municipalité pour la restauration de Saint-Gilles, remarquable chapelle en bois du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, située au faubourg Croncels de Troyes. Texte par P. Piétresson de Saint-Aubin (notice historique), Jules Tillet (l'architecture : la Champagne, remarque l'auteur, est à peu près la seule province de France à posséder des églises de bois), Lucien Morel-Payen (guide dans Saint-Gilles; les œuvres d'art), Emile Gavelle (le *Saint Roch :* œuvre admirable de l'atelier troyen du Maître aux figures tristes); plans par J.-C. Niel; bois gravés de Gaspard-Maillol et Charles Favet.

Annuaire de l'Aube. 1928, 2^e^ partie. Troyes, J.-L. Paton.

Chanoine Prévost : *Les De Gennes de Montier-en-l'Isle*, p. 43-46 (fig.). Reproduction d'une pierre tombale de l'église de Montier-en-l'Isle, datée de 1622.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Topographie troyenne. La poterne de Saint-Pierre*, p. 57-65 (fig.). Découverte d'une porte inconnue de l'enceinte gallo-romaine, citée dans les archives du chapitre cathédral; note sur diverses maisons canoniales.

Almanach de la Tribune de l'Aube. 1928. Troyes, in-8°.

Gabriel Groley : *Le secret de la vieille abbaye de Sellières*, p. 127-139 (fig.). En septembre 1927, la découverte d'un squelette dans les bâtiments de l'abbaye de Sellières a provoqué une multitude d'articles de journaux (dont on trouvera le détail dans notre *Bibliographie auboise* signalée ci-dessus), un journaliste trop pressé ayant cru reconnaître le crâne de Voltaire qui fut, comme on sait, inhumé à l'abbaye. L'auteur de la découverte résume ici l'affaire; mais ses arguments n'ont pas réussi à convaincre les érudits.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

Nouvelle revue de Champagne et de Brie. 6^e^ année, 1928.

G. Robert : *L'ancienne paroisse Saint-Sixte de Reims*, pp. 73-90. Planche hors texte. L'église était consacrée au premier évêque de Reims. Le patronage appartenait à l'abbaye de Saint-Nicaise, qui possédait aussi le tiers des dîmes; les deux autres tiers appartenaient au chapitre métropolitain. Elle n'avait pour fidèles que les habitants d'un écart de la ville; ils étaient deux au XVII^e^ siècle, aussi l'église fut supprimée par Mgr Ch.-M. Le Tellier (1686) et les revenus attribués à la paroisse Saint-Jean. Les matériaux furent abandonnés au séminaire que venait de fonder le prélat. La chapelle du grand séminaire de Reims, reconstruite après la dernière guerre, est dédiée à saint Sixte.

G. Robert : *La léproserie de Dontrien en 1247*, p. 118-119. Dontrien est une paroisse de l'arrondissement de Reims. Les frères et les sœurs de la léproserie avaient installé une maison pour recevoir des lépreux, sans l'autorisation de l'abbaye de Saint-Nicaise, patron de la paroisse; d'où un conflit qui fut réglé à l'amiable.

G. Robert : *Violences exercées à Senuc par les habitants de Grandpré (1270)*, p. 182-185. Ces violences portèrent sur les moines du prieuré de Saint-Oricle, sans doute à l'occasion du droit de pêche; les habitants

inquiets s'en remirent ensuite à la décision de l'abbé de Saint-Rémi, de qui dépendait le prieuré.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Topographie troyenne. Le domaine troyen des abbayes de Saint-Loup et Saint-Martin-ès-Aires*, p. 229-236. Les établissements monastiques n'ont pas exercé sur la ville de Troyes l'influence prépondérante qu'on a pu constater dans de nombreuses villes médiévales. Quand il s'agit, à deux reprises différentes, de tracer de nouvelles enceintes à l'agglomération urbaine grandissante, les deux abbayes virent mutiler leur terrain, sans pouvoir opposer de résistance à une mesure dont l'initiative leur échappait. Plan.

A. Frézet : *Réception et installation de Mgr de La Roche-Aymon à Reims en 1763*, p. 241-245. Procès-verbal de la cérémonie de réception. Nombreuses notes biographiques.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1928.

J. Berland : *La messe au camp de Châlons sous l'Empire*, p. 161-176. Six clichés. La messe au camp était une cérémonie grandiose, spectacle militaire autant que cérémonie religieuse; la première messe est du 30 août 1857. — L. Demaison : *L'église de Cuis*, p. 297-301. Cuis est une paroisse de l'arrondissement d'Epernay. Son église, des XII^e^ et XIII^e^ siècles, est un des meilleurs exemples de l'architecture du Moyen Age en cette région. — Ch. Sarazin : *Deux objets mobiliers provenant de l'ancienne église de Saint-Pierre-le-Vieil et conservés à la cathédrale*, p. 317-327. Trois clichés. La chaire, œuvre du rémois Blondel; les fonts, don de M. Savoye en 1783. — A. Frézet : *Les origines du séminaire de Reims, le premier fondé en France*, p. 337-385. Neuf clichés. L'auteur rappelle comment le clergé s'initiait jadis à sa mission et raconte ensuite dans quelles circonstances le cardinal de Lorraine établit à Reims le premier séminaire français. La bulle qui approuva la création est de 1563. Le premier supérieur fut Nicolas Boucher, chanoine de Reims. Articles du règlement et bourses fondées. La mort prématurée du cardinal de Lorraine ne fut pas fatale à son séminaire, qui ne fut pas restauré mais seulement transformé par Mgr Le Tellier. Cette deuxième partie de l'histoire du séminaire reste à écrire. — Ch. Hemmerlé : *Les armoiries des verrières de l'église de Monthois (Ardennes)*, p. 387-397. Armoiries rappelant d'anciennes familles.

Mémoires de la Société d'agriculture... du département de la Marne.
2^e^ série. Tome XXI, 1924-1925 et 1925-1926.

Pithois : *Le journal d'un jésuite châlonnais au XVII^e^ siècle*, p. 345-367. Evénements intéressant la ville de Châlons ou le Collège de 1657 à 1660; l'auteur pourrait être le P. Bacio, alors recteur du Collège, remis en 1560 aux Jésuites.

D^r^ Chevron : *Comment un évêque de Châlons au XVII^e^ siècle devint archevêque de Paris*, p. 393-398. Le cardinal de Noailles dont la nomination est due à M^me^ de Maintenon.

D^r^ Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Annales de la Société d'histoire et des beaux-arts de Chaumont.
Tome V, n° 9. Chaumont, 1928.

Edouard Dumoutet : *Notre-Dame de Braquancourt*, p. 281-289. Fin d'une étude très fouillée sur le monastère de Minimes de ce nom. L'au-

teur, qui a surtout ici mis à profit les documents inédits contenus dans le fonds Laloy récemment entré aux Archives de la Haute-Marne, traite en ce quatrième et dernier chapitre, de la période qui va du XVII[e] siècle à 1791.

Abbé PETERMANN : *Note sur le Puits des Mèzes*, p. 290-293. Discussion sur l'origine de ce petit village qui était, autrefois, une métairie de l'abbaye cistercienne de La Crête et qui, d'après l'auteur, ne daterait que du commencement du XVI[e] siècle.

G. GUENIN : *Les bornes armoriées de la forêt d'Arc*, p. 294-303. De l'examen héraldique de plusieurs de ces bornes, l'auteur tire diverses conclusions intéressantes pour l'histoire seigneuriale de plusieurs localités des environs d'Arc en Barrois.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome IV, n° 9. Langres, 1928.

Abel DELANNE : *La manufacture de porcelaine de Giey-sur-Aujon*, p. 261-265 (pl.). Elle eut pour fondateur François Guignet et dura de 1810 environ à 1844. Ses produits, dont l'auteur donne des spécimens, étaient absolument remarquables.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome IX, n° 121. Langres, 1928.

Chanoine MARCEL : *La « via major » de Langres à l'époque gallo-romaine*, p. 213-230. Illustration par un exemple emprunté à l'histoire de Langres de la sagesse de la défense de « toucher aux noms des rues » que M. Camille Jullian, dans une brochure qui a fait du bruit, adressait, naguère, aux municipalités françaises. L'ancienne *via major* de Langres qui s'appelait Grand-Rue, a été débaptisée en 1865 et a reçu alors le nom fort respectable d'ailleurs, de rue Cardinal-Morlot.

Hubert GAUTIER : *Un échantillon de la coutellerie d'art de la fin du XVI[e] siècle*, p. 231-241 (pl.). Il s'agit, en cette étude, d'une petite serpe en acier armoriée fort curieuse, dont la lame porte le millésime de 1582, mais dont l'auteur est inconnu. Elle est marquée des armes des Silly et des Chabot.

Léon GUYOT : *La maison de Jean Roussat*, p. 241-245. M. Guyot établit péremptoirement en cette note que la maison de Jean Roussat, le célèbre maire ami de Henri IV, que l'on plaçait à Langres, à la rue des Piliers, était, en réalité, à la rue Vernelle.

Louis MARCEL.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi
5[e] et 6[e] années, n[os] 48 à 54. Rocroi, impr. Jalouse, 1927-1928.

Paulin LEBAS : *Monographie de Sévigny-la-Forêt* (suite), 5[e] année, pp. 59-64, 76-80, 105-109, 139-141. Notes sur les curés, de la Révolution à nos jours.

P. MEURISSE : *La famille Marchant, de Couvin (Belgique)*, 5[e] année, p. 65-68; 6[e] année, pp. 81-86, 97-99, 123-127, 145-147. Intéresse le P. Pierre Marchant, des frères Mineurs Récollets (1585-1661), dont le portrait est publié, et l'ordre des Récollectines, dites de Limbourg.

A. B. : *Souvenirs de guerre d'un curé de campagne infirmier* (suite), 6e année, p. 110-112. Notes du curé de Blombay revenu en France (front de l'Aisne, 1917).

H[enri] B[ERNARD] : *L'abbaye des Trinitaires dits Mathurins à Regnomez*, 6e année, p. 127-128. Fondation du comte de Hainaut vers l'an 1000. Après sa ruine, en 1340, les terres furent attribuées à l'ordre des Mathurins.

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

La Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul. 64e année. Nancy, 1927.

L. GERMAIN DE MAIDY : *Les églises symbolisent-elles un navire ?* p. 166-169. Réponse négative. — E. M. : *J. Callot et l'ordre de s. François*, pp. 228-231, 264-266, 278-283, 347-349, 364-366. L'auteur relève, dans l'œuvre de Callot, quatre-vingts estampes se rapportant plus ou moins directement à la glorification de saint François et de ses trois ordres. — Mgr L. JÉRÔME : *Une lettre du P. de Foucauld*, p. 430-432. Adressée de « Beni-Abbès, Extrême Sud Oranais, le 19 octobre 1906 », à mère A. Bayol, religieuse de la congrégation de la Doctrine chrétienne, supérieure de la communauté d'Eckmühl, près d'Oran. — E. MARTIN : *Autres lettres du P. Charles de Foucauld*, p. 463-465. — *Les Ermites au diocèse de Toul*, pp. 760-766, 825-832 (à suivre). Essai sur un sujet encore peu exploré, l'organisation et le fonctionnement des congrégations d'ermites, répartis dans des solitudes parfois très éloignées les unes des autres. — A. SERRIÈRE : *Le pèlerinage de Saint-Nicolas-de-Port*, pp. 478-481, 490-493, 598-601.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, t. XXII. Nancy, 1927.

P. MAROT : *Récit inédit de la translation des reliques de saint Amon, second évêque de Toul (10 mars 1493)*, p. 11-22. Récit fait par un contemporain et écrit par lui sur un des feuillets qui terminent l'obituaire du chapitre cathédral de Toul.

Miss BUTLER : *Hymne à l'honneur de la Vierge au Pied d'argent*, p. 23-27. L'hymne reproduite ici se trouve au *British Museum*, fonds Harley 4465, fol. 312, parmi des notes et des copies de documents, écrites de la main de Charles Maimbourg, chanoine de Toul, mort le 19 mars 1625.

G. GERMAIN DE MAIDY : *Sur les anciens vitraux de Flavigny*, pp. 57-60, 73-78. Exécutés pers 1530, ces vitraux ont été vendus, en 1904, par les religieuses expulsées. L'un d'eux est en Amérique; on a perdu la trace des autres.

Le Pays lorrain et le Pays messin. 19e année. Nancy, 1927.

Alb. DENIS : *Les Bossuet à Toul (1638-1658)*, p. 232-237.

E. DUVERNOY : *L'orgue de l'église de Vézelise*, p. 437-439. Provenant de l'abbaye de Beaupré, près de Lunéville, et datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

G. Pierrot : *Sites lorrains : l'église d'Olley*, p. 389-390. Du XI[e] siècle, avec quelques vestiges d'un temple païen et de nombreux remaniements.

L. Marchal.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 34[e] année. Metz, 1927.

J. : *Un réformateur messin, Pierre Toussain (1499-1573)*, p. 8-24. Né à Saint-Laurent (Meuse), Pierre Toussain fut pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Metz, lorsqu'il n'avait que seize ans. Au cours de ses études universitaires, il se laissa séduire par les nouvelles doctrines. De retour à Metz, il fut convaincu d'hérésie et dut quitter la ville en 1526. Par la suite, il enseigna dans le Sud de l'Allemagne, puis fut employé par le duc de Würtemberg à propager le protestantisme en qualité de ministre dans le comté de Montbéliard, où il mourut en 1573.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), pp. 57-66, 139-150, 243-258, 314-327, 344-357. L'auteur poursuit la série des articles dans lesquels il examine, district après district et dans chaque district par canton, quelle fut l'attitude des prêtres séculiers de la Moselle, quand les autorités civiles exigèrent d'eux le serment constitutionnel. L'étude du district de Thionville est achevée par les cantons d'Inglange et de Luttange : sur vingt-trois curés et vicaires qui composaient leur clergé paroissial, il n'y en eut que quatre qui adhérèrent au schisme. Au total, dans tout le district de Thionville, on trouve vingt-six assermentés en face de soixante-et-onze prêtres qui refusèrent le serment. Le district de Boulay, par lequel se continue l'enquête de M. Lesprand, renfermait un canton du même nom; aucun prêtre schismatique n'y est signalé.

N. Hamant : *Les petits séminaires d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand*, pp. 89-96, 184-191, 271-279, 365-373 (à suivre). Dans ces quatre articles il ne s'agit, à proprement parler, que du petit séminaire de Montigny-les-Metz. En 1873 une loi plaçait sous la direction et la surveillance de l'Etat les enseignements primaire et secondaire en Alsace-Lorraine et un conseiller scolaire venait inspecter le petit séminaire de Montigny. Peu après un règlement, qui avait pour but de germaniser les collèges secondaires, leur imposait des prescriptions minutieuses. Cette intrusion du pouvoir civil avait comme résultat la fermeture de deux petits séminaires dans le diocèse de Strasbourg. Le supérieur de celui de Montigny, M. l'abbé Roger, lutta pied à pied, contre les fonctionnaires de l'administration scolaire allemande. Le petit séminaire conserva des professeurs qui ne savaient pas l'allemand et un enseignement qui n'était pas calqué sur celui des gymnases prussiens.

Almanach de Marie-Immaculée. 6[e] année. Metz, 1927.

Mgr Pelt : *La liturgie du carême à Metz au XII[e] siècle*, p. 25-38. Les dimanches d'avant le carême, à Saint-Pierre-le-Majeur, édifice faisant partie du cloître de la cathédrale de Metz, où les chanoines se rendaient tous les dimanches en procession, il y avait une bien curieuse coutume, celle de la *mise au ban* par le célébrant des condamnés à l'exil qu'avait frappés la justice civile. C'était une façon d'assurer la publicité à ses arrêts de proscription. A la messe de la Septuagésime commençait l'emploi d'ornements noirs qui ne cessait qu'à Pâques : de nos jours, la couleur violette a été substituée à la noire. Après la messe a lieu au

réfectoire du cloître une cérémonie spéciale à la septuagésime, à la sexagésime, à la quinquagésime, au premier dimanche de carême, et où l'auteur devine une survivance partielle de la très ancienne vie commune que menait le chapitre de la cathédrale dans le haut Moyen Age. La sexagésime était caractérisée par la célébration des principaux offices du matin dans l'église haute de Saint-Paul du cloître, afin d'honorer particulièrement le patron du chapitre, suivant l'usage romain. Citons encore quelques pratiques du XII^e^ siècle : le lavement des pieds, fixé au mercredi des cendres, l'expulsion des pénitents publics, devant être réconciliés le jeudi saint et qui suivait l'imposition des cendres... Mgr Pelt donne ensuite des détails fort intéressants sur la façon dont les chanoines de la cathédrale pratiquaient le jeûne quadragésimal et sur les prières récitées pendant le carême. Deux plans d'une bonne exécution, représentant l'un la cathédrale actuelle encore accostée de son cloître, l'autre la cathédrale romane du XII^e^ siècle, aident beaucoup à l'intelligence du texte.

7^e^ année. Metz, 1928.

Mgr Pelt : *La liturgie du dimanche des Rameaux à Metz dans les temps anciens*, p. 20-29. Au XII^e^ siècle, d'après le cérémonial de la cathédrale. Pour les XIV^e^ et XV^e^ siècle, d'autres documents renseignent sur la manière dont était réglée la même procession.

X. : *Aperçu historique du ministère pastoral dans les prisons*, p. 35-46. A Metz, sous l'ancien régime, les prisons avaient des chapelles. Pendant la Révolution, les chapelles étant fermées, le ministère religieux fut assuré en secret par des prêtres incarcérés.

Mgr Pelt : *La liturgie du jeudi saint à Metz dans les temps anciens*, p. 50-60. D'après deux manuscrits de la bibliothèque de Metz. Parmi les anciens rites, on doit citer celui qui consistait à laver les autels non seulement de la cathédrale, mais encore de l'église tout proche de Notre-Dame-la-Ronde et des lieux de culte du cloître de la cathédrale.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XXXVIII. Metz, 1928.

G. Blondeau : *Le chevalier de Belchamps et les premières années de son journal*, p. 1-34. Les notes prises au jour le jour par Belchamps ont été écrites dans le second quart du XVIII^e^ siècle; elles nous font connaître par le menu les mœurs de la classe cultivée de Metz à la même époque. On lit par exemple que la prise de possession de l'abbaye messine de Sainte-Marie par M^me^ de Marion se termina par un grand repas, que préparèrent six cuisiniers et qui fut offert aux religieuses et aux invités. Après le repas on joua aux cartes et on trouve notée dans le journal la remarque que l'abbesse jouait au taux de deux écus la fiche.

Léon Bour : *Régime intérieur des prisons de Metz au Moyen Age et dans les temps modernes*, p. 69-134. Sous l'ancien régime, le service du culte a été organisé dans toutes les prisons de la ville : des Capucins, par exemple, exerçaient les fonctions d'aumônier dans la prison de La Madeleine au XVIII^e^ siècle. On connaît un texte antérieur, celui d'un règlement de 1687, où il est dit expressément qu'il a été lu dans toutes les chapelles des prisons. Ces chapelles, supprimées pendant la Révolution, furent rétablies après le Concordat, mais à Metz un aumônier officiel des prisons n'a été créé qu'en 1829.

André Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révo-*

lutionnaire du département de la Moselle (1791-1800), troisième partie, F.-K., p. 135-378. Cette fraction de la liste donne les notices de 870 émigrés. Dans ce nombre on relève 278 ecclésiastiques, et parmi eux 42 membres du clergé régulier. Quelques prêtres sont à mentionner : Charles-Lambert de Gorcy, grand-vicaire à Bordeaux avant la Révolution; Hanon, directeur du séminaire Saint-Simon à Metz; François de Jobal, chanoine de Metz et en même temps grand-vicaire de Tarbes, puis d'Angers.

L. Germain de Maidy et R.-S. Bour : *Les monuments funéraires de l'église paroissiale de Vic-sur-Seille. Etude archéologique et généalogique*, p. 389-484. — R.-S. Bour : *Epitaphes découvertes à Salonnes*, p. 485-499.

Comte J. de Pange : *Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine* (suite), p. 501-551. Les analyses résument 253 actes, de 1295 à 1303.

G. Zeller : *Soldoyeurs messins du XVI^e siècle*, p. 571-578. Une enquête judiciaire de 1547-1548 donne des renseignements sur ces mercenaires de la cité : elle avait été ouverte à l'occasion d'une affaire criminelle dans laquelle étaient plaignants l'un contre l'autre deux Bénédictins de Saint-Arnould de Metz, l'abbé dom Benoît Juville et le prieur claustral, Nicole Cornehault. Ce dernier, expulsé du couvent et privé de ses biens, fut protégé par les magistrats lorrains et se vit adjuger des biens confisqués dans le duché de Lorraine sur l'abbé de Saint-Arnould.

La Sarre française. 4^e année. Strasbourg, 1927.

P. Bourson : *Les Jacobins de Sarreguemines* (suite), p. 17-44 du 1^er fasc.; p. 25-42 du 2^e fasc.; p. 16-40 du 3^e fasc.; p. 6-16 du 4^e fasc. Les quatre articles reproduisent à peu près *in extenso* les procès-verbaux des séances de la Société des Jacobins, du 20 ventôse au 23 floréal an II. Pendant ces séances, on continue à brûler quelques lettres de prêtrise, à blâmer le peu de zèle antireligieux des habitants de la ville voisine de Sarralbe. Le 20 germinal deux membres chantent en pleine séance « la messe nationale » (C'est une parodie, imprimée sous le titre : « Messe nationale des Français, chantée pour la première fois le 20 septembre 1792 et dédiée à Pie VI par P. F. Grandidier, de Moyenvic ». Voir *Revue ecclésiastique de Metz*, XIII, 1902, p. 582-591). La Société invite la municipalité de Sarreguemines à faire ouvrir les boutiques le dimanche et dénonce comme suspects les habitants qui fêteraient le dimanche ou affecteraient une mise recherchée ce jour-là.

Revue Saint-Chrodegand, 9^e année. Metz, 1927.

G. Villier : *Rome et le chant grégorien*, p. 34-36. Protestation contre les égarements en matière de musique religieuse.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre.
N° 5. Sarrebrück, 1927.

André Gain : *Un émigré de la région sarroise : le constituant La Salle, de Berveiller*, p. 29-53. Récit des tribulations d'un émigré de la dernière heure, arrêté et emprisonné à Trèves à l'instigation de compatriotes, sortis de France au début de l'émigration. On lui reprochait son rôle à la Constituante, comme député du Tiers Etat de Sarrelouis, alors qu'il avait voté la vente des biens du clergé, la suppression des maisons religieuses, par exemple celle des Augustins de Sarrelouis, qui tenaient un

collège fort estimé dans la région. Enfin il avait acheté des biens nationaux sous le nom de sa femme.

Paul Sainte-Claire-Deville : *Les Français à Sarrebrück*, p. 114-124. Résumé de lettres écrites par un avocat de Sarrebrück de 1792 à 1794, imprimées depuis, qui contiennent des appréciations très peu bienveillantes sur les troupes françaises qui occupaient alors Sarrebrück. On y relève ce curieux détail, qu'au témoignage d'un inspecteur général des charrois français, ce corps était composé pour un tiers de prêtres, qui auraient trouvé ce moyen de se procurer des certificats de résidence les garantissant contre les sévérités encourues pour crime d'émigration. Ces soldats d'origine ecclésiastique auraient affecté les allures les plus jacobines.

G. Zeller : *Note sur le rôle ancien de la Sarre comme frontière*, p. 257-260. La Sarre traversait le domaine temporel de l'évêché de Metz, qui resta indépendant jusqu'à 1632. Mais elle constituait une frontière en matière judiciaire et en matière féodale. Les procès étaient évoqués directement devant la chambre impériale de Spire et non devant les tribunaux épiscopaux. En second lieu, les fiefs relevant de l'évêque de Metz sur la rive droite tombaient sous l'application de la loi salique, tandis que ceux de la rive gauche étaient « patrimoniaux ».

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société philomatique de Verdun.

Tome XVII (1927). Verdun, Marchal.

Ch. Simon : *Chapelles et lieux de dévotion des alentours de Verdun, ce qu'il en subsiste en 1925. Saint Barthelémy*, p. 17-19. Eglise dédiée à saint Saintin en 1064. Saint Barthélemy devint plus tard léproserie, ermitage, et dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, église paroissiale, dont il reste aujourd'hui quelques vestiges.

Baron Renault : *Un maire de Verdun*, p. 22-30. Note biographique concernant François Huguin, maire de 1800 à 1808. Après le rétablissement du culte, il contribua de ses deniers à la réparation et à la décoration de plusieurs églises et chapelles de Verdun.

Tome XVIII (1928).

G. Blume : *Quelques notes sur Sigisbert-Etienne Coster, député de Verdun à l'Assemblée nationale*, p. 1-15. Ce constituant était chanoine, archidiacre du Chapitre de Verdun et grand vicaire de l'évêque; il représentait à l'Assemblée le clergé du diocèse de Verdun. Emigré, il enseigna la théologie dans un séminaire d'Italie, puis après le Concordat, se fixa à Nancy, ville dont il était originaire. Il devint alors grand vicaire de l'évêque de Nancy et mourut en 1825, doyen du chapitre de la cathédrale.

Ch. Simon : *Chapelles et lieux de dévotion des alentours de Verdun. Ce qu'il en subsiste en 1925* (suite). *Chapelle Sainte-Fine. Chapelle Fossée*, 1928, p. 38-40. La première chapelle, fameuse par les événements de la dernière guerre, a été complètement démolie; son emplacement indique la limite de l'avance des Allemands vers Verdun, le 11 juillet 1916. La seconde chapelle qui était une construction moderne, est en ruines, du fait de la même guerre.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Tome 46. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1926-1927.

Henri de La Perrière : *Beurey, ses seigneurs et leurs demeures*, p. 1-92. Mémoire composé en partie d'après une histoire de la localité due à un curé du milieu du XIXe siècle et restée manuscrite.

Louis Davillé : *Etudes sur l'historiographie barrisienne du XVIe au XVIIIe siècle*, p. 93-200. Les deux principales sources pour l'histoire de Bar-le-Duc pendant cette période sont ce qu'on a appelé les « éphémérides de Bar » (1515-1651) et les « annales de Bar » (950-1676). Ces chroniques étaient restées anonymes. M. Davillé propose d'attribuer la première, la plus originale des deux de beaucoup, à un marchand tanneur Nicolas Remy, né à Bar-le-Duc vers 1572. Son négoce l'avait éloigné de sa ville natale pendant près de vingt ans et il avait parcouru une grande partie de l'Europe occidentale, et visité les plus grands lieux de pèlerinage de la chrétienté, quand il revint se fixer à Bar-le-Duc. Là, prenant pour centre de son mémorial l'unique église paroissiale de Notre-Dame, il entreprit de consigner au jour le jour et dans le détail, tous les événements à laquelle elle pouvait être mêlée, comme par exemple les grandes processions, les incidents survenus dans les confréries. La valeur des éphémérides est de premier ordre pour la période de 1583 à 1651. — Quant aux « annales de Bar », M. Davillé présume qu'elles ont pour auteur un religieux minime de Bar-le-Duc, Jacques Longeaux, né en 1644 et mort après 1701. Sa chronique résume les « éphémérides » et y ajoute des faits d'ordre ecclésiastique, surtout ceux qui concernent les ordres religieux. Les nobles, les clercs, les fonctionnaires apparaissent plus que les marchands dans les « annales », qui deviennent très sèches depuis 1652.

P. d'Arbois de Jubainville.

VOSGES

Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 52e année, 1926. Librairie Cuny, Saint-Dié.

Chanoine Roussel : *Action pastorale de dom Calmet*, p. 1-84. Election à l'abbaye « *nullius* » de Senones; visites pastorales aux quatre paroisses qui en dépendent, abjuration d'hérésie, etc., au total vingt-neuf années d'un fécond apostolat (1728-1757). Reproduction de l'épitaphe dictée par lui-même où se lisent ces mots : *Legi, scripsi, oravi; utinam bene.*

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Revue catholique d'Alsace. 42e année, oct.-déc. 1927. Strasbourg, Le Roux.

J. Daguillon : *Le Frère Prêcheur Ulrich Engelbrecht a-t-il construit les premières orgues de la cathédrale de Strasbourg*, p. 583-598. Il n'y a aucun document avant le XVIe siècle qui attribue au fameux théologien, Ulrich de Strasbourg († 1272) la construction des orgues; et cette tradition tardive ne repose sur aucun fondement.

J. Lévy : *Les couvents de Pairis, Guebwiller, Marbach, Thierenbach et Schoenensteinbach proposés pour maisons de vie commune au commen-*

cement de la Révolution, p. 692-698. La plupart des religieux ou religieuses refusèrent d'ailleurs de s'y rendre.

J. Gass : *Un doyen de la collégiale de Saverne : Jean Braun († 1555) et sa bibliothèque*, p. 742-749.

43e année, janv.-oct. 1927.

Le numéro double janvier-février (124 p.) est consacré tout entier à la mémoire de l'abbé Nic. Delsor (1847-1927), sénateur, fondateur-directeur de la *Revue catholique d'Alsace*, 1882-1927.

J. Gass : *A propos du XIIe centenaire de Murbach. Le dernier prince-abbé*, p. 191-262. Benoît d'Andlau, élu en 1786.

J. Lévy : *Circonscription des paroisses du district de Colmar par la Constitution de 1792*, p. 222-227.

J. Gass : *Lettres inédites de Mgr Freppel à l'abbé Schall, curé de Wittisheim, 1851-1876*, p. 265-296. Voir ci-dessus, p. 76. — *Le sac de la collégiale de Lure en 1789*, p. 317-319. Relation contemporaine.

J. Lévy : *L'enlèvement des matières métalliques, des ornements et meubles et du linge des sanctuaires du Haut-Rhin en 1792 et 1793*, p. 320-328. p. 320-328.

Mgr Ruch : *Le patriotisme de Mgr Freppel et des catholiques d'Alsace*, p. 391-404. Conférence donnée à Lyon, le 15 février 1928.

E. Amann : *L'apostolat intellectuel de Mgr Freppel*, p. 405-420.

J. Gass : *Freppeliana*, p. 421-432. Mentionne les Alsaciens qui ont passé par Angers; détails biographiques sur Mgr Freppel, en particulier appréciation de deux sermons qu'il prononça comme étudiant au grand séminaire de Strasbourg.

P. Schmitt : *L'incendie des Trois-Epis pendant la guerre des Suédois et la conservation miraculeuse des statues de la Vierge*, pp. 479-488, 572-580. L'église de N.-D. des Trois-Epis (Haut-Rhin) fut détruite par l'incendie en 1636.

J. Lévy : *Suppression, état et tableau des couvents du Haut-Rhin, principalement des districts d'Altkirch et de Belfort en 1790*, p. 496-508. Noms des religieux et religieuses avec les dates de profession.

J. Wagner : *Un grand alsacien : Emile Keller, à propos du centenaire de sa naissance, 1828-1928*, p. 537-552.

Th. Ungerer : *La vie au collège royal de Strasbourg*, p. 553-565. D'après les lettres de J.-B. Schwilgué fils à son père (1812-1816).

Jos. Gass : *La renaissance de Marbach*, p. 566-571. Renaissance de l'ancienne abbaye bénédictine par un établissement de Pères Camilliens en 1928.

Archiv für elsässische Kirchengeschichte.

3e année, 1928. Rixheim, Sutter.

M. Barth : *Elsässische Kalendare des 11. und 12. Jahrhunderts*, p. 1-21. Décrit et publie cinq calendriers, dont le premier, le deuxième et le cinquième proviennent de la cathédrale de Strasbourg, le deuxième de l'abbaye de Honau, et le quatrième de l'abbaye de Münster.

N. Paulus : *Der Kartäuser Nikolaus Kempf von Strassburg u. seine Schrift De recto studiorum ordine ac fine*, p. 22-46. Nicolas Kempf, né à Strasbourg en 1397, commença ses études dans sa ville natale, les continua à Vienne en Autriche, où il enseigna la philosophie avec grand succès, entra en 1440 à la chartreuse de Gaming (dioc. de Saint-Hippolyte,

Basse-Autriche), où il mourut centenaire le 20 nov. 1497 après avoir occupé le poste de prieur dans plusieurs couvents de l'Ordre. Il est l'auteur de nombreux écrits ascétiques et mystiques, dont M. Paulus fait connaître les imprimés ou les manuscrits encore conservés. Dans son dialogue : *De recto studiorum ordine*, le chartreux recommande l'étude de la théologie et montre comment il faut l'étudier. Nic. Kempf est aussi l'auteur d'un traité en allemand, *De l'amour de Dieu*, traité dont Mgr Paulus énumère neuf impressions de 1483 à 1604 et qu'on a pourtant réimprimé comme inédit en 1926 (Bibliothèque du xv^e^ siècle. Vol. 32).

L. Pfleger : *Der Franziskaner Johannes Pauli u. seine Ausgaben Geilerscher Predigten*, p. 47-96. Ce franciscain Jean Pauli a publié quelques années après la mort de Geiler († 1510) plusieurs recueils allemands contenant les sermons du célèbre prédicateur de la cathédrale de Strasbourg. La peinture des mœurs contemporaines y paraît parfois tellement exagérée, il y a des expressions tellement crues qu'on a accusé Pauli d'avoir falsifié les sermons de Geiler. M. Pfleger montre en détail que ces accusations ne reposent sur aucun fondement sérieux et que là où l'on peut contrôler les textes publiés par Pauli, ceux-ci correspondent aux affirmations des contemporains ou aux textes latins de Geiler même.

J. Lefftz : *Thomas Murners « Purgatio vulgaris »*, p. 97-114. En 1524 et 1525 le luthéranisme avait fait de grands progrès à Strasbourg. Les Franciscains, et parmi eux Murner, avaient voulu prendre l'habit séculier, mais quand Murner, le fameux controversiste anti-luthérien, vit les abus provenant de ce changement d'habit, il reprit le costume religieux et publia une apologie de sa manière d'agir, apologie dont on publie ici le texte d'après le manuscrit original.

Jos. Schmidlin : *Der Visitationsstreit der Bischöfe von Basel mit der oesterreichischen Regierung des Ober-Elsass vor dem 30. jährigen Krieg*, p. 114-158. Expose les obstacles que les représentants du gouvernement autrichien suscitaient aux évêques de Bâle, Jac.-Christ. Blarer (1575-1608) et Guill. Rinck (1608-1621), quand ceux-ci voulaient faire la visite canonique de la partie alsacienne (Haut-Rhin) de leur diocèse.

J. Brauner : *Zur Frühgeschichte der Wallfahrt nach Marienthal*, p. 159-186. Contrairement à la plupart des autres pèlerinages du Moyen Age, le célèbre pèlerinage de Marienthal, près Haguenau, ne remonte pas à une légende, mais à la construction d'une église et d'un couvent de Guillelmites en 1257. On raconte l'histoire et le développement de ce pèlerinage jusqu'au xvi^e^ siècle.

P. Archange : *Der Kapuzinertheologe P. Gervasius von Breisach, 1648-1717*, p. 287-200. Le P. Gervais est l'auteur d'un *Cursus philosophicus* (en 3 vol., 1687) et d'un *Cursus Theologicus* (en 6 vol., 1689), qui eurent plusieurs éditions au xvii^e^ et xviii^e^ siècle.

P. Sac. Friederich : *Die Propstei Oelenberg als Ertragsgut der Universität Freiburg i. Br., 1774-1796*, p. 201-254. Histoire de la prévôté d'Oelenberg après la suppression des Jésuites jusqu'au moment de la vente par le gouvernement français.

E. Cl. Scherer : *Frankreich und der elsässische Klerus im 18. Jahrhundert*, p. 255-300. L'annexion de l'Alsace au xvii^e^ siècle provoqua une série de mesures, qui continuèrent au siècle suivant, pour avoir un clergé séculier et régulier obéissant à une hiérarchie française, et pour faire en sorte que ce clergé lui-même fût autant que possible sujet du roi de France.

M. Barth : *Aus Berichten römischer Agenten des Bistums Strassburg*,

1754-1775, p. 301-310. Les agents romains de l'évêché de Strasbourg s'occupent surtout d'obtenir des rescrits et des indulgences pour le diocèse.

L. Pfleger : *Bischof Andreas Räss und Friedrich von Hurter*, p. 311-322. Extraits de la correspondance de Fr. v. Hurter et de l'évêque de Strasbourg vers 1837 à 1846.

L. Hell : *Die Restaurationsarbeit an der Sant-Georgskirche in Schlettistadt, 1922-1924*, p. 323-340. Travaux de restauration et trouvailles archéologiques à la vieille église de Saint-Georges de Sélestat (28 illustr.).

L. Pfleger : *Der Veit Wagner-Altar in der Alt-Sant-Peterskirche zu Strassburg*, p. 341-348. Décrit un autel sculpté en 1500 et dont quelques bas-reliefs sont encore conservés.

J. Herber : *Zwei unbekannte Holzskulpturen des Münsterbildhauers Jean-Etienne Malade*, p. 347-356. Mort en 1818.

Fr. Stoehr : *Die Ecclesiagruppe am Strassburger Münster*, p. 357-376. Les statues de l'Eglise et de la Synagogue à la cathédrale de Strasbourg viennent du même maître que les statues du « pilier de l'ange » et de la « Dormitio », et montrent la même unité de composition.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

6e année, 1927. Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise.

J. Walter : *L'église Saint-Etienne de Strasbourg d'après des dessins et textes inédits*, p. 1-14. Par une étude comparative de dessins exécutés au XVIe siècle et d'une description due à l'économe du couvent, l'auteur cherche à reconstituer quelques aspects de cette église romane, la plus ancienne de Strasbourg, mais qui a été aussi la plus endommagée et mutilée.

J. Walter : *Miscellanées de la cathédrale de Strasbourg*, p. 21-34. L'auteur étudie : 1° le miracle de la ceinture de la Vierge, au portail sud; 2° la cantoria du transept, et 3° l'iconographie du maître-autel de la cathédrale, œuvre de Nicolas de Haguenau.

L.-G. Werner : *Le trésor d'Ermensbach*, p. 69-72. Dresse l'inventaire de ce Trésor, probablement celui de l'abbesse de Masevaux et qui fut retrouvé en 1910.

G. Delahache : *Petite histoire d'une épitaphe* p. 95-112. Composition laborieuse de l'épitaphe gravée sur le monument funéraire du maréchal de Saxe, dans l'église (protestante) de Saint-Thomas.

H. Haug : *Trois artistes méridionaux à Strasbourg au XVIIIe siècle*, p. 113-170. Notice sur François Isnard (v. 1699-1765), P. F. Isnard (1727-1807) et P. M. Isnard (1723-1795), dont les deux premiers furent graveurs sur bois et le dernier architecte.

F. Pariset : *La grande grille du chœur de la cathédrale de Strasbourg, 1761-1767*, p. 171-176.

Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.

47e année, 1928. Strasbourg, Le Roux.

J. Gass : *Mgr Raess et le P. Théodore Ratisbonne*, pp. 6-16, 79-84, 99-109, 126-133, 217-231. M. le chanoine Gass termine la publication de cette correspondance, qui a fait l'objet d'un tiré à part signalé dans les *Notes bibliographiques*, p. 76. — *Canonicats et prébendes à la cathédrale de Strasbourg en 1521*, p. 290-292. D'après la chronique de Gebwiler, écrite de

1521-1523, il y avait 24 canonicats, 63 prébendes et 30 chapelains. — *Mgr Räss, professeur à Munich*, p. 367-368. Lors de la réorganisation de l'Université de Munich en 1826, on songea à nommer, professeur de dogme, l'abbé Räss, supérieur du grand séminaire de Mayence, où il enseignait le dogme depuis plusieurs années et rédigeait le périodique si estimé, le « Katholik ». — J. Lévy : *Elections aux cures vacantes des districts d'Altkirch et de Belfort*, pp. 317-322, 341-346, 363-367. En 1791.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXIV, 1927. Colmar et Thann, 1927.

Ch. Wetterwald : *Les couvents dominicains à Guebwiller*, pp. 16-33, 147-162. Résume l'histoire du couvent des dominicains établi à Guebwiller en 1294, et celui des dominicaines dit de la Porte aux Anges, datant de 1298. Décrit la belle église du premier de ces monastères, encore existante, et les restes des fresques qui y subsistent.

E. Bécourt : *L'abbaye, la ville et la famille d'Andlau au XIV^e siècle*, pp. 47-58, 180-190, 241-249, 372-393. Fin de l'étude commencée en 1926. Comprend la période allant de 1333 à 1412.

L. Schoumacker : *Fragment du journal du pasteur de Hangwiller en 1870*, p. 163-172. Se fait l'écho d'une rumeur qui circula chez les protestants du Bas-Rhin à l'automne de 1870 : les catholiques, profitant de l'invasion allemande, projetaient une « chasse aux protestants » dont ils avaient d'avance partagé les biens.

C. Oberreiner : *Le Père Scheffmacher, prieur de Saint-Morand*, p. 193-194. Notice sur un jésuite dont le nom manque aux catalogues dressés jusqu'ici des prieurs de Saint-Morand, près d'Altkirch. Il administra cette maison en 1703.

J. Joachim : *L'esprit public à Strasbourg au début de 1791*, p. 294-296. Publie une lettre adressée de Strasbourg par un membre du Directoire du département du Haut-Rhin à ses collègues, le 17 janvier 1791, et donnant divers détails sur l'effervescence produite par la mise en vigueur de la Constitution civile du clergé.

J. Lévy : *Lecture du mandement d'installation d'Arbogaste Martin dans le district d'Altkirch*, p. 464-468. Statistique des paroisses où fut lu le premier mandement de l'évêque constitutionnel du Haut-Rhin en 1791 : 50, contre 22 où les curés refusèrent.

Ch. Weymann : *Une charte de l'archiduc Maximilien anoblissant les frères Nippein*, p. 592-612. Jean Nippein, anobli en 1615 ainsi que ses frères, était chapelain de l'archiduc Maximilien d'Autriche et chanoine de l'église Saint-Thiébaud de Thann.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société d'histoire du val et de la ville de Munster.

Tome I, 1927. Munster, 1927.

Aug. Scherlen : *Münsterer Hexenprozessordnung vom Jahre 1608*, p. 9-12. Procédure suivie à Munster dans les procès de sorcellerie. — D^r Sauter : *Ueber die Klosterbibliothek von Münster*, p. 21-22. Montre, d'après les ouvrages conservés à la bibliothèque de Colmar, la richesse en livres de l'ancienne abbaye de Munster. — Leodegarius : *Autour de*

l'Imitation de Jésus-Christ, p. 23-30. Extraits du journal de dom de l'Escale, prieur de Munster, voyageant en Allemagne pour étudier les anciens manuscrits de l'Imitation et des documents propres à soutenir l'origine gersonienne du livre. — Dr H. Aby : *Die Glocken ven Weier im Tal*, p. 61-68. Renseignements sur les cloches, anciennes et nouvelles, de Wihr-au-Val. — *Die Michaelskapelle in Weier im Tal*, p. 83-88. Chapelle du xve siècle, située au cimetière, et dont la partie inférieure servait d'ossuaire. — René Kopp : *Aperçu historique sur le Temple protestant de Munster*, p. 89-102. Du xvie siècle à 1873 catholiques et protestants se sont partagé l'église de Munster. Puis les réformés se firent construire le temple actuel, très abîmé par la guerre, et récemment restauré.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat.
Tome VII, 1927. Guebwiller, 1927.

Alfred Pfleger : *Bosenepfer im Elsass*, p. 13-17. Cite une série de sanctuaires où, pour être délivré de maladies, on offrait à des saints des balais, instruments magiques. — L. Kuebler : *Die Sicuranikapelle*, p. 54-55. Chapelle construite en 1916, non loin de l'Hartmannswillerkopf, par des chasseurs alpins, en l'honneur de N.-D. des Victoires, et en souvenir du capitaine Sicurani, tué en cet endroit. — O. Pisot : *Sant Apollinaris im Sundgau*, p. 56-60. Couvent bénédictin fondé au xiie siècle, monastère des religieuses au xiiie, puis dépendance de l'abbaye de Lucelle jusqu'à la Révolution. — L. Pfleger : *Ostermorgen*, p. 112-114. Vieux usages alsaciens relatifs à la fête religieuse de la Résurrection, à la procession de Pâques, puis à l'agneau pascal et aux œufs. — Th. Walter : *Ein geplantes Mirakelbuch von Mariastein*, p. 119-123. Ebauche d'un Livre des Miracles du sanctuaire de N.-D. de la Pierre, conservée aux archives de Soleure. — Lucien Pfleger : *Herrgottstag*, p. 169-171. Origine de la Fête-Dieu à Strasbourg et dans le diocèse au début du xive siècle, et de la procession un demi-siècle plus tard. — Joseph Lefftz : *Weihnachten im Lichte altelsässischen Volksglaubens*, p. 363-365. Usages, croyances et superstitions longtemps attachés à la célébration de la fête de Noël. — L. Pfleger : *Strassburg in den Predigten Geilers von Kaysersberg*, p. 366-371. Geyler a beaucoup critiqué Strasbourg dans ses sermons. On recherche quelle valeur il faut attribuer à ses affirmations.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XLII, 1927-1928. Belfort, 1928.

E. J. M. : *Mgr Louis Humbrecht*, p. 1-6. Notice nécrologique sur l'archevêque de Besançon, qui fut à Belfort curé de la paroisse Saint-Joseph qu'il fonda.

Les Capucins de Belfort, p. 87-119. Extraits du Registre des Chapitres de la Province de Bourgogne relatifs au couvent des capucins fondé en 1619 à Belfort par l'archiduc Léopold d'Autriche.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
Tome XLVII, 1927. Mulhouse, 1928.

J. Wagner : *Les couvents du vieux Mulhouse*, p. 63-80. Suite du travail commencé au tome précédent. Etudie les Franciscains installés à Mulouse vers 1231 et partis à la suite de la Réforme en 1529.

Marcel Moeder : *Les cloches du vieux Mulhouse et leur sort après 1798*,

p. 101-121. Recueille les renseignements conservés depuis le XIVe siècle. La seule ancienne cloche qui existe encore, date de 1576 et se trouve au Musée historique.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
Tome XCIII, 1927. Mulhouse, 1927.

Chanoine WAGNER : *Le sort tragique du chapelain Meg*, p. 550-554. Histoire d'un chapelain de Mulhouse arrêté en 1525 à la suite de la guerre des paysans, et peut-être mis à mort par la régence autrichienne d'Ensisheim pour s'être prononcé en faveur de la Réforme.

J. JOACHIM.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Bulletin mensuel de la Société des sciences historiques de Semur-en-Auxois
Année 1928.

M. VITTENET : *L'église de Saint-Thibault*, p. XL-XLVIII. Historique; architecture et sculpture; œuvres d'art et objets divers.

La Vie diocésaine. Tome Ier. Dijon, 1928.

M. CHAUME : *Les origines chrétiennes en Bourgogne*, pp. 45-50, 85-87, 127-130, 161-163, 198-202. Bref résumé de l'état actuel de nos connaissances (I. L'époque des persécutions. — II. L'organisation des chrétientés urbaines. — III. L'évangélisation des campagnes).

E. FYOT : *Les œuvres d'art de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon*, pp. 235-240, 427-430, 453-456. Les tympans; les tombeaux.

H. NAUDET : *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, pp. 472-478, 518-522, 546-552. Notice historique et description. Le retable du jugement dernier.

E. MASSON : *Alise-Sainte-Reine pendant la Révolution*, pp. 555-560, 588-594.

H. DAVID : *Les représentations de saint Jean-Baptiste dans la sculpture bourguignonne du Moyen Age*, p. 628-630 (sera continué).

Maurice CHAUME.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Année 1926, 80e vol. Auxerre, 1927.

R. LOUIS : *Du Buisson-Aubenay à Auxerre en 1646*, p. 55-65. Quelques renseignements sur l'état de la cathédrale au XVIIe siècle.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN : *Documents sur le Tonnerrois. Inventaire du fonds Contassot aux archives de l'Aube*, p. 131-167. Les documents inventoriés concernent le chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, le chapitre Notre-Dame de Lirey, l'abbaye Saint-Pierre de Molosme, l'abbaye Saint-Michel, le prieuré Saint-Aignan, les couvents des Minimes et des Ursulines, la maladrerie et le collège de Tonnerre.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, tome XLV, 4e fascicule. Autun, 1927.

Paul Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 347-398. Suite des notices de Pépin à Repey.

A. de Charmasse : *Alone, aujourd'hui Toulonjon*, p. 403-418. Suite.

Société des amis des arts et des sciences de Tournus.
Tome XXVII. Mâcon, 1927.

Ch. Dard : *Farges-lés-Mâcon*, p. 51-111. Bonne monographie communale.

Tome XXVIII. Mâcon, 1928.

Ch. Dard : *Histoire de l'hôpital de Tournus*, p. 1-160. Travail bourré de documents inédits. L'hôpital est transféré à l'intérieur de la cité au début du XVIIe siècle; les bâtiments ruinés de l'établissement primitif sont concédés aux Récollets en 1613. En 1674, la desserte est confiée aux religieuses de Sainte-Marthe, qui s'y sont dévouées jusqu'ici sans aucune interruption.

Semaine religieuse d'Autun, Chalon et Mâcon.
LIIIe année. Autun, 1927.

P. Bonnetain : *Le bienheureux Claude-Sylvain-Raphaël Mayneaud de Bisfranc*, pp. 277-284, 290-298. Biographie documentée de cette victime des massacres de septembre, originaire du diocèse d'Autun.

Pierre Besnard.

AIN

Le Bugey. Fasc. XXII (sept. 1928). Tome VII, Belley, impr. Chaduc.

Chanoine Garcin : *L'abbaye d'Ambronay: le cloître*, p. 165-203. Abbaye fondée par saint Bernard en 800; ce cloître, mutilé pendant la Révolution, vient de renaître de ses ruines, grâce au zèle du chanoine Garcin, curé d'Ambronay, à qui la mort n'a pas laissé la joie d'accomplir entièrement son œuvre. Du moins, comme il l'a écrit, « cette miniature de l'Alhambra » ne risque plus de disparaître.

Chanoine Alloing : *Le cardinal Sevin élève au collège de Belley*, p. 250-272. Chapitre détaché d'une *Vie* à paraître : l'ouvrage ne peut manquer d'un puissant intérêt.

Baron Dallemagne : *Histoire de Belley*, p. 275-311. Les origines; aspect extérieur de la ville.

Bulletin de la Société Gorini.
Fasc. 61 à 64. Tome XX, 1928. Bourg, Impr. Centrale.

Chanoine Alloing : *Le chapitre de la cathédrale* (fin), pp. 5-14, 116-126. Quelques figures de chanoines de Belley, parmi eux, l'abbé Dementhon, auteur d'ouvrages connus d'instruction religieuse et de vie spirituelle, ainsi que d'histoire locale.

Chanoine Joly : *Mgr Soubiranne* (suite), p. 15-28; — *Mgr Luçon*, pp. 97-115, 167-188. Le cardinal de Reims, son rôle dans le diocèse de Belley.

Chanoine Bérériat : *La congrégation des sœurs de Saint-Joseph* (suite), pp. 28-37, 73-81, 141-152, 189-196. 1824-1924.

Abbé Pépin : *La liturgie dans le diocèse de Belley* (fin), pp. 67-72, 127-140. Les négociations pour introduire la liturgie romaine (1864-1865) et mandement de Mgr de Langalerie (1866) : « La liturgie romaine sera adoptée... à partir du 8 décembre prochain. » Ce qui reste encore aujourd'hui dans le diocèse de l'ancienne liturgie lyonnaise... « par tradition, à l'insu même du clergé ».

Abbé Maréchal : *Les séminaires. Le petit séminaire de Belley*, p. 49-66. Les Pères Maristes (1829-1845) ; des Pères Maristes à la fermeture (1845-1904) ; la résurrection (1907-1923).

Abbé Renoud : *Les monastères de la Visitation. La Visitation de Bourg-en-Bresse*, p. 161-166. Coup d'œil sur l'histoire de ce monastère rendu fameux par l'établissement de la *Garde d'honneur*, érigée le 28 novembre 1878, par Léon XIII au rang d'archiconfrérie pour la France et la Belgique, et depuis étendue au monde entier.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Bulletin trimestriel de l'Académie des sciences... de Besançon.
2e trimestre 1928.

L. Boiteux : *Les mennaisiens franc-comtois*, p. 65-98. A l'occasion du centenaire de Lamennais, M. Boiteux recherche la part de la Franche-Comté « dans le mouvement mennaisien ». Le premier « par importance sinon chronologiquement » est V. Hugo qui aurait pris contact « avec l'apologétique de La Chesnaie à l'école de sa fiancée Adèle Foucher ». Puis l'abbé Ch.-Ign. Buson, né à Fuans (Doubs), 1785, secrétaire général du ministre Feutrier, 1829 ; J.-M. Doney, né à Epeugney (Doubs), évêque de Montauban ; le cardinal Gousset, archevêque de Reims, né à Montigny-les-Cherlieu (H.-S.) en 1792 ; l'abbé Jeanjacquot, né à Recologne (Doubs) en 1804, mort en 1891, à Montauban, où il fut professeur et supérieur du séminaire ; les abbés Blanc, Gaume (official de Paris en 1848) ; Mgr Gerbet, né à Poligny (Jura) en 1798, évêque de Perpignan. D'autres noms seraient à citer dans le clergé franc-comtois.

M. Pigallet.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
XIe série. Cinquième volume, Lons-le-Saunier, 1927.

E. Monot : *Le maréchal Ney à Lons-le-Saunier (12, 13 et 14 mars 1815)*, p. 1-118. Etude très documentée sur la défection du maréchal Ney, place de la Chevalerie et sur sa proclamation, d'après les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, les Archives du Jura et le fonds municipal.

G. Duhem : *La grande peur à Morez et aux environs*, p. 121-132. Après le pillage du château de Quingey (Doubs), 19 juillet 1789, les milices s'armèrent dans la montagne à Morez sous la conduite de MM. Perrard et Jobez. Le début de l'émigration semble avoir augmenté la panique,

le curé de Bois-d'Amont organisa les battues autour du Risoux, le mouvement se calme fin septembre 1789.

M. Perrod : *L'ermite de Fay-en-Montagne (saint Guyon, saint Fort)*, p. 135-156 (dessin). Description et essai d'interprétation d'inscription tumulaire du XII[e] siècle, sans doute apparentée à celle de Baume-les-Messieurs.

XX[e] Congrès de l'Association franc-comtoise à Champagnole, p. 160-191. Description des églises de Sirod, Mièges, Nozeroy; à la Chaux-des-Crotenay, sanctuaire du XVI[e] siècle avec tabernacle de 1475 au nom de Richard Anel.

Camille Daville.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1927. Vesoul, s. d.

G. Blondeau : *Le baron de Thurn-Valsassine, chanoine de Lure et son portrait peint par Wyrsch*, p. 62-76. L'auteur donne quelques détails sur les derniers temps de l'abbaye de Lure.

M. Griveaud : *Notes d'épigraphie vésulienne*, p. 78-85. Rectification de la lecture et de l'interprétation de quelques inscriptions des XVI[e] et XVII[e] siècles, pour la plupart religieuses.

J. Girardot : *Un curé franc-comtois aux Etats généraux : l'abbé Rousselot, député du clergé d'Amont*, p. 86-107. Biographie d'un obscur député, né à Authoison (au bailliage de Vesoul) en 1723, mort dans son presbytère de Thiénans, en 1795. Prêtre « jureur », il faillit devenir évêque de la Haute-Saône. Il a toujours traité avec déférence ses confrères insermentés.

Max Prinet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Questions historiques.
56e année, 1928. Libr. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Jean Vinot-Préfontaine : *Beauvais janséniste. L'exil à Quimper de M. de Bridieu en 1687*, p. 118-135. Roger-Antoine de Bridieu était un prêtre de sentiments jansénistes, que l'évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Buzanval, inféodé lui-même à la secte, avait amené dans son diocèse et pourvu de la dignité d'archidiacre. Après la mort du prélat, son successeur, Mgr de Forbin-Janson interdit presqu'en arrivant, les prêtres jansénistes de Beauvais. L'archidiacre de Bridieu fut compris dans cet interdit. Il se soumit et son évêque lui restitua ses pouvoirs. Mais, au bout de dix-huit mois, il les perdit et fut envoyé en exil pour dix ans. Un sermon aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beauvais pour la fête de Saint-Augustin attira sur lui cette rigueur. On crut y trouver des propositions jansénistes. Bridieu s'en défendit. Mais un écrit, qu'on l'obligea de faire pour résumer son sermon et qui fut porté à Louis XIV par l'évêque et examiné en Cour, confirma l'accusation. On l'exila à Quimper-Corentin. De nouvelles tribulations l'y suivirent : il fut impliqué dans un procès politique et criminel et envoyé à la Bastille. Son innocence fut reconnue, on le relâcha, mais pour le renvoyer à Quimper. Au bout de dix ans, il revint à Beauvais où il vécut dix ans encore.

Abbé Rony : *La politique française de Grégoire VII. Conflit entre le pape et son légat*, p. 5-35. Ce légat, avec lequel Grégoire VII se trouva pour un temps en conflit, était Hugues de Romans, évêque de Die, et plus tard archevêque de Lyon. Sacré à Rome par le pape lui-même, il avait eu d'abord toute sa confiance et le concile romain de 1076 l'avait solennellement approuvé. Deux ans plus tard, au concile romain de 1078, il fut l'objet d'un blâme à peine dissimulé et ses sentences reçurent un désaveu complet. Deux causes expliquent ce conflit : la sévérité un peu trop grande du légat vis-à-vis de quelques évêques français et la situation spéciale où le pape se trouvait à l'égard de la France. Toujours en lutte avec Henri IV de Germanie, malgré l'absolution de Canossa, le pape, redoutant d'avoir un ennemi de plus à combattre en la personne de Philippe Ier, peu respectueux par ailleurs des droits de l'Eglise, le pape devait ménager la France. Grégoire VII était un politique beaucoup plus porté à la conciliation qu'on ne le croit généralement. Le légat, ignorant les raisons de temporiser du pape, avait appliqué à l'endroit du roi les principes dans toute leur rigueur. C'est pourquoi il fut désavoué; puis il rentra de nouveau dans les bonnes grâces de Grégoire VII qui le réconcilia momentanément avec Philippe Ier. Le concile d'Issoudun, qu'il présida, et auquel assistèrent trois archevêques et onze évêques, fut un véritable succès. Le naturel revint au galop chez Philippe Ier. Mais alors le légat n'eut plus rien à en souffrir. Après la mort de saint Jubin, Grégoire VII voulut qu'il acceptât le siège archiépiscopal de Lyon et, au moment de mourir, il le désigna avec Anselme de Lucques et Eudes évêque d'Ostie, comme un de ceux qui pouvaient

le remplacer. — Nous avons publié l'an dernier le conflit qui s'éleva, au moment de l'élection de son successeur, entre le nouveau pape et l'archevêque de Lyon (t. XIV, p. 145-160).

Maximin Deloche : *Les vrais mémoires du cardinal de Richelieu*, p. 257-313. Cet article est difficile à résumer. La faute n'en est certes pas à M. Deloche qui connaît son sujet à fond : elle tient à la quantité de choses qui passent sous les yeux. Les mémoires de Richelieu se peuvent diviser en quatre parties. La première va de 1600 à 1610. On n'a point de manuscrit original pour cette partie, mais une simple copie trouvée dans la bibliothèque de Mézeray. La seconde va de 1610 à 1624. La troisième de 1624 à 1630. La quatrième enfin de 1630 à 1638. Pour aucune de ces parties nous n'avons à proprement parler d'écrit personnel du cardinal, mais il a ou dicté ou inspiré la plupart des choses et en ce sens les mémoires sont bien authentiques.

Th. Malley.

Revue d'Histoire moderne. Tome I. Paris, Rieder, 1926.

Lucien Febvre : *Le progrès des études sur Luther*, p. 24-47. A l'aide des récents ouvrages de R. Will (*La liberté chrétienne, étude sur le principe de la piété chez Luther*, 1922) et de H. Strohl (*L'évolution religieuse de Luther jusqu'en 1515*, 1922; *L'épanouissement de la pensée religieuse de Luther de 1515 à 1520*, 1924), parus dans les *Etudes d'histoire et de philosophie religieuses publiées par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg*, M. L. Febvre essaie de montrer « l'espèce de révolution » qui s'est accomplie, au cours des vingt dernières années, dans notre façon de concevoir et de juger Luther. Elle résulte de la découverte (faite par le professeur Ficker à la Bibliothèque du Vatican en 1899) du cours que Luther avait en 1515-16 professé à Wittenberg sur l'Epître aux Romains et elle aboutit à transférer l'histoire luthérienne « du plan politique et ecclésiastique sur le plan psychologique et religieux ». Il ne s'agit pas d'un système doctrinal, d'une réforme poursuivie suivant un plan déterminé à la suite du voyage à Rome (nov. 1510-fév. 1511) qui aurait dressé Luther contre la papauté et contre l'Eglise romaine. Car Luther fut dans la ville sainte le plus docile, le plus exact des pèlerins, le plus attentif à mériter les indulgences. Il faut voir en lui un croyant passionné qui, à travers bien des souffrances et des angoisses, a trouvé la paix et le calme de sa conscience grâce à une conception — pour lui libératrice — de la justification et de la grâce. Tetzel tend à donner aux fidèles une sécurité mensongère dans le salut par les œuvres: Luther s'est dressé contre lui parce qu'il est chrétien avant tout, « uniquement, obstinément, perpétuellement chrétien ». Telle est l'image nouvelle du Réformateur, telle qu'elle est surtout présentée dans les œuvres des théologiens protestants qui essayèrent de répondre après 1904 au livre du Père Denifle. — Des renseignements bibliographiques complets et méthodiques, de claires et vivantes analyses font de cette « mise au point » un excellent travail critique.

Jean Poirier: *L'Université provisoire (1814-1821)*, p. 241-279 (à suivre). L'Université impériale, en butte aux suspicions de la monarchie restaurée, n'avait été maintenue qu'à titre essentiellement précaire et, dans la séance du 31 janvier 1816, le député de l'Ain, Murard de Saint-Romain, demande à la Chambre une réorganisation qui fasse au clergé une part prépondérante dans l'instruction publique; quelques mois plus tard le projet Lainé donne à l'Université de fortes bases religieuses, tout en

maintenant et en confirmant les pouvoirs de ses dirigeants. Mais la dissolution de la Chambre introuvable (5 sept. 1816), l'affaiblissement du parti ultra, le renforcement de la situation politique de Royer-Collard à la suite des élections d'octobre déterminent l'ajournement de ce projet d'ordonnance.

Tome II. Paris, 1927.

Jean POIRIER : *L'Université provisoire (1814-1821)*, p. 1-35 (suite). Menacée dans son existence, l'Université, « bien défendue et bien dirigée par M. Royer-Collard », ainsi que le note Guizot dans ses *Mémoires*, dut réagir avec vigueur et l'ordonnance du 29 fév. 1816 lui laisse, avec son unité corporative, le contrôle, au nom de l'Etat, de l'instruction et des méthodes. Mais, pendant que Georges Cuvier et Ambroise Rendu vantent le système de pédagogie des écoles mutuelles « à la Lancaster » et s'occupent d'organiser toute l'instruction primaire, le clergé cherche à s'emparer, au moyen des petits séminaires, de l'éducation publique : un grave conflit se produit dans le diocèse de Rennes où l'évêque continue à recevoir dans son petit séminaire, en dépit des règlements, des externes en costume laïque.

Jean POIRIER : *L'Université provisoire (1814-1821)*, p. 261-316 (fin). Dans son rapport de décembre 1817, Cuvier affirme le principe du monopole en exceptant seulement les séminaires épiscopaux « destinés aux études théologiques » ; il voit dans la culture supérieure le privilège des classes riches, mais il veut prodiguer au peuple l'instruction primaire. La discussion de l'article 15 de la loi militaire relatif aux exemptions fait bénéficier les Frères des Ecoles chrétiennes de la dispense accordée aux élèves de l'Ecole normale. Cette disposition ne les empêche pas d'entrer en lutte ouverte avec la Commission de l'Instruction publique (mars 1818-févr. 1819) et de s'affranchir de tout contrôle. Et Royer-Collard préconise une nouvelle tactique de réalisations progressives et de « grignotement » des petits séminaires dont les papiers de Cuvier portent le témoignage. L'arrivée de Corbière arrête une expérience qui aurait réalisé, avec douze années d'avance, la réforme de Guizot et aurait donné aux ecclésiastiques, contraints de prendre leurs grades, un contact plus étroit avec l'Université. « Ainsi se serait formé peu à peu un clergé savant, aux idées larges, profondément national, éclairé, qui, dans tant de circonstances politiques intéressant le sort de l'Eglise, n'aurait pas pris, comme le fit l'Eglise de France au cours du XIX^e^ siècle, une attitude d'opposition aveugle, goût maladif pour la politique du pire et qui, au concile du Vatican, eût agi selon les traditions de l'Eglise gallicane ». Tout cela n'est pas évident et ces considérations, d'où la sûre méthode historique est absente, ne doivent point diminuer notre estime pour le beau travail de M. J. Poirier qui s'appuie sur une importante documentation inédite (Arch. nat., séries F17 et F19; papiers de Cuvier et de Laîné).

L. VILLAT.

PERIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Recherches de Science religieuse. Tome XVIII, 1928.

Emile BAUDIN : *A propos de la critique pascalienne de la casuistique*, p. 203-323. On sait que Pascal, dans les *Provinciales*, identifie la casuistique et le laxisme. M. Baudin revise la critique du défenseur de Port-Royal. Il s'attache surtout aux arguments théologiques qui mènent droit au fond de la question. Par une analyse pénétrante et sûre, il montre

que Pascal, entraîné par son ardeur mystique et par son éducation rigoriste, fait une profonde confusion entre le domaine naturel et le domaine surnaturel, entre la simple moralité et la sainteté. La morale théologique elle-même implique une interprétation rationnelle qui légitime la casuistique, et ne s'identifie nullement avec l'ascèse et la mystique où les aspirations à la sainteté peuvent se donner libre carrière. Les exemples des saints provoquent notre admiration, stimulent notre générosité : ils ne sauraient être établis comme la norme commune et universelle de la moralité. Sans l'avouer, la critique de Pascal renverse les solides distinctions qui sont la base du thomisme et de l'enseignement officiel de l'Eglise. En terminant cette forte étude, M. Baudin en appelle du Pascal mal informé des *Provinciales* au Pascal mieux informé des *Pensées*.

Ferdinand Cavallera : *L'autobiographie de Jeanne des Anges, d'après des documents inédits*, p. 224-235. Cette autobiographie, conservée comme second chapitre d'une histoire de la possession de Loudun, se trouve dans le manuscrit 1197 de la bibliothèque municipale de Tours. Elle fut publiée en 1886 par les docteurs Legué et Gilles de La Tourette dans la *Bibliothèque diabolique* sous ce titre significatif : *Sœur Jeanne des Anges, supérieure des Ursulines de Loudun* (XVII^e siècle). *Autobiographie d'une hystérique possédée*. Le R. P. Cavallera a collationné cette édition sur le manuscrit de Tours et l'a confrontée avec la correspondance inédite de Jeanne des Anges avec le P. Saint-Jure. Ces recherches précises non seulement projettent une lumière nouvelle sur les origines de l'autobiographie, mais modifient la date de rédaction du manuscrit de Tours et la transfèrent au XVIII^e siècle. Elles permettent aussi nombre de rectificationsà l'édition de 1886. Enfin, elles fixent le vrai caractère du document qui n'est pas autre chose qu'une relation des phénomènes extraordinaires subis par Jeanne des Anges, faite sur l'ordre de ses directeurs spirituels successifs, le P. Surin et le P. Saint-Jure.

H.-X. Arquillière.

Revue d'Ascétique et de Mystique.

9^e année, 1928. 31, rue de la Fonderie, Toulouse.

F. Cavallera : *Ascétisme et prière. A propos d'une prétendue crise*, p. 54-91. Cet article est une réponse à un mémoire dû à la plume de M. Henri Bremond, et publié dans la *Revue des sciences religieuses* de Strasbourg (août-octobre 1927). Le mémoire a pour titre : Ascèse ou prière ? Notes sur la crise des « Exercices » de saint Ignace. Ce mémoire se présente comme la suite de la polémique entre M. Bremond et le P. Cavallera, à propos de l'école bérullienne et, dit le P. Cavallera, il vise, avant tout dans ses attaques, l'article publié dans la *Revue d'ascétique et de mystique* en octobre 1922, sur la spiritualité des « Exercices ». Voilà pourquoi le savant religieux lui fait une réponse. Le P. Cavallera ramène à deux propositions la thèse historique, soutenue par M. Bremond au cours de ses articles : 1° la méthode de méditation, telle que les Jésuites l'ont proposée et pratiquée, a été la cause d'une crise qui dure depuis quatre siècles, mettant les âmes à la torture pendant trois siècles d'angoisse; 2° cette méthode n'a rien à voir avec la pensée de saint Ignace et a substitué, par un véritable coup d'état, une soi-disant oraison nouvelle à la prière traditionnelle, à laquelle saint Ignace, conscient d'ouvrir une école d'héroïsme, n'avait en rien voulu toucher. On a eu tort de vouloir en faire un maître d'oraison,

quand il voulait être exclusivement « un maître d'ascèse ». Le R. P. Cavallera, dans un article plein de vigueur et de solidité, combat ces deux assertions. Il oppose à M. Bremond le sentiment des papes qui, de Paul III jusqu'à Pie XI, ont loué si hautement les *Exercices;* il oppose à M. Bremond M. Bremond lui-même, car le docte académicien semble s'être exprimé ailleurs de façon assez différente.

M. Viller : *Le XVII^e^ siècle et l'origine des retraites spirituelles.* pp. 139-162, 359-385. Saint Ignace de Loyola n'a pas seulement imprimé par ses *Exercices* un élan nouveau, une merveilleuse impulsion à la vie des âmes, il a déterminé dans la société de son temps et dans le siècle qui suivit un grand courant de retraites. Au XVII^e^ siècle, notamment, de tous les côtés on fait des retraites. Au premier coup d'œil, il semble que ce soit là une nouveauté. En réalité, sous une forme ou sous une autre, les retraites sont aussi anciennes que l'Eglise. Le P. Viller nous les fait suivre à travers les âges depuis la grande retraite de N. S. au désert, jusqu'à celle de Saint-Lazare, au temps du bon monsieur Vincent. Son travail est neuf, original et plein d'intérêt : il a glané çà et là, dans la patristique, dans l'hagiographie, dans l'histoire de l'Eglise, et il met sous nos yeux un faisceau de traits bien choisis.

Fr. Cavallera : *Une controverse sur les grâces mystiques (1653-1660)*, p. 163-197. Cette controverse a lieu entre le P. Surin, l'homme peut-être le plus mystique du XVII^e^ siècle, et son ami le P. Bastide. Elle a pour arbitre ou, plutôt, pour confidente, une religieuse ursuline, la Mère Jeanne des Anges, que les exorcismes de Loudun et les écrits du P. Surin ont rendu célèbre. Elle porte moins sur une doctrine générale, bien que cette doctrine soit parfois en cause ou plutôt ne soit pas entendue de la même manière, que sur l'application de cette doctrine à une personne, c'est-à-dire au P. Surin. C'est une maxime de direction que les personnes engagées dans des voies extraordinaires et favorisées de grâces mystiques doivent moins s'appuyer sur ces phénomènes intérieurs et objectifs, que sur les règles ordinaires de la vie et de la perfection chrétienne; dans bien des cas, elles doivent même, autant qu'il est en elles, s'en détacher, s'en détourner presque, surtout lorsque le confesseur n'est pas sûr de l'esprit qui les conduit, ou se trouve en face d'opérations dont les unes viennent de Dieu, dont les autres semblent venir du démon qui cherche à se mêler à l'action divine. Après l'affaire de Loudun, affaire fort sérieuse, comme on sait, puisqu'elle attira et retint l'attention de Richelieu et du P. Joseph, le P. Surin, qui s'était offert en victime à Notre-Seigneur, pour prévenir ou réparer un sacrilège, tomba dans un état d'obsession, que plusieurs prenaient pour de la folie et qui le rendit pendant longtemps impropre aux travaux de l'apostolat. On s'éloigna de lui comme on s'éloigne d'un excentrique ou d'un dément. Le P. Bastide en eut pitié, l'encouragea, le consola, et prit sur lui un grand empire. Le P. Surin reprit peu à peu sa liberté d'esprit et, tout en restant encore infirme ou impuissant, fut comblé de grâces extraordinaires. Le P. Bastide aurait voulu qu'il s'en montrât moins préoccupé pour s'appuyer uniquement sur Dieu. Surin, persuadé qu'il avait pour lui saint Jean de la Croix et sainte Thérèse, croyait qu'il ne devait pas résister à l'action divine, que d'ailleurs il ne le pouvait pas. Tous les deux restant d'ailleurs très amis, s'accusaient mutuellement d'entêtement. On serait étonné de voir ces théologiens prendre une femme pour arbitre, si l'on ne savait que cette femme, Jeanne des Anges, était une sainte. C'est à elle que la controverse fut soumise. Elle dura longtemps

et nous a valu toute une suite de lettres qui sont fort belles. Il faut remercier le P. Cavallera d'en avoir publié une partie. Surin finit par avoir raison. En bon philosophe qu'il était, il possédait son Aristote et, sans doute, il cita à son ami ce mot du maître : *Dissensio in speculativis non tollit amicitiam.*

Monier Viller : *La spiritualité du P. de Foucauld*, p. 398-410. Cette étude faite d'après les récits spirituels du P. de Foucauld, en même temps qu'elle met sous nos yeux une des âmes les plus hautes de notre temps, une figure d'ascète comparable à celles des Pères du désert, nous montre, par l'exemple même du P. de Foucauld, que le secret de toute sainteté véritable c'est l'amour de Jésus-Christ, amour résumé dans l'obéissance et l'imitation de ces vertus. Toute la spiritualité du P. de Foucauld est là. Les notes, les extraits que cite l'auteur de l'article, nous ont fait penser aux *Exercices* de saint Ignace, et tout spécialement aux méditations de la troisième semaine. C'est moins une influence subie qu'un travail identique opéré dans l'âme du P. de Foucauld par Celui qui inspira le solitaire de Manrèse.

Th. Malley.

PERIODIQUES ALLEMANDS

Historisches Jahrbuch. Année 49. 1928. Munich, Herder et C°.

H. Bastgen : *Talleyrands Aussöhnung mit der Kirche*, p. 42-78. L'auteur a dépouillé les rapports de l'internonce Garibaldi envoyés au cardinal Lambruschini, rapports conservés dans les Archives secrètes du Vatican (Segretaria di Stato. *Nunziatura di Parigi*, n. 248). Par bref du 29 juin 1802, Talleyrand avait été admis « ad simplicem laicam communionem » (mais il n'y eut jamais dispense pour mariage), ce que Napoléon expliqua ainsi : « Il a été rendu à la vie séculière et laïque. » Talleyrand se maria et un ecclésiastique bénit le mariage. Consalvi écrivit aux nonces pour les prier de rectifier dans les journaux l'affirmation que le pape n'eût jamais donné une dispense pour le mariage, il la lui avait même absolument refusée par une lettre adressée personnellement à Talleyrand. Le reste du rapport de Garibaldi s'occupe surtout de la publication de la rétractation. Dans un appendice, M. l'abbé Bastgen publie huit rapports italiens de l'internonce et le bref de Grégoire XVI à Talleyrand : *Miserentis Dei*, du 27 avril 1838, bref qui n'arriva à Paris que le premier juin, quinze jours après la mort de l'ancien évêque d'Autun.

Elsass-Lothringisches Jahrbuch. Vol. VI. 1927. Berlin, de Gruyter.

Al. Schulte : *Aus dem Leben des Strassburger Domkapitels, 1150-1332*, p. 1-46. Dresse une liste de 228 chanoines avec leurs noms de famille, leur origine, etc. On constate que le chapitre de Strasbourg n'admettait dans son sein que des membres de haute noblesse; les chanoines arrivent de toutes les provinces de l'Allemagne. L'auteur montre aussi leur participation à la construction de la cathédrale par leurs dons et legs.

J.-E. Weis : *Der Theoderich-Bau des Metzer Domes und sein Umbau im 13. Jahrhundert*, p. 149-176. En s'appuyant sur les découvertes archéologiques et sur divers documents, l'auteur cherche à donner une description de la cathédrale romane de Metz, construite par l'évêque Thierry I[er] (965-987) et remplacée au XIII[e] siècle par la cathédrale gothique actuelle.

G. Allemang.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Louis Rigal [648], professeur de langues modernes au séminaire de Maynooth, Kildare (Irlande), présenté par M. Rouziès.

S. Gr. Mgr Liénart [649], évêque de Lille (Nord), présenté par Mgr Lesne.

M. l'abbé Pierre Espeut [650], à La Bourdonnière, Logis-Neuf (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Carrière.

M. Louis Vinay [651], professeur à l'Ecole Saint-Jean, villa Saint-Marcel, 10, boulevard Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Ulysse Bergerou [652], professeur au collège de l'Immaculée-Conception, rue de Liège, Pau (Basses-Pyrénées), présenté par M. Annat.

S. Gr. Mgr Ernest-Victor Mennechet [653], évêque de Soissons, Laon, et Saint-Quentin (Aisne), présenté par Mgr Prunel.

M. le chanoine Paul Demeuldre [654], président du séminaire, Tournai (Belgique), présenté par M. Bucaille.

Réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le mercredi 19 décembre 1928, à 17 heures, dans la salle I de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de Mgr Baudrillart.

Après quelques mots de M. l'abbé Carrière sur la caisse autonome des rachats, la parole est donnée à M. Bucaille, trésorier, qui expose l'état des comptes de l'année. Le Conseil approuve cet état de comptes et passe à l'élection quinquennale des membres du Bureau, dont deux, M. Jean de La Monneraye, secrétaire-archiviste, et M. Victor Bucaille, trésorier, sont démissionnaires pour raisons diverses. Voici les résultats du scrutin : Président : Mgr Baudrillart; Vice-Présidents : MM. Paul Fournier et Maurice Prou; Secrétaire général : M. l'abbé Carrière, tous les quatre réélus. Secrétaire-archiviste : M. Michel Le Grand, archiviste-paléographe; Trésorier : M. Henri Ardant, ancien inspecteur des finances, secrétaire général de la Société Générale.

Plusieurs questions d'ordre intérieur sont ensuite examinées. La séance est levée à 17 h. 40.

Assemblée générale.

Le même jour, à 17 h. 45, dans la salle G de l'Institut catholique, s'est ouverte l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, sous la présidence de Mgr Baudrillart, assisté de

MM. Paul Fournier et Maurice Prou, vice-présidents; de MM. V. Bucaille, V. Carrière, J. Guiraud, E. Jordan, E. Perrot, le chanoine Urbain, J. Zeiller, membres du Conseil d'administration.

Etaient également présents : MM. l'abbé Brochard, l'abbé Dematheux, le R. P. Chardavoine, P. Deslandres, E.-H. Guitard, M. Le Grand, Th. Legrand, l'abbé Leroquais, J. Marchal, A. Marcille, Mgr Prunel, l'abbé Siguret.

S'étaient excusés : MM. l'abbé Arquillière, M. Aubert, L. Celier, A. Dufourcq, Mgr Grente, L.-H. Labande, Mgr Lesne.

Le Président déclare la séance ouverte.

S. Gr. Mgr Baudrillart commémore selon l'usage le souvenir des membres de la Société décédés au cours de l'année 1928 et s'exprime en ces termes :

Messieurs, — Vous avez réservé à votre président le douloureux devoir de dire, à la fin de chaque année, un dernier adieu à ceux que nous avons perdus.

Depuis notre Assemblée générale de décembre 1927, quatre de nos confrères ont été rappelés à Dieu, dont trois s'étaient signalés par d'importants travaux historiques, l'un d'entre eux même par des œuvres d'une rare valeur et d'une renommée universelle.

Le quatrième est l'un de ces évêques qui ont compris la portée et l'intérêt primordial de notre Société, S. Gr. Mgr Germain, archevêque de Toulouse, doyen de l'épiscopat français. Il était né à Beaucaire le 12 février 1839. Il appartenait à une famille bourgeoise fort estimée. Au terme de ses études secondaires qu'il avait faites au collège de Saint-Chamond, il manifesta l'intention d'entrer dans les ordres et fut admis au grand séminaire de Nîmes, son diocèse d'origine. Ordonné prêtre en 1863, il fut successivement vicaire à Sainte-Perpétue de Nîmes, curé de Saint-Maximin, puis de Bellegarde, aumônier de l'hôpital de Nîmes. Là, son courageux dévouement au cours d'une redoutable épidémie le mit en évidence, au point que le Gouvernement lui accorda la croix de la Légion d'honneur. Il exerçait les fonctions de curé de l'importante paroisse de Sainte-Baudile, à Nîmes, lorsque le Saint-Siège et le Gouvernement français se mirent l'accord pour lui donner, à Rodez, la succession de Mgr Franqueville.

Il n'y resta que deux ans. D'humeur conciliante, ami de Mgr Fuzet qui était fort écouté à la direction des cultes, Mgr Germain se vit, dès 1899, appelé à recueillir la succession de Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, qui devenait lui-même cardinal de curie. Là devaient s'écouler les vingt-huit dernières années de sa vie. La simplicité de ses manières, son affabilité, son habituelle douceur, le firent généralement aimer de ses diocésains.

Il connut les heures difficiles de la crise moderniste et celles de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Un événement douloureux, qu'il ne nous appartient pas de juger ici, marqua la première de ces crises. Après la seconde, il s'efforça courageusement de réorganiser son diocèse et de donner quelque élan aux catholiques désemparés; de ses efforts nous fûmes témoins au Congrès diocésain de 1908.

En 1916, un auxiliaire lui fut donné en la personne de Mgr Reynaud, évêque de Germa.

Sa santé, en ces dernières années, ne lui permettait presque plus d'agir. Au cinquantenaire de l'Université catholique de Toulouse, en 1926,

il ne put dire que quelques mots. Il s'est éteint le 1er juin 1928, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Le jour même où nous tenions notre Assemblée générale du 12 décembre 1927, tombait, à sa table de travail, l'un des prêtres qui représentait le plus complètement la raison d'être et l'esprit de notre Société, l'abbé Julien Rouquette, de Montpellier.

Le distingué professeur de l'Université de cette ville, M. Augustin Fliche, lui a consacré, dans notre Revue, une notice étendue et des plus attachantes.

Né en 1871, dans le diocèse de Rodez, dévoré d'un zèle ardent, M. Rouquette s'était par deux fois enrôlé dans une milice de missionnaires, les Pères Blancs, puis les Pères du Saint-Esprit. Sa santé n'avait pas été à la hauteur de ses désirs. En 1902, il était venu chercher un refuge dans le diocèse de Montpellier, dont il devait être désormais, et pendant vingt-cinq ans, le consciencieux historien, tout en évangélisant de son mieux les campagnes de l'Hérault et en s'efforçant d'y réveiller la foi et la piété ancestrales.

Deux ans après son arrivée dans le diocèse, ses qualités de chercheur et d'érudit se manifestaient par une histoire de la paroisse et de la cité industrielle de Ganges, bientôt suivie de recherches sur la révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc. Puis il s'attelle à la publication du bullaire et du cartulaire de l'église de Maguelonne, dont Frédéric Fabrège avait écrit l'histoire. Il édite la *Vie de saint Fulcran*, publie des *Annales de l'église de Lodève* et dirige, de 1911 à 1915, la *Revue historique du diocèse de Montpellier*.

La guerre fait tomber la revue et suspend toute publication. En ces années d'angoisse, le bon prêtre ne vit plus que pour les âmes éprouvées de ses chers paroissiens.

En 1919, il se remet au travail historique; mais voici la crise des prix, celle du papier, celle de l'imprimerie. Et pourtant, il veut que les églises d'Agde, de Lodève, de Béziers, parties intégrantes, elles aussi, du diocèse de Montpellier, ne soient pas plus oubliées que celle de Maguelonne; leurs cartulaires doivent voir le jour. Aidé d'une nièce dévouée, l'abbé Rouquette se fait imprimeur. De jour en jour, il réduit sa vie, sa nourriture; curé de Vic, il provoque l'admiration, l'émotion même, de ceux qui pénètrent dans ce presbytère où la vie matérielle s'efface devant la vie intellectuelle et spirituelle. Enfin, le cardinal de Cabrières, quinze jours avant de mourir, l'installe à Montpellier, dans une petite maison en face des Archives. La Providence lui accorde encore six années d'un labeur fécond. Mais son œuvre demeure inachevée. Puisse son exemple déterminer des prêtres courageux à la reprendre et à la couronner !

Ne quittons pas notre midi languedocien. C'est aux portes de Toulouse, à Purpan, dans sa chère Ecole supérieure d'agriculture, rattachée à l'Institut catholique, qu'est mort le 23 juin le R. P. Dubruel, de la Compagnie de Jésus. Elève d'Imbart de la Tour à l'Université de Bordeaux, de Digard et de moi à l'Institut catholique de Paris, il avait, j'en puis rendre témoignage, tout de l'historien : la conscience absolue dans les recherches, la sincérité, voire l'indépendance la plus parfaite dans les jugements, la rigueur et la clarté de l'exposition.

Mais lui aussi — qui de nous oserait lui en faire grief ? — a été prêtre avant tout. Sauver des âmes, il ne voulait rien de plus; éducation, prédication, ministères charitables, il ne se refusait à rien. Aumô-

nier régional de la Jeunesse catholique, des Cheminots catholiques, de l'Union catholique des P. T. T., organisateur de retraites, de semaines agricoles, fondateur de l'Ecole d'agriculture de Purpan-Toulouse, il est mort à cinquante-quatre ans, épuisé par son zèle apostolique, sans même avoir achevé sa thèse de doctorat, sans avoir publié, sinon par fragments, les résultats si nouveaux de ses recherches sur le gallicanisme au temps de Louis XIV et la fameuse querelle de la Régale. Il laisse toute prête la matière de deux volumes in-8°, et jusqu'à présent, ni société, ni maison d'éditions n'ont voulu risquer les frais d'une telle publication. Du moins, ces papiers sont en de bonnes mains, celles du R. P. Cavallera, le savant professeur de l'Institut catholique de Toulouse.

De tous nos morts, il me reste à signaler le plus illustre, Paul Sabatier. Chacun sait que, tout protestant qu'il fût, Paul Sabatier a souvent travaillé à côté de nous et, grâce à sa volonté d'être impartial et juste, quelquefois pour nous. La *Revue d'histoire de l'Eglise de France* l'a compté parmi ses collaborateurs. Nous ne cèderons pas à la ridicule tentation de faire de lui un père de l'Eglise catholique; nous savons qu'il a marché la main dans la main des premiers modernistes, de ceux qui, plus ou moins consciemment, tendaient à introduire parmi nous un état d'esprit fort analogue à celui des protestants les plus libéraux. Mais l'Ordre franciscain et l'Eglise elle-même lui garderont une reconnaissance immortelle d'avoir été le promoteur et l'animateur du mouvement qui a ramené des milliers d'âmes vers le pauvre d'Assise. Nul de notre génération n'a oublié l'impression causée par la première édition de sa *Vie de saint François* parue en 1893, et bientôt suivie de précieuses éditions critiques du *Speculum perfectionis*, du *Tractatus de indulgentia sanctae Mariae de Portiuncula*, des *Actus beati Francisci et sociorum ejus*. Puis vinrent les *Opuscules de critique historique*, études approfondies sur des points discutés de l'histoire de saint François.

Lorsqu'en 1902 il se décida à fonder à Assise la *Societa internazionale di studi francesceni*, sa joie fut grande de voir affluer les adhésions des pays les plus lointains : religieux, ecclésiastiques et laïques, savants et artistes, protestants et catholiques se trouvaient communier dans l'admiration du séraphique Père et la gratitude à l'égard de celui qui l'avait, si j'ose dire, remis en honneur.

Une nouvelle édition de la *Vie de saint François* parut pendant la guerre. Dans la préface, l'auteur avertissait les lecteurs que ce n'était point l'édition définitive à laquelle il travaillait depuis trente ans. Cette édition, les événements, l'état de sa santé, un deuil cruel, n'ont pas permis à Paul Sabatier de la donner au public. Mais après sa mort, le *British Society of Franciscan Studies* a fait paraître le premier volume de la réédition du *Speculum perfectionis*. Nous osons espérer que les amis et les admirateurs du biographe de saint François continueront à faire le nécessaire pour que tous profitent d'un labeur aussi intense et consciencieux.

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport sur l'état moral de la Société pendant l'année 1928.

La situation morale de la Société, déclare M. l'abbé Carrière, est pleinement satisfaisante; les 385 adhésions qu'elle compte aujourd'hui en sont une première preuve. L'activité intellectuelle des sociétaires en est une autre : telle la collaboration de huit de nos confrères au Congrès international des sciences historiques à Oslo, au mois d'août dernier; telles les récompenses académiques et autres distinctions honorifiques dont nous avons publié le palmarès dans le précédent numéro.

M. le Secrétaire général se fut reproché de ne pas adresser un mot tout spécial à M. l'abbé Welter, professeur à l'institution Sainte-Croix de Neuilly. Son dernier livre sur *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age* n'est pas seulement un ouvrage remarquable par l'étendue des recherches, la richesse et la sûreté des faits accumulés; en le publiant dans la Bibliothèque de la Société, M. l'abbé Welter nous a donné un témoignage de sympathie dont l'Assemblée a su reconnaître la valeur en saluant son nom d'applaudissements unanimes.

On se passe le livre de main en main et M. le Rapporteur saisit l'occasion pour faire remarquer le monogramme qui orne la couverture. Ce chiffre, formé des quatre lettres S H E F, représente les initiales de la Société d'Histoire Ecclésiastique de la France. Vous le retrouverez, dans ce fascicule, sur la page du titre, et il servira dorénavant à désigner les publications de la Société. La forme générale de ce monogramme rappelle une des représentations les plus courantes du chrisme à l'époque romane, c'est-à-dire celle qui adopte pour les deux jambages du X (*chi* grec) les directions verticale et horizontale, comme dans la croix. L'auteur s'est inspiré pour tracer ces lettres S H E F d'initiales figurant dans les manuscrits du XIII[e] siècle. L'ensemble, d'un goût parfait, est l'œuvre de notre confrère et imprimeur M. Guitard.

Cette réunion, de décembre 1928, marque un anniversaire. Elle est la dixième Assemblée générale tenue par la Société — la première ayant eu lieu en décembre 1919. M. le Secrétaire général en profite pour examiner dans ses grandes lignes l'activité intellectuelle de l'Association au cours de la décade écoulée. Des initiatives qui ont marqué cette activité, il en veut retenir trois principales.

C'est d'abord le projet émis par notre regretté confrère, M. Chénon, en 1924. M. Chénon demandait si la Société ne pourrait pas, en dehors de la publication de la *Revue*, aider à l'expansion des méthodes scientifiques en matière religieuse par le moyen de réunions périodiques où seraient exposées, puis discutées certaines questions historiques actuelles. Ne figureraient au tableau que les sujets sur lesquels les documents mis au jour paraît devoir imposer une solution susceptible de réunir les esprits, apologistes et savants. L'exposé de chaque sujet serait confié à un spécialiste; les conclusions de la discussion prendraient corps dans un mémoire destiné à la *Revue*. Ces articles réunis en volume seraient par la suite publiés dans la Bibliothèque de la Société sous ce titre : « Les synthèses de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ». Un tel projet mérite d'être repris et d'aboutir.

La publication d'une *France épiscopale et diocésaine* constitue une autre initiative non moins importante, mais de réalisation également difficile. Le plan et les bases de cette publication ont été arrêtés et approuvés par le Conseil en décembre 1925. Mais l'on s'est aperçu bien vite que le projet ne pourrait réussir qu'avec l'aide d'un mécène — malaisé à découvrir — ou d'une caisse scientifique permettant de subventionner les recherches. Force nous fut donc de travailler au ralenti. Du moins pouvons nous espérer, d'ici quelques années, la publication d'un premier volume sur les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur.

Enfin, l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*. On a déjà souvent parlé de cet ouvrage dont l'objet rentre si bien dans le programme d'action intellectuelle de la Société. Il aurait déjà paru si,

pour certains sujets, les auteurs n'avaient été conduits à envisager leur travail d'un point de vue plus large et moins strict qu'ils avaient pu, tout d'abord, le juger nécessaire. Et M. Carrière précise, indiquant comment pour la partie des sources manuscrites de l'époque moderne aux Archives nationales, les auteurs, à défaut d'inventaires suffisants, ont dû y suppléer, puis les compléter. C'est ainsi que, pour la série E (Conseil du roi), par exemple, la rareté des inventaires rendra très précieux le long tableau de concordance, dressé par MM. Léon Le Grand et Pierre de Vaissière, lequel permettra de retrouver, dans cette vaste série du Conseil, les arrêts intéressant telle province à telle date donnée de son histoire. Si les quelques travaux en retard nous parviennent, comme l'ont promis leurs auteurs, en l'année 1929, l'ouvrage pourrait paraître en 1930, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du *Bulletin critique*, dont nous sommes les héritiers et les continuateurs.

M. le Président remercie M. le Secrétaire général de son rapport et, poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée examine la question des *Tables* de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. En 1930, la Revue atteindra sa vingtième année, et, à cette date, il y aurait lieu d'en faciliter le maniement en dotant sa collection de tables générales. L'Assemblée s'occupe seulement de la question de principe, c'est-à-dire envisage les moyens de couvrir les frais de rédaction et d'impression de ces tables. M. l'abbé Carrière prévoit une dépense d'imprimerie de 5 à 6.000 francs, auxquels il convient d'ajouter une rétribution pour le rédacteur. A l'unanimité, l'Assemblée décide de donner suite à ce projet.

M. Bucaille, trésorier, démissionnaire, prend ensuite la parole et donne lecture des comptes de l'année 1928.

ETAT DE LA CAISSE

RECETTES

Membres fondateurs	1.000 85
Cotisations des sociétaires	13.521 35
Professeurs de l'enseignement libre	2.655 00
Abonnements souscrits à l'étranger	2.174 30
Souscriptions de propagande	80 00
Recouvrement de cotisations arriérées	315 00
Intérêts du fonds de rachat	352 00
Publicité	600 00
TOTAL des recettes	20.698 50

DÉPENSES

Impression de la *Revue*	16.473 50
Expéditions de et pour la *Revue*	1.563 55
Impressions diverses	540 00
Cotisation au Comité français des Sciences historiques	50 00
Frais de secrétariat	452 25
Frais de trésorerie	450 25
TOTAL des dépenses	19.529 55

BALANCE DES COMPTES

Recettes de l'année 1928.....	20.698 50
Dépenses de l'année 1928.....	19.529 55
En caisse le 19 décembre 1928.....	1.168 95

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée décide de porter le solde de l'année 1927, soit 1.666 fr. 70, au fonds de rachat.

Cette proposition est adoptée et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

En fin de séance, M. le Président annonce le renouvellement du Bureau et l'élection de MM. Michel Le Grand et Henri Ardant comme secrétaire-archiviste et trésorier de la Société, en remplacement de MM. de La Monneraye et Bucaille, démissionnaires.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le secrétaire-archiviste :
Michel Le Grand.

NÉCROLOGIE

MGR PIERRE BATIFFOL

La mort si prématurée de Mgr Batiffol, survenue le 13 janvier dernier, alors qu'il n'avait encore que soixante-sept ans, a douloureusement surpris ses amis et ses admirateurs, les spécialistes de l'histoire des origines chrétiennes. C'est une des hautes figures du clergé de France qui disparaît, un des maîtres de la génération actuelle qui, en liaison avec Mgr Duchesne, dont il fut l'élève d'abord, a travaillé le plus efficacement au renouveau des études en matière d'histoire et de littérature religieuses.

Pierre Batiffol était entré en relation avec l'abbé Duchesne en 1880, au temps de son séminaire à Saint-Sulpice. Il avait là pour « anciens », M. Tixeront, M. Dadolle, M. Baron qui, déjà prêtres, suivaient comme externes les cours de l'abbé à l'Institut catholique. Ceux-ci parlaient beaucoup de leur professeur d'histoire ecclésiastique. En fallait-il davantage pour éveiller en Batiffol la pensée de lui être présenté ? M. Hogan, l'éminent sulpicien, qui discernait chez le jeune lévite une fringale d'apprendre que le séminaire était loin de rassasier, parla de lui à M. Duchesne. Et comme celui-ci avait coutume le dimanche de venir voir ses étudiants pendant la récréation de midi et faire les cent pas avec eux sous les arbres du long et étroit jardin parallèle à la rue Bonaparte, le postulant fut un beau jour introduit dans cette petite bande privilégiée et accueilli par le maître comme un « prosélyte de la porte ». C'est à ces conversations de plein air que Batiffol faisait remonter sa vocation de critique.

Ces conversations se continuèrent bientôt, et des années, dans l'appartement clair et haut perché que l'abbé Duchesne habitait en ce temps-là 66, rue de Vaugirard, et dans ses conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, C'est à une de ces conférences que Batiffol lut son premier travail cri-

tique, une étude sur *L'épître de Théonas à Lucien*, publiée ensuite dans le *Bulletin critique* (1886), où il montrait que ce document, attribué à un évêque d'Alexandrie du temps de Dioclétien, était un faux de l'oratorien Jérôme Vignier, qui en a commis bien d'autres.

L'année suivante, Batiffol était nommé chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, où il passa trois ans, 1887-1889, trois ans qui plus tard s'illumineront pour lui du souvenir de De Rossi. Adolf Harnack, par la découverte du fameux *Codex Rossanensis*, avait excité la curiosité des érudits autour de Rossano en Calabre. Batiffol parcourut la région et s'attacha à repérer à la Bibliothèque vaticane les manuscrits grecs qui avaient appartenu à l'abbaye grecque de Rossano. C'était un véritable nid de manuscrits, quelques-uns du plus haut intérêt, notamment les palimpsestes qui allaient nous rendre des fragments onciaux du Nouveau Testament remontant jusqu'au v[e] siècle. Intelligemment, *con amore*, Batiffol dressa un inventaire de ce fond, il en reconstitua l'histoire, qui s'insérait elle-même dans l'histoire byzantine de la Grande Grèce. Cette savante étude devint sa thèse de doctorat ès lettres, qu'il soutint à la Sorbonne en février 1892, *L'Abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane*.

Son *Rossano* se rattachait à l'ancienne littérature chrétienne, à laquelle il aurait voulu se vouer exclusivement. Mais « exclusivement » est un mot qui lui a toujours semblé rébarbatif. Il n'est pas de champ d'études qui ne soit mitoyen d'autres champs et, en 1897, lorsqu'il publiera son manuel sur *La littérature grecque chrétienne* des cinq premiers siècles, beaucoup y verront comme l'utilisation ultime de notes déjà anciennes. En fait, jamais il ne consentit à revoir son texte pour une nouvelle édition. Depuis des années en effet la liturgie le retenait, et c'était encore une inspiration de Duchesne. Il publia en 1893 une *Histoire du bréviaire romain*, refondue en 1913, où il touchait à cent questions d'histoire littéraire et d'histoire tout court qui l'avaient captivé au plus haut point. En 1895, lorsque le bénédictin Bäumer aura fait paraître sur le même sujet, son ouvrage d'une érudition immense (*Geschichte des Breviers*), il regrettera de ne s'être pas accordé vingt ans de recherches approfondies avant d'écrire ce petit livre. Mais on ne saurait attacher à ces scrupules une importance excessive : les explorateurs rendent service en dressant des cartes des pays qu'ils ont parcourus, dussent ces cartes être provisoires.

En 1898, Mgr Mathieu, récemment nommé à l'archevêché de Toulouse, appela Batiffol auprès de lui pour y prendre la direction de son Institut catholique. Il s'agissait bien, et tout d'abord, de réorganiser une école de hautes études ecclésiastiques qui depuis vingt ans n'avait fait que végéter. Mais une entreprise non moins urgente, indispensable, tenait en éveil l'initiative du prélat. Des courants s'étaient formés en France qui divisaient les esprits avec une violence contenue encore. Sous prétexte de méthode historique appliquée à l'histoire ecclésiastique, certains pratiquaient un radicalisme défaitiste, dont la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, la « revue grise » comme on l'appelait, devenait tous les jours davantage l'expression. Mgr Mathieu, conscient du danger, voulut réagir. Il trouva dans le nouveau recteur l'homme qu'il fallait à cette tâche et, de concert, ils fondèrent le *Bulletin de littérature chrétienne*.

Batiffol dirigea lui-même le *Bulletin* de 1899 à 1907. La part qui y fut faite à l'histoire ecclésiastique, en particulier à l'histoire ecclésiastique de la France était considérable, eu égard aux dimensions restreintes de

la publication. Je signalerai les études de M. Annat, de Léonce Couture, de M. Degert, du P. Dubruel, de M. Saltet, de ce dernier surtout, qui préludait là à quelque vingt années d'un enseignement approfondi et personnel. L'œuvre capitale du *Bulletin* fut de suivre le mouvement des idées qu'on se proposait très délibérément de combattre : quand on écrira l'histoire du modernisme en France, dans un autre esprit que M. Houtin, ou dans une autre perspective que M. Mourret — nous aurons bientôt cette histoire — on verra ce que fut le vrai rôle du *Bulletin*, soit qu'il s'agit de diagnostiquer le modernisme dès la première heure et bien avant que ne parût *L'Evangile et l'Eglise*, soit qu'il s'agit de mettre à nu la pensée des livres rouges de 1902 et de 1903, soit qu'il s'agit d'en suivre le retentissement dans les publications du P. Tyrrell, de M. Le Roy, de M. Buonaiuti, de M. Turmel. Je rappelle ces services rendus par le *Bulletin* de Toulouse, parce qu'ils furent alors méconnus et Mgr Batiffol sacrifié.

Le recteur de l'Institut catholique de Toulouse avait voulu appliquer à l'étude des sciences sacrées la méthode historique : il entendait faire enseigner à ses étudiants non pas seulement la scolastique de saint Thomas, mais encore la théologie positive. Les incompréhensions se heurtèrent au projet. Comme Batiffol était né malin, il aimait à rappeler la question toujours plaisante de l'ex-cardinal Billot : « Qu'est-ce que c'est que la théologie positive ? » A quoi il répondait en faisant remarquer que c'est une des deux théologies recommandées par saint Ignace dans ses Règles *ad sentiendum cum Ecclesia*.

Duchesne avait eu tort de se désintéresser de la théologie. L'interprétation des faits risque d'être subjective, erronée, si l'on ignore les idées qui les ont produits, vivifiés. Il ne faut pas laisser la théologie aux dogmatiques. Leur pragmatisme les constitue adversaires nés de l'histoire des doctrines comme de toute psychologie religieuse. La théologie n'est pas une science purement spéculative. Elle a une histoire qui recouvre tout le travail de la pensée religieuse dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nous. Comment se résigner à l'ignorer? Et partant métier n'est-il pas de connaître la vie et les écrits des Pères, des docteurs, des théologiens, voire même des hérétiques. D'avoir eu cette idée, ou plutôt de l'avoir fait renaître dans le pays de Pétau et de Thomassin, tel est le plus haut titre de Batiffol à la postérité. Il avait confié la chaire de théologie positive par lui créée, et qui fut la première en France, au P. Portalié, dont on connaît les articles dans le *Dictionnaire* de Vacant sur saint Augustin et sur tout ce qui se rapporte à l'évêque d'Hippone: il installait avec lui l'histoire littéraire la mieux informée dans l'enseignement de la théologie. Le P. Portalié n'aimait pas traiter du développement des dogmes et des sacrements. Mgr Batiffol s'y dévoua. Ses étudiants de Toulouse eurent les prémices de son *Eglise naissante*, et il publia ses *Etudes d'histoire et de théologie positive*, dont la seconde série (1905), consacrée à l'Eucharistie, s'apparentait à mainte doctrine de la *Realencyklopädie*. Ce volume souleva d'assez vives controverses. Instruit de la condamnation qui se préparait à Rome contre lui, Batiffol rédigea un mémoire justificatif, acceptant d'avance toutes les corrections jugées nécessaires. Le mémoire, remis par malheur à Mgr Germain, qui avait succédé à Mgr Mathieu nommé cardinal de curie, ne quitta pas les cartons verts de l'archevêché. On admettra que cet oubli était pour le moins étrange. Il explique la décision de l'Index (1907). Suspect, Mgr Batiffol dut quitter le rectorat de Toulouse, sentant toute l'inutilité qu'il y avait en un pareil moment à faire front et ne pouvant compter sur aucune sympathie pour le défendre.

De retour à Paris, Mgr Batiffol publia *L'Eglise naissante et le catholicisme* (1909), son livre capital. La solitude s'était faite autour de sa retraite, dans ce logis qu'il occupait sous les combles du collège Sainte-Barbe dont il était redevenu l'aumônier. Quelles dures années il vécut là! Le maître de sa jeunesse, le vieux Duchesne, dénoncé lui aussi, ne pouvait guère le réconforter qu'en lui dévoilant ses propres ennuis. La campagne menée contre son *Histoire ancienne de l'Eglise* était le fait d'habiles manœuvriers. L'Index condamna l'ouvrage en janvier 1912 et le décret n'a pas encore été rapporté.

Batiffol fut plus heureux. Une révision de son livre opérée dans la lumière de Rome désarma le Saint-Office. Une autre joie lui était réservée, qui allait mettre fin à une épreuve noblement supportée. En 1915, sur l'intervention de Mgr Baudrillart, le cardinal Amette le nomma chanoine titulaire de Notre-Dame et, l'année suivante, « sur l'invitation et les amicales instances de Mgr Baudrillart » encore, les voies de l'enseignement lui furent rouvertes à l'Institut catholique de Paris où il donna, de mars à mai 1916, dans la chaire des origines chrétiennes, dix *Leçons sur la messe*, publiées depuis.

L'épreuve n'avait pas que grandi Batiffol moralement; elle disciplina sa pensée et donna à ses derniers écrits une solidité toute romaine. Et je fais allusion ici à son histoire des origines du catholicisme, où il montre, contre les conceptions protestantes de Ritsch et de Harnack, que l'unité catholique est la résultante du développement de l'autorité exercée dès le commencement par le pontife romain sur toutes les églises locales. Quel lecteur ne connaît les titres de cette imposante tétralogie : *L'Eglise naissante* (traduite en quatre langues), la *Paix constantinienne* (1914), *Le catholicisme de saint Augustin* (en deux volumes, 1920), et *Le Siège apostolique* (1924). L'œuvre entreprise parallèlement à celle de Mgr Duchesne égale en perfection — je ne dis pas en puissance — les meilleurs travaux du maître; elle se dresse comme un monument de proportions classiques, harmonieuses et fortes; elle restera comme l'expression la plus docte du mouvement de théologie historique rénové par Batiffol au début du XX^e^ siècle.

Victor Carrière.

Soutenances de thèses à l'Ecole des Chartes en 1929.

Parmi les vingt-deux thèses soutenues à l'Ecole des chartes du 28 janvier au 2 février dernier, neuf intéressent, en totalité ou en partie, l'histoire de l'Eglise de France. Voici les titres de ces mémoires et les noms de leurs auteurs, d'après les *Positions des thèses soutenues par les élèves* [de l'Ecole des chartes] *de la promotion de 1929, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*. Paris, Les Presses universitaires de France, in-8° de 230 pages.

Philippe de Cossé-Brissac, Artus de Cossé, seigneur de Gonnord, surintendant des finances et maréchal de France (1512 ?-1582) (rôle important dans l'aliénation des biens d'église de 1563). — Arlette Ducrot, Les miracles Nostre-Dame de Gautier de Coinci. Classement général des manuscrits, suivi de l'édition de deux miracles. — Odette Dufourcq-Latron, Le monastère royal de Saint-Louis de Poissy, depuis la fondation (1304) jusqu'à l'institution de la Congrégation gallicane (début du XVI^e^). — Suzanne Gounelle, L'établissement du protestantisme à Saint-Gilles du Gard, des origines à l'édit de Nantes. — René Lacour, Les institutions politiques, administratives, judiciaires, financières et

militaires dans les apanages de Jean, duc de Berry (1360-1416) (IIe Partie, Chapitre IV : Les gens d'Eglise). — Jacques Levron, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, comte de Richemond, chevalier de Braine (Chapitre IV : Pierre de Dreux et le clergé breton). — Christian Malo, Les églises romanes dans l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône. — Maurice Piquard, Etude sur la situation politique des archevêques de Besançon, de 1290 à 1435. — Jacques-Philippe Thiollier, La commanderie hospitalière de Chazelles-en-Forez, des origines au milieu du xve siècle.

Almanach catholique français pour 1929

Paris, libr. Bloud. In-8° de 500 pages, 300 illustrations. Prix : 6 francs.

Il y a beaucoup à glaner dans ce livre. Les curieux d'histoire apprécieront sous le titre de *Vie religieuse* les pages concernant les enseignes de pèlerinage, la hiérarchie des églises, les costumes des laïcs assistant le clergé. — Dans la *Vie littéraire*, nous avons lu avec profit une étude très documentée sur les grandes collections catholiques. — La *Vie scientifique* rappele quelques soutenances de thèses en 1928 et les lois relatives à la censure ecclésiastique des livres. — Suit un *Annuaire du monde catholique* qui renseigne sur les principaux périodiques et complète en le tenant à jour le dictionnaire des personnalités. — Enfin la *Vie pratique* expose aux laïcs ce qu'il faut savoir de droit canon et du droit usuel.

S. G.

A la Bibliothèque Nationale.

Un nouveau service, un centre d'orientation intellectuelle, va être créé à la Bibliothèque nationale, dans la salle qui longe la rue Vivienne, salle haute de 18 mètres, large de 43 et longue de 32 mètres, dite « salle ovale ». L'utilisation de ce local servira :

1° A la communication rapide des principaux périodiques français (autres que ceux du dépôt légal qui ne peuvent être l'objet d'une communication) et des périodiques étrangers de tous ordres, en vue d'assurer aux chercheurs une large information d'ordre contemporain, sans cesse tenue à jour;

2° A l'orientation des travailleurs intellectuels, savants et techniciens, sur les fonds spéciaux des bibliothèques, des offices, des instituts, etc., parisiens et provinciaux, afin de coordonner ces établissements et de faciliter aux intéressés leurs investigations. Un office de documentation et un service de copies photographiques à grand rendement compléteront l'organisation envisagée.

Ce centre d'orientation ouvrira dans une dizaine de mois environ. Une dizaine de bibliothécaires et une douzaine de gardiens sont prévus pour son fonctionnement, avec une dotation initiale d'un million pour les achats d'ouvrages, de références, d'annuaires, de répertoires, etc., l'équipement bibliotechnique et le matériel courant, puis un crédit annuel de 300.000 francs pour assurer les achats d'ouvrages spéciaux, les abonnements aux revues, la reliure ainsi que la concentration des dépouillements d'articles, les liaisons téléphoniques, postales, etc.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Baluzius (Stephanus). Vitæ paparum Avenionensium. Hoc est historia pontificum romanorum qui in Gallia sederunt ab anno christi MCCCV usque ad annum MCCCXCIV. Tome II. Nouvelle édition revue d'après les manuscrits par G. Mollat. Paris, Letouzey, 1928. In-8°, 1002 p.

Dessubré (M.). Bibliographie de l'ordre des Templiers. Imprimés et manuscrits. Paris, Nourry, 1928. In-8°, XIX-324 p., 50 francs.

Dubrulle (M.). Les registres d'Urbain IV, 1362-1363 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, de Boccard, 1926. In-4°, 65 p.

Durengues (A.). Le livre de saint Phébade contre les Ariens. Notice biographique, introduction, traduction et notes. Agen, impr. P. Laborde, 1927. In-8°, 103 p.

Gass (J.). Lettres inédites. I : Mgr Raess et le P. Ratisbonne; II : Mgr Freppel à l'abbé Schall. Strasbourg, impr. Le Roux, 1928. In-8°, 133 p.

Michel (Louis) et Ferdinand Cavallera. Lettres spirituelles du P. Jean-Joseph Surin, de la Compagnie de Jésus. Edition critique. Tome II, 1640-1659. Toulouse, éditions de la *Revue d'ascétique et de mystique*, 1928. In-8°, 462 p.

Porée (Charles). Sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans l'Yonne. Archives nationales. Tome II. Auxerre, impr. « l'Universelle », 1927. In-8°, 469 p.

Recueil des Visites pastorales au diocèse de Lyon aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, publié sous les auspices du Conseil général du Rhône par le Service des Archives départementales. Tome I : Visite de 1613-1614. Lyon, aux Archives départementales, 2, chemin de Montauban, 1926. In-4°, IV-478 p.

Solente (S.). Catalogue de la Collection Dupuy à la Bibliothèque nationale. Table alphabétique. Paris, Leroux, 1928. In-8°, XIX-691 p., 100 francs.

Viatte (Auguste). Claude-Julien Bredin (1776-1854). Correspondance philosophique et littéraire avec Ballanche. Paris, E. de Boccard, 1927. In-8°, 316 p.

HISTOIRE GENERALE

Almanach catholique français pour 1929. Préface de S. Em. le cardinal Dubois. Paris, Bloud, 1929. In-8°, 464 p., 6 francs.

Amann (E.). L'Eglise des premiers siècles (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud, 1928. In-16, 193 p.

Bauer (Dr Wilhelm). Einführung in das Studium der Geschichte. 2e édition. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1928. In-8°, XV-419 p., 15 marcs.

Boucher (Mgr A.). Petit atlas des missions catholiques. Paris, A. Hatier, 1928. In-4°, 231 p.

Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tomes VII et VIII. La métaphysique des saints. Paris, Bloud, 1928. In-8°, 422 et 442 p., 36 francs chaque.

Bremond (Henri). Le R. P. F. Cavallera et la philosophie de la prière. Paris, Bloud [1928]. In-8°, 64 p.

Brey (Henriette). Joseph ben David. Roman biblique. Traduction de Joseph Verhoeven. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1928. In-12, 152 p., 11 francs.

Bruggeman (Edmond). Les mystiques flamands et le renouveau catholique français. Lille, V. Bresle, 1928. In-12, 150 p., 10 francs.

Cabrol (F.) et H. Leclercq. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome VII, fasc. LXXVIII-LXXIX (*Jerusalem-Jabilus*) et tome VIII, fasc. LXXX-LXXVI (*Judaïsme-Justinien*). Paris, Letouzey, 1928. In-4°, le fasc. 12 francs.

Champion (Pierre). Calendrier royal pour l'an 1471. Paris, Grasset, 1928. In-12, 232 p., 12 francs.

Chevalier (Jacques). Trois conférences d'Oxford : Aristote — Pascal — Newman. Paris, éditions Spes, 1928. In-12, 81 p., 5 francs.

Clotilde de Sainte-Julienne. Sainte Julienne de Cornillon et l'établissement de la Fête-Dieu. 2e éd. revue et corrigée. Paris, Desclée de Brouwer, 1928. In-8°, 234 p.

Constant (L'abbé G.). L'Eglise de France sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814 (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Paris, Gabalda, 1928. In-12, xxix-300 p., 24 francs.

Cours et conférences des Semaines liturgiques. Tome VI : la préparation de l'Eucharistie. Louvain, du 1er au 4 août 1927. Louvain, abbaye du Mont César; Bruges, Desclée, de Brouwer; 1928. In-8°, 267 p.

Delos (R. P.), le chanoine Leman, Marcel Prélot et Joseph Danel. La Société internationale. Préface de Mgr Beaupin. Paris, Gigord, 1928. In-12, 168 p.

Didier (Noël). La garde des Eglises au xiiie siècle. Paris, Picard, 1927. In-8°, 387 p.

Gaxotte (P.). La Révolution française. Paris, Fayard, 1928. In-12, 448 p., 13 fr. 50.

Giloteaux (Abbé Paulin). Patriotisme et Internationalisme. Patrie, guerre, paix, internationalisme, Société des Nations. Paris, Téqui, 1928. In-12, 278 p., 10 francs.

Giraud (Victor). Le christianisme de Chateaubriand. II. L'évolution. Paris, Hachette, 1928. In-8°, 342 p., 20 francs.

Goyau (Georges). L'Eglise en marche. Etudes d'histoire missionnaire. 1re série. Paris, éditions Spes, 1928. In-8° couronne, 225 p., 10 francs.

Grente (Mgr). Œuvres oratoires et pastorales. Tome IV. Paris, Beauchesne, 1928. In-8°, 340 p., 20 francs.

Grós (Hélène). La valeur documentaire des confessions de saint Augustin. Paris, Desclée, 1928. In-16, ix-160 p.

Guiraud (Jean). L'Inquisition médiévale. Paris, Grasset, 1928. In-12, 251 p., 12 francs.

Histoire et historiens depuis cinquante ans. Méthodes, organisation et résultats du travail historique de 1876 à 1926. Recueil publié à

l'occasion du cinquantenaire de la « Revue historique », avec la collaboration de nombreux historiens. Paris, Alcan, 1928. 2 in-8°, XVII-758 p., 100 francs.

KIEFFER (Abbé Charles). Le clergé séculier et régulier de l'Alsace depuis la Révolution. Rixheim, impr. Sutter, 1927. In-8°, 144 p.

LA GORCE (Pierre de). La Restauration. Tome II. Charles X. Paris, Plon, 1928. In-16, 342 p., 15 francs.

LEDOS (E.-G.). Les Croisades (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, s. d. In-4°, 56 p., 4 fr. 75.

LEMAN (A.). L'Eglise dans les temps modernes. Paris, Bloud, 1928. In-16, 260 p., 10 francs.

LOWIS (Douglas W.). The history of the Church in France (950-1000) ; a study in mediaeval christianity. London, Epworth Press, 1926. In-8°, 260 p., 7 sh. 6 d.

MAURIN (Abbé C.-A.). Les chants marials (Marienlieder). Poème mystique allemand du XII[e] siècle. Traduction française. Montpellier, impr. de la Charité, 1927. In-12, 191 p., 10 francs.

MEAUX (Antoine de). Augustin Cochin et la genèse de la Révolution. Paris, Plon, 1928. In-8°, IX-368 p., 20 francs.

MICHELS (Thomas). Beitraege zur Geschichte des Bischofswehetages im christlichen Altertum und im Mittelalter. Münster, Aschendorff, 1927. In-8°, 101 p., 5 marcs.

PALMER (C. H.). The Catholic Church im France : some aspects. Londres, Faith Press, 1928. In-8°, 114 p., 3 sh.

POURRAT (L'abbé P.). La Spiritualité chrétienne. Tome IV : Les Temps modernes. 2[e] partie : Du Jansénisme à nos jours. Paris, Gabalda, 1928. In-12, XII-672 p., 25 francs.

PRIGENT (René). Les protestants à Brest après la révocation de l'édit de Nantes (Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, t. IX, 1928). In-8°, pp. 107 à 147.

PUNIET (Dom Jean de). La liturgie de la messe, ses origines et son histoire. Avignon, Aubanel, 1928. In-16, 231 p.

ROUVRE (Charles de). Auguste Comte et le catholicisme. Paris, Rieder, 1928. In-16, 267 p., 12 francs.

SALVETTI (B.). Plan de monographies paroissiales ou communales. [Nice], impr. J. Gasparini, 1927. In-8°, 29 p.

SCHNEEGANS (F. Ed.). Le théâtre édifiant aux XIV[e] et XV[e] siècles. Paris, E. de Boccard, 1928. Petit in-8° carré, 157 p. (Poèmes et récits de la vieille France, XI).

SÉE (Henri). Science et philosophie de l'Histoire. Paris, Alcan, 1928. In-12, 513 p., 25 francs.

SERTILLANGES (A. D.). Les idées et les jours. Propos de Senex. Paris, Flammarion, 1928. In-18 jésus, 284 p., 12 francs.

TEUTSCH (D[r] Robert). L'Envoûtement. Paris, Peyronnet, 1928. In-12, 88 p., 7 fr. 50.

TOURNIER (Chanoine Clément). Sous le clocher de Saint-Sernin. Toulouse, Mazières et Laporte, 1928. In-8°, 263 p., 12 francs.

VOOSEN (Elie). Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII. Contribution à l'histoire du droit public (*Universitas catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum magistri in Facultate theologica conscriptae.* Series II, tomus 20). Gembloux, 1927. In-8°, XII-342 p.

WEHRLÉ (René). De la Coutume dans le droit canonique. Essai historique s'étendant des origines de l'Eglise au pontificat de Pie XI. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1928. In-8°, XVIII-450 p.

WILLAERT (L.). Le Moyen Age. Manuel avec cartes tirées de l'Atlas historique universel, par J. Halkin. Namur, Ad. Wermael-Charlier, 1927. XVI-331 p.

ZEILLER (J.). L'Empire romain et l'Eglise (Histoire du monde, tome V, fasc. 2). Paris, de Boccard, 1928. In-8°, 360 p., 30 francs.

ART CHRETIEN

BORDES (L.). Vingt leçons d'histoire de l'art. Paris, de Gigord, 1927. In-8°, XIII-331 p et fig., 20 francs.

COULOMBEAU (M.). Chartres (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, s. d. In-4°, 56 p., 4 fr. 75.

FONTAINE (Georges). Pontigny, abbaye cistercienne. Paris, Leroux, 1928. In-4°, 170 p., fig., 70 francs.

GASTON (J.). Un tableau de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, conservé aujourd'hui au Musée de Marseille : « L'Adoration des Bergers » (1643), de Pierre Van Mol, d'Anvers (Extr. de la *Semaine religieuse de Paris*, 15 sept. 1928). Paris, 1928. 7 p.

HOLLANDE (Maurice). La cathédrale de Reims (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1928. In-8°, 56 p., 4 fr. 75.

LANZAC DE LABORIE (L. de). Saint Vincent de Paul (L'Art et les Saints). Paris, Laurens, 1928. In-16, 64 p., 35 ill.

LEROQUAIS (Abbé V.). La donation de Jean Masson à l'Ecole des beaux-arts. I. Les manuscrits (Extr. des *Trésors* des Bibliothèques de France, fasc. VII, 1928). Paris, 1928. In-4°, 10 p. avec 5 pl.

MASSON (André). L'Eglise abbatiale Saint-Ouen de Rouen. Paris, Laurens, 1927. In-16, 96 p., pl.

NISTCH (G.). La cathédrale. Abbaye de Sainte-Mélanie, église Saint-Germain de Rennes. Paris, Larcher, 1928. In-4°, 94 p., pl., 25 et 50 francs.

PONCHEVILLE (André M. de). La cathédrale d'Amiens (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, s. d. In-4°, 56 p., 4 fr. 75.

Le Trésor de l'Art chrétien. Introduction de Paul Janot. L'Eucharistie : monuments iconographiques. I. Paris, Floury, 1927. In-fol., 30 p., pl.

BIOGRAPHIES

BERTAULT (Philippe). Bossuet intime. Bruges, Desclée, 1927. In-12, 163 p., 15 francs.

BARBOTIN (G.). Le dernier évêque de Saintes. Le bienheureux P. L. de La Rochefoucauld, martyrisé aux Carmes le 2 sept. 1792. La Rochelle, F. Foucher, 1927. In-16, 108 p. et portr.

BOSSUS (Abbé G.). Notre Mère Saint-Joseph. Avignon, Aubanel, 1928. In-12, VIII-102 p.

FAYE (Eugène de). Origène. Sa vie, son œuvre, sa pensée. Tome III : La doctrine (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes). Paris, Leroux, 1928. In-8°, 307 p.

GLORIEUX (P.). Notices sur quelques théologiens de Paris de la fin du XIII^e^ siècle (Extr. des *Archives doctrinales et littéraires du Moyen Age*, t. III, 1928, pp. 201-238). In-8°.

GOYAU (G.). Saint Louis (Nobles vies. Grandes œuvres). Paris, Plon, 1928. In-8°, 6 francs.

Labelle (Eugène). Saint Louis (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, s. d. In-4°, 56 p., 4 fr. 75.

Lacour-Gayet (G.). Talleyrand. Tome Ier : 1754-1838 (Bibliothèque Historique). Paris, Payot, 1928. In-8°, 426 p., 40 francs.

Laveille (Mgr). Une « petite fleur écossaise », émule de sainte Thérèse de Lisieux. Marguerite Sinclair (1900-1925). Paris, Téqui, 1928. In-12, 193 p., 8 francs.

Lestrade (J.). L'abbé Jean-Baptiste Moutet (Extr. de la *Revue historique de Toulouse*, 1928). Toulouse, impr. Saint-Cyprien, 1928. In-8°, 67 p.

Lugan (A.). Un grand évêque français réalisateur. Mgr Gibier. Paris, Téqui, 1928. In-12, 37 p., 3 fr. 50.

Mariéjol (Jean-H.). La vie de Marguerite de Valois, reine de Navarre et de France (1553-1615). Paris, Hachette, [1928]. In-8°, xiv-387 p., 35 francs.

Otetea (André). François Guichardon. Sa vie publique et sa pensée politique. Paris, Picart, 1926. In-8°, xxvii-395 p.

Pereire (Alfred). Le testament de saint François d'Assise. Paris, Plon, 1928. In-8°, 54 p., 8 francs.

Perroy (R. P.). Une grande humble : Marie-Victoire-Thérèse Couderc, fondatrice du Cénacle (1805-1885). Paris, Beauchesne, 1928. In-16, 256 p., 14 francs.

Renaudin (Paul). Saint Vincent de Paul (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1928. In-4°, 56 p., 4 fr. 75.

Saint-André (Claude). Le Régent. Paris, J. Tallandier, 1928. In-8°, 253 p., gr. h. t., 20 francs.

Santi (Louis de). L'abbé Capmartin de Chaupy, 1720-1798 (Extr. de la *Revue historique de Toulouse*, t. XV). Toulouse, impr. Saint-Cyprien, 1928. In-8°, 55 p.

Tardi (Abbé D.). Fortunat. Etude sur un dernier représentant de la poésie latine dans la Gaule mérovingienne. Paris, Boivin, 1927. In-8°, xvi-288 p.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Ancelet-Hustache (Jeanne). La vie mystique d'un monastère de Dominicaines au Moyen Age d'après la Chronique de Töss. Paris, Perrin, 1928. In-12, 224 p., 12 francs.

Baumann (Emile). Les Chartreux (Collection « Les grands Ordres monastiques). Paris, Grasset, 1928. In-12, 281 p., 12 francs.

Bouchayer (A.). Les Chartreux, maîtres de Forges. Préface de J. Chevalier. Grenoble, Didier et Richard, 1927. In-4°, 245 p.

Congrégation des Pères des Sacrés-Cœurs dite de « Picpus » (La). Paris, Letouzey, 1928. In-12, 188 p., 6 francs (Les Ordres religieux).

Congrégation des Sœurs du T. S. Sacrement d'Autun. Paris, Letouzey, 1928. In-12, 160 p., 6 francs (Les Ordres religieux).

Congrégation de Saint-Joseph de Lyon (La). Paris, Letouzey, 1928. In-12, 159 p., 6 francs (Les Ordres religieux).

Denis du Péage (P.). Religieux, religieuses et chanoines de Lille et de la région (Soc. d'études de la prov. de Cambrai. Recueil, fasc. 26 et 27). Lille, 96, rue Jacquemard-Giélée, 1928. In-8°, 493 p.

Gougaud (Dom Louis). Ermites et Reclus. Etudes sur d'anciennes formes de vie religieuse. Abbaye Saint-Martin de Ligugé (Vienne), éditions de la *Revue Mabillon*, 1928. In-16 jésus, 144 p., 12 francs.

Institut des Clercs de Saint-Viateur (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1927. In-12, 157 p., 6 francs.

Le Carou (A.). L'office divin chez les Frères Mineurs au XIII[e] siècle. Paris, Lethielleux, 1928. In-8°, XVI-59 p.

Lecomte (Maurice). Les Bénédictins et l'histoire des provinces aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin, 1928. In-8°, 83 p.

Leman (A.). Histoire de la fondation du monastère N.-D. de la Plaine à Esquermes. Lille, 1927. In-8°, 149 p.

Léon (A.). Saint François d'Assise et son œuvre. Histoire des Frères Mineurs, des origines à nos jours. Paris, Lethielleux, 1928. In-8°, 394 p., 20 francs.

Maillet-Guy (L'abbé). Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné. Ligugé, édition de la *Revue Mabillon*, 1928. In-8°, 176 p.

Nourrisson (Paul). Histoire légale des Congrégations religieuses en France depuis 1789. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1928. 2 in-8°, 261-215 p.

Rigault (G.). L'Institut des Frères de la doctrine chrétienne. Paris, Grasset, 1928. In-16, 12 francs.

Vidal (Mgr J.-M.). Les Oratoriens à Saint-Louis des Français. Etablissement du pouvoir de l'ambassadeur de France sur l'Eglise nationale (1617-1629). Rome, Etablissements français; Paris, Picard, 1928. In-8°, 132 p.

HISTOIRE LOCALE

Gérardin (L'abbé Edouard). Saint-Nicolas-de-Port en Lorraine (Les grands Pèlerinages de France). Paris, Letouzey, 1928. In-12, 160 p., 6 francs.

Maurin (Abbé C.-A.). Notre-Dame-du-Grau d'Agde. Montpellier, impr. de la Charité, 1928. In-12, 73 p., 4 francs.

ERRATA au fascicule d'octobre-décembre 1928.

Page 462, note 9, ligne 20. Au lieu de : *la duchesse de Berry*, lire : M[lle] de Chartres, sa sœur.
Page 464, note 16, ligne 4. Au lieu de : *saint* Simon, lire : Saint-Simon.
Page 511, ligne 33. Au lieu de : génériques, lire : générique.
Page 513, ligne 24. Au lieu de : ne suffit *guère*, lire : ne suffit pas.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIERE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

PIERRE MAUCLERC

Et le conflit politico-religieux en Bretagne au XIII[e] siècle

I. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Causes du conflit entre le duc et l'épiscopat breton. Importance stratégique de Nantes. Premières difficultés à ce sujet. — II. Conflit fiscal. Arguments de l'évêque nantais. — III. Les bans et assises. — IV. Bulles contre le duc : 20 avril 1218 (sommation de réparer ses torts), 28 juin 1218 (confirmation de l'excommunication et interdit), 7 décembre 1218 (excommunication papale). — V. Capitulation de Pierre Mauclerc. Bulles du 2 avril 1219 et du 28 janvier 1220. Enquête royale sur le ban du sel.

VI. Nouveau conflit soulevé au sujet des fortifications de Rennes (1225). L'évêque de Rennes lance contre le duc une excommunication que le pape confirme. — VII. Extension du conflit aux évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc. Dîmes inféodées et tierçage. — VIII. Assemblée de Redon. Ligue des barons. Sept évêques excommunient le duc. Bulle de Grégoire IX, invocation du bras séculier royal (29 mai 1228). Autre conflit au sujet des fortifications de Nantes. — IX. Pierre Mauclerc fait la paix avec Rome (30 mai 1230). — X. Appel du duc au Saint-Siège contre l'évêque de Rennes et contre l'évêque de Saint-Malo dont il a occupé militairement la cité. Essai de solution générale par le pape.

XI. Querelle de la régale de Nantes. Le faux traité d'Angers de 1231. — XII. Charte de Louis VI (1123). Charte d'Hoël (1148). Enquête de 1206. — XIII. Les ducs perçoivent la régale malgré les protestations de l'épiscopat. — XIV. Recours de l'évêque Robert à Rome. Son transfert. — XV. Jean I[er] le Roux, fils de Pierre Mauclerc, refuse le serment de défendre les libertés ecclésiastiques et dénie à la bulle du 30 mai 1230 son caractère perpétuel. Départ de Pierre pour la croisade.

XVI. Conclusion.

Une ère de conflits célèbre entre les ducs de Bretagne et l'Eglise s'ouvre avec l'avènement de Pierre Mauclerc, pour ne s'apaiser, sur la plupart des points, qu'au temps de son successeur, Jean le Roux. Le surnom de Mauclerc, bien que forgé après coup, équivaut à un programme. Il évoque plusieurs générations de lutte ardente entre la féodalité et l'épiscopat. Le règne de ce prince en fut l'épisode le plus tapageur. Il convient donc d'éclairer les origines de ce duel et d'en définir le champ.

Ce n'est pas uniquement ni même principalement à la juridiction ecclésiastique que Pierre Mauclerc s'en prit. M. Paul Fournier a montré en quelques lignes lapidaires[1] comment l'Eglise ayant adopté dans ses tribunaux la procédure du droit romain, cette raison écrite inspira aux justiciables une confiance telle que spontanément ils affluèrent devant ses juges et ses notaires. Là gisait la cause profonde du dissentiment. La féodalité, comme la royauté, se vit menacée de dépossession. Mais en dehors de ces circonstances générales, le litige breton a un aspect particulier, c'est essentiellement un conflit de pouvoirs. Le règne de Pierre Mauclerc succédait en Bretagne à une longue période d'anarchie; ce capétien essaya de restaurer ou plutôt d'instaurer en Bretagne le régime féodal tel qu'il l'avait vu fonctionner en France sous la forte main de son maître Philippe-Auguste, mais tel, je veux dire si rigoureux, que les Bretons ne l'avaient pas encore connu jusque là. Plus précisément Pierre Mauclerc prétendit exiger des taxes des sujets épiscopaux, construire des forteresses même en territoire d'Eglise, choisir ou du moins agréer les évêques, percevoir la régale. Ce n'est qu'en second lieu et pour faire pression sur le clergé breton qui se rebellait, qu'il prétendit lui enlever le tierçage, ou jugement des morts, et lui interdire la revendication des dîmes infeodées avec l'espoir qu'en délivrant les Bretons de ces charges et de ces troubles pécuniaires, il se concilierait la faveur des masses nobles et roturières.

I. — Pierre Mauclerc descendait de sang royal. Son grand-père, Robert de Dreux, était frère du roi Louis VII. Né en 1187 ou peu après, il fut d'abord, s'il faut en croire les historiens, destiné à la carrière ecclésiastique et suivit les leçons des maîtres de l'Université de Paris. Et l'on explique son surnom de Mauclerc par clerc défroqué. Quoi qu'il en soit, Pierre fut un prince lettré et poète comme son ami Hugues de la Ferté-Bernard, comme son allié le comte Thibaud de Champagne. Armé chevalier, ainsi que son frère Robert, par le roi Philippe-Auguste, le jour de la Pentecôte (17 mai 1209), le roi l'imposa comme mari à l'héritière de Bretagne. L'élection royale laisse

1. *Les officialités au Moyen Age* (1881), p. 94-97.

supposer chez le jeune chevalier des qualités peu communes de bravoure, d'activité et d'intelligence. Il est vraisemblable que Pierre répondait à la confiance et à la sympathie du monarque par une docilité respectueuse qui le disposait à chercher en lui le modèle de sa conduite. Presque tous les traits de la politique anti-cléricale, ou prétendue telle, de Mauclerc se retrouvent en effet dans celle du roi. Rappelons-nous ce que fut celle de Philippe-Auguste, d'après Luchaire : évêques chassés de leurs sièges et privés de leurs régales, diocèses occupés et rançonnés, mesures contre la justice de l'Eglise, impôts extraordinaires, service d'ost et tout le devoir féodal exigés, construction de la Tour de Sulli malgré l'évêque d'Orléans, appui à l'opposition féodale contre la juridiction ecclésiastique. Or, dans tout ce programme, rien qui ne puisse s'appliquer au disciple comme au maître[2].

Il est inutile de revenir à nouveau sur les causes générales qui indisposaient les seigneurs contre le clergé. En faisant du serment une cause d'attribution au for ecclésiastique, les officialités menaçaient d'englober dans leur ressort la masse des litiges féodaux. Le seigneur n'aurait plus rien été que le bras exécutif à la volonté du clergé. Innocent IV et les canonistes contemporains en vinrent à admettre une sorte de dévolution des causes civiles au Saint-Siège en cas de déni de justice des cours laies[3]. Plutôt que de se laisser dépouiller et avilir, la noblesse féodale se ligua, et sur ce terrain elle marcha de concert avec le pouvoir royal. Mais Pierre Mauclerc avait en outre des raisons particulières d'entrer en lutte avec son épiscopat.

Ses fiançailles avec la duchesse Alix de Bretagne, l'hommage lige qu'il prêta au roi pour ce fief, la mort de son beau-père Gui de Thouars, enfin son mariage, événements qui se succédèrent en quelques mois[4], ne firent de lui que le chef nominal de la Bretagne (1213). L'autorité ducale y était depuis la mort de Conan III, pour ne pas remonter plus haut, excessivement

2. Luchaire, dans Lavisse, p. 214, et *Philippe-Auguste* (1881), p. 144, 146. Sur la réputation d'anticléricalisme de Philippe-Auguste, voir Lecoy de la Marche, *La société au XIII^e siècle*, p. 101.

3. A.-J. Carlyle, *Développement de la théorie de l'autorité pontificale en matière temporelle chez les canonistes de la seconde moitié du XIII^e siècle*, traduction de G. Le Bras, dans la *Revue historique de droit* (1926), p. 595, 607.

4. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, c. 107, 822, 824.

affaiblie. Minorités, tutelles, gouvernements de femmes, domination de l'étranger, absence des princes, tout contribuait à diminuer le pouvoir. L'autorité des ducs évanouie fut naturellement relevée, je ne dis pas usurpée, par les barons et par les évêques. Pierre, que Philippe-Auguste envoyait en Bretagne pour régner et gouverner, devait fatalement entrer en conflit avec eux.

Ce conflit ne pouvait éclater en aucun lieu plus tôt ni plus violemment qu'à Nantes. Cette ville, après avoir possédé longtemps une dynastie de comtes particuliers dont la famille fournissait aussi des évêques à la cité, vint, par la mort sans postérité du comte Mathias (1104), se réunir au duché de Bretagne.

Or, Pierre Mauclerc, à la différence des anciens ducs ses prédécesseurs, avait de fortes raisons d'ordre stratégique de s'établir à Nantes. Depuis que Philippe-Auguste avait conquis la Normandie, la Bretagne, tant qu'elle resterait vassale soumise de la France, ne pouvait que se sentir en toute sécurité de ce côté. C'était désormais par la Guyenne et le Poitou que les envahisseurs anglais attaqueraient la France. Venant du sud de la Loire, c'était sur la Loire qu'ils devaient être arrêtés. Les rois de France résolurent de leur barrer la route en construisant les châteaux de la Roche-au-Moine et d'Angers, Pierre Mauclerc en fortifiant Nantes se faisait l'auxiliaire de cette politique.

Philippe-Auguste était tellement possédé de cette idée qu'en 1206 il essaya de mettre la main, lui-même, sur cette cité et qu'en 1213 il en fit un poste de défense. En 1214 Jean sans Terre, comme pour légitimer les appréhensions du roi, lança une attaque directe contre Nantes.

Déjà Gui de Thouars, sans doute à l'instigation de Philippe-Auguste, avait entrepris de défendre cette ville par la construction d'un retranchement. Ayant occupé le verger épiscopal et des terres capitulaires, il convint avec l'évêque de lui verser, à titre d'indemnité, une rente de sept livres sur le droit d'esmage. Le chapitre en reçut une de quatorze livres sur les revenus de la prévôté[5]. Les travaux furent probablement

5. Octobre 1207. MORICE, *Preuves*, t. I, c. 809. LA BORDERIE, *Recueil*, n° LXXIV et notes. L'esmage était une taxe sur le sel entrant au port de Nantes qui fut perçue jusqu'à la fin de l'Ancien régime. GUILLOTIN DE

continués par Pierre dès son avènement. La campagne de Jean sans Terre, son attaque de Nantes en 1214 les firent pousser avec la plus grande activité. Quelques maisons furent détruites. En réparation le jeune duc s'obligea à verser 11.000 sous, soit 550 livres. Comme garantie du paiement de ce capital considérable, il engagea à l'évêque les revenus de son riche domaine de Guérande. Quand Jean sans Terre vint assiéger La Roche-au-Moine, Pierre Mauclerc vola au secours de la forteresse royale avec ses sujets et ceux de l'évêque[6]. Tels furent les premiers contacts, les premiers froissements entre le pouvoir ducal et les évêques de Nantes. Mais à l'origine, ce fut sous l'action de nécessités financières, et non pas à l'occasion des fortifications de Nantes, que naquit un conflit vite porté à l'état aigu.

⁂

II. — Si l'étendue et la puissance d'un gouvernement se mesurent à ses ressources pécuniaires, c'est aussi à l'occasion des levées du fisc qu'infailliblement s'élèvent les contestations entre pouvoirs voisins dont les attributions respectives ne sont pas nettement délimitées.

Dans la lutte qui s'ouvrit entre la puissance ducale et celle de l'évêque de Nantes, la thèse de celui-ci, à défaut d'un contrat de pariage, tel qu'il en existait ailleurs, s'appuyait sur des arguments plus solides que de simples traditions orales ou des coutumes séculaires. L'Eglise nantaise possédait un témoignage écrit de ses prétentions dans le *Chronicon Namnetense*, œuvre composée vers l'an 1050. On y mentionnait une charte d'Erispoé, roi de Bretagne, confirmée par Charles le Chauve, et octroyant à l'évêque de Nantes la moitié du tonlieu ou taxe levée sur les marchandises entrant dans le port (857). A une date moins reculée se lisait un témoignage plus explicite : Alain Barbetorte, à la suite de l'expulsion des Normands, transporta le siège de son gouvernement à Nantes (vers 940), et fit don de l'évêché à Hoctron. Celui-ci, voulant

Corson, *Grandes seigneuries* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XL), p. 59. En 1446, ce droit était de 3 s. 9 d. par bateau chargé de six muids de sel et double si le sel venait de Poitou. En 1678, il frappait en outre les harengs, sardines, blé et vin (L. Maître, *La seigneurie des évêques de Nantes* dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XXI, p. 69).

savoir quelle avait été l'étendue de ses domaines avant l'occupation normande, interrogea les rares survivants de l'ancien clergé, quatre chanoines. Ils rapportèrent que « toute la ville de Nantes[7] avait été au pouvoir de l'évêque, avec toutes les églises au dedans et au dehors... dans un périmètre de cinq lieues autour des murs de la cité, avec les îles de la Loire et la pêche comprises dans ces limites...; que le tiers de ces revenus appartenait au chapitre ». La Chronique ajoute qu'Alain Barbetorte réduisit sensiblement la propriété de l'évêque, car le tonlieu, qui lui appartenait pour moitié, fut désormais divisé en trois parts entre le duc, l'évêque et les vicomtes ou seigneurs. La ville épiscopale subit le même partage. Quant aux terres du comté nantais, et qui étaient également propriété de l'évêque, elles furent distribuées aux compagnons du duc Alain, à l'exception de quelques paroisses[8]. Cette déposition des quatre chanoines pesa lourdement sur les destinées de l'Eglise nantaise. Jamais depuis les évêques n'oublieront cet âge d'or où Nantes n'avait eu d'autre maître qu'eux. Sous Gui de Thouars, et lorsqu'en 1206 Philippe-Auguste occupa Nantes, il essaya par une enquête de préciser sur certains points les pouvoirs respectifs des autorités ducale et épiscopale[9]. Elle établit qu'aucune « assise » ne pouvait être faite à Nantes sans l'assentiment de l'évêque[10]. Ainsi, au dire de l'évêque, appuyé sur des titres sérieux, le principe qui dominait les rapports des pouvoirs publics à Nantes était la « seigneurie commune » de l'évêque et du duc. Aucune ordonnance ne pouvait donc être prise que d'un commun accord, aucun denier levé qui ne fût déposé dans la caisse commune.

6. L'évêque, en 1248, réclamait encore de ce chef une indemnité (Morice, *Preuves*, t. I, c. 935; Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 208). Certains ont confondu ici La Roche-au-Moine avec la Roche-sur-Yon, où ce siège est inconnu (P. Marchegay, *Les anciens seigneurs de la Roche-sur-Yon*, *Revue des Provinces de l'Ouest*, août 1854).

7. Il est curieux de noter que Le Baud, traduisant le *Chronicon*, s'est refusé à faire entrer ce passage dans son texte et a résumé rapidement cette déposition. Voir aussi Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. II, fasc. 3, p. 72.

8. Ed. Merlet, *p.* xxxix, xlv, lxiv, 44-48 et 93-96.

9. La tierce part attribuée par Alain Barbetorte à certains de ses vassaux fut laissée dans l'ombre, mais ne disparut point : en 1446, neuf seigneurs intervenaient au partage de l'esmage. L. Maître, *La seigneurie des évêques de Nantes*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. XXI, p. 69.

10. Morice, *Preuves*, t. I, c. 802.

De même à Saint-Malo l'évêque et le chapitre étaient, chacun pour moitié, coseigneurs de la ville.

⁂

III. — Pierre Mauclerc n'était pas pour se plier à cette quasi-tutelle de la crosse. Ayant besoin pour ses vastes projets militaires de sommes considérables, il ordonna qu'elles fussent levées en son seul nom, d'abord par un ban, c'est-à-dire par un ordre ou édit publié, crié, émanant de l'autorité ducale, puis par des assises, c'est-à-dire par une délibération prise dans une assemblée, que celle-ci soit la cour féodale du duché ou, ce qui eût été une habile manœuvre, celle des bourgeois de Nantes[11].

Le sujet de ces ordonnances n'est pas indifférent. Le duc imposait trois monopoles: il interdisait de vendre aucun bois que de ses forêts, aucun pain que de sa farine — c'est-à-dire sortant de ses moulins — aucun sel que de ses salines. Cette dernière prohibition était un coup droit porté à l'évêque, propriétaire d'un domaine à Guérande, la seconde vise probablement la création de fours et de moulins banaux. L'ensemble de ces mesures mettait en la main du duc un moyen de coercition contre l'évêque, une sorte d'excommunication matérielle et alimentaire qu'il pourrait opposer à l'excommunication spirituelle. On voit, en effet, à cette époque, des seigneurs en lutte avec le clergé interdire à celui-ci l'usage des moulins, des fours et des fontaines[12]. Il ne faut pas toutefois exagérer la portée de cette interprétation, puisque les monopoles n'atteignaient que les denrées vendues et laissaient l'évêque et son clergé libres de s'approvisionner dans leurs propres domaines. Il n'était pas touché au *banvin* dont jouissait l'évêque. A ces bans le duc ajouta bientôt une maltôte ou taxe sur les marchandises apportées au marché, à raison de deux ou trois deniers par charrette ou sommier.

Bans, assises, maltôte, sous aucune forme l'évêque ne

11. Les bourgeois de Nantes étaient pourvus dès cette époque de la personnalité civile et dotés, au moins à l'occasion, d'un organe capable d'agir en leur nom, ce qui leur permit, quelques années auparavant, de racheter de la duchesse Constance le droit de banvin.

12. En 1193, à Arras; en 1246, à Béziers; en 1269, Hugues de Lusignan. P. Fournier, *Les officialités au Moyen Age*, chapitre II.

voulut accepter la prétention ducale. Sa résistance, soutenue vraisemblablement par l'opinion publique, fut absolue, la contrainte du duc violente.

A en croire les plaintes répandues par l'évêque de Nantes devant le saint Père, il fut la victime d'une véritable persécution où la petite guerre se mêlait au brigandage. Les agents ducaux ravagèrent ses terres, brûlèrent les maisons de ses sujets. A leur tête deux officiers se distinguaient par leur zèle, Alain le Fauconnier et Guiomar de Servon. Ayant fait irruption la nuit, à main armée, dans le manoir épiscopal, ces chefs de bande y dérobèrent sept chevaux sur lesquels ils se promenèrent fièrement pendant un an et demi aux yeux de tout le pays. Ce premier assaut remonte au début de 1217 ou à la fin de 1216. Ils poussèrent ensuite jusqu'à Sucé, domaine charmant que possédaient les évêques sur une courbe de la rivière d'Erdre et qu'ils gagnaient de Nantes en remontant le cours de ses eaux larges et tranquilles[13]. Ce séjour de repos fut impitoyablement troublé, le petit bourg brûlé, son moulin à vent, quatre moulins à eau non loin de Nantes, ainsi que le faubourg des moulins de Barbin sur l'Erdre, qui était au chapitre[14], incendiés et ruinés. Le duc affecta de bannir ces officiers trop zélés. L'un d'eux, que le pape dit étranger au duché, arrêtait et emprisonnait les clercs, fracturait les églises. Les personnes des ecclésiastiques n'étaient pas plus respectées que leurs biens. Les sujets de l'évêque étaient arrêtés et rançonnés, des clercs frappés et incarcérés. Au clergé requérant humblement le duc de lui assurer la même protection qu'il avait jurée aux Juifs de ses terres[15] à son avènement, Pierre répondit que l'évêque et les clercs se défendissent eux-mêmes. Quant à lui, il était très bien gardé. Et l'on chuchotait qu'il avait menacé de représailles ceux qui nuiraient aux prétendus bannis.

Toute cette agitation ne nous est connue que par la relation de l'évêque, exposé partial dans lequel il faut faire la part de

13. Abbé P. Grégoire, *Hist. de Sucé* (2e éd., 1922), p. 254.

14. Il s'agit des quatre moulins de Barbin, sur l'Erdre, appartenant à l'évêque. Guillotin de Corson, *Grandes seigneuries* (*Soc. archéol. de Nantes*, t. XL), p. 56.

15. Ce fait est inconnu de l'historien des Juifs à Nantes, M. Léon Brunschvicg, *Les Juifs à Nantes*, 1890. Il y avait une rue de la Juiverie, l'existence d'un sénéchal des Juifs est attestée en 1234.

l'exagération et dont bien des articles prouvent seulement que le duc fit appliquer ses ordonnances *manu militari*. Les clercs appelaient rançons les taxes qu'on leur extorquait; et comment le duc aurait-il pu imposer des banalités sans occuper et au besoin détruire les moulins des récalcitrants, arrêter les contribuables réfractaires, au risque de blesser, à l'occasion, mortellement les rebelles ?

⁂

IV. — L'évêque était alors Etienne de la Bruière[16]. Dès son accession au trône épiscopal il avait eu à plaider contre Gui de Thouars devant le métropolitain de Tours. Cette fois il porta sa plainte plus haut, à Rome. Après avoir lancé contre le duc une excommunication inutile, il obtint du pape Honorius III une commission enjoignant au duc de réparer ses torts (20 avril 1218). Le choix des commissaires apostoliques n'était jamais laissé au hasard. Recrutés presque toujours parmi les ecclésiastiques les plus distingués, leurs noms étaient souvent suggérés par l'impétrant lui-même. En l'occurence le pape tourna ses yeux vers l'Eglise du Mans et désigna l'évêque de cette cité, Maurice, en compagnie du chantre de son chapitre et de l'un de ses chanoines, Juhel de Mathefelon. L'évêque Maurice, récemment sacré, austère, brûlé de zèle, passait des nuits en prières et partageait ses jours entre la prédication et les œuvres de miséricorde[17]. Quant à Juhel de Mathefelon, d'une illustre famille angevine, sa carrière fit de lui successivèment un écolâtre, un archevêque de Tours, puis de Reims, siège sur lequel il s'acquit une grande renommée pour la sagesse de ses statuts[18].

Contre ces commissaires apostoliques Pierre Mauclerc se défendit très habilement, par une contre-attaque, si l'on ose

16. *Aliàs* de Bruières. *Gallia*, t. XIV, col. 819. *Hist. littéraire*, t. XVII, p. 404. On ne connaît de lui que des statuts synodaux. Les chroniques annaux disent qu'Etienne était *mirae simplicitalis* (Morice, *Preuves*, t. I, c. 110).

17. *Actus pontificum*, p. p. Bosson et Ledru, 1902, p. 484. *Gallia christ.*, t. XIV, c. 392. Il avait été sacré en juin 1217 et fut promu à Rouen en 1231.

18. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 6. *Hist. littéraire*, t. XVIII, p. 411. La bulle du 20 avril 1218 est aux *Regesta Honorii papae III*, p. p. Pressuti, *Regesta Honorii III* (1888-1895), n° 1246. L'évêque y est appelé Hamelin, par erreur, car Hamelin était démissionnaire depuis 1214. *Gallia*, t. XIV, c. 393, 394. Morice, t. I, c. 835.

ainsi s'exprimer. Ayant su que l'évêque envoyait ses doléances à Rome, il y dépêcha de son côté des émissaires qui se firent bons avocats de sa cause. Ils soutinrent que l'excommunication épiscopale avait été fulminée « sine rationabili causa ». La curie les écouta avec bienveillance et le pape, entrant dans leurs vues, lança une nouvelle bulle (juin 1218), laquelle prescrivait à trois nouveaux commissaires de relaxer le duc, sous caution toutefois, de la censure encourue[19]. Les délégués apostoliques étaient cette fois des sujets du duc présumés favorables à sa cause: l'évêque de Rennes, Pierre de Fougères, ex chancelier du duc Arthur[20], l'abbé cistercien de Boquien et l'abbé bénédictin de Quimperlé[21]. Leur intervention fut d'abord heureuse : un compromis fut élaboré par eux, conclu même entre les parties. Mais il ne fut pas exécuté. Car le duc, se faisant illusion sur la gravité des censures apostoliques, continua d'occuper sans scrupule le temporel de l'évêque de Nantes.

Celui-ci, dépouillé de ses biens, avait dû s'enfuir. Ayant excommunié le duc et jeté l'interdit sur les terres ducales de son diocèse, il se réfugia auprès de son métropolitain, l'archevêque de Tours, Jean de Faye, que le pape invita à subvenir à ses besoins (25 juin 1218)[22]. Vu son dénuement le pape l'exempta du vingtième imposé pour la croisade et permit à deux de ses chanoines, ses compagnons d'infortune, de percevoir les revenus de leurs bénéfices, malgré le défaut de résidence auquel ils étaient contraints (1er décembre 1218, 4 janvier 1219)[23]. Sur ces entrefaites, l'archevêque confirma pour son compte l'excommunication lancée par Etienne et réunit un concile provincial qui excommunia, une fois de plus, Pierre Mauclerc.

Mais une sanction partant de plus haut allait seule venir

19. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 1559. Bulle sans date, mais elle figure au registre vatican entre une bulle du 13 juin 1218 et une du 20. Elle débute ainsi : « *Nobilis vir Petrus dux Britanniae exposuit conquerendo.* » C'est le seul acte où Honorius III donne à Pierre le titre de duc. Aurait-on reproduit par inadvertance l'intitulé de la plainte du duc ?

20. *Gallia*, t. XIV, c. 752.

21. En 1214, Pierre Mauclerc avait délaissé amiablement à l'abbaye de Quimperlé le *vetus castrum extra villam* qu'elle revendiquait (L. Maître, *Documents inédits sur Quimperlé* dans *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1882).

22. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 1467. *Gallia*, t. XIV, c. 179.

23. Pressuti, n°s 1720 et 1786.

à bout de l'opiniâtreté du duc et faire plier son orgueil. Honorius III, éclairé de nouveau dans un sens favorable à l'évêque de Nantes, s'en prit d'abord à Guiomar de Servon et à Alain le Fauconnier qu'il fit proclamer excommuniés dans toute la province de Tours (25 juin 1218)[24]. Puis il remonta des serviteurs au maître. Sur des plaintes itératives de l'évêque, le pape manda aux commissaires nommés par la bulle du 20 avril précédent (l'évêque du Mans, le chantre de sa cathédrale et le chanoine Juhel de Mathefelon) de publier dans la province de Tours l'excommunication lancée contre le duc par l'évêque de Nantes et l'archevêque de Tours. L'interdit, qui accompagnait l'excommunication devait s'étendre à toute sa terre même en dehors de l'évêché de Nantes, autrement dit à toute la Bretagne (28 juin 1218)[25]. Cependant, comme l'autorité de l'apostolle était prudente et longanime, il se garda bien de fulminer une excommunication hâtive. Dans une longue lettre d'une rhétorique onctueuse, sinon très habile, il se borna à éclairer le duc sur les châtiments qui le menaçaient : « Notre cœur compatit non seulement avec l'évêque que tu as exilé, mais avec toi qui t'exiles toi-même de la patrie céleste... Ouvre des yeux clairvoyants sur le piège qui menace tes pas et reconnais, lorsqu'elle te frappe, la main que tu méconnais lorsqu'elle te flatte. » Si le duc ne venait pas à résipiscence, il encourrait confirmation par le pape de l'excommunication archiépiscopale et ses sujets seraient déliés du serment de fidélité (31 juillet 1218)[26]. Pierre, n'ayant fait parvenir au Saint-Siège ni excuse ni défense, les archevêques de Sens, de Tours, de Bourges et de Rouen furent bientôt chargés de fulminer contre lui l'excommunication papale (7 décembre 1218)[27].

***

V. — Mais des circonstances favorables permirent à Pierre Mauclerc d'esquiver ce coup redoutable. Voici comment : A la suite de la mort de Simon de Montfort sous les murs de

24. Pressuti, n° 1501. Bouquet, *Hist. de France*, t. XIX, p. 662, et incomplète dans Morice, *Preuves*, t. I, c. 835.

25. Pressuti, n° 1482. Arch. du Vat., *Registrum vaticanum*, t. IX, fol. 277.

26. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 1561. Bouquet, *Hist. de France*, t. XIX, p. 662.

27. Pressuti, n° 1725. Bouquet, t. XIX, p. 674.

Toulouse (25 juin 1218), le pape venait d'obtenir que le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, partît à la tête d'une croisade contre les Albigeois (19 novembre 1218). Les croisés se mirent en marche le 16 mai 1219. Or Pierre Mauclerc était des leurs. En vue de ce concours, le pape condescendit à effacer provisoirement les fautes du duc, et lui fit espérer la relaxe de l'excommunication s'il promettait de payer une amende pour ses atteintes aux libertés ecclésiastiques et de fournir caution d'ester à droit dans les questions litigieuses (2 avril 1219)[28]. Mais la croisade ne fut pas brillante. Et, en décembre de la même année, Pierre Mauclerc était rentré en Bretagne[29], sans avoir su tirer parti à temps de ce voyage pour obtenir une absolution définitive. Entre temps, l'évêque s'était rendu à Rome en personne. Quant au duc, une fois de retour, il y avait dépêché deux représentants, le chevalier Olivier, peut-être Olivier de Casson, muni du mandat de plaider ou de composer, et l'abbé de Redon, Jean, lequel n'avait reçu pouvoir que de composer. Le pape désigna comme auditeur de la cause l'un de ses conseillers les plus réputés, le cardinal Thomas de Capoue[30]. Ce lettré, diplomate de confiance du Saint-Siège, réussit à mettre les parties d'accord sur une transaction tout à l'avantage de l'évêque : les trop fameux bans, les assises, la maltôte seraient abolis, les libertés de l'église nantaise rétablies dans le *statu quo ante;* le régaire, ou seigneurie temporelle, rendu à l'évêque, les revenus touchés à titre de dîmes, de tailles ou exactions quelconques restitués; Alain le Fauconnier paierait pour torts causés par lui 9.000 sous, et des gages seraient remis à l'évêque, en garantie de cette somme, par l'abbé de Redon, avant la Noël suivante; le duc contraindrait Alain et ses complices à subir la pénitence corporelle que lui infligeraient les juges apostoliques pour avoir osé frapper des clercs, crime dont le pape,

28. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 1991. Bouquet, *Hist. de France*, t. XIX, p. 680. P. Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. IV, p. 289. *Gallia*, t. XIV, c. 147.

29. Petit-Dutaillis, *Histoire de Louis VI*, p. 196, 202.

30. Fabricius, *Bibliotheca*, t. I, p. 279-285. Ciacconius, *Vitae pontificum*, c. 648. Le texte porte : *Th. tituli Sanctae Sabinae*. D. Morice a imprimé par erreur H. au lieu de Th., d'où l'erreur de Travers, p. 342, qui identifie ce cardinal avec Hugues de Saint-Cher. Celui-ci fut en effet titulaire de Sainte-Sabine, mais seulement à partir de 1244. Son prédécesseur depuis 1216 était Thomas de Capoue. V. Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 46.

dans sa lettre précédente, s'était réservé l'absolution; avant toute absolution le duc devait verser une indemnité de 500 livres. Quelques autres articles énuméraient certaines réparations pécuniaires dues pour des torts antérieurs. Le duc devait restituer à l'évêque les revenus du domaine ducal de Guérande qui lui avaient jadis été constitués en gage et que, dès le début de la présente querelle, Pierre Mauclerc avait ressaisi. Les décisions antérieures devaient également être respectées en ce qui concernait les nouveaux fossés et le marchix, ce long faubourg de Nantes où l'évêque avait son pilori et qui avait été incendié[31] (28 janvier 1220)[32].

Le duc ratifia sans enthousiasme la condamnation apostolique. Etait-il retenu par un interdit que tous les religieux de son duché ne respectaient point ? Les moines de Saint-Melaine de Rennes se firent relever par Honorius III de la suspense qu'ils avaient encourue pour avoir célébré l'office divin durant l'interdit général (27 janvier 1223)[33], qui, à la vérité, avait été de courte durée. Il y a lieu de croire, comme on le dira plus loin, que les bénédictins de Redon n'avaient pas plus strictement observé l'interdit que ceux de Rennes.

Pierre Mauclerc essaya d'abord de se dérober en se couvrant de l'autorité royale. Il provoqua une enquête pour rechercher et déterminer les droits respectifs des deux parties en litige sur la taxe du sel, objet d'un des bans incriminés et l'un des plus fructueux. Le résultat ayant été favorable au duc (24 mai 1220)[34], celui-ci aurait pu tabler sur ces témoignages pour contester la bulle. Sous la pression des événements, c'est-à-dire de la guerre que lui fit alors Amaury de Craon, secondé par le comte de Vendôme, il préféra se soumettre précipitamment (2 août 1221), afin que, en paix avec l'évêque, il pût disposer de toutes ses forces pour écraser ses adversaires, ce qu'il fit en effet sous les murs de Châteaubriant, le 3 mars 1222. Auparavant, dès le lendemain de la Chaire de saint Pierre, le 2 août 1221, il avait signé l'engagement d'exécuter la décision apostolique du 28 janvier 1220 et désigné

31. Guillotin de Corson, *Grandes seigneuries* (*Soc. archéol. de Nantes*, t. XL), p. 57.
32. Pressuti, n° 2312. Bouquet, t. XIX, p. 692. Morice, t. I, c. 840, mutilée.
33. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 4220. *Gallia*, t. XIV, Instr. c. 167.
34. D. Morice, *Preuves*, t. I, c. 846.

comme experts estimateurs des réparations à accorder, trois ecclésiastiques nantais : l'archidiacre Josselin, le doyen du chapitre R. de l'Espine, et le trésorier Thomas[35]. Le premier d'entre eux, au moins, avait partie liée avec Mauclerc. Tout en cédant sur les questions de principe, celui-ci se ménageait donc une application bénigne de la sentence pontificale.

⁂

VI. — Pierre Mauclerc ne s'était soumis qu'à contre-cœur à la décision pontificale du 28 janvier 1220. La protection dont le pape Honorius III couvrait l'évêque de Nantes, la faveur qu'il manifestait à son égard en le chargeant de missions diverses[36], contribuaient à en imposer au duc.

Un temps il se contint. Même certaine cérémonie put faire illusion. Le 24 novembre 1225, lors de la dédicace de la nouvelle église des Cisterciens de la Villeneuve, au diocèse de Nantes[37], les corps de la duchesse Constance, de son mari Gui de Thouars, de leur fille Alix, femme de Pierre Mauclerc, y furent inhumés. Tous les évêques de Bretagne réunis, sauf celui de Dol, formaient un cortège imposant, douze abbés cisterciens, autant que la Bretagne en comptait — non compris l'abbé de la Villeneuve — se joignaient à eux. Enfin des barons présents la chronique a cité quelques-uns en tête desquels le vieux et rusé vicomte de Thouars, Aimeri, frère de Gui, Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, etc. Pierre Mauclerc n'est pas nommé. Y assista-t-il ? On a peine à croire qu'il n'ait pas été présent lors de la translation des restes de son épouse, de celle qui lui avait apporté le duché, morte quatre ans plus tôt, le 21 octobre 1221. Les Cisterciens étaient ses amis. Redouta-t-il de se trouver en face d'un synode d'évêques hostiles ? Peut-être.

Pierre, au mois de décembre suivant, séjournait à Thouars.

35. Morice, *Preuves*, t. I, c. 846 : « In crastino cathedrae B. Petri. » La Borderie et Travers placent cet acte au 23 février mais, selon Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 305, c'est à Antioche que la Chaire se célèbre le 22 février, en Occident, le 1er août.

36. 2 avril 1218, 8 janvier 1222. Pressuti, nos 1208 et 3702.

37. *Chron. brittanicum*. Morice, *Preuves*, t. I, c. 108, à la date de 1223, par erreur, vu sa place. C'est l'avis des *Historiens de France*, t. XVIII, p. 331. La Villeneuve est à deux lieues de Nantes, en la commune de Bignon.

Là il se retrouva avec le vicomte Aimeri, Amauri de Craon, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et quelques seigneurs poitevins. Ils scellèrent ensemble une requête adressée au roi Louis VIII contre les excès des clercs. A les entendre, ils avaient invoqué la justice du Saint-Siège dont ils n'avaient pu tirer que de vaines paroles. Ils acceptaient que le roi en conférât avec le cardinal de Saint-Ange, Romain, alors légat et tout-puissant à la cour, et qu'il l'invitât à régler le conflit[38]. Les termes sont trop généraux pour qu'on puisse préciser la part des griefs du duc de Bretagne ni en conclure que le conflit, beaucoup plus grave que le premier et qui allait le mettre aux prises avec l'épiscopat de la province, fût déjà soulevé.

Le point de départ de ces nouveaux démêlés est à Rennes. La question débattue est connue indirectement. L'évêque, au dire du pape, se plaignait de torts faits tant à lui qu'à son chapitre « sur leurs hommes et leurs possessions » et « sur certains revenus »[39]. Quelques années plus tard le duc se trouvait redevable à l'évêque et au chapitre de Rennes de 1.200 livres pour destruction d'églises et pour l'aumônerie ou Hôtel-Dieu[40]. Ceci fait supposer que le litige n'avait pas un motif différent de celui qui allait troubler Nantes: la construction de nouveaux murs de défense. Cette cause est tout à fait en harmonie avec la politique générale du duc à cette date. Elle se trouve établie pertinemment par un texte qui relate que le duc entreprit en même temps la construction ou la réfection des châteaux de Rennes et de Saint-Aubin-du-Cormier[41], ce dernier destiné à couvrir le comté de Rennes, insuffisamment défendu par les forteresses de Vitré, de Fougères, de Dol et de Combourg dont aucune n'était en sa possession. A la diffé-

38. Teulet, *Layettes*, n° 1734. Petit-Dutaillis. *Louis VIII*, p. 402, *catalogue* n° 302.

39. Auvray, *Lettres de Grégoire IX*, n. 2192.

40. 10 novembre 1231. La Borderie, *Recueil*, p. 175, n. 105.

41. *Chroniques* de Vitré, publiées à la suite de l'histoire de Le Baud, p. 41. D. Morice, *Preuves*, t. I, c. 903. On attribue à Pierre les Fossés Gahier creusés autour d'une partie de la ville de Rennes (Ogée et Marteville, t. II, p. 463. P. Banéat, *Le vieux Rennes*, p. 17). Dès les premières années de son règne, Pierre avait fait construire un manoir dit de l'Aumône, dans le Verger-au-Comte et creuser l'Etang du Comte près l'abbaye de Saint-Sulpice-lés-Rennes (*Cartulaire*, p. p. Dom Anger, *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIV, p. 179, charte de 1216 et p. 180, 220, confirmation en 1316).

rence de ce qui s'était passé à Nantes, c'était maintenant contre la France que cette ligne de fortification s'élevait. L'influence des barons poitevins qui, depuis un demi-siècle, faisaient leur fortune de la rivalité entre la France et l'Angleterre, avait pu induire Pierre à pratiquer cette avantageuse politique de bascule. Celle-ci était d'autant plus facile à Pierre Mauclerc que l'Angleterre le sollicitait depuis longtemps et l'amena à conclure un traité d'alliance précisément en 1225, le 19 octobre[42].

Il est fort probable que le duc, le jour où il fit confirmer par sa cour féodale les privilèges qu'il accordait à la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, voyant se grouper autour de lui, à Nantes, soixante-trois barons ou chevaliers (17 mai 1225)[43], crut que sa politique serait suivie indéfectiblement par tous ses sujets. Que lui importait dès lors l'opposition d'un évêque ? En cela il commit une lourde erreur de psychologie.

L'évêque de Rennes, Josselin de Montauban, ne laissa pas envahir sa terre sans résister. Il excommunia le duc et jeta l'interdit sur le comté de Rennes. En outre il obtint du pape Grégoire IX, qui venait de succéder à Honorius III (le 19 mars 1227), une bulle confirmant cette excommunication. Le pape eut soin d'en confier l'exécution à trois ecclésiastiques étrangers au duché : à l'évêque du Mans, le grave Maurice, déjà juge en l'affaire de Nantes; puis à deux chanoines du Mans également recommandables, Robert de Domfront et Geoffroy de Laval.

⁂

VII. — Ce n'est pas que ces trois sages personnes aient négligé de faire entendre au duc les sévères menaces apostoli-

42. La Borderie n'a pas assez montré les préliminaires de l'alliance anglo-bretonne avant 1225 : dès le 12 août 1215, Jean sans Terre promettait de restituer à Pierre Mauclerc tout ce qui lui appartenait en Angleterre. Cependant Pierre resta fidèle à la France, il suivit Louis en Angleterre (fin de l'été 1216), il y était encore le 18 septembre 1217. Louis VIII lui restitua ses domaines anglais qui furent perdus, une fois de plus, lors de l'échec de ce prince. Henri III rendit à Pierre une partie du comté de Richemont en 1218 (Rymer, t. I, part. I, 1739, p. 76) et le 5 mai 1225 (Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 98, 129, 239). Sur l'attitude cynique des barons poitevins, voir *ibid.*, p. 237-244, la clause de soumission du vicomte de Thouars : « ... à moins que le roi d'Angleterre ne puisse le débarrasser d'une façon ou d'une autre du roi de France ».

43. Morice, *Preuves*, t. I, c. 854.

ques. La crainte même de voir délier ses sujets du serment de fidélité n'opéra point. Si l'interdit antérieurement fulminé pour défendre Nantes n'avait point été rigoureusement observé, pourquoi celui-ci le serait-il davantage ? Non seulement Pierre ne céda pas à l'évêque de Rennes, mais son hostilité s'étendit à ceux de Tréguier et de Saint-Brieuc. Le premier, Etienne, était en butte à toutes sortes de contradictions de la part du duc et de son clergé. Quant à son voisin, l'évêque de Saint-Brieuc, c'était le vénérable Guillaume Pinchon, le seul saint breton, avec saint Yves, qui ait été régulièrement canonisé. Ses hagiographes sont plus prolixes en éloges de ses vertus ou en récits de miracles qu'en détails historiques sur son existence. Formé à la saine doctrine, il ne transigeait pas sur les principes. Les trois prélats de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Rennes se virent donc également punis par la perte de leurs temporels. Ils s'exilèrent en lançant l'excommunication contre le duc et l'interdit sur ses terres situées dans leurs diocèses. Ce fut un dur temps pour l'église bretonne.

Grégoire IX assure que les fidèles mettaient une sorte d'empressement diabolique à léser la juridiction de l'Eglise. Pour eux c'était faire leur cour au duc. En revanche, lorsque les ecclésiastiques qui avaient accompagné les évêques fugitifs tentaient de poursuivre leurs ouailles rebelles devant les commissaires apostoliques ou le métropolitain, le duc et ses baillis se vengaient d'eux en arrêtant leurs parents jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à leur action. Ce caractère populaire de la lutte s'explique. Le duc, conseillé peut-être par des clercs, avait eu l'idée funeste d'élargir le débat, de prendre de son côté l'offensive contre un épiscopat qui, tant à Rennes qu'à Nantes où un nouveau conflit éclatait à ce moment, entravait la défense militaire du duché et la construction de places fortes dont le besoin était pressant. Il éleva donc contre l'Eglise des prétentions qu'il croyait de nature à lui concilier la sympathie de ses sujets. Celles-ci avaient pour objet les dîmes inféodées et le tierçage ou jugement des morts.

La première question était agitée de longue date. Depuis Grégoire VII l'église considérait les dîmes possédées par des seigneurs laïques comme une usurpation perpétrée à son détriment. Le concile de Latran, en 1179, dans une formule

ambiguë, en interdisant aux personnes laïques de les céder, paraissait en tolérer la sécularisation, tout en affirmant que les fidèles ne les détenaient que « cum animarum suarum periculo »[44]. Il y eut en fait, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime des dîmes inféodées et jusqu'à la même époque, des tentatives de revendication ecclésiastique.

Le tiercage est moins connu. Il consistait en une part prélevée par les curés sur les biens mobiliers d'un paroissien décédé: un tiers si le mort ne laissait ni épouse ni enfants, un neuvième s'il en laissait. On en cherche l'origine dans une mesure prise par Conan III en un synode provincial que présidèrent à Nantes le légat Gérard d'Angoulême et l'archevêque de Tours (1127). Au nom de la stricte justice, le duc renonça dès lors à recueillir la succession mobilière de ses sujets, maris ou femmes[45]. Cet impôt successoral était sans doute une marque de servage. Les serfs, en acquérant ainsi, grâce à l'Eglise, le droit de transmettre leurs meubles à leurs enfants (on ne parlait pas des immeubles qu'ils exploitaient sans en être propriétaires) auraient vu alors cette même Eglise dont la juridiction s'étendait aux matières testamentaires, retenir pour soi une part de ladite succession, sous prétexte que le mourant ne pouvait pas ne pas avoir voulu disposer d'une certaine portion de son bien pour le salut de son âme. Ce droit ne choquait point en pratique. En Bretagne, du moins depuis que l'Eglise avait perdu ses dîmes, il était admis qu'elle levait des taxes à l'occasion des réceptions de sacrements. Mais la théorie s'en accommodait mal, d'où quelque embarras dans les formules conciliaires. Le IV[e] concile de Latran (1215), en condamnant les prêtres qui prélevaient des taxes sur les enterrements et les mariages, ajoute qu'il faut conserver les pieuses coutumes : « pias consuetudines praecipimus observari ». Mais comment distinguer les bonnes coutumes des autres ? Quelques Pères, d'esprit pratique, firent insérer un

44. Can. 19. Au XII[e] siècle, un seigneur donne à l'abbaye de La Vieuville une dîme qu'il tenait d'héritage (MORICE, *Preuves*, t. I, c. 647). Il y a de nombreux cas semblables.

45. A. DIEUDONNÉ, *Hildebert de Lavardin*, p. 214. Il date la lettre d'Hildebert de la fin de 1127. Une bulle du pape confirma la réforme (MORICE, *Preuves*, t. I, c. 554). LA BORDERIE (*Histoire de Bretagne*, t. III, p. 41, n. 2), traduit la phrase d'Hildebert d'une façon différente et, selon moi, inexacte.

canon plus net qui interdisait aux laïques de revendiquer les dîmes et les *mortuaria*. Le mortuage n'était autre que le tiercage. Donc avant Pierre Mauclerc, le IV[e] concile de Latran avait lié la question des dîmes et celle du tiercage.

Aux yeux des héritiers le tiercage, bien qu'il fût un allègement de la condition antérieure, apparut bientôt comme un impôt onéreux, voire odieux. Pierre Mauclerc exploita ce sentiment.

⁂

VIII. — Le duc assembla sa cour à Redon, lieu particulièrement bien choisi. Outre en effet que l'abbaye était aisément accessible des deux versants de la province, elle était gouvernée par un partisan avéré du duc, l'abbé Jean. C'était un lieu ecclésiastique mais un lieu exempt de la juridiction de l'ordinaire. Depuis plusieurs années on y respirait un air peu favorable à l'épiscopat. Les évêques de Rennes, de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier lançaient contre les religieux de graves accusations. D'abord ils n'avaient point payé la décime pour la croisade, faute grave, dont le pape, à la vérité, les avait absous[46]. Mais plus méchamment encore, les moines avaient rompu avec les traditions de leur Ordre, ils se mêlaient d'affaires, professaient des mœurs faciles, fermaient la porte aux visiteurs apostoliques, bref, selon une formule devenue classique, ils étaient à réformer « tam in capite quam in membris ». Répondant à la plainte de ces prélats, le pape avait ordonné une enquête[47]. J'en ignore les résultats. Mais avec quelle joie secrète durent être accueillis et le duc et les seigneurs réunis autour de lui ! En présence de l'auditoire qu'il avait réuni, Pierre Mauclerc fut éloquent et persuasif. Il se présenta comme persécuté par l'Eglise, il amena l'assemblée à faire cause commune avec lui. Unanimement il fut décidé de refuser à l'Eglise et toute restitution de dîme et le paiement du tiercage. Les seigneurs bénéficieraient du premier article, leurs sujets du second. Comme l'Eglise, prévoyait-on, se défendrait par l'excommunication, on décida de n'en tenir aucun compte. Un serment solennel

46. 3 mars 1221. Pressuti, *Regesta Honorii III*, n° 3145.
47. 2 octobre 1224. Pressuti, n° 5116 et t. II, p. LVI, n° 70.

scella le pacte. La ligue formée entre les seigneurs présents fut étendue, par le ministère des baillis du duc, à tous ses officiers et vassaux.

Devant cette campagne, les évêques de Rennes, de Saint-Brieuc et de Tréguier, du fond de leur exil, virent se joindre à eux leurs collègues de Saint-Malo, de Dol, de Vannes et de Léon. Celui de Saint-Malo ne devait pas tarder à souffrir en sa propre cité des travaux stratégiques de Pierre Mauclerc. Celui de Dol était un trop haut seigneur pour ne pas attirer la foudre; dès l'avènement de Pierre, il avait été en procès à la cour ducale au sujet de sa juridiction, puis au sujet du devoir d'ost[48]. Quant à l'évêque de Vannes, ordinaire de Redon et traditionnellement en procès avec cette abbaye exempte, il était inévitable de le voir élever la voix en même temps que ses frères opprimés[49]. Il n'est pas ici question de l'évêque de Nantes qui ne manquait pas de reproches à adresser au duc, mais qui n'eut peut-être pas la possibilité matérielle de se concerter avec ses confrères, ni de celui de Quimper dont ultérieurement nous indiquerons les tendances favorables au duc capétien.

Unis par le malheur, les sept évêques que nous venons de désigner excommunièrent le duc. Ils ne pouvaient faire moins contre un pareil attentat. Grégoire IX accueillit leurs plaintes dans une bulle adressée aux trois commissaires apostoliques antérieurement nommés et dont il renouvelait les pouvoirs (Maurice, évêque de Nantes, Robert de Domfront et Geoffroi de Laval, chanoines). Il affirmait, reprenant les termes du concile de Latran, que le tierçage, contrairement à l'interprétation ducale, devait être compté pour « une coutume louable et introduite par la pieuse dévotion des fidèles » et, si le duc ne venait à résipiscence dans les quatre mois, il donnait mandat à ses commissaires de délier ses sujets du serment de fidélité. D'autre part, visant les religieux de Redon et autres clercs attachés à Pierre, le pape les menaçait de privation de leurs bénéfices. Enfin il écrivait au roi de France, alors sous la tutelle de Blanche de Castille, l'invitant à mettre sa puis-

48. En 1215 : le duc n'étendra sa juridiction sur Dol qu'en cas de déni de justice (Morice, *Preuves*, t. I, c. 827). Il réserve ses droits d'ost qui étaient de dix chevaliers (Enquêtes de 1226 et de 1294. Morice, *Preuves*, t. I, c. 857 et 1111).

49. *Gallia christ.*, t. XIV, c. 953.

sance au service du Saint-Siège pour contraindre les rebelles à rentrer dans l'unité de l'Eglise (29 mai 1228)[50]. La prudente reine se garda de mépriser une telle invitation.

La menace était d'autant plus grave que, à Nantes, la vieille querelle des murs et des fossés surgissait avec une acuité nouvelle. Le bruit des excès commis à cette occasion se répandit au loin et valut au duc de Bretagne un fâcheux renom d'anticléricalisme. Poursuivant la construction des murs qui devaient achever d'encercler Nantes, le duc se vit amené à démolir deux églises, celles de Saint-Clément et de Saint-Cyr[51]. Les chroniques placent ces travaux en 1226 et c'est très vraisemblable.

⁂

IX. — La bulle du 29 mai 1228, condamnant la ligue de Redon et exigeant la soumission des rebelles dans les quatre mois, n'avait pas intimidé Pierre Mauclerc. Après l'expiration du délai prévu, le pape informé par ses commissaires s'adressa directement au duc et lança contre lui, par bulle du 14 novembre 1228, une sentence d'excommunication. Elle contenait une longue exhortation à la paix, mais le souhait du début « sanioris consilii » trahissait la nature redoutable du jugement[51 bis].

Cette fois Pierre Mauclerc céda, du moins en apparence. Il dépêcha un représentant en cour de Rome[52]. Les pouvoirs que celui-ci exhiba ne furent pas jugés suffisants pour dresser un acte de transaction en forme juridique. Mais les intentions conciliantes qu'ils manifestaient servirent de base à un accord où les clauses proposées spontanément par le duc furent

50. Morice, *Preuves*, t. I, c. 861, incomplète. Martène, *Thesaurus*, t. I, c. 947.

51. Aujourd'hui Saint-Léonard (Travers, p. 247). En 1248, l'évêque estime le préjudice à lui causé par ces travaux à 2.500 livres (Morice, *Preuves*, t. I, c. 935). Il s'agit probablement ici, non pas des murs qui entourèrent le quartier Saint-Nicolas sur la rive droite de l'Erdre, mais de ceux qui, au nord de la ville, portèrent l'enceinte le long de l'Erdre. Leur tracé forme une excroissance qui trahit une construction postérieure à l'enceinte primitive limitée par le Bouffay, la Loire, la cathédrale et l'ancienne rue de Verdun. C'est dans cette partie là que se trouvait Saint-Cyr. Quant à Saint-Clément, cette église fut détruite pour élever un boulevard devant la porte Saint-Pierre. Voir le plan de Cacault de 1756.

51 *bis*. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n° 231.

52. Il s'y rencontra avec les évêques de Rennes et de Saint-Brieuc, représentant leurs collègues bretons.

complétées par quelques autres dues à la curie : tout d'abord le duc abjurerait le serment de Redon et casserait les assises et ordonnances du colloque concernant le tiercage, les dîmes inféodées et la fréquentation des excommuniés; il paierait une indemnité, à dire de prud'hommes, pour les destructions d'églises et de cimetières; il restituerait les amendes perçues pour défaut de service d'ost et de cour; enfin, il cesserait de s'opposer aux legs faits à l'Eglise de terres nobles ou serviles[53].

Pierre fut mécontent de l'accueil fait à son envoyé. Au surplus, la dernière clause, favorable à l'évêque de Dol lui était odieuse. Si les évêques en effet s'exemptaient des services d'ost et de cour, l'autorité ducale était gravement ébranlée. Pierre refusa donc de ratifier l'accord et tenta de parer le coup dont le menaçait le Saint-Siège, en faisant intervenir le roi d'Angleterre. Celui-ci qui venait de descendre en Bretagne, adressa de Rennes, le 14 mai 1230, par les mains de l'abbé de Cleeve, une sorte de sommation à l'évêque du Mans et à ses collègues de ne rien faire contre son droit, son intérêt et celui de ses gens. Cette menace impérieuse détourna les foudres dont le prélat et autres commissaires apostoliques avaient été armés à l'instance des évêques bretons par la bulle du 29 mai 1228 contre la ligue de Redon[54]. Seul Juhel de Mathefelon, exécuteur du récent monitoire adressé à Mauclerc et devenu alors archevêque de Tours, lança l'excommunication contre le duc. Celui-ci ne persista point dans cette position critique. Il dépêcha un mandataire à Rome.

A nouveau le pape vit venir vers lui, comme représentant du fougueux féodal, non point un ambassadeur, mais un procureur, en bonne et due forme. Il était chargé de deux mandats réguliers : l'un l'autorisait à poursuivre la cause de son maître devant les tribunaux pontificaux et spécialement à se conformer à certaines règles de la procédure, à prêter serment de calomnie, *de veritate dicenda* et *judicatum solvi sub*

53. A mon avis ces legs, malgré le texte ambigu de la bulle de 1230 (Morice, *Preuves*, t. I, c. 909), ne furent pas mis en question à Redon, car la bulle de 1228 (*ib.*, t. I, c. 861) n'en parle pas. Puis comment Pierre aurait-il pu demander aux nobles de s'opposer à ces legs, l'interdiction des legs étant une innovation de Pierre qui les indignait et constitua un de leurs principaux griefs contre lui (La Borderie, *Histoire*, t. III, p. 327, § VI, et *Nouveau recueil*, enquête de 1235, p. 9 et suiv.).

54. E. Berger, *Blanche de Castille*, p. 171-172.

ypoteca; l'autre l'habilitait à transiger et composer et à prêter le serment d'observer la transaction ou le compromis. Pour parer à toute éventualité, à toute dénégation subséquente, le pape ordonna d'insérer copie de ces procurations dans le registre de ses lettres, et c'est ainsi qu'elles nous sont parvenues. Toutes deux sont datées de Nantes le 23 janvier 1230[55]. Le procureur se nommait maître Pierre Mauban. Sans doute était-ce lui qui était déjà venu l'année précédente. Le duc avait hâte que l'affaire fût conclue. Il ne protesta plus, ne fit plus de réserves. Il promettait de prêter le serment et de publier les lettres d'abrogation que le pape lui demandait. Il obtenait seulement un an de délai avant de contraindre les excommuniés, ce qui, à mon sens, signifie que dans chaque cas d'excommunication par un évêque il aurait un an pour vérifier le bien-fondé ou la régularité canonique de la censure, en référer à Rome, s'il y avait lieu, ou laisser au rebelle le temps de s'amender, après quoi il devrait le contraindre par les voies de droit, c'est-à-dire lui refuser l'accès des tribunaux et l'exclure de tout office public. Tel était le sort qui menaçait les ligueurs de Redon, s'ils ne suivaient l'exemple de leur suzerain. En outre Grégoire IX faisait appel aux sentiments de *princeps catholicus* de Pierre de Dreux afin qu'il se fît un devoir d'éviter personnellement les excommuniés. Si le duc refusait d'exécuter ces conditions, la commission confiée le 29 mai 1228 à l'évêque du Mans et à ses collègues[56] reprendrait toute sa vigueur (bulle du 30 mai 1230). Les exécuteurs apostoliques étaient cette fois choisis en dehors de la Bretagne et même de la province de Tours ce qui garantissait leur impartialité et ménageait l'amour-propre des parties. Le pape les prit dans son entourage : c'étaient un chanoine de Trévise, Vernaccio, auditeur général à la curie romaine et futur chapelain et familier d'Innocent IV; un dominicain, provincial de Rome, frère Jacques de Castel-Arquato; enfin W. de S. Laudo, peut-être originaire de Saint-Lô, en Basse-Normandie[57].

Ces trois délégués obtinrent un succès inattendu. Les satisfactions demandées au pouvoir ducal furent accordées. Alors

55. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n[os] 464, 465.
56. Les chanoines Robert de Domfront et Geoffroi de Laval.
57. Ne pas le confondre avec Guillaume de Saint-Lô, augustin, abbé de Saint-Victor de Paris, qui vivait au xiv[e] siècle.

des lettres de révocation furent solennellement publiées dans tous les lieux où l'avaient été celles d'excommunication[58].

Pierre Mauclerc, en effet, lorsqu'il signait le 23 janvier 1230 les pouvoirs des procureurs chargés de porter sa soumission à Rome, avait une arrière pensée politique. Trois jours auparavant, fier de l'appui du roi anglais, il venait d'adresser à Louis IX une lettre de défi. Dans la guerre qui allait s'ensuivre, Mauclerc voulait éviter que les difficultés religieuses vinssent l'affaiblir. Il avait calculé trop juste. L'absolution pontificale émanée de Rome le 30 mai 1230 mit quelques semaines à cheminer jusqu'en Bretagne et jusqu'aux oreilles qu'elle devait toucher. Or, dès le mois de juin l'échec de Mauclerc était consommé. Le 30 mai Louis IX avait couché au château de Clisson. Quelques jours après, le roi de France, tenant sa cour à Ancenis, déclarait Pierre déchu du bail de la Bretagne. Le plus puissant baron breton André de Vitré, beau-frère du duc, prêtait hommage au roi et cet exemple allait être suivi par la plupart des nobles bretons. Voilà où le mépris de l'excommunication avait conduit Pierre Mauclerc[59]. Certes la haine des Anglais était pour beaucoup dans la défection des seigneurs ses vassaux, mais les censures dont le duc était frappé ne pouvaient pas être sans effet sur l'âme d'un André de Vitré, le pieux fondateur du couvent des frères prêcheurs de Nantes[60].

Le grave conflit qui, à la suite de la provocation de Redon, avait mis le duc aux prises avec presque tout son clergé, devait paraître à jamais apaisé. Condamné pour forfaiture, dégradé, abandonné de ses vassaux, le duc Pierre avait renoncé à toutes ses prétentions, capitulé sur toute la ligne. Toutefois il ne s'abandonna pas lui-même et grâce à une énergie rare, il sut remonter du fond de l'abîme. De même

58. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n° 2190.

59. La Chronique de Vitré, utilisée par Le Baud, nous apprend (p. 40) que Louis IX qui investit Ancenis le 9 mai 1230, convoqua de cette ville A. de Vitré et les autres barons « qui furent absous par bulle apostolique de la foi qu'ils avaient jurée audit Pierre ». L'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, avait été envoyé vers le sire de Vitré, avant le siège (dès 1229 ancien style), pour négocier cette soumission. Cependant il ne faut pas oublier que la masse des barons qui prêta hommage à Louis IX de janvier à juin 1231 n'ignorait certes pas l'absolution du 30 mai 1230 (Le Baud, p. 231). Noël Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 146, a cru que cette chronique de Vitré était perdue. Voir ci-dessus, p. 157, l'appel fait par Grégoire IX, le 29 mai 1228, au bras séculier royal contre le duc.

60. En 1228. Travers, *Histoire de Nantes*, t. I, p. 353.

que sur le terrain politique il obtenait une trêve puis un traité qui maintenait sa qualité de baillistre de la Bretagne (1234), de même sur le terrain religieux il réussissait à se rendre redoutable aux évêques en se conciliant habilement les armes romaines. Instruit par l'expérience il comprit l'avantage qu'il pouvait tirer des appels au Saint-Siège. Il retourna contre les évêques l'arme dont ils s'étaient servis contre lui. Il en fit usage notamment dans sa querelle avec l'évêque de Rennes et dans celle qu'il eut ensuite avec l'évêque de Saint-Malo.

⁂

X. — L'archevêque de Tours, Juhel de Mathefelon, négociant la solution du conflit suscité entre l'évêque de Rennes et Pierre Mauclerc aboutit d'abord à un succès satisfaisant : les deux parties acceptèrent de faire trancher le débat par un arbitrage verbal. On ignore la teneur du « dit » prononcé, mais on en trouve la substance dans un acte où Pierre Mauclerc apparaît en dette de 1.200 livres pour églises détruites au préjudice de l'évêque et du chapitre de Rennes[61]. Malgré cet accord, la discussion ayant recommencé, le duc offrit de s'en remettre aux mêmes arbitres et cependant par précaution en appela au Saint-Siège. Il bénéficia de cette démarche confiante. L'évêque de Rennes qui malgré l'appel l'avait excommunié, vit délivrer contre lui une bulle qui lui ordonnait d'annuler, dans les huit jours, toute sa procédure depuis l'appel. Cette bulle disposait que l'absolution serait impartie au duc sous caution par les trois commissaires chargés de son exécution; le principal était l'illustre Philippe Berruyer, alors évêque d'Orléans, précédemment archidiacre de Tours, fort au courant par conséquent des affaires bretonnes dans lesquelles on le voit intervenir précisément à cette date[62]. Il reçut pour collègues deux de ses archidiacres[63].

La décision finale ne nous est pas plus ouvertement connue

61. Acte du 10 novembre 1231. La Borderie, *Recueil*, p. 175.

62. La bulle est du 8 novembre 1234. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 2192, 2193. Philippe était à Candé le 14 de ce mois, assistant l'archevêque de Tours Juhel de Mathefelon dans la nomination d'un évêque de Saint-Brieuc (Morice, *Preuves*, t. I, c. 883). Sa vie se trouve dans Martène, *Thesaurus*, t. III, c. 958, 1927 et sq.

63. Le Grand Archidiacre dont la dignité était réunie au décanat de-

dans la querelle que fit le duc à l'évêque de Saint-Malo. La seigneurie commune de cette ville était indivise entre l'évêque et le chapitre. Sa position géographique attira l'attention du duc. C'est à Saint-Malo en effet que, répondant à l'invitation de Pierre Mauclerc, le roi d'Angleterre débarqua le 3 mai 1230. En vue d'assurer la sécurité d'Henri III, Pierre Mauclerc fit occuper le château de Saint-Malo et saisir tout ce qui dans l'enceinte de cette cité appartenait à la seigneurie ecclésiastique. Pour subvenir à l'approvisionnement de ses soldats, il y fit entasser blé, vin et autres vivres réquisitionnés sur l'habitant. Le prélat malouin, Geoffroi, justement irrité porta plainte devant l'évêque du Mans et ses collègues alors commissaires apostoliques, ce qui fait remonter l'origine du conflit à une époque postérieure à la bulle du 29 mai 1228. Lorsque les juges apostoliques citèrent le duc à comparaître devant eux, celui-ci leur répondit d'Angleterre, où il venait d'aborder le 9 octobre 1229, en leur demandant « humblement » de lui désigner un lieu sûr, ce qu'il n'estimait point trouver en France. A la vérité, une telle demande, en ce temps d'hostilité, paraît une excuse dilatoire et frivole : quel lieu en effet pouvait être également sûr au duc, aux commissaires du pape et à l'évêque de Saint-Malo? Ce dernier quitta la Bretagne et se réfugia en Normandie avec ses chanoines. Ils étaient en détresse. Le pape invita les évêques de la province de Rouen à pourvoir à leurs besoins (26 juin 1234). Les délégués apostoliques ne prirent pas au sérieux la requête de Pierre; ils passèrent outre et l'excommunièrent. De retour en Bretagne celui-ci renouvela sa demande et fit appel au pape auprès duquel il envoya (le 20 janvier 1230) maître Pierre Mauban. L'évêque de Saint-Malo, de son côté, fit une démarche analogue et prévenant le duc, obtint le premier une bulle répondant à ses vœux. Elle était adressée à l'abbé cistercien de Savigny, un Anglais du nom d'Etienne de Lexington qui fut délégué en 1238 par Grégoire IX pour réformer les bénédictins de Redon, et fut même élu ultérieurement abbé de Clairvaux. Le duc se défendit en réclamant pour la troisième fois la désignation d'un lieu sûr pour plaider sa cause, et

puis 1060, et un archidiacre Renault qui pourrait être celui de Sologne, vivant en 1231. F. de Villaret, *Recherches historiques sur le chapitre d'Orléans*, p. 164.

interjeta de nouveau appel à Rome, infirmant ainsi d'avance la sentence d'excommunication fulminée contre lui. En effet Grégoire IX s'adressant à l'évêque d'Orléans et à ses collègues, juges en la querelle rennaise, comme nous avons dit ci-dessus[64], par une bulle du même jour (8 novembre 1234), cassa toute la procédure accomplie dans l'affaire de Saint-Malo depuis le premier appel du duc au Saint-Siège[65].

Ces succès donnèrent libre cours à l'audace du duc. Il se sentit maître de Saint-Malo. Des citoyens ayant tenté de s'évader vers les ports voisins, il les fit saisir avec les marchandises qu'ils pensaient sauver. Mais une nouvelle protection couvrait Pierre Mauclerc, car, depuis octobre 1236, il était croisé. Dans l'espoir d'obtenir justice, le pape, sur les instances de l'évêque malouin, désigna trois nouveaux commissaires chargés de statuer en présence des parties ou de leur fixer un jour pour plaider en cour de Rome[66]. Les commissaires étaient ce chanoine de Trévise, Vernaccio, déjà investi de pouvoirs semblables par la bulle du 30 mai 1230 contre la ligue de Redon, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et maître Hugues, chanoine de Pise[67]. Cette bulle faisait mention du privilège accordé à Pierre Mauclerc comme croisé et en vertu duquel on ne pouvait le citer hors des limites de son duché ni ailleurs que devant certains juges. En fait le départ de Pierre Mauclerc pour l'Orient éteignit la querelle.

Au cours de cette procédure, Grégoire IX manifesta le désir de réviser à fond toutes les querelles que le duc avait contre son épiscopat. En 1234, Pierre Mauban était auprès du pape, et c'est à sa diplomatie que l'on attribue la délivrance des bulles qui, soit pour Saint-Malo soit pour Rennes, donnaient au duc une satisfaction provisoire. Durant ce séjour le pape désireux d'éclairer sa religion en toute impartialité, invita l'archevêque de Tours à lui faire un rapport sur sa participation dans ces divers litiges. En même temps il demandait aux évêques bretons de déléguer deux d'entre eux pour plaider

64. Voir ci-dessus, p. 161.

65. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n°. 2190.

66. 6 février 1237. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n° 3465.

67. Hugues de Pise, avocat à la curie romaine vers 1234, devint doyen de Rouen et archevêque de Nicosie en Chypre, en 1251. Sa vie a été écrite par Mas-Latrie. *Revue historique*, 1877, t. V, p. 69.

leur cause à la curie. Quant au duc Pierre il avait annoncé sa venue en personne à Rome[68].

A cette date Pierre venait de se soumettre au roi de France (novembre 1234). Henri III furieux écrivit au pape : il se plaignait de cette défection perpétrée contre la foi et l'hommage à lui précédemment jurés par le duc et violés sans qu'il eût reçu de sa part une lettre de défi; il suppliait le pape de contraindre le félon par les censures canoniques (25 février 1235)[69]. Il est probable que le pape ne répondit pas. D'ailleurs Pierre Mauclerc envoya le défi réclamé ce qui le mettait en règle avec le code féodal[70].

Au moment où le pape se flattait de rétablir une paix solide dans l'Eglise de Bretagne, l'infatigable Pierre Mauclerc entamait, avec la violence qui le caractérisait, une nouvelle querelle contre le siège nantais.

⁂

XI. — Il était écrit que Pierre Mauclerc ne vivrait en paix avec aucun évêque de Nantes. Il avait d'abord voulu accaparer la seigneurie commune et imposer des taxes sans le consentement du prélat, il avait ensuite, pour élever des fortifications, rasé deux églises. Un troisième conflit va enfin surgir qui aura pour objet la revendication par le duc du droit de régale ou jouissance de la seigneurie temporelle de l'évêché, le siège vacant. La querelle de la régale nantaise dura fort longtemps. Deux siècles après elle deviendra une arme politique entre les mains de Louis XI. Il est donc nécessaire d'en étudier l'origine.

Cet examen est d'autant plus nécessaire que la prétention des évêques de Nantes à l'exemption de la régale dérogeait au droit commun des diocèses bretons. Il est certain que le duc percevait la régale dans l'évêché de Quimper[71], dans celui de Vannes[72] et dans celui de Saint-Malo[73]. Le comte de Penthièvre

68. 8 novembre 1234. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, nos 2178, 2179.
69. Morice, *Preuves*, t. I, c. 898.
70. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 239. C'est à cette occasion que les Anglais commencèrent à le taxer de trahison. Voir *Annales de Tewkesbury*, citées par Berger, *ibid.*, et M. Paris.
71. Compte de 1268, après Guy mort le 2 mai 1267 ou un peu plus tard. Morice, *Preuves*, t. I, c. 1007.
72. En 1270 (Morice, *Preuves*, t. I, c. 1007).
73. Bulle d'Alexandre IV du 26 octobre 1263. Reg. ord. 424. Le duc jouissait de la régale à Rennes en 1307. Arch. de la Loire-Inf., E 68.

la percevait dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier[74]. Le vicomte de Léon en jouissait dans celui de Saint-Pol[75].

Un maître de l'histoire contemporaine a écrit que saint Louis, en 1231, confirma « toutes les régales » au duc de Bretagne[76]. Il s'appuie sur Marca[77] qui s'appuie sur Choppin[78] qui s'appuie sur un certain traité d'Angers signé en 1231 entre saint Louis et Pierre Mauclerc. Or ils ne signèrent cette année là, qu'une trêve à Saint-Aubin-du-Cormier, et le texte ne dit rien de la régale. A vrai dire, il en est question dans le traité de Vendôme de 1227, aux termes duquel le duc devait posséder la cité d'Angers et autres lieux, « salvis in hiis domino regi... exercitu et equitatione et regalibus... »[79], mais cela ne nous apprend rien sur la régale en Bretagne. Bien plus explicite que les traités de Saint-Aubin-du-Cormier et de Vendôme, est le faux traité d'Angers si fâcheusement utilisé jusqu'à nos jours[80]. Alain Bouchart l'a cité. Bertrand d'Argentré l'a publié[81]. Mais ni Lobineau[82], ni Lenain de Tillemont qui l'a exécuté dans les règles[83], ni René Blanchart[84] n'ont cru à

74. Enquête de 1235. La Borderie, *Nouveau recueil* et Morice, *Preuves*, t. I, c. 887. Le duc fit confirmer ce droit pour son compte par l'évêque de Tréguier en 1267. Morice, *Preuves*, t. I, c. 1005.

75. Même enquête. A Rennes le duc supprima le droit de dépouille en 1075 (Du Paz, *Histoire généalogique*, p. 50-51). Lobineau (*Hist. de Bret.*, t. I, p. 293) cite un acte de 1307 par lequel Philippe le Bel reconnaît au duc la garde et protection des églises bretonnes. Philippe le Hardi fit une déclaration analogue en février 1279 (Arch. de la L.-I., E 59). Il est dit dans l'enquête de 1235 que le duc dépouilla l'évêque de Dol de ses régales, mais il s'agit là d'une saisie du temporel, *regalia*, régaire, opérée du vivant de l'évêque en punition de sa soumission au roi (premiers mois de 1231). La Borderie, *Nouveau recueil*, p. 39. *Histoire*, t. III, p. 320. Morice, *Preuves*, t. I, c. 889. *Gallia*, t. XIV, c. 1053.

76. Imbart de la Tour, *Elections épiscopales*, p. 459.

77. *De concordia sacerdotii*, éd. Baluze (1663), lib. VIII, cap. XXV, § VI.

78. René Choppin, *De Domaniis*, 1621, p. 28. *Nemo utique dubitat Britonum duces priscos habuisse vacantium custodiam ecclesiarum. Ut Andegavensi illorum fœdere cum Gallo rege cavetur hac clausulâ « jus regalia quod in suis ecclesiis cathedralibus habere dicitur » anno 1231.*

79. On ne trouve rien non plus sur la régale bretonne dans les traités de 1234 par lesquels Pierre Mauclerc fit sa soumission au roi. *Layettes*, t. II, n^{os} 2319, 2320.

80. Par exemple par Ernest Texier, *Etude sur la cour ducale et les origines du parlement de Bretagne*, 1905, p. 147, Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, 1839, p. xxviii.

81. *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, f. 232.

82. T. I, p. 234.

83. *Vie de saint Louis*, éd. de la *Société de l'histoire de France*, t. II, p. 104-107.

84. *Cartulaire des sires de Rays*, t. I, p. 222, n° 79.

son authenticité. Son caractère apocryphe est évident. Ce faux n'est sans doute pas très antérieur au 4 mai 1456, date d'un vidimus qui annonce l'avoir retrouvé dans un manuscrit de la cathédrale de Tréguier. Il est cité en termes vagues dans une enquête de 1455 sur les droits ducaux[85]. Il est probablement apparenté au procès-verbal des faux Etats de 1315[86]. Certain détail convient très bien au milieu du XV^e^ siècle : le duc fait hommage au roi « sauf et excepté notre saint père le Pape »; le roi l'accepte « excepté l'Eglise de Rome et son vicaire notre saint père le Pape et tous ses droits royaux », c'est à savoir le « droit de régales lequel ès églises cathédrales de son duché lui compète et appartient d'ancienneté, ainsi qu'on disait couramment la garde ou sauvegarde des susdites cathédrales et des autres églises, de gens d'Eglise, de veuves et d'orphelins »[87].

⁂

XII. — Les bulles des Papes décèlent, d'autre part, sur quels documents les évêques de Nantes appuyaient leur thèse, mais nous serons amenés, en les étudiant, à une conclusion qui ne concordera ni avec celle de la curie ni avec celle de l'évêché. On a estimé jusqu'ici que les prélats nantais avaient le bon droit pour eux et que les ducs leur firent endurer en cette occasion des sévices iniques. A notre avis les arguments employés par les évêques étaient fragiles et trompeurs, ils établissent plutôt le droit des ducs. Les pièces du procès se réduisent à deux : une charte de Louis VI (1123) et une charte d'Hoël (1148).

Par la première Louis VI confirme, à la requête de Brice, évêque de Nantes, les privilèges jadis accordés à cette église par ses prédécesseurs Charles, Clovis (ou Louis) et Clotaire (ou Lothaire), son fils, ainsi que la possession de biens qui

85. Morice, *Preuves*, t. II, c. 1652.

86. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, *Les faux Etats de Bretagne de 1315 et les premiers Etats de Bretagne* (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LXXXVI, 1925, p. 388-406).

87. Les archives des ducs contiennent les comptes de la Régale mais la plupart sont postérieurs à la restauration de Jean IV (1380). Les documents plus anciens sont rares et paraissent avoir été victimes de la longue guerre de Succession. On possède cependant pour Rennes un acte de 1307 et pour Nantes un acte du temps d'Arthur et un de Pierre Mauclerc (Arch. de la L.-I., E 67).

sont énoncés. Louis VI ajoute que l'Eglise de Nantes ne dépendra de personne, sinon de sa seule autorité royale. Cet acte est-il authentique ? La question a été débattue. Pour la résoudre il faut distinguer entre l'acte confirmatif et l'acte confirmé. L'acte confirmé est un faux évident[88]. Quant à la confirmation par Louis VI, Achille Luchaire l'a étudiée de près et a conclu à son authenticité[89]. Vingt-quatre ans plus tard, le diplôme de Louis VI paraît avoir été utilisé par la charte d'Hoël.

Ici l'authenticité n'est pas en discussion, mais il faut connaître les circonstances historiques pour déterminer la véritable portée de l'acte. Conan III laissa en mourant deux enfants, une fille Berte qui fut duchesse, et un fils Hoël qu'il désavoua. Celui-ci n'accepta point son exhérédation. Il se maintint plusieurs années dans le comté de Nantes. Il chercha même à se faire proclamer duc de Bretagne. Il obtint d'être avoué en cette qualité, comme succédant à son père, par l'évêque et le clergé de Nantes. Pour prix de cette complaisance, il concéda à l'évêque le droit de disposer de ses biens propres, de tester, et à son successeur le droit de recueillir tout le reste des biens épiscopaux dont la garde devait être assurée, durant la vacance, par les clercs du diocèse. Le soi-disant duc abandonnait « sevam illam et detestabilem rapacitatem quam in morte episcoporum super res ipsorum praedecessores mei fecerunt ». Ces termes qui rappellent ceux du privilège de Louis le Gros[90], établissent que les ducs de Bretagne prédécesseurs d'Hoël jouissaient de tous les biens de l'évêque décédé, de ses biens mobiliers (droit de dépouille) et du revenu de ses biens immobiliers (droit de régale). Ni au XII^e^, ni au XIII^e^ siècle, il n'est question de la régale spirituelle ou nomination aux bénéfices vacants, droit qui deviendra plus tard, aux yeux des rois de France, le principal attribut de la régale.

88. La thèse de l'authenticité est soutenue par E. Orieux, *Charte de Louis VI* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1898) et *Les biens de l'Eglise de Nantes et la charte de Louis le Gros* (*ibid.*, 1899) ; et Léon Maître, *Situation du diocèse de Nantes au XI^e^ et au XII^e^ siècle* (*Annales de Bretagne*, t. XXVI, p. 492), et *Etude critique sur la charte du roi Louis VI dit le Gros* (*Annales de Bretagne*), 1887.

89. *Louis VI le Gros*, p. CVIII, 153 et 323.

90. « Per rapacitatem armoricae regionis malorum hominum necnon etiam cupiditatem atque sevitiam ipsius provinciae comitum. »

La générosité d'Hoël ne lui coûta guère. Lorsqu'il fut chassé en 1156, l'évêque qui l'avait salué en 1148 régnait toujours. Dans l'intervalle aucune vacance ne s'était produite. Aucune occasion par conséquent ne s'était présentée au comte Hoël d'appliquer et de subir le privilège qu'il avait octroyé. Aux yeux de sa sœur Berte l'acte de l'usurpateur Hoël était nul et non avenu. Mais un fait accompli a toujours ses conséquences. L'acte d'Hoël était en bonnes mains. On sut en tirer parti[91].

⁂

XIII. — Pendant la suite du XII[e] siècle, on ne trouve pas trace de conflit au sujet de la régale à Nantes. C'est en 1206 que la question se posa de nouveau, non pas à l'occasion d'une succession, mais du vivant d'un évêque. Le roi Philippe-Auguste ayant mis la main sur la Bretagne et venant à Nantes fit enquérir des droits respectifs de l'évêque et du comte. Sur la régale le témoignage fut formel : à la mort d'un évêque le duc prend possession du régaire et il en a les revenus tant que dure la vacance « sine tallia, aut gravamine aut aliqua exactione » ; après l'élection, le duc, à la requête du chapitre, rend les régaires au nouvel élu[92].

Si le roi se flattait d'étouffer dans son germe les contestations en matière de régale, il se faisait illusion, c'est au contraire à partir de cette époque que le conflit éclate infailliblement à chaque vacance, — ce qui laisse à penser que l'évêque ne souscrivait pas aux conclusions de l'enquête.

A la mort de Geoffroi, son successeur Etienne de la Bruière plaida contre Gui de Thouars devant l'archevêque de Tours. Le duc prétendait au droit de lever, pendant la vacance, la collecte ou cueillette, c'est-à-dire la taille ordinaire, et ne voulait délivrer le temporel qu'après que l'évêque serait venu l'en requérir. C'était contraire aux conclusions de 1206. Après une nouvelle enquête[93] l'archevêque se prononça contre

91. A ces précédents le duc aurait pu opposer ce passage de la Chronique de Nantes qui rapporte que cette église, ayant perdu son pasteur vers 980, demeura entre les mains du comte Guerec pendant sept ans et que, seulement après sa mort (987), un nouvel évêque fut élu (Edition MERLET, p. 120 et 128, n. 2).

92. MORICE, *Preuves*, t. I, c. 803.

93. Elle établit que les comtes de Nantes n'étaient que dépositaires

le duc[94]. Cette sentence fut suivie entre le duc et l'évêque d'une composition que le pape confirma. Elle maintenait le duc en possession du droit de garde[95]. Mais il faut croire que ses termes n'étaient pas suffisamment explicites car, après le règne éphémère (cinq mois) de Clément, successeur d'Etienne de la Bruière, Henri, successeur de Clément, soutint une discussion sur le même objet avec le duc Pierre Mauclerc[96]. Ce n'est qu'après la mort d'Henri que la question fut portée devant le Saint-Siège.

⁂

XIV. — Henri mort[97], les chanoines procédèrent à l'élection de son successeur. La majorité porta ses voix sur l'archidiacre Josselin, ce sage ecclésiastique à l'arbitrage duquel le duc Pierre s'était remis pour terminer son premier conflit avec l'évêque de Nantes[98]. Mais la minorité refusa de s'incliner. L'élu est un illettré, disait-on, qui ne sait pas le latin et est incapable de prêcher en français. Une opposition surgit qui prit pour chef ou pour porte-parole un chanoine de Nantes qui était en même temps chantre du Mans, ce qui permet de l'identifier avec Pierre de Vendôme[99]. Fils de ce comte de Vendôme qui naguère, en 1222, avait été l'adversaire et le prisonnier de Pierre Mauclerc, il était encore jeune puisqu'il mourut bientôt après à Bologne où il s'était rendu pour achever ses études[100]. Sa jeunesse explique son audace. Les antécédents de sa famille firent de sa personne le gonfa-

de la régale, pendant la vacance, et qu'ils devaient rendre au nouvel élu tous les fruits perçus, sauf déduction des frais faits pour le service de l'Eglise. Guy de Thouars les rendit à Etienne. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 263. Travers, *Hist. de Nantes*, t. I, p. 312.

94. Morice, *Preuves*, t. I, c. 936. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, c. 262.

95. Morice, t. I, c. 935.

96. Travers, *Hist. de Nantes*, t. I, c. 354. Ces règnes courts étaient une aubaine pour le duc. A la mort d'Etienne et de Clément il occupa les régales et de plus extorqua des sujets épiscopaux 1.400 livres en tailles et exactions induces, selon l'estimation partiale de l'évêque de Nantes en 1248. Morice, t. I, c. 935.

97. Probablement le 15 octobre 1234. *Gallia*, t. XIV, col. 820.

98. Ci-dessus, p. 150.

99. Récemment pourvu de la chantrerie, vacante par la promotion de Geoffroy de Loudon au siège épiscopal du Mans.

100. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, p. 287 et 353. La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 304, 307. Morice, *Preuves*, t. I, p. 107-108.

lonnier du parti hostile au duc. Car cette inimitié était au fond du débat électoral.

Aucun vice de forme n'était allégué contre l'élection, mais le défaut de capacité et de vertu dont on faisait grief à l'évêque, pouvait canoniquement la faire annuler. Le pape Grégoire commit l'enquête à trois ecclésiastiques du diocèse du Mans (20 juin 1235)[101]. Le résultat nous en est connu par les événements. L'archidiacre Josselin ne fut point confirmé par le pape qui, ayant cassé l'élection, désigna, de son propre chef, un prélat étranger à la Bretagne, Gui Robert (1236)[102].

Le clergé nantais était hostile à ces intrusions de l'étranger. Bien longtemps auparavant, il avait rendu la vie impossible à l'évêque Airard que Grégoire VII avait envoyé pour le réformer. Robert ne fut pas plus heureux. Les prêtres des paroisses lui refusèrent le droit de procuration dû à l'occasion de ses visites pastorales[103]. Il ne fut pas accueilli avec plus de faveur à la cour ducale. Pierre Mauclerc refusant de restituer les régales, une guerre s'ensuivit entre le prélat et lui. Le duc occupa le temporel épiscopal, y leva des tailles et exactions diverses que l'évêque appelait des rançons, il perçut même les dîmes, il dépouilla le manoir épiscopal de son mobilier et vida la cave de ses tonneaux[104]. Nommé directement par Rome le nouvel évêque ne pouvait faire autrement que de déférer à Rome le jugement de ce litige.

Robert obtint de Grégoire IX deux bulles successives contre le duc. La première est du 27 septembre 1236. C'est une sorte de monitoire rédigé en termes généraux et dont l'exécution était confiée à l'archevêque de Tours, Juhel de Mathefelon. L'archevêque entra en Bretagne; il se rendit même jusqu'à l'abbaye de Landévennec où il séjournait le 10 décem-

101. L'archidiacre du Passais, le chanoine Rober et l'abbé de Vaas, déjà commissaires dans les affaires bretonnes, l'un en avril 1219, l'autre en janvier 1220.

102. Le *Chron. Britt.* l'appelle Robert « Xanton, natione, episcopus Aquileiensis », mais il ne figure pas sur les listes des évêques ou patriarches d'Aquilée. Aubry de Trois-Fontaines dit : Guy, un évêque d'Apulie, expulsé par l'empereur Frédéric II (Bouquet, *Hist. de France*, t. XXI, p. 618, 628). Les listes des sièges épiscopaux d'Apulie sont trop incomplètes pour que j'aie pu mieux l'identifier.

103. Bulle contre eux, 5 décembre 1236. *Gallia*, t. XIV, *Instr.*, col. 182.

104. En 1248, l'évêque de Nantes estime le préjudice subi : pour les dîmes, 1.000 livres, les tailles 5.000 et le mobilier, 100 (Morice, *Preuves*, t. I, c. 935).

bre 1236[105]. On ne possède aucune trace de sa procédure. D'ailleurs l'évêque de Quimper, s'il le vit comme il est vraisemblable, ne put que l'induire à la conciliation, car il était de race française et ses sentiments favorables à la politique ducale. La seconde bulle, en date du 3 décembre 1236, énumère avec plus de détails les griefs de l'évêque en même temps qu'elle exprime, par la bouche du pape, sa théorie sur la régale. La voici : si le duc possède pendant la vacance le droit de garde sur le temporel épiscopal, c'est pour assurer la conservation des revenus qui en proviennent, et les remettre, après déduction de ses frais, au nouvel élu. Suivant cette thèse, la perception des revenus épiscopaux opérée par le duc à son profit pendant la vacance en toute bonne foi, conformément à l'enquête de 1206, était une extorsion indue. On lui faisait un crime non seulement d'avoir levé les dîmes, ce qui en effet était abusif, mais encore d'avoir exploité les vignes et les salines, coupé les bois, pêché les poissons et pénétré par effraction dans la demeure épiscopale. Trois commissaires enquêteurs furent envoyés en Bretagne : l'évêque de Poitiers, Jean de Melun auquel furent adjoints son doyen, Geoffroi, et le trésorier de Saint-Martin de Tours[106]. Cette seconde bulle donnait au duc son titre de croisé. Il l'était depuis le mois d'octobre précédent. Est-ce la cause de l'indulgence du saint Père ? Le duc, en tout cas, obtint satisfaction, au moins en fait. L'évêque de Poitiers se comporta avec assez de bonté pour mettre Pierre en confiance[107]. Quant à celui de Nantes, en 1238, il était à Rome plaidant contre le duc. Bientôt après des chanoines de Jérusalem ayant élu patriarche le cardinal Jacques de Vitry, Grégoire IX refusa de se priver d'un conseiller si utile, mais en échange fut tout heureux de lui substituer Robert qu'il nomma patriarche de Jérusalem (14 mai 1240). A cette époque précisément Pierre Mauclerc se trouvait en Palestine, effectuant sa croisade. Peu empressé de se rencontrer, là-bas, avec son adversaire le nouveau

105. Peyron, *Abbaye de Daoulas* dans le *Bull. de la Soc. arch. du Finistère* (1897), p. 60.

106. Morice, *Preuves*, t. I, c. 903. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, nos 508 et 3387. *Gallia*, t. XIV, col. 181.

107. Quelques années après, il était invité par Pierre à sceller le testament de sa seconde femme, Marguerite de Montaigu (1244, *Gallia*, t. II, col. 1136).

patriarche demeura quelques mois à Gênes, attendant un vent propice et ce n'est que l'année suivante, Pierre Mauclerc étant rentré en Bretagne, qu'il fit voile vers sa nouvelle résidence[108].

⁂

XV. — Pierre Mauclerc qui n'était que garde de Bretagne, céda le pouvoir à son fils Jean le Roux lorsque celui-ci, devenu majeur, eut prêté hommage au roi le 16 novembre 1237. Son influence toutefois se fit encore sentir jusqu'à son départ pour la croisade au passage de la Saint-Jean 1239. Il laissait la situation ecclésiastique du duché assez troublée.

La première bulle qui parvint à la chancellerie de Jean le Roux vise cet état de choses. Tiraillé entre les évêques bretons qui se plaignaient des lésions subies, et le pouvoir ducal qui faisait remarquer au Saint-Siège que les censures épiscopales dérogeaient au privilège accordé par le souverain pontife à Pierre, en qualité de croisé, et à son fils, Grégoire IX se contenta de rappeler les parties en cause au respect du droit. L'archevêque de Rouen fut chargé de veiller à l'application de cette bulle (18 décembre 1237)[109]. Mais Jean le Roux ne s'en contenta pas et sur ses instances réitérées, une nouvelle bulle plus catégorique fut expédiée à l'évêque du Mans, Geoffroi de Loudon, pour qu'il assurât le respect du privilège apostolique[110].

Jean le Roux dont le règne long de cinquante ans mit en valeur les qualités de pacifique mais aussi d'entêté, de dissimulé, d'avare, montrait alors un caractère docile à la fougueuse volonté de son père. Il faut attribuer à l'influence de celui-ci et à son exemple la ligne de conduite primitivement adoptée par Jean le Roux à l'égard du clergé.

Son geste inaugural fut significatif. Revenant de Paris où il avait prêté l'hommage[111], il parvint à Rennes[112], où dans une

108. Rainaldi, *Annal. eccles.*, an. 1240, note.
109. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 3988.
110. 23 mai 1241. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 6029.
111. Soit le 16 novembre 1237 soit peu de jours avant.
112. Vers le 18 novembre. La Borderie cite les textes qui autorisent ces dates (*Hist. de Bret.*, t. III, p. 329, note, p. 336). Il les force en plaçant l'hommage le 16 et le couronnement le 18. Le Duc n'aurait eu qu'un seul jour pour faire le trajet de Paris à Rennes !

cérémonie imitée du sacre des rois et que l'on appelle d'un terme impropre son couronnement, il prit sur l'autel de la cathédrale les emblèmes purement militaires de son nouveau pouvoir : le glaive et la bannière, et reçut le serment de ses sujets. La coutume voulait que, en cette occurrence, le duc jurât de défendre les libertés de l'Eglise. Ce serment il le refusa. Etonnés, les évêques du pays qui l'entouraient, le pressèrent en vain. Sa résolution était prise. Elevé dans le respect scrupuleux de la foi jurée, il n'adhéra pas à des lois qu'il voulait modifier. C'était une déclaration de guerre. Les évêques l'acceptèrent. A part l'évêque de Quimper, fidèle aux ducs, tous portèrent leur plainte au pape qui chargea le doyen du Mans, Robert de Domfront, déjà précédemment commissaire apostolique contre le duc Pierre[113], et le granger de Saint-Martin de Tours[114], de contraindre Jean Ier à prêter le serment accoutumé (21 avril 1239)[115]. Ils n'obtinrent rien.

Jean le Roux développant sa pensée venait en effet d'émettre une théorie ingénieuse : la bulle du 30 mai 1230, dit-il, n'a pas un effet perpétuel; elle visait mon père, elle ne m'atteint pas. La décision papale ainsi réduite à néant, le jeune duc régla la question qu'elle avait voulu trancher. Il publia un ban qui fixait le tiercage à treize deniers comptés en plus des legs faits à l'Eglise. En outre il réglait une redevance qui n'avait pas été contestée en cour de Rome du temps de son père, le « past nuptial », que les curés prélevaient sur leurs paroissiens à l'occasion des mariages. Il le remplaçait par un droit fixe de douze deniers. A Rome ces sommes parurent dérisoires et surtout le statut ducal, en tant qu'unilatéral, fut tenu pour nul et non avenu. Par bulle du 26 janvier 1238 l'archevêque de Rouen fut invité à se faire juge dans le différend qui mettait aux prises le duc de Bretagne avec l'évêque de Nantes et les autres évêques de Bretagne[116]. L'année suivante deux nouvelles bulles visèrent spécialement le conflit du tiercage et ses récentes complications (27 avril 1239). Dans la première, Grégoire IX affirmait

113. Bulle du 29 mai 1228 ci-dessus, p. 156.

114. Sur ce dignitaire, voir Nobilleau, *La collégiale de Saint-Martin de Tours*, p. 79. Ce n'est qu'à partir de Pierre II, en 1456, que les ducs de Bretagne devinrent chanoines d'honneur héréditaires de Saint-Martin.

115. Morice, *Preuves*, t. I, c. 915.

116. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 4047.

que sa volonté avait été et était encore de donner à sa bulle de 1230 un effet perpétuel. Cette confirmation était octroyée aux sept évêques qui avaient impétré la bulle contestée. L'évêque de Nantes, alors présent à Rome, fut admis à en partager le bénéfice. Bientôt après, pour plus de sûreté, un *vidimus* confirmatif de la « provision » de 1230 fut expédié aux évêques de Nantes et de Saint-Malo[117]. Par une autre bulle Grégoire IX condamna le nouveau tarif publié par le duc et lui enjoignit de le faire « débannir »[118].

⁂

XVI. — Au moment où ces bulles parvenaient en Bretagne, Pierre Mauclerc faisait voile vers la Terre Sainte. Aussi son œuvre bretonne doit-elle être considérée comme achevée, ce qui ne signifie pas que les buts visés par lui eussent été atteints. Sa carrière ducale mit en vive lumière les mérites et les lacunes de cet homme typique. Certes il avait de rares qualités, on ne lui dénie point une puissante intelligence, une activité débordante et du charme. Il plut à ses contemporains, du moins aux Français. Mais ses défauts diminuèrent le résultat de ses efforts. Dans sa lutte contre les évêques, nous l'avons constaté, il entreprenait trop et trop à la fois, il frappait trop fort et devait ensuite reculer sur toute la ligne. L'esprit de mesure et l'esprit de suite qui constituent le sens politique, lui étaient étrangers. Toutefois s'il ne fut pas un homme d'Etat, s'il ne sut pas consolider les résultats qu'il obtenait momentanément, tâche qui incombera à son fils, on ne peut pas lui refuser d'avoir restauré en Bretagne l'autorité ducale. C'est parce qu'il laissa un pouvoir vigoureux que les capitulations si absolues qu'il avait dû consentir sur tous les terrains où il fut en lutte avec l'autorité pontificale : dîmes et tierçage, fortifications des cités, régale, ost des seigneuries épiscopales, n'apparaissent plus aujourd'hui que comme des expédients passagers à quoi des circonstances fâcheuses le contraignirent, concessions que ses successeurs, à commencer par son fils, refusèrent d'entériner et dont ils poursuivirent

117. 6 juin 1239. Morice, *Preuves*, t. I, c. 909.
118. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 4878-4879.

pendant de longues années et non sans succès la revision et l'abrogation.

Le résultat pratique de cette longue lutte contre le clergé fut, en dernière analyse, assez vain. D'un commun accord les adversaires finirent par transiger sur la plupart des questions litigieuses. En 1259 Jean le Roux s'engage à servir régulièrement à l'évêque de Nantes la rente jadis promise par Gui de Thouars pour compenser l'occupation de son territoire par les fortifications ducales; il jure de lui verser une autre rente pour l'indemniser de la construction de la Tour Neuve. On passe l'éponge sur la démolition d'églises reprochée à Pierre Mauclerc. De la seigneurie commune il reste un témoin, l'esmage, cet impôt commun dont le produit fut désormais placé dans une « arche » commune fermée par deux clefs possédées l'une par l'alloué de l'évêque, l'autre par celui du duc. A la suite d'un arbitrage du cardinal de Porto, se prononçant à titre privé et non pas comme délégué apostolique, la régale de Nantes fut abandonnée — momentanément — au chapitre à condition qu'il renonçât à invoquer tout autre prince que le duc pour défendre son temporel (1268).

C'est également par des accords amiables que se terminèrent d'autres querelles élevées par le duc Jean le Roux contre l'Eglise bretonne, l'une contre le sire de Clisson se prétendant vassal de l'évêque de Nantes, et l'autre contre l'abbaye de Redon soutenant, en sa qualité d'exempte, n'être pas justiciable des cours ducales. Comme les chanoines de Nantes, les moines de Redon firent la paix en renonçant à toute action intentée par eux soit en cour de Rome soit en cour du roi.

Voilà la cause fondamentale qui éteignit les conflits suscités par Mauclerc, la crainte qui inclina les ducs, ses successeurs, à la sagesse et à la conciliation. La pensée que leurs démêlés ultérieurs ouvriraient la porte du duché aux juges royaux les arrêta, les fit reculer.

Cette appréhension n'était point imaginaire. Un siècle après l'avènement de Pierre Mauclerc se produisit en effet parmi les vassaux ecclésiastiques des ducs une levée de boucliers. Evêques et abbés soutinrent avec audace qu'ils étaient pleinement indépendants du pouvoir ducal même au temporel. Or ce mouvement se déclencha à l'instigation des légistes de Philippe le Bel.

A propos de la plus bruyante des querelles cherchées par Pierre Mauclerc au clergé du duché en fondant la ligue de Redon, en abolissant le tierçage (puis le past nuptial), en interdisant la revendication des dîmes inféodées, nous n'avons plus qu'un mot à ajouter. Clément V apaisa définitivement ce conflit en 1309 : le tierçage et le past nuptial furent maintenus mais tarifés, solution préconisée par Jean le Roux dès son avènement, à cette différence près que le duc voulait imposer une somme fixe et très minime, tandis que le pontife exigea des contribuables un droit sensiblement plus élevé et proportionnel à leur fortune. Les dîmes inféodées furent tolérées. Ce règlement, fruit d'une élaboration séculaire, était si prudent qu'il persista jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

Ainsi la papauté qui avait d'abord adopté la cause des évêques, épousé leur querelle et renforcé leurs sanctions, évolua peu à peu vers une politique plus modérée qui, sans sacrifices exagérés, laissait au pouvoir civil une condition viable[119].

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé,

ancien membre de l'Ecole française de Rome,
docteur ès lettres.

119. Ces conclusions concordent avec celles auxquelles aboutit M. Jacques Levron dans sa récente thèse sur *Pierre de Dreux, dit Mauclerc* (*Ecole nationale des chartes, Positions des thèses... de la promotion de 1929*, p. 155 et suiv.).

LES NOMS DE LIEUX D'ORIGINE ECCLÉSIASTIQUE*

II. Le Souvenir des Saints. — Caractère historique des toponymes précédés de *saint*. — La question des changements de noms. — Saints et martyrs en toponymie. — *Sanctus* et *domnus*. — La question des formes diverses des noms de saints depuis le XVII[e] siècle. — Essai de phonétique des noms de saints : 1° en provençal; 2° en français. — Autres particularités des noms précédés de *saint*. — Toponymie et pseudo-saints. — Intérêt d'une étude géographique et historique des noms précédés de *saint*.

LE SOUVENIR DES SAINTS

CARACTÈRE HISTORIQUE DES TOPONYMES PRÉCÉDÉS DE *SAINT*

Pour la commodité des études, on sépare ordinairement les toponymes formés de noms d'églises des toponymes précédés de *saint*.

Il est bon de rappeler qu'historiquement, ils ne constituent qu'une seule famille et se rattachent de très près aux *loca sancta*. Les vocables hagiologiques déterminaient à l'origine des basiliques, des églises paroissiales, des monastères, des celles, des oratoires ou des *memoriae*[39]. Mais, de bonne heure, le rapport de dépendance établi entre une église et le saint en l'honneur duquel elle était fondée, s'est réduit, et du groupe logique, *ecclesia sancti illius*, le langage populaire n'a laissé subsister que le complément, *sanctus ille*[40]. L'importance du saint, le prestige attaché à la présence de ses reliques, la personnalité que lui conféraient la croyance populaire et le droit civil, expliquent cette assimilation de deux termes solidaires.

* Voir ci-dessus, p. 31-49.

39. Cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle* (Paris, 1878), *passim;* Dom Besse, *Les moines de l'Ancienne France* (Paris, 1906), les chapitres consacrés à la topographie monastique.

40. Charte de Vandemir en 690, dans Mabillon, *De Re dipl.*, t. I, p. 472: « Ad basilicam domnae Stephanae..., ad domno Christivilo, ad domno Petro, ad domno Desiderio, ad domno Martino. »

De là à étendre le nom du saint à la circonscription territoriale qu'il protégeait, au patrimoine de son église, à l'agglomération qui s'était formée autour, il n'y avait pas loin. Déjà dans Grégoire de Tours, deux *vici*, celui de Saint-Nazaire et celui de Saint-Georges, dans le Maine, portaient le titre de leur basilique[41]. Dans sa brièveté significative, la tendance a triomphé des règles minutieuses que chancelleries laïques et ecclésiastiques appliquaient à la localisation des édifices cultuels[42] et, à partir du IX^e^ siècle, les toponymes *ad Sanctum*, *Sanctum* (ou *Domnum*), auparavant assez rares dans les textes, sur les monnaies, se multiplient dans la nomenclature territoriale et se propagent par imitation. Partout, le mouvement se lie au culte des martyrs et des confesseurs locaux, à la diffusion des reliques, aux créations et aux divisions de paroisses, aux extensions monastiques qui ont marqué la décadence carolingienne et les premiers temps capétiens[43]. Il s'est poursuivi depuis et s'est étendu assez tard aux pays de nouvelle conquête, comme la Flandre et l'Alsace[44], ou aux pays de langue non romane, comme la Bretagne[45]. Il a résisté avec succès aux tentatives de déchristianisation des lieux de l'époque révolutionnaire[46] et, partout, a laissé dans la toponymie, son empreinte de vie religieuse[47]. Dans des départements comme l'Ardèche, la Creuse, la Loire, la Vendée, la Haute-Vienne, la Lozère et la Dordogne, il donne actuellement un pourcentage de 30,5 à 27,4 des noms de communes : ce qui prouve assez la faveur dont il a joui[48].

41. A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 298 et 311.

42. Entre autres, MARCULFI, *Formularum*, l. II, 3 et 4, et *Appendix Marculfi*, 26, dans les *Capitularia*, éd. BALUZE (Venise, 1773, p. 276, 277 et 309.

43. Fort peu d'études ont encore été entreprises pour essayer de rattacher ces noms de lieux à ces divers courants de l'activité ecclésiastique. Citons L. MAÎTRE, *Questions de géographie mérovingienne. Le* Fluvius Taunucus *et le* Portus Vetraria, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LX (1899), p. 377-396.

44. Cf. DE LOISNE, *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, et L. PFLEGER, *Le culte de saint Louis en Alsace*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. I (Paris, 1921), p. 222-227.

45. Cf. LARGILLIÈRE, *Les Saints... dans l'Armorique bretonne*, p. 37-43.

46. Cf. A. AULARD, *Les noms révolutionnaires des communes*, dans *Revue de Paris*, n° du 1^er^ octobre 1926, p. 551-569. L'ouvrage de R. DE FIGUÈRES, *Les noms révolutionnaires des communes de France* (Paris, 1901), serait utilement révisé.

47. C. JULLIAN, *De la Gaule à la France* (Paris, 1922), p. 209.

48. Statistique de P. JOANNE, *Dictionnaire géographique et administratif*

LA QUESTION DES CHANGEMENTS DE NOMS

Assez souvent le nom du saint s'est juxtaposé, suivant des modes variables, à l'ancien nom de la localité. Mais, non moins fréquemment, le vocable hagiographique nous est donné seul, soit qu'il corresponde à un lieu de formation nouvelle, soit que l'ancien nom ait été évincé par celui du saint. Dans ce dernier cas, on n'a pas manqué de rendre responsable de la perte de l'ancien nom « l'influence religieuse, qui tendait alors à absorber tout le mouvement du Moyen Age »[49], ou « la religion » qui — on le laisse entendre — aurait imposé la dénomination de son choix[50].

C'est là sans doute une manière assez désuète de voir les choses. Si nombreux qu'ils paraissent, les noms en *saint* représentent une minorité instable dans la toponymie française. Leur chiffre est bien inférieur au nombre des églises existantes. Sur 3.675 paroisses dédiées en France et en Alsace-Lorraine à saint Martin, par exemple, il n'y a que 485 bourgs, hameaux ou villages qui aient retenu son nom[51]. Une influence délibérée d'église eut pu obtenir une proportion plus forte. En réalité, la question des « noms changés », qui se pose plus particulièrement à l'égard des toponymes commençant par *Saint,* n'a que peu de rapports avec un pouvoir qui s'affirme ou un idéal qui veut s'imposer. Si peu étudiée qu'elle soit encore chez nous, elle laisse paraître que pour la résoudre, il faudrait chercher d'un autre côté.

On entrevoit que si les villes et les localités ont assez fréquemment échangé un nom laïque contre un nom ecclésiastique, c'est, le plus souvent, parce que, par suite de déplacement de population ou d'habitudes, tel quartier a pris la prépondérance sur un autre pour désigner l'agglomération principale. « Ne dites pas, dit M. C. Jullian, que Saint-Benoît a remplacé comme nom Fleury-sur-Loire; comme nom de l'ensemble, oui; mais Fleury existe toujours comme un quartier de la

de la France, t. VI (Paris, 1902), col. 4024 et sq. Le même ouvrage évalue à 12 % le nombre des communes portant en France un vocable hagiographique. 649 noms de saints sont représentés dans 4.450 communes.

49. E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine,* dans *Bibl. de l'Ecole des chartes,* t. XXIII (1862), p. 315-316.

50. A. Giry, *Manuel de diplomatique,* p. 405.

51. Leçoy de la Marche, *Saint Martin* (Tours, 1881), p. 671-686.

commune qui a pris son nom du quartier voisin de Saint-Benoît »[52].

Paroles pleines de sens et, aussi, de réalité historique. La « religion » a agi de son côté, sans doute, mais elle a aussi laissé agir autour d'elle les facteurs naturels, politiques, économiques et sociaux, qui interviennent dans l'évolution d'une agglomération donnée et qui entraînent, au cours des âges, des changements continuels dans la nomenclature des lieux habités. S'il est avéré que, dans cette lutte d'influences, beaucoup de noms de saints ont remplacé un vocable plus ancien, des noms laïques ont aussi fait disparaître des noms ecclésiastiques; des noms de même origine se sont fait la guerre et se sont évincés mutuellement. La bataille continue sous nos yeux, et nous voyons tous les jours paraître des décrets qui sanctionnent, par un « changement de nom », de véritables changements de centre dans nos communes.

Il suffit, pour se convaincre, de l'automatisme du processus, de remarquer qu'au Moyen Age, même dans les lieux où le prestige du saint devait, semble-t-il, imposer d'emblée le vocable hagiographique, à Saint-Denis, à Saint-Omer, à Saint-Antonin, par exemple, il y a eu longtemps hésitation entre l'ancien et le nouveau toponyme : leurs formes sont employées concurremment dans les textes, jusqu'à ce que l'élément le plus vivace de l'agglomération soit parvenu à assurer la suprématie spirituelle et matérielle qui a relégué l'autre dans l'ombre. Il n'est pas indifférent, au reste, de constater une fois de plus, que la présence d'un sanctuaire a été, la plupart du temps, un merveilleux élément de croissance et de mouvement dans un lieu; la vie qu'il y a apportée est à la base de conséquences imprévues, où un nom ne compte plus guère. L'importance de cette remarque et les premiers travaux qu'elle a inspirés permettent de penser qu'à sa lumière, bien des monographies locales se trouveront renouvelées, que l'obscurité se dissipera autour de nos vieux clochers, et que les substitutions de noms, au lieu de paraître dictées par l'arbitraire, se déduiront de la nature des choses et de la configuration des lieux[53].

52. *Revue des Etudes anciennes*, t. XXII (1920), p. 53. Voir aussi L. Febvre, *La Terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire* (Paris, 1922), p. 418-428.

53. On se reportera aux travaux d'Emile Chénon, Vicus, burgus *et*

SAINTS ET MARTYRS EN TOPONYMIE

Sanctus. Lorsqu'il s'agit du culte des martyrs, le titre de *sanctus* a été souvent employé seul en toponymie pour rappeler le souvenir de ceux qui avaient souffert pour le triomphe de la foi chrétienne. Dans son vague, le mot suffisait à désigner ceux que l'on honorait au lieu de leur passion ou de leur sépulture. Le *monasterium Cociacense* s'élevait au lieu dit *Ad Sanctos*, parce que c'était là le tombeau de saint Prisc et de ses compagnons. Il est à l'origine de *Saints-en-Puisaye* (Yonne). *Sains-en-Amiénois* (Somme) rappelle le martyre des saints Gentien, Fuscien et Victorice; *Corsaint* (Côte-d'Or) s'élève sur la tombe de saint Jean de Réomé. Il existe d'autres *saints* toponymes, qui ont peut-être une origine différente.

A côté de *Ad Sanctos*, on disait aussi *Ad Martyres* — il y avait près de Cologne un endroit ainsi appelé en mémoire des martyrs de la Légion thébaine commandés par saint Géréon. En France, ce souvenir des formules épigraphiques, a pu survivre dans quelques-uns des toponymes *Martre, les Martres*, fréquents dans le Midi. Mais il semble que le mot avait déjà pris la signification de sépulture collective, de cimetière. *Les Martres-de-Veyre* (Puy-de-Dôme) et *Martres-Tolosane* (Haute-Garonne) sont même des nécropoles païennes et aucun texte, aucune tradition, ne permet de les rattacher à des *Vitae* ou à des *Passiones*[54]. Le seul cas dans lequel *Martyres* apparaisse dans son sens plein et où il s'applique aux trois martyrs Denis, Rustique et Eleuthère, c'est *Montmartre*, à Paris[55].

castrum. *Etude sur les origines féodales de diverses villes du Bas-Berry*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XI (Bourges, 1921), p. 20-45; *Les origines de Saint-Satur et de Sancerre*, *ibid.*, p. 45-70; *Les origines paroissiales de Sainte-Sévère*, *ibid.*, t. XLI (1924), p. 14-21. Récemment, M. J. Scheidl a étudié l'influence exercée en toponymie par les noms en *-kirchen* dans une région de la Bavière. Dans l'ancien village, il n'y avait pas de place pour l'église; il a fallu la placer à l'extrémité ou en dehors de l'agglomération. Dans ce cas, il se forme deux noms qui entrent en concurrence (*Ueber Ortsnamenänderungen. Grundsätzliches für Identifizierung urkundlicher Ortsnamen*, dans *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, t. I (Munich-Berlin, 1925-1926), p. 178-186).

54. Cf. J. Soyer, article cité note 25. L'exemple *Marthe*, dans le Pas-de-Calais, est douteux.

55. Voir Appendice.

SANCTUS ET *DOMNUS*

Devant un nom de saint, *sanctus* a eu pour synonymes *beatus* et *domnus* (forme syncopée de *dominus*). De *sanctus* provient la majorité des formations. *Beatus* n'en a qu'une : *Belhomert* (Eure-et-Loir), qui, suivant Longnon, viendrait de *B. Launomarum*. *Domnus* en a fourni une cinquantaine.

Sanctus et *dominus* ne sont pas seulement employés concurremment dans les textes de la fin du VII[e] et du commencement du VIII[e] siècle. Dans quelques cas, à l'époque mérovingienne, ils se renforcent l'un l'autre[56]. *Domnus* prend alors la valeur d'un véritable titre de politesse, dont le souvenir s'est conservé dans l'expression *Monsieur saint Denis*.

Il ne paraît pas sûr que l'emploi de *domnus* devant un vocable hagiographique soit un indice d'ancienneté. De sa répartition géographique, il faut plutôt conclure que c'est une forme de la France de l'Est, qui a essaimé au Nord, à l'Ouest et au Centre et se présente surtout devant saint Pierre, saint Martin et sainte Marie. Elle se raréfie au sud de la Loire et, à un cas près, *Dempeyre* (Haute-Loire), de *D. Petrum*, est inconnue au domaine d'oc.

Sanctus, au contraire, s'est étendu à tout le territoire. Il en est même de *sancta Maria*, forme générale au X[e] siècle. Si actuellement, les *Sainte-Marie* sont plus nombreux dans le Midi, c'est que, là moins qu'ailleurs, on ne leur a substitué postérieurement la formule *Nostra Domina*, qui souvent est assez récente (ainsi en Côte-d'Or).

L'absence du titre de *sanctus* est une des caractéristiques de la toponomastique bretonne, où les assez rares noms en *saint* sont d'importation française récente. Le plus souvent, le nom du saint est entré en composition avec un nom d'édifice cultuel ou de circonscription paroissiale, mais il a été aussi employé isolément pour former des noms de lieux. On reconnaît là une tendance proprement bretonne à désigner des localités par un seul nom d'homme. Ainsi *Beuzec*, *Cleden*, *Edern*, *Guettas* rappellent des saints. Nombreuses dans le Finistère et le Morbihan, ces formes sont très rares en dehors

56. TARDIF, *Monuments historiques*, n° 21, p. 18; n° 25, p. 20; n° 41, p. 35 : « In monasthyrio sancti domni Dionisiac... », « vel citerorum domnorum sanctorum ».

de la zone bretonnante. On trouve *Maure* et *Maxent* dans l'Ille-et-Vilaine, *Sixte* dans la Loire-Inférieure[57].

En France, on ne trouve plus *saint* devant de nombreux *Madeleine*, de *S. Magdalena;* dans *Margerie* (Haute-Marne), de *S. Margarita;* la *Pernelle* (Manche), de *S. Petronilla; Pompogne* (Lot-et-Garonne), de *S. Pomponia*[58].

LA QUESTION DES FORMES DIVERSES DES NOMS DE SAINTS DEPUIS LE XVII[e] SIÈCLE

Les différences existant entre le nom primitif d'un saint et ses formes en langue vulgaire ont préoccupé de bonne heure les érudits. Au XVII[e] siècle, Claude Robert mit à la fin de sa *Gallia christiana* (1626) un catalogue des noms de saints latins et français qui ne correspondaient pas facilement. Le P. Labbe, dans l'*Année Sainte*, colligea les noms latins et français qui n'étaient pas compris de tout le monde. A son tour, Claude Chastellain, chanoine de l'église de Paris, établit en 1691 un *Vocabulaire hagiologique* et l'adressa à Ménage qui l'inséra dans son *Dictionnaire*. Ce recueil comprenait plus de mille noms de saints, et principalement « ceux que l'usage a éloigné de leur origine » et « ceux qui s'expriment diversement suivant la diversité des lieux ». C'était là comme une anticipation de la géographie linguistique. Bien servi par son sens étymologique et sa documentation hagiographique, Chastellain est souvent tombé juste dans ses identifications, et nous a conservé des détails que ses successeurs en la matière ont — trop facilement peut-être — utilisés.

57. Des différences foncières séparent à la fois la toponymie et l'hagiographie de la France et de la Bretagne. Nos noms de saints, à part quelques exceptions comme *Sainte-Mère-Eglise*, ont laissé tomber de bonne heure ou n'ont pas comporté le terme complémentaire d'*ecclesia*, de *monasterium*, qui est resté dans les noms en *plou*, en *lan*, en *tré*. Nos saints, d'un autre point de vue, sont des saints de l'Eglise universelle, connus par leurs reliques, ou des saints locaux qui n'ont qu'après leur mort, inspiré la dénomination d'un lieu. Les saints bretons, au contraire, missionnaires dans un pays neuf, ont organisé la chrétienté locale et donné de leur vivant, leur nom à leurs fondations généralement antérieures à la constitution des diocèses et des monastères. Voir à ce sujet, en faisant la part de l'hypothèse et des exagérations locales, le bon livre déjà cité de LARGILLIÈRE, dont j'ai donné le compte rendu dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XII (1926), p. 197-199.

58. Dans *Blesle* (Haute-Loire), il est impossible de reconnaître une *S. Blesilla*, quoi qu'en pensent les auteurs du *Dictionnaire topographique* de ce département, p. VIII.

A son tour, le chapitre que Quicherat consacra aux noms de saints dans sa *Formation française des noms de lieu* (1867) marqua un progrès sur les « analogies » relevées par Chastellain. L'auteur avait réparti ces vocables en plusieurs classes, afin d'exposer plus facilement leurs transformations. Grâce à lui, on a commencé à penser que les noms de saints avaient, eux aussi, obéi aux lois de la langue, et que beaucoup d'entre eux représentaient, dans notre nomenclature, des formes anciennes et intéressantes[59]. Principe fécond dont Longnon, dans son enseignement, s'est attaché à tirer les conséquences, en assujettissant à l'analyse phonétique les noms de saints conservés par les noms de lieu. Son « Hagionomasticon » comprend dans l'ordre alphabétique des formes latines, les formes diverses auxquelles ont donné naissance cinq cent quatre-vingt-un noms de saints. Il est donc assez complet et généralement assez sûr, encore que ses explications soient parfois embarrassées et quelques-unes de ses étymologies inadmissibles : telles *Saint-Andelain* (Nièvre), *Saint-Chély* (Aveyron, Lozère)[60].

D'un point de vue plus général, les études d'étymologie hagiographique n'ont provoqué jusqu'ici en France que de trop rares mémoires et, en Allemagne, une dissertation insuffisante de M. J. Schätzer sur l'origine et la formation des noms de saints français[61]. Il n'en est pas de même pour la Bretagne, où les noms de saints ont été magistralement étudiés par M. J. Loth[62] et ses élèves, MM. Duine et Largillière[63].

Dans les pages qui suivent, nous tenterons de fixer la situation des toponymes en *saint* dans l'évolution phonétique du provençal et du français. Cet essai est forcément incomplet et imparfait, mais nous serions heureux qu'il fasse ressortir

59. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 396.

60. Cf. Cl. Brunel, *Saint-Chély. Etude de toponymie*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. F. Lot* (Paris, 1926), p. 83-101. Un modèle à suivre en matière d'identification historique et philologique d'un nom hagiographique.

61. *Herkunft und Gestaltung der französischen Heiligennamen*, Münster-i.-W., 1905.

62. *Les noms de saints bretons*, Paris, 1910.

63. F. Duine, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1918; *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922; Largillière, *Les saints... dans l'Armorique bretonne*. Nous renvoyons le lecteur à ces divers travaux qui complètent et corrigent souvent ce que Longnon dit des noms de saints bretons, *Les noms de lieu*, n[os] 1295-1298, 1300, 1316, et ch. LXX, *passim*.

l'intérêt que présenterait une étude spéciale de ces vocables à partir de leur forme vulgaire la plus anciennement constatée. Elle serait précieuse pour élucider certaines modalités encore mal connues de la francisation des noms propres, et permettrait de voir dans quelle mesure le traitement normal de ces formes a été retardé ou compromis par des réactions savantes. Problèmes que les altérations ou les cacographies existant dans la plupart des formes actuelles, ne permettent pas d'aborder avec toute la rigueur nécessaire.

ESSAI DE PHONÉTIQUE DES NOMS DES SAINTS

a) *EN PROVENÇAL*

Dans le domaine provençal, les toponymes précédés de *saint* présentent de nombreuses particularités.

INFLUENCE DE *SANCTUS*.

L'une des plus typiques, à cause de sa répercussion sur le nom du saint, est l'évolution du groupe *ct* de *sanctum*[64]. L'élément palatal s'est combiné étroitement avec le *t* pour aboutir au son chuintant graphiquement rendu par *ch*. Ce *ch*, en s'agglutinant, a passé de la dernière syllabe du mot *sanch* < *sanctum*, à la première syllabe des noms de saints commençant par une voyelle. Ainsi *Sanctum Amandum : Sanch Amand*, est devenu *San Chamand*, en fr. *Saint-Chamand* (Cantal, Corrèze, Puy-de-Dôme). On a encore *Saint-Chaptes* (Gard), d'*Agatha; Saint-Chamarand* (Lot), d'*Amarandum; Saint-Chamond* (Loire), d'*Annemundum; Saint-Chinian* (Hérault) et *Saint-Chignes* (Lot), d'*Anianum; Saint-Chamassy* (Dordogne), d'*Eumachium; Saint-Chély* (Aveyron, Lozère), d'*Hilarum* et non d'*Hilarium*[65]. Dans *Saint-Sériès* (Hérault), d'*Aredium*, et dans *Saint-Cybard* (Charente, Dordogne, Gironde), d'*Eparchium*, la chuintante s'est assimilée. Il ne semble

64. Alph. BLANC, *Le groupe* ct *de* sanctus *dans les noms de saints en provençal, dans Revue des langues romanes*, t. XXXV (1891), p. 604-611. L'explication de Quicherat (redoublement du mot *saint*) est fausse; également celle de PFEIFFER, *Légende territoriale de la France* (Paris, 1875), p. 163.

65. Cf. BRUNEL, *Saint-Chély*, cité note 60.

pas que dans *Saint-Gladie* (Gers), il s'agisse d'un passage de *ch* à *g* devant *Lidorum*.

Dans un cas tout différent, *sanctum* devenu *sen*(t) s'est trouvé en présence de la semitonique *sen* de *Symphorianum* : ce qui a provoqué *Sen Senfeira* et, par déduplication *Sen*(*t*) *Feira*, act. *Sainte-Feyre* (Creuse), dans lequel on a francisé *a* en *e*, comme s'il s'agissait d'un nom féminin[66].

Là ne se borne pas l'action altérante de *sanctus*. Lorsque le nom du saint commençait par une dentale, cette dernière s'est confondue avec le *t* final de *sant, sent*. Ainsi *Saint-Audart*, à Montauban, de *Theodardum; Saint-Yzans* (Gironde), de *Decentium*.

A une époque plus récente, le *t* de liaison de *sanctus* a été une cause de perturbation d'abord sur la graphie, puis sur la forme et le sens exact des noms de saints commençant par une voyelle et ayant une désinence féminine. C'est ainsi qu'on a féminisé *Saint-Emère* (Gers), en *Sainte-Mère*. Réciproquement, *Saint-Affre* (Lot), d'*Afra; Saint-Chaptes* (Gard), d'*Agatha; Saint-Alvère* (Dordogne), d'*Alvera; Saint-Anastaise* (Puy-de-Dôme), d'*Anastasia; Saint-Aulaye* (Dordogne), *Saint-Aulais* (Charente), *Saint-Aulazie* (Tarn-et-Garonne), *Saint-Aulaire* (Corrèze), *Saint-Arailles* (Gers), *Saint-Araille* (Haute-Garonne), d'*Eulalia; Saint-Offenge* (Savoie), d'*Euphemia; Saint-Eugène* (Aude), d'*Eugenia; Saint-Orse* (Dordogne), d'*Ursa*, ont été masculinisés. La notion du composé s'est effacée avec le souvenir du saint dans *Cintegabelle* (Haute-Garonne), pour *Sainte-Gabelle*, de *Gabella*, sainte oubliée du IX^e^ siècle; *Sentaraille* (Ariège) et *Xaintrailles* (Lot-et-Garonne), pour *Sainte-Araille*, d'*Eulalia*.

Influence de l'accent.

On retrouve quelques anciens proparoxytons comme *Saint-Chaptes* (Gard), d'*Agatha; Saint-Chély* (Aveyron, Lozère), d'*Hilarum; Saint-Maïmes* (Var), *Saint-Mayme* (Aveyron, Dordogne), *Saint-Masse* (Var), pour *Saint-Massen*, de *Maximum*.

Dans les noms terminés en *-anum*, l'accent tonique a été avancé sur l'antépénultième. *Romanum*, par exemple, est devenu *Romanum*. La pénultième s'est assourdie en *o*, traduit

66. Cf. A. Thomas, dans l'*Echo de la Creuse*, du 3 mai 1876.

beaucoup plus tard par l'*e* muet français et la consonne finale est tombée. Ainsi ont été traités *Africanum*, dans *Saint-Affrique* (Aveyron, Tarn); *Agrippanum*, dans *Saint-Agrève* (Ardèche), *Saint-Egrève* (Isère); *Anianum* dans *Saint-Agne* (Dordogne), *Saint-Igne* (Tarn-et-Garonne), *Saint-Chignes* (Lot); *Gentianum* dans *Saint-Gence* (Haute-Vienne); *Julianum* dans *Saint-Julia* (Aude, Haute-Garonne) et *Saint-Julie* (Dordogne) au XVII[e] siècle; *Romanum* dans *Saint-Rome* (Aude, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Lozère); *Silvanum* dans *Saint-Sauves* (Puy-de-Dôme), *Saint-Solves* (Corrèze); *Symphorianum* dans *Sainte-Feyre* (Creuse); *Trajanum* dans *Sainte-Trie* (Dordogne); dans *Saint-Viance* (Corrèze), rapporté par erreur, semble-t-il, à *Vincentianum*.

L'accent a été avancé aussi dans *Saint-Ferme* (Gironde), de *Fermerium* et dans *Saint-Sève* (Gironde) de *Severum*, qui sont traités comme le proparoxyton *tebe de tepidum*.

Vocalisme.

Certains noms en *-ium* sont caractérisés par le maintien de l'*i* posttonique atone en hiatus : *Anatolium, Anatoli*, auj. *Saint-Anatholy* (Haute-Garonne). Mais actuellement, dans la prononciation dialectale, beaucoup de ces *i* atones, incorrectement écrits *y*, sont passés à *e* muet. On peut citer : *Saint-Adjutory* (Charente), d'*Adjutorium; Saint-Gély* (Gard, Hérault), d'*Aegidium; Saint-Bauzély* (Aveyron) et *Saint-Beauzély* (Gard), de *Baudilium; Saint-Cizy* (Haute-Garonne), de *Cidium; Saint-Caprazy* (Aveyron), de *Caprasium; Saint-Dalmazi* (Aveyron), de *Dalmacium; Saint-Dézéry* (Corrèze, Gard), *Saint-Drézéry* (Hérault), *Saint-Diéry* (Puy-de-Dôme) et *Saint-Géry* (Dordogne), de *Desiderium; Saint-Vosy* (Ain), d'*Evodium; Saint-Exupéry* (Corrèze, Gironde), d'*Exuperium; Saint-Gervasy* (Gard) et *Saint-Gervazy* (Puy-de-Dôme), de *Gervasium; Saint-Emétéry* (Gard), d'*Emiterium; Saint-Jory* (Dordogne), de *Jorium* pour *Georgium; Saint-Lary* (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées), d'*Hilarium; Saint-Macary* (Bouches-du-Rhône), de *Macarium; Saint-Marthory* (Haute-Garonne), de *Martyrium; Saint-Mélany* (Ardèche), de *Melanium; Saint-Nauphary* (Tarn-et-Garonne), de *Leofarium;*

Saint-Morezy (Dordogne), de *Mauricium; Saint-Poncy* (Cantal), de *Pontium; Saint-Sozy* (Lot), de *Sosium.* On a francisé depuis *Saint-Izaire* (Aveyron), d'*Aredium; Saint-Allyre* (Puy-de-Dôme), d'*Illidium; Saint-Yvoine* (Puy-de-Dôme), autrefois *Saint-Igoni,* d'*Aeonium*[67]; *Saint-Remège* (Puy-de-Dôme) et *Saint-Remèze* (Ardèche), pour *Saint-Remedi* ou *Remezi,* de *Remigium,* etc. *Saint-Pantaly* (Dordogne) vient d'une forme vulgaire *Panthalio,* de *Pantaleonem.*

Les formes provençales sont caractérisées par le maintien de l'*a* tonique libre : *Saint-Clar* (Haute-Garonne, Gers), de *Clarum; Sainte-Fortunade* (Corrèze), de *Fortunata; Saint-Grat* (Aveyron), de *Gratum,* etc. Même traitement devant *n* final : *Saint-Colombas* (Alpes-Maritimes), de *Columbanum; Saint-Montant* (Ardèche), de *Montanum.* Toutefois, dans la région franco-provençale, *-anum* donne quelquefois *-in: Saint-Aignin* (Isère), d'*Anianum; Saint-Cassin* (Savoie), de *Cassianum.* On notera l'altération de l'*a* tonique en *i* dans *Saint-Chignes* (Lot), *Saint-Igne* (Tarn-et-Garonne), d'*Anianum. E* fermé tonique se conserve également : *Saint-Vert* (Haute-Loire), de *Verum,* mais on a *Saint-Solve* (Corrèze), de *Silvanum. E* ouvert se diphtongue dans *Saint-Ciers* (Charente-Inférieure, Gironde), de *Cyricum,* et dans *Saint-Geniès, Geniez* ou *Giniès,* de *Genesium,* fort répandu. *O* ouvert se diphtongue également dans *Saint-Juéry* (Aveyron, Lozère, Tarn), de *Georgium.* Le suffixe germanique *-ulfum* passe à *-on* dans *Saint-Frion* (Creuse), de *Fredulfum; Saint-Myon* (Puy-de-Dôme), de *Medulfum; Saint-Pardon* (Gironde, Lot-et-Garonne) et *Saint-Perdon* (Landes, Lot-et-Garonne), de *Pardulfum.* (Ce trait se retrouve aussi dans le domaine d'oïl.)

A la semitonique, *a* s'affaiblit en *e* dans *Saint-Sériès* (Hérault), d'*Aredium,* qui donne ailleurs *Saint-Izaire* (Aveyron), et *Saint-Yrieix* (Haute-Vienne), mais *Saint-Arey* (Isère). Devant palatale, il est passé à *ai,* puis à *ei* et *e,* dans *Saint-Setiers* (Corrèze), de *Sagittarium,* et *Saint-Mémin* (Dordogne), de *Maximinum.* L'*e* d'*Aeonium* donne *i* dans *Saint-Yvoine* (Puy-de-Dôme) ; celui d'*Eparchium* donne *i* dans *Saint-Cybard, Saint-Ybard* (Corrèze), *Saint-Ybars* (Ariège). Dans *Eumachium, eu* passe à *a* dans *Saint-Chamassy* (Dordogne).

67. Cf. A. Dauzat, *Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne* (Paris, 1897), p. 52, n. 1.

Eo passe à *a* dans *Saint-Lager* (Ardèche, Rhône), de *Leodegarium; Saint-Chaffrey* (Hautes-Alpes), de *Theofredum;* mais on a *Saint-Daunès* (Lot), de *Dionysium,* et *Saint-Nauphary* (Tarn-et-Garonne), de *Leofarium,* comme de *Leonardum* provient *Launart. U* semitonique devient *i* dans *Saint-Frichoux* (Aude, Hérault), de *Fructuosum. Au* est passé à *u* dans *Saint-Mury* (Isère), de *Mauricium.*

L'*a* final atone du Midi et du Poitou est partout passé à *e* sous l'influence française, mais *Saint-Acquitière* (Charente) de *Quitteria,* représente un *Sainta Quiteira* mal coupé.

Consonnantisme.

A l'initiale, l'*a* prosthétique, produit en gascon par la prononciation roulée de l'*r*, se retrouve dans *Saint-Armon* (Basses-Pyrénées), *Saint-Arroman* (Gers, Hautes-Pyrénées), de *Romanum,* et *Saint-Arroumex* (Tarn-et-Garonne), de *Remigium. S* sourde devient chuintante dans *Saint-Chels* (Lot), de *Celsum. F* en gascon était devenu *h;* d'où *Saint-Elix* (Haute-Garonne, Gers), de *Felicem,* et *Saint-Ost* (Gers), de *Faustum. C* palatalisé devant *a* donne *Saint-Chabrais* (Creuse), de *Caprasium,* mais ailleurs, il garde le son dur, même dans les régions du Midi où il avait pu passer à *ch* (en Dordogne, par exemple). *G* devant *a* s'est également palatalisé dans *Saint-Jal* (Corrèze), ailleurs *Saint-Gal* (Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme), *Saint-Gaux* (Gironde), de *Gallum.* On notera que *gu* fut mis pour *g* dans *Saint-Guiral* (Tarn), *Saint-Guiraud* (Gers, Hérault), de *Geraldum. Th* germanique devient *ch* dans *Saint-Chaffrey* (Hautes-Alpes), de *Theofredum,* et *Saint-Chef* (Isère), pour *Saint-Chier,* de *Theuderium. J* passe à *y* dans *Saint-Yors* (Gers), de *Georgium,* et dans *Saint-Yaguen* (Landes), de *Jacobum.*

Intervocaliques isolées. — La nasale *n* tombe en gascon dans *Sainte-Christie* (Gers), de *Christina. P* passe régulièrement à *b* dans *Saint-Ybard* (Corrèze), d'*Eparchium. V* permute avec *b* dans *Saint-Abit* (Basses-Pyrénées), d'*Avitum. D,* qui est tombé dans *Saint-Oradoux* (Creuse), d'*Adoratorem,* dans *Saint-Goin* (Basses-Pyrénées), de *Gaudentium,* se palatalise et passe à *z* devant *i* dans *Saint-Bauzeil* (Ariège), *Saint-*

Beauzire (Haute-Loire, Puy-de-Dôme), de *Baudilium; Saint-Cizy* (Lot), de *Cidium; Saint-Ilpize* (Haute-Loire), d'*Elpidium; Sainte-Aulazie* (Tarn-et-Garonne), et *Sainte-Alauzie* (Lot), d'*Euladia,* pour *Eulalia; Saint-Frézal* (Lozère), de *Frodoaldum; Saint-Remège* (Ardèche), de *Remedium,* pour *Remigium. Saint-Gauzens* (Tarn), de *Gaudentium,* s'est formé sur *gauzir* < *gaudire.* En Limousin et en Quercy, *d* intervocalique tombe quelquefois et amène un *v* de transition conservé dans *Saint-Auvent* (Haute-Vienne), d'*Audoenum; Saint-Jouvent* (Haute-Vienne), de *Gaudentium; Saint-Palavy* (Lot), de *Palladium.* Dans *Saturninum, Saint-Sernin* ou *Saint-Cernin, t* est tombé comme dans *Caturcinum, Caersin, Quercy. Saint-Cougat,* déformation de *Cucufat,* est devenu, au XVII[e] siècle, *Saint-Couat* (Aude).

Groupes de consonnes conjoints. — *Petrum* donne *Saint-Peyre.* Dans *Saint-Pey* (Gironde), *Saint-Pé* (Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses- et Hautes-Pyrénées), la voyelle d'appui et l'*r* qui suit ont disparu. *Pr* passe régulièrement à *br* dans *Saint-Cybranet* (Dordogne), de *Cyprianum* et le diminutif. Dans *Saint-Aunès* (Hérault), d'*Agnetem,* le *g* s'est vocalisé comme dans *saumier,* de *sagmarium.*

Groupes romans. — *C* se vocalise en *u* devant *m* dans *Saint-Jaume* (Var), *Saint-Jeaume* (Var, Vaucluse), de *Jacmum,* pour *Jacobum;* ou bien, il se confond avec la labiale: *Saint-Jammes* (Basses-Pyrénées). Un *d* de transition s'insère entre *n* et *r* dans *Saint-Ondras* (Isère), d'*Honoratum.*

Finales. — L'*n* tombe fréquemment dans le domaine provençal. Ainsi *Saint-Alby* (Tarn), *d'Albinum; Saint-Chamas* (Bouches-du-Rhône), d'*Amantium; Saint-Céré* (Lot), de *Serenum; Saint-Donis* (Drôme), de *Domninum; Saint-Mémy* (Tarn), de *Maximinum; Saint-Saby* (Aveyron), de *Sabinum; Saint-Saury* (Cantal), de *Severinum.* L'*l* final passe à *t* dans la région gasconne : *Saint-Marcet* (Haute-Garonne). L'*r* s'est amuï normalement dans *Saint-Oradoux* (Creuse), d'*Adoratorem* et dans *Saint-Amadou* (Ariège), d'*Amatorem.*

Accidents phonétiques.

L'aphérèse a atteint *Assisclum, Saint-Siscle* (Aude); *Eleutherium, Saint-Lattier* (Isère); *Evodium, Saint-Voy* (Haute-

Loire); *Hilarium, Saint-Lary* (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées); *Imiterium, Saint-Médier* (Gard).

Dans *Saint-Allyre* (Puy-de-Dôme), d'*Illidium*, et *Saint-Géry* (Dordogne), d'*Aegidium*, il y a eu dissimilation de *d* en *r*. Dans *Saint-Nauphary* (Tarn-et-Garonne), de *Leofarium*, dissimilation de *l* initial en *n*. Dans *Saint-Beauzire* (Haute-Loire, Puy-de-Dôme), de *Baudilium*, et dans *Saint-Araille* (Ariège, Haute-Garonne, Gers), d'*Eulalia*, dissimilation de *l* en *r*.

Il y a métathèse de l'*r* dans *Saint-Cricq*, de *Cyricum; Saint-Trys* (Rhône), de *Thyrrum; Saint-Tropez* (Var), de *Torpetem*, et dans *Saint-Sibournet* (Lot-et-Garonne), de *Cyprianum*, au diminutif. Il y a métathèse de syllabes dans *Sainte-Alauzie* (Lot), d'*Euladia. Aredium*, qui avait donné *Irezi*, est devenu *Saint-Izaire* (Aveyron), avec permutation des deux consonnes.

Un cas d'épenthèse de l'*r* se trouve dans *Saint-Drézéry* (Hérault), de *Desiderium*.

ESSAI DE PHONÉTIQUE DES NOMS DE SAINTS

b) *EN FRANÇAIS*

Influence de *DOMNUS* et de *SANCTUS*.

Dans *domnum* employé proclitiquement, l'*o* traité comme semitonique a souvent passé à *a*, comme dans *Dammartin*, de *D. Martinum, Dampierre*, de *D. Petrum, Damphal* (Haute-Marne), de *D. Fidolum;* il s'est affaibli en *e* dans *Demuin* (Somme), de *D. Audoenum*, et a passé à *ou* dans *Doulevant* (Haute-Marne), de *D. Lupentium* et *Douriez* (Pas-de-Calais), de *D. Ricarium* (*D. Reiher* en 1137).

Le groupe *mn* a généralement subi l'assimilation progressive à *m;* d'où les toponymes commençant par *Dom-, Dam-*. Mais l'assimilation régressive à *n* se constate dans *Donnement* (Aube), de *D. Amandum, Donnemain* (Eure-et-Loir), de *D. Emanum, Dannevoux* (Meuse), de *D. Ipolitum, Dannemarie* (Doubs, Seine-et-Oise), *Donnemarie* (Haute-Marne, Seine-et-Marne), de *D. Maria*.

Domnus s'est souvent soudé au nom qui suit et a influencé son traitement normal. Il contribue à l'affaiblissement de la semitonique dans *Donnement*, d'*Amandum*, et *Donjevin*

(Meurthe-et-Moselle), de *Jovinum*. Après *domnum*, le vocable hagiographique subit des contractions : ainsi *Agericum* dans *Domprix* (Meurthe-et-Moselle), *Petrum* et le suffixe *-ittum* dans *Domprot* (Marne), *Ricarium* dans *Douriez* (Pas-de-Calais), *Stephanum* dans *Domptail* (Meurthe-et-Moselle, Vosges), *Symphorianum* dans *Dompcevrin* (Meuse), *Theodorum*, dans *Domsure* (Ain).

Dans *sanctum*, la vocalisation en *i* de la médiale *c* avait produit avec métathèse le fr. *saint*. L'élément palatal en a disparu quelquefois. *Saint* devenu *san(t)* a pu ainsi s'unir au vocable hagiographique et faire oublier la personne du saint. Ainsi *Saint-Beury* (Côte-d'Or) s'écrivait, au XIII[e] siècle, *Senburri, Sanburré; Saint-Chéron, Sancheron*. Il en a été de même pour *Sancerre* (Cher), qui représente indubitablement *S. Satyrum*[68]; *Sancergues* (Cher), *S. Cyricum, Samans* (Ain), *S. Mames*, en 1285 *San Man. Sambin* (Loir-et-Cher), de *S. Albinum*, et *Samer* (Pas-de-Calais), de *S. Avulmarum* sont sortis altérés de la rencontre de deux consonnances difficiles, *San Au* et *San Ou. Sammarçoles* (Vienne), de *S. Martialem*, offre un cas d'agglutination de *sanctum* avec confusion de sons à la tonique.

Dans le domaine du français, *sanctus* a provoqué aussi les diverses perturbations signalées pour le provençal. Chûte de la dentale initiale dans *Saint-Aurin* (Somme), pour *Saint-Taurin*, de *Taurinum; Saint-Yorre* (Allier), pour *Saint-Tiorre*, de *Theodericum; Saint-Urien* (Côtes-du-Nord, Eure) et *Saint-Euriel* (Côtes-du-Nord), pour *Saint-Turien, Saint-Turiel*, de *Turiavum*. Féminisation de *Scubiculum* dans *Sainte-Escobille* (Seine-et-Oise); de *Petrusium* dans *Sainte-Péreuse* (Nièvre). Masculinisation de *Eugenia* dans *Saint-Eugène* (Aisne). Sous l'influence d'une homophonie, le groupe *Saint-Mars*, issu de *Medardum*, est devenu *Cinq-Mars* (Indre-et-Loire).

Influence de l'accent.

Divers toponymes en *saint* proviennent d'anciens proparoxytons. Tels sont *Saint-Ay* (Loiret) et *Saint-Isle* (Mayenne), d'*Agilum; Saint-Basle* (Marne), *Saint-Bale* (Ardennes), *Dom-*

68. Cf. J. Soyer, *A propos de l'origine du nom de Sancerre*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XXXII (1909), p. 143-148.

basle (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de *Basolum; Sainte-Barbe*, de *Barbara; Saint-Cyr* et ses variantes, de *Cyricum; Saint-Phal* (Aube, Loiret, Yonne), de *Fidolum*, antérieurement *Fedle, Falle* et *Fale; Saint-Geosmes* (Haute-Marne), pour *Jemmes*, de *Geminos; Saint-Masmes* (Marne), *Saint-Maixme* (Eure-et-Loir), *Saint-Mesmes* (Seine-et-Marne), de *Maximum; Saint-Parres* (Aube), de *Patroclum; Saint-Preuil* (Charente), de *Proculum; Saint-Rieul* (Côtes-du-Nord, Meuse), de *Regulum; Saint-Romble* (Cher), de *Romulum; Sancerre* (Cher), de *Satyrum; Saint-Seine* (Côte-d'Or, Nièvre), de *Secanum*, pour *Sequanum*, autrefois *Saint-Seigne; Saint-Xandre* (Charente-Inférieure), de *Senerium; Sainte-Verge* (Deux-Sèvres), de *Virgana*.

Vocalisme.

Saint-Pellerin (Eure-Loire, Manche) a conservé l'atone entravée de *Peregrinum*. L'*u* atone en hiatus qui se joint à la tonique pour former diphtongue dans *Saint-Auvieux* (Orne), d'*Adalveum*, a disparu dans *Saint-Flovier* (Indre-et-Loire), de *Flodoveum*, et dans *Saint-Sauvier* (Allier), de *Silveum*, qu'il faudrait écrire *ié*.

En français, l'*a* tonique libre passe à *é*: *Saint-Privé* (Loiret, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne), de *Privatum*. *E* ouvert a donné *o* dans le dialecte bourguignon : *Saint-Jomes*, de *Geminos*, act. *Saint-Geosmes* (Haute-Marne), *Dombrot* (Marne), de *Brictium*, et *Domprot* (Marne), de *Petrum* et le suffixe *-ittum*. Il s'est diphtongué dans *Saint-Ciergues* (Haute-Marne), de *Cyricum*. *E* fermé devient régulièrement *oi* dans *Saint-Plazoir*, act. *Saint-Plaisir* (Allier), de *Placidium*, et dans *Saint-Voir* (Allier), de *Verum*. *O* ouvert se diphtongue en *ue, eu* dans *Sainte-Beuve* (Seine-Inférieure), de *Bova, Sainte-Preuve* (Aisne), de *Proba*. *Ferreolum* a donné *Saint-Fergeux* (Ardennes), *Saint-Ferjeux* (Doubs, Marne, Haute-Saône) et *Saint-Fargeau* (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), dans la région où *-olum* passe à *au*. *I* long passe à *o* dans *Saint-Elophe* (Vosges), d'*Eliphium*. *Au* devient régulièrement *o* : *Saint-Pol* (Finistère, Pas-de-Calais), de *Paulum*, mais l'influence étymologique a généralisé *Paul*.

Le suffixe germanique *-hari* est devenu *-ier*, puis *-er*, dans *Saint-Léger*, de *Leodegarium, Saint-Loyer* (Orne), de *Lotha-*

rium, Saint-Richer (Calvados, Seine-Inférieure), *Saint-Riquier* (Seine-Inférieure, Somme), *Douriez* (Pas-de-Calais), de *Ricarium*. Les formes savantes sont en *-aire*.

Devant nasale, *e* ouvert passait à *oi* en Champagne : d'où *Saint-Broing* (Côte-d'Or), *Saint-Broingt* (Haute-Marne, Haute-Saône), de *Benignum*. Ce son a été étendu par suite de l'analogie des sons *ei* et *ai* à *Saint-Epoin* (Marne), d'*Ispanum*.

Semitonique, *e* passe à *i* dans *Saint-Liesne* (Seine-et-Marne), pour *Lioine*, de *Leonium*. Le groupe *eu* donne aussi *i* dans *Saint-Yan* (Saône-et-Loire), d'*Eugendum*, *Saint-Yon* (Seine-et-Oise), d'*Eudonem*. Il donne *ié* dans *Saint-Liévin* (Pas-de-Calais), de *Leobinum; Saint-Liémer*, de *Leudomirum*, depuis *Saint-Lumier* (Marne). *Eu* passe à *o* dans *Saint-Offange* (Maine-et-Loire), d'*Euphemia; Saint-Osège*, d'*Eusebium*, devenu *Saint-Usage* (Aube, Côte-d'Or), *Saint-Usuges* (Saône-et-Loire), *Saint-Huruge* (Saône-et-Loire). Il reste dans *Sainte-Eusoye* (Oise), d'*Eusebia*.

La réduction des hiatus produits entre semitoniques et toniques, ou semitoniques seules, par la chûte des consonnes intervocaliques, a donné pour *a* : *Saint-Groux* (Charente), de *Gratulfum; Saint-Utin* (Marne), d'*Agustinum*, pour *Augustinum; Saint-Haon* (Loire), prononcé *An* par contraction de l'*a* nasal, d'*Abundium*. *Paternum* a donné *Saint-Pair* (Calvados, Manche), *Saint-Pois* (Manche), *Saint-Poix* (Mayenne).

Pour les autres voyelles, on a *Saint-Bel* (Rhône), de *Baudilium; Saint-Cloud*, de *Clodoaldum; Saint-Froult* (Charente-Inférieure), de *Fredulfum; Saint-Mards* (Aube, Eure, Seine-Inférieure), *Saint-Mard, Saint-Mars et Cinq-Mars*, de *Medardum; Saint-Molf* (Loire-Inférieure), de *Medulfum; Sainte-Thuise* (Aube), de *Theodosia*.

Le passage d'*e* à *a* devant *l* ou *r* se retrouve pour la tonique dans *Saint-Phal*, de *Fidolum; Saint-Parres*, de *Patroclem*, et pour la semitonique dans *Saint-Baraing* (Jura), de *Benignum; Saint-Fargeau*, de *Ferreolum; Saint-Varent* (Deux-Sèvres), de *Veranum*. On remarquera *Saint-Forgeot* (Saône-et-Loire) et *Saint-Forget* (Seine-et-Oise), de *Ferreolum*.

Enfin, la semitonique disparaît souvent entre explosive et liquide : *Saint-Blin* (Marne), *Saint-Broing, Saint-Broingt, Saint-Branchs* (Indre-et-Loire), de *Benignum; Saint-Vrain* (Marne, Seine-et-Oise), *Saint-Vran* (Côtes-du-Nord), de *Veranum*.

Consonnantisme.

A l'initiale, l'influence du type étymologique a réagi sur la palatalisation du *c* devant *a*. *Caprasium*, par exemple, a fourni en Bourbonnais, au XIII[e] siècle, *Saint-Chivrès*, on attendrait en français *Chevrais*, conservé dans un lieu-dit du Cher, mais c'est *Saint-Caprais* qui s'est imposé dans l'Allier, le Cher et la Seine-et-Oise. *Caraunum* a donné *Saint-Chéron* (Eure, Eure-et-Loir, Marne, Sarthe, Seine-et-Oise), mais dans la même région, *Carilefum* a donné *Saint-Calais*, *Saint-Calez* (Sarthe). Dans l'Indre, *Carterium* donne *Saint-Chartier*.

Saint-Galmier (Ain, Loire) vient de *Waldomerum*, pour *Baldomerum*.

Les intervocaliques *d* et *t* sont tombés, donnant *Saint-Beury* (Côte-d'Or), de *Botericum*; *Saint-Boil* (Saône-et-Loire), *Saint-Bois* (Ain), de *Baudilium*; *Saint-Flovier* (Indre-et-Loire), de *Flodoveum*; *Saint-Loyer* (Orne), de *Lotharium*; *Saint-Paër* (Eure, Seine-Inférieure), de *Paternum*; *Saint-Rouin* (Meuse), de *Rodingum*; *Saint-Saëns* (Seine-Inférieure), de *Sidonium*, etc.

L'évolution normale de *b* intervocalique se retrouve dans *Damelevières* (Meurthe-et-Moselle), de *Leobaria*. *P* est devenu régulièrement *v* dans *Saint-Avold* (Moselle), et *Dannevoux* (Meuse), d'*Ipolitum* accentué sur l'antépénultième; *Doulevant* (Haute-Marne), de *Lupentium*. *F* devient *v* dans *Dompcevrin* (Meuse), de *Symphorianum*.

Les groupes *tr* et *dr*, latins ou romans, se réduisent à *r* : *Saint-Beury* (Côte-d'Or), de *Bot(e)ricum*; *Saint-Perreux* (Morbihan), de *Petrocum*; *Sainte-Perrine* (Oise), formée sur *Perrin*, dérivé de *Petrum*; *Saint-Père* (Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Loiret, Nièvre, Sarthe, Seine-et-Oise, Vendée, Yonne), de *Petrum*; *Sainte-Péreuse* (Nièvre), de *Petrusium*; *Saint-Parres* (Aube), de *Patroclem*; *Saint-Parize* (Nièvre), de *Patricium*; *Sancerre* (Cher), de *Sat(y)rum*; *Saint-Méry* (Seine-et-Marne), de *Med(e)ricum*; *Saint-Moran* (Ille-et-Vilaine), de *Mod(e)ramnum*; *Saint-Moré* (Yonne), de *Mod(e)ratum*; *Saint-Yorre* (Allier), de *Tioderium* pour *Theodericum*. *Br* et *pr* passent à *vr* : *Saint-Evroult* (Eure-et-Loir, Orne, Seine-et-Oise), d'*Ebrulfum*; *Saint-Epvre* (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle), d'*Aprum*.

L appuyant, vocalisé en *u*, forme diphtongue avec la voyelle qui précédait : *Saint-Aubin*, d'*Albinum*; *Saint-Auprien* (Indre),

d'*Alpinianum; Saint-Baussant* (Meurthe-et-Moselle), de *Balsemium; Saint-Cloud,* de *Clodoaldum; Saint-Goussaud* (Creuse), de *Gondisaldum; Saint-Macoux* (Vienne), de *Maculfum; Saint-Menoux* (Allier), de *Menulfum; Saint-Pardoux* (Allier), de *Pardulfum; Saint-Rigaud* (Saône-et-Loire), de *Rigaldum; Saint-Vaury* (Creuse), de *Val(e)ricum.* L'*l* étymologique a été cependant rétabli dans un grand nombre de formes.

S appuyant est tombé régulièrement dans *Saint-Epin* (Oise), *Saint-Epain* (Indre-et-Loire), d'*Hispanum; Saint-Gelin* (Indre-et-Loire, Saône-et-Loire), de *Gislenum; Saint-Même,* de *Maximum; Saint-Utin* (Marne), autrefois *Eustin,* d'*Augustinum; Saint-Outrille* (Cher), d'*Austregisilum; Saint-Vandrille* (Orne), de *Vandregisilum; Saint-Conté* (Finistère), de *Contextum.*

Le groupe *qu* dans *Saint-Eulien* (Marne), d'*Aquilinum,* n'a gardé que l'élément labial, comme dans *aqua* donnent *ève.*

Dans *Saint-Baussange* (Aube), de *Balsemium; Saint-Offange* (Maine-et-Loire), d'*Euphemia; Saint-Menge* (Vosges), *Saint-Menges* (Ardennes), de *Memmium; Saint-Pouange* (Aube), de *Potamium;* la labiale *m* devient appuyante et *ye* se consonnifie et passe à *j,* comme dans *simium, singe.* Dans le groupe *b* ou *v* + *ye,* l'élément palatal passe à *j* et le *b* tombe: *Eusebium* donne *Saint-Eusoge* (Yonne), *Saint-Usage* (Aube, Côte-d'Or), *Saint-Usuges* (Saône-et-Loire), *Saint-Huruge* (*id.*). De même dans *Saint-Sauge* (Nièvre), de *Salvium.* On remarquera aussi qu'après *r, i* s'est consonnifié dans *Ferriolum, Saint-Ferjeux.*

Dans le groupe roman *m'l* d'*Herm(e)landum,* s'insère un *b* de transition : *Saint-Erblon* (Ille-et-Vilaine, Mayenne), *Saint-Herblon* (Loire-Inférieure) et *Saint-Herblain* (*id.*); de même, dans *Rom(u)lum, Saint-Rhomble* (Cher). Un *d* s'insère dans le groupe *nr* de *Sen(e)rium : Saint-Xandre* (Charente-Inférieure). Dans le groupe *c'b* de *Jac(o)bum, b* passe à *m,* donnant *Jaqueme,* d'où *Saint-James* (Allier, Loire-Inférieure, Manche, Seine) et *Saint-Jacques.*

Finale, l'*l* se vocalise par analogie dans *Saint-Angeau* (Charente), d'*Angelum; Saint-Marceau* (Ardennes, Loiret, Sarthe), de *Marcellum.*

Accidents phonétiques.

Saint-Ustre (Vienne) provient d'*Adjutor* et aurait dû donner *Aiutre.* Il y a dissimilation d'*r* en *l* dans *Saint-Phallier* (Seine-

et-Oise), de *Pharetrium;* de *n* en *l* dans *Saint-Blin* (Haute-Marne), de *Benignum; Saint-Sorlin* (Ain, Charente-Inférieure, Saône-et-Loire), de *Saturninum;* de *n* en *r* dans *Saint-Auprien* (Indre), d'*Alpinianum, Saint-Berain* (Saône-et-Loire), *Saint-Baraing* (Jura), *Saint-Broing* (Côte-d'Or), *Saint-Broingt* (Haute-Marne, Haute-Saône), *Saint-Branchs* (Indre-et-Loire), de *Benignum. Saint-Tricat* (Pas-de-Calais), vient de *Nicasium. S* s'est dissimulé en *r* dans *Saint-Huruge* (Saône-et-Loire), d'*Eusebium.*

Des métathèses de l'*l* et de l'*r* ont donné *Saint-Soupplets* (Seine-et-Marne), *Saint-Souplet* (Marne, Nord), *Saint-Supplet* (Meurthe-et-Moselle), *Saint-Supplix* (Seine-Inférieure), de *Sulpicium;* et *Saint-Prancher* (Vosges), *Saint-Brancher* (Saône-et-Loire, Yonne), de *Pancratium,* avec dissimilation d'*r* en *l* dans *Saint-Planchers* (Manche).

AUTRES PARTICULARITÉS DES NOMS PRÉCÉDÉS DE *SAINT*

Survivances morphologiques.

Nous groupons ici les faits communs au provençal et au français. On sait que dans l'ancienne langue, il existait la déclinaison à deux cas des substantifs. Par analogie à la déclinaison masculine en *-us,* où le cas sujet prenait l'*s* flexionnel, cette lettre a été étendue au cas sujet de beaucoup de noms qui n'en comportaient pas à l'origine. Elle est restée dans un grand nombre de toponymes commençant par *saint : Saint-Bars, Saint-Chamans, Saint-Ceols, Saint-Colombas, Saint-Fergeux, Saint-Planchers, Saint-Romans, Saint-Witz.*

Le souvenir de la déclinaison en *-a, -ane* des noms féminins, est resté dans *Sainte-Barban* et *Sainte-Ouain,* tous deux au cas régime, et qui ont été depuis masculinisés en *Saint-Barbant* (Haute-Vienne) et *Saint-Ouen* (Vosges). La déclinaison masculine en *-o, -one* des noms masculins, a laissé les formes obliques : *Saint-Bresson* (Gard, Haute-Saône), *Saint-Brisson* (Loiret, Nièvre), de *Brictionem; Saint-Druon* (Nord), de *Drogonem; Saint-Hugon* (Isère, Savoie), de *Hugonem,* tandis que *Saint-Yves* représente le cas sujet de *Yvo, Yvonem.*

Mêmes traces de la déclinaison des noms en *-or, -ore* du type *imperator.* Le cas sujet est conservé dans *Saint-Ustre* (Vienne), d'*Adjutor; Saint-Vistre* (Marne), de *Victor.* Au contraire, c'est

le cas régime que représentent *Saint-Oradoux* (Creuse), d'*Adoratorem; Saint-Amadour* (Mayenne), d'*Amatorem; Dampvitoux* (Meurthe-et-Moselle), *Saint-Vidou* (Landes) et *Saint-Victour* (Corrèze), de *Victorem*. Cf. plus loin *Saint-Salvaire* et *Saint-Salvadour*.

Refaçons d'après la forme vulgaire.

Comme pour les autres noms de lieux, les transformations subies par les noms de saints passés en langue vulgaire ont eu leur répercussion sur la forme latine primitive. Les rédacteurs d'actes, auxquels elle échappait souvent ont, à leur gré, latinisé les formes vulgaires; ces refaçons se sont introduites dans les documents de caractère officiel, tels que les Catalogues hagiographiques et les pouillés ecclésiastiques, et ont engendré des confusions préjudiciables au souvenir hagiographique contenu dans le toponyme. On a eu, après *Domnum, Domna Petra* pour *Dompierre, Donna Manus* pour *Donnemain*, et *Doulevant* figure, par un véritable calembour, dans le pouillé du diocèse de Toul de 1472, comme *Dolosus Ventus !* Après *Sanctum*, on arrive à des créations déconcertantes comme *S. Aborreus* pour *Saint-Yorre, S. Electus* pour *Saint-Chély, S. Heredius* pour *Saint-Izaire, S. Mars* ou *S. Maritus* pour *Saint-Mart, S. Sergius* pour *Saint-Ciergue*. On a cru longtemps que *Saint-Beury* venait de *S. Baldericus; Saint-Auvent*, de *S. Audentius, Saint-Branchs*, de *S. Bracchio, Saint-Menge*, de *Dominicus*. Ces créations sont extrêmement nombreuses : il suffit d'en être prévenu pour se défier à juste titre de toutes les formes postérieures au XIII^e^ siècle et de se référer de préférence à celles que donnent les documents les plus anciens. Il est regrettable de constater qu'elles ont souvent le pas, dans des livres récents, sur le véritable thème étymologique.

Assimilations erronées.

Dans d'autres cas, les transformations subies en langue vulgaire par des noms de saints différents ont abouti à des résultats si approchants qu'il en est résulté de curieuses assimilations : *Aubin* peut convenir à *Albanus* ou à *Albinus*, *Amand* à *Amandus* et à *Amancius*, *Géry* à *Aegidius, Deside-*

rius et *Georgius*[69]. Le plus souvent, ces rencontres de consonnances plus ou moins voisines, ont eu pour résultat de supplanter le véritable saint. Ainsi *Saint-Ansbert* est devenu *Saint-Hubert* (Lot); *Saint-Cloud*, *Saint-Claude* (Loir-et-Cher); *Saint-Crésant*, de *Chrysanthus*, *Saint-Crescent* (Aude); *Saint-Cist*, de *Cyricum*, *Saint-Sixte* (Aude); *Sainte-Cérille*, de *Cericula*, *Sainte-Cécile* (Indre); *Sainte-Olaie*, d'*Eulalia*, *Saint-Eloi* (Ain); *Saint-Mart*, de *Medardum*, *Saint-Marc* (Côte-d'Or); *Saint-Memmi*, de *Memorium*, *Saint-Mesmin* (Aude); *Saint-Luchain*, de *Lupianum*, *Saint-Lucien*, etc.

Noms doubles.

La toponymie n'offre que deux exemples de vocables doubles. *Dandesigny* (Vienne) est la contraction assez brutale de *dd. Abdon* et *Sennen*, les deux saints persans; *Saint-Georges-L'-Agricol* (Haute-Loire rappelle *SS. Georgius et Agricola*, mais ce dernier nom pris pour un adjectif, a été joint au précédent à l'aide de l'article.

Noms collectifs.

Deux noms collectifs ont été conservés : *Sanctae Puellae* dans le Mas-*Saintes-Puelles* (Aude) — c'étaient deux vierges de Toulouse qui ensevelirent saint Saturnin après son martyre. *Saint-Geosmes* (Haute-Marne), actuellement au singulier, représente *Sancti Gemelli*, les Jumeaux de Cappadoce, Speusippe et Eleusippe.

Diminutifs et surnoms.

On trouve quelques toponymes en *saint* sous la forme du diminutif, avec le sens de *Petit-Saint-N.* Ainsi *Saint-Amancet* (Tarn), *Saint-Canadet* (Bouches-du-Rhône), *Saint-Cybranet* (Dordogne), *Saint-Sibournet* (Lot-et-Garonne), *Saint-Floret* (Puy-de-Dôme), *Saint-Gallet* (Indre), *Saint-Jeannet* (Basses-Alpes), *Saint-Jouannet* (Landes), *Saint-Louet* (Calvados, Man-

69. Cf. Ed. Cabié, *Rapports de saint Didier, évêque de Cahors, et de saint Didier, évêque d'Auxerre avec l'Albigeois*, dans *Annales du Midi*, t. VI (Toulouse, 1894), p. 401-419. *Saint-Léon-sur-Vézère* (Dordogne) vient de *S. Leontius*.

che), *Saint-Paulet* (Ariège, Aude, Gard), *Saint-Sevret* (Landes), *Saint-Victoret* (Bouches-du-Rhône).

A partir du XII[e] siècle, beaucoup de ces noms ont été complétés par un adjectif qualificatif qui se rapporte la plupart du temps au caractère du pays: *-le-Pauvre, -le-Selvage,* de *silvaticum; -le-Vinos,* de *vinosum.* Mais aussi l'épithète précise une dévotion particulière. Ainsi *Saint-Aubin-le-Vertueux* (Eure), dans le sens de *miraculeux; Saint-Bonnet-l'Enfantier* (Corrèze), qui donne ou guérit les enfants; *Saint-Hilaire-le-Vouhis* (Vendée), de *votivum; Saint-Julien-le-Pèlerin* (Corrèze), où l'on se rend en pèlerinage; *Saint-Rémy-l'Honoré* (Seine-et-Oise). L'adjectif s'applique aussi à une ancienne représentation figurée du saint: *Saint-Denis-le-Vêtu* (Manche), *Saint-Martin-le-Pin* (Dordogne) pour *le Peint, de pictum.*

Formes composées.

Dans certains toponymes composés, le nom du saint sert de déterminant à un nom de site ou de lieu habité. Tels sont devant *Mons : Dommartemont* (Meurthe-et-Moselle), *Saint-Alarmont* (Haute-Marne), *Saint-Hilairemont* (Marne), *Saint-Baslemont* (Vosges), *Saint-Germainmont* (Ardennes), *Saint-Remimont* (Meurthe). Devant *curtis : Saint-Deniscourt* (Oise). Devant *villa : Saint-Pierreville* (Ardèche). Devant *villare : Saint-Pierrevilliers* (Meuse).

On trouve aussi le nom du saint rattaché à une désignation topographique qui lui sert de complément. Ainsi *Saint-Péraville* (Nièvre), *S. Petrus ad Villam; Saint-Peravy* (Loiret), *S. Petrus ad Vicum; Saint-Peravy-la-Colombe* (*id.*), *S. Petrus ad vicum Columnam,* tous avec l'élision d'*e* final de *Père; Saint-Cybardeaux* (Charente), *S. Eparchius de Ilice.*

TOPONYMIE ET PSEUDO-SAINTS

Il faut retrancher des noms en *saint* quelques noms qui ne représentent pas un vocable hagiographique, tels que *Sainte-Adresse* (Seine-Inférieure), ainsi appelé à cause d'un promontoire qui guidait les marins allant au Havre; Braux-*Sainte-Cohière* (Marne), allusion possible à la Saint-Pierre-ès-liens;

Sainte-Imoges (Marne), souvenir probable d'une image de la Vierge, qu'on honorait en ce lieu.

Il en est de même de certains noms de lieu commençant par *Cem, Cen, Sem, Sen* ou *Sin,* et que cette homophonie initiale a contribué à assimiler à des noms commençant par *saint.* Cette méprise de graphie a provoqué de véritables supercheries hagiographiques. On trouve un *S. Bonus* pour *Saint-Boingt* (Meurthe-et-Moselle), un *S. Ebulus* pour *Saint-Eble* (Haute-Loire), un *S. Ingelbertus* pour *Saint-Inglevert* (Pas-de-Calais), un *S. Nascentius* pour *Saint-Nexans* (Dordogne).

Parmi ces toponymes figurent *Saint-Boès* (Basses-Pyrénées), pour *Semboys; Saint-Boingt* (Meurthe-et-Moselle), pour *Cembench; Saint-Cy* (Nièvre), pour *Saincy; Saint-Deneux* (Pas-de-Calais), de *Sendenodum; Saint-Douly* (Haute-Loire), pour *Sandelis; Saint-Dremond* (Vienne), de *Sidremum; Saint-Eble* (Haute-Loire), de *Centebla; Saint-Eny* (Manche), de *Centiniacum,* à rapprocher de *Saint-Aigny* (Indre), *Saint-Ignac* (Puy-de-Dôme), *Saint-Igny* (Rhône); *Saint-Inglevert* (Pas-de-Calais), pour *Saintingueweld; Sainte-Linge* (Puy-de-Dôme), pour *Sendelanges; Saint-Nom* (Loire-Inférieure), de *Cennonum; Saint-Oblas* (Isère), de *Sentolatum; Saint-Sauflieu* (Somme), pour *Sessaulieu; Saint-Nexant* (Dordogne), de *Senectianum; Saint-Polgues* (Loire), de *Sapolgo ?; Saint-Puy* (Gers), autrefois *Sempuy; Saint-Saud* (Dordogne), pour *Sensaut.*

Il semble falloir ajouter à cette liste *Sembadel* (Haute-Loire), difficilement rattachable à *S. Baudilius,* et *Sonthonnax* (Ain), qui ne vient pas de *S. Donatus,* mais répond à une formation en *-ati,* comme Oyonnax.

Ces parasites de notre nomenclature hagiographique mériteraient d'être enfin orthographiés officiellement d'après leur véritable origine.

INTÉRÊT D'UNE ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES NOMS PRÉCÉDÉS DE *SAINT*

Au cours de cette étude consacrée au souvenir des saints, on a surtout insisté sur l'intérêt linguistique des toponymes dans lesquels ils figurent. C'est sous cet aspect qu'ils ont été jusqu'ici plus particulièrement examinés. Plus récemment, on s'est avisé que leur position sur la carte, le souvenir pieux

qu'ils évoquent pouvaient offrir quelque intérêt pour les études d'histoire religieuse, et plus particulièrement en ce qui regarde les circonstances de l'établissement du culte dans une localité soit par l'initiative du saint dont elle porte le nom, soit par l'église régulière ou séculière qui l'honorait davantage et détenait ses reliques. Toutes les questions délicates qui touchent au développement et à la fixation du culte des saints, au choix ou aux substitutions de titulaires, à l'orientation de la piété d'une région donnée, aux influences géographiques et viographiques que permet de faire pressentir l'emplacement de tel nom précédé de *saint*, ne sauraient être posées à chacun d'eux sans profit pour l'avancement de la science. Les réponses fournies donneraient d'utiles repères aux érudits trop rares encore qui s'adonnent à la géographie hagiologique[70].

C'est de Bretagne que nous viennent les premiers travaux inspirés par cette interdépendance de l'hagiographie et de la toponomastique. Comme nous l'avons signalé, le beau livre de M. Largillière n'a pas seulement enrichi la science des noms de lieu bretons d'origine ecclésiastique. Il apporte une contribution des plus importantes à l'histoire du christianisme armoricain et, pourrait-on dire, à la psychologie particulière des saints de Bretagne. Il nous fournit, au reste, une méthode qui, quelque grandes que soient les différences qui séparent en cette matière la Bretagne de la France, pourrait être adaptée utilement aux conditions moins favorables de la toponymie française.

(*La fin en juillet.*)

Géraud LAVERGNE,
archiviste de la Dordogne.

70. Nous renvoyons le lecteur au travail du chanoine J. BURLET, *Le culte de Dieu, de la Sainte-Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution. Essai de géographie hagiologique* (Chambéry, 1922, in-8°, 352 p. et une carte). Compte rendu de M. V. CARRIÈRE, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 383-386.

Nous noterons pour mémoire l'intérêt que présenterait l'établissement par saints, d'un atlas hagiographique où seraient notés, avec la date de leur apparition, toutes les paroisses dont ils sont anciennement titulaires, et tous les lieux qui ont conservé leur nom. Jusqu'ici, les travaux de ce genre sont assez superficiels et ne tiennent pas compte des fréquentes homonymies de l'hagiographie. Cf. JOANNE, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, t. VI, cartes de répartition des noms des principaux saints; et J. BRUNHES, *Géographie humaine de la France*, p. 297 et suiv.

BULLETIN CRITIQUE

Robert de Lasteyrie. — *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*. Ouvrage posthume publié par les soins de M. Marcel Aubert. — Paris, Picard, 1926-1927. 2 vol. grand in-4° de 544 et 604 pages. Prix : 200 francs.

En élevant ce magnifique monument à la gloire de nos églises gothiques, le comte de Lasteyrie a donné un digne pendant à son ouvrage sur *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, épuisé depuis longtemps et aujourd'hui en cours de réimpression. Son livre est à la fois analytique et synthétique : c'est une encyclopédie et c'est aussi un magistral exposé.

Les problèmes en apparence les plus abstraits deviennent clairs sous cette plume nette et vigoureuse; leur solution découle sans effort d'une argumentation serrée à la logique implacable. Ce talent d'exposition, qui avait fait du comte de Lasteyrie, dans son enseignement à l'Ecole des chartes, un maître incomparable, ne réside-t-il pas tout entier dans une méthode impeccable, servie par une critique merveilleusement aiguisée ?

Après avoir étudié les origines de la voûte sur croisée d'ogives, l'auteur passe en revue les églises les plus typiques du milieu du XII^e^ siècle à la fin du XV^e^, large tableau d'ensemble, dépouillé de tout détail superflu dans lequel nos plus purs chefs-d'œuvre sont commentés sobrement par l'un de ceux qui les ont le mieux connus et le plus admirés.

Les églises gothiques sont ensuite étudiées dans leur plan, dans leur élévation intérieure et extérieure, dans leurs façades et, enfin, dans leurs tours et leurs clochers.

Dans le tome second on trouvera l'énoncé des principales variétés du style de l'architecture gothique, la description des écoles d'architecture, l'étude des origines du style flamboyant et enfin des chapitres exclusivement consacrés à la peinture sur verre et à la peinture murale, à la statuaire et au décor sculpté, aux accessoires des églises, etc.

Dans cette véritable « somme » nous choisirons seulement les chapitres dans lesquels le maître a précisé son opinion sur des points de doctrine particulièrement intéressants.

A propos de l'origine de la voûte d'ogives, l'auteur considère qu'il n'existe dans aucune de nos provinces et dans aucun autre pays étranger des croisées d'ogives que l'on puisse proclamer avec certitude, antérieures à l'époque où ce genre de voûtes a fait son

apparition en Ile-de-France. Or, d'après les théories récentes, dont M. Bilson s'est fait le champion, il semble bien, malgré la proposition énoncée ci-dessus, que les plus anciennes voûtes d'ogives ont vu le jour en Angleterre et que les maîtres de l'Ile-de-France les ont adoptées, comme tant d'autres éléments empruntés à la puissante école romane normande.

Si, en restant sur des positions prises depuis longtemps, le comte de Lasteyrie n'est pas d'accord, il faut le reconnaître, avec certaines tendances actuelles qui pourraient bien à la longue triompher définitivement, il est par contre pleinement justifié de considérer l'Ile-de-France comme le berceau de l'architecture gothique, car la voûte d'ogives, comme il le remarque très justement, n'est que l'un des éléments de cette architecture « et l'on ne saurait nier que les architectes de l'Ile-de-France ont été les premiers à en connaître toute la valeur, à en faire des applications raisonnées et à les fondre en un tout à la fois logique et harmonieux ».

Deux archéologues réputés, Camille Enlart et Anthyme Saint-Paul, avaient jadis rompu des lances pour ou contre les origines anglaises du style flamboyant. Dans un chapitre où la vigueur du style ne le cède en rien à la puissance de la dialectique, le comte de Lasteyrie montre que le style flamboyant « est le produit d'une évolution dont nos monumnts permettent de suivre pas à pas les différents termes », tout en reconnaissant d'ailleurs que l'Angleterre a précédé la France dans cette voie.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur les mérites de cet ouvrage, qui est l'une des plus claires expressions de la doctrine archéologique française. On ne peut se défendre d'une profonde émotion en tournant les feuillets de ce livre qui est un véritable testament scientifique. La mort a surpris l'auteur à sa table de travail devant un manuscrit presque achevé. Cette œuvre posthume a été publiée par les soins de M. Marcel Aubert, suprême hommage décerné au maître disparu par le disciple qui est lui-même aujourd'hui un maître : le flambeau passe.

Jean VALLERY-RADOT.

G. THIRIOT. — *La cathédrale de Metz : Les Epitaphes* (Etudes sur la cathédrale de Metz, publiées sous la direction de Mgr PELT, évêque de Metz). — Langres, Imprimerie Champenoise, 1928. In-4° de xx-233 pages.

Le P. Thiriot, des Frères Prêcheurs, vient de publier, sous ce titre, une excellente épigraphie de la cathédrale de Metz : en tout 273 textes d'inscriptions, dont la plupart n'existent plus en original, mais nous ont été conservés par divers manuscrits ou ouvrages imprimés. L'auteur étudie et contrôle scrupuleusement

tous ces textes et nous en donne une version sérieusement établie et presque toujours définitive.

La grande majorité de ces inscriptions concerne les évêques de Metz et les chanoines de la cathédrale; à l'aide de toutes les sources connues, le P. Thiriot ajoute à chaque article une notice sur le défunt.

Une particularité très remarquable et spéciale à Metz et à la région, c'est que le corps de chaque évêque ou chanoine, à toutes les époques, dès 1047 et encore en 1757, était accompagné, dans son cercueil, d'une croix de plomb portant, en creux ou en relief, un résumé de l'épitaphe. Ces croix sont rarissimes en toute autre région; on les appelait croix d'absolution[1]; mais en Lorraine elles sont fréquentes; M. P. Chevreux en a publié 51, provenant presque toutes du chapitre de Remiremont[2]. A la cathédrale de Metz, le P. Thiriot en compte, si je ne me trompe, 72, qu'il appelle, avec raison, croix d'*identité* (et non d'*absolution*). La plupart de ces croix, retrouvées dans des fouilles, existent encore au musée diocésain. Leurs inscriptions forment plus du quart du recueil.

Presque toutes les épitaphes ont péri dans la suite des siècles; il n'en subsiste en original que quatre antérieures à 1789, mais plusieurs ont été rétablies à l'époque moderne. La plus ancienne, conservée par les manuscrits, est celle de l'évêque Advence (875). Dès le XIV^e^ siècle (1336), la langue française fait son apparition dans les inscriptions; elle y domine, même pour les ecclésiastiques, jusqu'à la Renaissance. Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, le latin l'emporte.

Comme épitaphes curieuses, citons celles de : Hermann, de Munster en Westphalie, le verrier qui « fist le grant oz (la grande rose) de céans », 1392 (n° 51); Colignon Cassamus, ménestrel de l'empereur Charles de Bohême et du roi Alphonse de Castille, 1396 (n° 54); Pierre Perrat, « le masson, maistre de l'owraige (architecte) de l'eglixe de saians (céans) », 1400 (n° 60); plusieurs officiers français, tués au siège de Metz de 1552 et dans les combats qui suivirent (n^os^ 98 à 108); l'épitaphe de François de Villeprouvée est un amusant exemple du pathos paganisant de l'époque. — Les inscriptions historiques ne manquent pas, depuis celle de l'entrée de Henri II (1552) jusqu'aux dédicaces successives du grand portail : à Louis XV (1764) et au Kaiser Guillaume II (1903) !

Beaucoup de chanoines sont originaires de provinces éloignées, surtout aux derniers siècles; c'est à cela que la cathédrale de Metz a dû l'honneur de posséder, pendant vingt-huit ans (1641-1669), le grand Bossuet, au souvenir duquel elle a consacré, en 1921, un buste avec légende (n° 253).

Notons une particularité paléographique vraiment singulière : pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles, la majuscule gothique a toujours

1. Cf. Brutails, *Note sur deux croix d'absolution*, dans *Bulletin archéologique du ministère*, Paris, 1902, 7 pages, pl.

2. *Les croix de plomb, dites croix d'absolution, de la région vosgienne*, *Bulletin archéologique*, 1904, 20 pages, 5 pl.

continué d'être en usage à Metz, et cela presque exclusivement : le P. Thiriot ne mentionne que deux inscriptions en minuscule gothique : l'une de 1396 (n° 54), l'autre de 1546 (p. 75) (je ne tiens pas compte de quelques pastiches modernes). Je crois ce fait sans précédent.

En contrôlant les textes publiés par ses devanciers, le P. Thiriot redresse une foule d'erreurs et d'inexactitudes. Nul ne s'étonnera de le voir rétorquer ainsi Bégin, historien romantique, à l'imagination trop féconde. Mais il est plus inattendu — et bien instructif — de voir prendre en défaut, continuellement, le chanoine F.-X. Kraus et son *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*. Il paraît donc que ce prince de l'érudition germanique est loin d'être impeccable; et, dès lors, il faut émettre le vœu que, si l'on publie une édition française de son vaste ouvrage sur nos provinces recouvrées, ce travail soit confié à quelque érudit consciencieux et patient, qui vérifie dans tous leurs détails les descriptions et les lectures du savant allemand.

Le recueil du P. Thiriot est très complet; aux épitaphes, il ajoute, avec grande raison, les autres inscriptions de la cathédrale et de ses annexes, y compris celles des tapisseries et des objets d'art du trésor. Pourquoi les cloches n'y figurent-elles pas ? L'inscription de la célèbre *Mutte* manque à cette épigraphie du monument qu'elle domine. Peut-être la collection des *Etudes sur la cathédrale* doit-elle comporter un volume consacré aux cloches ? En ce cas, je n'ai rien à dire; mais, d'une manière générale, les recueils épigraphiques, pour être complets, doivent comprendre les légendes des cloches; la plupart n'y manquent pas. Parmi ceux qu'on a publiés récemment, je regrette de voir les cloches négligées dans les ouvrages de MM. Martin et Jeanton sur la région de Tournus et de M. Séguin sur l'Avranchin. Je ne parle pas du beau recueil de M. Colas : *La Tombe basque;* son titre excluait les inscriptions campanaires.

Une omission d'un autre ordre est celle des armoiries. Le P. Thiriot signale les écussons qui ornaient les épitaphes; il en indique souvent le timbre et les supports, mais il ne les décrit jamais. C'est une lacune regrettable, alors surtout que les épitaphiers de Dom Dieudonné, une des principales sources de l'auteur, contiennent « à côté de chaque inscription, le dessin des armoiries que Dom Dieudonné y a trouvées gravées, avec les métaux et les émaux en couleur... ». Il était donc particulièrement facile de les reproduire. Et je me permets d'exprimer le vœu que, dans la publication que le P. Thiriot se propose de faire des inscriptions des autres églises de Metz, une table héraldique réunisse tous les blasons figurés sur les épitaphes messines. La Société des antiquaires de la Morinie, qui avait publié, il y a trente ans, une *Epigraphie ancienne de la ville de Saint-Omer*, où les écussons n'étaient pas décrits, vient de se voir obligée de publier un supplément héraldique à ce recueil. Il vaut mieux ne pas séparer ce que les lapicides d'autrefois ont uni.

Je l'ai déjà dit, le travail du P. Thiriot est fait avec grand soin et conscience; il dénote de longues recherches, de l'érudition et de la sagacité. La correction des épreuves est insuffisante, et les fautes d'impression trop nombreuses, surtout dans les dates. Une longue suite d'*Errata* en rectifie la plupart. Cependant il faut noter: p. 21, l. 3 et 16, 1316 au lieu de 1306; — p. 113, l. 33, au lieu de 1540, lire 1590 (?); — p. 114, l. 36, est-ce bien 1593 ?; — p. 125, l. 22, au lieu de 1634, lire 1643.

P. 19, l. 26, lire *D(i)c(tu)s* et non *D(omini)c(u)s*. — P. 49, l. 13, P. Perrat fut bien maître de l'œuvre des cathédrales de Toul et de Verdun, mais on ne peut pas dire qu'il *les construisit*. — P. 91, l. 18. Le duc d'Epernon qui fit son entrée à Metz en 1583 (Jean-Louis de Nogaret de La Valette), n'est pas l'époux de Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil; cette fille légitimée de Henri IV épousa, en 1622 seulement, Bernard de Nogaret, fils du précédent.

Mais ces légères inadvertances ne déparent pas ce bon livre, fait de main d'ouvrier. Nous en attendons impatiemment la suite, annoncée et promise.

R. Rodière.

Noël Didier. — *La garde des églises au XIII^e siècle*. — Paris, Picard, 1927. In-8° de 387 pages.

Il appartient à la puissance publique d'assurer sa protection aux églises comme aux particuliers. C'est là une fonction de police qui lui revient de droit. Cette fonction apparaît plus impérieusement nécessaire que jamais, dans une société troublée comme celle du Moyen Age. Elle s'y traduit, en ce qui concerne les églises, par l'institution de la garde, si souvent mentionnée par les chartes, et à laquelle, dans ses Coutumes de Beauvaisis, Philippe de Beaumanoir, à la fin du XIII^e siècle, a consacré un chapitre justement célèbre. C'est au XIII^e siècle aussi que se place, pour étudier la garde des églises, M. Didier dans le remarquable ouvrage qu'il vient de consacrer à cette institution. Toutefois, et on doit l'en louer, il a interprété sans étroitesse les limites chronologiques qu'il s'était fixées. Pour ne pas laisser de côté vingt années du règne de Philippe Auguste, il a adopté, pour point de départ, l'année 1180. Par ailleurs, au lieu de s'arrêter brusquement à l'an 1300, il a mené son étude jusqu'aux environs de 1320, ce qui lui permettait d'utiliser la série entière des arrêts des *Olim*. C'est donc en réalité une période de cent quarante ans qui se trouve embrassée. Cette période est précisément d'importance capitale dans l'histoire de la garde, aussi le choix qu'en a fait M. Didier se justifie-t-il pleinement.

L'institution de la garde nous apparaît alors en pleine évolution. Dans le morcellement de la souveraineté publique, par lequel se caractérise le système féodal, — le pouvoir royal avait dû subir,

dans la fonction de protecteur et gardien des églises, la concurrence des pouvoirs féodaux, celle non seulement des grands feudataires, mais aussi des barons. En somme, dans le pur système féodal, chaque baron, considéré comme souverain en sa baronnie, y exerçait la garde des églises. De cette façon, le droit du grand feudataire, celui du roi lui-même, ne trouvaient plus, en principe, à s'exercer que dans des conditions assez restreintes.

Mais le mouvement de décomposition politique s'arrête au XII[e] siècle. A partir de cette date, se poursuit au contraire un travail de regroupement, auquel participent, chacun de son côté, et les grands feudataires, et aussi le roi. A ce regroupement, la garde contribue largement, qu'il s'agisse de la garde exercée par les grands feudataires, qu'il s'agisse surtout de la garde royale. L'on savait déjà combien l'institution de la garde des églises servit aux rois du XIII[e] siècle pour affirmer et étendre leur autorité. Toutefois, cet aspect politique de la garde a été étudié par M. Didier de façon plus approfondie qu'il ne l'avait encore été jusqu'ici. En exposant le principe de la garde générale du roi, en montrant le développement de sa garde spéciale, il a fort bien mis en lumière le rôle important joué par la garde royale dans la formation territoriale de la France, comme aussi dans la reconstitution de la souveraineté au profit du monarque. A ce titre, l'ouvrage de M. Didier est de grand intérêt pour l'histoire générale des institutions françaises au XIII[e] siècle.

Il ne présente pas moins d'importance en ce qui concerne spécialement l'histoire ecclésiastique. Toutes les questions, souvent fort délicates, relatives au fonctionnement de la garde, à l'utilité de cette institution, comme aussi aux abus qui peuvent en découler, aux rapports du gardien avec l'église placée en sa garde, aux droits et obligations du gardien, ont été traitées avec le plus grand soin. L'auteur, peut-on dire, n'a laissé de côté aucun aspect de l'institution.

L'exposé de M. Didier s'appuie sur une documentation très riche. Non seulement l'auteur a dépouillé consciencieusement les recueils de textes déjà imprimés, mais il a complété cette documentation par des recherches poursuivies avec succès aux Archives départementales de la Côte-d'Or, aux Archives nationales et au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Tous ces documents, imprimés ou inédits, ont été très heureusement mis en œuvre par M. Didier, dont l'ouvrage devra désormais faire autorité.

M. Didier a eu l'excellente idée de publier, à la fin du volume, un certain nombre de pièces justificatives de grand intérêt. Nous y avons particulièrement remarqué un long extrait du mémoire présenté vers 1290 à la Cour du roi, par le fameux Bernard Saisset, alors abbé de Pamiers, pour protester contre la cession de la garde de son monastère consentie par le roi Philippe III au comte de Foix.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

P. A. Le Carou, O. F. M. — *L'office divin chez les Frères Mineurs au XIII^e siècle. Son origine. Sa destinée.* — Paris, P. Lethielleux, 1928. In-8° de xxxvi-222 pages et 8 planches hors texte. Prix : 35 francs.

Le rôle joué par les Franciscains dans le développement du missel se réduit à quelques interventions sans importance; pratiquement, il a été insignifiant. Il n'en va pas de même de leur influence sur l'évolution du bréviaire. A vrai dire, leur action n'a été ni profonde ni vraiment originale : pas de ces changements heureux, pas de ces transformations radicales qui caractérisent une réforme; pas de ces innovations hardies qui infusent une vie nouvelle à un organisme. A quoi donc se réduit l'œuvre des Frères Mineurs ? A ceci : au début de leur fondation, ils ont adopté un bréviaire déterminé; ce bréviaire, ils l'ont propagé dans l'Eglise latine, ils l'ont répandu partout, si bien qu'au bout de trois siècles le concile de Trente l'a imposé — sauf quelques exceptions — à l'Occident tout entier. L'influence franciscaine a donc été plus pratique que spéculative, plutôt « politique » que liturgique. Elle n'en a pas moins été riche de conséquences.

Ne soyons pas surpris qu'elle ait suscité des critiques : c'est le sort de toutes les réformes. Nos lecteurs connaissent la lettre mordante d'Abélard à son illustre antagoniste saint Bernard, au lendemain des transformations opérées par Cîteaux dans le bréviaire clunisien. Abélard accusait les Cisterciens d'avoir amoindri, d'avoir déformé l'ancien livre de l'office; il leur reprochait des fautes de goût, des suppressions malheureuses, des raccords discutables : bref, d'après lui, ils avaient fait de la mauvaise besogne. Ce furent des critiques semblables qu'adressa aux Franciscains le doyen du chapitre de Tongres, Raoul de Rivo, critiques qui furent reprises, il y a une trentaine d'années, par le regretté Mgr Batiffol, dans son *Histoire du bréviaire romain.* Pour ces deux érudits et pour quelques autres, les Frères Mineurs avaient dénaturé l'ancien office romain; ils avaient brisé l'harmonie de ses lignes et détruit la majesté de ses proportions : d'une cathédrale, ils avaient fait une chapelle banale et sans style.

Que valent ces critiques ? Qu'y a-t-il de fondé dans les reproches adressés aux disciples du *Poverello* ? Le P. Le Carou s'est posé la question pour lui et pour nous; il a voulu « en avoir le cœur net ». Et il faut l'en féliciter. Depuis trop longtemps, les mêmes griefs encombrent les manuels, répétés par tous les auteurs, sans qu'aucun d'eux ait jamais pris la peine d'étudier les pièces du procès et de reviser la sentence. Quel est le rapport de l'office franciscain avec l'ancien office romain, celui de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle ? Faut-il voir dans l'office franciscain la suite logique, l'héritage légitime de l'ancien office romain, ou bien

devons nous constater entre les deux une solution de continuité, un hiatus aboutissant à une déformation complète ?

Le P. Le Carou a répondu à cette question en retraçant à grands traits l'histoire du bréviaire franciscain des origines au concile de Trente : c'est la méthode historique. A l'origine, alors que les Frères Mineurs n'avaient pas encore de livres liturgiques, l'office divin consistait à réciter, à des heures déterminées, un certain nombre de *Pater* avec la prière *Adoramus te, Christe*. En 1221, la *Regula prima* enjoint aux membres de l'Ordre de réciter l'office « selon la coutume des clercs », c'est-à-dire suivant l'usage du diocèse où ils résident, en ajoutant un *Miserere* et un *Pater* pour compenser les négligences des Frères, ainsi qu'un *De profundis* et un *Pater* pour les défunts. Deux ans après, cette règle subit une modification radicale : en 1223, la *Regula secunda* prescrit aux Frères de suivre l'usage de la sainte Eglise romaine, sauf pour le psautier qui sera le psautier gallican : « Clerici faciant divinum officium secundum ordinem sanctae romanae Ecclesiae, excepto psalterio, ex quo habere poterunt breviaria. »

Le P. Le Carou insiste avec raison sur ce texte; il marque, en effet, une orientation nouvelle et définitive dans la destinée du bréviaire franciscain : désormais, ce dernier sera celui de l'Eglise romaine. Je ne sais si tout le monde souscrira à la traduction du P. Le Carou : « ... ex quo = propter quod = habere poterunt breviaria. » Ne serait-il pas plus conforme à la construction grammaticale et à la logique de traduire : « ... ex quo [officio] habere poterunt breviaria », c'est-à-dire : « duquel [office de l'Eglise romaine] ils pourront avoir des *abrégés* », autrement dit : des *bréviaires*, car tel est le sens primitif du mot *bréviaire*. Outre l'avantage d'être plus littérale, cette traduction ouvre sur l'histoire de l'office franciscain des perspectives intéressantes; elle laisse entrevoir dès le début deux sortes de livres d'office : le livre de chœur et l'abrégé de ce même livre, le *bréviaire;* le premier contenant l'office chanté dans son ampleur par le couvent tout entier, l'autre contenant ce même office abrégé à l'usage des Frères isolés, en mission ou en voyage.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1223, l'office romain est imposé à l'Ordre naissant. A première vue, il semble facile de comprendre la portée de cette décision. Volontiers, nous nous imaginons qu'à cette époque, il n'y avait à Rome qu'un seul livre d'office, qu'un seul bréviaire. En réalité, comme le montre le P. Le Carou, et c'est là un des mérites de son étude, la question est assez complexe. A Rome, en effet, au temps de saint François, nous constatons l'existence de plusieurs offices. Sans entrer dans des détails que la pénurie de documents nous empêche d'aborder, nous percevons des différences notables entre le livre d'office de Saint-Pierre du Vatican et celui de Saint-Jean de Latran, l'ancienne cathédrale des papes. En outre, vers la fin du XII^e^ siècle, apparaît un nouveau livre d'office : celui de la chapelle papale : « Les clercs de la

chapelle papale, écrivait Raoul de Tongres, abrégeaient toujours l'office romain, soit d'eux-mêmes, soit sur l'ordre du pontife. Souvent ils l'altéraient suivant les convenances du pape et des cardinaux. » A Rome, au début du XIII^e^ siècle, il y avait donc non pas un office romain, mais des offices romains.

Lequel a mérité les préférences de saint François ? De l'étude minutieuse et de l'analyse des documents, il résulte que le choix du fondateur s'est porté sur l'office de la chapelle papale, sur l'office de la « curie romaine ». De ce choix et des années qui l'ont suivi, il nous reste un vénérable témoin : c'est le bréviaire du couvent de Sainte-Anne, à Munich. Ce manuscrit offre un curieux spécimen du bréviaire de transition dont les divers éléments, au lieu d'être répartis entre les offices, sont encore groupés par catégories : 1° calendrier (1 à 5); 2° rituel (6 à 11); 3° antiphonaire (12 à 226); 4° petit office de la Vierge (227-228); 5° lectionnaire (230-281); 6° office de saint François (281-285): cet office a été ajouté; 7° légendes des saints (286-321); 8° hymnaire (322-329); 9° psautier (330-353); 10° *kyriale* (353-355); 11° leçons du commun. Cet intéressant manuscrit a probablement été copié à Rome en 1227 : les conclusions du P. Le Carou s'appuient sur des arguments solides et paraissent recevables.

Ce nouveau texte de l'office était-il définitif ? Nullement : la liturgie est en effet soumise à la loi inéluctable du changement, et le bréviaire franciscain n'allait pas y échapper. Une dizaine d'années après, Aimon de Feversham (1239-1244) trouvant cet office encore trop long, lui fait subir des corrections et lui inflige de nouvelles suppressions. Quelle était au juste la portée de cette réforme ? Le P. Le Carou se contente de dire qu'elle consistait « à ordonner les rubriques et à approprier le bréviaire pour un usage facile et pratique... à organiser le bréviaire sur deux bases : le temporal et le sanctoral » (p. 202). Cependant le P. Le Carou n'ignore pas que la réforme d'Aimon fut accueillie assez fraîchement; des murmures et des protestations s'élevèrent au sein même de l'Ordre. Si le général franciscain s'était borné à mettre chaque chose à sa place, personne n'aurait trouvé à redire. Certains, et le P. Le Carou les connaît, affirment qu'Aimon abrégea les leçons. Ange Clareno, qui vivait au début du XIV^e^ siècle, nous apprend qu'Aimon opéra un certain nombre de suppressions (suffrages à Matines et à Vêpres, *Miserere* aux Matines de la férie, psaumes graduels pendant l'Avent), etc. Nous aurions voulu être exactement fixés sur ces différents points.

Nous n'aurions pas non plus été fâchés de savoir à quoi s'est bornée — ou étendue — l'activité de Jean de Parme et la réforme de 1254 qui provoqua la décision prise au chapitre général de Narbonne (1260) de corriger tous les bréviaires et missels en usage dans l'Ordre d'après un exemplaire unique. Sur ces différents points, le P. Le Carou glisse un peu rapidement; il éveille notre curiosité plutôt qu'il ne la satisfait. En revanche, il s'étend

avec complaisance sur le bréviaire franciscain de 1260. Cette date marque un point culminant dans son étude. A défaut d'un tableau complet, l'auteur limite volontairement son enquête à une semaine-type : celle du 30 septembre au 7 octobre 1260. Avec sagacité et pénétration, il étudie les différents offices (offices à neuf et à trois leçons, office du dimanche et de la férie). Ça et là, des notes érudites nous renseignent sur l'introduction de l'antienne à la Vierge à la fin des Complies (p. 11) ou sur les rapports de la liturgie et de la prédication franciscaine (p. 53). Toute cette partie du travail du P. Le Carou est un modèle d'analyse exacte et consciencieuse.

Il en va de même des deux chapitres qui traitent de l'origine du bréviaire franciscain et de ses rapports avec l'ancien livre d'office du Latran. Une fois admise l'identité de l'office franciscain et de celui de la curie romaine, à quoi se rattache-t-il ? D'où procède-t-il ? Le P. Le Carou écarte, et avec raison, semble-t-il, l'ancien antiphonaire de Saint-Pierre du Vatican comme source du bréviaire franciscain. Au contraire, une analyse minutieuse de l'office du Latran à la fin du XII^e^ siècle, analyse qui s'étend non pas comme ci-dessus à une semaine déterminée, mais à toute l'année liturgique, aboutit à cette conclusion formulée à la manière d'un théorème de géométrie : « L'office des Frères Mineurs, au XIII^e^ siècle, n'est autre que l'office de la basilique du Latran au XII^e^ siècle, modernisé par la Curie romaine dans le courant de ce même XII^e^ siècle » (p. 177).

Cette expression « modernisé par la Curie romaine » nous surprend quelque peu; mais elle est empruntée à Grégoire IX et elle résume assez bien, pour des hommes du XIII^e^ siècle, les nouveautés introduites par la Curie romaine et, à sa suite, par les Frères Mineurs, dans l'office de la basilique du Latran. En définitive, quel est le degré de parenté du bréviaire franciscain avec l'ancien office romain ? A vrai dire, le fond est le même, mais l'office franciscain présente les particularités suivantes : 1° l'hymne est introduite à toutes les heures; 2° le capitule est récité aux laudes et aux vêpres; 3° le lectiomaire est notablement abrégé; 4° des intermèdes sont ajoutés aux nocturnes entre la psalmodie et la lecture; 5° le sanctoral empiète considérablement sur le temporal; 6° le psautier gallican est substitué au psautier romain. Ce sont là, il faut bien l'avouer, des différences assez notables.

Ici, je dois signaler une lacune dans la documentation de l'auteur. Le P. Le Carou a vu juste en faisant dériver le bréviaire franciscain de l'office basilical du Latran. Mais entre 1143, date de l'*Ordo Lateranensis*, découvert et publié par L. Fischer, et 1223, date de l'adoption du bréviaire de la Curie romaine par saint François, près d'un siècle s'est écoulé. Or, c'est dans cet intervalle que le bréviaire de la Curie a été composé. Quelle était la teneur exacte de ce dernier ? Existe-t-il un manuscrit qui nous ait conservé son texte et ses rubriques, qui nous révèle d'une part sa dépendance à l'égard de l'office du Latran, et de l'autre sa qualité

de source par rapport au bréviaire franciscain ? Nous tenons les deux bouts de la chaîne, mais l'anneau intermédiaire, le possédons-nous ? Non, répond le P. Le Carou : « Nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, un document ou un manuscrit relatif à l'office de la Curie antérieur au manuscrit du couvent de Sainte-Anne [1227]. Impossible donc de procéder directement en comparant les manuscrits de l'office des Mineurs avec ceux de la Curie avant le commencement du XIII^e^ siècle, ou de comparer l'office basilical du Latran avec ce même office de la Curie. Le moyen terme nous manque » (p. 175).

Nous avons ici un exemple de la lenteur avec laquelle les trouvailles les plus heureuses, se répandent dans les milieux érudits et même chez les spécialistes. Car ce document existe; ce manuscrit, nous le connaissons : c'est le ms. lat. 4162 A de notre Bibliothèque nationale et M. Michel Andrieu, qui l'a découvert, a pris la peine de le signaler à deux reprises : une première fois en 1924, dans les Mélanges du cardinal Ehrle (t. II, p. 360 sq.), une seconde fois en 1925 dans la *Revue des Sciences religieuses* (p. 275-8). C'est un *ordo officii*, un *ordinaire* du temps d'Innocent III, dont le titre seul révèle tout l'intérêt : « In nomine Domini incipit ordo romane Curie quem consuevimus observare tempore Innocentii tertii pape et aliorum pontificum... » (fol. 1). C'est sans doute ce manuscrit, ou manuscrit semblable, que Raoul de Tongres a vu à Rome ? « Et huius officii ordinarium vidi Romae *a tempore Innocentii tertii recollectum.* » Quel dommage qu'un tel document ait échappé au P. Le Carou ! C'est une lacune, un trou béant dans sa thèse. Et l'étude de ce manuscrit reste à entreprendre; si elle ne tente personne, je pourrais la donner dans l'introduction aux *Bréviaires manuscrits des Bibliothèques de France.*

Mais revenons à Raoul de Tongres et à ses griefs contre les Franciscains. L'avouerai-je ? Les réponses du P. Le Carou m'ont paru un peu faibles ou, pour mieux dire, faiblement formulées, et cette impression s'accentue encore lorsqu'il se retranche derrière l'autorité pontificale (p. 186). Certes, la Curie romaine avait le droit de modifier et d'abréger l'ancien office romain, mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'en le faisant elle n'ait pas altéré la beauté de cet office. Il faut étudier le cas objectivement. Ce faisant, nous aboutissons aux conclusions suivantes : en réalité, Raoul de Tongres n'avait pas tout à fait tort d'articuler certains griefs contre le nouveau bréviaire, et saint François d'Assise avait parfaitement raison d'adopter pour son Ordre l'office de la Curie romaine, le bréviaire romain.

Nous nous trouvons, en effet, en face de deux conceptions liturgiques de l'office. L'une envisage l'office solennel et public, l'office chanté par une collectivité (chapitre de cathédrale, monastère, collégiale) dont il constitue la fonction essentielle; l'autre a pour objet ce même office récité par un individu ou par un petit groupe : prêtres absorbés par l'étude ou par les occupations du

ministère, religieux en mission ou en voyage. Admirablement conçu pour ceux dont la louange divine était l'occupation principale, l'ancien office était impraticable, ou peu s'en faut, pour les prêtres voués à la vie active du ministère, à l'étude ou à l'enseignement. Sans renoncer à la première conception de l'office (l'histoire de l'Ordre en témoigne), saint François en préconise une autre.

Jusqu'au XIII[e] siècle, l'office divin était limité à quelques collectivités qui, seules, pouvaient en assurer l'exécution, grâce à leurs ressources en hommes et en matériel; il était le privilège des chapitres, des collégiales et des monastères. Avec son ardente générosité, saint François entreprend de le faire sortir des cloîtres et des cathédrales. Dès le début, il s'oriente vers la conception toute moderne de l'office privé, de l'office récité par un individu, par le prêtre ou le religieux isolés. Cette conception une fois arrêtée dans son esprit, l'évolution du bréviaire était fatale, évolution analogue à celle de la messe solennelle et publique vers la messe basse et privée. En adoptant l'office divin sous une forme abrégée et réduite, saint François n'a fait qu'obéir à la loi fondamentale de la vie : l'adaptation au milieu et aux circonstances. Sans doute, l'ordonnance générale de l'office en a quelque peu souffert; sans doute, elle y a perdu de son ampleur et de sa majesté. Quiconque abrège, déforme; quiconque résume, amoindrit. Inconvénients inévitables qui sont compensés par de multiples avantages dont le premier est la récitation privée de l'office devenue possible.

Laissons donc Raoul de Tongres et ses disciples verser des larmes d'attendrissement et de regret sur l'ancien office. A ceux qui seraient tentés de les suivre dans leurs doléances, je conseille de parcourir tel bréviaire manuscrit du XII[e] siècle, ou encore de méditer quelques instants devant le tableau de l'office clunisien dressé par Edmond Bishop dans ses *Liturgica historica* (p. 221-222). Leurs pleurs seraient vite séchés le jour où l'Eglise mettrait entre leurs mains ce bréviaire des XI[e] et XII[e] siècles avec ses nombreux psaumes et ses leçons interminables — si longues que la plupart du temps il fallait en achever la lecture au réfectoire — sans parler des suppléments de tout genre (petit office de la Vierge, office des morts, psaumes de la pénitence, litanies, etc.) qui venaient l'allonger encore. Au lieu de blâmer saint François, nous devons lui être profondément reconnaissants. Concluons donc avec le P. Le Carou en disant que l'influence des Frères Mineurs sur le bréviaire de l'Eglise romaine a été à la fois considérable et bienfaisante.

Quelques critiques pour terminer. Au chapitre des « Sources », le P. Le Carou indique un certain nombre de bréviaires manuscrits; il les date, les identifie et les analyse. D'après lui, le manuscrit latin 1045 de la Bibliothèque nationale à Paris, a été copié dans la seconde moitié du XIII[e] siècle; c'est exact. Mais le P. Le Carou n'a pas remarqué que l'obit d'Alexandre IV se lit dans le calendrier et qu'il est de la même main que le reste : le manuscrit

est donc postérieur au 25 mai 1261. Dans ce même calendrier se voit, au bas d'un des feuillets, une note, ajoutée celle-là, qui débute par ces mots : « Anno MCCLXXII° cepit haberi... » Le manuscrit a donc été copié entre 1261 et 1272. Indications précieuses à enregistrer et qui doivent être chaque fois signalées. A propos du manuscrit n° 2 du couvent des Cordeliers de Fribourg, le P. Le Carou écrit : « ... nous trouvons l'office du Saint-Sacrement à sa place naturelle. Nous disons donc avec le P. Hilarin qu'il est de la fin du XIII^e siècle ». Je n'oserais pas être aussi affirmatif : la Fête-Dieu ayant été introduite dans la liturgie franciscaine par le chapitre général de 1319, le manuscrit pourrait bien avoir été copié après cette date.

Dans le même ordre d'idées, le manuscrit latin 1064 de la Bibliothèque nationale n'est ni « de la fin du XIV^e ni du commencement du XV^e siècle », mais bien de la seconde moitié du XV^e siècle : la preuve, c'est qu'il contient la fête de saint Vincent Ferrier, et nul n'ignore que ce saint a été canonisé en 1455. Le P. Le Carou aurait dû identifier les bréviaires qu'il cite à la page XXV. Le manuscrit 760 est un très intéressant bréviaire franciscain; mais son voisin, le manuscrit 1044, est un bréviaire des Ermites de Saint-Augustin; les manuscrits 1048 et 1049 sont des bréviaires romains et le manuscrit 1031 qu'on serait tenté de prendre pour un bréviaire de Tours, est en réalité un bréviaire de Senlis. Quant au manuscrit 1053 de la Bibliothèque nationale (p. 212), c'est un bréviaire de Chartres et non de Cahors. Autre critique : comment le P. Le Carou sait-il que, dans la miniature du manuscrit 1047 (fol. 374 v°), saint Antoine de Padoue tient un *bréviaire* à la main ? Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que le saint tient un livre fermé : rien de plus.

Il est permis de regretter que le livre du P. Le Carou soit dépourvu de tables alphabétiques. Comme l'a écrit M. Henri Stein ici même, une table est indispensable dans tout ouvrage d'érudition. Seule, elle permet d'utiliser commodément les travaux de cette nature. Cette page de la vie pour les autres, aucune considération ne doit nous empêcher de l'écrire. Mais ce sont là des critiques de détail et il me tarde d'y mettre un terme pour dire tout le bien que je pense du travail du P. Le Carou. Par son étude consciencieuse, il a apporté une solution à un problème difficile, et cette solution est celle qui se dégage des textes et des documents. C'est aussi celle qui donne raison au fondateur de l'Ordre franciscain, à celui qui prit un jour l'initiative d'inscrire en tête de la *Regula secunda :* « Clerici faciant divinum officium secundum ordinem sanctae romanae Ecclesiae. »

Victor Leroquais.

E. Baluze. — *Vitae Paparum Avenionensium*. Nouvelle édition revue d'après les manuscrits et complétée de notes critiques, par G. Mollat. — Paris, Letouzey, in-8°. Tome II (1928), tome III (1921) et tome IV (1922). Prix : 50 francs le volume.

Voici enfin terminé l'important travail entrepris par M. Mollat pour la réédition des *Vitae Paparum Avenionensium*. En rendant compte du tome I^er^, qui contient le texte des fragments assemblés, un peu arbitrairement, par Baluze[1], nous avons exposé le dessein du nouvel éditeur et rendu justice au soin avec lequel il a débrouillé les questions d'origine, de date et d'auteur des différents récits. Les trois volumes par lesquels se complète la nouvelle édition, contiennent les annexes des *Vitae* proprement dites, toujours suivant le plan de Baluze, savoir : le tome II contient l'annotation historique, et les tomes III et IV constituent un recueil de documents, principalement de documents d'archives; chacune de ces deux parties est accompagnée d'un index, et le tome II contient, en outre, la bibliographie.

Celle-ci est divisée en deux : d'une part la liste des ouvrages utilisés par Baluze, d'autre part celle des ouvrages dont le nouvel éditeur a pu se servir. Ayant adopté ce système, M. Mollat aurait dû, je crois, indiquer toujours, dans sa première liste, l'édition que Baluze a eue entre les mains. C'est avec un peu d'étonnement que nous voyons, parmi les livres que Baluze a consultés, des livres dont la date de publication est postérieure à celle des *Vitae*, voire des livres tout à fait modernes.

Entre les deux moitiés de sa bibliographie, M. Mollat insère une énumération des manuscrits utilisés par Baluze, c'est-à-dire, pour chaque manuscrit, le numéro et la date (siècle), sans aucune indication sur le contenu. Il y a ainsi plus de cent cotes du fonds latin de la Bibliothèque nationale et tout n'y est pas. L'utilité de cette abondance de chiffres, que rien ne vient éclairer, ne m'est pas apparue.

Les notes sont celles de Baluze. M. Mollat y a ajouté nombre d'éclaircissements dans les premières pages, beaucoup moins par la suite. Il n'a rien retranché. Ce respect pour l'œuvre de Baluze a son mérite, et l'on comprend qu'il était délicat d'y toucher. Cependant, on peut se demander, en présence de cette masse compacte de près de mille pages, s'il n'était pas possible, çà et là, de gagner de la place en renvoyant aux nombreuses études parues depuis le XVII^e^ siècle. On a un peu l'impression que M. Mollat a été au plus vite.

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 43.

Cette impression se confirme quand on examine les documents publiés dans les tomes III et IV. M. Mollat a pensé, avec raison, qu'il ne pouvait se contenter de réimprimer ces documents d'après Baluze et qu'il fallait recourir aux sources : travail long, minutieux et difficile, qu'il n'a malheureusement pas poussé assez loin. Frappé de la proportion considérable des pièces pour lesquelles il mettait en note « pièce non retrouvée », j'ai entrepris quelques vérifications, que j'ai restreintes au tome III. En voici le résultat.

Pour les documents dont les apostilles de Baluze faisaient présumer la présence dans les fonds conservés aux Archives nationales, M. Mollat a envoyé à l'administration une liste, en demandant les cotes actuelles, et s'en est tenu à la réponse qu'on lui a faite. Or, en pareil cas, l'administration ne peut que recourir aux inventaires et, pour un travailleur un peu difficile, le résultat d'une recherche ainsi faite est rarement définitif : des dépouillements, des recherches de détail y ajoutent presque toujours quelque chose.

Ainsi Baluze publie toute une série de pièces sur le différend des rois d'Aragon et de Majorque. Les documents ne manquent pas sur cette affaire — laquelle a fait noircir beaucoup de parchemin — dans le *Trésor des Chartes*, layettes de Valois, Aragon, Majorque et autres. Un simple sondage dans une layette de Majorque m'a fait retrouver une des pièces qui font défaut à M. Mollat, son n° XV, dont la cote actuelle est J 598, m. 9.

Dans les registres du même Trésor des Chartes, M. Mollat aurait également trouvé plusieurs documents auxquels il a renoncé trop tôt. Pour l'un d'entre eux, le recours à la source présentait un intérêt capital. Baluze a, en effet, publié, sous la date de *novembre 1301*, un privilège royal pour les étudiants en médecine de Montpellier (Mollat, pièce XVIII). Cet acte, ignoré par les éditeurs du *Cartulaire de l'Université de Montpellier* (que M. Mollat ne semble pas avoir consulté), n'était mentionné dans aucun inventaire. J'ai fait la recherche de tous les privilèges pour Montpellier et suis tombé sur l'acte que je cherchais : seulement il est de *novembre 1331*, de Philippe de Valois et non pas de Philippe le Bel. Baluze a omis le *tricesimo* de la date (JJ 66, n° 903). Le même registre m'a fourni une bulle du 8 septembre 1309 (Mollat, pièce XXVI) : elle est insérée dans un autre acte de Philippe VI (JJ 66, n° 574). Trois autres lettres royaux, pour lesquelles Baluze donne comme référence « ex archivio regio Parisiensi », sont dans les registres voisins, ce sont les pièces LXXIV (= JJ 65ᴮ, n° 84), LXXXVII (= JJ 72, m. 314) et LXXXVIII (= JJ 74, m. 680).

Les dépouillements n'ont pas été plus parfaits pour les Archives départementales. Ainsi Baluze donne trois pièces qu'il a tirées « ex archivio regio Ruthenensi ». Je m'étonne que M. Mollat ne se soit pas souvenu que le chartrier d'Armagnac, autrefois conservé en grande partie à Rodez, a été, dès l'ancien régime, transporté au Bureau des finances de Montauban et forme aujourd'hui la série A des Archives de Tarn-et-Garonne. L'inventaire imprimé de cette

série lui aurait fourni la cote de deux sur trois des pièces en question : les articles de mariage de Jean Ier d'Armagnac avec Reine de Got (pièce LXIX = A 23) et le testament de cette dernière (pièce LXX = A 28).

Là même où M. Mollat a pu identifier les sources de Baluze et découvrir d'autres sources pour les mêmes actes, il n'a pas pris le temps d'établir des textes critiques, tels que l'érudition les réclame aujourd'hui : les copies ne sont ni datées, ni classées; la copie dont Baluze s'est servi n'est pas toujours indiquée; certains documents sont reproduits d'après une édition savante sans que rien fasse connaître sur quels manuscrits et comment elle a été faite. Judicieux critique de textes narratifs, M. Mollat s'est montré beaucoup moins bon diplomatiste.

Je regrette d'autant plus ces imperfections que son travail est appelé à rendre les plus grands services et qu'il ne lui aurait guère fallu qu'un peu de persévérance pour mériter tous les suffrages.

Léonce Celier.

P. Aloys Pottier, S. J. — *Essai de théologie mystique comparée : Le P. Louis Lallemant et les grands spirituels de son temps.* Tomes I-III. — Paris, Téqui, 1927-1928. 3 vol. in-12 de XII-433, 420, 351 pages. Prix : 15 francs le volume.

En rééditant d'une manière critique *La vie et la doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant,* le P. Aloys Pottier avait déjà rendu un éminent service à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la mystique. Assez discuté même dans la Compagnie de Jésus jusqu'au XIXe siècle, puisque le P. de Maumigny conseillait de le lire avec précaution, le P. Lallemant a été récemment étudié avec plus de faveur et considéré comme un véritable chef d'école. Pour le faire mieux connaître, le P. Pottier n'a pas jugé qu'il fût suffisant de donner le texte brut où est exposée sa *Doctrine,* il a voulu en faire le point de départ et le centre d'un *Essai de théologie mystique comparée;* louable tentative qui, en permettant de mieux approfondir les principes propres du grand spirituel, fournira le moyen de les comparer aux divers courants de la spiritualité de saint Ignace, qui se manifestèrent en France au XVIIe siècle, ainsi qu'aux idées de l'école française de M. de Bérulle. Cette tentative est poursuivie avec le plus grand soin durant trois volumes, dans lesquels l'auteur s'attache non seulement à exposer et à discuter les doctrines, mais à les comparer minutieusement et, aussi, à défendre les positions qu'il prend à l'égard des auteurs contemporains qui sont d'un avis différent du sien.

I. La première partie de l'ouvrage est consacrée à *La doctrine spirituelle du P. Lallemant étudiée dans ses grandes lignes, ses*

principales directives et ses sources. On peut dire que ce programme est très largement rempli. Grâce à la pensée du maître conservée par le P. Champion, grâce à l'enseignement des disciples, ses fidèles échos, les Rigoleuc, les Hayneufve, les Surin, il est facile de se rendre compte des idées de Lallemant sur la perfection, sur ses degrés, sur les conditions requises pour l'acquérir. Il y a tout particulièrement lieu de considérer les vues originales du grand jésuite concernant « la grâce intérieure qui vient de Dieu seul », « la seconde conversion » et « le pas à franchir », la conduite du Saint-Esprit et « laisser faire Dieu ». Le P. Pottier n'a pas de peine à montrer que, pour ces derniers points, il n'y a nulle crainte à éprouver au sujet de l'orthodoxie. Lallemant n'a rien de commun avec les calvinistes voulant suivre l'impulsion de l'esprit intérieur; il ne veut ni détruire l'obéissance aux supérieurs ni la règle de foi : il n'a rien d'un illuminé. On ne saurait non plus l'accuser de semi-quiétisme comme M^me^ Guyon. Comme l'a dit le P. Cavallera, « sans être directement historique, cette exposition ne laisse pas de présenter d'abondants matériaux pour l'histoire de la spiritualité; elle offre un florilège précieux de textes de divers auteurs, contemporains ou prédécesseurs de Lallemant, qui constituent une très utile documentation en vue de mieux connaître les origines ou l'expansion de telle ou telle doctrine ».

Même dans ce premier volume, il y a une place importante accordée à l'histoire de quelques précurseurs du P. Lallemant à la fin du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^ siècle. Il ne faudrait pas outrer, en effet, l'affirmation du P. Champion, biographe de Lallemant, quand il dit que « le Saint-Esprit fut son maître dans la théologie mystique, qu'il n'apprit point des hommes ». Son héros ne fut pas un pur autodidacte. Le P. Pottier signale nombre de spirituels de la Compagnie qui lui furent familiers. Tout d'abord, Balthazar Alvarez. Sans doute Lallemant n'eut pas à subir une opposition aussi vive que son devancier. Maître d'oraison, comme lui, critique parfois assez vif de l'action, il est un des témoins, lui aussi, du courant contemplatif dans l'école ignatienne. Mais pour autant il ne conviendrait pas d'opposer Lallemant à Rodriguez et de les considérer comme deux chefs d'écoles adverses. Rodriguez a écrit sa *Pratique de la perfection chrétienne* au moment où les discussions sur l'oraison troublèrent la Compagnie, surtout en Espagne. Dans le fond il y a accord complet entre les deux auteurs, les divergences ne se manifestent que dans les méthodes, les tendances, le ton. Quoiqu'il ne soit pas nommé dans la *Doctrine spirituelle,* il ne semble pas douteux que les idées de Jacques Alvarez de Paz se retrouvent en de nombreuses pages de Lallemant, pour ce qui touche l'appel à la perfection, le désir de la contemplation, le dosage de la vie active et de la vie contemplative. Dans ces questions, Lallemant semble aussi être tributaire d'un jésuite français, le P. Antoine Le Gaudier. Son ouvrage, la *Perfection de la vie spirituelle,* ne fut publié qu'en 1643, vingt ans après

sa mort. Le P. Lallemant le connut en manuscrit; il le cite et s'en inspire souvent.

On ne saurait non plus oublier les notes biographiques sur les disciples du P. Lallemant qui terminent le volume : les Pères Julien Hayneufve (1588-1663), Jean-Joseph Surin (1600-1665), Jean Rigoleuc (1595-1658), François Le Grand, André Castillon, Pierre Marie, Paul Le Jeune, etc.

II. Dans le tome second, le P. Pottier étudie *L'école du P. Lallemant comparée avec les premiers représentants de l'école ignatienne française et avec saint François de Sales.* Le grand évêque de Genève, dans le domaine de la spiritualité, est l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* et celui du *Traité de l'amour de Dieu.* L'Eglise l'a décoré du titre de Docteur. Il est donc intéressant d'étudier le rôle qu'il a pu avoir dans le développement du mouvement ascétique et mystique à son époque et depuis. La première section du livre écrit par le P. Pottier porte en titre : *Les Jésuites humanistes, introducteurs à la vie dévote avant saint François de Sales et avec lui.* A la suite de M. Bremond et de M. Francis Vincent, il présente un tableau de « l'humanisme dévot » dans les œuvres spirituelles du P. Richeome, du P. Binet, du P. Coton, du P. Jean Suffren et, citant le mot de M. Brémond, qu'avant l'évêque de Genève « il y avait eu des centaines d'introductions à la vie dévote, écrites en français, et qui s'adressaient à tout le monde », il conclut en demandant au moins une place pour celle du P. Coton, « qui fut loin de passer inaperçue ».

Dès lors, « peut-on dire qu'il y a un système ascétique proprement salésien ? » François de Sales a-t-il été l'organisateur ou, tout au moins, le vulgarisateur d'une spiritualité fondée sur l'amour ? M. Francis Vincent l'a soutenu avec talent, et l'on rend justice à l'auteur de *Saint François de Sales directeur d'âmes.* Le P. Pottier préfère visiblement, tout en le trouvant sévère, se rallier au jugement de M. Strowski sur saint François de Sales vulgarisateur dans le *Traité de l'amour de Dieu.* Pour sa part, il trouve que « saint François de Sales est le premier des grands ignatiens du XVII^e^ siècle », et que saint Ignace doit être considéré comme son maître, comme le « maître d'amour par excellence ». La question semble lui tenir à cœur, et « à qui serait tenté d'y voir un hors-d'œuvre, je rappellerai, dit-il, que ce travail est un essai de théologie mystique comparée ». Des trois longs chapitres consacrés à l'étude de la spiritualité ignatienne et de la spiritualité salésienne, à la place faite à l'amour dans les *Exercices,* dès le « principe et fondement », il s'est cru sans doute autorisé à proposer cette thèse : « La vérité qui, à mon humble avis, ensoleille toute l'histoire de la spiritualité ignatienne française au début du XVII^e^ siècle, c'est que les *Exercices,* interprétés suivant la pensée exacte de leur saint auteur, en sont l'âme, l'âme de l'école salésienne, comme de l'école de Lallemant, et que l'âme de cette âme

est l'amour de Dieu. » Certains de nos contemporains, avides de néologismes, ne seraient peut-être pas éloignés de dire que le P. Pottier professe, avec crânerie, un *panignatianisme* ou un *panjésuitisme intégral*.

Aussi n'hésite-t-il pas à apparenter aux spirituels ignatiens de l'humanisme dévôt le P. Lallemant. Son rigorisme verbal ne permet pas sans doute d'en faire un représentant de l'humanisme flamboyant, mais on déclare qu'il professe sur les vues de Dieu un optimisme réel. Beaucoup de conseils de perfection qu'il donne à une petite armée d'élite sur l'envers crucifiant de la vie mystique, doivent être interprétés « sur le mode mystique ». Quand ils parlent du monde, François de Sales et Lallemant ne se placent pas au même point de vue, c'est ce qui explique en particulier leur différence de langage quand il s'agit de l'amour des croix et de l'usage des pénitences, ainsi que de l'indifférence; mais ils sont pleinement d'accord sur « l'abandonnement à Dieu » et sur « la très parfaite obéissance d'amour ».

III. *La spiritualité bérullienne et les grands spirituels de la Compagnie de Jésus à l'âge d'or de l'ascétisme français (1600-1650)* fait l'objet d'un troisième volume. Le P. Pottier s'étonne qu'au XX^e^ siècle, M. de Bérulle jouisse d'une faveur qu'il ne connut jamais au temps de Louis XIII et de Louis XIV, il s'étonne qu'on appelle son école l'*école française* tout court, et il n'est pas loin de penser que tout ce que M. Bremond a dit des Jésuites bérulliens n'est que paradoxe. A part le P. Guilloré, aucun d'eux ne relève vraiment de l'Oratoire. Bien plus, quand on affirme que les Jésuites se sont mis à son école, ne serait-il pas plus exact de dire que c'est Pierre de Bérulle qui est leur disciple ? En tout cas, les idées et les expressions qui leur sont communes avec les Oratoriens ont été puisées à une source plus lointaine où Bérulle lui-même s'est abreuvé. M. Bremond avait trouvé en Saint-Jure le cas le plus représentatif du jésuite rallié au bérullisme. Si les premiers disciples de saint Ignace semblent plutôt insister sur l'imitation de Jésus-Christ, nombre de Jésuites n'ont pas attendu le *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus* pour professer une spiritualité de l'union au Verbe incarné, tels Le Gaudier et Alvarez de Paz. Comme Bérulle, Lallemant est un *christocentriste* résolu et on peut établir de multiples ressemblances de lexique chez les deux écrivains; mais conclure à la dépendance bérullienne de Lallemant, la critique externe s'y oppose. La spiritualité du jésuite n'a pas attendu pour se former et mûrir, le soleil de l'Oratoire.

D'ailleurs, si Bérulle fut personnel et foncièrement indépendant, si certaines traces de semi-illuminisme et de semi-quiétisme peuvent s'expliquer par l'influence qu'exercèrent sur lui le chartreux Dom Beaucousin et le capucin Benoît de Canfeld, le meilleur Bérulle dépend aussi des *Exercices*. Après avoir suivi les cours de philosophie au collège de Clermont, il subira l'emprise de la spiritualité igna-

tienne, il fera une retraite à Verdun sous la direction du P. Laurent Maggio, ancien novice de saint Ignace. Il est vrai que le retraitant préfère suivre ses « avertissements intérieurs » et, rebelle aux règles de l'élection, il finit par conclure : « J'ai vu que je n'étais pas appelé à l'état religieux, comme si je l'eusse vu sur un papier. »

En outre, il convient à travers les ressemblances verbales, même dans l'unisson de pensées qui existe entre Bérulle et Lallemant sur l'hommage à rendre au Verbe incarné, de noter des divergences sur la façon de l'entendre. L'hommage bérullien procède d'une sainte terreur de la Majesté divine, c'est un acte de civilité sacrée commandée par la vertu de religion; tandis que l'hommage ignatien de Lallemant procède surtout de la considération de la divine Bonté, c'est un acte d'amour aussi bien qu'un acte d'honneur. La tendance oratorienne n'a pu contenter pleinement le P. Eudes, qui a réagi contre elle, en voulant unir l'amour au respect et à la vénération et même lui donner le pas. Aussi le P. Pottier ne veut pas voir, en Bérulle, comme tendrait à le faire croire M. Bremond, le père de la dévotion au Sacré-Cœur. Il se plaît à noter la place qui est donnée dans les écrits de Saint-Jure, dans ceux du P. Lallemant et du P. Jacques Nouet, son disciple, à la dévotion au Cœur de Jésus indépendamment de toute influence bérullienne. Il tend de plus à restreindre l'influence du soleil de l'Oratoire sur saint Vincent de Paul, sur M. Olier et sur le P. Guilloré. Faisant sienne la parole de Mgr d'Hulst sur la *Doctrine spirituelle* du P. Lallemant : « C'est le plus divin des livres spirituels qu'il m'ait été donné de lire après l'Ecriture Sainte », le P. Pottier trouverait volontiers dans l'école du P. Lallemant l'école idéale où s'opéra, au XVII^e^ siècle, la synthèse harmonieuse de la spiritualité. Il signale pourtant une lacune : « Lallemant n'a pas trouvé le moyen d'insérer, ne fût-ce que quelques articles, sur le sacerdoce et les saints ordres. » En appendices, on rencontre dans ce troisième volume des notices historiques intéressantes sur les vœux de servitude à Jésus et à Marie, sur le lexique bérullien, sur *La règle de perfection* de Benoît de Canfeld, sur Marie des Vallées.

Il est permis de ne pas partager toutes les convictions que l'auteur aime à défendre contre les critiques qui ne pensent pas comme lui, avec infiniment de bonne grâce et avec toutes les règles du *fair play*. Son ouvrage est une importante contribution à l'histoire de la vie spirituelle au XVII^e^ siècle.

Louis DELAUNAY.

Auguste VIATTE. — *Les sources occultes du Romantisme. Illuminisme. Théosophie (1770-1820).* Tome I[er] : *Le préromantisme;* tome II : *La génération de l'Empire.* — Paris, Champion, 1928. 2 vol. in-8° de 332-332 pages. Prix des deux volumes : 60 francs.

— *Un ami de Ballanche : Claude-Julien Bredin (1776-1854). Correspondance philosophique et littéraire avec Ballanche,* publiée et commentée par Auguste VIATTE. — Paris, E. de Boccard, 1927. In-8° de 316 pages.

La critique rationaliste des Encyclopédistes avait bien pu ébranler en beaucoup d'esprits les dogmes du christianisme, elle n'avait pas supprimé au fond du cœur des hommes l'éternel besoin religieux. Rien ne le prouve mieux que la floraison d'illuminisme à la fin de ce XVIII[e] siècle sceptique. Cette renaissance mystique, trouble, étrangement mêlée, où les plus nobles élévations coudoient les plus grossières superstitions et les plus cyniques charlatanismes, était malgré tout une protestation éclatante contre le matérialisme athée des philosophes. Elle a préparé la renaissance du catholicisme même, comme l'a très bien compris Joseph de Maistre, ainsi que nous l'avons montré naguère. Elle doit enfin compter parmi les sources du romantisme, comme l'établit aujourd'hui Auguste Viatte, qui apporte une moisson impressionnante de documents inédits judicieusement commentés.

« La fin du XVIII[e] siècle s'agite, dit-il, dans une atmosphère de merveilleux... Cette époque réputée incrédule mérite seulement l'épithète d'incroyante. »

Ce jugement est peut-être un peu trop tranché. En effet, nous l'avons dit, ce mouvement d'illuminisme est très mêlé. On ne doit pas confondre la mystique très noble et très pure somme toute d'un Saint-Martin, et la théosophie audacieuse mais profondément orthodoxe d'un Joseph de Maistre, avec le néo-paganisme d'un Restif, d'un Quintus Aucler, voire d'un Fabre d'Olivet, encore moins avec les superstitions clinquantes d'un Cagliostro, les manies maçonniques d'un Gustave IV, les utilisations politiques des visions d'une Catherine Théot, d'une Suzette Labrousse, d'une demoiselle Brohon. Le martinisme ne ressemble guère au néo-quiétisme d'un Langallerie et d'un Divonne (amis de M[me] de Staël). M. Viatte a bien noté lui-même que le mysticisme des théosophes s'affadit chez les Krudener et les Brohon, se complique de sentimentalité rousseauiste, que la notion du péché, si forte chez les martinistes, décroit, et que la voie est ainsi ouverte à la religion individualiste de l'instinct aveugle qui s'épanouira chez quelques poètes de 1830 et dans les romans d'une George Sand.

Mais, au cours de son analyse des tendances complexes des écri-

vains qu'il étudie, peut-être les distinctions n'apparaissent-elles pas toujours très nettement. Il a pourtant le juste souci des nuances : « Les encyclopédistes, dit-il, sont parvenus à tuer la croyance ferme et dogmatique, mais non le besoin de croire dont eux-mêmes ne sont pas tous indemnes. Diderot ne songeait-il pas à fonder la religion naturiste que prêchera plus tard en la teintant d'illuminisme, Restif de la Bretonne ? Aussi les chapelles secrètes se multiplient-elles pour suppléer à l'Eglise défaillante. Des jongleurs même et des charlatans jouissent d'une vogue incroyable. Moins de dix ans après la mort de Voltaire, Cagliosto fait tourner la tête à toute l'Europe. » En même temps Pernéty cherche la pierre philosophale, Martinès de Pasqually évoque à Bordeaux, à Lyon et à Paris, des esprits et s'efforce à l'intuition de la divinité. Des hommes d'une aussi grande valeur que Joseph de Maistre se mettent à l'école des doctrines théosophiques. Saint-Martin, le philosophe inconnu, en tire une philosophie parfois très belle et substitue la « voie intime » de la prière aux pratiques magiques ou spirites de ses devanciers.

Martinistes et quiétistes, même protestants, comme Jung-Stilling, ce pape du piétisme allemand au début du XIX^e^ siècle, vénèrent les saints catholiques, surtout les mystiques, comme Catherine de Sienne, Catherine de Gênes, François de Sales, Jean de la Croix, Ruysbroeck, Tauler, M^me^ Guyon, Fénelon. Tous rêvaient la réunion des églises chrétiennes au sujet de laquelle Joseph de Maistre traçait tout un programme dans son mémoire au duc de Brunsvick sur la Franc-Maçonnerie. Mayr allait le matin à la messe, prêchait ensuite au temple, et passait la soirée chez les Frères Moraves, à la loge et à la synagogue; mais tous ne poussaient pas l'éclectisme aussi loin. Le protestant baron de Turckheim écrivait à Willermoz, l'initiateur maçonnique de Joseph de Maistre, qu'il acceptait la plupart des dogmes catholiques et regrettait de voir le protestantisme pencher vers l'arianisme et le rationalisme. Les illuminés mystiques combattaient nettement les idées révolutionnaires. Il y a en somme deux tendances dans cet illuminisme souvent si mal compris, comme il y a l'humanisme chrétien et l'humanisme irréligieux : d'une part le martinisme, Joseph de Maistre, Cazotte, Divonne, la Sainte-Alliance; d'autre part Restif, Bonneville, les illuminés bavarois de Weishaupt, le carbonarisme. En marge de ces deux groupes, l'on pourrait placer les farceurs. Le premier en tout cas se tournait plus ou moins directement vers Rome. Si la chose n'apparaît pas aussi clairement à première vue, si une certaine théosophie de cette époque (le mot a malheureusement tout à fait changé de sens, et pour apprécier celui qu'il a aujourd'hui, l'on peut lire le sévère livre de M. René Guénon : *Une pseudo-religion, la Théosophie*) paraît s'opposer au catholicisme, peut-être faut-il en faire remonter les principales raisons à la querelle du quiétisme au XVII^e^ siècle. Les tendances mystiques furent alors expulsées un peu durement, par les adversaires de Fénelon, du

sein de l'orthodoxie, comme les protestants de France par la révocation de l'édit de Nantes; et ce fut en un sens un appauvrissement. Le romantisme essaya en quelque sorte de les réintégrer. Mais la question n'est pas encore complètement résolue.

La prochaine thèse de M. Monglond sur le Préromantisme sera aussi des plus intéressantes à cet égard.

La seconde thèse de M. Viatte est une suite de lettres fort curieuses de Bredin, un lyonnais ami d'Ampère et de Ballanche, chrétien exalté fortement teinté de Boehmisme, de néo-pythagorisme et de quakerisme. Elles illustrent de façon frappante l'influence de l'illuminisme sur le romantisme français.

Emile DERMENGHEM.

Augustin Cochin (1823-1872), ses lettres et sa vie, avec une introduction et des notes par Henry COCHIN. — Paris, Bloud, 1926. 2 in-8° de 371 et 398 pages, avec 4 illustrations. Prix : 40 francs.

Nous sommes en retard pour rendre compte de ces deux volumes, dont la lecture est une des plus attachantes qui se puissent concevoir. Augustin Cochin était de ceux qui, suivant le mot d'A. de Pontmartin, « donnent envie d'aimer ce qu'ils aiment et de croire ce qu'ils croient », et c'est une chose exquise que de pénétrer dans l'intimité d'une âme aussi noble. Homme délicieux, qui aima d'un égal amour les pauvres, l'Eglise et la patrie, élégant écrivain et causeur infiniment séduisant, il revit tout entier dans ces lettres d'amitié, de tendresse et d'affaires. Voici, par larges extraits, le véritable « journal intime » qu'il adressait quotidiennement à sa femme, chaque fois qu'il en était séparé : vie domestique et éducation des enfants; vie sociale, rencontres et conversations; vie de l'âme surtout, lectures, art, poésie, méditations, prières... Dès la jeunesse, il se livre de tout son cœur aux œuvres charitables et, à la suite d'Ozanam et d'Armand de Melun, il s'enflamme d'un désir passionné de bien public et de progrès social : c'est à la population indigente de Paris, aux salles d'asile, au paupérisme en Angleterre et à la condition des ouvriers français, aux indigents atteints d'infirmités incurables, aux institutions de prévoyance et aux sociétés de coopérative qu'il a consacré sans compter les plus beaux élans de son cœur et ses travaux les plus considérables. Il ne met aucune violence hargneuse dans la lutte pour les idées qui lui sont chères et, quand paraîtra la *Vie de Jésus* de Renan, il souhaitera que la réfutation n'en soit « nullement haineuse ou dédaigneuse ». Il ne fut jamais extrémiste en politique, et il avouait lui-même à Montalembert qu'il était dépourvu de tout attachement dynastique « parce que, pour les hommes de

mon âge (c'était à la fin de 1857, et il entrait dans sa trente-cinquième année), le charme est rompu et les souvenirs n'existent pas. » Il rêva de travailler à « l'alliance de la foi et de la liberté », et il fit du *Correspondant* une revue lettrée, savante, informée, où la politique avait accès le moins possible. Les attaques du gouvernement impérial lui donnèrent moins de tourment que les diatribes de l'*Univers;* mais il entra dans la lutte avec ardeur pour soutenir, à partir de 1859, le pouvoir temporel du pape, d'accord avec des hommes tels que Falloux, Montalembert et Mgr Dupanloup.

Car ces lettres ne nous apportent pas seulement le portrait d'une âme : elles nous donnent les plus précieux renseignements sur l'histoire religieuse, politique et sociale du Second Empire et sur l'influence considérable que subirent, au contact d'Aug. Cochin, les esprits les plus distingués de ce temps. Il est particulièrement caractéristique de relever qu'un très grand nombre d'écrits publiés par Mgr Dupanloup et par Montalembert sont en réalité d'Augustin Cochin. « On ne saura jamais, écrit M. Henry Cochin, quelle aide filiale il a donnée à Mgr Dupanloup... Il se met au travail pour lui, le fournit de textes, d'arguments, d'images, de périodes. Que de fois il écrit pour lui ! » Il critique la « longueur » et la « confusion » d'un mandement sur l'Asie que l'évêque d'Orléans lui a communiqué à la fin d'août 1859, il supprime des développements, change l'ordre du discours, suggère une introduction. Puis les événements qui surviennent lui commandent de nouvelles modifications : l'empereur ne semble pas disposé à accepter le retour des Romagnes au pape et, dans ces conditions, « tout ce qui peut passer de la part d'un évêque pour un éloge du gouvernement, doit être différé tant que le Saint Père est dépouillé sous les yeux et presque par la complicité passive de la France ». En janvier 1863, il « lit et relit, tourne et retourne » le discours de Mgr Dupanloup sur la charité; il en note les faiblesses à l'égard de la science économique et suggère trois additions, en attendant de les développer si on lui donne « un peu de temps ».

Même collaboration avec Montalembert qui lui soumet, en 1863, le projet d'un discours pour le premier congrès catholique de Malines. La lettre d'Augustin Cochin, datée du 14 juillet, énonce la formule de « l'Eglise libre dans l'Etat libre », mais ce n'est pas la première fois qu'il en use, et cela fixe un point décisif de notre histoire politique, religieuse et littéraire. Le 12 octobre 1860, Cavour avait, au parlement de Turin, attaqué Montalembert; Augustin Cochin releva l'allusion et rédigea quelques pages qui plurent si fort à Montalembert qu'il les reproduisit et les signa. Elles plurent aussi à tous les amis de la liberté et de l'Eglise qui ne craignirent pas d'y reconnaître Montalembert, « son style, son caractère, ses défauts même ». Cavour riposta, au printemps de 1861, en déclarant qu'il acceptait la formule : « l'Eglise libre dans l'Etat libre » et qu'il l'appliquerait... quand il serait à Rome. A ce moment, Montalembert était malade, touché déjà du mal qui

devait le terrasser. Augustin Cochin écrivit encore pour lui et Montalembert signa...

Cet homme, qui savait travailler pour les autres et chez qui, suivant le mot que Bossuet appliquait au prince de Condé, « tout tendait au vrai et au grand », fut tenté d'entrer dans la politique. Mais ce n'était pas, ainsi que la reine Marie-Amélie l'avait dit à son père, « le pays des bonnes actions ». Il échoua en 1863 et encore en 1869, car il n'avait pas désavoué sa campagne de 1859-1860 et il se déclarait toujours attaché à la cause pontificale... Et, bientôt, ce fut la guerre et le siège de Paris : que de lettres émouvantes et courageuses, mais brèves, haletantes, lancées vers des amis, des parents, un fils soldat!... Il meurt en 1872 en songeant à l'avenir du pays, en discutant avec Thiers de la meilleure forme de gouvernement, n'ayant vécu que pour de grands devoirs et un noble idéal.

Louis Villat.

G. Hanotaux. — *Histoire de la Nation française.* Tomes VII et VIII. *Histoire militaire et navale.* — Paris, Plon, 1927. 2 vol. in-4° de 591 et 646 pages. Prix : 65 francs le volume.

Le premier tome de cette « Histoire militaire et navale » (où la marine ne tient d'ailleurs qu'une place trop réduite) est dû à deux historiens militaires réputés, le général J. Colin, dont l'ouvrage sur *Les transformations de la guerre* est si suggestif, et le colonel Frédéric Reboul, qui a été directeur du Service historique de l'armée. Tous deux ont eu l'heureux souci de ne pas faire un simple exposé de faits, une « histoire de batailles »; ils ont cherché à mettre en lumière les questions d'organisation, d'armement et de tactique.

C'est à l'armement et à la tactique que s'attache plus particulièrement le général Colin. Avec un talent d'exposition remarquable, où la simplicité voulue du style sert à merveille la lucidité de la pensée, il montre les caractères de la conquête romaine en Gaule; il insiste sur les procédés nouveaux qu'apportent les Francs qui, bien qu'ils connaissent l'organisation des armées romaines, préfèrent continuer à combattre à pied, et ne possèdent pas d'archers; il esquisse enfin l'organisation des armées féodales, où l'essentiel de la tactique est le succès des attaques de flanc, difficiles à cause des mouvements de conversion qu'elles exigent. Au x^e^ siècle, les armées ont des « tacticiens » qui sont souvent des ecclésiastiques.

Des Croisades à la Révolution, le colonel Reboul, sans négliger le récit des événements caractéristiques, montre, avec un souci particulier, les efforts accomplis pour *organiser* l'armée. Au temps

de Philippe-Auguste, ces efforts existent déjà, mais ils sont vains. L'armée reste féodale; elle n'est encore qu'une « agglomération ». C'est pendant la guerre de Cent ans que se manifeste l'évolution, qui aboutit aux réformes de Charles VII. L'auteur consacre un excellent chapitre (p. 231 et suiv.) à ces débuts de l'armée permanente. Le même souci apparaît dans la dernière partie de l'ouvrage : le récit des campagnes de Louis XIV, de 1661 à 1715, occupe à peine trente-cinq pages, tandis que deux chapitres sont consacrés à l'organisation militaire au XVII[e] siècle. Peut-être, cependant, le colonel Reboul aurait-il pu garder, jusqu'à la fin de son œuvre, les mêmes principes, et donner plus de développement aux indications qu'il consacre à Guibert et à Saint-Germain.

C'est au général Mangin que M. Hanotaux avait confié le soin d'écrire l'histoire militaire de la France depuis 1789. La mort du général est survenue alors que cinq chapitres à peine étaient rédigés, ceux qui concernent la période antérieure aux traités de Bâle (p. 1-84). Le maréchal Franchet d'Esperey a accepté d'écrire le récit des guerres napoléoniennes, de tracer le tableau de l'armée française sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, d'évoquer les victoires et les désastres du Second Empire. Mais c'est M. Hanotaux lui-même qui s'est chargé de traiter l'histoire de la guerre 1914-18; il a fait appel pour cela à la collaboration d'un des meilleurs historiens militaires, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, le colonel Lestien. La « manière » de ces collaborateurs est sensiblement différente :

La marque personnelle apparaît avec une netteté particulière dans les chapitres signés du général Mangin. Non pas que le général ait entrepris un travail de recherches ou qu'il ait consulté les meilleurs ouvrages rédigés d'après les documents originaux. Sa documentation est sommaire. Les questions relatives au recrutement, à l'organisation de l'armée sont à peine effleurées : c'est en quelques lignes que se trouve indiqué le statut des volontaires de 1792 et, plus tard, le régime de l' « amalgame ». Pache est l'objet d'un jugement bien rapide et le nom de Dubois-Crancé n'est, je crois, même pas prononcé. Les rapports du gouvernement et du commandement ne sont guère étudiés que pour montrer l'étroite sujétion de chefs que menace sans cesse le Tribunal révolutionnaire; le rôle des représentants en mission aux armées est traité très rapidement; l'existence des Commissaires de l'exécutif n'est même pas mentionnée. Mais malgré ces lacunes, malgré les erreurs manifestes qui émaillent les allusions à la politique générale, l'œuvre laisse une singulière impression de force, grâce à l'accent du récit, au dessin vigoureux de certains traits. Il est évident que, pour l'auteur, la personne des chefs a, dans l'histoire militaire, une importance décisive. Le portrait de Dumouriez est une des bonnes parties de l'ouvrage.

Le maréchal Franchet d'Esperey avait à évoquer deux grandes époques de notre histoire militaire, séparées par une période terne,

où l'évolution de nos institutions militaires n'a pas encore fait l'objet de travaux d'érudition. Il pouvait donc être tenté de négliger cette période intermédiaire; il ne l'a pas fait : l'ouvrage témoigne d'un effort intéressant pour exposer l'organisation de l'armée sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, pour évoquer le « milieu » militaire et pour montrer l'importance de l'œuvre du maréchal Soult. Mais la prédilection du maréchal pour les campagnes coloniales a une conséquence singulière : il donne au récit de la conquête de l'Algérie une place qui ne correspond guère à son importance réelle dans notre histoire militaire. Cinquante pages pour traiter les opérations dans l'Afrique du Nord, de 1830 à 1848, alors que la dernière partie des guerres napoléoniennes (1810-15) occupe à peine trente-cinq pages et que la guerre de 1870-71 en occupe une vingtaine. Il est étrange que la bataille de l'Isly soit traitée avec plus de détail que Leipzig ou Froeschwiller. Cette disproportion est le résultat d'un état d'esprit qui se manifeste plus clairement encore dans le chapitre consacré à la période 1870-1914. Pendant ces années de paix européenne, l'armée, dit l'auteur, souffre des « méfaits » des politiciens, de « l'œuvre destructrice » qu'ils accomplissent; c'est grâce aux campagnes coloniales que l'esprit militaire peut, malgré tout, se maintenir. Mais si les campagnes du Premier et du Second Empire sont traitées plus rapidement que le lecteur ne l'attendait (il n'y a pas, pour ainsi dire, dans ce volume, d'étude critique de batailles), du moins certains chapitres, celui qui est consacré, par exemple, au système de guerre de Napoléon Ier, sont-ils excellents. Le maréchal Franchet d'Esperey montre, en particulier, de façon fort intéressante, le caractère des méthodes de commandement de l'Empereur, qui ont pour résultat « de tuer toute initiative, d'annihiler l'Etat-Major ».

Le récit de la guerre 1914-18, envisagé uniquement, cela va de soi, du point de vue français, forme la dernière partie du volume (p. 506-625). L'étude de l'état dans lequel se trouvait l'armée française à la veille de la guerre est intéressante. M. Hanotaux aborde de front cette grande question de la « doctrine d'offensive », qui a provoqué tant de polémiques. Selon lui, « la faute n'était pas imputable aux règlements », puisque le nouveau règlement d'infanterie, daté du 20 avril 1914, n'était pas encore en application au moment où la guerre a éclaté. Il n'en reste pas moins que l'on doit constater une « exagération » dans la mise en œuvre de principes en eux-mêmes « excellents ». Le récit des opérations militaires est sobre et solide : l'auteur montre bien quelle erreur a été commise, en août 1914, par le Haut Commandement, qui n'a pas voulu croire à l'extension de l'aile droite allemande, faute d'admettre l'emploi, par le grand quartier général ennemi, de nombreux corps de réserve. Il explique, de façon précise et suggestive, les caractères de la guerre de tranchées et indique que l'illusion de la « percée », en 1915, a été le fait des

milieux politiques, contre l'opinion desquels le Haut Commandement n'a pas su prendre nettement position. Il analyse les plans du général Nivelle, en 1917, avec un sens critique pénétrant, avant d'aborder le grand récit de la campagne de 1918. A juste raison, une large place est laissée, dans cette partie du volume, à l'étude de l'organisation de l'armée et de l'évolution tactique : transformation de l'armement, importance des organes de liaison et d'observation, moral des troupes.

Ce bel ouvrage, varié, vivant, est toujours intéressant.

Pierre RENOUVIN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

M. Dessubré. *Bibliographie de l'ordre des Templiers* (Imprimés et manuscrits). Paris, E. Nourry, 1928. In-8° de xv-324 pages. Prix : 50 francs.

Peu de sujets ont inspiré une littérature aussi abondante que celui des Templiers. A l'histoire proprement dite est venu s'annexer le fatras imaginatif de la légende qui attribue à la Franc-Maçonnerie des origines templières. L'énumération de M. Dessubré comprend quelque 1,200 titres d'ouvrage avec l'indication de la cote chaque fois que les imprimés ou manuscrits se trouvent à la Bibliothèque nationale. M. Albert Lantoine, qui a préfacé le livre, s'est apertement employé à défendre son client de lacunes probables. La précaution était inutile. S'adressant à des gens du métier, cette bibliographie, au demeurant consciencieuse et d'une présentation élégante, ne lui vaudra de leur part que louange singulière et remercîment.

Les ouvrages ont été classés par ordre alphabétique des auteurs et d'après leur date de publication. Ce système de classement, le plus simple, le plus commode aussi, présentait un inconvénient. Sachons gré à l'auteur d'y avoir remédié en ajoutant une table générale. Elle groupe, à l'aide de mots types, sous des rubriques spéciales, les travaux précédemment inventoriés, qu'ils concernent la règle du Temple, le procès, l'histoire des commanderies (par départements), ou encore toute une floraison romanesque, littéraire et artistique sur l'Ordre, sur ses principaux personnages et sur les Néo-Templiers.

L'auteur n'avait pas à juger la valeur des ouvrages. Il est appréciable néanmoins qu'il ait indiqué pour quantité d'entre eux quelques-unes des opinions formulées. La lecture y gagne en intérêt. Le rêve eut été de faire connaître pour chaque théorie la date de son apparition. Mais les renseignements fournis, loin de capter les idées à leur source première, témoignent beaucoup plus de lectures fragmentaires que d'une connaissance approfondie de la littérature du sujet. Enfin, M. Dessubré excusera ma curiosité : je ne m'explique pas pourquoi il a reproduit par endroits le texte de chartes deux fois déjà publiées de façon irréprochable dans des recueils connus de tous les templarisants, comme les *Layettes du Trésor des chartes* et le *Cartulaire général de l'ordre du Temple*.

Victor Carrière.

Abbé C.-A. Maurin. *Les chants Marials (Marienlieder)*. Poème mystique allemand du XII[e] siècle. Traduction française. Montpellier, imprimerie de la Charité, 1927. In-12 de 191 pages.

Le Moyen Age aimait à chanter les gloires de Marie, à invoquer sa protection. Qui ne connaît le Miracle de Théophile par Rutebeuf, la ballade de Villon : « Dame du Ciel, régente terrienne » ? Un « pauvre chapelain » allemand du XII[e] siècle a composé tout un long poème de 5.188 vers en l'honneur de la sainte Vierge, poème connu sous le nom de « *Marienlieder* ». Le texte, en dialecte bas-rhénan, n'a encore été publié qu'une fois en entier par Wilh. Grimm d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Hanovre (dans la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, vol. X, p. 1-133). Les « chants » se divisent en strophes aux rythmes les plus variés et célèbrent les gloires de Marie, son nom, ses douleurs, ses joies, ses ornements, sa couronne, etc. Après une courte introduction (p. 7-22), sur l'auteur et l'originalité du poème, M. Maurin en présente une traduction en vers dont les rimes cherchent à imiter les particularités du poème allemand. La traduction se lit très agréablement, mais la prosodie suivie n'est pas tout à fait la prosodie classique. Dans les notes, le traducteur indique les textes bibliques ou autres dont l'auteur s'est inspiré. M. Maurin, qui a été rédacteur parlementaire au Reichstag avant la guerre, nous annonce la publication d'autres traductions de poésies mariales allemandes du Moyen Age, entre autres de « la Forge d'Or », de Conrad de Würzbourg; ces travaux ne manqueront certainement pas de lecteurs.

P. 19, ligne 6, au lieu de : goldene *Minne*, lire : *g. Schmiede*. P. 72, note 2, au lieu de : Job XI, lire : Job XL. P. 140, note 1 : « Le pape Serge I[er] a *codifié* quatre fêtes mariales », dit l'auteur. Le pape a en effet réglé les processions à faire pour ces fêtes, mais on ne peut parler, à ce propos, d'une codification.

G. Allemang.

Jean Calvin. *Epître au roi François I[er]*. Texte publié avec introduction et notes par Jacques Pannier (Publications de la Société calviniste de France, n° 1). Paris, Fischbacher, 1927. In-8° de XXXIV-33 pages. Prix : 10 francs.

La lettre à François I[er] fut écrite l'année qui suivit l'affaire des Placards (octobre 1534), de ces « vilains placards » qui exaspérèrent le roi et firent de ce monarque, enclin à la tolérance, un adversaire des idées nouvelles. Calvin y présente sa confession de foi qu'il oppose à la religion romaine et réclame pour elle droit de cité dans le royaume. On accusait les réformés d'être la cause de troubles et de séditions. Calvin entreprend de les disculper : il passe adroitement sous silence l'esprit de secte qui animait les

luthériens, il les montre animés de pures intentions de réforme et rejette la faute des maux sur les anabaptistes.

On s'est demandé si François Ier avait lu cette lettre. Le plaidoyer était habile. Le Parlement et la Sorbonne n'en furent pas dupes. C'est la religion d'Etat, en France comme partout ailleurs, que les novateurs se disposaient à combattre. Le cri de guerre venait d'être lancé contre « le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évêques, de prêtres, de moines et autres cafards diseurs de messes ». Car on peut lire ces termes dans le manifeste réformé de 1534[1]. Et de Suisse même, d'où ces placards étaient partis, — comme plus tard à Genève sous le gouvernement de Calvin, — les crimes et le fanatisme religieux des partisans du nouvel Evangile mettront en évidence les agissements d'une secte dont il eut été difficile aux pouvoirs publics de ne point s'effrayer.

Calvin attachait une grande importance à son Epître au roi. Editée d'abord en latin (1535), il en donna une traduction qu'il fit paraître en même temps que la première édition de l'*Institution chrétienne*, à laquelle elle servait de préface, en 1541. Qui plus est, la même année, il publia de cette lettre une édition spéciale, livret d'une impression très soignée, dont M. Jacques Pannier, directeur du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, réimprime le texte d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale[2]. En note sont indiquées les variantes apportées par Calvin lui-même au texte de cette épître dans l'édition complète de l'*Institution* de 1541.

L'introduction explique la conduite de François Ier à l'égard de la Réforme et comment Calvin fut amené à prendre parti. Nous aurions aimé que cet exposé, sans cesser d'être objectif, pénétrât plus avant l'étude des faits. Pour voir les choses sous un angle différent du nôtre, M. Pannier nous eut fourni un moyen de contrôle, d'ordre psychologique tout au moins.

Victor Carrière.

P. Piétresson de Saint-Aubin. *Documents sur le Tonnerrois. Inventaire du fonds Contassot aux Archives de l'Aube* (Extr. du *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, an. 1926). Auxerre, impr. « L'Universelle », 1927. In-8° de 37 pages.

La collection Contassot, entrée aux Archives de l'Aube en 1856, est formée de six liasses de pièces du XIIe au XVIIIe siècle, découvertes par M. Contassot et provenant des chartriers des chapitres

1. Voir le texte de ces placards dans J. Crespin, *Histoire des martyrs*, éd. Benoit, t. I, p. 198-299 et l'indication de leur origine dans le compte rendu de l'ouvrage de M. Piaget, sur les *Actes de la dispute de Lausanne* (*Revue*, t. XIV, p. 486), qui, par suite d'une distraction, ne figure pas à la table du volume. Ces placards se vendaient encore dans les foires en 1561.

2. J'en sais qui regretteront que l'éditeur ait poussé le scrupule jusqu'à reproduire, au lieu de les rejeter en notes, les fautes d'impression et la ponctuation parfois déconcertante du texte original.

Saint-Pierre de Tonnerre, Notre-Dame de Lirey, des abbayes Saint-Pierre de Molosme, Notre-Dame de Quincy, Saint-Michel de Tonnerre, du prieuré Saint-Aignan, des couvents des Minimes, des Ursulines, de la maladrerie et du collège de Tonnerre. Parmi les documents les plus intéressants, mentionnons les pièces relatives au Saint-Suaire de Lirey, des comptes du XIV[e] siècle du chapitre Saint-Pierre et divers actes concernant les reliques de saint Thierri.

La collection Contassot avait été à tort répartie dans les diverses séries anciennes des Archives de l'Aube. Pénétré de l'excellence du principe du respect des fonds, l'érudit archiviste de l'Aube a pu rétablir l'état primitif de la collection. L'Inventaire qu'il en donne offre un aperçu aussi exhaustif que possible des richesses pour la plupart inédites qui y sont contenues. Un index alphabétique complète heureusement ce répertoire qui ne manquera pas d'être très apprécié des spécialistes de l'histoire de Bourgogne.

M. BAUDOT.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Georges GOURY. *Origine et évolution de l'homme.* Paris, Picard, 1927. In-8° de 404 pages, 140 figures, 19 planches hors texte.

Le livre dans lequel M. Georges Goury nous retrace l'origine et l'évolution de l'homme est la synthèse d'un cours public professé pendant cinq ans à l'Université de Nancy. De ce cours l'auteur a formé un précis qu'il offre à « tous ceux qui souhaitent s'initier, simplement et rapidement, à la science des origines de l'humanité ». C'est une heureuse pensée qu'il a eue et dont se féliciteront les esprits de plus en plus nombreux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la préhistoire. Le précis de M. Goury est étayé par une documentation étendue et solide, il est clair, vivant, judicieux, orné de belles illustrations, bien écrit et, mérite très grand en un ouvrage de ce genre, il ne choque aucune croyance respectable.

Dans les deux premiers chapitres, M. Goury examine le problème de l'origine et de l'apparition de l'homme. En ce qui concerne l'origine, il est nettement d'avis que le corps humain dérive par suite d'une longue série de transformations d'espèces animales qui l'ont précédé (quoique, du reste, l'auteur convienne volontiers qu'on n'a pas encore trouvé l'ancêtre direct de l'homme). Mais ce corps n'a vraiment fait partie de l'humanité que lorsqu'une puissance supérieure y a fait passer le souffle souverain de l'intelligence.

A quelle époque l'homme a-t-il paru sur la terre ? Pas avant le quaternaire, en Europe du moins, mais qui sait si, ailleurs, en Asie, en Afrique peut-être, il n'a pas fait son apparition plus tôt ?

Ces deux questions examinées, M. Goury étudie méthodiquement les diverses périodes géologiques qui gardent des traces de l'exis-

tence et de l'activité de l'homme, le chelléen et l'acheuléen, le moustérien, l'aurignacien, le solutréen, le magdalénien, l'azilien. Il expose avec soin ce qu'on sait des conditions physiques de la vie, de la faune, de l'industrie pour chacune de ces périodes.

A la fin du chapitre consacré au moustérien, on remarquera un très intéressant développement sur la psychologie de l'homme de Néanderthal. Cet être que l'on représente comme menant une vie presque animale était-il aussi dépourvu qu'on le dit, d'idées morales ? M. Goury ne le pense pas et il semble qu'il ait raison. Les hommes de la période moustérienne ensevelissaient leurs morts et ce seul fait les place très haut au dessus de l'animalité où l'on ne saurait voir de semblables préoccupations. L'homme du Moustier, celui de la Chapelle-aux-Saints, celui de la Ferrassie, ont été ensevelis intentionnellement. Voilà qui réfute victorieusement les assertions de Gabriel de Mortillet affirmant qu'il n'y a pas trace de pratiques funéraires dans tous les temps quaternaires.

Vers la fin de son livre, M. Goury s'est étendu avec complaisance sur l'art quaternaire qui révèle tant de dextérité et une si grande sûreté de coup d'œil chez nos lointains ancêtres, et il s'est demandé quelle pouvait être l'explication de ces étranges peintures qui ornent les parois de grottes si difficilement accessibles. C'était là évidemment des rites magiques. M. Goury le démontre avec une aisance lumineuse qui fait de ce chapitre un des meilleurs du livre.

Combien de temps ont duré les diverses périodes étudiées par notre auteur, pendant lesquelles l'homme a courageusement et ingénieusement lutté contre des éléments hostiles ? Plus réservé que beaucoup de préhistoriens qui jonglent trop facilement avec les chiffres, M. Goury n'a pas même essayé de le savoir et la plupart de ses lecteurs estimeront sans doute qu'en cela il a été sage. Il est bien difficile d'évaluer la durée de périodes dont il nous reste relativement si peu de vestiges.

Ce qui est certain, c'est que ces vestiges nous révèlent, d'une manière admirable, l'énergie de l'homme et sa puissance d'adaptation. La grandeur que l'homme tire de son intelligence se manifeste à nous dès les origines. Et quand nous nous comparons à nos lointains ancêtres du moustérien ou de l'aurignacien, une autre pensée vient à l'esprit, c'est une pensée de profonde reconnaissance pour les générations qui ont patiemment amassé les trésors matériels et spirituels de la civilisation dont nous jouissons.

J.-B. Sabrié.

E. Amann. *L'Eglise des premiers siècles* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-12 de 193 pages.

L'époque présente semble bien consacrée aux synthèses scientifiques ainsi qu'aux vulgarisations, pour un large public, des pa-

tients résultats de l'érudition. On sait toutes les « collections » qui s'y destinent. Jusqu'à présent, l'Histoire de l'Eglise n'a été l'objet que des succinctes monographies, dont nous présentons ici la première, qui doit être suivie de trois petits volumes semblables. C'est dire combien doit y être résumée l'histoire de vingt siècles de christianisme, combien sont condensés ici les « premiers siècles », c'est-à-dire les cinq à sept premiers. Genre difficile, où M. l'abbé Amann a eu comme émule, au même instant, M. J. Zeiller dans les 350 pages in-8° du tome V de l'*Histoire du Monde*, et où il avait comme guides l'Histoire de Mgr Duchesne et les quatre petits ouvrages du si regretté Mgr Batiffol. Dans cette tâche ingrate, M. Amann, comme M. Zeiller, a parfaitement réussi; l'un et l'autre ont même réussi à faire, après de si illustres devanciers, œuvre originale. Pour ne parler ici que du modeste volume de la B. C. S. R., la toute particulière difficulté venait de l'étroitesse du cadre où l'auteur avait à insérer tant d'événements et si complexes ou obscurs. On est d'autant plus surpris de l'aisance avec laquelle il se meut dans de telles limites, de la clarté qu'il apporte dans l'exposé de l'hérésie arienne par exemple. Limpidité du reste qui n'empêche point la vigueur, car en quelques lignes sobres, M. l'abbé Amann a tôt fait souvent de caractériser de façon intelligente, nuancée et suggestive, telle situation, tel personnage (ainsi le portrait de l'empereur Julien, l'exposé du priscillianisme). Les jugements sont toujours empreints de la plus vive prudence, et sur les points controversés les formules sont particulièrement adroites et circonspectes, sans dérobades[1]; sans entrer dans les discussions, elles laissent percer une science avertie et bien au courant. Les compétents apprécieront avec une particulière satisfaction tout ce que suppose et recouvre de lectures, de recherches et de réflexions mûries une narration que le profane lira sans effort. Pour le domaine qui nous intéresse ici — le christianisme dans la Gaule romaine — l'information est sûre et l'exposition critique. Qu'on lise, p. 22 et 23, le résumé des origines chrétiennes, où justice est faite, comme il convient, des légendes sur l'évangélisation du I^er^ siècle; p. 135, une esquisse rapide du IV^e^ siècle, avec saint Hilaire et saint Martin. Pour notre pays, pas plus que pour le reste de l'Occident, cette histoire ne s'avance au-delà du IV^e^ siècle, ou plutôt la limite terminale demeure vacillante : l'énumération des papes, tous indiqués et judicieusement caractérisés, s'arrête à Léon le Grand, l'affaire pélagienne est poussée jusqu'en 530, cependant que les controverses théologiques en Orient sont étudiées jusqu'au concile *in Trullo* (681). L'auteur a voulu évidemment vider jusqu'au bout les querelles dogmatiques de l'Eglise byzantine, mais réserver pour le volume du Moyen Age la politique religieuse des nouveaux

1. Je signale seulement qu'il est douteux que Gratien ait « dès son avènement refusé d'accepter les insignes du pontificat suprême » (p. 101). Tillemont trouvait jadis déjà suspecte cette anecdote de Zosime que P. Allard admet cependant.

Etats barbares : il en résulte cependant une incertitude et comme un « décalage » chronologique que l'on peut estimer fâcheux. Toute date limite prêtera sans doute à discussion; mieux vaut pourtant en choisir une et tâcher de la justifier. En supprimant par exemple son dernier chapitre qui le mène de 451 à 691, mais qui ne peut donner en vingt pages une idée suffisante de deux siècles byzantins si chargés, M. l'abbé Amann eût laissé le lecteur sous l'impression de plénitude ramassée et ordonnée que donnent presque toutes les pages de cet excellent petit livre.

Jean-Rémy PALANQUE.

Jean GUIRAUD. *L'Inquisition médiévale* (Collection *La Vie chrétienne*, n° 6). Paris, B. Grasset, 1928. Petit in-8° de 251 pages. Prix : 12 francs.

Le petit livre de M. Jean Guiraud a été écrit pour mettre au point les grands traits d'une histoire longtemps obscurcie par les passions et sur laquelle peu à peu la lumière se fait. Ayant jadis contribué lui-même pour sa part d'érudit à éclairer beaucoup de ces traits, M. Guiraud connaissait le sujet à fond. Faut-il s'étonner que, n'ignorant du reste rien de ce que d'autres ont dit ou publié sur l'Inquisition, il nous donne un livre qui, sous des apparences modestes, est remarquable ?

Par *Inquisition médiévale* il veut dire Inquisition religieuse, établie et dirigée par l'Eglise pour combattre l'hérésie, principalement l'hérésie des Cathares. Celle-ci comportant des doctrines anarchistes et anti-sociales, le pouvoir civil a soutenu les inquisiteurs; il les avait même devancés dans leur œuvre de répression et, durant tout le XIII^e^ siècle, il les laissa libres. Mais, à partir de 1295, Philippe le Bel, sous couleur de modérer leur zèle, tenta de les mettre à sa discrétion; le procès des Templiers est le premier exemple manifeste et déplorable de la mainmise du pouvoir civil sur l'Inquisition; il la compromettra par ses partialités et ses violences. Au XIV^e^ siècle, l'institution, quoique fonctionnant contre les Vaudois, les Spirituels et les Juifs relaps, va se déformant de plus en plus. En 1431, le procès de Jeanne d'Arc, qui en droit est bien un procès d'Inquisition, n'est de fait qu'une affaire politique.

En suivant M. Guiraud, on appréciera particulièrement son exposé très clair des doctrines cathares et vaudoises et du fonctionnement des tribunaux inquisitoriaux. On verra les efforts faits par les Papes pour éviter les rigueurs excessives et les erreurs judiciaires : l'inquisiteur Robert le Bougre condamné par Grégoire IX à la détention perpétuelle à cause de sa cruauté, les menaces suspendues sur les faux témoins, les garanties procurées dans beaucoup de cas aux accusés par l'intervention de conseillers assistant l'inquisiteur, la fréquence des acquittements ou des pénitences purement canoniques, les mesures de clémence

qui venaient très souvent tempérer la dureté des peines que nos sensibilités modernes estiment à bon droit effroyables.

M. Guiraud a eu pour souci de montrer toute la variété d'aspect de ce sujet, que trop d'historiens, dans un sens ou dans un autre, ont traité de préférence d'après les textes juridiques. Il prodigue les faits caractéristiques et, si son livre s'en trouve devenir, dans certains passages, d'une lecture moins facile, il y gagne en portée. L'Inquisition médiévale, la vraie, celle du pouvoir religieux, y apparaît telle qu'elle fut dans sa vie réelle : institution sévère, d'une sévérité théorique qui était celle de son temps, mais que tempérait dans l'usage, malgré le zèle aveugle de certains inquisiteurs, un incontestable esprit de mansuétude et de justice.

H. WAQUET.

Georges GOYAU. *L'Eglise en marche. Etudes d'histoire missionnaire*, 1re série. Paris, Spes, 1928. In-16 de 224 pages.

Sous ce titre très suggestif, *l'Eglise en marche*, M. Georges Goyau vient de grouper sept études d'histoire missionnaire. Elles mettent en cause l'histoire des missions, dont il indique le rôle et la portée; — les tentatives d'évangélisation hardies faites au XIIIe et au XIVe siècle par des frères mineurs dans le Maroc et en Egypte et qu'ont mises en lumière les savants travaux de M. Charles de la Roncière sur *La découverte de l'Afrique au Moyen Age;* — un grand précurseur de l'idée missionnaire, Vendeville, évêque de Tournai, dont les suggestions pressantes contribuèrent à la fondation de la Propagande; — l'idée missionnaire au XVIe et au XVIIe siècle chez les protestants qui s'en désintéressent en majeure partie et chez les catholiques parmi lesquels, au contraire, de nombreux écrivains demandent qu'on s'occupe de la conversion des infidèles; — le concours fourni à la propagande évangélique par la femme en tout temps et surtout de nos jours, où l'on compte dans les missions 13.000 religieuses européennes et presque autant de religieuses indigènes; — les sympathies de Bossuet pour l'apostolat missionnaire ; — enfin l'idée missionnaire dans Veuillot, le grand chrétien et l'admirable écrivain qui a si bien compris et si admirablement exprimé les efforts héroïques des apôtres de l'Evangile en terres lointaines.

Toutes ces études sont éloquentes et nourries par une érudition solide. La première, qui a servi de leçon inaugurale pour le cours d'histoire des missions professé à l'Institut catholique, présente un intérêt particulier, celui de montrer la place que doivent tenir les missions dans une histoire large et sincère de l'humanité. Le missionnaire n'est-il pas en effet un civilisateur de premier ordre ? Et pour mettre en lumière cette action civilisatrice, M. Goyau souhaite que sa chaire devienne un laboratoire d'études historiques consacrées aux missions. C'est en effet par des travaux vraiment scientifiques que l'histoire des missions s'imposera à l'attention

du grand public et entrera dans l'histoire générale. Nous avons la certitude que sous l'impulsion d'une âme ardente et dévouée à l'Eglise comme l'est celle de M. Goyau un semblable vœu n'aura pas de peine à se réaliser.

J.-B. SABRIÉ.

Abbé Augustin SICARD. *Le Clergé de France pendant la Révolution.* Tome II : *La lutte religieuse.* Paris, Gabalda, 1927. In-8° de xv-499 pages. Prix : 20 francs.

Ce beau volume achève la refonte du célèbre ouvrage de l'abbé Sicard sur le Clergé de France avant et pendant la Révolution. Au cours des éditions successives, la pensée de l'auteur s'est constamment élargie, en même temps que sa documentation se tenait sans effort au courant des études nouvelles. Grâce à ce labeur incessant, l'auteur a d'abord renouvelé son livre, devenu depuis longtemps classique, sur l'Ancien Clergé avant la Révolution. Ensuite il a pu nous donner, en trois volumes tout à fait nouveaux: *L'Effondrement, La Lutte religieuse, De l'Exil au Concordat,* une véritable histoire religieuse de la Révolution. Dans ce champ si riche et si touffu, les émules, on peut dire aussi les disciples, ne lui ont pas manqué. On connaît surtout l'imposant ouvrage de M. de La Gorce.

Mais l'abbé Sicard, qui garde le mérite d'avoir ouvert le sillon, a su également conserver son originalité. On le constate une fois de plus, dans ce nouveau volume qui étudie la Constitution civile du clergé et ses conséquences diverses. Elève de Taine, aimant comme lui à découvrir le véritable caractère d'une époque dans les petits faits significatifs; ne négligeant pas certes de dégager les événements importants, d'en éclairer l'enchaînement et les suites, l'auteur excelle surtout à retracer la psychologie des auteurs du grand drame : victimes, traîtres et bourreaux. On pourrait lui objecter, comme à son modèle, que le dénombrement des témoignages, si scrupuleux qu'il soit, demeure toujours incomplet; qu'à des chercheurs patients, il semble toujours possible d'en établir en sens contraire. Mais du moins doit-on s'incliner devant l'attention que l'abbé Sicard a apportée, jusqu'à la dernière ligne, à étudier les monographies et les histoires locales. C'est le digne couronnement de l'œuvre de toute une vie, consacrée sans défaillance à bien servir la vérité et l'Eglise. La solidité de l'ouvrage s'impose au lecteur, ou tout au moins la vraisemblance, laquelle trop souvent dans les vastes sujets est la seule conquête accessible à l'historien.

Il ne sera, croyons-nous, permis à personne d'aborder désormais l'histoire révolutionnaire au point de vue religieux, sans recourir au monument de science et de conscience, orné par surcroît d'un style excellent, que restera *Le Clergé de France pendant la Révolution.*

E. L.

BIOGRAPHIES

Pierre de VAISSIÈRE. *Henri IV* (Les Grandes Etudes historiques). Paris, A. Fayard, 1928. In-12 de 706 pages. Prix : 16 fr. 50.

Au moment où tant de *Vies* romancées s'ingénient à renouveler, selon la meilleure tradition romantique, les *Vies des Grands Hommes* que l'on goûtait si fort aux alentours de 1848, il est juste, salutaire, agréable, de lire, dans la collection qui s'intitule *Les Grandes Etudes historiques*, l'*Henri IV* de M. Pierre de Vaissière. Ce ne sont pas des hypothèses, que ces pages vivantes, mais tout étayées de documents; et l'auteur n'a pas eu non plus l'intention délibérée, comme tel de nos bruyants biographes prétendus, de voir en son héros sa propre image épurée ou grimaçante. Il ne prend pas non plus pour la première fois contact avec l'époque dont il parle ici : il l'a explorée, il l'a dépeinte en cinq ou six volumes antérieurs.

Auquel de ces livres l'*Henri IV* s'apparenterait-il le plus volontiers? Aux *Gentilhommes campagnards de l'ancienne France*, sans doute. Le caractère provincial, rural, du roi béarnais libre et joyeux vivant, aimant la bonne chère, économe, est marqué ici, à diverses reprises, avec une sûreté et une ferveur très remarquables. Cette âme complexe : généreuse et ingrate, hardie et docile, froide et emportée lorsqu'un nouvel amour est en jeu, nous est présentée de telle manière que nous l'aimons, comme l'ont fait les contemporains, sans ignorer un seul de ses défauts. A propos du *harem* du roi, M. de Vaissière ne cherche ni à excuser ni à voiler. Sur la conversion du roi, il note très justement que le patriotisme, bien plus que la politique, a dû peser de quelque poids dans la balance des décisions royales, sans que, d'ailleurs, les considérations d'ordre proprement religieux aient été accessoires ou secondaires.

M. P. de Vaissière déclare avoir voulu peindre l'homme plutôt que le politique. Ce livre, agréable et sûr, appelle en effet un complément. Les vues, les intentions, les sentiments politiques d'Henri IV — on ne peut guère dire: sa doctrine ou son système — restent à traiter.

A. CHEREL.

Georges GOYAU. *Saint Bernard*. Paris, E. Flammarion, 1927. In-8° de 217 pages. Prix : 12 francs.

Dans la collection *Les Grands Cœurs*, M. Georges Goyau présente une monographie de saint Bernard à la façon d'une fresque historique, pleine de vie, d'éclat, de coloris. La façon brillante s'allie à une documentation aussi solide qu'étendue. M. Goyau montre que le secret de la vie prodigieuse du grand saint du XII[e] siècle, doit être cherché dans l'amour divin. C'est parce qu'il aime Dieu que

Bernard, dès l'âge de dix-sept ans, rompt avec le monde pour embrasser la vie contemplative sous le joug de la règle monastique la plus sévère, la règle cistercienne; c'est parce qu'il aime Dieu qu'il quittera sa cellule pour sauver les âmes de ses frères, panser les plaies de l'Eglise, combattre les hérétiques, se mêler à la bataille des tiares, remuer les foules de l'Europe pour les entraîner à la Croisade. Le rôle de Bernard dans l'Eglise grandit au fur et à mesure que se développe et s'affermit en lui l'amour de Dieu. Lui, dont le rêve eût été de vivre ignoré des hommes au fond d'un cloître, devint, au XII^e^ siècle, « la vigie de l'Eglise universelle ». L'antagonisme entre la nécessité d'être en ce monde et le désir de s'en échapper « met, suivant la juste remarque de M. Goyau, une note tragique dans l'existence de saint Bernard ».

René DELÈGUE.

Mère de BLÉMUR. *Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint-Benoist décédées en ces derniers siècles.* Tome I. Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1927. Petit in-8° de VI-174 pages. Prix : 10 francs.

« De 1570 à 1670, a écrit M. l'abbé Bremond, la France a vu naître, régner et mourir une légion de magnifiques abbesses qui, en moins de trente ans, ont rétabli sur tous les points du royaume le prestige à peu près ruiné de l'ordre de Saint-Benoît ». Par une heureuse fortune, ces grandes réformatrices ont trouvé une hagiographe digne d'elles dans la Mère de Blémur, qui publia, dès 1679, ces *Eloges* avec lesquels la *Revue Mabillon* vient d'inaugurer ses « Textes choisis d'anciens auteurs bénédictins ». Ces biographies n'étaient certes pas inconnues des érudits, mais il n'était pas inutile de les rééditer à l'usage d'un public plus étendu, sous un format commode et à un prix accessible.

Marie-Jacqueline Boüette de Blémur, née à Paris en 1618, religieuse à la Trinité de Caen, puis chez les Bénédictines de la rue Cassette à Paris, mourut en 1696 en laissant d'importants ouvrages hagiographiques. Son « éloge » ne déparerait pas la collection, et dom Charvin nous fait espérer qu'il le publiera un jour; jusque là nous nous contenterons du court avant-propos qu'il a rédigé pour le volume et de la lettre circulaire écrite par Mabillon à l'occasion de la mort de la Mère de Blémur, imprimée en appendice.

Comme le voulait le plan de la collection, dom Charvin a reproduit scrupuleusement le texte de l'édition de 1690, en rajeunissant un peu l'orthographe, et en donnant en note les renseignements complémentaires indispensables. Ces notes sont rejetées à la fin du volume, ce qui n'est pas très pratique; et on souhaiterait quelquefois d'y trouver plus d'éclaircissements biographiques sur les personnages, souvent peu connus du public non spécialisé que doit atteindre la publication.

Quoi qu'il en soit, on lira avec beaucoup d'intérêt les quatre

Eloges réunis ici, ceux de Luce de Luxe, abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, d'Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation du Calvaire, de Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, et de Jeanne Guichard, abbesse de la Trinité de Poitiers.

L'auteur, contemporaine de ces abbesses, mêlée parfois aux mêmes événements, a utilisé évidemment des relations manuscrites rédigées dans les monastères, des conversations et des souvenirs personnels. Cela donne à son récit beaucoup de couleur et de vie, et le lecteur se laisse facilement retenir par ces attachantes figures, si humaines et en même temps si grandes. Antoinette d'Orléans, par exemple: la mort de son mari Charles de Gondi, tué au Mont-Saint-Michel en 1596, ses tourments et ses scrupules comme abbesse de Fontevrault de 1605 à 1611, les débuts modestes de la Congrégation du Calvaire à Poitiers, en 1617, autant d'événements pittoresques ou touchants qui la mettent singulièrement en lumière. Et voici par contraste Renée de Lorraine, pensionnaire à six semaines, novice à six ans, abbesse à seize de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, où elle occupa jusqu'à sa mort, pendant vingt-quatre ans, le siège abbatial dont l'avait pourvue la prévoyance d'une tante avisée à laquelle elle succédait. Vie peut-être un peu trop édifiante à notre gré, mais qui n'étonnait pas la Mère de Blémur, novice elle-même dès l'âge de onze ans.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Eugène Sol. *Le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors (1593-1659)*. Cahors, E. Delsand, 1928. In-8° de xv-438 pages et 6 planches hors texte.

S'appuyant sur une solide documentation d'archives et une bibliographie très complète, M. l'abbé Sol, archiviste du diocèse de Cahors, met au point la part considérable qui revient à Alain de Solminihac dans la renaissance religieuse de la France au xvii° siècle. Son livre, d'une lecture agréable, instruit et édifie en même temps.

Alain de Solminihac a été un abbé et un évêque réformateur.

A l'âge de vingt et un ans (en 1614) il reçut, d'un de ses oncles, l'abbaye de Chancelade (diocèse de Périgueux), monastère de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Cette abbaye était en pleine décadence. De 1614 à 1622, Alain se prépare à son rôle de réformateur, reçoit les ordres sacrés, étudie la théologie. Puis il réforme son abbaye en rétablissant la vie en commun, l'office public et solennel à diverses heures de la journée, la pratique de l'oraison mentale, l'exercice des fonctions du saint ministère. Lui-même s'appliqua à donner l'exemple d'une régularité parfaite; il consacra tous ses soins à la formation de ses novices et religieux. Les professions ne tardèrent pas à se multiplier. Les monastères de la Couronne, près d'Angoulême, de Saint-Gérald de Limoges, de

Notre-Dame de Sablonceaux (Saintonge), adoptèrent la réforme de Chancelade. En plein essor, cette réforme fut arrêtée par l'ordonnance du cardinal de la Rochefoucauld publiée le 28 mars 1635. A l'avenir, les monastères de chanoines de Saint-Augustin ne devaient plus former en France qu'une seule congrégation appelée *Congrégation de France*. Une exception était faite en faveur de l'abbaye de Chancelade et des monastères qui dépendaient de sa réforme : ils conservaient leur autonomie.

Un an plus tard, Alain de Solminihac, qui à deux reprises déjà avait refusé la dignité épiscopale, fut obligé, sur l'ordre exprès de Richelieu, d'accepter l'évêché de Cahors. Le brevet de nomination est du 17 juin 1636 et les bulles pontificales sont datées du 10 des calendes d'octobre. Il fut autorisé à conserver son titre d'abbé dont il ne se démit qu'en 1652.

Evêque, il prit comme modèle saint Charles Borromée. Le pape Pie XI, dans l'allocution qu'il prononça le jour où fut proclamée l'héroïcité des vertus d'Alain (19 juin 1927), a insisté sur « les nombreuses et frappantes ressemblances » que la figure du vénérable Alain présente avec celle de l'archevêque de Milan. La situation morale et religieuse du diocèse de Cahors laissait beaucoup à désirer quand il en prit la direction. Pour y remédier il s'inspira scrupuleusement des décrets du concile de Trente.

Tout le mal venait de l'insuffisance du clergé. Son premier soin fut donc de travailler à l'amender. Dès le début de son épiscopat il promulgua des Statuts synodaux. Chaque année il convoqua un synode diocésain. Pendant tout son épiscopat il ne cessa de visiter son diocèse; il le parcourut dans son entier jusqu'à neuf fois. Afin d'en mieux assurer le gouvernement, il divisa son diocèse en trente circonscriptions appelées congrégations foraines; chacune d'elles fut dirigée par un vicaire forain. Il fonda un séminaire et se montra très sévère pour la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, ne tenant compte que de la valeur morale des candidats. Afin d'assurer le perfectionnement spirituel de ses prêtres, il établit des conférences et des retraites ecclésiastiques.

A l'égard des fidèles de son diocèse, il montra une charité inlassable. Il organisa des missions pour l'évangélisation des campagnes. Il installa dans son diocèse les confréries du Saint-Sacrement et de la Passion. Il multiplia contre les duellistes les anathèmes. Il lutta uniquement avec des armes apostoliques contre l'hérésie protestante et il obtint de nombreuses conversions. Il dénonça l'hérésie janséniste. Il dota son diocèse de fondations charitables (hôpital de Notre-Dame des Incurables, hôpital des Orphelines, hôpital des Orphelins). Lors de la peste de 1652, il indiqua les mesures de protection à prendre contre le fléau, il prescrivit des prières et des pénitences, il ordonna à ses prêtres de ne pas abandonner leurs ouailles, lui-même il visita les paroisses où sévissait l'épidémie, procurant des remèdes aux malades et leur donnant les sacrements.

Il faut noter, enfin, le dévouement absolu d'Alain de Solminihac à l'égard du Saint-Siège. Il fut un véritable évêque ultramontain. « Il a montré, a dit Pie XI, un dévouement héroïque à l'égard du « Saint-Siège et du Pontife romain, et cela dans un siècle et dans « un milieu où cette piété filiale était cependant rendue plus diffi- « cile, et partant plus glorieuse, à cause du gallicanisme politique « et (pour tout dire en un mot) théologique, qui était alors en « pleine fleur. » Ainsi fut-il non seulement un réformateur, mais encore un précurseur.

Le livre III de l'ouvrage de M. Sol a pour titre : *Le fidèle serviteur de Dieu.* L'auteur y étudie quels sont les titres d'Alain de Solminihac à la sainteté. Il montre comment il a pratiqué d'une façon héroïque les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, les vertus morales de prudence, justice, force, tempérance, combien il a aimé l'humilité et la pauvreté. Il a dressé un catalogue des faits merveilleux qui se sont produits au cours de la vie de l'évêque ou après sa mort et des faveurs extraordinaires obtenues par son intercession.

René Delègue.

Abbé J. Wehrlé. *Malebranche et l'abbaye de Perseigne* (Extr. de *La Province du Maine*). Laval, Goupil, 1928. In-8° de 16 pages avec gravures.

Quelles raisons amenèrent le célèbre oratorien à visiter Perseigne et à correspondre avec les moines ? M. Wehrlé répond : « Il y avait, à plus d'un égard, entre Perseigne et lui, harmonie préétablie ». Nous essaierons, quelque jour, de prouver que ces raisons étaient tout autres, basées surtout sur des parentés qu'il avait dans le voisinage.

Louis Calendini.

Claude Saint-André. *Le Régent* (Bibliothèque « Historia »). Paris, Tallandier, 1928. In-8° de 252 pages. Prix : 20 francs.

Ce volume, magnifiquement édité, avec ses dix-huit belles gravures qui reproduisent des portraits de l'époque, se présente comme une sorte de plaidoyer en faveur de Philippe d'Orléans, autrement dit le Régent, qui fut « un grand prince français ». La question religieuse et même la question morale restent au second plan et la question politique occupe à peu près toute la place. L'auteur a voulu mettre en relief le Prince qui, très habilement, durant la minorité de Louis XV, travailla activement à réparer les ruines laissées par Louis XIV.

Après avoir réhabilité Dubois et montré la très heureuse influence du précepteur sur son élève, spécialement dans la politique qu'il suivit à l'égard de l'Angleterre, l'auteur raconte en détail et d'une manière très prenante, la curieuse « aventure espa-

gnole » qui, en 1708, permit au duc d'Orléans de manifester sa bravoure militaire et son habileté diplomatique : le duc réussit — et si bien, qu'on l'accusa de vouloir supplanter Philippe V sur le trône d'Espagne.

Le mariage forcé de Philippe d'Orléans avec M^lle^ de Blois qu'il n'aimait point, semble, aux yeux de l'historien, atténuer la culpabilité morale du Régent et expliquer, sinon légitimer, ses plaisirs de qualité inférieure que l'on est forcé de constater, à côté de son grand amour pour l'art.

Le chapitre qui s'occupe de la famille de son Altesse Royale et celui qui dépeint les infantes et les princesses, font pénétrer dans l'intérieur de cette famille singulière et permettent de se représenter un peu la société bourgeoise au début du XVIII^e^ siècle : malgré toute l'indulgence de l'auteur, il faut dire : ce n'est pas beau.

Les alliances politiques que le Régent contracta avec l'Angleterre et la Hollande eurent de très heureux résultats et l'auteur n'hésite pas à en attribuer l'inspiration à Dubois même; aussi le chapeau de cardinal et la place de premier ministre qui furent accordés à l'ancien précepteur du Régent paraissent-ils, en dépit des insinuations des *Mémoires* de Saint-Simon, avoir été des récompenses justifiées, beaucoup plus que les résultats de l'intrigue et de l'immoralité.

L'auteur parle peu de la question religieuse qui, cependant, eut une grande place dans les préoccupations du Régent. Au sujet de la création des conseils, il simplifie beaucoup la conduite de son Altesse Royale et passe sous silence ses inquiétudes et ses déboires. Comme il raconte la nomination du cardinal de Noailles à la tête du Conseil de conscience, il ajoute : « La joie fut grande parmi le Parlement et les Parisiens, tous jansénistes, qui « idolâtraient » leur archevêque. Le Régent reçut, à ce sujet, les plaintes du pape, mais il y répondit avec tant de douceur, de grâce et de respect qu'il calma Sa Sainteté. » Puis il montre les sympathies du duc d'Orléans « depuis longtemps acquises aux jansénistes, sans doute, à cause des persécutions dont ils avaient souffert et par admiration pour les éminentes qualités dont plusieurs faisaient preuve ».

Or il paraît bien que le Régent n'eut jamais beaucoup de sympathie pour les Jansénistes : au début de son gouvernement, par politique et par reconnaissance, il les favorisa, car il voulait récompenser le Parlement, ami des Jansénistes, d'avoir, en cassant le testament de Louis XIV, rendu sa régence possible. Bientôt, il comprit l'entêtement des Jansénistes et il constata les premières tergiversations du cardinal de Noailles; alors, sous l'influence de Dubois, il travailla, en pure perte d'ailleurs, à réconcilier les deux partis qui devaient se perpétuer, plus ou moins actifs, jusqu'à la fin du siècle et devenir ainsi, involontairement, par leurs divisions et leurs luttes, une cause de la Révolution.

J. Carreyre.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Abbé M.-P. Deroux. *Les origines de l'oblature bénédictine.* Abbaye de Saint-Martin de Ligugé, 1927. In-8° de 131 pages.

M. Deroux s'est proposé d'examiner les caractères et les développements essentiels de l'oblature des enfants et de l'oblature des adultes. Il en découvre le principe dans la notion romaine de la *patria potestas,* que saint Paul a, du point de vue chrétien, justifiée dans une certaine mesure (Cor. VII, 35 et suiv.). De fait, saint Basile, comme saint Césaire et saint Aurélien, semble bien, en admettant les enfants dans les monastères, avoir subordonné leur oblation définitive à leur volonté, librement exprimée lors de l'âge de raison. Par contre, saint Benoît, de formation juridique toute romaine, fixa dans sa Règle le pouvoir absolu des *parentes* de disposer de leurs enfants. Jusqu'au XII^e^ siècle, où de nombreuses décisions pontificales consacrèrent le droit de l'enfant, oblat contre son gré, à abandonner l'habit monastique, ce fut l'usage bénédictin qui prévalut — mais non sans difficultés ni variations. M. Deroux a judicieusement indiqué comment se contredisaient sur ce point la doctrine romaine, d'une part, et, de l'autre, les conceptions chrétiennes et barbares. Mais, les textes qu'il a rassemblés ne renseignent guère que sur l'admission des oblats et ne nous disent rien de leur situation exacte dans les monastères. L'auteur insiste sur la vie familiale qu'ils trouvaient parmi les moines; il est bien empêché de la décrire... Dans l'organisation de l'oblature enfantine, décidée à Cluny, il voit une décadence de l'institution. Transformation, oui certes. Mais décadence, pourquoi ?

L'oblature des adultes n'a que peu de rapports avec celle des enfants. M. Chasles[1] reconnaît dans les *servitores* de saint Benoît une des origines des convers. Mais il y en a d'autres, et M. Deroux a fort bien établi comment la désaffection des religieux pour les travaux du corps développa nécessairement dans les abbayes la main-d'œuvre laïque. C'est d'elle et des *hôtes,* des *prébendiers,* des *donnés,* etc., que vinrent les oblats adultes et les convers. Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, il n'y a pas grande différence entre eux, mais, dès le début du XIII^e^, la séparation est acquise, et c'est celle qui a subsisté jusqu'à nos jours.

On peut, en divers points, s'écarter des vues de l'auteur, mais on tirera grand profit de ce mémoire écrit avec savoir et critique.

R. N. Sauvage.

1. Dans une thèse de l'Ecole des chartes sur l'*Institut monastique des frères convers et l'oblature au Moyen Age,* qui est fâcheusement restée inédite.

Edouard Schneider. *Les Heures bénédictines* (Les grands Ordres monastiques). Paris, Grasset, 1927. In-16 de xi-263 pages. Prix : 12 francs.

Ce n'est pas un livre d'érudition et de critique. L'auteur, pénétré de l'harmonie qui repose dans les cloîtres, nous donne ses *sensations bénédictines*. Il rappelle d'abord, d'après les Dialogues de saint Grégoire, la vie et la légende mêlées de saint Benoît, puis du lever des moines jusqu'à leur dernier repos, il nous conduit, avec eux, au chant et à la prière, au travail, au chapitre, au réfectoire, au jardin, dans la bibliothèque et dans la cellule. Promenade toute pleine de méditation et de douceur, où nous est rendu assez fortement sensible ce qu'est l'apaisant renoncement de la vie monastique.

R. N. S.

Jeanne Ancelet-Hustache. *La vie mystique d'un monastère de Dominicaines au Moyen Age, d'après la Chronique de Töss.* Paris, Perrin, 1928. In-16 de 224 pages.

En 1233, un monastère de Dominicaines fut fondé à Töss, au pays de Zurich. A une époque et dans une contrée où la vie mystique était pourtant très florissante, il acquit bientôt un grand renom de sainteté, qui nous paraît tout à fait mérité, si nous lisons la chronique spirituelle de ce couvent qu'écrivit, au xiv^e^ siècle, une de ses plus ferventes religieuses, Elsbet Stagel, fille spirituelle du bienheureux Suso. Cet ouvrage, qui a pour titre « La Vie des sœurs de Töss », a été édité, en 1906, par F. Vetter. Les précieux détails qu'il contient méritaient d'être présentés au public qui s'intéresse aux manifestations de la vie religieuse au Moyen Age, sous une forme facilement abordable. C'est ce qu'on trouvera réalisé dans ce petit livre où l'auteur, interprète fidèle de la pensée d'autrui, a mis beaucoup de goût et de délicatesse. Il se termine, comme la chronique, par la vie d'Elisabeth de Hongrie, fille du roi André III, qui mourut religieuse du couvent de Töss en 1336.

E. Griffe.

Emile Baumann. *Les Chartreux* (Les grands Ordres monastiques). Paris, Grasset, 1928. In-12 de xxiv-280 pages.

Les Chartreux sont à la fois célèbres et peu connus. Aussi le beau livre de M. Emile Baumann a-t-il attiré l'attention dès son apparition. L'auteur de *Saint Paul* et de *Mon frère le Dominicain* entreprenait une tâche difficile : faire connaître l'ordre le plus austère de tous, qui n'a jamais eu besoin de réforme, sans action sociale, connu par sa fameuse liqueur fabriquée depuis 1835 et mêlé à des incidents retentissants, tels que l'expulsion de 1905.

Mais M. Emile Baumann n'a point voulu chercher le succès dans la polémique, il a su faire taire sa légitime indignation et n'a prétendu gagner la cause des Chartreux que par un plaidoyer sincère.

Dans un très long chapitre, il nous retrace la vie mouvementée de saint Bruno, né à Cologne en 1031, étudiant, puis chancelier de l'archevêché de Reims, solitaire dans les Alpes et, malgré lui, conseiller du pape français Urbain II, son ancien élève. Sa Chartreuse dans le Désert n'est habitable que par les Chartreux.

M. Baumann a poursuivi son enquête consciencieuse dans quatre chartreuses : Miraflorès près de Burgos, célèbre par les tombeaux des infants de Castille (p. 57, pourquoi cette appréciation injuste sur la charmante reine Gabrielle de Savoie ?), — en Italie, à Calci et Farneta, près Lucques (actuellement la maison mère), — la Valsainte, en Suisse. Le romancier se décèle par la fine psychologie des religieux, chez qui la rude règle n'étouffe pas le caractère individuel.

Les Chartreux n'ont pas toujours été séparés du monde, plusieurs, au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, furent évêques de Grenoble : ils fabriquèrent des épées pour les croisés et furent maîtres de forges. L'histoire ecclésiastique peut revendiquer Denys le Chartreux et Surius, qui fournit à Corneille le récit du martyre de Polyeucte.

Quel sera l'avenir des Chartreux ? Se tourneront-ils vers les missions, comme le pape Pie XI paraît le leur conseiller ? M. Baumann croit à leur nécessité, car, telle est la conclusion de son beau livre, il y aura toujours besoin d'âmes réparatrices.

Paul DESLANDRES.

P. Vital JOURDAN. *La congrégation des Pères des Sacrés-Cœurs, dite de « Picpus »* (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1928. In-12 de 192 pages, avec 12 illustrations hors texte.

La congrégation, dite de « Picpus », fondée en 1800 par le P. Pierre Coudrin, se voue aux œuvres d'éducation et d'enseignement et aux missions. On trouvera dans ces pages l'histoire de la Congrégation et un exposé de ses travaux apostoliques. En des pages émues, l'auteur rappelle le dévouement des missionnaires dans les îles Sandwich (le célèbre apôtre des lépreux, le P. Damien de Veuster), aux îles Tahiti, Marquises, Touamotou et Gambier, dans l'Amérique du Sud au Chili, au Pérou, etc. Quatre Pères sont tombés victimes des fureurs de la Commune (le 26 mai 1871). Les lois de 1903 obligèrent les religieux à transporter leur maison générale à Braine-le-Comte, en Belgique, expulsés qu'ils furent, *manu militari*, de leur résidence de Picpus, le 19 juin 1905, par le fameux liquidateur, M^e^ Duez. La Congrégation compte actuellement sept provinces en Europe et en Amérique, elle est chargée de missions florissantes en Océanie et, depuis 1923, en Chine et aux Indes néerlandaises.

Le volume du P. Jourdan fait bien connaître cette œuvre du

P. Coudrin (1768-1837), dont le procès de béatification a été commencé en 1925, en même temps que celui de la Mère Henriette Aymer de la Chevalerie, la fondatrice des religieuses des Sacrés-Cœurs.

G. Allemang.

HISTOIRE LOCALE

Abbé Ch. Girault. *La baronnie de La Milesse du XI^e^ au XVIII^e^ siècle* (Extr. en partie de *La province du Maine*, 1924-1927). Laval, Goupil, 1927. In-8° de 183 pages.

Ce second volume d'un travail très fouillé sur une paroisse rurale du diocèse du Mans, étudie la baronnie de La Milesse, sa composition, ses seigneuries vassales. L'auteur est tout naturellement amené à s'occuper des domaines ecclésiastiques, relevant de la baronnie et sis sur la paroisse : le prieuré de Saint-Ouen, origine de la paroisse elle-même, le domaine de la cure, les terres de la fabrique et le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Montaillé. Prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, celui de Saint-Ouen de La Milesse datait du XI^e^ siècle, fut abandonné au XV^e^, et ne connut ensuite que des prieurs commandataires dont Mgr de Druillet, évêque de Bayonne, est le plus éminent. A propos des biens de la cure, tenue en censive des barons de La Milesse, M. Girault énumère la longue série des curés depuis 1444, et conte, par le menu, l'histoire de l'église. Le prieuré de Montaillé, d'abord domaine seigneurial, fut fondé au début du XII^e^ siècle, par André de Milesse qui l'apporta, en s'y faisant moine, à l'abbaye de Tiron, au Perche. Revenus et prieurs y sont minutieusement indiqués. Parmi ces derniers, mention doit être faite de Mgr de Beaumanoir, évêque du Mans (1648-1671) et de Denis Baudron, vicaire général du Mans (1723-1774). Une étude d'ensemble sur la paroisse, sa population, son esprit religieux, ses confréries, ses mœurs, clot ce volume aussi savamment composé qu'il est scrupuleusement écrit et agréablement illustré.

Louis Calendini.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France
54e année, 1927. Paris, Champion.

François Gebelin : *Un portrait de Madame de Genlis*, p. 13-30. Dans le costume du quadrille des Proverbes, 1768. Auteur inconnu.

Paul Jarry : *Le château de Coubertin à Saint-Rémy-lés-Chevreuse*, p. 44-49. De la fin du XVIIe siècle.

Ern. Coyecque : *L'Hôtel-Dieu et le chapitre de Notre-Dame de 1512 à 1515*, p. 49-64. Bref commentaire et extraits des délibérations du chapitre.

55e année, 1928.

Maurice Dumolin : *L'Hôtel du président Perrault*, p. 26-38. Quai Voltaire, nos 3-5. Construit dans la première moitié du XVIIe siècle. Ses propriétaires.

René Héron de Villefosse : *La Grande Boucherie de Paris*, p. 39-73. Importante étude. La Grande Boucherie est installée devant le grand Châtelet. Origines de la communauté des bouchers, déjà formée au XIe siècle. Ses statuts. Son déclin au XVIe siècle.

Maurice Dumolin : *La maison mortuaire de Pascal*, p. 73-76. N° 67, rue du Cardinal-Lemoine.

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLI, 1929.

H. Couget : *La Fontaine converti par un vicaire de Saint-Roch*, p. 362-368. D'après le récit du convertisseur, le P. Poujet, de l'Oratoire. La Fontaine réprouve ses « *Contes* infâmes », détruit une pièce de théâtre inédite et prête à être jouée, il s'engage, en outre, « à n'employer les talents de la poésie qu'à la composition d'ouvrages de piété ». le fabuliste mourut deux ans plus tard, en 1695, ayant tenu parole.

Le Centre de Paris.

Bull. de la Soc. hist. des 1er et IIe arr. de Paris. Tome II, n° 4. 1927.

Maurice Dumolin : *La maison natale de Richelieu*, p. 141-165. Etude pleine de détails sur la topographie et les propriétaires de l'hôtel de Losse, puis Du Plessis, nos 2 et 4, rue du Bouloi.

A. Chêne : *Les vitraux anciens de Saint-Germain-l'Auxerrois*, p. 167-181. Description et essai de datation (fin du XVe et début du XVIe siècle).

Bulletin de la Société historique du VI^e^ arrond. de Paris.
Tome XXVIII, 1927. Paris, Mairie du VI^e^ arrondissement.

Charles SAUNIER : *Une vue de la place de Saint-Sulpice vers 1845*, p. 27-38, 1 pl. Explication d'une peinture et détails historiques.

Georges GARNIER : *Le prieuré des Prémontrés réformés de la Croix-Rouge, demeure de Huysmans*, p. 52-67. Installé en 1662-1663, rue du Cherche-Midi.

Bulletin de la Soc. hist. et arch. des VII^e^ et XV^e^ arrond. de Paris.
N° 30, 1927-1928.

Maurice DUMOLIN : *La maison de Jean Petitot*, p. 101-114. Actuellement rue de l'Université, n° 14.

VACQUIER : *Les Filles de la Croix dites Sœurs de Saint-André établies à Paris, n^os^ 90 et 92, rue de Sèvres (VII^e^ arr.)*, p. 120-157, illustr. Primitivement terrain maraîcher. Propriété achetée en 1773 par les Rolin, qui y dirigent une école de garçons jusqu'à la Révolution. La ville de Paris propriétaire depuis 1824. Elle y installe le noviciat des Sœurs de Saint-André. Historique de la congrégation, fondée en 1806 par Elisabeth Bichier des Ages et l'abbé Fournet. Les sœurs soignent les malades et enseignent les pauvres.

Maurice DUMOLIN : *Hôtel Aubry-Vitet*, p. 160-169. N° 69, rue de Varenne. Historique.

Bulletin de la Société des VIII^e^ et XVII^e^ arrondissements de Paris.
Nouvelle série, n° 6, décembre 1927. Paris, Champion.

Maurice DUMOLIN : *La Ville-l'Evêque*, p. 417-459. Le Terroir. Les Bénédictines (premier monastère fondé en 1613). L'hôtel de Soubise, construit au début du XVIII^e^ siècle. Croquis.

Léon DEROY : *Le petit hôtel de Soubise à la Ville-l'Evêque*, p. 461-478, 2 pl. Histoire et description de cet hôtel aujourd'hui disparu.

Jean STERN : *L'Hôtel de Duras, 68, rue du faubourg Saint-Honoré*, p. 493-508, fig. Construit par Boffrand au début du XVIII^e^ siècle.

Le Vieux Montmartre.
Soc. d'hist. et d'arch. des XVIII^e^ et IX^e^ arrondissements.
Nouvelle série, fasc. 7, septembre 1927 (n° 86 de la collection). Paris.

M. DUMOLIN : *L'hôtel de la reine Hortense, rue Laffitte*, p. 69-80, 1 pl. Napoléon III y est né.

J. MAUZIN : *Ordonnances et visites de police à Montmartre au XVIII^e^ siècle*, p. 81-114. La police de Paris intervenait très fréquemment dans ce coin de banlieue turbulent. L'abbaye de Montmartre était sans cesse en conflit avec la juridiction du Châtelet, qui empiétait sur les attributions du baillage de Montmartre.

Les Trois Monts.
Bull. de la Soc. hist. du XIV^e^ arrondissement. N° 3, juillet 1928.

P. RITTI : *La fondation de Plaisance*, p. 89-96. Par David Chauvelot, qui donna ce nom à un terrain acheté par lui au XIX^e^ siècle.

R. CHASLES : *La formation historique du XIV^e^ arrondissement*, p. 97-113. Vue générale sur l'histoire de cet arrondissement.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.
Tome XI, n° 6 (Bulletin CXI, années 1927-1928). Paris.

E. Gérards : *Contribution à l'histoire du domaine seigneurial de Passy*, p. 138-145. Constitution géologique du terrain. « Les Thuilleries » de Passy. Essai de reconstitution de l'enclos seigneurial et d'une partie des bâtiments du château (rues des Vignes et Raynouard).

Gabriel Vauthier : *Notes sur la citoyenne Condorcet (1793-1798)*, p. 148-151. Inventaire de son mobilier (1794).

Gabriel Vauthier : *La Verrerie de Chaillot (1706-1720). La Cristallerie de Sèvres (1727-1928)*, p. 153-154. Notes.

Fondation faite en l'église d'Auteuil, par M. le chancelier Daguesseau, d'un service solennel pour le repos de son âme et de celle de M^me^ la chancelière (20 septembre 1742), p. 155-156. Documents.

Le Vieux Saint-Maur.
N^os^ 1 à 5, 1923-1928 (p. 1 à 60). Paris, Champion.

E. Fort : *Les archives historiques et inventaire des archives communales les plus anciennes de Saint-Maur-des-Fossés*, p. 29-32.

Casenave : *Un conspirateur à Chennevières-sur-Marne sous Henri IV*, p. 43-50. Antoine Charpentier, avocat au parlement de Paris, ligueur, exécuté le 10 avril 1597.

H. Rousseau : *Notes sur l'église Saint-Pierre de Chennevières-sur-Marne*, p. 78-84. Construite dans la première moitié du XIII^e^ siècle.

Emile Galtier : *Nos vieilles compagnies d'arc*, p. 104-110. D'après les archives de la plus ancienne compagnie de Nogent-sur-Marne, fondée en 1732.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
30^e^ année. Janvier-septembre 1928.

Louis Bigard : *Le domaine fiscal de Rueil au temps des invasions normandes et à la fin du Moyen Age*, p. 27-46. Analyse et critique des diplômes de Charles le Chauve donnant ce domaine à l'abbaye de Saint-Denis; rôle des abbayes dans la défense du pays contre les Normands; détermination des limites du domaine de Rueil.

Edm. Lery : *Napoléon I^er^ et le domaine de Versailles*, p. 76-82. Renseignements sur la possession, par Siéyès, des fermes de la Ménagerie et de la Faisanderie et sur les agrandissements qu'il y exécuta.

Fern. Evrard : *Les mœurs à Versailles sous Louis XVI*, pp. 85-110 et 178-204. Détails très abondants sur la police, les cabarets, les rapports sociaux; aucune indication sur la vie religieuse, si ce n'est en ce qui concerne les infractions, en faveur de la garnison, aux règlements interdisant les représentations théâtrales pendant le Carême et les jours de fêtes chômées.

Colonel P. Tournaire : *Un Versaillais de l'époque romantique : Abel Transon (1805-1876)*, p. 111-125. Renseignements inédits sur le Saint-Simonisme, dont Transon fut un adepte militant; son prosélytisme à l'Ecole polytechnique; son retour au catholicisme.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
Tome XXXIX, 1er fasc. Montereau, impr. Claverie, 1928.

Jules Devaux : *Yèvre-le-Châtel (Loiret); histoire d'un château royal* (suite), p. 1-33. Continuation d'un important travail, comprenant l'histoire des châtelains, des prévôts, l'étude de la charte de franchises, les séjours des rois, la description de l'église Saint-Lubin.

André Allaire: *L'invasion à Montereau et aux environs en février 1814* (4e partie) : *Napoléon à Surville et à Montereau*, p. 35-72. Travail très documenté, étayé sur des documents en partie inédits.

Henri Stein : *L'église Saint-Jacques de Milly (Seine-et-Oise)*, p. 97-100. Rectification des renseignements antérieurement donnés sur cette église, qui fut collégiale, fondée au milieu du XIIIe siècle, par Philippe, sous-doyen de l'église de Chartres et seigneur de Milly. Publication d'une charte inédite de Louis IX (1267).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrond. de Provins.
Année 1928, nos 1-2. Coulommiers, impr. Brodard, 1928.

A. Debuisson : *Provins à travers les siècles* (suite), p. 137-168. Continuation de l'étude indiquée l'an dernier; ces pages sont consacrées aux dernières guerres de religion et à l'avènement de Henri IV.

Henri Stein.

OISE

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.
Tome XXVI, 1re partie. Beauvais, 1928, 186 p.

L. Gossin : *Une histoire de gueux à Beauvais. Chronique judiciaire de 1733*, p. 49-63. Relation précise et détaillée d'une instruction ouverte contre une bande de voleurs arrêtés dans le Beauvaisis après avoir surtout pillé des églises dans diverses régions de France.

L. Meister : *Bossuet à Grandvilliers en 1680*, p. 65-71. Visite de l'évêque de Condom, abbé de Saint-Lucien-lés-Beauvais, à la suite de l'incendie du bourg de Grandvilliers.

J. Souchon : *Incidents causés par la réouverture de la loge maçonnique de Crépy-en-Valois en 1808*, p. 85-92. Loge fondée au XVIIIe siècle sous le titre de Société de Saint-Louis, en sommeil sous la Révolution. Inquiétudes du maire lors de sa réouverture; rapports administratifs; plainte de la Grande-Maîtrise.

Jean Gaillard : *Monographie de la maison portant le n° 11 de la place du Théâtre à Beauvais*, p. 93-112. Bâtiments de l'ancien couvent des Minimes. Renseignements sur l'établissement de ces religieux à Beauvais en 1617.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux et communications.
Tome XXIX, 1926. Compiègne, impr. du *Progrès de l'Oise*, 1927, 184 p.

J. Saincir : *Une victime de la Révolution. L'abbé Rousseau, vicaire de Saint-Jacques de Compiègne sur les pontons de Rochefort (1794-1795)*, p. 85-103. Publication intégrale d'une relation faite dès sa libération

par l'abbé Rousseau, décédé dix-huit mois plus tard, au chanoine J.-B. Petit de Reimpré, doyen du chapitre N.-D. des Vignes de Soissons.

O. Boutanquoi : *Organisation et fonctionnement de l'assemblée municipale de Nampcel établie conformément à l'édit de juin 1787*, p. 143-184. Notes sur l'existence d'une paroisse rurale à la fin du XVIII[e] siècle.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. année 1928, Beauvais.

[Abbé Beaudry] : *Le clergé du canton d'Auneuil au début du premier Empire*, p. 30-32; *Le clergé de la ville de Senlis*, etc., p. 129-131; *Le clergé du canton de Compiègne*, etc., p. 200-201; *Le clergé du canton d'Estrées-Saint-Denis*, etc., p. 239-240; *Le clergé du canton de Creil*, etc., p. 397-399. Notes biographiques.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome VI, Soissons, impr. de l'*Argus Soissonnais*, 1928.

Dr Mauclaire : *Notice historique sur Monceau-le-Vieil et ses seigneurs*, p. 7-29. Consciencieuse étude sur une paroisse de la vallée de l'Oise qui a aujourd'hui disparu.

Emile Brunet : *La restauration de la cathédrale de Soissons* (ill.), p. 35-50. Savante étude composée par l'éminent architecte des Beaux-Arts à qui a été confiée la réparation des dégats considérables subis par cette église.

Comte Maxime de Sars : *Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748, par le Vicomte de Brimont*, p. 61-81. Compte rendu analytique d'un ouvrage paru en 1913 sur le rôle joué par l'archevêque de Bourges pendant l'ambassade romaine qu'il tint cinq années durant la guerre de succession d'Autriche.

Comte M. de Sars : *Comment la maison d'Eppes prit fin en Italie* (ill.), p. 95-103. D'après la tradition, les trois chevaliers qui ramenèrent miraculeusement d'Orient la statue de Notre-Dame de Liesse appartenaient à cette famille de chevaliers laonnois. L'auteur montre que la dernière représentante du nom a épousé Raymond des Baux, comte de Soleto, et est inhumée dans l'église Sainte-Claire de Naples, sous un monumental tombeau, dû au ciseau de Giovanni da Nola.

Comte de Catalan de la Sarra : *Une plaque en plomb aux armes de M[me] de Montluc, abbesse d'Origny Sainte-Benoîte (1604-1666)* (ill.), p. 105-116. Cette plaque, découverte au cours de travaux de terrassement, doit provenir du tombeau de cette célèbre abbesse, dont l'auteur donne une biographie très étudiée.

Comte de Hennezel d'Ormois : *Marchais, par L.-H. Labande*, p. 117-127. Compte rendu de l'excellente et luxueuse histoire récemment paru, sur le château qui a été pendant longtemps l'hôtellerie des rois de France venus en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse.

Bulletin de la Société archéologique... et scientifique de Soissons.
4[e] série, tome II (1922 à 1926). Soissons, 1928.

Maximilien Buffenoir : *Adrien Sconin, oncle de Racine et principal du collège de Soissons*, p. 1-46. Etude littéraire et historique sur un poète peu connu qui appartenait à la Compagnie de Jésus et fut principal du collège de Soissons de 1668 ou 1671 jusqu'à 1675.

Maximilien Buffenoir : *Merlin de Thionville dans l'Aisne, ses relations avec le général Foy*, p. 47-59. L'ancien conventionnel a habité de 1804 à 1824 les bâtiments désaffectés de l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine à Commenchon.

Roger Firino : *Sillery, évêque de Soissons*, p. 105-249. Consciencieux travail sur un prélat qui a joué un grand rôle au XVII^e^ siècle. Très lettré, auteur estimé, membre de l'Académie française, Fabio Brulart de Sillery fût évêque de Soissons de 1692 à 1714. L'auteur a découvert de nombreux documents inédits concernant sa vie littéraire, l'administration de son diocèse et surtout le rôle qu'il a joué au moment de la promulgation de la bulle *Unigenitus*.

Comte M. de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XX, n° 226 (1927).

Edouard Bruley : *Les embarras d'argent de M. de Jarente*, p. 429-440. Louis-François-Alexandre de Jarente de Senas d'Orgeval, évêque d'Orléans, éprouvait, bien avant de prêter le serment constitutionnel, en dépit de ses 82.000 livres de revenu, de graves embarras d'argent. L'adhésion au nouveau régime ne le sauva pas. On le voit disputer à ses créanciers les 30.000 livres de traitement que la Nation lui sert, et réclamer tout au moins la pension alimentaire que la loi lui garantit. Il perd même cette pension, après tout le reste, quand il renonce, en novembre 1793, à son sacerdoce et à son épiscopat.

Edouard Bruley : *Les menées royalistes à Orléans sous le Directoire. L'affaire Phélippeaux, le prêtre Bataille*, p. 452-466. Bataille, prieur-curé de Sonesmes, fut l'un des instigateurs de la « Vendée du Sancerrois » en 1796, avec Phélippeaux, l'ancien condisciple de Bonaparte. Après l'échec de cette tentative, Bataille se cacha longtemps en Sologne, ou aux portes d'Orléans, ou à Orléans même, mettant aux abois tous les limiers de la police.

Georges Chenesseau : *La restauration d'un groupe de contreforts à la tour nord de la cathédrale d'Orléans*, p. 469-474. Travail exécuté avec un respect scrupuleux des formes primitives. Il a occasionné la découverte d'une fort jolie statue d'ange, du XVIII^e^ siècle.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres... d'Orléans. V^e^ série, tome XXI (1926).

D^r^ Fauchon : *La Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans (1762-1789)*, p. 1-127. On compte parmi les sociétaires plusieurs membres des clergés séculier et régulier, même le prieur des Chartreux. Condillac fit partie de cette compagnie et ses idées y furent discutées. Il lut un mémoire sur le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre (1776).

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 72^e^ année. Chartres, 1928.

Y. D. : *A la cathédrale, un vitrail complété*, p. 13-15. — Y. D. : *Fragments d'un vitrail de Chartres récemment identifiés en Amérique*, p. 25-30.

Il s'agit des vitraux du chœur supprimés au XVIII[e] siècle; une partie notable de l'un d'entre eux est entrée récemment au musée de Princeton — Y. D. : *La sépulture des évêques de Chartres*, p. 60-63. Note à l'occasion de l'élection d'un monument sur le caveau destiné à la sépulture des évêques de Chartres. Six évêques y reposent déjà, dont deux des XII[e] et XIII[e] siècles. — G. HOLTZ : *Les fêtes du IX[e] centenaire de saint Fulbert*, p. 85-109. Compte rendu des fêtes religieuses célébrées en l'honneur de Fulbert de Chartres († 1028); on y trouve le texte de deux discours prononcés par Mgr Tissier et par le P. Doncœur.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.
Tome XV, feuilles 5-14. Châteaudun, 1928-1929.

Camille SEVAUX : *De quelques us et coutumes religieux du pays dunois dans le doyenné d'Ozouer-le-Marché en Loir-et-Cher*, p. 94-104. Détails curieux sur les dévotions populaires, les pèlerinages, la célébration des mariages, etc. — S. VERRET : *Notes et réflexions sur les registres de la Madeleine* [de Châteaudun] *de 1803 à 1818*, p. 120-130. Notes d'histoire locale. — A. SIDOISNE : *Don de la maison du « Cheval-Blanc » à l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval*, p. 158-162. Document de 1364. — A. SIDOISNE : *Donation à l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval et fondation d'une messe*, p. 162-165. Document de 1375.

Y. DELAPORTE.

LOIR-ET-CHER

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
1928 (57[e] année). Blois, 1928.

Mgr F. BOULLIAU : *Souvenirs blésois du Père Monsabré*. Vingt articulets où l'auteur donne d'intéressants détails sur l'enfance, la jeunesse du Père Monsabré et les relations blésoises qu'il garda toute sa vie.

J. GALLERAND.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
3[e] série, t. II, 2[e] fasc., an. 1927-29. Le Mans, Monnoyer, 1928.

Abbé LEGROS : *A propos de la maladrerie d'Alençon*, p. 225-235. Cérémonial d'admission. Curieux détails sur la maladrerie et les ravages de la lèpre dans les environs au XV[e] siècle.

P. CORDONNIER-DÉTRIE : *Jacques Gaugain, maître-cartier-dominotier en la ville du Mans au XVIII[e] siècle*, p. 236-259. D'après un inventaire dressé à la mort de cet artiste (avril 1772), l'auteur nous conte sa vie, jusqu'ici inconnue, et en quoi consistait son métier et quelques-unes de ses œuvres dont gravures de confréries ou images pieuses forment le plus grand lot.

Revue historique et archéologique du Maine.
3[e] série, t. II, 2[e] fasc., an. 1927-28. Le Mans, Monnoyer, 1928.

L. CÉLIER : *L'union de Saint-Gilles-de-la-Plaine et de Saint-Paterne*,

par Geoffroy de Loudun, p. 41-49. Analyse d'un document, sinon faux, du moins très interpolé.

F. Boulard : *A propos des broderies attribuées [à la bienheureuse] Marguerite de Lorraine*, p. 50-60. Discussion au sujet des armoiries brodées sur des dentelles en point d'Alençon, conservées au couvent des Clarisses d'Alençon.

Dr P. Delaunay : *Découverte de tombeaux mérovingiens à Connerré*, p. 70-74.

L. Calendini : *Le mobilier d'une chapelle rurale à la fin du XVIIe siècle*, p. 91-93. Chapelle de Notre-Dame-des-Champs, sur Saint-Mars-sous-Ballon. La statue de Notre-Dame qui y était conservée est honorée à Ballon.

Dom B. Heurtebize : *Saint Regnauld, l'ermite de Mélinais et Ives de Chartres*, p. 142-144. L'auteur essaie d'identifier Renauld, fondateur de l'abbaye de Mélinais, au diocèse d'Angers, avec un correspondant d'Yves de Chartres.

P. Cordonnier-Debrie : *Les panneaux sculptés de l'église de la chapelle Saint-Aubin; notes et croquis*, p. 145-157. Ces huit panneaux de bois, aujourd'hui brûlés, représentaient la Passion de Notre-Seigneur et semblaient sortir du même atelier que les dossiers des stalles de la cathédrale du Mans.

Dom B. Heurtebize : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, originaires du Maine*, p. 172-183. Courtes notices sur quarante religieux de chœur, extraites de divers matricules, 1631-1662.

La Province du Maine.

2e série, tome VIII, 1928. Le Mans et Laval, Goupil.

Abbé Ledru : *Le cardinal Charles Hémard de Denonville*, pp. 3-9, 49-60, 97-105, 145-153. Suite d'une étude parue en 1927. Voyage du cardinal au Mans, son train de maison; curieuse digression sur le chapitre cathédral du Mans en 1540, sa composition, ses chanoines, ses mœurs; sur les funérailles de Guillaume du Bellay, frère de l'évêque; sur les débuts de l'hérésie au Mans.

Abbé Wehrlé : *Malebranche et l'abbaye de Perseigne*, p. 10-22. Voir ci-dessus, p. 244.

Abbé Ledru : *La rue des Chanoines, au Mans*, p. 34-38. Anciennement rue de la Vieille-Rome, cette rue fut, dès le xie siècle, habitée par les chanoines.

Abbé Vavasseur : *Crannes-en-Champagne*, pp. 38-48, 83-91, 186-192, 236-241. Suite d'une monographie. Les ecclésiastiques de la paroisse ou originaires d'icelle du xvie au xxe siècle.

Abbé Girault : *Formation de la Bibliothèque du Mans sous la Révolution*, pp. 61-67, 116-128, 154-161. Avec les livres « nationalisés », c'est-à-dire confisqués aux diverses maisons religieuses du département.

Abbé Legros : *La confrérie des tanneurs à Alençon*, pp. 139-142, 178-185.

Abbé Ledru : *Le chœur de la cathédrale du Mans*, p. 193-204. Son architecte est-il maître Simon, dit du Mans, auteur de différents édifices gothiques ? C'est l'opinion de M. Ledru. A tout le moins maître Simon aurait-il achevé la cathédrale en suivant les données générales d'un premier maître de l'œuvre jusqu'ici inconnu.

Abbé Girault : *Les origines du musée du Mans*, pp. 216-231, 249-270. Comme la bibliothèque, le musée fut composé, à l'origine, par tous les

objets d'art, tableaux, sculptures, « nationalisés » et provenant des églises pour la plupart, et des maisons d'émigrés. Quelques rares objets furent récupérés par leurs possesseurs antérieurs.

Abbé Ledru : *Le Maine sous Charles V*, p. 241-248.

Nota : La *Revue* a inauguré cette année un *Album archéologique* et a donné : autels de Pezé-le-Robert (XVII^e^ s.). Tapisserie de la cathédrale (XVIII^e^ s.). Pierre tombale de Saint-Ouen-en-Belin (XIV^e^ s.).

La Révolution dans le Maine.

4^e^ année, 1928. Le Mans, Benderiter, in-8°.

L. Calendini : *Interrogatoire des Vendéens arrêtés lors de la déroute du Mans*, pp. 33-40, 57-80, 113-120. Parmi ces victimes deux prêtres, Julien Lemonnier et Jean Goubeau, furent exécutés le 18 nivose an II.

Abbé Legros : *Deux prêtres du Maine, confesseurs de la foi (passim)*. A propos de MM. Gabriel Loiseau et Nicolas Godefroy, mis à mort en haine de la foi, M. Legros nous donne l'historique de Saint-Paterne et glane au passage tout ce qui peut intéresser, de près ou de loin, ses héros.

Abbé Belin : *Un confesseur de la foi : Marin Boulmer*, p. 81-94. Curé de Villaines-sous-Lucé, exilé en Espagne, revenu en sa cure en 1800, y meurt en 1805.

Abbé Belin : *Le pape des Aristocrates*, pp. 121-129, 161-187. Il s'agit de Julien-Pierre Lacroix, curé de Saint-Longis à la Révolution, fidèle à ses serments, lequel mena, au cours de la Révolution, une vie des plus aventureuses.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Tome XLIII, fasc. 156 (1927).

Martial Morisset : *Voyage autour de la mairie de Mayenne* (suite). *Assistance aux aliénés*, p. 274-289. Utilisation de couvents de femmes pour enfermer des personnes présentant de légers troubles psychiques. — *Assistance à l'enfance*, t. XLIV, p. 159-170. Notes sommaires sur quelques opérations césariennes exécutées par des sœurs de charité.

Tome XLIV, fasc. 157 et 158 (1928).

E. Laurain : *Les ruines gallo-romaines de Jublains*, p. 19-83. Entre 257 et 276, Jublains est encore un centre du culte païen, comme le montre la boutique d'un marchand où se trouvent en quantité des statuettes de Vénus anadyomène.

René Gasnier : *Le prieuré de Saint-Ursin* (*Lignières-la-Doucelle*), p. 106-116. Récit des difficultés surgies en 1770, lors de l'extinction de ce prieuré dépendant de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, entre le cardinal de Rohan, représentant du fondateur, et Louis-André de Grimaldi, évêque du Mans.

René Gauchet : *Une ville d'Anjou sous la Constituante* (suite). *Château-Gontier depuis la domination des Jacobins sur le Conseil général, jusqu'au début de la persécution religieuse* (*nov. 1790-juillet 1791*), p. 139-158. Déclarations des revenus des bénéfices ecclésiastiques. Inventaires dans les maisons religieuses. Premières enchères des biens nationaux, aux compétiteurs ardents. Conduite des divers ordres religieux :

les Bénédictins prêtent serment et quittent leurs cloîtres; les Capucins, sauf un, maintiennent la discipline ecclésiastique; les Augustines hospitalières persévèrent toutes ainsi que les Cordelières du Buron et, semble-t-il, les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve: deux Ursulines seules s'en vont.

Semaine religieuse du diocèse de Laval.
1928 (59e-60e année).

Paul Renaudin : *Le culte de saint Julien du Mans en Russie*, n° 19, p. 224-226. — F. Uzureau : *Les prêtres de la Mayenne déportés à Jersey*, n° 46, p. 548-550. — [René Gasnier] : *Notes d'histoire religieuse concernant le diocèse de Laval*, sur le chapitre de Saint-Tugal fondé au château de Laval et sur la cure d'Andouillé, n° 47, p. 559-562. — *L'enseignement populaire dans la cité* [de Laval] *avant la Révolution*, n° 50, p. 606-609. *La réorganisation de l'enseignement populaire à Laval après la Révolution*, 60e année, n° 3, p. 33-34; n° 4, p. 45-46; n° 5, p. 56-58; n° 6, p. 66-70. — *Les petits collèges avant la Révolution dans la Mayenne*, n° 9, p. 105-106.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.
Tome LIII. Tours, 1928, in-8°.

Georges Collon : *Pierre Bérard (1397-1465) et la Réforme municipale de Tours en 1462*, xviii-359 p. Détails sur la participation du clergé de Tours à l'administration et aux dépenses municipales sous le gouvernement des élus; histoire des négociations entre Louis XI, le corps de ville et les gens d'Eglise de 1461 à 1465, avant et après l'institution de la mairie de Tours. Nombreuses pièces justificatives et table de 1.200 noms.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXIII, 4e fasc. (3e et 4e trim. 1927).

Ernest Van de Velde : *Saint Odon, réformateur religieux et musical*, p. 290-292.

Chanoine Guignard : *Le prieuré du Grais*, p. 292. Fondé par Joscelin († 1146), et dépendant du chapitre de Saint-Martin, le Grais fut la propriété des Augustins de 1603 à 1701, date à laquelle il fut uni aux biens du Collège de Tours pour l'entretien d'une chaire de théologie.

L. Monnier : *L'hôtel de la Massetière*, p. 311-319. Notes sur l'église voisine de Saint-Hilaire, aujourd'hui détruite.

Liste des immeubles d'Indre-et-Loire classés parmi les Monuments historiques et des monuments inscrits à l'Inventaire supplémentaire, p. 320-329.

Publication hors série de la Société archéologique de Touraine.

Jacques-Marie Rougé : *Voyage en Touraine inconnue : I. La Roche-Posay, la vallée de la Claise; II. A travers le Lochois*. Tours, impr. Tourangelle, 1927-1928, 2 vol. pet. in-8° de 175 et 189 p. Nombreux renseignements historiques et légendaires sur les églises de la Touraine méridionale.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
6e série. Tome II, 1927.

Victor Dauphin : *La paroisse Saint-Maurille des Ponts-de-Cé*, p. 5-50. Notes d'histoire religieuse et d'archéologie.

Louis Delaunay : *Charles Miron et les controverses gallicanes*, p. 69-76. Episode des querelles religieuses en Anjou au XVIIe siècle.

La Province d'Anjou. 3e année, 1928.

G. Dupour : *Note sur l'église Saint-Maurille de Chalonnes-sur-Loire*, p. 99-110. Etude archéologique d'une église romane à coupoles, l'une des plus anciennes de l'Anjou.

L'Anjou historique. XXVIIIe année, 1928.

Parmi les très nombreux articles publiés, notons comme plus intéressants pour l'histoire religieuse : *Les Angevins supérieurs généraux de la congrégation de Saint-Maur*, p. 11-18. — *Les pèlerinages angevins à la Sainte-Vierge (XVIIe siècle)*, p. 18-24. — *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Maine-et-Loire (1801)*, p. 42-50. — *Le IXe centenaire de l'abbaye du Ronceray, à Angers*, p. 123-137. — *Le commencement du Jansénisme en Anjou*, p. 137-141. — *Jérôme Le Royer de la Dauversière (1597-1659)*, p. 203-209. — *Saint Vincent de Paul en Anjou (1649)*, p. 214-218.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXVII, 1927. Rouen.

L. J[ouen] : *Regards sur le passé. L'Eglise Saint-Maclou*, pp. 65-66, 141-144, 166-168, 214-216, 393-395. Etude historique et archéologique. — F. Blanquart : *Regards sur le passé. La liste des curés de Saint-Vivien*, pp. 590-591, 615-617, 831-832. — A. Reneault : *Le cardinal de Saulx-Tavannes et le séminaire diocésain*, p. 1133-1137. Nic. de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen de 1734 à 1759.

Les Amis des Monuments rouennais.
Bulletin (1924-1925). Rouen, 1928.

G. Lanfry : *La crypte du XIe siècle sous la cathédrale de Rouen*, p. 33-49, fig., 1 pl. h. t.

Ed. Delabarre : *L'Hôtel-Dieu de Rouen*, p. 117-143, fig., 3 pl. h. t. Etude historique et archéologique.

P. Jubert : *Bibliographie [artistique et monumentale de Rouen, 1924-1925]*, p. 145-155.

Société de l'histoire de Normandie.
Bulletin, t. XIV (1928). Rouen.

P. Le Cacheux : [*Sceau de l'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances (1184-1207)*], p. 148-149. — *Inscription tumulaire de l'église du Mesnil-Esnard*, p. 155-159. Inscription de Guillaume Du Bosc, mort le 10 mars 1504 (v. s.).

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest.
32e année, 1928. Rouen.

R. Quenedey : *Anciens termes normands de charpente*, p. 1-4. Exemples tirés de comptes de construction d'églises.

Société des Études locales dans l'enseignement public. Groupe de la S.-I.
Bulletin, 1928, n° 20. Rouen.

P. Jubert : *Bibliographie des communes du département de la Seine-Inférieure*, IV (1927-1928), p. 77-92.

Paul Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire... de Normandie.
37e année, 1928. Evreux, 6, rue du Meilet. Livraisons 2 à 6.

Mme Roblot Delondre : *Notes sur Hébertot (Calvados)* (suite), pp. 65-75, 156-163, 287-298, 321-331. Intéressantes notes sur le prieuré et la paroisse de Saint-André d'Hébertot.

X. : *Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle* (suite), pp. 79-95, 164-177, 214-221, 299-314. Mme Scholastique de Rouxel de Médavy, première abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, la vie au couvent de 1652 à 1660.

Chanoine Uzureau : *La persécution religieuse dans le diocèse de Coutances (1791-1792)*, p. 104-115. Récits de l'abbé Le Blacher, curé de Saint-Martin-le-Gréard. — *L'application de la Constitution civile du clergé*, p. 235-241. A Dampierre (Calvados).

Abbé Bourienne : *Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1162)* (suite), p. 129-140. Sa sollicitude pour les œuvres monastiques.

Abbé Tabourier : *L'art et l'histoire dans la prédication*, pp. 141-150, 204-213, 260-270.

Abbé Chardon : *Le dernier abbé de Varennes-en-Berry, J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux*, pp. 222-230, 271-286, 332-345. De 1802 à 1820.

Georges Goyau : *Les Lazaristes, le P. Laval*, p. 346-363. Originaire d'Ivry-la-Bataille, son apostolat à l'île Maurice (1841-1864).

Dr Le Dard : *Découvertes archéologiques faites* [en 1897] *dans le sous-sol de l'église Saint-Paul de Neubourg*, p. 150-155. Les tombes des marquis de Neubourg.

Chanoine Guéry : *Découverte archéologique à l'abbaye de la Noë*, p. 370-373. La crosse et l'anneau de l'évêque d'Evreux Guérin de Cierrey († 1207).

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure.
VIII[e] série, tome IV, années 1926-1927. Evreux, Hérissey, 1928.

Jacques HÉRISSAY : *Une guerre villageoise sous la Terreur. L'abbé Decaux (1792-1794)*, p. 38-60. Curé de Brestot (Eure).

Etienne DEVILLE : *Le monachisme dans l'Eure*, pp. 61-82.

Abbé DESDONITS : *Un bénédictin normand, émule de Bossuet. Dom Le Gallois (1640-1695)*, p. 137-160. Né à Vire. — *Bossuet en Normandie*, p. 326-349. Intéressante notice sur l'amitié de Bossuet et de l'abbé de Rancé.

M. BAUDOT.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie.
Publié par l' « Association normande ». 95[e] année. Caen, 1928.

E. SEVESTRE : *La vie religieuse à Yvetot pendant la Révolution (1787-1801)*, p. 8-24. Sous les curés Nicolas-Louis-Edmond Coignasse-Desjardins (1787-1791); Alexandre-Joseph Ruault (1791-1793), constitutionnel, qui fut député à la Convention puis aux Cinq-Cents; François-Henry Legrand (1793-an II), qui apostasia et fut, plus tard, sous-préfet de l'arrondissement. Esquisse trop rapide, mais utile.

P. LE VERDIER : *Un confesseur de la foi : Jean-Pierre Fotreau, curé de Rançon (1753-1821)*, p. 27-29. Profès des Carmes déchaussés de Rouen, l'un des martyrs des pontons de Rochefort, ordonné prêtre en 1805, curé de Rançon en 1814.

R. DORANLO : *Les camps retranchés des environs d'Yvetot et la campagne d'Henri IV au pays de Caux (avril-mai 1592)*, p. 33-75. Excellente étude, fondée sur les textes et la topographie.

MAUGER : *Le prieuré de Graville. Le logement du XVIII[e] siècle*, p. 76-82. Sept panneaux dans le goût de Joseph Vernet.

FIQUET : *Notes concernant le Plaimbosc* [Etouteville, canton d'Yerville] *et ses seigneurs*, p. 109-125. Familles de Tonneville, Brézé, Langlois.

G. de BEAUREPAIRE : *La chapelle Saint-Antoine de Grattemont à Mesnil-Panneville*, p. 126-136. Description précise de cette chapelle d'une commanderie de Saint-Lazare de Jérusalem, qui avait au Moyen Age une réelle importance.

P. CHIROL : *L'abbaye de Jumièges*, p. 149-162. Exposé sommaire, mais sûr.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires.
Nouvelle série, tome III. Caen, 1927, in-8°, 320 p.

H. PRENTOUT : *Les Etats provinciaux de Normandie.* Tome III : Preuves : catalogue des sessions des Etats, pièces justificatives, index.

Au Pays virois. Mortain, 1928.

L. LELIÈVRE : *L'abbaye de Saint-Sever*, pp. 49-53, 88-92. Notes, sans références, sur les abbés. — LEMONNIER : *Notice historique sur Saint-Jean-le-Blanc*, pp. 56-64, 93-96. Utile réimpression d'une petite étude devenue rare. — Albert AMAND : *Notes pour servir à l'histoire de Viessoix*, pp. 114-128, 145-160, 172-182. Procès, en 1757-1758, contre le curé par une

châtelaine mécontente de sa conduite à son endroit. — F. Alix : *Chronique du prieuré du Plessis-Grimoult*, p. 129-137. Note documentée et précise sur les histoires mss. de ce prieuré augustinien, suivie de l'édition de l'une d'elles (ms. 73 de la Collection Mancel à Caen, fol. 46; XVII[e] siècle).

Etudes lexoviennes. Tome III. Caen, 1928.

Publiées par divers membres de la Société historique de Lisieux.

G.-A. Simon : *Liste des abbesses de Saint-Désir de Lisieux*, p. 42-79. Additions et corrections, abondantes et précises, à la liste de la *Gallia christiana*.

De Moidrey : *Relevé des inscriptions et peintures de l'église Saint-Jacques de Lisieux*, p. 81-126. Description soigneuse des inscriptions obituaires, funéraires, campanaires, particulièrement nombreuses encore malgré des destructions.

V. Lahaye : *Les tombeaux de la cathédrale de Lisieux*, p. 126-191, 9 pl. Etude, attentive et précise, des monuments subsistants, comme de ceux qui ne sont plus connus que par d'anciens témoignages. Certaines attributions restent, malgré tout, conjecturales.

R. N. Sauvage : *Fragments d'un cartulaire de Saint-Pierre de Lisieux*, p. 325-357. Edition du ms. latin 5288, fol. 68-76, seul débris subsistant des cartulaires de Saint-Pierre de Lisieux (début du XIV[e] siècle).

Société bibliographique d'histoire de Normandie.

Cette Société a transformé, en 1928, en *Normannia, Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie*, le *Bulletin* qu'elle publiait depuis 1925. Aucun des articles parus n'intéresse l'histoire religieuse, mais *Normannia* donne, comme faisait le *Bulletin*, la bibliographie méthodique de l'année et de nombreux comptes rendus.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche.

100[e] année. Saint-Lo, 1928.

R. Le Clerc : *Le couvent de la Providence de Saint-Lo*, p. 29-43. Fondé en 1728, par des tertiaires de Saint-François-d'Assise pour tenir de « petites écoles », recevoir des pensionnaires, enseigner la fabrication de la dentelle et en assurer la vente. Il disparut à la Révolution.

Notices, mémoires et documents

publiés par la Société d'agr., d'arch. et d'hist. nat. de la Manche.

Tome XXXIX, 1927, Saint-Lo.

A. Davodet : *Un sanglant épisode de la chouannerie normande*, p. 117-137. Assassinat des curés assermentés de Gouvets, Criquet et Binard, 14 juin 1796.

Tome XL, 1928.

L. Deries : *Les missions dans la Manche sous la Restauration*, p. 59-84. Missions diocésaines en 1820, puis des Pères des Missions en 1820, 1821, 1824, dont les rapports officiels constatent, non sans quelque surprise, l'entier succès.

A. Davodet : *La statuaire religieuse au Moyen Age. Les Madones du XIV^e siècle dans le département de la Manche*, p. 89-115. Liste de quarante-sept statues, malheureusement non accompagnée de reproductions.

Delagarde : *Quelques notes sur Pierrepont*, p. 142-144. Sur Saint-Nicolas et Saint-Sauveur de Pierrepont.

Revue de l'Avranchin.
Tome XXII, fasc. 137-138, 1928.

E. Vivier : *Les cahiers de L.-Fr. Piquot (1762-1824), vicaire insermenté de Vergoncey* (fin), p. 203-215. Précisions intéressantes pour l'histoire régionale pendant la Révolution.

J. Seguin : *Saints guérisseurs et dévotions populaires*, pp. 251-282, 371-402 (suite). Notes utiles quoique mêlées.

L. Hulmel : *Champeaux*, p. 283-298. Monographie sommaire de la paroisse, de la maladrerie, du prieuré-cure dépendant de l'abbaye de la Luzerne.

H. Bourde de La Rogerie : *Le voyage du comte d'Artois au Mont-Saint-Michel (11 mai 1777)*, p. 306-322. Exposé clair et précis de l'affaire célèbre de la concession au granvillais Quinette de La Hogue des grèves du Mont-Saint-Michel.

E. Vivier : *Le culte du Très Saint-Sacrement de l'autel : le tabernacle d'Hocquigny (1550) ; la chaire de Montviron (1686)*, p. 323-331, fig. Petite, mais excellente contribution à l'histoire artistique de la réformation catholique.

D. Barbedette : *Dans le blé ou dans le sac?* p. 332-338. Charles-Vincent Barbedette, originaire de l'Avranchin, curé du Grand-Luc, en Vendée, pendant la Révolution.

Vardon : *Notes sur l'hospice de Saint-James de Beuvron*, p. 351-353. Restauré par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve en 1813.

L. Hulmel : *Plomb*, p. 403-428. Monographie paroissiale intéressante, mais sans références.

Le Pays de Granville. 2^e série, Rennes, 1928.

A. Durier : *L'extension du territoire de Granville et la création de la paroisse Saint-Paul*, p. 46-50. En 1859.

Bulletin trimestriel de l'association Saint-Joseph.
Année 1928. Grand séminaire de Coutances (Manche).

J. Blouet : *Un séminaire pour les pauvres*, p. 356-366. Le Petit séminaire d'Avranches, destiné à l'éducation des pauvres clercs, était situé à la Garlière, sur la paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves. Il fut fondé en 1702 par Gabriel de La Robichonnière qui en fut supérieur de 1725 à 1743. A sa mort, les Eudistes assurèrent la continuité de son œuvre jusqu'au jour de leur dispersion en 1792.

J. Blouet : *Les trois fondateurs du séminaire d'Avranches*, p. 387-398. Ils s'appelaient Robert Gombert, Jean Hantraye et René Le Prieur, tous trois associés. Les séminaristes, tous externes, se réunissaient au presbytère de Saint-Martin-des-Champs, dont M. Hantraye était curé. A sa mort, les Eudistes prirent la direction de l'établissement.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome XLVII, 1er et 2e fasc., 1928.

C. de Mons : *Compte rendu de l'excursion faite dans le Cotentin*, p. 1-117. Notes utiles, mais surtout pour les monuments civils.

L. Tabourier : *Louis-Etienne de Foy, chanoine de Meaux, abbé commendataire de Saint-Martin de Séez et les derniers jours de l'abbaye*, p. 119-129. L'abbé de Foy fut abbé de Séez de 1763 à sa mort en 1778. Il se contenta d'en tirer pension. — *Les souvenirs de Bossuet chez nous*, p. 130-138. Bossuet fut prieur commendataire du Plessis-Grimoult; le 24 août 1684, il prêcha à Essay.

Le Pays bas-normand. 1928, fasc. 1er, Flers.

Ed. de Marcère : *Les procès de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile*, p. 9-42. Simple analyse de documents dans l'ordre chronologique, sans références ni... exposé !

Société percheronne d'histoire et d'archéologie.
Tome XXV, 1927, Mortagne-au-Perche.

R. Gobillot : *La fin d'une église*, p. 75-76, pl. Destruction de l'église de Saint-Sulpice de Nully. « ... L'église est rasée et tout cela s'est passé au milieu de l'indifférence », ajoutons : avec la complicité des soi-disant amateurs d'antiquités...

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.
Tome XXVIII, fasc. 1 et 2. Rennes, Plihon et Hommay, 1928.

H. Pérennès : *Guinnanée et noëls populaires bretons*, p. 31-95. Texte de nombreux *Eguinane* (chants du dernier jour de l'an) et de Noëls en langue bretonne, la plupart de dates peu anciennes, recueillis dans le Finistère et dans le Morbihan.

Georges Collas : *Bibliographie des œuvres de l'abbé Duine*, p. 96-126. Excellent répertoire énumérant 319 volumes, articles et notices de l'un des meilleurs érudits contemporains.

Ed. Galletier : *Un breton du XVIIe siècle à l'avant-garde de la critique, le père Jean Hardouin, de Quimper* (fin), p. 171-187.

J. Ollivier : *Bibliographie d'Anatole Le Braz*, p. 315-384. M. A. Le Braz, mort en 1926, poète et romancier, était aussi un folk loriste; plusieurs de ses livres touchent à l'histoire et aux questions religieuses, par exemple *La légende de la mort chez les Bretons-Armoricains* et *Les saints bretons dans les traditions populaires*.

Ed. Galmiche : *Nouveaux documents sur le comité de surveillance révolutionnaire à Saint-Brieuc*, p. 398-424.

F. Duine : *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XIIe siècle* (fin), p. 425-476. I. Saints bretons du xe au xii siècle; II. Hagiographie auxiliaire. Les premières pages de

cette étude ont été publiées en 1923 au t. XXXV (p. 424-432) des *Annales de Bretagne*, et un tirage à part a été édité dès 1922 à Paris (Champion), formant le fascicule XVII de la série in-8° de « La Bretagne et les pays celtiques ». Le *Catalogue* fait suite au *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, 1re partie, et à l'*Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, insérés dans les tomes XLVI, 1re partie (1918), et XLIX (1922) du *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. L'auteur est mort avant d'avoir pu terminer ce précieux répertoire; les chercheurs pressés regretteront souvent l'absence de tables alphabétiques donnant les noms des quelques centaines de saints historiques ou légendaires auxquels des notices ont été consacrées par le regretté érudit.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome VIII (2e part.), 1927. Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion.

R. Largillière : *Les minihys*, p. 183-216. Origine et caractère des *minihys* ou *monachiæ* de Basse-Bretagne et du droit d'asile attribué au territoire dépendant de certains de ces domaines ecclésiastiques.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : « *Murmiralio* » *et Lanmeur-Melar*, p. 217-220. Une bulle fut adressée en 1157 ou 1158, à la demande de l'archevêque de Dol, par le pape Adrien IV, au clergé et au peuple de *Murmiralio :* ce lieu est Lanmeur-Melar, aujourd'hui Lanmeur (Finistère).

Abbé Raison : *Le bréviaire de saint Yves*, p. 217-237. Description et étude des débris d'un bréviaire conservé au presbytère de Minihy-Tréguier et qui, d'après une tradition très vraisemblable, appartint au saint.

Paul Jeulin : *Le couvent des Cordeliers de Nantes vers 1785*, p. 239-256. Construction du couvent; description des bâtiments et de l'église, dont les derniers débris ont été presque complètement détruits en 1924.

Olivier Martin : *Noël du Fail et le rôle social de la noblesse*, p. 257-276. Exposé des idées, très aristocratiques, du conteur et jurisconsulte breton (1520-1591).

Tome IX (1re partie), 1928.

E. Ernault : *Sur l'histoire du breton*, p. 1-67.

H. Bourde de La Rogerie : *Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XIe au XIIe siècles*, p. 69-106. Création d'un grand nombre de centres urbains, plus ou moins importants, sur l'initiative des seigneurs et avec le concours des religieux bénédictins; caractères particuliers de l'histoire des villes fluvio-maritimes situées à l'origine des estuaires.

René Prigent : *Les protestants à Brest après la révocation de l'Edit de Nantes*, p. 107-147. Exposé, d'après les archives de la marine, qui n'avaient pas été complètement ni impartialement explorées, des mesures prises pour l'exécution des ordres du roi dans le personnel des escadres et des bureaux au port; il n'existait pas de familles protestantes dans la population du pays.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome LIV, 1927. Rennes, Vatar.

Abbé Raison : *Hamon de Savigny et son premier historien*, p. 83-113. Analyse de la vie, écrite vraisemblablement par un contemporain,

Etienne de Fougères, évêque de Rennes, et publiée en 1883 par l'abbé Sauvage, de Hamon de Landécot, moine breton du XII^e siècle, religieux à l'abbaye normande de Savigny; intérêt de cette vie; culte rendu au bienheureux Hamon.

A. Bourdeaut et H. Bourde de La Rogerie : *Nécrologe des Cordeliers de Rennes*, p. 113-141. Texte annoté de la transcription exécutée en 1636 par l'érudit Dubuisson-Aubenais, d'un manuscrit, aujourd'hui perdu, et de la description faite par le même érudit des tombes qui existaient dans le couvent. Les cent dix-sept mentions du nécrologe s'étendent de 1242 à 1632.

Nota. — Les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* n'ont pas encore été distribuées.

H. Bourde de la Rogerie.

CÔTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LIX (1927). Saint-Brieuc, 1928.

R. Lartillière : *Saint Gonéri*, p. 13-18. A dû mourir en Plongrescant, où il a une chapelle, mais avait dû résider un certain temps à Langonnery en Plourin-Léon.

Hervé Pommeret : *Les drames de la Mirlitantouille; épisodes de la chouannerie dans les Côtes-du-Nord pendant le Directoire*, p. 19-44. Complète et corrige sur bien des points le récit de G. Lenôtre.

R. Couffon : *Note sur un rentier du XV^e siècle de la paroisse de Louannec*, p. 45-65. Relève d'intéressants détails de la vie paroissiale; signale l'existence, en 1492, de sept calices d'argent, dont cinq dorés; la vieille église romane fut refaite au début du XVI^e siècle.

Edmond et Yves Lemière : *Bibliographie de la contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832)* (suite). De Lamare à Lastic-Saint-Jal.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon Quimper, 1927.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). Logonna-Daoulas, pp. 1-16, 65-84, 129-145; Logonna-Quimerc'h, p. 145-150.

Dom Malgorn : *Saint Petrock, abbé et confesseur*, pp. 17-38, 85-108. Traduction, avec quelques additions, d'une notice publiée en anglais par le Révérend G. Doble. Très connu dans le Devon et le Cornwall, où il fonda le monastère de Bodmin, Petroc est le Pérec de Basse-Bretagne, patron de la paroisse de Lopérec et d'une chapelle ruinée en Tréboul. Sa *Vie* est du XII^e siècle.

L. Kerbiriou : *Saints celtiques de Grande et de Petite-Bretagne*, pp. 39-52, 151-166. Vue d'ensemble, d'après les publications les plus récentes, sur les traditions hagiographiques communes aux deux Bretagnes.

H. Pérennès : *Les ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'île de Ré* (suite), pp. 53-64, 115-126. Notices biographiques.

Louis Saluden : *Le protégé de Robespierre*, p. 109-114. Il s'agit de

l'abbé Denis Bérardier, né à Quimper en 1735, principal du collège Louis-le-Grand à Paris de 1778 à la Révolution; ses anciens élèves Camille Desmoulins, puis Robespierre, le préservèrent pendant la Terreur; il mourut le 1er mai 1794.

L. Kerbiriou : *Généraux de paroisse*, p. 166-174. Bon exposé de l'organisation administrative des paroisses bretonnes aux xvii^e^ et xviii^e^ siècle; rien de nouveau.

F. Cornou : *Elie Fréron (1718-1776)*, p. 175-199. Auteur d'un gros livre sur Fréron, paru en 1920, M. Cornou en présente un résumé substantiel.

L. Saluden : *Un recteur d'autrefois*, p. 200-216. Vie d'Yves Calvarin, recteur de Lampaul-Ploudalmézeau en 1790; il ne quitta pas sa paroisse pendant la Révolution et y mourut encore recteur en 1826. Détails curieux sur les ruses employées pour déjouer la surveillance des autorités révolutionnaires.

Extraits du journal fait par Anna-Louise du Parscau du Plessix pendant les années 1792-97 et 1800 (suite), p. 217-220. Du 31 décembre 1792 au 3 janvier 1793.

A. Le Roy : *Un évêque breton, Mgr Léopold de Leseleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon*, p. 221-236 (à suivre). Né à Saint-Pol-de Léon en 1814. Enfance et années d'études — jusqu'à l'entrée au séminaire — de celui qu'on a surnommé « l'évêque du Sacré-Cœur ».

Jean-Malo Renault : *A propos d'une pierre tombale du Musée départemental*, p. 237-240. Tombe plate du xiii^e^ ou du xiv^e^ siècle, sur laquelle se trouve gravée une croix surmontant une balance.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LV. Quimper, 1928

D. Bernard : *Matériaux pour la bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le département du Finistère*, pp. 3-14, 48-67.

J. Daniel : *Au sujet d'une chapelle dans l'église paroissiale de Crozon*, p. 68-73. Affaires de prééminences et droits honorifiques.

L. Péron : *Notes sur des cachettes de prêtres assermentés à Saint-Martin-des-Champs (près Morlaix)*, p. 74-79.

L. Le Guennec : *Notes sur quelques orfèvres bas-bretons*, p. 80-92. Orfèvres des xvi^e^ et xvii^e^ siècles qui ont travaillé surtout pour des églises; notes sur des croix processionnelles et des calices, d'argent et de vermeil, conservés dans diverses paroisses du Finistère et des Côtes-du-Nord.

L. Le Guennec: *Marques et signes sur des pierres tombales à Penmarch*, p. 100-106. Relevés à l'église de Tréoultré-Penmarch.

J. Toulemont : *Curieuses signatures relevées sur les registres de baptêmes de Tréoultré-Pennarih*, p. 107-108. Analogues aux marques des pierres tombales.

A. Jarno : *De quelques points intéressants de nos côtes : Dinan, Lostmarch et Lesteven en Crozon*, p. 109-114. Signale la superposition de chapelles et de sources christianisées à des vestiges de cultes antérieurs.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
Année 1927. Vannes.

Colonel Fonssagrives : *Un manuscrit inédit de Dubuisson-Aubenay*, p. 1-27. Ce manuscrit comprend, outre deux catalogues des évêques de

Vannes, sans grand intérêt, un « Kalendarium PP. Franciscanorum Venetensium » et des notes sur les « sépultures, épitaphes et armes des princes et seigneurs enterrés en l'église des Cordeliers de Vannes ».

A signaler dans les *Procès-verbaux :* J. Blarez, sur une influence sulpicienne à la cathédrale de Vannes, p. 15; — L. Lallement, sur l'expression « civibus urbis venetensis agonothetis », p. 30-33; — L. Lallecent, sur une table de bronze, avec stance votive, retrouvée à Vannes, p. 33-37; — J. de La Martinière, sur l'expression « civibus urbis venetensis agonothetis », p. 43-45; — M. Viaud-Grand-Marais, sur l'établissement d'une trêve ou chapelle de secours au faubourg Saint-Guen de Vannes, p. 85-86; — R. Grand, sur l'église de Merlevenez, p. 89; — J. de La Martinière, sur la pierre tombale de Jean de Malestroit, p. 107.

G.-B. Duhem.

LOIRE-INFERIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
An. 1927, t. 67. Nantes, Bureaux de la Société, rue Jean-V, 1928.

Paul Soullard : *Modèles de médaille,* p. 241-244. Médaille du jublié de 1851; modèle d'une médaille relative au Calvaire de Pontchâteau. Autre médaille relative au rétablissement du culte dans l'ancienne chapelle des Minimes à Nantes.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome VII, 4e trim. 1927.

Dr Vincent : *Le complot de 1320 contre les lépreux et ses répercussions en Poitou,* p. 825-844. Le complot des lépreux contre le pays en 1320 fut en réalité une fiction imaginée par le roi pour s'emparer des biens des léproseries. C'est l'origine de la décadence de ces établissements, que l'auteur suit d'un pas rapide, spécialement en Poitou, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Tome VIII, 1er, 2e et 3e trim. 1928.

Abbé Chapeau : *Les grandes reliques de l'abbaye de Charroux,* p. 101-128. La principale relique de Charroux, la Vraie Croix, fut supplantée en renommée après les croisades (qui, par l'afflux de nouvelles reliques palestiniennes, diminuaient l'intérêt de celle-ci) par une autre relique du Christ, assez extravagante, appelée la Sainte Vertu, qui paraît pour la première fois entre 1077 et 1088.

H. Gaillard : *Le déclin d'une bourgade féodale. Angles-sur-l'Anglin au XVIIIe siècle,* p. 153-172. L'auteur met dans une lumière très remarquable le déclin d'un ancien château féodal des évêques de Poitiers et de la bourgade qui l'environnait, en fonction des transformations du rôle et du caractère des prélats modernes.

J. Salvini.

DEUX-SÈVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Tome IV, année 1925.

André Levieil : *Note sur les Ursulines de Niort (1625-1792),* p. 482-490. Mme de Maintenon fut pendant deux ans leur pensionnaire.

Tome V, années 1926 et 1927.

André Levieil : *Le service de la milice et les protestants mariés au Désert (1758)*, p. 53-55. Dans une lettre du 17 mai 1758, l'intendant Blossac révèle son système bien arrêté de faire inscrire d'office sur les listes de la milice provinciale les protestants mariés au Désert.

J.-Ch. Joubert : *Le « pèsement des âmes » à Saint-Laurent de Parthenay*, p. 36-43 (2e pagination). Description d'un chapiteau du XIIe siècle.

J. Salvini.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou. 41e année, 1928. Fontenay-le-Comte.

R. Vallette : *Inventaire archéologique et historique de la Vendée*, pp. 45-50, 128-131, 213-215. Seconde série. A signaler également (p. 68-69) une nouvelle liste des « monuments récemment classés dans le département ».

P. Devigne : *Le centenaire de Paul Baudry*, pp. 81-94, 166-181, 239-255. Rappelle, à l'occasion du centenaire de sa naissance, commémoré à Paris et à la Roche-sur-Yon, la vie et l'œuvre du grand artiste qui « fut l'un des maîtres de la peinture française ».

R. Delagrange : *La cathédrale abandonnée : Maillezais*, p. 95-121. Notes sur l'église abbatiale, érigée en cathédrale en 1317 et agrandie, au XVIe siècle, par Geoffroy d'Estissac, incendiée bientôt après par les huguenots.

R. Delagrange : *Le cloître de Nieuil-sur-l'Autise*, p. 233-238. Restes grandioses avec la magnifique église (du XIIe s.) et la salle capitulaire (remaniée au XVIIe s.), de l'abbaye augustinienne fondée en 1068 par un seigneur de Vouvant.

Société d'émulation de la Vendée. 1928. La Roche-sur-Yon.

L. Rousseau : *Une antique paroisse bas-poitevine*, p. 9-40. Donne une intéressante monographie de Saint-Cyr-des-Gâts, dans le canton de l'Hermenault.

M. Baudouin : *Les schistes ardoisiers à dessins et à inscriptions de la nécropole du Clos des Jacobins, à Fontenay-le-Comte*, p. 83-99. Signes plus faciles à décrire qu'à interpréter. Quelques hypothèses font sourire.

Archives du diocèse de Luçon.
1928. Nouvelle série (4e année). Nos 19-22.

G. Gaillard : Suite de la *Chronique paroissiale de Montreuil*, 80 pages. Chap. V (Le Protestantisme) et chap. VI (La Révolution).

P. Boutin : *Biographie de François Nœau, prieur-curé de Soullans.* Aumônier volontaire de l'armée vendéenne, en 1793; massacré, en juillet 1794, au moment où il venait de dire la messe.

A. Guilbaud : *Les subsides volontaires du diocèse de Maillezais*, en 1326-1327, 16 pages. D'après un relevé de comptes de la Chambre apostolique (Arch. nat., ms. 9.434). Paraît se rapporter à une croisade lancée par Jean XXII contre les hérétiques et les usurpateurs (les Visconti) des domaines de l'Eglise en Italie.

A. Poirier : *Autour d'un centenaire*, 32 pages. Notice biographique et lettres publiées à l'occasion du centenaire de la mort (19 juillet 1828) de la R. M. Saint-Benoît, fondatrice de la Société des « Ursulines de Jésus ».

A. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente.
Années 1926-1927. Angoulême, 1928. Imprimerie ouvrière.

P. Lefrancq : *Mémoire de quelques antiquités qui se trouvent dans l'abbaye de Saint-Cybard*, p. xciii-xcvi. Bibl. nat., ms. lat. 12.607, fol. 311.

R. Delamain : *Le dolmen de Saint-Même*, p. civ-cviii. L'originalité de ce dolmen consiste dans l'aire de sa *cella*, faite d'une énorme pierre d'un seul bloc, laquelle est creusée en forme de bassin. De cette particularité, ainsi que de la situation du dolmen au dessus de l'une des fontaines qui forment le petit ruisseau de la Smaronne, M. Delamain tire d'intéressantes conclusions sur la nature du sentiment religieux qui a présidé à cette construction.

De Morel : *Deux lettres inédites d'Alfred de Vigny*, p. clxxxv-clxxxviii. L'une, datée du 20 juillet 1834, à M. Jean-Hector de la Croix, l'un de ses parents charentais; l'autre écrite le 17 mars 1854 à M. Sazerac de Forge, négociant d'eaux-de-vie.

Abbé Chevalier : *Jacques-Benoist de Lagebaton, premier président du parlement de Bordeaux (1555-1583)*, p. ccviii-ccxv. Notes sommaires, tirées des archives départementales de la Charente, sur les origines, la famille et la descendance de ce personnage. Rien qui rappelle son rôle pendant les guerres de religion.

Paul Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIII[e] volume, livr. 1 à 4. Saintes, libr. Delavaud, 1928.

Ch. Dangibeaud : *Le fonds Moreau*, p. 1-20. Collection réunie par Nicolas Moreau, bibliothécaire de Saintes (1781-1869), de copies, dessins, etc., ayant trait à l'histoire de Saintes et des environs, et en particulier des églises.

Marcel Pellisson : *La chaire de l'église de Gémozac*, p. 21-24. Chaire construite vers 1849 par le menuisier Métayer, dit « l'Enfant du Génie ».

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue historique. 58e année. Tome CLVII, 1928. Alcan, Paris.

Louis Bréhier : *Charlemagne et la Palestine*, p. 277-291. La légende, qui s'empare des grands hommes après leur mort et ajoute souvent beaucoup à la réalité de l'histoire, eut fait volontiers de Charlemagne le premier des croisés et le maître de Jérusalem. La réalité, pour être plus modeste, n'en est pas moins glorieuse. En même temps que le fils de Pépin le Bref régnait sur une bonne part de l'Occident, un calife, un peu poétisé et surfait mais en somme fort remarquable, Haroun al Raschid régnait sur une belle part de l'Orient. Ces deux grands chefs ne pouvaient s'ignorer. L'intérêt de la religion chrétienne dans le premier, une curiosité mélangée d'admiration dans le second, leur commandait d'entrer en rapports. Nous les voyons, en effet, entrer en rapports et à plusieurs reprises s'envoyer mutuellement des ambassadeurs. La religion et l'empereur gagnaient à ces ambassades, d'où résulta pour les chrétiens de Palestine une sécurité plus grande et, pour Charlemagne, une sorte de droit de protection sur les Lieux Saints. Il y a quelques années, M. Louis Bréhier avait appelé ce droit un « protectorat ». Ce mot le fit prendre à partie par deux savants : l'un, français, M. Kleinklausz, l'autre américain, M. Joranson. Ces deux critiques ne voulaient voir dans les ambassades qu'un simple échange de politesses. Il y avait quelque chose de plus. M. Bréhier l'établit solidement. Retirant le mot de *protectorat*, qui est trop fort, surtout si on le prend dans le sens moderne, il montre qu'un véritable droit de *protection*, au moins dans le sens moral, avait été gracieusement concédé par le calife. Il est difficile de montrer plus de modestie, plus de respect de ses adversaires et, en même temps, plus de science, que ne le fait l'auteur dans cet article.

Antoine Degert : *Une ambassade périlleuse de François de Noailles en Turquie*, p. 225-261. L'évêque de Dax en 1571, François de Noailles, était un prélat plus diplomate qu'homme d'église. Son orthodoxie n'était pas non plus très scrupuleuse. Mais ses talents politiques et ses succès à Constantinople firent de lui un bon serviteur du pays. L'article que lui consacre M. Degert est remarquable par l'érudition et par l'ordonnance. Nous y admirons l'adresse de l'ambassadeur, aux prises avec la politique vénitienne, l'art avec lequel il amène les Turcs à entrer dans la pensée de Charles IX, ce mélange de souplesse et de fermeté qu'il déploie en face du grand vizir et du sultan même, l'habileté supérieure qu'il montre pour faire accepter, appuyer même par Selim la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, la vigueur avec laquelle il soutient certains de nos droits, ses succès dans la libération des esclaves. Ce qu'il ne rapporte pas à Paris, c'est l'argent que Charles IX espérait tirer du Grand Turc. Mais Selim, le plus avare des hommes, avait la même pensée sur le roi de France. L'évêque de Dax comprit qu'il échouerait de ce côté-là. En homme avisé et qui sait son monde, il laissa cette commission dans sa valise.

Th. Malley.

Revue des Sciences religieuses.
8e année, Strasbourg, Palais Universitaire, 1928.

Victor Martin : *L'adoption du gallicanisme politique par le clergé de France*, pp. 1-23, 173-195, 361-397 (suite et fin). Cette longue et consciencieuse étude se termine par l'exposé de l'intervention de Richelieu qui impose la mention des décrets pontificaux dans le serment des bacheliers en Sorbonne et obtient la rétractation de Richer. Nous assistons ensuite aux péripéties des deux assemblées de 1663 et 1682 et des déclarations qui en émanèrent. La conclusion est que « le gallicanisme politique n'est pas une conception traditionnelle des théologiens français. La théorie de l'idépendace *absolue* du roi par rapport au pape, en matières temporelles, telle que l'assemblée de 1682 l'a formulée, s'est implantée chez eux seulement au XVIIe siècle. Elle est la conséquence presque fatale d'une autre théorie, celle du pouvoir absolu, du pouvoir de droit divin. Or cette dernière ne s'est imposée aux esprits français qu'après l'échec de la Ligue ». Les théologiens rejoignent ainsi les théories des parlementaires, sans adopter toutefois toutes les conséquences que ceux-ci en tiraient.

P. Glorieux : *Un synode provincial inconnu (Reims, 1267)*, p. 230-256. Les actes de ce synode avaient été publiés par Varin et Mgr Gousset comme appartenant à un concile de Saint-Quentin de 1231. Le concile avait eu lieu à Reims et non à Compiègne, comme l'avait prétendu Jean de Saint-Benoît dans sa polémique avec Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, au sujet des ordres mendiants. Saint Bonaventure avait assisté à ce synode, ce qui ne l'avait pas empêché de porter des décrets restreignant les droits de prêcher et de confesser des religieux. Ces décrets furent modifiés par le légat du pape, Simon de Brion (le futur Martin IV) par un acte daté de Noël 1268 et publié ici pour la première fois.

Jean Rivière : *Pour l'histoire du terme « modernisme »*, p. 398-421. On y recherche tous les antécédents littéraires de ce terme en France et à l'étranger.

Urbain Rouziès.

Revue historique de droit français et étranger.
4e série, 7e année, 1928.

M. Bloch : *Un problème d'histoire comparée : la ministérialité en France et en Allemagne*, p. 46-91. Les seigneuries du haut Moyen Age et de la France capétienne comportaient tout un état-major de fonctionnaires et de serviteurs (*ministeriales*, sergents) dont M. Bloch étudie le recrutement, la rémunération (souvent un fief leur est affecté), la différenciation progressive, qui porta les principaux sergents — maires ou officiers de cour — bien qu'ils fussent souvent d'origine servile, jusqu'à la chevalerie; à partir du XIIIe siècle, quand devinrent incompatibles la noblesse et le servage, ces chevaliers acquirent, par affranchissement ou prescription, la liberté. Beaucoup de serfs, devenus sergents, puis chevaliers, puis libres, ont été parmi les ancêtres de la petite noblesse en France. Les seigneuries ecclésiastiques (les cartulaires fournissent des renseignements très précis) aussi bien que les seigneuries laïques leur ont donné l'emploi puis les ressources, le prestige qui permettaient cette ascension : mais dans certaines grandes seigneuries ecclésiastiques, les dynasties de sergents ont abouti à la noblesse sans passer par l'étape de la chevalerie.

F. THIBAULT : *Les colons dans le Polyptique d'Irminon*, p. 97-103. Ne sont pas, comme pensait Guérard, les successeurs des colons romains, mais apparaissent dans de nombreux paragraphes comme des hommes libres qui, par dévotion ou pauvreté, se sont donnés à l'abbaye, c'est-à-dire ont aliéné leur liberté à son profit.

E. MARTIN-CHABOT : *Un cas d'extradition en 1446 entre la principauté d'Orange et l'Etat pontifical d'Avignon*, p. 104-110.

COMPTE RENDU de la semaine du droit normand (1928).

P. LE VERDIER : *Un procès en nullité de donation : la bibliothèque de Mgr Lenormand, évêque d'Evreux (1735)*, p. 668-670. — Chanoine LE PICARD : *Les injonctions de l'official de Cerisy aux époux séparés*, p. 676-678. — E. SÉVESTRE : *L'interprétation de l'Edit de novembre 1787 relatif aux non-catholiques par le procureur général du parlement de Rouen*, p. 678-679.

Gabriel LE BRAS.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Etudes franciscaines. 24e année, tome XL. Paris, 1928.

LA RÉDACTION : *Le T. R. P. Eugène d'Oisy (1856-1927)*, p. 5-13. Article nécrologique sur un religieux de grand mérite qui fut missionnaire, Provincial, fondateur des *Etudes franciscaines* et auteur d'un excellent *Manuel du Tiers-Ordre*, traduit en plusieurs langues.

H. BREMOND : *J. P. Camus et le panmysticisme salésien*, p. 225-243. Rares sont les disciples de saint François de Sales au XVIIe siècle; le plus célèbre est J. P. Camus, év. de Belley, l'un des meilleurs interprètes de la pensée salésienne, adversaire de la mystique spéculative et purement passive, mais partisan résolu de la mystique active à laquelle les âmes chrétiennes sont appelées en grand nombre.

H. de BEAUSÉJOUR : *Le rôle militaire du P. Ch. E. Schmidt, capucin*, p. 395-405. Ce capucin commandait en 1674 l'artillerie des places de Besançon et de Faucogney assiégées par les troupes de Louis XIV. Après leur reddition, le P. Schmidt fut enfermé à la Bastille pendant quatre ans.

JEAN DE DIEU : *Le R. P. Edouard d'Alençon (1859-1928)*, p. 575-595. Biographie de l'un des plus célèbres franciscanisants de notre époque, ancien archiviste général des Capucins, mort à Rome le 1er septembre 1928.

La France franciscaine. Tome XI. Paris, 1928.

A. CALLEBAUT : *Essai sur l'origine du premier couvent des Mineurs à Paris et sur l'influence du frère Grégoire de Naples*, pp. 5-30, 179-209. A force de rapprochements ingénieux, l'auteur s'efforce de prouver que les Franciscains s'installèrent à Paris bien avait 1230, comme on le croit d'ordinaire, même avant 1224.

E. LONGPRÉ : *Le b. Jean Duns Scot pour le Saint-Siège et contre le gallicanisme, 25-28 juin 1303*, p. 137-162. Philippe le Bel en lutte avec Boniface VIII, cherchait partout des adhésions à sa politique. Les refus étaient rares. Le P. Ephrem Longpré reproduit un document inédit des Archives nationales établissant que Duns Scot refusa son consentement. Force lui fut de quitter le royaume.

F. M. Delorme : *Documents pour l'histoire du b. Gabriel-Maria*, pp. 113-136, 232-263, 457-474. Suite d'une publication qui intéresse non seulement l'histoire du confesseur de la b. Jeanne de Valois et celle des Annonciades, mais encore celle des Frères Mineurs et de l'Eglise.

Revue d'histoire franciscaine. Tome V. Paris, 1928.

G. Maugain : *Paul Sabatier (1858-1927)*, p. 1-22. Notes bio-bibliographiques sur le plus célèbre des franciscanisants français, pasteur protestant.

L. Baudry : *Wibert de Tournai*, p. 23-61. Il s'agit du Frère Mineur plus connu sous le nom de Guibert de Tournai qui écrivit pour le roi saint Louis le Traité *Eruditio regum et principum*. M. Baudry esquisse la silhouette de cet homme distingué, familier du saint roi, orateur populaire, philosophe, pédagogue et mystique.

A. Le Sourd : *Le cartulaire des Cordeliers d'Aubenas*, pp. 69-99, 270-287. Les pièces vont de 1294 à 1684.

L. de Lacger : *Histoire des Annonciades de Fargues à Albi (1508-1792)*, p. 100-167. Excellente étude où est contée avec autant d'agrément que de richesse documentaire, et sans négliger les vues générales sur l'Ordre entier, l'histoire particulière des Annonciades d'Albi.

J. Vinot-Préfontaine : *Le couvent des Sœurs Grises de Beauvais*, p. 288-326. Les sœurs grises s'installent en 1480 à Beauvais dans les bâtiments presque en ruines d'un béguinage fondé au temps de saint Louis. Le but charitable de leur fondation, le soin des malades à domicile, leur avait ménagé un accueil favorable. Au XVII^e^ siècle, elles abandonnèrent cette activité pour prendre la clôture. Dès lors, elles n'eurent plus d'autres occupations que le soin des pensionnaires; elles devinrent d'excellentes éducatrices. Au XVIII^e^ siècle on signale des infiltrations jansénistes. (A suivre.)

Archivum franciscanum historicum. An. XXI. Quaracchi, 1928.

A. Callebaut : *La maîtrise du b. J. Duns Scot en 1305; son départ de Paris en 1307 durant la préparation du procès contre les Templiers*, pp. 206-239, 418-419. D. Scot fut proposé pour le doctorat à Paris en 1304, et il l'obtint en 1305. En 1307 il est envoyé à Cologne, sa présence étant impossible dans le royaume de Philippe le Bel par suite de son attachement à la cause de Boniface VIII. Cet article a fait l'objet d'une communication au dernier congrès des Sociétés savantes.

Willibrord Lampen : *De Fr. Richardo Rufo, Cornubiensi*, p. 403-406. Notes bio-bibliographiques sur ce Frère Mineur Anglais qui prit l'habit à Paris et y commenta le *Livre des Sentences*.

P. Gratien, O. M. C.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Pierre d'Espezel [655], directeur des Cahiers de la République des lettres, des sciences et des arts, 39, rue de la Boétie, Paris (VIII[e]), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque Nationale et Universitaire [656], place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin). Correspondant : Librairie Berger-Levrault, 23, place Broglie, Strasbourg.

S. Gr. Mgr Maurice Dubourg [657], évêque de Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par Mgr Baudrillart.

M. Léon Kern [658], docteur ès lettres, sous-directeur des archives de la Confédération Suisse, professeur d'histoire du Moyen Age à l'université de Berne, Heinrich Wild Strasse, 9, Berne (Suisse), présenté par M. Prou.

Miss Kathleen M. Murphy [659], Stada Cona, Birr (Irlande), présentée au titre de fondateur par M. Guilday.

M. le chanoine A. Rozier [660], directeur de l'*Ami du clergé*, à Langres (Haute-Marne), présenté par M. Marcel. — C. R.

M. l'abbé Louis Laussin [661], curé de Tournemire, par Saint-Cernin (Cantal), présenté par M. Bucaille.

NÉCROLOGIE

M. GABRIEL PÉROUSE

Nous devons un souvenir ému à la mémoire de M. Gabriel Pérouse, décédé le 5 décembre dernier, à l'âge de cinquante-quatre ans, le jour même où le *Journal officiel* publiait sa nomination tardive au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Sa sympathie à notre œuvre date d'avant-guerre. En 1913, en effet, il avait publié dans la Revue un mémoire fort remarquable sur *Les paroisses rurales de l'archevêché de Tarentaise au XVII[e] siècle;* il était, en outre, depuis la mort du chanoine Burlet, qui remonte à 1926, notre chroniqueur savoisien.

Gabriel Pérouse était né, d'une famille lyonnaise, à Saint-Cyr au Mont-d'Or, le 10 août 1874. Il fut reçu le 8 novembre 1894 à l'Ecole nationale des chartes et en sortit quatrième, le 26 janvier 1898, avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Sa thèse était intitulée : « Essai sur les origines de la gabelle et sur son organisation jusqu'en 1380 »; elle n'a jamais été publiée. Le 2 août suivant, Pérouse était nommé archiviste de la Savoie. Il devait conserver ses fonctions jusqu'à sa mort. Très épris de son métier, il consacra la plus grande partie de son temps à l'histoire de son pays d'adoption. Tout en rédigeant l'Inventaire des archives départementales, il a publié de nombreux documents, des articles et des volumes relatifs à la vie de l'ancienne Savoie, à ses institutions, à la description pittoresque de Chambéry et de ses environs. Ces travaux chartistes ne l'empêchaient pas de poursuivre des études d'intérêt plus général. Il soutint en 1904, devant la Sorbonne, des thèses pour le doctorat ès lettres, qui lui valurent une mention très honorable. Le sujet de

la thèse principale, qui fut couronnée par l'Académie française, était : *Le cardinal Louis Aleman, président du Concile de Bâle, et la fin du grand schisme d'Occident.* La thèse latine étudiait les lettres d'Aeneas Sylvius Piccolomini, le futur Pie II. Quelque temps après, l'auteur publiait, dans les « Mémoires de l'Académie royale de Belgique » (2e série, t. VII), sous la forme de biographie de Georges Chastelain, une remarquable étude sur l'histoire politique et littéraire au XVe siècle.

Sous une apparence de froideur, Pérouse cachait de très grandes qualités de cœur. En même temps qu'un érudit sagace, c'était un ami de commerce sûr et un chrétien de convictions profondes. En témoignèrent à ses obsèques la présence de Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, et celle de M. le Préfet de la Savoie. Armand RASTOUL.

Le nom et le culte de saint Gildas.

Une communication de M. LOT, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 4 janvier dernier, nous apprend que le culte de saint Gildas n'existe ni dans le pays de Galles, ni en Cornwall, quoique Gildas soit Breton insulaire, né vers l'an 500. En Armorique, la topographie de son culte démontre qu'il ne s'est répandu qu'au Xe ou XIe siècle, sous le couvert de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, restaurée, sinon même fondée vers la fin du Xe siècle, et aussi parce que Gildas a été confondu volontairement ou non avec un saint indigène, inconnu ailleurs, mais très populaire en Bretagne, honoré actuellement encore sous le nom de Gueltas. Ce nom, d'après les lois de la langue bretonne, eût été au IXe siècle *Weltas*. Dans Gildas, dans tous les textes latins, l'*s* a la valeur du nominatif. On décline *Gildas, Gildae, Gildam,* En gallois, au IXe-Xe siècle, Gildas eût été *Gilt* ou *Galt;* en irlandais : *Galt* ou *Galga,* si on suppose que *Gildas* a un *a* long.

La réputation extraordinaire dont a joui Gildas auprès des écrivains bretons, irlandais, anglo-saxons, anglo-normands est due à ses œuvres ou plutôt à son *De excidio Britanniae,* malgré son peu de valeur historique, en raison précisément de son caractère romanesque prêtant à la chimère, de nature à séduire non seulement ses compatriotes, mais encore à frapper l'imagination des écrivains et historiens du Xe au XIIe siècle.

Annuaire pontifical catholique pour 1929.

XXXIIe année. 1929. Paris, 5, rue Bayard. In-8°, 944 p., 237 ill., 35 francs.

Ne craignons pas de nous répéter en renouvelant nos félicitations au R. P. Chardavoine. Son *Annuaire pontifical* n'est pas seulement une œuvre de statistique religieuse, un répertoire incomparable de noms, de faits, de dates, tous les ans rajeuni et minutieusement exact touchant le monde et la vie ecclésiastiques. Il ne serait que cela qu'il resterait indispensable et toujours le bienvenu. Mais c'est encore autre chose. En plus de la partie documentaire, des études originales viennent chaque année en rehausser l'intérêt. Ce sont cette fois, notamment : *Le nombre des martyrs d'après le martyrologe romain* (p. 15-22), soit un ensemble de 2.453 martyrs, 403 martyres, 82.529 compagnons anonymes de martyrs : au total 85.385, auquel il y a lieu d'ajouter 148 groupes de martyrs anonymes non dénombrés. — *Les cardinaux du XIIIe siècle* (p. 109-137), liste qui comprend 170 noms accompagnés de notes biographiques. — *Le diocèse de Monaco* (p. 470-478), érigé le 15 mars 1887. — *Les missions catholiques de l'Indochine française* (p. 606-610), avec un tableau d'ensemble dont tous les chiffres datent de 1926. S. G.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. le chanoine Saltet, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Directeur,

Permettez, je vous prie, à un de vos abonnés, de vous présenter quelques remarques au sujet d'une note publiée, par un correspondant français, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, publiée par l'Université catholique de Louvain (t. XXV, an. 1929, p. 398).

Nous savons tous que cette *Revue* est un recueil d'une sûreté d'information et d'une valeur scientifique de premier ordre, reconnus universellement et avec toute la gratitude requise. Elle fait le plus grand honneur au clergé belge et à la Belgique, et plusieurs d'entre nous s'estiment honorés d'y avoir collaboré. Pour les *Chroniques* des divers pays, elle fait d'ordinaire appel à des correspondants nationaux et s'entoure ainsi, autant qu'il dépend d'elle, de toutes les garanties possibles d'exactitude et même de bienveillance. Après cela, que par des exceptions infiniment rares, toutes ces précautions puissent, à des degrés divers, manquer le résultat si énergiquement poursuivi, nul ne songera à s'en étonner. Dans le travail énorme constitué par la publication de chaque numéro de la *Revue*, rien de plus facile que le passage non contrôlé d'une note relativement minuscule par son étendue matérielle.

C'est certainement ce qui est arrivé, dans la dernière *Chronique*, pour une note nécrologique signée G. M. et relative à Mgr Batiffol. Les sentiments de l'Université de Louvain, pour le très regretté défunt, sont bien connus ayant été affirmés à plusieurs reprises, en paroles et en actes, à ce collaborateur de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, à l'occasion de conférences faites par lui à l'Université de Louvain et par le titre, qui lui fut donné il y a deux ans, de docteur *honoris causa* de la Faculté de théologie. Mais à lire la note envoyée de chez nous à la *Revue* de Louvain, on pourrait douter ou de l'information ou de la justice de l'opinion française à l'égard de l'un des hommes qui ont le plus honoré le clergé français depuis trente ans. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Directeur, que la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* ait son mot à dire à cette occasion ? Il serait assez extraordinaire et pas mal ridicule d'aller demander à nos amis belges d'être plus véridiques sur l'un des nôtres et plus français que nous-mêmes. C'est chez nous, en famille, que cette petite mise au point doit être faite.

La légèreté de G. M., correspondant français de la *Revue* de Louvain, se trahit déjà par la confusion qui lui fait prendre l'*Histoire du bréviaire romain* pour la thèse de doctorat ès lettres de Mgr Batiffol. Dès lors il ne faut pas lui demander d'avoir la moindre notion de l'étendue de la bibliographie du défunt, ni s'étonner qu'il énumère quelques-uns de ses ouvrages sans faire la moindre allusion à la longueur si honorable de la série à laquelle ils appartiennent. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce vide est compensé par des condensations significatives. Dans une seule phrase, l'auteur ne trouve-t-il pas moyen de manquer de justice à la fois pour Mgr Duchesne et pour Mgr Batiffol ? Il écrit : « L'œuvre du regretté défunt, si considérable qu'elle apparaisse, n'a cependant ni la valeur scientifique ni la valeur littéraire de celle de son contemporain, Mgr Duchesne. » En oubliant l'adage : *Omnis compa-*

ratio odiosa, l'auteur oublie aussi que Mgr Duchesne ayant une manière géniale, on peut être encore d'un très grand mérite, bien qu'on ne soit pas soupçonné d'avoir du génie. Il ne faudrait pourtant pas se mettre à vouloir exiger du génie de tout le monde. Le mérite de Mgr Batiffol et, puisqu'on nous impose des comparaisons, sa supériorité sur Mgr Duchesne est d'avoir fait une œuvre ecclésiastique et dans le domaine doctrinal et dans le domaine universitaire. Si sa carrière n'avait pas été si malheusement arrêtée, on eût vu mieux encore la fécondité et la portée de cette œuvre.

L'auteur de la notice a bien entrevu une partie de ces choses, mais il a une manière à lui de les dire. Dès le début de l'article il se révèle : « Mgr Pierre Batiffol, ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse, décédé en janvier dernier, était le représentant d'une génération qui aspirait à cultiver la théologie positive. » Cette aspiration d'une génération disparue à cultiver la théologie positive est une trouvaille. Il fallait une note plaisante pour égayer une fâcheuse occurrence. Heureusement nous l'avons. Singulière génération qui aspirait à cultiver la théologie positive ! On dirait une de ces formes de vies périmées qu'il faut aller chercher à Glozel. De cette génération bizarre, l'auteur n'en est sûrement pas et il n'a rien à redouter de cette tocade et de cette lubie de la théologie positive. Il en est bien revenu, ou plutôt il en a été toujours indemne, comme le prouve surabondamment la manière dont il parle de l'œuvre de Mgr Batiffol.

Il recourt encore à la comparaison. Il écrit : « L'œuvre du regretté défunt... conserva *toujours* le caractère d'une haute vulgarisation qui mettait *surtout* à profit les recherches de la science allemande, et c'est cela qui lui *donnait* son prix. » Encore le petit jeu de pesage et après Mgr Duchesne, voici la science allemande dans l'autre plateau. Mais ici il faut dire holà ! car le cas s'aggrave d'une injustice matérielle caractérisée et de bien autre chose encore.

1° Pour présenter avec une telle assurance une pareille fausseté, il faut ne pas avoir ouvert les cinq volumes consacrés par Mgr Batiffol aux cinq premiers siècles de la papauté. Non, cette œuvre n'a pas « *toujours* le caractère d'une haute vulgarisation qui met *surtout* à profit les recherches de la science allemande ». C'est une œuvre de première main, fondée sur la discussion technique et détaillée des textes et s'adressant aux spécialistes de l'histoire du dogme. C'est une publication résultant d'un travail personnel, épuisant les questions et qui n'a *jamais* le caractère d'une haute vulgarisation utilisant *surtout, ni même à un degré notable*, les recherches de la science allemande.

Ce que Mgr Batiffol utilise, ce sont les *Lettres* des papes jusqu'à saint Léon, éditées par dom Coustant, et les *Lettres* de saint Léon, éditées par les frères Ballerini. G. M. rencontre donc aussi mal que possible : car la science allemande d'aujourd'hui, dont il fait si grosse bouche, en est encore réduite à se servir de l'édition du bénédictin français Coustant et des deux prêtres séculiers italiens de Vérone, les frères Ballerini. Et la critique allemande, ou plus informée ou plus juste que G. M., proclame, avec une insistance qui l'honore, le mérite de ces éditions critiques. Il n'y a qu'à relire, à cet égard, la préface enthousiaste placée par Schoenemann en tête de sa réédition partielle de Coustant (Göttingen, 1796). Bien plus, l'édition allemande des *Lettres* des papes de saint Hilaire à saint Hormisdas (461-523) a été copiée par le prêtre Andreas Thiel, à la Bibliothèque nationale de Paris, dans les papiers de dom Coustant et c'est la seule que nous ayons de ces *Lettres* (1868).

Donc, en cette affaire, ce ne sont pas les Française qui utilisent les recherches des Allemands; c'est l'inverse. Telle est l'origine des données premières de l'enquête de Mgr Batiffol, sur lesquelles il travaille directement et par une manipulation infatigable. Telle est la tradition d'études qu'il a continuée.

Après cela, qu'il y ait dans ces volumes une information très étendue sur les travaux étrangers allemands, anglais et italiens, et une discussion attentive des conclusions de la science protestante et anglicane, c'est tout simplement une obligation élémentaire de l'historien, qui d'ailleurs, ainsi réalisée, est, chez nous et à l'étranger, un mérite très rare, qui complète l'originalité de l'auteur, loin de la diminuer.

G. M. prétendrait-il que, pour faire œuvre scientifique et originale, il faille traiter une question inédite ou manipuler des documents inédits ? Singulière conception du travail scientifique, qui serait ainsi réduit à porter sur les infiniment petits et les infiniment négligeables de l'histoire. Seuls pourraient réclamer la qualité de scientifiques personnes ceux que Mgr Duchesne appelait irrévérencieusement « les grabeleurs de Spicilèges ».

Inutile d'insister. On peut attendre les références requises pour tenir compte davantage d'une pareille légèreté.

2° Dès 1897, dans un article de *La Quinzaine* (t. XIX, p. 185-205), l'abbé Batiffol donna les raisons qui imposent aux catholiques et au clergé l'étude de la théologie positive. Depuis trente ans, ces raisons n'ont fait que gagner en force et d'autres sont venues s'y ajouter. Nous ne sommes pas en un temps où nous puissions cultiver l'érudition pour elle-même et il n'est que temps pour le clergé « d'aspirer à cultiver la théologie positive ! » Malgré des assurances trop optimistes, il est trop clair que la crise doctrinale ouverte il y a un quart de siècle n'est pas terminée.

Dans le même article, l'abbé Batiffol s'exprimait ainsi sur la science allemande : « Cette théologie positive (qu'il faut cultiver) existe à peine, si nous faisons abstraction, d'une part, des travaux de l'ancienne érudition catholique, d'autre part des travaux de l'érudition protestante contemporaine, et si nous ne voulons pas identifier la science soit avec une critique vieillie, soit avec *une critique reprochable : car je n'imagine pas que personne parmi nous ait la candeur de prendre la science protestante pour le dernier mot d'une critique désintéressée, clairvoyante, infaillible.* ». Ces réserves, Mgr Batiffol les a toujours faites et il n'a pas cessé de conformer sa pratique à ce jugement.

Maintenant, relisez la sentence sommaire et jugez : « L'œuvre de Mgr Batiffol conserva *toujours* le caractère d'une haute vulgarisation qui mettait *surtout* à profit les recherches de la science allemande, et c'est *cela qui lui donnait son prix.* »

Cette phrase, aux lourds piétinements répétés, vaut à elle seule une longue satire injuste.

Toulouse. Louis Saltet.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Libr.-impr. Marqueste, E.-H. Guitard, dir^r^, 7, rue Ozenne, Toulouse.

LE PAPE INNOCENT IV A LYON
LE CONCILE DE 1245

I. Les raisons de la venue à Lyon du pape Innocent IV; le conflit entre le pape et l'empereur Frédéric II; le voyage du pape et son arrivée à Lyon (2 décembre 1244). — II. Convocation et séances du concile général (du 28 juin au 17 juillet 1245). La déposition de l'empereur et ses suites. — III. Les incidents de Lyon pendant le séjour d'Innocent IV. — IV. Rapports du pape avec les archevêques de Lyon, Aimery et Philippe de Savoie; avec le chapitre de la cathédrale et les divers établissements religieux; avec la bourgeoisie et le peuple lyonnais. Concessions d'indulgences et de privilèges de tout ordre. — V. Le départ d'Innocent IV (19 avril 1251); ses adieux à la population lyonnaise; son retour en Italie.

Peu de villes, en dehors de l'Italie, ont reçu, aussi fréquemment que Lyon, la visite des chefs de l'Eglise. Deux d'entre eux, Innocent IV et Grégoire X, après quelques autres, y ont tenu des conciles généraux, en 1245 et 1274; le pape Clément V y a été couronné en 1305; Jean XXII y a été élu, puis couronné en 1316. Entre tous c'est le pape Innocent IV qui a fait à Lyon le plus long séjour, tel qu'aucune autre ville, à l'exception de Rome et d'Avignon, n'en a connu de pareille durée[1]. En effet, arrivé à Lyon le 2 décembre de l'année 1244, pour y présider, l'année suivante, le fameux concile où l'empereur Frédéric II fut solennellement déposé, le pape n'en est parti que le 19 avril 1251; il y a donc passé six années entières et quelques mois, plus de la moitié du temps de son pontificat. De cet événement digne de mémoire, qui appartient à l'histoire générale autant qu'à celle de la ville où il s'est produit, il n'existe aucune relation écrite par des Lyonnais; il n'en est resté d'autre trace, à Lyon même, que les actes émanés de la chancellerie pontificale, au nombre d'une centaine, la plupart datés de Lyon, accordant divers privilèges à la ville et à ses habitants, surtout à ses établissements religieux et précieusement conservés dans leurs archives. Les chroniqueurs français ont à peine consacré quelques lignes à cet épisode (il est vrai que

1. J.-B. Martin, *Passages et séjours des papes dans le diocèse de Lyon*, dans *Bull. hist. du dioc. de Lyon*, 1re année, 1900, n° 5, 117-122.

Lyon, à cette époque, ne faisait pas encore partie du royaume de France). Nos principales informations, sur le sujet que nous nous proposons de traiter, sont puisées à des sources étrangères, mais non dépourvues de valeur. La plus précieuse est une biographie du pape Innocent IV, dont l'auteur, l'Italien Nicolas de Curbio, a été son chapelain et son confesseur, le témoin le plus fidèle de sa vie, puisqu'il ne l'a pas quitté pendant toute la durée de son pontificat[2]. Ce sont ensuite deux importantes chroniques rédigées par des moines, toutes deux émaillées d'anecdotes et contenant de nombreux détails relatifs au séjour du pape à Lyon. L'une est également l'œuvre d'un Italien, Frà Salimbene, de l'ordre des FF. Mineurs ou Franciscains, qui a connu personnellement Innocent IV, son compatriote, resté l'ami de sa famille et lui a rendu visite à Lyon même, à trois reprises[3]. L'autre est d'un Anglais, Mathieu, dit de Paris, qui, lui, n'est jamais venu à Lyon, mais paraît néanmoins abondamment informé sur le concile de 1245 et, en général, sur tous les faits qui se sont passés à Lyon pendant le séjour du pape[4]. Son témoignage peut, du reste, être contrôlé à l'aide d'un document de caractère authentique, un résumé des délibérations du concile, rédigé, selon toute vraisemblance, par les soins de la curie romaine[5].

I

Les circonstances politiques qui ont déterminé le pape Innocent IV à se rendre à Lyon pour y tenir un grand concile, sont assez connues. Mais, pour la clarté de notre exposé, il est utile de les rappeler brièvement.

2. *Vita Innocentii IV*, éd. Muratori, *Rerum italic.*, SS. III, 592 et sq.

3. *Monum. Germ. histor.*, éd. in-4°, XXXII, 1-652.

4. Mathieu de Paris, *Chronica major*, dans *Monum. Germ. histor.*, éd. in-fol., SS. XXVIII, 247-324. Trad. Huillard-Bréholles (1840-41), t. VI-VII.

5. *Brevis nota eorum quæ in primo concilio Lugdunensi generali gesta sunt*, dans Mansi, *Concil.*, XXIII, 610-613. Texte et traduction dans *Bull. hist. du dioc. de Lyon*, 2e année, 1901, nos 2-3. — Voir Molinier, *Sources de l'hist. de Fr.*, III, 129. — Sur le concile de 1245 et le séjour d'Innocent IV à Lyon, ont paru des articles de Maret, dans *Rev. du Lyonnais*, 1837, 417-461 (sans critique) et de G. Roux, dans *Rev. d'hist. de Lyon*, 1910, 32-43 (sommaire). Dans son remarquable travail sur *Saint Louis et Innocent IV* (1893, 293 pages), qui sert d'introduction au t. II de ses *Registres d'Innocent IV*, E. Berger a traité tous les points de notre sujet, en utilisant la plupart des textes et documents dont nous nous servirons. Mais les faits qui s'y rapportent sont forcément dispersés dans les divers chapitres d'un exposé d'ordre plus général.

La lutte avait recommencé, sous le pontificat de Grégoire IX (1227-1241), entre le chef de l'Eglise et l'empereur Frédéric II, dernier souverain de la maison de Souabe, comme au XI^e siècle, à propos des Investitures, entre le roi de Germanie Henri IV et le pape Grégoire VII, et, à une date plus récente, entre l'empereur Frédéric I^er Barberousse, aïeul de Frédéric II, et le pape Alexandre III. Elle devait fournir aux pontifes romains l'occasion d'affirmer, une fois de plus, leur prétention de s'élever au-dessus des princes temporels et même de disposer des couronnes. A ce moment la puissance impériale s'étendait non seulement sur l'Allemagne et sur le royaume de Bourgogne ou d'Arles (comprenant une partie de la France, à l'Est du Rhône et de la Saône), mais sur l'Italie presque tout entière, à l'exception des domaines du pape, depuis que Frédéric II avait recueilli l'héritage de sa mère Constance, c'est-à-dire le royaume des Deux-Siciles. C'était une grave menace, tant pour l'indépendance des pontifes romains, dont l'Etat, placé au centre de la péninsule, confinait au Nord et au Sud aux terres de la maison impériale, que pour celle des républiques de Lombardie et de Toscane, leurs alliées naturelles. Le pape Grégoire IX s'en émut. Il avait précisément de nombreux griefs contre Frédéric II. Celui-ci violait ouvertement les promesses formelles faites au pape Honorius III, son ancien précepteur, et renouvelées à son successeur Grégoire IX. Il ne respectait pas davantage les privilèges traditionnels du clergé en matière de justice et d'impôts. Avec les Infidèles, ennemis de l'Eglise, il signait des accords, au lieu de les combattre. Enfin, par la hardiesse de ses déclarations sur les sujets religieux et surtout par la singularité de ses mœurs, qui étaient celles d'un sultan oriental plutôt que d'un prince chrétien, il provoquait le scandale dans tout l'Occident. Sceptique et voluptueux, de goûts raffinés, épris de poésie, d'art et même de sciences, en même temps adroit diplomate, souple, rusé et fourbe, il se distingue entre tous les souverains de son temps et semble un précurseur des tyrans italiens du XV^e et du XVI^e siècles. A l'occasion, il n'hésitait pas à employer la violence à l'égard de ses adversaires politiques : c'est ainsi qu'en 1241, déjà excommunié, il avait fait attaquer, en mer, près de l'île de la Meloria, en face du port italien de Livourne, des vaisseaux qui portaient des prélats français et espagnols,

se rendant au concile convoqué à Rome par le pape, pour juger l'empereur. Quelques évêques avaient trouvé la mort dans cette bataille; les autres avaient été faits prisonniers par l'empereur. Un pareil attentat, considéré simplement par Frédéric II comme un acte de légitime défense, avait soulevé l'indignation générale du monde chrétien et mis le comble à la fureur du pontife. Grégoire IX étant mort peu après, Frédéric réussit, par ses menaces ou ses habiles manœuvres, à retarder pendant près de deux ans l'élection de son successeur. Ce fut seulement au mois de juin 1243 que les cardinaux se décidèrent à nommer un pape, et leur choix se porta sur un noble gênois, le cardinal Sinibaldo Fieschi, qui prit le nom d'Innocent IV. Il passait pour un ami de l'empereur et celui-ci s'empressa de le féliciter de son élection. On put alors croire à une prochaine réconciliation entre l'Empire et le Saint-Siège. Des pourparlers s'engagèrent en vue de régler les questions qui les divisaient. Mais on ne put aboutir à un accord. Le pape maintenait avec fermeté les prétentions de son prédécesseur, prouvant ainsi que, selon un mot prêté à Frédéric II, « un pape ne pouvait être gibelin »; il exigeait surtout une éclatante réparation de l'attentat de la Meloria. De son côté, l'empereur se montrait prodigue de bonnes paroles, mais sans vouloir reconnaître formellement ses torts, ni céder sur aucun point aux revendications du pape. Suivant son habitude, il ruisait avec son adversaire, qu'il espérait bien duper encore une fois. Mais le pape, las des subterfuges de Frédéric II et irrité de sa mauvaise foi, rompit les négociations au bout d'un an, et, reprenant la tactique de son prédécesseur, décida de réunir un concile général qui jugerait l'empereur et prononcerait au besoin sa déposition.

Pourquoi Lyon fut-il choisi pour siège de cette assemblée ? Il n'était guère possible de la tenir en Italie où, depuis la rupture, les partisans du pape et ceux de l'empereur, ou comme on disait alors, les « Guelfes » et les « Gibelins », étaient partout aux prises, du moins dans le Nord et le Centre de la péninsule. Frédéric s'efforçait de détacher du parti pontifical les cités qui étaient restées jusque là fidèles au Saint-Siège. A Rome même, au milieu d'une population naturellement turbulente et facile à soulever, le pape ne se sentait pas en sûreté et redoutait, de la part de l'empereur, un coup de

main, dans le but de s'emparer de sa personne. Lorsqu'il se décida à quitter sa capitale, son départ eut les allures d'une fuite précipitée. Dans la nuit, sous un déguisement, avec une suite peu nombreuse, pour ne pas attirer l'attention, il gagna à cheval le port de Cività Vecchia, où l'attendait une flottille gênoise et se rendit par mer dans sa ville natale où il était certain d'être bien accueilli. Il y arriva dans les premiers jours du mois de juillet 1244. Peut-être avait-il déjà l'intention de se réfugier en France : c'est sans doute à cette époque qu'on doit placer, si vraiment elle a eu lieu, la démarche que, d'après le chroniqueur anglais Mathieu de Paris, le pape aurait faite auprès du roi de France, pour qu'il lui donnât l'hospitalité dans son royaume. Innocent IV invoquait deux précédents : celui du pape Alexandre III, chassé d'Italie par l'empereur Frédéric Barberousse, et celui de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, tentant d'échapper à la colère de son souverain, le roi Henri II d'Angleterre, exaspéré de sa résistance aux statuts de Clarendon. Mais cette demande n'aurait reçu, toujours d'après la même source, qu'une réponse évasive : Louis IX se réservait de consulter, à ce sujet, les grands du royaume[6]. L'attitude que lui prête, en cette circonstance, Mathieu de Paris, est assez conforme à son caractère. Depuis que la lutte avait recommencé entre l'Empire et le Saint-Siège, avant même l'avènement d'Innocent IV, le roi de France observait une prudente neutralité entre les deux adversaires : s'il ne s'était pas associé à la guerre déclarée par le pape Grégoire IX à Frédéric II, il avait, du moins, lors de l'affaire de la Meloria, élevé une énergique protestation contre l'agression de l'empereur et exigé de celui-ci la mise en liberté immédiate des prélats français retenus captifs. Toutefois Innocent IV ne pouvait attendre de lui aucune complaisance particulière.

Voilà pourquoi, sans doute, quand le pape eut à désigner la ville où se tiendrait le futur concile, son choix s'arrêta sur Lyon. Notre ville présentait plus d'un avantage. D'abord sa situation géographique : placée au carrefour des routes de l'Europe occidentale, elle se prêtait naturellement à la réunion d'une assemblée à laquelle étaient invités tous les évêques du monde catholique. En outre, le pape et le concile s'y trouveraient en

6. *Chronica major*, éd. des *M. G. H.*, in-fol., SS. XXVIII, 247.

terrain neutre et indépendant au point de vue politique. Si, en effet, Lyon commençait à se détacher de l'Empire, dont l'autorité ne s'y affirmait que d'une façon intermittente, il ne relevait pas encore du royaume de France, bien que l'influence de nos rois y eût fait de notables progrès : le temps n'est pas loin où les bourgeois de Lyon réclameront leur appui pour s'affranchir de la domination de leurs seigneurs. La ville et le pays adjacent, c'est-à-dire presque tout le Lyonnais proprement dit, à l'exception de la seigneurie de Beaujeu, étaient la propriété commune de l'archevêque et du chapitre de la cathédrale. En aucun autre lieu le chef de l'Eglise ne devait se sentir plus à l'aise, à la fois plus libre et plus tranquille, assez près de l'Italie et de l'Allemagne pour suivre les événements qui agitaient ces deux pays, et à portée de la France et de l'Angleterre, c'est-à-dire des deux Etats d'où le Saint-Siège tirait la majeure partie de ses ressources, et sur la protection desquels il croyait pouvoir compter, dans le cas où il serait directement menacé par son ennemi.

Plusieurs mois devaient encore s'écouler avant que le pape pût arriver à Lyon. Il fut longtemps immobilisé à Gênes par une grave maladie. Sitôt guéri, il en repartit, au milieu d'octobre seulement. Déclinant l'offre des Génois qui proposaient de le conduire par mer dans un port français (au cours de sa précédente traversée il avait essuyé une furieuse tempête et en gardait une mauvaise impression), il prit la route de terre, à travers le Piémont et la Savoie. Le voyage s'accomplit sans fâcheux incident, sous la protection d'une escorte fournie par les seigneurs du pays, mais non sans fatigue. On était au début de l'hiver : le passage des Alpes fut rendu fort pénible par le froid rigoureux et la neige qui encombrait les routes. Le cortège pontifical, qui s'était grossi à Gênes, puis à Suse, de la plupart des cardinaux, au nombre de douze, dut franchir les Alpes au Mont Cenis, suivit à la descente la vallée de la Maurienne, passa par le monastère de Haute-Combe, au bord du lac du Bourget, et atteignit le Rhône. Ce fut en bateau sur le fleuve que s'effectua, non sans difficulté, la dernière partie du trajet, qui prit encore trois jours entiers. Enfin, le 2 décembre 1244, Innocent IV faisait son entrée à Lyon. Il y fut accueilli « avec des transports de joie et un enthousiasme indicible; une foule énorme s'était portée au devant de lui,

massée sur les rives du fleuve ou entassée sur des bateaux. Le clergé, les ordres religieux, la population tout entière lui rendirent les plus grands honneurs ». Ainsi s'exprime le biographe du pape, Nicolas de Curbio, qui l'accompagnait dans son voyage et de qui nous tenons tous les détails qui précèdent. A partir de ce jour et pour plusieurs années, Lyon devenait le siège de la papauté et du gouvernement de l'Eglise et même, en raison des circonstances, le véritable centre de la politique générale de l'Europe.

Notre ville était peu préparée à cette grande et rare fortune, et l'on se demande comment elle put loger, et si longtemps, les hôtes qu'elle venait de recevoir et ceux, de jour en jour plus nombreux, qui y affluèrent dans la suite. Il est vrai que, depuis la fin du XI[e] siècle, à cause de la reprise générale du trafic dans la vallée du Rhône et de la Saône, et du passage incessant des pélerins et des croisés, la croissance de Lyon, longtemps arrêtée, avait fait d'importants progrès. La majeure partie de la population était massée dans les quartiers de la rive droite de la Saône, occupant l'espace resserré entre la rivière et les hauteurs de Saint-Just et de Fourvière. Le centre, c'est-à-dire la presqu'île comprise entre les deux fleuves, qui se réunissaient alors au-dessous de l'île d'Ainay, était encore faiblement peuplé et présentait un aspect plutôt rural. Les constructions religieuses qui s'y élevaient, anciennes églises ou abbayes de Saint-Nizier, de Saint-Pierre et d'Ainay, prieuré de la Platière, maisons du Temple, des FF. Mineurs (ou Cordeliers) et des FF. Prêcheurs (ou Jacobins) établis plus récemment, ainsi que les « bourgs », petites agglomérations d'habitations particulières, qui s'étaient formées en quelques points, s'y entremêlaient de jardins clos de murs, de champs cultivés, de prés ou de vignes. Une longue rue, appelée « Marchande » ou « Mercière », serpentait à travers cette région, reliant l'un à l'autre les deux ponts de la Saône et du Rhône. Si le premier était déjà construit en pierre, le dernier n'était encore qu'un pont de bois. Les plus grandes et les plus belles de nos églises du Moyen Age restaient inachevées, comme la cathédrale de Saint-Jean — à laquelle manquaient une grande partie des nefs avec la façade principale — ou n'étaient pas même commencées, comme celles de Saint-Nizier et Saint-Bonaventure[7].

7. Voir A. Kleinclausz, *Les origines d'une grande cité*, Lyon, 1922.

Pourtant Lyon était considéré au dehors comme une cité célèbre. Ce qualificatif lui est appliqué, par exemple, dans la chronique de Fra Salimbene, et dans une lettre du pape Innocent IV, c'est-à-dire à l'époque même dont nous traitons[8]. Sa renommée tenait sans doute surtout à l'ancienneté de son origine, au souvenir de sa grandeur passée, du temps où elle avait servi de capitale politique et même religieuse à la Gaule romaine, et au christianisme gaulois de berceau, consacré par le sang de ses martyrs. Mais il y entrait peut-être aussi une sincère admiration pour la beauté de son site, qui paraît avoir frappé tous les étrangers de passage.

Dès l'arrivée du pape, la ville prit nécessairement une vie nouvelle et se remplit de mouvement et de bruit. Innocent IV amenait avec lui une suite nombreuse, composée de cardinaux et d'évêques, de clercs de tout rang, ainsi que toute une maison civile et militaire, analogue à celle des souverains. L'installation de tout ce monde fut sans doute pleine de difficultés. Dédaignant le château de l'archevêque, perché sur le rocher de Pierre-Scize et d'un accès peu commode, le pape choisit pour sa résidence le cloître de Saint-Just, défendu par de solides murailles hérissées de tours, lesquelles, vingt-cinq ans plus tard, au cours de la guerre engagée par les bourgeois contre le chapitre de la cathédrale, devaient fournir à celui-ci un abri sûr et braver tous les assauts des rebelles. Il y était garanti contre tout danger; de là il pouvait, d'ailleurs, descendre en peu de temps, par le chemin un peu raide du Gourguillon, à la cathédrale où le concile devait tenir ses séances. Les cardinaux furent logés dans le voisinage, soit à Saint-Irénée ou à Fourvière, soit près de la cathédrale.

A peine installé, Innocent IV, promptement remis de toutes ses épreuves de voyage et délivré de la crainte de se voir attaqué en route par les partisans de l'empereur, déploya une surprenante activité. Il semblait, dit Nicolas de Curbio, qu'il « commençât seulement à remplir son office apostolique » et qu'il voulût rattraper le temps perdu. Depuis la mort de Grégoire IX, beaucoup d'affaires soumises à l'examen de la

8. SALIMBENE, *Chronica*, dans *Monumenta Germaniæ historica*, éd. in-4°, XXXII, p. 175 (nobilis civitas Galliarum in Burgundia); bulle du 13 févr. 1251, dans *Registres d'Innocent IV*, II, 186, n° 5060 (civitatem Lugdunensem... titulo nobilitatis insignem).

curie romaine étaient restées en suspens, par suite de la longue vacance du Saint-Siège, puis des embarras au milieu desquels avait débuté le nouveau pontificat. Dans ce travail de « liquidation » du passé, le pape fit preuve de qualités éminentes : son biographe vante son zèle infatigable, la rapidité de ses décisions, la sûreté de son jugement, enfin la profondeur de ses connaissances juridiques. Pour former un personnel apte à le seconder dans sa tâche, il créa une école de théologie ainsi que de droit civil et canonique, qu'il emmena malheureusement de Lyon avec lui. D'autre part, il se mit en relations avec tous les princes et peuples du monde chrétien, « envoya des missions même dans les pays barbares, chez les païens, les musulmans, les schismatiques, avec l'espoir d'amener les uns à la foi chrétienne et de faire rentrer les autres dans l'unité catholique ». Parmi les Etats ou les souverains qui reçurent la visite de ses délégués, son biographe cite la Norvège, la Latvie (ou Lettonie), la Ruthénie, les Khans tartares de l'Asie centrale, les sultans turcs de l'Egypte et de l'Asie Mineure, l'empereur grec de Nicée, Jean Vatatzès, qui allait bientôt restaurer l'empire byzantin[9].

Le pape concevait donc très largement son rôle de chef religieux. D'ailleurs, dans la conduite des affaires politiques où il se trouvait engagé, il allait montrer une habileté consommée et une singulière énergie. Par l'étendue de son intelligence, la fermeté de son caractère, à quoi il faut ajouter une grande dignité de vie et un incontestable talent de parole, Innocent IV nous apparaît comme un des plus remarquables pontifes du Moyen Age.

II

Sa plus grosse préoccupation et le principal motif de son déplacement était la réunion du concile général. Dès le 27 décembre (un mois à peine s'était écoulé depuis son arrivée à Lyon), prêchant à Saint-Jean après avoir célébré la messe, il en annonçait l'ouverture pour la prochaine fête de Saint-Jean Baptiste (24 juin) et invitait publiquement Frédéric II « à comparaître devant l'assemblée ou à y envoyer des procureurs munis de pouvoirs réguliers, pour y présenter sa défense et

9. *Vita Innocentii IV*, éd. Muratori, *Rerum italic.*, cap. XVI-XVII.

entendre le jugement que le Sacré Concile, sous l'inspiration divine, porterait sur sa conduite »[10]. Les lettres de convocation, déjà préparées, partirent de Lyon au mois de janvier 1245. Le procès de l'empereur y était bien indiqué comme l'objet essentiel de la réunion. « Nous avons jugé à propos, lisait-on dans le préambule de ces lettres, de convoquer les rois de la terre, les prélats des églises et les autres grands du monde, au sujet du conflit qui s'est élevé entre l'Eglise et l'Empereur »[11]. Mais, sans attendre l'ouverture du Concile, et dès le jeudi saint (13 avril), le pape, à l'instigation des deux archevêques allemands de Mayence et de Cologne, paraît-il, renouvelait solennellement l'excommunication de Frédéric II déjà prononcée par son prédécesseur Grégoire IX et la faisait publier dans toutes les églises, suivant le rite ordinaire, à la lueur des cierges et au son des cloches. Cette manifestation tendait évidemment à impressionner la foule et à préparer l'opinion, dans tous les pays de l'Occident, à la sentence que le pape se flattait d'obtenir contre l'empereur[12].

A la date fixée plus haut, le concile était réuni. La composition de cette assemblée est décrite et ses délibérations sont exposées en détail dans la chronique de Mathieu de Paris. Si le moine anglais n'y assistait pas, il paraît néanmoins avoir été abondamment et assez exactement informé en ce qui la concerne; car sur tous les points principaux son récit concorde avec le résumé officiel que nous possédons des actes du concile, rédigé au siècle suivant par ordre d'un pape et sans doute d'après un procès-verbal plus étendu conservé par la curie romaine.

Tous les évêques, il s'en faut de beaucoup, n'avaient pas répondu à l'appel d'Innocent IV. On n'en comptait que cent cinquante environ (le deuxième concile œcuménique de Lyon, en 1274, devait en réunir plus de cinq cents). La grande majorité des présents venaient de France ou d'Espagne. Moins nombreux étaient les Anglais (plusieurs avaient pris prétexte de leur grand âge, de leur état de santé, ou même de l'insuffisance de leurs ressources pour ne pas accomplir un long et coûteux voyage). Plus rares encore étaient les prélats italiens,

10. *Vita Innocentii IV*, cap. XXIII.
11. Mathieu de Paris, *Chronica major*, texte cité, 250.
12. Mathieu de Paris, *Chronica*, 249.

au nombre de huit seulement, non compris les cardinaux (les troubles qui agitaient la péninsule suffisent à l'expliquer) et surtout les Allemands, au nombre de trois seulement : ce qui fournit à Frédéric II et à ses avocats une raison pour prétendre que le concile n'avait pas un caractère d'universalité, qu'on en avait exclu à dessein les prélats qui pouvaient lui être favorables, et que les membres de l'assemblée se recrutaient surtout parmi le clergé des pays qui lui étaient hostiles. Mais ce n'était pas la faute du pape si les évêques allemands n'étaient pas venus plus nombreux. Comme il le disait lui-même à l'un des envoyés de l'empereur : « Ceux qui ne sont pas ici sont restés pris dans les filets que ton maître leur a tendus. » Il est exact que la crainte ou les menaces de Frédéric II avaient empêché la plupart des évêques des pays germaniques de se rendre à Lyon; car en Allemagne (la suite des événements devait le prouver) le pape disposait de nombreux partisans dans le haut clergé. On a vu, du reste, plus haut que deux des princes ecclésiastiques de l'Empire se trouvaient auprès du pape quelques mois auparavant; s'il les avait laissés repartir, c'était sans doute parce qu'il jugeait leur présence en Allemagne plus utile à sa cause.

L'argument dont se servit l'empereur, pour contester la validité des décisions du concile, n'avait donc qu'une médiocre valeur. L'assemblée de Lyon, sans être complète, était imposante et avait bien un caractère œcuménique. Tous les pays chrétiens y étaient représentés; même le clergé de l'Orient latin l'était par trois prélats de haut rang, les patriarches de Constantinople et d'Antioche et l'évêque de Beyrouth. Elle comprenait, en outre, un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines, car toutes les abbayes, tous les chapitres de chanoines et les chefs d'ordre religieux avaient également reçu une convocation. Des souverains puissants, comme les rois de France et d'Angleterre, d'importantes républiques, telles que Gênes et Venise, le chef de l'Empire lui-même, y avaient envoyé des ambassades. L'empereur latin de Constantinople, Baudoin II, était venu en personne, ainsi que les comtes de Toulouse et de Provence, les deux principaux seigneurs du Midi de la France; et ces derniers ne pouvaient être comptés parmi les ennemis de Frédéric II. Il convient toutefois de remarquer que, dans les conciles, les prélats seuls avaient voix

délibérante et participaient aux décisions. Tous les autres assistants pouvaient bien intervenir dans les discussions, mais seulement à titre officieux[13].

Si l'on songe que tous ces importants personnages étaient accompagnés d'une escorte plus ou moins nombreuse; que, d'autre part, de fortes troupes de soldats avaient été amenées à Lyon pour assurer la garde du pape et du concile, on peut se figurer l'entassement prodigieux de gens qui se fit dans notre ville, où l'arrivée de la curie romaine, quelques mois auparavant, avait déjà produit de l'encombrement. Le biographe d'Innocent IV nous en traduit l'aspect nouveau et pittoresque, en comparant la cour pontificale à un vaste campement militaire[14].

Avant l'ouverture officielle du concile, une réunion préparatoire eut lieu, le 26 juin, dans le réfectoire du chapitre de Saint-Just, sous la présidence du pape. On y entendit, pour la première fois, le principal représentant de Frédéric II, Taddée de Suessa, juge à la Cour impériale, qui allait assumer presque seul, avec autant d'habileté que de courage, la charge de défendre son maître. Au nom de l'empereur, il s'engagea à donner satisfaction à l'Eglise, offrant de faire garantir ses promesses par les rois de France et d'Angleterre. Mais ni Louis IX ni Henri III n'avaient été, semble-t-il, consultés au préalable. Aussi le pape déclara nettement qu'il ne pouvait plus se fier aux promesses de Frédéric II qui en avait fait souvent de semblables sans jamais les avoir tenues. Il déclina donc cette proposition[15].

Le surlendemain (28 juin), le concile tenait sa première « session » ou séance publique dans la cathédrale de Saint-Jean, dont l'abside, le chœur et les transepts devaient être achevés à cette époque, et par conséquent en état de recevoir une aussi imposante assemblée. Le pape la présidait, ayant fait placer à sa droite l'empereur Baudoin. Après les chants et les prières d'usage, Innocent IV exposa, en un long discours, ses cinq motifs de douleur, qu'il comparait aux cinq plaies du Sauveur : c'étaient l'immoralité du clergé, l'inso-

13. V. sur la composition du concile : E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. lxxxvi-xcii.

14. Nicolas de Curbio, *Vita Innocentii IV*, cap. XVI : « Curia jam quasi castrorum acie ordinata. »

15. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. xcii.

lence des Sarrasins, redevenus les maîtres de la Terre Sainte, les progrès du schisme grec dans l'Empire d'Orient, la cruauté des envahisseurs tartares de l'Europe, enfin la persécution de l'empereur contre l'Eglise. Ce fut ce dernier thème qu'il développa surtout, rappelant les engagements solennels que jadis Frédéric II avait pris vis-à-vis du pape Honorius III, et qu'il avait violés sans scrupule, par exemple la promesse de reconnaître le royaume des Deux-Siciles comme un fief du Saint-Siège et de prêter au pape un serment de fidélité, de lui restituer l'héritage de la comtesse Mathilde, légué par celle-ci au pape Grégoire VII, de renoncer également au droit de disposer des évêchés, etc. Il fit encore allusion aux scandales de la vie privée de l'empereur : Frédéric II entretenait, dans sa cour de Palerme, en Sicile, un véritable harem, surveillé par des eunuques auxquels il avait même confié, tour à tour, la garde de ses femmes légitimes; il s'entourait de médecins et d'autres savants juifs ou arabes, et recrutait sa garde personnelle parmi les Sarrasins qui lui étaient, d'ailleurs, tout dévoués. En insistant sur tous ces griefs, le pape laissait entendre que la tâche principale du concile consisterait dans le procès de l'empereur, et que la réforme des mœurs ecclésiastiques, la délivrance des Lieux Saints, le salut de l'Empire latin de Constantinople ou l'expulsion des Mongols n'auraient, dans les délibérations de l'assemblée, qu'une importance secondaire.

Quand le pape eut terminé, Taddée de Suessa se leva à son tour. Il discuta point par point les imputations portées contre son maître, s'efforçant de les ruiner. Puis il passa à l'exposé des griefs que Frédéric II croyait avoir, de son côté, contre le Saint-Siège. Son plaidoyer, fort adroit, recueillit, de l'aveu même du rapporteur officiel des débats, des marques d'approbation de la part de nombreux assistants. Mais le pape, reprenant après lui la parole, rétorqua tous ses arguments (on eût dit qu'il les connaissait par avance) et justifia l'attitude du Saint-Siège à l'égard de l'empereur[16].

La deuxième séance du concile eut lieu huit jours après, le 5 juillet, avec le même cérémonial. On y entendit deux nou-

16. *Brevis nota...* dans MANSI, XXIII, 610-613 : « Et multis responsio ejus (Taddée) fuit grata... »; « respondit (Inn. IV) ad singula bene, ac si previdisset, se et ecclesiam excusando ».

veaux réquisitoires contre Frédéric II, d'abord celui d'un évêque italien, qui passa en revue tous les actes de sa vie, remontant même à son enfance, et lui prêta, d'après ses propres paroles, le dessein de « ramener les prélats et tout le clergé à la pauvreté de l'Eglise primitive ». Cette menace devait faire impression sur les membres de l'assemblée dont les intérêts étaient en jeu. L'autre discours fut prononcé par un archevêque espagnol, qui reprocha surtout à l'empereur les insultes et les violences faites à l'Eglise, en particulier dans l'affaire de la Meloria. Il promit au pape son appui personnel et celui de tous les autres prélats de son pays, pour assurer le juste châtiment de ces attentats. Plusieurs autres évêques parlèrent dans le même sens.

A ces attaques passionnées, l'envoyé de l'empereur répliqua en termes vifs. Prenant lui-même à partie l'accusateur italien, il déclara que son discours n'était pas inspiré par l'amour de la justice, mais par un vil sentiment de vengeance, son maître lui ayant jadis infligé une sévère punition pour ses excès. Puis il demanda avec instance (ce n'était pas la première fois qu'il en était question) l'ajournement du concile, pour laisser à l'empereur, qui se trouvait alors à Turin, le temps d'arriver à Lyon où il présenterait lui-même sa défense. Innocent IV fit droit à sa requête, appuyée par les envoyés des rois de France et d'Angleterre, qui paraissent avoir joué, au cours du concile, le rôle de conciliateurs. Par là il mécontenta de nombreux prélats qui se plaignaient que cette prolongation de leur séjour à Lyon leur imposât un surcroît de dépense, ainsi que les représentants des ordres militaires (Hospitaliers et Templiers), qui entretenaient à leurs frais les troupes destinées à la protection du pape et du concile. Toutefois, le pape ne consentit aux envoyés de l'empereur qu'un délai assez court, à peine deux semaines. Un chapelain de Frédéric II, Gautier d'Okra, partit aussitôt pour informer son maître de cette décision. Mais l'empereur n'avait aucune envie de se rendre à Lyon; il se contenta de déléguer à sa place trois nouveaux personnages de sa cour : l'évêque de Freysingen, le grand-maître de l'Ordre Teutonique, Hermann de Salza, et son propre chancelier, Pierre de La Vigne, qu'il fit plus tard mettre à mort, sous l'accusation de l'avoir trahi. Ses envoyés n'arrivèrent pas à temps pour assister à la troisième séance du concile, fixée

au 17 juillet. Persuadé que l'empereur ne viendrait pas à Lyon, et redoutant une séparation prématurée du concile, tant les prélats se montraient pressés de repartir, le pape ne voulut pas attendre davantage[17].

Depuis la précédente réunion, Innocent IV avait mis le temps à profit pour former un dossier imposant à l'appui de ses revendications : il se composait de toutes les chartes de privilèges concédées dans le passé à l'Eglise romaine par les rois et les empereurs, transcrites en double exemplaire sur des rouleaux de parchemin. Une quarantaine de prélats y apposèrent leurs sceaux, se portant ainsi garants de l'authenticité de ces pièces. La troisième session du concile devait en être la dernière. Elle fut la mieux remplie. Le pape y publia d'abord toute une série de décrets ou « canons », quinze en tout, déjà préparés. Les uns concernaient le gouvernement de l'Eglise : institution de l'octave de la fête de la Nativité de la Vierge, nouvelle réglementation de la procédure des tribunaux ecclésiastiques, notamment en cas d'excommunication, etc. D'autres intéressaient la chrétienté en général, tels ceux relatifs à la croisade, à l'envoi de secours à l'Empire latin de Constantinople ainsi qu'aux pays menacés par l'invasion mongole, ou encore l'obligation imposée à toutes les églises de payer, pendant trois ans, une dîme spéciale prélevée sur tous les bénéfices (la durée en fut, quelque temps après, prolongée de deux ans). Lecture fut donnée ensuite des pièces rassemblées par le pape, qui reçurent, de même que les décrets précités, l'approbation de tous les évêques présents[18].

Enfin, on aborda la question principale, le jugement de l'empereur. Le moment était décisif. Taddée se leva le premier, visiblement ému : son langage trahissait une irritation qu'il avait peine à contenir. Il n'essaya pas de recommencer son plaidoyer en faveur de son maître, dont il savait la condamnation certaine (le texte en était déjà rédigé). Le pape avait pris ses précautions et, pour éviter une discussion publique de la sentence, avait pris à part, avant la séance, tous les Pères du concile et obtenu leur adhésion. « La cognée est déjà au pied de l'arbre », s'écria l'avocat impérial. Il se borna à protester d'avance contre le jugement attendu; il en con-

17. *Brevis nota..., ibid.;* Nicolas de Curbio, *Vita Innocentii IV*, c. XIX.
18. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. xcii et suiv.

testait la validité, faute d'une procédure régulière et déclara que, si son maître était condamné, il en appellerait au futur pape et au futur concile général. Le pape répliqua en s'efforçant de prouver que les actes du concile étaient d'une régularité absolue. Il prit, pour répondre à Taddée, un ton de douceur et de bienveillance[19] qui contrastait singulièrement avec la véhémence de ses précédents discours, explicable par l'émotion profonde dont il était lui-même saisi dans cet instant solennel, car on ne peut le soupçonner d'une affectation hypocrite. Il rappela qu'avant son élévation au pontificat suprême, il était un ami de l'empereur. Malgré tout le mal que celui-ci lui avait causé, le pape avait usé de longs ménagements à son égard, même après la convocation du concile, au point de faire douter qu'il se décidât à le condamner. Puis, sans tenir compte de l'intervention de l'empereur Baudoin et du comte de Toulouse, auxquels se joignirent les représentants des rois de France et d'Angleterre, qui tâchaient encore une fois de faire ajourner la décision, Innocent IV prononça d'une voix forte la redoutable sentence qui déclarait l'empereur Frédéric II indigne de régner, comme parjure, hérétique, violateur des droits de l'Eglise, et le dépouillait de tous ses titres, de tous ses royaumes, déliant ses sujets de toute fidélité et obéissance à sa personne. Il fit ensuite donner lecture du texte complet du jugement, préparé à l'avance et déjà revêtu des sceaux des cent cinquante évêques présents[19 bis].

L'avocat de Frédéric II n'en put supporter l'audition, qui lui arracha, paraît-il, ce cri de colère et de désespoir : « Jour maudit ! jour de calamité et de malheur ! » Il sortit de l'Eglise, ainsi que les autres envoyés impériaux, tandis que, selon le rite accoutumé, les prélats, qui tenaient à la main des cierges tout allumés, les éteignirent tous ensemble, en les renversant sur le sol. Enfin, le pape, se relevant de nouveau, entonna le « Te Deum » et, le chant terminé, proclama la clôture du concile. Les débats de l'assemblée, qu'il avait dirigés avec une souveraine maîtrise, s'étaient réduits le plus souvent à un duel oratoire entre lui et l'avocat impérial, duel

19. *Brevis nota...*, p. 612-613 : « Respondit (Inn. IV) humiliter et benigne. »

19 *bis*. Les Arch. du Rhône possèdent un exemplaire authentique de ce texte (*Fonds du chap. métropolitain*, arm. Cham, vol. XXVII, n° 2).

dans lequel Innocent IV avait fait preuve d'autant de vigueur dans l'attaque, de présence d'esprit dans la riposte que son adversaire avait déployé d'habileté dans la défense[20].

L'attitude du pape, au cours de ce procès, semble avoir été jugée assez sévèrement par une partie au moins de l'assistance, surtout par les Anglais, enclins à de fortes préventions à l'égard du Saint-Siège, contre lequel ils avaient des griefs particuliers. Par deux fois, pendant les délibérations du concile, ils avaient soulevé des incidents, tantôt en se plaignant des exigences fiscales de la curie romaine et de l'attribution faite trop souvent à des étrangers, spécialement à des clercs italiens, des bénéfices de l'Eglise d'Angleterre, tantôt en contestant la validité des engagements pris par leurs souverains vis-à-vis des papes, engagements contraires, prétendaient-ils, à la volonté des grands du royaume (il s'agissait sans doute des promesses que le pape Innocent III avait reçues jadis du roi Jean)[21]. Sur les premiers points, leurs réclamations étaient justifiées, puisque le roi de France lui-même, le saint roi Louis IX, dans un mémoire adressé au pape deux ans plus tard, au mois de juin 1247, devait en formuler de toutes semblables, dont le pape fut obligé de tenir compte. Leur état d'esprit explique la façon dont ils accueillirent la condamnation de Frédéric II. Le chroniqueur Mathieu de Paris ne fait que traduire les impressions de ses compatriotes, lorsqu'il prétend que la lecture du jugement provoqua dans l'assistance un mouvement de stupeur et même d'horreur. La scène dut être, en effet, très émouvante. Pourtant aucune protestation ne s'éleva dans l'auditoire, à part, bien entendu, celle de Taddée de Suessa qui, seul, avait osé tenir tête au pontife. Ce dernier parlait avec un tel accent de sincérité, avec une telle autorité, que personne, parmi les évêques, n'avait refusé son approbation à la sentence contre l'empereur.

Pendant plusieurs années encore, la lutte se poursuivit entre Innocent IV et Frédéric II. Le souverain condamné ne pouvait accepter la flétrissure dont il avait été frappé; il allait mettre tout en œuvre pour en ruiner l'effet moral et surtout

20. Il est intéressant de rapprocher du texte de la *Brevis nota* la narration plus animée de Mathieu de Paris (*Chronica major*, p. 256-268).

21. Mathieu de Paris, *Chronica*, 275; *Flores historiarum*, dans *Mon. Germ. hist.*, SS. XXVIII, 471.

pour échapper aux conséquences politiques du jugement. Le pape, de son côté, en fit l'application immédiate. Les seigneurs allemands furent invités par lui à élire aussitôt un nouveau roi. A deux reprises, ils se réunirent sous la présidence d'un légat pontifical, et firent choix, en premier lieu, du landgrave de Thuringe, Henri Raspon, puis, celui-ci étant mort l'année suivante, du comte Guillaume de Hollande. Pour aider ces princes contre Frédéric II, Innocent IV leur envoya de larges subsides (le premier reçut 15.000 marcs d'argent; le second, 30.000 marcs). Il expédiait en même temps des secours en hommes et en argent aux villes de l'Italie du Nord qui résistaient à l'empereur. D'après son biographe, il aurait dépensé en tout 200.000 marcs pour le triomphe de l'Eglise[22].

Mais Frédéric ne déployait pas moins d'activité dans la défense de sa cause. Dès le 31 juillet 1245, quelques jours seulement après la clôture du concile, il adressait une circulaire aux prélats et aux barons d'Angleterre, « ses amis dévoués »; une autre lettre, personnelle, au roi Henri III. Au mois de septembre suivant, d'autres mémoires étaient envoyés par lui au roi de France, à ses barons, même « à tous les Français ». Il élevait des protestations répétées contre la sentence pontificale dont il attaquait à la fois la forme comme irrégulière, et le principe surtout, refusant au pape le droit de disposer des couronnes, invitant les autres souverains à se solidariser avec lui pour réclamer l'annulation du jugement. Il tâchait, d'autre part, de recruter des partisans parmi les seigneurs de la région lyonnaise, s'adressant en particulier aux sires de Beaujeu et de la Tour du Pin, les plus proches voisins de Lyon, s'assurant l'alliance du comte de Savoie Amédée, le propre frère de l'archevêque de Lyon, qui détenait les principaux passages entre la France et l'Italie[23]. Au mois de juin 1247, il fut même sur le point de marcher sur Lyon, dans l'espoir de s'emparer, par surprise, du pape et des cardinaux : certains seigneurs lui avaient, paraît-il, promis de lui livrer la curie romaine. On alla jusqu'à le soupçonner d'avoir essayé de se débarrasser de son adversaire par des moyens violents. D'après Mathieu de Paris, on aurait décou-

22. Nicolas de Curbio, *Vita Innocentii IV*, cap. XXII et XXIX.
23. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. CVI.

vert un complot dirigé contre la vie du pape : deux chevaliers italiens, qui furent arrêtés à Lyon, se seraient engagés, par serment, à l'assassiner. Ceux qui s'étaient chargés de protéger le pontife contre tout danger, auraient redoublé de vigilance à cette occasion : une garde de cinquante hommes d'armes fut placée nuit et jour devant la porte d'Innocent IV, qui n'aurait pas osé, de quelque temps, sortir de sa chambre, pas même pour aller à l'église célébrer la messe[24].

Toutes ces démarches, toutes ces intrigues, n'eurent aucun succès. Des seigneurs français tentèrent bien, au mois de novembre 1246, de former une ligue contre les abus de l'autorité ecclésiastique : ce ne fut qu'une manifestation platonique. Louis IX lui-même s'abstint de prendre parti entre le pape et l'empereur. Il eut alors deux entrevues successives avec Innocent IV, la première à Cluny, à la fin de novembre 1245; l'autre à Lyon même, en juillet 1248, au moment de son départ pour sa croisade en Egypte. On ne peut qu'imaginer le sujet de leurs conversations intimes, qui n'eurent aucun témoin. En dehors des affaires qui concernaient spécialement le royaume de France, il y fut certainement question de Frédéric II. Tout porte à croire que le roi, comme auparavant, à l'époque du pape Grégoire IX, persistait dans une attitude de neutralité vis-à-vis de l'Empire et du Saint-Siège, mais en prodiguant les conseils de modération aux deux adversaires qu'il ne désespérait pas de réconcilier, afin de rétablir la paix en Occident. Il évita de reconnaître la déposition de Frédéric II, à qui il continuait, en lui écrivant, à donner les titres de « roi et d'empereur auguste ». Mais, d'autre part, il promit formellement au pape de le défendre, si l'empereur osait venir l'attaquer. C'est ce qu'on peut conclure d'une lettre d'Innocent IV aux deux cardinaux qu'il avait chargés de faire auprès de Louis IX une démarche à ce sujet, et qui auraient réussi dans leur mission : le roi et ses frères étaient prêts, à l'occasion, à marcher avec toutes leurs troupes contre Frédéric II. Cette conduite n'était pas seulement conforme aux principes du saint roi, animé, comme on sait, d'un sentiment si profond de la justice, mais s'accordait aussi avec ses intérêts politiques. Pour le succès de son entreprise en Orient, il devait ménager

24. Chron. de Fra Salimbene, *Mom. Germ. hist.*, éd. in-4°, XXXII, p. 189; Mathieu de Paris, *Chronica*, 286-293.

également l'empereur qui avait les moyens de lui nuire, et le pape qui pouvait lui procurer le concours pécuniaire du clergé. De ce côté, il éprouva une forte déception : les ressources considérables que fournirent au pape les différentes églises d'Occident, soit par le versement d'une dîme spéciale, soit d'une autre façon, servirent surtout à payer les frais de la lutte soutenue contre Frédéric II. Quand plus tard les frères de Louis IX, à leur retour de Palestine, repassèrent par Lyon, ils n'hésitèrent pas à reprocher au pape l'insuffisance de l'aide qu'il avait prêtée à la croisade, et à rejeter sur lui, en grande partie, la responsabilité du désastre de Damiette (le roi vaincu et fait prisonnier, de nombreux Français massacrés). Si l'on en croit Mathieu de Paris, ces princes auraient même enjoint au pontife de faire la paix avec Frédéric II, pour que celui-ci pût se porter au secours de leur frère; ils le menaçaient, en cas de refus, de l'expulser de Lyon. A la suite de cette scène, Innocent IV aurait demandé au roi d'Angleterre de lui procurer un autre asile à Bordeaux (on sait qu'à cette époque la Guyenne, ainsi que plusieurs de nos provinces de l'Ouest, appartenait aux Anglais)[25].

Mais, quelque temps après, la mort de Frédéric II, survenue le 13 décembre 1250, délivrait le pape de son dangereux ennemi. Dès lors, Innocent IV se prépara à quitter la ville où il avait trouvé un refuge temporaire, pour retourner en Italie.

III

Même après le départ du concile, une animation inusitée avait continué à régner à Lyon : « De tous les points du monde, dit le biographe pontifical, y affluaient, comme vers une *seconde Rome* », tous ceux qui avaient des affaires à traiter avec la curie. Il faut joindre à ces gens ceux à qui le pape avait confié des missions dans les pays les plus divers et qui revenaient lui rendre compte de leur voyage. Parmi ces délégués citons au moins le célèbre moine du Plan Carpin, qu'Innocent IV avait envoyé auprès du Grand-Khan des Mongols, au fond des steppes de l'Asie centrale, et dont le curieux

25. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, chap. V-X, particulièrement pp. cix. cxxxviii, ccli.

rapport, rédigé en latin, nous a été conservé. Enfin, beaucoup de visiteurs de passage s'arrêtaient à Lyon quelque temps, comme le Franciscain Fra Salimbene, qui vint dans notre ville trois ans de suite, pendant que le pape y séjournait, et nous conte, dans sa chronique si vivante, ses entretiens avec Innocent IV : il l'avait connu à Parme, sa ville natale, lorsque le futur pontife n'était encore que chanoine, et sa famille avait gardé avec lui d'amicales relations. Dans l'hôte aimable et courtois, à l'abord facile, aux propos libres et familiers, que nous décrit ce religieux, on a peine à reconnaître le juge inflexible de Frédéric II. C'est un autre côté de son caractère, par où achève de se peindre la physionomie du grand pontife[26].

Lyon reçut encore à cette époque plus d'un personnage illustre et vit passer à diverses reprises de brillants cortèges. Par exemple, au mois de juillet 1248, celui du roi de France Louis IX, venu, comme soixante ans auparavant son aïeul Philippe-Auguste, à la tête d'une imposante armée, accompagné de ses trois frères, les comtes d'Artois, de Poitiers et d'Anjou, ainsi que de nombreux seigneurs français qui avaient pris la croix avec lui. Il est impossible que les Lyonnais n'aient pas été frappés à la vue du pieux roi dont Frà Salimbene nous a tracé, en quelques mots seulement, mais expressifs, ce portrait : « Grand et mince, sans maigreur excessive, un air gracieux dans un visage angélique. » Il vante aussi la simplicité de ses allures[27], bien qu'il fût le plus puissant des souverains d'Occident. Plus tard, ce fut le frère du roi Henri III, Richard de Cornouailles, un futur empereur, accompagné du comte de Glocester, l'un des plus grands seigneurs d'Angleterre; puis, à la veille même du départ du pape, son protégé le comte Guillaume de Hollande, roi des Romains, c'est-à-dire empereur élu mais non couronné. A ces derniers visiteurs, le pape réservait une splendide réception. A l'arrivée de Richard de Cornouailles, « presque tous les cardinaux et les clercs de la curie romaine s'étaient portés à sa rencontre, tandis que le pape restait seul, ne gardant auprès

26. Nicolas de C., *Vita Innocentii IV*, c. XVI: « Innumeris de cunctis mundi partibus tanquam ad Romam alteram confluentibus »; Salimbene, *Chron.*, 53, 178, 206, 212.

27. Salimbene, *Chronica*, dans *Mon. Germ. hist.*, éd. in-4°, XXXII, p. 222 : « Erat rex subtilis et gracilis, macilentus convenienter et longus, habens vultum angelicum et faciem gratiosam. »

de lui qu'un cardinal et quelques autres personnes. A l'approche du prince, Innocent IV, qui se tenait à l'entrée de son palais (?) se leva et vint au devant de Richard qu'il admit au baiser, puis il lui offrit un festin : le prince prit place à table à côté du pape, tandis que le comte de Glocester s'asseyait un peu plus loin. Ils dînèrent joyeusement et d'une façon civile, en s'égayant au milieu des services et des vins, comme c'est l'usage en France et en Angleterre, par une conversation pleine d'amabilité. Le pape et Richard eurent ensuite des entretiens secrets, dont la fréquence et la durée furent très remarquées. Mais on s'étonna surtout de la magnificence déployée par le pontife. » On sent, à lire ces lignes, que le narrateur de cet épisode, l'Anglais Mathieu de Paris, a tenu à faire ressortir les honneurs rendus par Innocent IV au frère de son roi[28].

C'est aussi par les mêmes chroniqueurs étrangers que nous connaissons certains incidents survenus à Lyon pendant le séjour d'Innocent IV. Par exemple, l'incendie qui se déclara dans les appartements du pape et qui détruisit une salle servant de garde robe avec tout ce qu'elle contenait. Un autre incendie dévora aussi en partie les bâtiments du couvent des FF. Mineurs ou Cordeliers. Ces religieux purent néanmoins tenir à Lyon, en 1247, un chapitre général de leur ordre : ils firent choix, comme « maître » ou « ministre général », du frère Jean de Parme, à qui devait succéder bientôt saint Bonaventure (celui-ci mourut dans notre ville en 1274, pendant qu'un nouveau concile œcuménique y était réuni). Les chroniqueurs signalent encore, parmi ces faits divers, la mort de plusieurs cardinaux, dont l'un, le cardinal Guillaume, évêque de la Sabine, fut enterré dans l'église des FF. Prêcheurs ou Jacobins de Lyon[29].

Nous aimerions mieux avoir quelques détails sur l'installation du pape à Saint-Just, sur la façon dont il y vécut. On peut déduire de certains passages des chroniques, que le pape menait assez grand train. Autour de lui apparaissent des chapelains, des officiers civils, des scribes, des domestiques, sans parler des soldats qui veillent jour et nuit sur sa personne.

28. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. LXVI; Mathieu de Paris, *Chronica*, p. 313.

29. Mathieu de Paris, *Chron. major*, 251; Salimbene, *Chron.*, 309, 525.

Les cardinaux, « ses frères », l'accompagnent dans tous ses déplacements, montés à cheval d'ordinaire, et reconnaissables de loin au chapeau rouge que le pape venait précisément de leur conférer[30], et qui est resté jusqu'à nos jours l'insigne par excellence de leur dignité; ils étaient eux-mêmes suivis d'une brillante escorte. Le luxe déployé en certaines occasions par le pontife (on en a donné plus haut un exemple) fit, au témoignage des chroniqueurs, une grande impression sur les habitants de la ville ainsi que sur les visiteurs étrangers : les fêtes de Lyon, pendant son séjour, annonçaient déjà celles dont Avignon devait être le théâtre au siècle suivant. Elles valurent à Innocent IV un grand renom d'opulence dans l'Europe entière : « Entre tous les papes depuis saint Pierre, dit un chroniqueur allemand, aucun ne fut mieux pourvu d'argent ni de trésors »[31].

L'entretien d'une suite aussi nombreuse, ces somptueuses réceptions entraînaient évidemment des frais assez lourds, moins toutefois que ceux de la lutte que soutenait le pape contre Frédéric II pour la défense des droits de l'Eglise. On conçoit facilement qu'il se plaignît parfois de l'état précaire de ses finances. A l'entendre, ses dettes s'élevèrent jusqu'à plus de 150.000 livres de la monnaie courante à cette époque. Pourtant, de toutes parts, lui étaient venus des appuis pécuniaires et de magnifiques présents consistant en chevaux, meubles, vases ou vêtements de prix. Entre tous ces généreux donateurs se distingua l'abbé de Cluny: outre de grosses sommes d'argent prélevées sur les revenus de tous les prieurés de l'ordre clunisien, le pape reçut de lui au moins trente — d'autres disent même quatre-vingts — beaux palefrois (chevaux de selle) richement harnachés ou chevaux « de somme » (bêtes de charge) couverts de belles housses. Chacun des cardinaux eut pour sa part un palefroi et un cheval de somme. Ces coûteuses prodigalités excitaient l'indignation de Mathieu

30. Nicolas de C., *Vita Innoc. IV*, c. XXI : « Domini cardinales primo capellos rubeos receperunt, sicut in ipso concilio fuerat ordinatum »; Guillaume de Nangis, dans *Hist. de Fr.*, t. XX, 554 : « Innocentius papa constituit, ut omnes cardinales Romane ecclesie portent in capite capellum rubeum dum equitant, ut discernentur et cognoscantur ab aliis secum equitantibus... »

31. *Chron. minor auctor Minorita Erphord.* (*Mon. Germ. hist.*, SS. XXIV, 200) : « Iste papa Inn. IV inter omnes apostolicos a S. Petro primo papa ditior fuit, ut fertur, et opulentior in pecunia et thesauris. »

de Paris, toujours disposé à taxer la cour romaine d'avidité insatiable : il accuse Innocent IV d'avoir, pendant son séjour à Lyon, mis au pillage tous les royaumes d'Occident[32].

IV

De ces énormes dépenses du pape et de son entourage, une part tout au moins fut recueillie par les Lyonnais, sans compter l'argent que tant d'autres hôtes de marque leur laissaient au passage. Ils trouvaient ainsi une compensation au trouble jeté dans leurs habitudes, à l'encombrement de leur ville, à la cherté croissante de la vie, résultat inévitable de cette affluence extraordinaire de visiteurs. Pourtant, si l'on en croit Mathieu de Paris, nos concitoyens auraient assez peu apprécié cette aubaine inattendue; leurs relations avec Innocent IV, en particulier, auraient manqué de cordialité. Toutefois, ce chroniqueur anglais, bien informé en général, mais doué d'une imagination trop vive, passionné et plein de préventions à l'égard du Saint-Siège et de la curie romaine (il n'a, d'ailleurs, jamais mis les pieds à Lyon), ne mérite pas sur ce point la confiance qu'on peut accorder à des témoins oculaires comme Nicolas de Curbio ou Frà Salimbene. Les anecdotes qu'il conte, si plaisantes qu'elles soient, paraissent assez suspectes et ne sauraient être acceptées qu'avec réserve. La lecture des documents émanés du pape lui-même donne une tout autre idée de ses rapports avec la population lyonnaise, qu'il s'agisse des archevêques, du clergé en général ou des bourgeois de notre cité.

A l'arrivée d'Innocent IV, à la fin de l'année 1244, le siège primatial de Lyon était occupé depuis 1236 par un prélat dont l'origine est incertaine, nommé Aimeri, mais fort lettré et même docteur de l'Université de Paris. Au bout de quelques mois il abdiqua entre les mains du pape, pour se retirer au monastère de Grandmont, dans le diocèse de Limoges[33]. D'après un chroniqueur anglais, cet archevêque, d'un tempérament calme et pacifique, déplorait le trouble jeté dans l'Eglise et dans la chrétienté tout entière par l'orgueil du

32. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. lxxv-lxxvi.
33. *Gallia christ.*, IV, 141-143.

pape, non moins que les lourdes charges qu'imposait à son clergé et à tout son diocèse le séjour de la cour pontificale. Mais, au témoignage de Mathieu de Paris lui-même, Aimeri était déjà vieux, malade, et cela suffit à expliquer sa conduite[34]. Depuis longtemps déjà, il aspirait au repos. Il attendit cependant la clôture du concile pour mettre à exécution son projet de retraite. Par une lettre datée du 28 juillet 1245, le pape lui assigna une pension annuelle de 500 livres, à prélever sur les revenus de son archevêché et, le 13 septembre suivant, l'honora encore d'une lettre de protection spéciale[35].

Presque à la même date, Innocent IV lui donnait un successeur de caractère très différent dans la personne de Philippe de Savoie, déjà évêque élu de Valence, mais non consacré, parce qu'il n'avait pu encore se décider à recevoir les ordres majeurs. En le choisissant comme archevêque de Lyon, le pape cédait aux nécessités de sa situation, sans trop tenir compte des besoins de l'Eglise de Lyon ni des préférences de son chapitre[36]. Le nouveau prélat appartenait à cette grande maison seigneuriale dont le pape et l'empereur recherchaient à la fois l'alliance. Poussé par sa famille dans la carrière ecclésiastique, pour laquelle il ne se sentait aucun goût, l'archevêque avait conservé des habitudes de vie mondaine et féodale, tout en pratiquant mieux que personne le cumul des bénéfices. Encore jeune, il avait trente-huit ans, « bien fait et d'élégante tournure, très habile au maniement des armes (il était entré en guerre autrefois contre un compétiteur qui lui disputait l'évêché de Lausanne), plus apte à la politique qu'aux affaires spirituelles »[37] : ainsi nous le dépeignent les chroniqueurs anglais qui n'ont pas trop chargé, il faut le reconnaître, le portrait de ce personnage. Depuis l'arrivée du pape en France, Philippe de Savoie s'était constitué son défenseur; il l'avait amené sain et sauf à Lyon et ne cessait pas de veiller sur sa personne. Disposant d'une force militaire assez importante, il avait maintenu à Lyon, pendant toute la durée du

34. *Flores historiarum*, *M. G. H.*, SS. XXVIII, 471; Mathieu de Paris, *Chron.*, p. 256.

35. *Gallia*, IV, instr. col. 30; E. Berger, *Reg. d'Inn. IV*, I, 234, n° 1536.

36. Le chapitre aurait demandé pour archevêque Hugues de Saint-Cher (*Gallia christ.*, IV, 143).

37. *Flores historiarum*, éd. cit., 471; Mathieu de Paris, *Chron.*, 254. Voir, sur ce personnage, E. Berger, *S. Louis et Innocent IV*, p. LXVIII-LXXII.

concile, l'ordre et la tranquillité. Devenu archevêque, il avait gardé naturellement le commandement de la petite armée pontificale qui lui convenait fort bien, et obtenu d'Innocent IV de rester administrateur de l'évêché de Valence, qui était d'un bon rapport, et possesseur, pendant cinq ans encore, des terres qui lui avaient été attribuées, lors de la dernière répartition des revenus du chapitre de Lyon dont il était membre auparavant. Quant à sa consécration épiscopale, il réussit à l'ajourner encore, jusqu'au jour où, vingt-deux ans plus tard, la mort de son frère aîné ayant fait de lui l'héritier du comté de Savoie, il résigna toutes ses charges ecclésiastiques, dont il s'acquittait, d'ailleurs, d'une façon fort irrégulière, pour aller prendre possession de son héritage et se marier (à l'âge de soixante ans) avec la fille du duc de Bourgogne, Hugues IV.

Ce singulier prélat n'était pas, à cette époque, une exception. Son frère cadet, Boniface de Savoie, bien que promu archevêque-primat d'Angleterre, résidait aussi à Lyon. Quand il se rendit dans son diocèse de Cantorbéry, où il passa d'ailleurs fort peu de temps, il s'y montra, au dire de Mathieu de Paris, plein d'arrogance et de brutalité, tombant à coups de poings et même armé d'une épée, sur un malheureux prieur de couvent qui s'était attiré son courroux et qu'on dut lui arracher des mains tout meurtri et les vêtements déchirés. S'il était, lui aussi, d'un tempérament batailleur, il avait du moins reçu, et des mains du pape lui-même, la consécration religieuse à Lyon, le 15 janvier 1245[38]. Du reste, la plupart des dignitaires de la cour pontificale, cardinaux ou évêques, choisis eux-mêmes dans le monde féodal, menaient un train de grands seigneurs et ne se montraient pas moins avides de profits. D'après le récit du Franciscain Salimbene (dont le témoignage n'est pas suspect, puisque ce religieux était un ami du pape), un moine de son ordre n'aurait pas craint de reprocher à ces hauts personnages, publiquement et en termes assez vifs, de vivre dans la mollesse et de ne s'attacher qu'à enrichir leurs parents en leur procurant des bénéfices ecclésiastiques. Ils ne furent pas autrement émus de cette algarade. Le haut clergé tolérait alors fort bien, de la part des frères mendiants, ces hardiesses de langage[39].

38. E. Berger, *Saint Louis et Innocent IV*, p. lxxiii et suiv.
39. Salimbene, *Chron.*, 226-233.

Innocent IV n'eut pas moins à se louer de ses rapports avec les chanoines de la cathédrale de Saint-Jean qui partageaient avec l'archevêque de Lyon le gouvernement du diocèse et même la puissance seigneuriale (ils portaient tous, comme l'archevêque lui-même, le titre de « comtes de Lyon »). Le pape avait pu leur imposer un nouvel archevêque qu'ils n'avaient pas eux-mêmes choisi, comme ils en avaient l'habitude, mais qui était du moins pris dans leurs rangs et le plus « noble » d'entre eux. Il disposa aussi fréquemment des bénéfices de l'Eglise de Lyon en faveur de ses propres parents ou de ses créatures. Pourtant, à cette occasion, le chapitre et l'archevêque lui-même avaient cru devoir donner au pape un sérieux avertissement, lui déclarant que, s'il persistait à pourvoir ces intrus, ils ne répondaient pas de leur vie, et que le peuple pouvait fort bien les précipiter dans le Rhône et les donner en pâture aux poissons du fleuve[40]. Mais le pontife ne se laissa pas effrayer par ces menaces, et les résistances, s'il en rencontra, ne durent pas être vives, puisqu'en sept ans il ne créa pas moins de quarante chanoines ou prébendiers dans le chapitre de Lyon, sans même toujours attendre qu'il s'y produisît une vacance. Ce fut seulement après le départ d'Innocent IV que le chapitre osa adresser une plainte au Saint-Siège à propos de l'installation comme chanoine de Hugues de la Tour; encore ne faisait-il à ce dernier d'autre grief que de n'avoir pu présenter les lettres monitoires délivrées par le pape; en d'autres termes, de n'être pas muni de titres réguliers[41]. Innocent IV s'empressa de donner satisfaction aux chanoines et promit de tenir compte, à l'avenir, de leurs coutumes et prérogatives en cette matière[42]. Comment pouvaient-ils manquer de complaisance envers un pape qui avait fait à leur Eglise le grand honneur de la choisir comme siège d'un grand concile et d'y établir son gouvernement pour plusieurs années ? Innocent IV prodiguait d'ailleurs à la cathédrale de Lyon de précieuses marques d'intérêt. Il tint à en

40. Mathieu de Paris, *Chronica major* I, 251 et 324.

41. *Cartul. lyonnais*, éd. Guigue, t. I, p. 583-584 (3 juin 1251) : « Cum dominus papa posuerit in dicta ecclesia usque ad XL tam canonicos quam prebendarios. »

42. Quatre bulles datées de Pérouse, 26 févr., 5 et 23 mars, 11 juillet 1252 (publiées par G. Guigue, *Bull. du Comité des trav. hist.*, 1916, pièces II, III, IV, et *Cartul. lyonnais*, I, 615).

consacrer lui-même le maître-autel[43]. Il contribua à hâter l'achèvement de cet imposant édifice, en accordant des indulgences, plusieurs fois renouvelées et même étendues, aux fidèles qui lui apporteraient leurs offrandes, et en invitant, par circulaires, tous les évêques des royaumes de France, de Bourgogne et même d'Angleterre à publier dans leurs diocèses ces concessions de grâces spirituelles, afin de provoquer les dons par lesquels on pouvait les acquérir[44].

On ne compte pas, d'autre part, les faveurs collectives ou individuelles attribuées par le pape aux divers membres du chapitre primatial, soit pendant son séjour à Lyon, soit après qu'il eut quitté notre ville : privilèges en matière de justice ou de taxes ecclésiastiques, garanties contre les sentences d'excommunication ou d'interdit qui ne mentionneraient pas un mandat spécial du Saint-Siège; permission exceptionnelle de détenir à la fois plusieurs bénéfices, collation de prébendes à des clercs protégés de l'archevêque ou des dignitaires du chapitre; dispenses des ordres majeurs accordées à plusieurs chanoines; autres dispenses de mariage pour cause de parenté obtenues par des amis de l'archevêque ou par une nièce de l'archidiacre, etc.[45].

Parmi les autres établissements religieux de Lyon qui furent gratifiés de privilèges du même ordre, le chapitre de

43. Cette consécration est mentionnée pour la première fois dans une bulle pontificale datée du 3 août 1245 (Arch. du Rhône, *Fonds du chapitre métropolitain*, arm. Aaron, vol. 33, n° 2); elle dut avoir lieu peu après la clôture du concile.

44. Indulgence de quarante jours à ceux qui visiteront la cathédrale le jour anniversaire de la consécration du grand autel (bulle du 2 août 1245, déjà citée); autre indulgence d'un an à ceux qui contribueront à l'achèvement de l'église (bulle du 25 mai 1246, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, par L. Bégule et M.-C. Guigue, p. 8, n. 42); circulaires aux évêques (7 juillet 1246, 27 avril 1247, 31 mai 1248, 30 septembre 1249, Arch. du Rhône, *Fonds du chapitre*, arm. Aaron, vol. 32, n^{os} 1-5); un an et quarante jours, aux mêmes conditions (bulles du 25 févr. 1251, publiée par G. Guigue, art. cité, pièce I; des 11 et 27 mars 1251, arch. du Rhône, *Fonds du chapitre*, n^{os} 6-7); autre indulgence d'un an et quarante jours à ceux qui visiteront l'église le dimanche de *Lætare* (4^{e} dim. de Carême), anniversaire du jour où le pape a fait, à la cathédrale de Lyon, l'offrande habituelle de la « rose d'or » (bulle du 13 déc. 1251, *Monographie* déjà citée, p. 8, n. 43).

45. Bulles du 24 avril 1252 (Ménestrier, *Hist. civ. et consul. de Lyon*, Preuves, p. XIV); 24 mai 1252 (*Cartul. lyonnais*, éd. Guigue, I, 609); 21 juillet 1252 (E. Berger, *Reg. d'Inn. IV*, n° 5888); 27-30 nov. 1252 (*Ib.*, n^{os} 6110, 6126); 21 juin et 19 oct. 1246 (*Ib.*, n^{os} 1940, 2174); 7 févr., 8 avril, 13 juillet 1248 (*Ib.*, n^{os} 3609, 3844, 4110); 30 juillet 1250 (*Ib.*, n^{os} 5370 et 7705); 13 févr. 1252 (*Ib.*, n° 5803).

Saint-Just, qui avait donné asile au pape, fut, comme de juste, le mieux partagé. Lui aussi avait entrepris la construction d'une nouvelle église. A tous ceux qui participeraient à cette œuvre, même aux simples visiteurs de Saint-Just, le pape accorda les mêmes indulgences qu'aux bienfaiteurs et aux visiteurs de la cathédrale. Comme il l'avait fait pour celle-ci, il envoya à tous les prélats l'invitation à publier dans leurs diocèses ses lettres d'indulgences, à faire bon accueil et à donner toutes facilités à ceux qui viendraient, au nom du chapitre, solliciter des dons et des aumônes[46]. Peu de temps avant son départ de Lyon, Innocent IV put consacrer la nouvelle église de Saint-Just[47]. L'obédiencier (ainsi qu'on appelait le premier dignitaire du chapitre) fut promu « chapelain du pape », donc attaché spécialement à la maison pontificale. (Le même titre honorifique échut au chamarier de la cathédrale et à l'abbé d'Ainay)[48]. Tout le personnel de Saint-Just, avec ses biens, fut placé sous la protection spéciale du Saint-Siège. En outre, le pape lui fit don des châteaux de Brignais et de Valsonne qu'il avait acquis de ses deniers, à la charge, lorsqu'il mourrait, de célébrer tous les ans un service pour le repos de son âme. L'obédiencier du chapitre obtint pour lui-même le prieuré du Gumières en Forez, cédé par l'abbaye de Cluny sur la demande du pape[49].

Les chapitres de Saint-Irénée et de Saint-Paul, celui de Fourvière (dans la personne de son chef, le prévôt de Saint-Thomas), les abbayes de Saint-Pierre et d'Ainay; certaines églises paroissiales, comme celle de Saint-Nizier, qui n'était pas encore élevée au rang de collégiale, et celle de Saint-Michel (dans la personne de son curé)[50], enfin les FF. Mineurs et les

46. Bulles des 28 juillet 1245, 9 févr., 28-30 sept., 1er oct. 1249 (Arch. du Rhône, *Fonds de Saint-Just*, liasse I, n° 9); 18 déc. 1246, 27 août 1247 (*Cartul. lyonnais*, I, 510, 518); 1er et 2 déc. 1251 (*Ib.*, I, 590, 591).

47. « Cum igitur, dum Lugduni traheremus in claustro ecclesie vestre moram, in die lune ante Resurrectionem Dominicam (10 avril 1251) ipsam ecclesiam vestram duxerimus consecrandam » (Bulle du 13 déc. 1251, *Cartul. lyonn.*, I, 591).

48. Bulles du 18 déc. 1246 (*Cartul. lyonn.*, I, 510); 17 juin 1252 et 5 janvier 1254 (E. Berger, *Reg. d'Inn. IV*, 5779 et 7205).

49. Bulles du 9 mars 1251 (*Ib.*, n° 5146), 13 avril 1251 (*Cartul. lyonn.*, I, 582); 25 févr. 1253 (*Reg. d'Inn. IV*, n° 6360). On possède encore douze autres bulles d'Innocent IV intéressant l'obédiencier, le chapitre et même les paroissiens de Saint-Just.

50. Le pape accorde une indulgence de quarante jours pour ceux qui visiteront l'église de Saint-Irénée le jour de la fête paroissiale (bulle du

FF. Prêcheurs, établis depuis peu dans notre ville, et qui avaient servi le pape avec un zèle tout particulier, eurent également leur part dans cette distribution de grâces pontificales[1]. Peut-on croire qu'Innocent IV se fût montré aussi prodigue de faveurs envers le clergé lyonnais, si celui-ci ne lui avait pas prêté un appui sans réserve et donné à tout propos, au cours de six années consécutives, les preuves de sa fidélité et de son obéissance ?

Mais, après tout, le pape était en droit de compter sur l'absolu concours de l'élément ecclésiastique de la population lyonnaise. Il n'était peut-être pas aussi sûr des dispositions bienveillantes de la bourgeoisie à son égard. Lyon passait, il est vrai, pour une ville fort religieuse, mais où régnait un certain esprit d'indépendance vis-à-vis du clergé, comme en témoigne l'histoire du mouvement vaudois né, vers la fin du XII[e] siècle, d'un grand élan de piété et qui avait assez vite glissé au schisme puis à l'hérésie. En outre, le peuple de Lyon supportait impatiemment la domination de ses seigneurs ecclésiastiques. Déjà, à plusieurs reprises, s'étaient produits des mouvements de révolte, apaisés par des concessions opportunes de l'archevêque et du chapitre, et même, à lire de près certains documents, un premier essai d'émancipation politique. Cette dernière tentative ne s'était pas renouvelée. Toutefois, les progrès continus, au cours des deux siècles précédents, du commerce et de l'industrie de notre ville, y avaient amené la formation d'une sorte d'aristocratie bourgeoise, forte de sa richesse, de son groupement en corporations ou en confréries, qui fournissait au peuple lyonnais, à l'occasion, des mandataires officieux pour parler en son nom, soutenir ses

17 nov. 1245, CHIFFLET, *Illustrationes Claudianæ*, c. IV, n° 45, dans *Acta SS. Bolland.*, juin, I, 679). Bulles des 22 sept. et 7 oct. 1248, en faveur de Saint-Paul (*Reg. d'Inn. IV*, n[os] 4141 et 4196) ; du 20 mars 1254, en faveur d'un neveu du prévôt de Fourrière (*Ib.*, n° 7719) ; des 23 juin 1245, 14 et 16 mars 1251, en faveur de Saint-Pierre (*Cartul. lyonn.*, I, 493, 580-581) ; des 16 mai, 31 mai 1246, 4 et 17 nov. 1250 ; 3 janv., 12 fév., 31 mars 1251, 5 janv. 1254 (*Grand Cartul. d'Ainay*, éd. CHARPIN-FEUGEROLLES et GUIGUE, Lyon, 1885, I, *passim*) ; 6 avril 1251 (Arch. du Rhône, *Fonds de Saint-Nizier*, liasse III, n[os] 2, 6) et 13 déc. 1251 (*Reg. d'Inn. IV*, n° 5606) ; 19 févr. 1252, en faveur du curé de Saint-Michel (*Ib.*, n° 5559).

51. Bulles des 13 avril 1244, de sept. 1245 (*Cartul. lyonn.*, I, 474 et 499) ; du 17 sept. 1245 (RAMETTE, *Invent. ms. des titres des FF. Prêcheurs*) ; du 2 avril 1246 (*Reg. d'Inn. IV*, n° 1793) ; du 31 mars 1251 (*Grand Cartul. d'Ainay*, I, 23).

revendications et organiser au besoin la lutte contre l'autorité seigneuriale. C'est avec cette classe surtout qu'il fallait compter. Il en sortait, sans doute, le héros de l'anecdote suivante, contée par Mathieu de Paris[52]. Un bourgeois de Lyon, qui se présentait à la porte des appartements du pape à Saint-Just, dans le but d'obtenir une audience du pontife, fut brutalement éconduit par l'officier de garde. Rendu furieux par cet accueil, il porta à l'insolent huissier un coup si violent qu'il lui trancha presque la main. Le blessé étant allé se plaindre à son maître, en lui montrant son bras mutilé, Innocent IV demanda que l'agresseur fût puni selon les lois de la cité. Mais l'archevêque Philippe, craignant des désordres s'il cédait aux exigences du pape, sut décider celui-ci à les modérer et à se contenter d'une très légère satisfaction.

Innocent IV était bien obligé de ménager ces riches négociants qui pouvaient lui rendre et lui rendirent effectivement d'importants services (services d'argent bien entendu) en des moments de gêne. Plusieurs d'entre eux, dont les noms figurent dans les conventions passées plus tard entre les bourgeois de Lyon et le chapitre (les *Fuer,* les *Varey,* par exemple), obtinrent du pape des faveurs spéciales : dispenses de parenté à l'occasion du mariage de leurs enfants, permission de célébrer la messe dans leur maison, en considération du grand âge de leur mère ou de l'état de santé de leur épouse[53]. L'un de ces Lyonnais est appelé, dans une lettre d'Innocent IV, « notre familier » : il occupait sans doute un emploi dans la cour pontificale. Le pape intervient même dans des procès où des Lyonnais sont engagés, tantôt pour une question d'héritage, tantôt à propos de créances d'un recouvrement difficile, et va parfois jusqu'à mettre les armes spirituelles de l'Eglise au service de certains d'entre eux contre leurs débiteurs récalcitrants[54].

Toutefois, ses faveurs ne sont pas réservées aux seuls notables. La population lyonnaise tout entière y a participé. Au dire de son biographe, Nicolas de Curbio, le pape ne se

52. *Chronica major,* p. 251.

53. Bulles des 10 janv. et 20 fév. 1251, 21 juin 1252 (*Reg. d'Inn. IV,* n[os] 4966, 5105, 5857).

54. Bulles du 22 juin 1254 (*Ib.,* n° 7623) et du 5 avril 1251 (*Ib.,* n° 5212).

contentait pas de distribuer des aumônes quotidiennes, mais se livrait de temps à autre à des largesses, dont les FF. Mineurs, qui faisaient partie de sa maison, étaient les dispensateurs, allant chercher les pauvres malades dans les hôpitaux et les misérables jusque dans leurs taudis[55]. D'autre part, les bulles pontificales de protection ou d'indulgences ne s'appliquaient pas seulement à des constructions d'églises, auxquelles le peuple lui-même ne restait pas indifférent, mais aussi à des établissements charitables, comme l'hôpital des Contracts ou de Saint-Antoine, et celui de Saint-Just[56], et même à des entreprises d'utilité publique, comme celle du pont du Rhône, dont l'entretien, depuis soixante ans peut-être, était confié aux « Frères du Pont » qui l'avaient construit, héritiers ou simplement imitateurs du pieux et légendaire architecte du célèbre pont d'Avignon[57].

Enfin, parmi les privilèges concédés par le pape, il en est qui intéressent tous les membres de la collectivité lyonnaise : par exemple, l'avantage de ne pouvoir être cités en justice hors de leur ville, ou frappés d'excommunication et d'interdit sans un mandat exprès du Saint-Siège. Leurs personnes, leurs familles et tous leurs biens sont placés sous sa protection spéciale. En portant cette décision à la connaissance de tous les évêques et autres seigneurs ecclésiastiques, Innocent IV les invite, au cas où des citoyens de Lyon traverseraient les lieux sur lesquels s'étend leur juridiction, à veiller sur leur sécurité à l'aller et au retour, à garantir leurs biens, à ne pas permettre qu'ils soient molestés, et à leur faire prompte justice, s'ils ont recours à leur autorité[58]. Ces dernières lignes ne peuvent que

55. Nicolas de C., *Vita Inn. IV*, cap. XXIX : « Faciebat etiam in Lugdunensi civitate magnas eleemosinas, preter cotidianas, per manus fratrum Minorum, qui cum eo in camera morabantur, quærendo pauperes et infirmos per domos et hospitalia civitatis. »

56. Bulles des 8 janv. 1247 et 19 juin 1249 (*Cartul. lyonn.*, I, 511, 545).

57. Bulles du 27 avril 1247 (*Reg. d'Inn. IV*, n° 2607) et du 3 sept. 1254 (Orig. aux Arch. munic. de Lyon, DD 306, n° 2). Cette dernière fait allusion à une concession antérieure de cent jours d'indulgence en faveur de la même œuvre, et dont une autre pièce du même fonds porte la mention (DD 307, n° 1).

58. Bulles des 13 et 14 fév. 1251 (*Reg. d'Inn. IV*, n°s 5060, 5061, 5062, 5063) : « Rogamus et ortamur... quatenus eosdem Lugdunenses cives, quos sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, quandocumque ad terras vel loca vestre jurisdictionis ipsos accedere vel exinde transire contigerit, habentes pro nostra et sedis apostolicæ reverentia, tanquam ipsius sedis filios speciales precipue commendatos et eos in personis et

concerner les marchands de notre ville et attestent qu'ils se déplaçaient déjà souvent pour leurs affaires. Il semble même que le pape ait favorisé les tendances autonomistes de la population lyonnaise. Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer que les gens envoyés en cour de Rome par les citoyens de Lyon pour défendre leurs intérêts, les procureurs de la ville, par conséquent, quels qu'ils soient, seront traités comme s'ils faisaient partie de la maison pontificale et recevront une rétribution?[59].

On dira peut-être que tous ces parchemins coûtaient peu de chose au pontife et que, à part les aumônes qu'il répandait avec tant de générosité, il n'a pas payé bien cher la fastueuse hospitalité qu'il avait reçue à Lyon. Si, par sa venue et son séjour prolongé, il avait procuré à notre ville une illustration nouvelle, beaucoup d'honneur et même certains profits, il lui avait attiré aussi plus d'un désagrément et imposé, surtout au clergé lyonnais, d'assez lourdes charges. Pourtant, à qui est familiarisé avec les mœurs du Moyen Age, où les procès en cour d'Eglise, surtout en cour de Rome, étaient l'occasion de coûteux déplacements et de frais assez élevés, où, d'autre part, on usait des foudres de l'Eglise avec une facilité excessive, ces privilèges ne paraîtront pas d'une valeur négligeable. Le nombre de ces actes pontificaux dépasse la centaine, encore ne sommes-nous pas sûrs de les posséder tous[59 bis]. Les dates qu'ils portent s'échelonnent d'une façon irrégulière de 1243 à 1254. Il y en a plus de quarante pour la période comprise entre le moment de l'arrivée à Lyon d'Innocent IV et le mois de décembre qui précéda son départ, c'est-à-dire en six ans; mais, rien que pour les quatre mois suivants, de janvier à avril 1251, on en compte une trentaine. Il semble qu'à la veille de quitter Lyon, le pape ait tenu à laisser des cadeaux d'adieu à tous ceux qui l'avaient reçu ou obligé.

rebus favorabiliter protegentes ac de securo conductu, si necesse fuerit, in eundo et redeundo providentes eisdem, non permittatis ipsos a quoquam molestari aliquatenus vel offendi... »

59. Autre bulle du 14 févr. 1251 (*Reg. d'Inn. IV*, n° 5064) : « Vobis... concedimus ut quandocunque pro ejusdem civitatis negociis nuncium vestrum ad apostolicam sedem miseritis, idem nuncius, quandiu apud sedem ipsam pro negociis ejusdem permanserit, Romani pontificis, qui pro tempore fuerit, familiaris existat, et sicut unus de ipsius familia in omnibus habeatur. » — Bulle du 21 juillet 1252 (*Ib.*, n° 5888).

59 *bis*. Les *Registres d'Innocent IV*, publiés par E. Berger (3 vol., 1881 et suiv.), en contiennent à peine la moitié; les autres ont été publiés dans des recueils de documents lyonnais ou sont encore inédits.

Les préambules de ses lettres de concessions, quelquefois assez longs, expriment ses sentiments à leur égard et quelques-uns valent la peine d'être cités. Celui de la bulle du 13 février 1251, rendue en faveur des Lyonnais, rappelle d'abord les événements qui ont forcé Innocent IV à chercher un refuge au delà des Alpes. S'il a choisi Lyon, c'est à cause de ses titres de noblesse, de la pureté de sa foi, de la paix et de l'union qu'on y voit régner, de l'abondance en toutes choses qu'on y remarque, et aussi de la commodité de sa situation, qui le rend accessible à tous ». Après cet éloge flatteur de la ville, vient celui de ses habitants. Le pape vante surtout leur dévoûment au chef de l'Eglise dont ils ont donné des preuves éclatantes[60]. Dans une autre bulle, adressée aussi « à ses chers fils les citoyens de Lyon », il déclare « qu'il gardera toujours au fond de son cœur le souvenir de leur réception; il tient à leur prouver à son tour la paternelle affection qu'il leur porte, en raison des honneurs et des services qu'ils lui ont rendus »[61]. Voici encore le préambule des lettres données aux chanoines de Saint-Just : « Le dévoûment sans mesure de votre église envers nous et envers le siège apostolique, alors que nous séjournions près d'elle, s'est manifesté d'une si éclatante façon, qu'elle a mérité que nous l'honorions de privilèges exceptionnels, témoignage de nos sentiments intimes. Jamais nous ne pourrons oublier avec quelle vénération elle nous a reçu, de quels soins affectueux elle nous a constamment entouré. Nous conserverons ces choses dans l'écrin du cœur (*in scrinio pectoris*), si bien qu'en y pensant souvent, nous vous reverrons, vous et votre église, avec les yeux du cœur qui, dans l'éloignement, suppléent à ceux du corps. Elle s'est fait remarquer par son empressement à reconnaître le pontife romain, père et pasteur de tous les fidèles, dont elle s'est montrée la fille très dévouée. Ils sont dignes de notre faveur, les chanoines qui se sont appliqués à nous honorer de toute façon. Aussi est-il juste, à cause de ses éminents services, que nous rehaussions l'église de Saint-Just par des privilèges qui

60. *Reg. d'Innocent IV*, 5060 : « Civitatem Lugdunensem... titulo nobilitatis insignem, fidei puritate polentem, pacis unione concordem, rerum affluencia locupletem et situ loci communis et habilem universis... Lucida, Lugdunensium devotio civium... »

61. *Reg. d'Innocent IV*, 5063.

lui fassent honneur »[62]. Malgré quelque recherche dans la forme, le langage du pape témoigne d'une sincère et vive gratitude.

V

Le moment de son départ était arrivé (on était alors dans la semaine sainte du carême de 1251). Ici encore nous laissons la parole au biographe d'Innocent IV : « Lorsque le bruit s'en fut répandu dans les pays voisins et même plus loin, une telle foule de gens se dirigea sur Lyon que la ville était incapable de les contenir tous; et comme ils demandaient à grands cris à voir le souverain pontife, pour recevoir de lui l'absolution de leurs péchés et le bienfait de sa bénédiction apostolique, il fallut que le pape, accédant par bonté à leur désir, sortît le jeudi saint de la ville et se rendît en pleine campagne. Il prêcha la foule, la bénit, lui accorda des indulgences et, après ces adieux émouvants, revint à Saint-Just pour y célébrer une messe solennelle. L'empereur désigné, Guillaume de Hollande, arrivé récemment d'Allemagne, assistait à cette scène, avec d'autres princes et seigneurs. Dans le cortège, il marchait à la droite du pape, tenant son cheval par la bride. Il entendit son discours que l'archevêque de Trêves traduisit pour les Allemands. Dans la journée, il prit un repas avec le pape, qu'entouraient des cardinaux et de nombreux prélats[63].

Ce récit d'un témoin fidèle suffit à infirmer la version assez étrange que donne des adieux d'Innocent IV le moine anglais Mathieu de Paris. D'après lui, le pape, trop occupé par ses préparatifs de départ, aurait chargé le cardinal Hugues de Saint-Cher de haranguer à sa place le peuple de Lyon. Ce personnage, après avoir en termes choisis et fort civils salué la foule au nom du pape et de toute la cour pontificale, aurait terminé son discours par cette déclaration inattendue : « Mes amis, en venant dans votre ville, nous vous avons rendu un grand service et fait une belle aumône. A notre arrivée, nous avons trouvé ici trois ou quatre lieux de débauche; en quittant Lyon, nous n'en laissons qu'un seul : il est vrai qu'il s'étend d'un bout à l'autre de la ville, du Levant à l'Occident. »

62. *Reg. d'Innocent IV*, 5146-5149.
63. *Vita Innoc. IV*, cap. XXX.

Le chroniqueur ajoute que les femmes, venues en très grand nombre pour écouter l'orateur, furent très offusquées par ce langage et que de violents murmures s'élevèrent de la foule irritée[64]. Il est impossible de croire qu'un tel propos, aussi injurieux que grossier, ait été tenu publiquement devant une assemblée convoquée au nom du souverain pontife. S'il ne s'agit que d'une boutade, lancée dans un cercle d'intimes par un moine dépourvu de pruderie, et que justifiait sans doute le désordre moral jeté dans la ville par la soldatesque très nombreuse qui la remplissait, cela n'aurait rien d'invraisemblable. Les chroniques de ce temps, surtout celles écrites par des religieux appartenant aux ordres mendiants, fourmillent de traits du même genre.

Le mercredi qui suivit la fête de Pâques (19 avril 1251), Innocent IV et Guillaume de Hollande sortirent ensemble de Lyon : l'empereur élu retournait en Allemagne, emmenant dans sa suite le cardinal Hugues de Saint-Cher, tandis que le pape reprenait le chemin de l'Italie par la vallée du Rhône. L'archevêque élu de Lyon, Philippe de Savoie, l'accompagnait, comme à son arrivée, avec une forte escorte militaire, ce qui lui coûta encore 3.000 marcs d'argent : au dire de son intendant, ce prélat aurait dépensé en un seul jour, pour la nourriture et la solde de sa troupe, un millier de livres. Parvenu à Vienne, le pape s'embarqua sur le fleuve qu'il descendit jusqu'à la hauteur d'Orange; de là il gagna Marseille par voie de terre, en passant par Carpentras où l'archevêque prit congé de lui. Le passage du pontife et de son brillant cortège suscitait partout une ardente curiosité. « Tant en Bourgogne qu'en Provence, dit son biographe, les gens affluaient de toutes parts, venus des villes, des bourgades, et même des moindres villages. Une multitude de clercs, de religieux, de laïques, même de femmes et d'enfants, se précipitaient en courant vers le pape, tout haletants d'impatience, tant ils désiraient le connaître; et s'ils étaient assez heureux pour l'apercevoir, ils l'accueillaient par des chants et des acclamations »[65]. Les populations méridionales furent encore plus démonstratives que les Lyonnais.

64. *Chronica major*, p. 324-325.
65. *Vita Inn. IV*, cap. XXX.

De Marseille, par la voie maritime, Innocent IV aurait pu atteindre plus vite Rome, qui était le but de son voyage. Mais il avait trop souffert de sa précédente traversée de Civita Vecchia à Gênes, pour reprendre de nouveau la mer. Il préféra gagner l'Italie en suivant le littoral. Il semble, d'ailleurs, qu'il ne fût pas pressé d'arriver à Rome, dont la population lui inspirait toujours quelque crainte. Il s'attarda beaucoup en route, s'arrêtant tour à tour à Gênes, Milan, Ferrare, Bologne, Pérouse, Assise; il se trouvait encore dans cette dernière ville à la fin du mois de juillet 1252, quinze mois après son départ de Lyon. C'était, visiblement, avec une extrême fierté qu'il « rentrait en triomphateur dans le pays que, sept ans auparavant, il avait quitté en fugitif »[66]. Pourtant la lutte entre le pape et la maison de Souabe n'avait pas cessé. Même après la mort de Frédéric II, Innocent IV poursuivit la guerre contre ses descendants qui tentaient de se maintenir au moins dans l'Italie du Sud : il s'était juré d'exterminer « cette race de vipères ».

Loin de notre ville, qu'il ne devait plus revoir, le pontife n'oubliait pas ses chers Lyonnais et continuait à leur prodiguer les marques de sa bienveillance : le tiers au moins des bulles rendues en leur faveur est daté des années qui s'écoulèrent depuis son départ de Lyon jusqu'à sa mort, qui survint au mois de décembre 1254, après onze ans et demi d'un règne assez court, mais agité et rempli d'événements. Le clergé et le peuple de Lyon, qui conservaient avec tant de soin dans leurs archives les nombreuses lettres de privilèges et d'indulgences dont il les avait comblés, firent preuve à l'égard de leur bienfaiteur d'une froideur singulière. Ils ne paraissent pas avoir jamais songé à fixer par quelque monument, pas même par une relation écrite, le souvenir des années que le grand pape avait passées au milieu d'eux, et du grave événement qui s'était accompli dans leur cité[67]. Le seul témoignage pu-

66. D'après E. Berger.

67. Le Cartulaire municipal de Lyon, formé au XIV^e^ siècle par Et. de Villeneuve (éd. M.-C. Guigue, Lyon, 1876, p. 370) contient cette simple note, placée en tête des Bulles d'Innocent IV en faveur de Lyon : « Anno Domini M°CC°XL°IV°, e[b]domada prima Adventus Domini, Innocentius papa quartus venit Lugduni ubi fuit continue per sex annos et plus, scilicet usque ad quartam feriam infra octabas Pasche, qui recessit de Lugduno, ubi deposuit imperatorem Fredericum, sub anno M°CC°L°I°. » L'auteur de cette note ne mentionne pas le Concile de 1245; mais il

blic de leur gratitude envers Innocent IV consista dans une inscription de quatorze vers latins, depuis longtemps disparue, mais qu'on pouvait lire encore au XVI[e] siècle sur l'une des tours placées à l'extrémité du pont du Rhône à Lyon. Le texte en a été recueilli par l'érudit forézien Papire Masson. Elle faisait allusion à l'indulgence d'un an et quarante jours accordée par le pape à tous ceux qui contribueraient de leurs deniers à l'achèvement du pont, et avait été probablement composée par l'un des religieux qui travaillaient à sa construction. Le mauvais goût des poètes de l'époque s'y révèle par toute une série de jeux de mots portant même sur le nom du pape. Le plus sagace de nos vieux historiens lyonnais, le Père Menestrier, a eu soin de la reproduire. Mais il a su l'apprécier à sa juste valeur, car, dans un autre endroit de son *Histoire civile et consulaire de Lyon*, il reproche avec raison à ses concitoyens de n'avoir pas « fait graver sur le marbre ou sur le bronze, pour placer dans leur hôtel de ville », vis-à-vis de la célèbre table de l'empereur Claude, le texte de la plus importante des bulles dont le pape les avait favorisés (nous l'avons citée plus haut). « Mais, dit-il à ce propos, nous vivons dans un siècle où peu de personnes s'intéressent à reconnaître les bienfaits si éloignés »[68]. Plus de deux siècles se sont écoulés depuis que ces lignes furent écrites. Les Lyonnais songent moins que jamais à réaliser le vœu de leur auteur, et à honorer par quelque monument public la mémoire du pontife dont la venue et le séjour prolongé avaient valu à leur cité une nouvelle gloire, en fixant sur elle pendant plus de six ans l'attention de tout le monde chrétien. Du moins ont-ils le devoir de ne pas laisser tomber dans l'oubli l'un des plus brillants épisodes de leur histoire.

Ph. POUZET,

professeur honoraire d'histoire
au Lycée Ampère de Lyon.

indique avec une grande précision les dates de l'arrivée et du départ du pape, sans doute d'après un document officiel aujourd'hui perdu.

[68]. *Hist. civile et consulaire de la ville de Lyon* (Lyon, 1696), p. 303-304.

LES NOMS DE LIEUX D'ORIGINE ECCLÉSIASTIQUE *

III. Les Souvenirs du Dogme et du Culte chrétien. — Dieu, — Jésus-Christ, la Croix, le Saint-Sépulcre, — le Saint-Esprit, — la Trinité, — les Vertus théologales, — les Anges, — la Sainte-Vierge.
IV. Les Souvenirs des Personnes, des Ordres et des Institutions ecclésiastiques. — Clergé séculier : *Episcopus, Canonicus* et leurs dérivés, le clergé inférieur. — Clergé régulier : *Abbas, Prior, Monachus* et leurs dérivés. — Ordres religieux. — Ordres militaires. — Paroisses : *Parrochia, Plou* et *Tré* en Bretagne.
V. Emprunts a la toponymie de la Terre-Sainte.
Appendice : Le nom de Montmartre.
Note bibliographique.

LES SOUVENIRS DU DOGME ET DU CULTE

DIEU

On peut rapporter au culte d'adoration ou de latrie, rendu à Dieu seul, divers toponymes où intervient le latin *Deum,* en français *Dieu* ou *dié;* en provençal *deu* ou *diou.*

Parmi les formations les plus anciennes, se trouvent des noms composés à l'aide d'un temps verbal devenu invariable et exprimant un souhait dont on demande à Dieu la réalisation. Ainsi *Deus adjuva* était déjà nom de lieu au VII^e^ et au IX^e^ siècle[71]. On le retrouve dans *Divajeu* (Drôme), pour l'ancien *Deu ajua. Deus illo wardet* a donné *Dieulouard* (Meurthe-et-Moselle), pour *Dieulowart; Deus illi donet, Dieulidou* (Haute-Vienne); *Deus illo accrescat, Dieu-l'Accroisse* (Eure), *Dex l'accreisse* en 1265. *Dieu -s'ensouvienne* (Meuse), est un ancien prieuré du Val-des-Ecoliers fondé en 1227. *Deus illo vult* a donné *Dieulivol* (Gironde) et *Deus illo fecit, Dieulefit* (Drôme), qu'on retrouve altéré dans *Dieu-le-Fils* (Ain).

*) Voir ci-dessus, pp. 31-49, 177-202.

71. Abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire... d'Auxerre,* t. I (Auxerre, 1848), p. 132, n. 3.

Parfois, le nom de Dieu est invoqué : *Nomdieu* (Lot-et-Garonne), fondé par les Hospitaliers en 1160; *Nomdedeu* (Pyrénées-Orientales).

Des fondations monastiques ont mis au XII^e^ siècle le lieu où elles s'élevaient sous la protection de Dieu. Telle est l'origine des *Locus Dei* donnant *Loc-Dieu* (Aveyron) et *Lieu-Dieu* (Côte-d'Or, Somme, Vendée, Isère), ou *Dillo* (Yonne).

Deus intervient comme déterminant d'un nom de site comme *insula : Isle-Dieu* (Eure); *mons : Montdieu* (Ardennes); *vallis : Valdieu* (Orne, Marne, Vaucluse), *Vaudieu* (Haute-Loire). Ce sont là aussi des noms de monastères.

Uni à *Villa*, il donne le nom assez répandu de *Villedieu*, *Lavilledieu*, qui a été porté par des prieurés, comme dans l'Aude, la Côte-d'Or; ou des abbayes, comme à *Divielle* (Landes). *Lavilledieu* (Eure-et-Loir) et *la Villedieu*-lés-Maurepas, aujourd'hui la Petite-*Villedieu* sur la commune d'Elancourt (Seine-et-Oise), étaient des commanderies du Temple. *La Villedieu-du-Temple* (Tarn-et-Garonne), doit également son origine aux Templiers, mais c'est exagérer que d'affirmer, comme Longnon, n° 1479, que toutes ces localités sont d'anciennes possessions des ordres militaires. *Villa Dei* a donné ailleurs *Vildé* (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Vendée), *Villedé* (Deux-Sèvres), *la Villedée* (Côtes-du-Nord, Morbihan).

Tous les noms suivants dans lesquels on retrouve *Deus* uni à des substantifs empruntés au vocabulaire de la théologie et de la mystique, sont d'origine monastique ou hospitalière et représentent pour la plupart des abbayes de Citeaux : *L'Abondance-Dieu*, les Salenques (Ariège), *Abundantia Dei*, cisterc., XIV^e^ s.; *l'Amour-Dieu* (Marne), *Amor Dei*, cisterc., 1232; *la Bonté-Dieu*, *Bonitas Dei*, ancien nom de Coëmaloen, cisterc.; *la Bénissons-Dieu* (Loire), *Benedictio Dei; la Clarté-Dieu* (Indre), *Claritas Dei*, cisterc.; *la Cour-Dieu* (Loiret), *Curia Dei*, cisterc.; *la Garde-Dieu*, *Custodia Dei*, actuellement Leyme (Lot), l'autre en Tarn-et-Garonne, cisterc.; *la Gloire-Dieu* (Aube), *Gloria Dei; le Joug-Dieu* (Rhône), *Jugum Dei*, bénéd.; *Londieu* (Lot), *Lumen Dei*, qui fut aussi le nom primitif de Leyme; *la Merci-Dieu* (Vienne), *Misericordia Dei*, cisterc.; *l'Oraison-Dieu*, à Muret (Haute-Garonne), *Oratio Dei*, cisterc.; *la Piété-de-Dieu*, *Pietas Dei*, aujourd'hui *la Piété* (Aube) et

Lespau (Sarthe), cisterc.; *Escaladieu* (Hautes-Pyrénées), *Scala Dei*, cisterc.

On remarquera des lieux-dits le *Vieil-Dieu* (Nord), le *Bon-Dieu* (Meurthe-et-Moselle).

JÉSUS-CHRIST, LA CROIX, LE SAINT-SÉPULCRE

Le nom de Jésus apparaît très rarement en toponymie. Il y a deux *Villejésus* (Charente, Indre-et-Loire). Le premier est une ancienne commanderie du Temple. *Christ* se trouve dans des lieux-dits de France. En Bretagne, le culte de saint Christ a été propagé par les Templiers et les Hospitaliers et nombreux sont les noms en *Christ : Chapelle-Christ, Lok-Christ, Lochrist, Kergrist, Pont-Christ.*

De nombreuses églises ont été consacrées à Jésus Sauveur sous le titre de *S. Salvator.* De là les *Saint-Sauveur* très nombreux dans la France méridionale. La forme du cas sujet se retrouve dans *Saint-Salvaire* (Aude), celle du cas régime dans *Saint-Salvadour* (Corrèze, Var), *Saint-Salvadou* (Aude, Aveyron). *Valserveux* (Haute-Marne) est l'équivalent français de *Vallis Salvatoris,* ancien prieuré d'Auberive, au XIII[e] siècle *Val Sauveor.*

On trouve çà et là des lieux-dits portant le nom de *Dieu-de-Pitié,* de *Dieu-Flagellé,* d'*Ecce homo,* qui répondent à d'anciennes croix ou oratoires isolés.

La Sainte-Croix. — En France, les églises consacrées à la Sainte-Croix apparaissent dès l'époque mérovingienne, à Chelles, à Meaux, à Poitiers. A l'époque carolingienne, les toponymes en *Croix* font leur apparition. Le monastère de *Madriaeum* a pris le nom de *La Croix-Saint-Leufroy* (Eure) au VIII[e] siècle. *Croux* (Aude) provient de *Crucem,* et possédait une église de Sainte-Croix. Cependant des noms comme *Croix* (Pas-de-Calais) ne se rattachent pas au même thème. *Croixrault* (Somme) représente *Curtis Radulfi.* L'intérêt des nombreux noms en *Croix* est de rappeler aussi d'anciens oratoires, des dévotions locales, des limites de paroisses. En Bretagne, les Templiers ont activement promu le culte de la Croix; d'où les *Plougras* et les nombreux *Langroas, Langroez, Langrois.*

Le Saint-Sépulcre. — Le nom du tombeau du Christ, ou

S. Sepulcrum se retrouve dans Neuvy-*Saint-Sépulcre* (Indre), la *Chapelle-Saint-Sépulcre* (Loiret), Villiers-*Saint-Sépulcre* (Oise), *Saint-Sépulcre* (Nord). *Saint-Polgues* (Rhône) ne paraît pas se rattacher à cette origine.

LE SAINT-ESPRIT

Pont-Saint-Esprit (Gard) s'est formé autour d'un hôpital de l'Ordre du Saint-Esprit, aussi connu sous le nom de frères Pontistes. D'autres lieux, placés sous l'invocation de la troisième personne divine, correspondent à des biens de cet ordre ou à de simples chapelles ou chapellenies dédiées au Saint-Esprit. Sous le nom grec de *Paracletos*, « Consolateur », il a donné le *Paraclet* (Aube) : c'est l'abbaye fondée en 1122 par Abélard. Une autre abbaye, dans la Somme, portait le même nom.

LA TRINITÉ

Le nom de la Trinité est resté à des paroisses dont l'église était consacrée à la Trinité. Ainsi *Sainte-Trinitat* (Cantal). Il rappelle l'ordre des Trinitaires dans *la Trinité*, commune de la Manche (Vosges).

VERTUS THÉOLOGALES

Bonne-Espérance (Nord) a été une abbaye du diocèse de Cambrai, au XIII^e^ siècle. *La Charité* (Nièvre) doit son origine à un prieuré de Cluny. Jusqu'au XI^e^ siècle, l'endroit s'appelait *Syr* et Richard de Cluny nous donne la raison du changement de nom. « Eamus, disaient les pauvres, ad sanctam caritatem. Unde factum est ut, ex illo, et frequenti et diuturna invitatione, nomen hujusmodi aptarent loco » (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. III (1842), p. 562).

LES ANGES

Des nombreux Anges que vénérait l'église, à la suite d'abus et de décisions conciliaires de l'époque carolingienne, on ne retint plus en France que ceux de *Gabriel*, *Michel* et *Raphaël*. *Saint-Gabriel* est représenté dans une commune du Calvados.

Il y a de nombreux *Saint-Michel; Saint-Mihiel* (Meuse) est une forme lorraine. Ange par excellence, il est en Dordogne, *Saint-Angel. Saint-Raphaël* est resté en Dordogne, dans le Var, et sous la forme *Saint-Raffel,* dans le Tarn.

LA SAINTE-VIERGE

L'Eglise rendit de bonne heure à la Vierge mère un culte d'hyperdulie. De nombreuses églises portent le nom de *S. Maria,* conservé dans *Sainte-Mère-Eglise* (Calvados). A partir du XIII[e] siècle, l'expression *Notre-Dame* a prévalu généralement.

Domina est devenu le déterminant d'un certain nombre de noms de lieu, comme *Lieu-Notre-Dame* (Eure-et-Loir), *Villars-Dame* (Ain), *Villare S. Marie.* Des monastères ont pris le nom de *Consolatio b. Mariae,* aujourd'hui *Réconfort* (Nièvre); de *Cour-Notre-Dame* (Yonne), *Curia b. Mariae;* Couronne de Notre-Dame, *Corona b. M.,* aujourd'hui *la Couronne* (Charente); Garde-Notre-Dame, *Custodia b. M.,* aujourd'hui *la Guiche* (Loir-et-Cher); Grâce-Notre-Dame, *Gratia b. M.,* aujourd'hui *la Grâce* (Marne); Joie-Notre-Dame, *Gaudium b. M., la Joie* (Morbihan, Seine-et-Marne); le Palais-Notre-Dame, *Palatium b. M.,* aujourd'hui *le Palais* (Haute-Vienne).

En Bretagne, beaucoup de lieux appelés aujourd'hui *Confort, Grâces, Recouvrance,* et ailleurs *Consolation, Bon-Secours,* sont d'anciennes chapelles de la Vierge.

La toponymie a également gardé le souvenir de *la Bonne-Dame* (Indre-et-Loire, Somme), de la *Bonne-Vierge* (Calvados), de la *Dame-Sainte* (Cher). On notera que *Mont-Notre-Dame* (Aisne), s'applique à sainte Marie-Madeleine.

LE SOUVENIR DES PERSONNES, DES ORDRES ET DES INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES

CLERGÉ SÉCULIER

Episcopus. — Au grec *episcopos* « surveillant », l'Eglise avait emprunté le latin *episcopus,* fr. *évesque, vesque* avec l'aphérèse; prov. *avesque, vesque* et quelquefois *bisbe.* Ce nom

se retrouve combiné avec *curtis* dans *Courdeveque* (Orne); avec *mons* dans *Evecquemont* (Seine-et-Oise); avec *villa* dans *Evesqueville* (Calvados), *Vecqueville* (Haute-Marne), dès 687; *Villevêque* (Aisne, Côtes-du-Nord, Loiret, Maine-et-Loire), *Villevoque* (Loiret). A partir du XII[e]-XIII[e] siècle, le nom d'*évêque*, précédé de l'article, s'est juxtaposé comme surnom à un grand nombre de noms de lieu, comme *Bastide, Cheylar, Château, Puy, Pont, Ville*, ou à des noms plus anciens, pour marquer une dépendance épiscopale : *Germigny-l'Evêque* (Seine-et-Marne). C'est la vieille construction *la fille le roi*.

D'*episcopus* dérivait *episcopia*, qu'on retrouve aux environs d'Albi, dans *la Berbié*, ancienne maison de l'évêque, ou *bisbia*. On forma aussi l'adjectif *episcopalis*, qu'on retrouve encore à Albi dans la *Berbialo*, autrefois la *Bisbal*[72], dans *Labescau* (Gironde), dans *Celle-Lévescault* (Vienne) et *Mairé-Lévescault* (Deux-Sèvres).

Canonicus. — *Canonicus*, emprunté aussi au grec, a donné en fr. *chanoine*, en prov. *canonge, canorgue, canorge*, que l'on rencontre isolés dans des lieux-dits, mais qui sont aussi devenus de noms propres de personne. Son féminin, *canonica*, donnant *canorguia*, désigne soit une collégiale, soit une propriété capitulaire : il est resté dans *la Canorgue* (Vaucluse), *la Canourgue* (Lozère, Hérault).

Capitulum a donné *chapitre*, fréquent en toponymie. Le plus haut dignitaire était le *decanus*, fr. *doyen*. L'ancienne forme *dien* s'est maintenue dans *Neuilly-le-Dien* (Somme). On trouve aussi dans les noms de lieu le souvenir du prévôt et du chantre : *Brigueil-le-Chantre* (Vienne).

Le clergé inférieur. — Pour le bas clergé, on signalera que dans le Midi, le desservant d'une paroisse est souvent appelé *capellanus*. D'où les lieux-dits *Capelan, Caperan* (qui peuvent être aussi quelquefois un nom patronymique). En Limousin, le prêtre desservant d'une église fondée sur un domaine laïque s'appelait *baccalarius*, et son bénéfice subalterne une *baccalaria*. Les *La Bachellerie* de la Corrèze, de la Dordogne et de la Haute-Vienne pourraient avoir, dans certains cas, une origine ecclésiastique[73].

72. Cf. Aug. Vidal, *Vieux noms de personnes, vieux noms de lieu de l'Albigeois*, dans *Annales du Midi*, t. XXIII-XXIV (1921-1922), p. 283.

73. Aug. Petit, *Une définition de la Baccalaria*, dans *Bull. de la Société arch. et hist. du Limousin*, t. LXVIII (1920), p. 64-94.

CLERGÉ RÉGULIER

Abbas. — Venu par le grec du syriaque *abba*, « père », *abbas* a donné en fr. *abbé* (anc. *abé*). Ce nom s'est composé, comme *episcopus*, avec divers noms de lieux. D'où *Abbatis curtis : Abbécourt* (Aisne), *Abbecourt* (Oise); *A. villa : Abbéville* (Meurthe-et-Moselle), *Abbeville* (Calvados, Oise, Seine-et-Oise, Somme), *Labbeville* (Seine-et-Oise) et *Villabé* (Seine-et-Oise); *A. villare : Abbevillers* (Doubs). Ce nom a fourni aussi des formes en *-l'Abbé*.

Abbatia, dérivé d'*abbas*, désigna d'abord la dignité et la fonction d'abbé, mais a été employé pour *monasterium* dès le VIII[e] siècle[74]. Le provençal *abadia* ou *badia*, avec l'aphérèse; l'a français *abeie*, devenu *abbaye*, sous l'influence du type étymologique, proviennent d'*abbatia*, et se sont entendus de monastères gouvernés par un abbé. En toponymie, *Abadie, la Badie, Labadie, las Badias*, pour le domaine méridional; *Abbaye*, souvent contracté en *Abbée* (Indre-et-Loire), *Abbie* (Pas-de-Calais) et *Abby* (*id.*), dans le domaine du français, correspondent soit à l'emplacement d'une abbaye ou d'un prieuré, soit à des dépendances territoriales d'un monastère important.

La même remarque s'applique aux formes diminutives : lat. *abbatiola* dans *la Badiole* (Aude); *Abbayette* (Mayenne, Pas-de-Calais), *Abbayotte* (Côte-d'Or), et formes syncopées *Abbéette, Abbiette* (Aisne, Pas-de-Calais), *Abiette* (Somme), *la Biette* (Nord), *Labiette* (Pas-de-Calais).

L'adjectif *abbatialis* paraît dans *La Badial* (Haute-Loire) et dans Fayet-*Abbatial* (Gers).

Sur *abbatissa*, a été formé *abbatissalia*, qui se retrouve dans un quartier de Limoges, l'*Abbessaille*.

Prior. — Après l'abbé, le *prior*, fr. *prieur*, occupait la plus haute dignité claustrale. De *prior* dérive *prioratus* qui, vers le milieu du XI[e] siècle, a commencé à désigner un monastère placé dans l'obédience d'une abbaye importante. Ce mot a fourni les toponymes le *Priorat* dans le Midi, le *Prieuré*.

74. Sur *abbatia*, cf. Mgr Lesne, *Evêché et abbaye, les origines du bénéfice ecclésiastique en France*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. V (1914), p. 29, et l'étude de Levillain, déjà citée, n. 15, p. 52-62.

Mais ils ne correspondent que très rarement à l'idée primitive de *prioratus*. Par abus, en effet, on appela « prieur », le religieux qui desservait une église paroissiale à la collation d'une abbaye; l'église, la maison d'habitation, devinrent « le prieuré ». De plus, le mot qui, à l'origine, se rattachait étroitement à l'ordre monastique, a été étendu, par analogie, à des églises ou à des terres qui relevaient d'évêchés ou de chapitres. De nombreux *Prieurés* toponymiques datent de cette dernière époque[75].

Monachus. — Provient aussi du grec, et a donné en français *moine*, en provençal *monge*, *mourgue*[76]. On le trouve dès le XI[e] siècle dans des noms comme *Villa Monachorum*, aujourd'hui le *Montel-aux-Moines* (Allier).

Sur *Monachus* a été formé *Monachia :* d'où le provençal *morguia*, conservé dans *Notre-Dame-de-Lamourguier* (Aude). De *monge* a été tiré *mongia, mongia* avec le sens de monastère, qui a donné les toponymes *La Montgie* (Puy-de-Dôme), *La Monzie* (Dordogne, Haute-Loire). A ces mots on peut ajouter les *Mongerie* de la Corrèze et de la Charente.

Monachia a pour équivalent breton le substantif *minihi*, qui indique primitivement un lieu consacré par la pénitence ou la demeure d'un saint. Il a fini par signifier un lieu où le droit d'asile pouvait être invoqué, et est devenu toponyme dans *Minihic* (Ille-et-Vilaine), *Minihil* (*id.*) et *Minihy* (Côtes-du-Nord)[77].

Monachus a formé un adjectif, *monachalis*, qu'on retrouve

75. Sur l'évolution du sens *de prioratus*, cf. Dom Beaunier, *Recueil historique des archevêchés, abbayes et prieurés de France*, nouv. éd., par les Bénédictins de Ligugé, t. I, (Ligugé-Paris, 1906), p. XIII-XVI. Il y est rappelé que les prieurés cisterciens s'appelaient des *Granges*, ceux des chanoines réguliers des *Prévôtés*. Ces noms seraient à étudier en toponymie.

76. Lioux-*les-Monges* (Creuse) s'applique à un établissement de femmes. Saint-Geniès-*des-Mourgues* (Hérault) a pour second terme *Marcanicas*.

77. Cf. Ch. de Beaurepaire, *Essai sur l'asile religieux*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XV (1854), p. 156-158; *Cartulaire de Landévennec*, publ. par d'Arbois de Jubainville, dans *Mélanges historiques. Choix de documents*, t. V (Paris, 1886), p. 16, 21; J. Loth, Fanum *et* Simulacrum *dans la vie de saint Samson*. Minihi *breton et* nemed *irlandais* dans *Revue archéologique* (1924), p. 49; R. Largillière, *Le Minihy-Briac* dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth* (Paris, 1927), p. 93-107. On remarquera que beaucoup de noms méridionaux venant de *Salvitas* ont une origine analogue.

dans Combe-*Mourguiol* (Aude); dans *Monzils*, surnom donné à Salles (Haute-Loire); dans Foye-*Monjault* (Deux-Sèvres), Paray-*le-Monial* (Saône-et-Loire) et Paray-*le-Moineau* (Seine-et-Oise).

Pour les monastères de femmes, le latin *monialis* a été généralement traduit en toponymie par le fr. *Nonnain* qu'on retrouve comme surnom d'un certain nombre de localités. On dit aussi quelquefois *-les-Dames*, par opposition à *-les-Messieurs*.

A mesure qu'on s'éloigne du XIII[e] siècle, pour se rapprocher de nous, ces juxtapositions se précisent et comme dans Saulx-*les-Chartreux* (Seine-et-Oise), donnent le nom exact de l'ordre dont la localité garde le souvenir. Nous rappellerons ici que populairement, l'ordre de Grandmont était connu sous le nom de *Bonshommes*, devenu parfois toponyme. On appelait les Trinitaires les *Frères aux ânes*. Ce sobriquet est resté dans Fay-*aux-Anes* (Oise) et la Villeneuve-*aux-Aulnes* (Seine-et-Marne). On trouve aussi dans d'anciens textes les *Barberans* pour désigner les Chartreux ou les Grandmontains.

ORDRES MILITAIRES

Divers toponymes se rattachent à l'activité des ordres religieux militaires.

Ce sont d'abord nos *Commanderie*, traduction du latin *præceptoria*, que propagèrent l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dès la fin du XI[e] siècle, les Templiers au XII[e], et divers Ordres moins connus tel que Saint-Jacques de l'Epée rouge et Saint-Jacques de la Paix ou de la Foi[78].

La *Cavalerie*, la *Chevalerie*, le *Temple*, la *Templerie* rappellent des *praeceptoriae* ou des possessions territoriales du Tem-

78. Abbé Départ, *Les Commanderies dans le département des Landes*, dans *Congrès archéologique de France*, LV[e] session (1889), p. 375-376.

79. On recourra utilement dans ce travail aux monographies dont la bibliographie, jusqu'à 1890, est donnée dans Luchaire, *Manuel des institutions françaises* (Paris, 1892), p. 109-112. Ont paru depuis l'important *Cartulaire des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roux, Paris, 1894-1906, 4 vol. in-fol.; le *Cartulaire général de l'ordre du Temple* (1119-1150), par le Marquis d'Albon, Paris, 1913-1922, 2 vol. in-8°. Cf. aussi V. Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*, Paris, 1919, in-8°, qui contient une utile introduction sur les débuts de l'ordre en France.

ple, tandis que l'*Hopital*, l'*Hopitau* peuvent indiquer une fondation ou une propriété de Saint-Jean de Jérusalem. Il serait téméraire de généraliser ces indications. Tous ces toponymes demandent à être soigneusement vérifiés[79]. Les *Chevalerie* peuvent désigner aussi la terre d'une famille Chevalier, les *Hopital* ont souvent une origine laïque, le *Temple* peut désigner, comme à *Voudenay* (Côte-d'Or), l'emplacement d'une église protestante.

On notera, pour finir, que Longnon, n°s 1482-1483, a cru pouvoir rattacher au souvenir de l'ordre de Saint-Lazare, fondé à Jérusalem en 1119, les noms de lieu désignant d'anciennes léproseries, à l'exception de ceux qui, comme Saint-Lazare, à Paris existaient avant la fondation de l'Ordre. Il ne semble pas possible de partager cette opinion. La question des lieux-dits *Saint-Lazare* ou *Saint-Ladre, Maladrerie, Maladrie, Maladière, Malouteyre* (Haute-Loire), *Malotière* (Puy-de-Dôme), n'est pas assez au point pour tirer des conclusions aussi générales. Il y a certainement des *Maladreries* qui ne doivent rien à l'ordre de Saint-Lazare, et qui n'ont pas de rapport avec la lèpre. Il s'agit là généralement de lieux-dits sur lesquels on manque des renseignements utiles et qui ne sont probablement pas aussi anciens que l'on croit.

PAROISSES

En France, on n'a relevé qu'un seul exemple du mot *parrochia* dans son acception de ressort d'une église urbaine ou rurale : c'était une ferme, dite *La Baroche*, au finage de Gizaucourt (Marne)[80].

En Bretagne, au contraire, de nombreux noms de lieu ont été formés à l'aide du mot *plou* qui signifie le territoire d'une paroisse, au sens ecclésiastique et pourrait-on dire, « breton », du mot[81].

Plou est l'équivalent breton du latin *plebs*, utilisé par le latin de seconde formation dans le sens de *parrochia* et qu'on retrouve aussi à l'état sédimentaire dans le cymique *plwif*, le rhéto-roman *plaif* et l'italien dialectal *pièvе*[82].

80. Cf. A. Longnon, *Les noms de lieux*, n°s 1395-1399, et la mise au point de MM. Marichal et Mirot.

81. Cf. Largillière, *Les saints... dans l'Armorique bretonne*, qui renouvelle la question de la *plou;* et sous réserves, Longnon, n°s 1288-1297.

82. A. Dauzat, *La géographie linguistique*, p. 179 et notre note 14.

Dans la toponymie bretonne, la forme *plou* se rencontre dans le Finistère, le Morbihan et la partie bretonnante des Côtes-du-Nord. Les formes *plu, plo, ploe* et *pley* sont plus ou moins fréquentes dans le Morbihan, les Côtes-du-Nord, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine. Quant à *plé,* c'est une forme francisée qui n'existe qu'en pays gallo.

Le grand intérêt des toponymes en *plou* est de nous avoir conservé de nombreux noms de saints bretons.

Le mot breton *tref,* emprunté au latin *tribus,* appartient également aux toponymes d'origine ecclésiastique, car il désigne souvent un hameau, établi autour d'un ermitage, d'un *lan*. Il s'applique généralement à des paroisses constituées par prélèvement sur des paroisses primitives[83].

EMPRUNTS A LA TOPONYMIE DE LA TERRE-SAINTE

Les toponymes de cette catégorie sont peu nombreux et ont été généralement caducs. Ils désignent tous d'anciens monastères. Ainsi, en 634, saint Ouen fonda, au diocèse de Meaux, une abbaye qui prit le nom de *Jérusalem;* c'est actuellement *Rebais* (Seine-et-Marne), qu'une bulle de Benoît VII, vers 984, appelle *Res Pacis,* peut-être par un jeu de mots sur Jérusalem, qui signifie en hébreu « Vision de Paix », « fondement » ou « habitation de Paix »[84]. Une autre abbaye de ce nom est signalée par Flodoard au diocèse de Reims. L'abbaye de *Ferrières* (Loiret) s'appela d'abord *Bethléem*[85] et *Saint-Dié, Vallis Galileae.* Une abbaye cistercienne fondée sous le nom de *Bethania* est à l'origine de *Bithaine* (Haute-Saône). Sous les murs de Chartres, une abbaye fut appelée *Josaphat* (Eure-et-Loir) pour compléter la ressemblance apparue entre cette ville et Jérusalem.

83. Cf. également LARGILLIÈRE et LONGNON, nos 1298-1303.

84. Cf. V. CARRIÈRE, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* t. II (1911), p. 486-487.

85. A Clamecy, le faubourg de *Bethléem* doit son nom au souvenir de l'évêché de Bethléem, lequel fut uni par le Saint-Siège au XIVe siècle à l'église de l'hôpital de Pantenor, établi audit faubourg. Un évêque de Bethléem ayant légué à l'église Saint-Germain-des-Prés une maison qu'il possédait à Cachan, celle-ci fut appelée dès lors Bethléem (Dom ANGER, *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1906), t. I, p. 139.

APPENDICE

LE NOM DE MONTMARTRE

Deux thèses opposées ont contribué à compliquer l'étymologie de Montmartre.

Historiquement, la question est ainsi posée. Des auteurs antérieurs au x^e^ siècle nous parlent d'un lieu appelé *Monte Mercore* (Frédégaire, *Chron.*, l. IV, 55, éd. Krusch, p. 148) ou *Mons Martis* (*ibid.*, et Abbon, *de Bellis Parisiacae urbis*, l. II, 196, éd. Pertz, t. II, p. 794). Ces témoignages nous rappellent la conjonction sur le territoire parisien du culte de deux divinités très répandues en Gaule. A leur tour, deux textes d'origine ecclésiastique, les *Miracula sancti Dionisii* (II, 38, p. 359), et le *Post beatam et salutiferam* d'Hilduin (éd. Migne, ch. XXX, col. 46 et ch. XXXVI, col. 50), nous apprennent que ces noms de Mont de Mercure ou de Mons de Mars furent changés en celui de *Mons Martyrum* antérieurement à 835.

La thèse traditionnelle adopte les données des annalistes dionysiens et tire Montmartre de *Mons Martyrum*.

La thèse critique revêt deux aspects :

a) Louis Havet (*Questions mérovingiennes. Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LI (1896), p. 5-62) a soutenu que Montmartre venait de *Mons Mercurii*. Sa thèse, combattue par A. Longnon dans un bon mémoire, a été reprise en 1914 par le chanoine J.-M. Meunier (*Le nom de Montmartre*, Nevers, 1914, in-8°, 29 p., et, incidemment, par M. L. Clédat, dans son *Manuel de phonétique et de morphologie* (Paris, 1917), p. 20 et 88.

b) M. L. Levillain, dans ses *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. I. Les sources narratives* (dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LXXXII (1921), p. 40-49), voit au contraire dans Montmartre une déformation populaire de *Mons Martis* et se réfère à certains lieux appelés *Montmarte*.

On a objecté avec force à ce dernier auteur que *Martis*, à l'époque des Serments de Strasbourg, ne pouvait guère, phonétiquement, donner en français autre chose que *Mart*, comme *partem* > *part*. On a relevé également que partout où il est

conservé en toponymie, *Martis* aboutissait à *Mart*, *Mars* ou *Mas*. Il manquera toujours un *r* et un *e* muet pour passer de *Mart* à *Martre*.

Les arguments de MM. le chanoine Meunier et L. Clédat sont apparemment plus solides, quoique légèrement différents dans le détail.

Tous deux partent de la forme de Frédégaire, *Monte Mercore*, accentuée sur l'antépénultième et donnant *Mercre*, comme dans *Mercredi*. Il reste à expliquer comment l'*e* tonique entravé est devenu *a* et le groupe *cr* passé à *tr*. Pour M. Meunier, *cr* a été traité comme dans *chartre* < *carcerem*. Pour M. Clédat, *ar* pour *er* devant consonne s'explique analogiquement par *mercatum*, donnant *marché*; *cr* est passé à *tr* à l'inverse de *tr* donnant *cr* dans *craindre* de *tremere*. Ce sont là des précédents bien exceptionnels et bien spécieux.

En partant au contraire de *Monte Marterum* (pour *Martyrum*), forme attestée par les diplômes mérovingiens, et accentuée sur l'*a*, on constate que la tonique entravée se maintient intacte, que la postonique tombe, et qu'un groupe de consonnes appuyées se forme, auquel l'atone finale sert régulièrement de voyelle d'appui, comme dans *arbore* > *arbre*. Cette solution est d'autant plus normale que, pour une fois, nous sommes prévenus que *Mons Martyrum* est un nom consciemment changé, et que Montmartre ne peut être que le calque de la dénomination inspirée au IX^e^ siècle par le souvenir légendaire des Martyrs parisiens.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Beaucoup de travaux récents directement utiles à l'étude des noms de lieu d'origine ecclésiastique, ont été cités au cours de cet exposé. En général, on évitera d'avoir recours aux ouvrages de toponomastique générale antérieurs à celui de LONGNON qui, déjà sur certains points, est insuffisant et vieilli.

On complètera avec fruit nos lignes d'introduction sur l'histoire et la méthode de la toponomastique, par le dernier ouvrage de M. Albert DAUZAT, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, *Les noms de lieu. Origine et évolution* (Paris, 1926, in-16), bonne mise au point avec bibliographie

de ce qu'il faut savoir de cette science. *Les noms de personnes*, du même auteur (Paris, 1925, in-16) donnent des indications sur les noms de saints. Quant à l'initiation préalable à la phonétique historique du français, nous renvoyons les débutants à J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc*, Paris, 1921, in-16; K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I (*Phonétique*), Paris, 1914, in-8°; L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français*, Paris, 1917, in-16. Pour le breton, J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892, in-8°, et V. Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, Rennes, 1900, in-8°.

L'étude des formes intermédiaires des noms de lieu sera facilitée pour vingt-neuf départements seulement par le *Dictionnaire topographique* publié sous le contrôle du Comité des Travaux historiques depuis 1859[86]. En dehors de cette collection officielle, des nomenclatures analogues existent pour quelques départements[87]. Mais partout elles obligent à effectuer par soi-même des vérifications minutieuses de chronologie et de formes et, dans l'intérêt même des études de toponymie ecclésiastique, il est préférable de travailler sur des matériaux éprouvés et recueillis avec patience et critique dans les textes les plus anciens.

Géraud Lavergne,

archiviste de la Dordogne.

86. Voir l'article de M. Alb. Dauzat, dans le *Larousse mensuel illustré*, t. VII, n° 244 (juin 1927).

87. Giry, *Manuel de diplomatique*, en donne une liste assez complète mais elle doit être mise à jour.

BULLETIN CRITIQUE

Dr Wilhelm Bauer. — *Einführung in das Studium der Geschichte.* — Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 2e édition, 1928. In-8° de xv-419 pages. Prix : 15 marcs.

L'introduction à l'étude de l'histoire de M. Wilhelm Bauer a paru pour la première fois en 1921; elle vient de faire l'objet d'une seconde édition qui, sans rien changer à la conception générale de l'ouvrage, a apporté de précieuses additions. Grâce à celles-ci, elle est, aujourd'hui encore plus qu'hier, un instrument de travail de premier ordre qui s'impose tout spécialement à l'attention des étudiants d'histoire et en général de tous ceux qui, soucieux de composer des œuvres vraiment scientifiques, cherchent à se familiariser avec les règles de la critique moderne. Ce qu'on y trouvera avant tout, c'est un guide méthodique, précis, clair, essentiellement pratique en même temps que fort au courant des derniers résultats acquis, avec lequel il sera aisé de résoudre la plupart des problèmes qui se posent au cours de toute recherche historique.

Peut-être M. Bauer eût-il pu avantageusement abréger les quatre premiers chapitres qui ont trait aux caractères généraux de l'histoire et à ses rapports avec les autres sciences, telles que sociologie, politique et philologie : si les considérations auxquelles il se livre sont loin d'être dénuées d'intérêt, il faut convenir toutefois qu'elles n'ont pas une grande portée pratique et qu'elles ne contribueront que dans une faible mesure au but d'initiation qu'il s'est proposé de poursuivre. De même les pages consacrées aux divisions de l'histoire, dont on peut louer l'équilibre et la pondération, s'adressent plutôt à ceux qui ont une culture historique déjà poussée qu'à ceux qui cherchent à l'acquérir. La partie fondamentale du livre est celle qui envisage les diverses opérations de la critique, depuis le premier contact avec les textes jusqu'à la mise au jour d'une édition, d'un livre ou d'un article. Un excellent chapitre se rapporte aux différentes sciences auxiliaires dont M. Bauer dégage très heureusement la contribution nécessaire au travail d'érudition. Suivent des indications très précises sur la critique externe qui permet de fixer à quelle époque et en quel lieu un document a vu le jour, d'en connaître l'auteur, d'en déterminer l'authenticité, d'isoler la ou les versions originelles, puis sur la critique interne, critique de véracité et critique de sincérité. Entre temps, l'auteur établit une classification des différentes sources que l'on pourra trouver peut-être un peu trop détaillée et

où les documents d'un usage courant, tels que chroniques, vies de saints, diplômes, sont placés un peu trop sur le même plan que d'autres comme les *militärische Akten* qui ne paraissaient pas nécessiter une catégorie spéciale; en revanche, chacun de ces groupes de sources donne lieu à d'excellentes dissertations où, malgré une condensation indispensable, tous les problèmes sont abordés et examinés avec une remarquable netteté. Le livre se termine par des renseignements bibliographiques qui ne manqueront pas d'être, eux aussi, fort utiles, encore que l'on eût souhaité voir l'auteur fixer davantage la physionomie des différents périodiques qu'il croit devoir mentionner et indiquer par là-même le parti que l'on peut en tirer et qui varie de l'un à l'autre.

Cette brève analyse suffira à montrer l'importance et la valeur du manuel de M. Bauer. On ne peut que féliciter et remercier cet éminent professeur de l'Université de Vienne d'avoir entrepris et mené à bien une œuvre destinée à rendre d'immenses services. Le patient labeur qu'elle suppose, étant donné la solidité de l'armature, ne manquera pas de porter des fruits et contribuera, nous n'en doutons pas, à faire éclore — nous souhaitons notamment qu'il en soit ainsi dans le domaine de l'histoire ecclésiastique — des travaux qui répondent pleinement aux exigences de la critique moderne.

Augustin FLICHE.

Hans von SCHUBERT. — *Grundzüge der Kirchengeschichte.* Neuvième édition revue et augmentée. — Tubingue, J. C. B. Mohr, 1928. In-8° de VIII-318 pages.

On nous présente la neuvième édition, un peu remaniée et augmentée, des *Grandes lignes de l'histoire de l'Eglise,* de M. H. von Schubert[1]. La première édition est de 1903[2]. L'origine du livre se

1. M. von Schubert a été professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Strasbourg en 1891, professeur ordinaire à Kiel en 1892, et se trouve, depuis 1906, à Heidelberg. Comme théologien, il se range parmi les protestants libéraux modérés. On sait que les protestants libéraux ne reconnaissent pas à l'autorité ecclésiastique le droit de proclamer un dogme s'imposant d'une manière même provisoire. — M. von Schubert est bien connu par sa réédition ou plutôt réfection (publiée de 1897 à 1902) du *Lehrbuch* d'histoire ecclésiastique (30-476) de M. Möller (1889) et par son *Handbuch* intitulé *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter* (476-900), publié de 1917 à 1920. Ce sont deux gros volumes très pleins, de l'information la plus sûre, du travail le plus soigné et dont le second a reçu, de la critique catholique, un accueil particulièrement flatteur.

2. Il y a, dans la librairie protestante allemande, plus d'une demi-douzaine d'ouvrages remarqués donnant *Les grandes lignes de l'histoire de l'Eglise.* Un des principaux, déjà ancien, est la *Kirchengeschichte im Grundriss* de Sohm, qui, de 1887 à 1911, a eu dix-sept éditions,

trouve dans des conférences données par l'auteur aux étudiants de toutes les Facultés, pendant l'hiver de 1896-97, à Kiel. Répétées sous une forme abrégée, en 1901, à Kiel, pendant la troisième série des cours de vacances pour les maîtres des écoles supérieures, elles obtinrent un succès marqué, qui décida l'auteur à les publier.

L'ouvrage comprenait d'abord seize leçons. En 1913, la seizième leçon, consacrée à la fin du XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, a été reprise et développée en trois autres. En 1919, une dernière leçon a été ajoutée, en sorte que le livre comprend aujourd'hui dix-neuf conférences formant chacune un chapitre.

Au point de vue matériel, l'ouvrage, qui n'a pas de notes, se présente pourtant sous une forme compacte, sans une page blanche, chaque conférence n'étant séparée de la précédente que par un titre compris entre deux interlignes. La table des matières reproduit les titres des leçons sans encadrer ceux-ci dans des divisions plus générales et sans donner les subdivisions de chaque leçon. Etant donné la plénitude et le caractère souvent abstrait de l'exposé, le travail n'est pas petit qui incombe au lecteur d'analyser, d'aérer et d'organiser cette masse. On sait bien que, de façon générale, les savants allemands n'ont pas, envers leurs lecteurs, pour rendre leur pensée aussi facilement accessible que possible, les scrupules et les délicatesses de soins que s'imposent les auteurs français, mais ne pourrait-on pas, du moins, faciliter *matériellement* le travail au lecteur ? L'auteur lui-même, dans la Préface de son *Handbuch*, soulignait qu'il a fait de son mieux pour rendre le livre aussi facile que possible à parcourir par les yeux et par l'esprit et cela à l'aide de divisions et d'artifices d'impression parfaitement réussis. Pourquoi ne réussirait-il pas aussi bien dans ses *Grundzüge* ? Le désir de comprimer le nombre de pages et d'économiser le papier ne doit pas compter en présence d'une exigence aussi justifiée.

Quand le lecteur a fait le travail d'analyse, il constate cette distribution de l'exposé: sept leçons pour les cinq premiers siècles, six leçons pour les dix suivants (au lieu des quatorze leçons qu'exigerait la proportion *matérielle* du chiffre précédent); trois leçons pour les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; trois pour le XIX^e^ et le XX^e^.

Un auteur a évidemment le droit de comprendre son œuvre à sa manière, de développer spécialement telle période et d'accorder plus d'attention à tel pays. Mais le lecteur a aussi le droit de constater la façon dont l'auteur traite son sujet. A cet égard, on ne peut que remarquer d'abord la petite part faite au Moyen Age et la part prépondérante donnée à l'Allemagne. Cette dernière particularité s'explique très bien dans des conférences données à un public allemand, mais n'y a-t-il pas une mesure en tout ? L'Angleterre, la France, le Saint-Siège apparaissent, de-ci de-là, dans de petits coins de l'exposé. Sans risquer d'afficher une susceptibilité exagérée, on peut bien trouver que l'objectivité perd peut-être beaucoup à ces procédés.

Cette manière de comprendre le sujet s'explique aussi peut-être un peu par les études de l'auteur lui-même. Ses sept premières leçons des *Grundzüge* parus en 1903, résument le *Lehrbuch* publié l'année précédente et qui porte sur un sujet fouillé dans tous les sens par la critique moderne. En arrivant à l'histoire ecclésiastique du Moyen Age, l'auteur se trouvait devant un immense domaine, dont l'investigation est loin d'être terminée et dont le caractère spécifiquement catholique intéresse assez peu la vulgarisation protestante.

Ce qui surprend davantage, c'est que l'auteur, qui a soumis cette neuvième édition à une revision, n'ait pas saisi cette occasion de faire profiter son livre des résultats consignés sur quatre siècles (du VI^e^ à la fin du IX^e^ siècle), dans son *Handbuch*, terminé en 1921. Déjà, dans cet ouvrage très méritant par une analyse très poussée, on peut remarquer la très petite part faite à la synthèse. L'auteur s'en est expliqué à la page VIII de la préface du *Handbuch*. Pour toute une partie de ce gros volume, il a réservé « une petite synthèse pour *une autre place* ». Cette synthèse eut été bien à sa place dans les *Grundzüge*.

Somme toute, tandis que dans ses deux *Manuels*, qui vont des origines du christianisme à la fin du IX^e^ siècle, M. von Schubert nous donne d'excellentes analyses, dans les *Grundzüge* qui nous occupent, il nous donne des synthèses partielles, discontinues, répondant à une certaine conception de l'histoire de l'Eglise. Cette conception subordonne le choix et l'appréciation des données, d'une part à l'aboutissement de l'histoire de l'Eglise au protestantisme, et d'autre part à une préférence marquée pour les points de vue de la *Confessionskunde* ou histoire des confessions religieuses.

Sans doute les analyses du *Handbuch* constituent un travail très méritoire, très scientifique et très instructif, ce sont des collections de fiches des plus précieuses, parfaitement nuancées et rédigées. Elles nous font d'autant plus désirer une synthèse utilisant toutes ces richesses, car il faut bien arriver aux idées générales. Cette synthèse, les *Grundzüge* ne nous la donnent pas. Dans les limites et sous les points de vue indiqués, c'est une présentation de l'histoire de l'Eglise pour des protestants libéraux. A cet égard, elle est très intéressante et instructive sur les idées de cette clientèle. Pour l'histoire objective, on y trouve des indications précises et des notations fines, comme l'auteur a l'habitude d'en faire. Mais ces *Grundzüge* sont loin d'être vigoureusement et ostensiblement charpentés comme le *Grundriss* de Sohm, aussi ne sont-ils pas aussi faciles à retenir que l'œuvre de Sohm.

L'ouvrage étant ainsi défini, il va sans dire qu'il y aurait à présenter les réserves qu'appelle la conception historique du christianisme par le protestantisme libéral. Mais ce n'est pas ce qu'on attend du présent compte rendu. Il ne peut être question ici que de remarques portant sur des points plus matériellement constatables. J'en choisis trois qui sont essentiels au catholicisme.

Voici ce que dit de la papauté l'auteur, à la page 127 : « La première moitié du v^e^ siècle a vu se constituer complètement la théorie de la monarchie absolue du pape, et en a réalisé une bonne partie dans les faits. Léon I^er^ a fondé la toute-puissance du successeur de Pierre sur les autres évêques, lui seul, comme Vicaire du Christ, étant appelé à la « plénitude de puissance », les métropolitains étant seulement ses vicaires, pour paître une partie du troupeau. » C'est la théorie qui était déjà présentée dans le *Lehrbuch* du même auteur, p. 725-727. Il y parlait, pour saint Léon, de la « pleine participation à la plénitude de puissance du Christ ». Comme toujours, M. von Schubert a remarqué les textes essentiels, mais, ici, il les interprète à l'aide de formules qui ont prévalu seulement plus tard, beaucoup plus tard.

Le développement de l'autorité pontificale pendant le Moyen Age constitue un si énorme sujet, qu'il n'a pas encore été étudié comme il le mérite. Les livres de Mgr Batiffol conduisent le sujet jusqu'à saint Léon. Pour les siècles suivants, l'analyse des données n'est pas encore faite comme il est indispensable. A plus forte raison, un seul auteur, quelque informé et attentif qu'il soit, ne peut-il pas faire une synthèse acceptable sur ce point, en même temps qu'il procède à l'examen de l'histoire générale de l'Eglise. On s'aperçoit assez de cette situation en lisant le *Handbuch* de M. von Schubert, qui va de la fin du v^e^ siècle à la fin du ix^e^. Par son exposé (p. 417 et suiv.; p. 591 et suiv.) on voit toutes les lacunes qu'il y a dans son analyse sur le développement de l'autorité pontificale. Quand les problèmes ne sont pas encore énoncés avec les données nécessaires, le mieux est de prévenir le lecteur de cette situation, contre laquelle un historien voué à l'histoire générale ne peut rien.

Pages 150-152, l'auteur a bien montré le caractère de la Réforme de l'Eglise au milieu du xi^e^ siècle. Il y allait de la « liberté » de l'Eglise, on pourrait même dire de son existence. Mais quand l'auteur écrit : « Il s'agissait de savoir *si l'empereur ou le pape* nommerait les évêques », d'abord, c'est ne s'occuper que de l'Allemagne; ensuite, même pour l'Allemagne, la formule est tout à fait inexacte. Au xi^e^ siècle, Grégoire VII ne songeait aucunement à revendiquer pour le pape la nomination des évêques. Ici encore, comme pour le premier point, l'auteur a anticipé; il n'a pas suivi la lenteur du développement historique. Il interprète les réclamations des réformateurs ecclésiastiques du xi^e^ siècle d'après les idées qui ont prévalu au xiii^e^ et surtout au xiv^e^ siècle.

Ce que l'auteur dit (p. 235-236) de la Constitution civile du clergé de France au début de la Révolution est tout à fait partiel et insuffisant. Il s'agissait de bien autre chose que des biens ecclésiastiques, qui avaient été confisqués par une loi antérieure. La Constitution civile ne se comprend que comme couronnement du gallicanisme ou de la limitation des droits du pape en France. La majorité du clergé français n'a pas voulu suivre cette forme extrême du gallicanisme. Dans ce conflit, le catholicisme français a montré sa

force et le Premier Consul, vainqueur de l'Europe, en a conçu la nécessité d'un Concordat avec le Chef de l'Eglise. De là un relèvement extraordinaire de l'autorité pontificale, si abaissée à la fin du XVIII[e] siècle. L'auteur ne pouvait pas expliquer ces choses, puisqu'il ne dit presque rien du gallicanisme.

Reconnaissons, d'ailleurs, que c'est, pour un historien protestant, un très gros travail d'entrer complètement dans l'intelligence des formes les plus particulières de la vie catholique. En ce domaine plus que dans les autres, une collaboration avec les catholiques s'impose. Il y a là, pour nous aussi, une heureuse matière à émulation.

Louis SALTET.

Jacques ZEILLER. — *L'Empire romain et l'Eglise.* Tome V, 2[e] partie, de l'*Histoire du monde,* publiée sous la direction de M. E. CAVAIGNAC. — Paris, E. de Boccard, 1928. In-8° de 360 pages. Prix : 30 francs.

M. Eugène Cavaignac, professeur à l'Université de Strasbourg, a entrepris une de ces histoires générales dont la multiplication à notre époque est un des signes les plus aisément constatables du progrès des études historiques. Je n'ai pas, à propos d'un seul volume de cette collection, à en apprécier le plan général; une preuve manifeste que le directeur lui-même, à l'épreuve, n'en est pas satisfait, c'est l'obligation où il s'est déjà trouvé de diviser en plusieurs volumes certains des tomes d'abord prévus, et cela n'a dû surprendre personne; mais on se demande jusqu'où sera poussée cette division, quand on voit un sous-volume entier réservé à l'histoire de la musique dans les temps modernes... Le tome V, qui devait faire connaître *Le Monde méditerranéen de 400 avant Jésus-Christ à 400 après J.-C.,* a été l'objet d'un de ces partages nécessités par l'ampleur excessive de la matière; M. Cavaignac lui-même en a rédigé le premier volume, consacré à l'*Empire romain;* seul le second est de ma compétence, il est l'œuvre de M. Jacques Zeiller et traite un sujet magnifique, l'*Empire romain et l'Eglise,* entendez l'histoire du christianisme jusqu'au moment où les barbares sont décidément installés dans leur rôle de successeurs de l'Empire, c'est-à-dire jusqu'à une date variable suivant les régions. Il était juste qu'un problème historique de cette importance fût traité à part, pour lui-même, et non pas seulement comme un chapitre d'une histoire générale de Rome; M. Cavaignac a bien choisi son collaborateur, en la personne de M. Zeiller, qui est assurément un des érudits les mieux qualifiés pour accomplir ce travail.

L'ordre qu'il a suivi est assez curieux, mais on le comprend à la réflexion, malgré les inconvénients inévitables qu'il présente. L'au-

teur aurait pu, comme tant d'autres, s'en tenir au développement chronologique et, pour chacune de ses périodes, embrasser l'histoire du christianisme dans l'Empire tout entier. En procédant ainsi, il pouvait faire ressortir, sans avoir à se reprendre, la continuité des progrès de la religion nouvelle, combattue par les empereurs des trois premiers siècles, s'imposant à ceux du quatrième, mais risquant d'être desservie par la politique de quelques-uns d'entre eux qui lient partie avec des groupes dissidents et tentent de les faire triompher, conquérant enfin les barbares après que la plupart de ceux-ci eurent tergiversé plus ou moins longtemps et traversé comme une antichambre l'hérésie arienne; il pouvait montrer l'Eglise souffrant de la persécution, puis de l'hérésie et du schisme, et profitant malgré tout des circonstances, même pénibles, pour organiser son gouvernement intérieur, préciser sa foi, assurer sa discipline, non sans que la malice ou la maladresse des hommes se mît plus d'une fois en travers de cette œuvre nécessaire. M. Zeiller a préféré une autre disposition: il a procédé comme les historiens de la vie provinciale dans l'Empire, lesquels, certes, ne veulent pas diminuer l'impression d'unité organisée que nous donne ce vaste corps, mais savent bien que, le principe d'unité étant loin et inégalement agissant, les membres de l'immense corps ne purent que suivre des destins passablement divers. Ainsi M. Victor Chapot, dans son livre sur le *Monde romain,* suit l'histoire de chaque province depuis son annexion jusqu'à la dislocation de l'Empire; mais d'abord, et par la force des choses, il a retracé dans quelques chapitres d'ensemble la courbe générale de l'expansion et les traits communs à l'organisation de toutes les provinces. C'est de la même manière que M. Zeiller a établi son plan : les grandes lignes au début, caractères généraux de la religion nouvelle, son mode d'expansion, la législation persécutrice et son abolition, l'attitude de l'Empire chrétien, l'organisation de l'Eglise, la lutte contre les hérésies; puis il passe aux diverses contrées, les pays voisins de l'Empire d'abord, la Palestine et la Syrie, l'Egypte, l'Asie Mineure, la péninsule hellénique et Constantinople, les provinces danubiennes (pays d'élection de l'auteur, qui leur a consacré ses deux thèses des Hautes-Etudes et de Sorbonne), la Gaule et la Bretagne, l'Espagne, l'Afrique, enfin Rome et l'Italie; après le long voyage, nous nous reposons au centre du monde chrétien. L'inconvénient, ce sont les redites inévitables, non seulement des chapitres généraux aux histoires particulières, mais d'une province à l'autre: quand elles ont eu ensemble des relations, ce qui arrive souvent, il faut bien, sous peine de rendre le récit incomplet et inintelligible, répéter un certain nombre de points. En retour, le lecteur a l'avantage de prendre une idée plus exacte d'une situation qui fut complexe, moins uniforme qu'on ne serait tenté de le croire, et forcément soumise à des influences locales.

De ces chapitres consacrés aux provinces chrétiennes, celui qui nous intéresse le plus directement est le chapitre X, où il est ques-

tion de la Gaule, depuis les origines jusqu'à la conversion de Clovis. Ici ou là, dans le reste du volume, avaient été marqués des points d'attache, ainsi la possibilité, voire la vraisemblance, d'une escale de saint Paul dans un port provençal, ou la présence d'évêques gaulois aux conciles, ou la condamnation à Bordeaux de l'Espagnol Priscillien et l'attitude de saint Martin en cette affaire, ou les discussions sur la prédestination dans le midi de la Gaule, terminées en 529 par l'important concile d'Orange. Mais toutes ces données se retrouvent dans le chapitre X qui, dans sa brièveté (28 pages seulement), est un modèle de condensation historique. M. Zeiller y reprend, sur les origines chrétiennes de notre pays, les idées que lui connaissent les lecteurs de cette Revue, car il les a exposées ici-même; il ne croit pas qu'on puisse accepter les « traditions » ou soi-disant telles qui nomment comme fondateurs de certaines églises des personnages mêlés à l'histoire évangélique, et qui se présentent à nous avec d'insuffisantes garanties, à des dates tardives, quand ce n'est pas en contradiction avec d'autres « traditions » plus anciennes (cas de sainte Madeleine et de ses reliques à Vézelay), ou bien, comme il arrive à Arles, dont nous voyons trop clairement la naissance due à l'ambition des chefs de l'Eglise locale (Panocle transmettant au pape Zosime des informations tendancieuses sur l'apostolat de saint Trophime, pour se faire désigner comme vicaire pontifical). Mais ces raisons fort sérieuses n'empêchent pas l'historien de croire à une évangélisation très ancienne du littoral de la Provence, peut-être par saint Paul s'il y est passé, ou par son disciple Crescent, si sa mission eut pour terme la Gaule (et non la Galatie d'Asie); les inscriptions nous font connaître à Marseille et à Aubagne des martyrs qui semblent avoir souffert à la fin du I^er^ siècle ou dans la première moitié du II^e^. — Passé cette époque des lointaines origines, M. Zeiller, qui n'ignore rien de la documentation publiée et qui la manie avec une remarquable aisance, met bien en valeur les faits saillants, la persécution lyonnaise et les conclusions qu'elle suggère sur les progrès de l'évangélisation, les sièges épiscopaux fondés au III^e^ siècle (le témoignage de Grégoire de Tours, avec son groupement « certainement controuvé », reste l'indice d'un effort certain où Rome eut sa part d'action), les martyrs des dernières persécutions, la crise arienne et le rôle de saint Hilaire, les débuts du monachisme et l'apostolat de saint Martin qui, entouré d'une « auréole légendaire », « n'en appartient pas moins à l'histoire » (cela dit contre les excès de M. Babut), les centres monastiques de Marseille, de Lérins et l'activité théologique parfois mal réglée de ces milieux où un augustinisme outrancier fut adouci par « l'humanité gauloise » d'accord avec le « bon sens romain » (bonne formule pour résumer les canons d'Orange), l'institution métropolitaine et l'éphémère vicariat d'Arles, les barbares et l'action civilisatrice qu'exercent sur eux de grands évêques comme Sidoine Apollinaire ou saint Césaire d'Arles, la conversion des Francs, les conciles organisateurs du

VI^e siècle, la vocation missionnaire de la chrétienté gallo-franque, on ne voit guère comment l'auteur aurait pu faire tenir plus de matière en si peu de pages et plus heureusement dominer un vaste sujet.

On remarquera, d'un bout à l'autre du volume, la prudence extrême de M. Zeiller, traduite par un grand nombre de « peut-être », de « semble-t-il »... Ce sont là des formules qui prêtent à plus d'un emploi; Renan usait du « peut-être » pour insinuer des hypothèses de plus en plus gratuites et construire un système de rêve en marge des faits; bien différent est le « peut-être » d'un historien exigeant comme M. Zeiller: il marque le souci de ne pas dépasser dans l'affirmation le point exact où le contrôle scientifique a permis de s'avancer en sécurité. Dans l'histoire de la génération apostolique, en particulier, la rédaction est poussée jusqu'à un luxe de précautions où l'on peut reconnaître à la fois le désir de tenir compte des travaux de la critique et celui de maintenir autant que possible les données traditionnelles; on s'explique qu'un historien, même rompu au métier, se sente moins à l'aise sur un terrain où les affirmations se heurtent dans un fourmillement particulièrement intense et où le choix implique des conséquences fort graves. Mais le lecteur, à certains tournants de phrase, se sent un peu abandonné dans l'indécision.

Je regrette que la correction typographique de ce volume ne soit pas égale à sa valeur de synthèse historique. Les fautes d'impression y abondent, trop nombreuses pour qu'on puisse les relever ici utilement. Les plus fâcheuses sont celles qui altèrent des dates : le concile d'Ephèse en 341 au lieu de 431 (p. 140), saint Grégoire de Nazianze mort vers 350 (p. 190; on nous dit, il est vrai, qu'il fut appelé à l'évêché de Constantinople en 375 et qu'il se retira deux ans après, mais ces dates-là non plus ne sont pas exactes, il fut appelé à Constantinople comme administrateur en 379, en devint évêque en 381 et s'en retira la même année; il mourut vers 390), etc. Il est à souhaiter qu'une deuxième édition fasse disparaître ces fâcheuses incorrections.

R. Aigrain.

Jeanne Vielliard. — *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne* (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études. Sciences historiques et philologiques, 251^e fascicule). — Paris, Champion, 1927. In-8° de xx-262 pages.

Le latin, en se dégradant peu à peu, donna naissance aux langues romanes. Etudier la langue d'un auteur de la période de cette décadence latine dont on observe les premiers germes chez Sidoine

Apollinaire, ou celle des monuments épigraphiques, ou celle des lois barbares, ou encore celle des chartes, c'est, à travers les observations sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe, découvrir dans ces vieux textes les origines mêmes de nos parlers romans, les éléments primitifs de cette évolution qui, du v[e] siècle au ix[e], nous conduit aux Serments de Strasbourg dans lesquels le français apparaît presque sorti de sa gangue latine.

Le livre de M[lle] Vielliard vient s'ajouter à une liste déjà longue d'ouvrages de ce genre qu'elle indique pour la plupart dans sa bibliographie où auraient dû prendre place les mémoires de linguistique de K. W. Gaul et de Fr. Schramm sur la *Lex Salica*, celui de B. Schroeder sur les *Leges Alamannorum*, la thèse de C. C. Rice, *The Phonology of Gallic clerical Latin after the sixth Century*, tous parus bien antérieurement à l'époque où M[lle] Vielliard présenta son ouvrage comme thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe à l'Ecole des chartes, en 1924. Depuis lors ont paru l'étude de M. Clovis Brunel, *Le latin des chartes* et celle de M. Ch. Beaulieux, *Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France*, dans la *Revue des Etudes latines*, 1925, p. 129-141, et 1927, p. 68-82.

M[lle] Vielliard fait ressortir, dans son Avant-Propos, la supériorité des diplômes et chartes mérovingiens *originaux* (les seuls dont elle se sert) sur l'œuvre d'un auteur comme Grégoire de Tours ou Frédégaire, et j'ajouterai sur les formulaires, pour la connaissance de l'état de la langue : ils nous sont parvenus tels qu'ils ont été écrits; ils sont pour la plupart exactement datés : il n'y a donc pas à compter avec les corrections, altérations, rajeunissements de la forme que peuvent avoir subis les manuscrits des textes littéraires ou des formulaires; et l'ignorance même des scribes de la chancellerie leur fait commettre des fautes contre la latinité classique qui sont perles précieuses pour le philologue. Mais M[lle] Vielliard observe fort justement que les diplômes et les chartes, étant des textes juridiques, sont écrits dans une langue artificielle, que les notaires faisaient usage de formulaires qui conservaient et transmettaient une langue archaïque, que cependant il y a, dans la rédaction de chaque acte, une part personnelle assez grande à faire au *dictator :* l'exposé est, de ce point de vue, la partie la plus intéressante pour l'étude de la morphologie et de la syntaxe. En outre, les scribes, écrivant sous la dictée et connaissant mal l'orthographe traditionnelle, pratiquaient le plus souvent l'orthographe phonétique. Tout cela me paraît très juste.

J'aurais voulu, toutefois, une petite réserve : les diplomatistes distinguent avec raison diverses catégories d'actes royaux; or, ces diverses catégories n'offrent pas aux philologues les mêmes garanties, et cela enlève un peu de sa valeur au fait que les actes sont datés. Ainsi les confirmations n'étant que la reproduction presque littérale des actes confirmés, les préambule et exposé de ces actes empruntés aux actes antérieurs sont, du point de vue

philologique, sous une date fausse à la date du document confirmatif. De même, les jugements en raison de leur caractère d'acte de juridiction contentieuse, ont une tendance plus grande que les actes de juridiction gracieuse à la fixité de la langue : c'est tellement vrai, qu'à l'époque carolingienne après la renaissance littéraire du règne de Charlemagne, et après même la réforme introduite dans la chancellerie par Louis le Pieux, les jugements, rédigés au greffe du tribunal, trahissent une barbarie au moins égale à celle des chartes mérovingiennes les plus décadentes.

La première tâche qui s'imposait à M^lle^ Vielliard était de contrôler les éditions des diplômes et chartes sur les originaux eux-mêmes, pour ne rien avancer qui pût reposer sur une faute de lecture. La jeune savante s'en est acquittée avec un soin digne d'éloges : elle a relevé des fautes certaines dans les meilleures éditions de ces documents, celles de Jules Tardif, de MM. Lauer et Samaran, de M. Jusselin. Mais quiconque n'a pas essayé de déchiffrer une charte mérovingienne originale ne se rendra jamais compte de la difficulté de l'entreprise et ne comprendra pas que M^lle^ Vielliard ait pu elle-même se tromper. Il est cependant nécessaire de contrôler les lectures de cette dernière. Prenons, à titre d'exemple, la charte d'Agerad, évêque de Chartres, et nous ferons quelques observations dignes de remarque. D'abord, M^lle^ Vielliard note avec raison que « Tardif et M. Jusselin ont lu à tort *quondam* » au début du document; mais quand elle lit elle-même « condam », elle commet une faute de lecture incontestable : l'original porte « qondam », comme à la fin de la ligne 11 « qod » qu'elle n'a pas observé, si toutefois, dans les deux cas, la ligature qui unit les deux premières lettres du mot n'équivaut pas à une abréviation; de telle sorte qu'il faut enlever à la page 45 de son livre l'exemple de « condam » emprunté à cette charte et enrichir l'article consacré au groupe *qu* de la p. 65 des deux exemples nouveaux de la disparition de l' *u* devant *o*. Entre autres corrections à apporter à l'édition de la charte par M. Jusselin, il en est une qui soulevait un cas intéressant : on lit dans l'édition « ex conlacione praedictae Adreberctane », mais l'original porte « ex conlacione praedictaes Adreberctane ». Cette *s* adventice est à rapprocher du cas que M^lle^ Vielliard signale comme une confusion accidentelle de flexion : « manus nostris subscripcionebus » et qu'elle explique parce que le mot suivant commence par *s* (p. 138, n. 3). L'explication ne convient pas au cas précédent et n'est qu'un pis-aller pour celui-ci. Dans les souscriptions de la charte, les éditions donnent « Goericus et episcopus pielegium consi[n]si » qui est certainement fautive. M^lle^ Vielliard accepte « pielegium » (= privilegium) qu'elle nous présente comme un « lapsus de copiste » (p. 106, note 4); non seulement la lecture « pielegium » est tout à fait douteuse, mais encore elle n'est pas une faute de copie, puisque le mot se trouve dans la souscription *autographe* de l'évêque Goericus. Ailleurs, enfin, M^lle^ Vielliard note que l'accusatif de *hic* employé

comme adjectif est souvent préféré à *hoc* classique (hunc beneficium); n'eût-elle pas dû signaler que les moins ignorants des gens du début du VIII[e] siècle avaient conscience que cette façon de s'exprimer était fautive ? L'évêque Griphô, souscrivant la charte d'Agerad, écrivit « hunc privilegium », mais corrigea ce « hunc » malencontreux en « hoc » par surcharge.

La seule modification proprement morphologique concernant les adjectifs possessifs que présentent les diplômes originaux est *sa* employé pour *sua*. M[lle] Vielliard n'en signale qu'un seul exemple (p. 139) emprunté à un diplôme de Chilpéric II de 716 (Lauer et Samaran, n° 35); il en existe un autre exemple dans un diplôme du même roi et de la même année (Lauer et Samaran, n° 34), à la condition de corriger la lecture fautive de Tardif pour revenir à celle de Pardessus qui était exacte : « et ipsas precepcionis *sae* ».

On voit, par ces quelques exemples, combien le travail préliminaire auquel M[lle] Vielliard s'est livrée exigeait d'attention méticuleuse, combien il fallait à cette jeune fille de courage pour entreprendre cette tâche ingrate, et combien, étant donnée la difficulté de la besogne, il y aurait d'injustice à ne pas reconnaître le service qu'elle nous a rendu en expurgeant les éditions des fautes qu'elle a signalées.

Hâtons-nous d'ajouter que les nouvelles corrections qu'un éditeur des chartes et diplômes mérovingiens devrait apporter aux éditions existantes n'influeraient en rien sur les doctrines philologiques qui nous sont ici exposées.

Je me garderai bien de m'aventurer dans un domaine qui n'est pas le mien. Tout au plus me permettrai-je de risquer deux réserves : je serais, en effet, volontiers porté à faire beaucoup plus large la part des fautes de transcription dues aux scribes de la chancellerie pour diminuer le recours aux explications philologiques trop conjecturales et spécialement à la reconstitution étymologique dont il ne faut point faire abus : si l'on trouve, par exemple, une fois (p. 71) « nomcopantis », il me paraît inacceptable de croire que le scribe de la chancellerie ait adopté une orthographe fondée sur l'étymologie (*nomen* + *capio*). De même, il est incontestable pour quiconque a étudié le formulaire des diplômes originaux mérovingiens que les *dictatores* dictaient de mémoire les formules des actes et qu'alors il s'est produit, de ce fait, des contaminations de formules dont j'ai récemment signalé des cas absolument certains et dont il aurait fallu tenir compte dans l'étude de la syntaxe.

Mais, je le répète, je ne veux pas suivre pas à pas M[lle] Vielliard dans l'étude minutieuse de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe qu'elle a faite avec une science éprouvée. Des maîtres, dont je n'ai point la compétence en ces matières, ont loué l'érudition de l'auteur, proclamé la haute valeur de l'ouvrage. Je n'ai qu'à m'incliner devant leur jugement autorisé et à joindre mes suffrages aux leurs. Si quelque jour à venir on entreprend de donner l'édi-

tion critique, qui nous manque, des diplômes et des chartes de l'époque mérovingienne, celui qui sera chargé de ce travail devra faire du livre de Mlle Vielliard son livre de chevet : le constater, c'est faire de l'ouvrage le plus beau des éloges.

L. Levillain.

Jean Seguin. — *En Basse-Normandie. Saints guérisseurs, saints imaginaires et dévotions populaires. Leur statuaire, leurs rapports avec les assemblées, avec les confréries, avec les légendes et les dictons, avec les foires, avec la botanique, etc.* — Paris, Dumont, 1929. Petit in-8° de 173 pages, fig.

M. Jean Seguin est secrétaire de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain; — et secrétaire très actif, car il a réussi à donner à cette compagnie locale une vitalité aujourd'hui trop rare parmi les sociétés savantes de province. C'est dans la *Revue de l'Avranchin* qu'ont d'abord paru les pages qui viennent d'être réunies en un petit volume.

Ce n'est pas là un ouvrage d'érudition; l'auteur a voulu s'adresser à un public local très étendu et faire œuvre de vulgarisation. On ne lui reprochera donc pas d'avoir répudié tout appareil savant, mais on aurait pu désirer un peu plus de critique et moins de confiance en des sources de seconde ou troisième main. Les progrès récents de l'hagiographie n'ont guère été mis à profit en ce livre. Mais M. Seguin répondra sans doute que ce n'est pas son sujet : il n'a pas charge de tirer au clair la biographie, ou même l'existence, des saints dont il parle; il veut seulement traiter de leur culte local et de leur iconographie.

J'avoue que, pour ma part, c'est le côté iconographique qui m'a le plus intéressé dans ce volume. L'illustration presque entière se compose de gravures sur bois; les unes sont des reproductions de bois anciens; les autres sont dues à M. Lepaumier; elles ont du style et du caractère; mais certaines sont bien sommaires et d'aspect bien fruste : le martyre de sainte Apolline, du musée d'Avranches (p. 18) et la sainte Barbe de la p. 25 sont-ils aussi rudes, aussi primitifs de dessin qu'on nous les donne ? Même question pour le saint Hubert de la p. 76. Ce procédé convient mieux à la Trinité de granit de la p. 136, à peine dégrossie.

Sauf une exception qui sera relevée tout à l'heure, M. Seguin n'oublie, semble-t-il, aucun des saints vénérés chez lui; il a une rubrique spéciale pour les « Saints imaginaires », *saint Lâche, sainte Marche*, etc. Il aurait pu ajouter à ce chapitre, au lieu de le ranger parmi les bienheureux authentiques, *saint*

Expédit ! Plus loin (p. 137), il nous donne des notes sur sainte Véronique ou sainte Venisse, accompagnées de deux figures bien curieuses et suggestives : l'une (photogravure) se trouve à la chapelle du château de la Grimonière, en Néhou; l'autre (p. 140, bois) est au musée de Coutances : toutes deux représentent une femme nue[1], debout à mi-corps dans un cuvier, et peignant de sa main droite son abondante chevelure.

Je sais bien que Véronique, la femme que la tradition nous montre essuyant le visage du Sauveur sur la route du Calvaire, est souvent appelée, par corruption, *sainte Venisse*[2]. Mais qu'a de commun cette sainte femme avec les images normandes ici figurées ? Nous avons sous les yeux une Vénus au bain, cela n'est pas discutable ! Et voilà bien un exemple de la persistance des cultes païens à travers le Moyen Age. A Langon (Ille-et-Vilaine), la très antique chapelle de sainte Agathe ne s'appelait-elle pas naguère la chapelle de *saint Vénier, ecclesia sancti Veneris* en 838 ? Et cet édifice ne porte-t-il pas encore, aux parois de son abside, une fresque représentant Vénus peignant ses cheveux d'une main et conduisant de l'autre son attelage marin ?[3].

Je suis surpris de ne pas voir figurer dans cette galerie saint Wilmer et saint Wandrille, qui ont leurs statues, du commencement du XIX[e] siècle, dans la chapelle du manoir de L'Epinerie, à Millières (Manche, cant. de Lessay). Saint Wilmer, que l'on appelle Wulmer en Boulonnais, est le fondateur de l'abbaye de Samer (Pas-de-Calais). Saint Wandrille est le célèbre fondateur de l'abbaye de Fontenelle en Normandie. Mais, ses reliques ayant longtemps séjourné durant les invasions normandes à Outreau, près Boulogne, il est resté le patron de cette paroisse et, chose curieuse, sa statue y voisine avec celle de saint Wulmer, tout comme à Millières. On aimerait à savoir comment ce double culte fut importé en Cotentin; le domaine de L'Epinerie aurait-il, par hasard, appartenu à quelque famille du Boulonnais ? Si l'on possédait la liste des seigneurs du lieu, le mot de l'énigme serait peut-être trouvé. Enfin, pourquoi saint Wilmer est-il représenté, à Millières, portant ses entrailles dans ses mains — comme on figure habituellement saint Mammès ? Le patron de l'abbaye de Samer est confesseur et non martyr.

L'auteur nous donne, chemin faisant, le catalogue des vieilles

1. Il semble que sur la statue de Néhou on ait peint après coup, par convenance, un corsage et des manches.

2. A l'abbaye de Sainte-Austreberthe de Montreuil, la relique aujourd'hui encore conservée de sainte Véronique est désignée dans un inventaire de 1621, comme « relique de *sainte Venize* » (Arch. de la Somme, G 476). Or, en ce monastère, on croyait posséder un ossement de l'hémorroïsse de l'Evangile, et on l'invoquait contre le flux de sang (R. Rodière, *Les corps saints de Montreuil*, p. 229).

3. Cf. Léon Maître et Joseph Douillard, *Langon et son temple de Vénus*, dans le *Bulletin monumental*, 1920, pp. 5, 16, 23.

statues saintes des églises de l'Avranchin. C'est un travail des plus utiles, et il est à souhaiter qu'il soit fait partout. Comme particulièrement curieuses, citons, outre l'extraordinaire Trinité en granit déjà mentionnée, la sainte Anne (p. 12), où Marie, entourée de rayons, est sculptée sur le sein de sa mère; le groupe de la naissance de la Vierge, à N.-D. des Champs d'Avranches (p. 13); la sainte Apolline déjà citée (musée d'Avranches, p. 18), à qui deux bourreaux, s'arcboutant de toutes leurs forces, arrachent la mâchoire avec d'énormes tenailles; le martyre de saint Blaise, à Vengeons (p. 20). — P. 68-69, les curieux bois de saint Guillaume de Mortain, malheureusement reproduits à trop petite échelle : l'un représente le saint en évêque (1612), l'autre en ermite (1632). — Le petit bois reproduit p. 134, et que M. Seguin croit avoir servi à quelque manuel d'une ancienne confrérie du Saint-Sépulcre, représente, non le sépulcre, mais le Saint-Suaire de Besançon. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon*, de Jules Gauthier[4].

Au point de vue du folk-lore et des traditions populaires, il serait urgent d'entreprendre en chaque province un relevé analogue à celui que vient de faire M. Seguin; car nos vieilles traditions s'en vont de jour en jour. L'auteur a circulé partout dans le pays d'Avranches, Coutances et Mortain; il a fait parler les curés, les vieilles gens; il a interrogé les vieux registres paroissiaux et n'a pas manqué de mettre à profit les ouvrages de ses devanciers — Le Héricher[5], Renault[6], l'abbé Pigeon[7], l'abbé Lecanu[8] — nombreux en cette contrée, alors que la partie septentrionale du Cotentin, la région de Valognes et de Cherbourg, est bien déshéritée et n'a guère encore été l'objet d'aucun travail méthodique.

Corrigeons, çà et là, quelques menues inadvertances :

Page 31, l. 4, il faut rétablir :

Sic Aumericus, Pictone gentis amicus.

Page 52, l. 3. La carte de Cassini a été gravée à de longs intervalles, de 1744 à 1787. — Page 55, l'épitaphe fantaisiste du gouverneur de Bayeux, ennemi de saint Gerbaud, est reproduite aussi dans la collection Dom Grenier à la Bibliothèque nationale, et les trois derniers vers y sont d'une leçon meilleure :

Dont puis son ventre n'eut relâche.
Ah ! bon Dieu, combien il ch... !
Dis pour luy *Ave Maria.*

Page 81, l. 3, lire *Martel de Basqueville.* — Page 102, l. 23 et 25,

4. J. Gauthier, *Mélanges*, s. l. n. d., pp. 427-466. Ce travail est extrait des *Mémoires de l'Académie de Besançon.*

5. *Avranchin monumental et historique*, 1845-1846, 2 vol. in-8°.

6. *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, 1853-1861, in-8° (Extr. de l'*Annuaire de la Manche*).

7. *Histoire de l'ancien diocèse d'Avranches.*

8. *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, Coutances, 1877-78, 2 vol. in-8°.

Attigny (Ardennes) et Attigny (diocèse de Reims) ne sont qu'une seule et même localité. — Enfin la note (3) de la p. 172 doit s'appliquer au mot *date*, ligne 7 de la p. 173[9].

R. RODIÈRE.

Georges FONTAINE. — *Pontigny, abbaye cistercienne* (Etudes d'art et d'archéologie, publiées sous la direction de M. Henri FOCILLON. I). — Paris, E. Leroux, 1928. In-4° de XII-172 pages avec illustrations. Prix : 70 francs.

L'auteur étudie dans cet ouvrage les caractères généraux de l'architecture des Cisterciens en essayant d'interpréter, d'après des textes connus et d'ailleurs fort brefs, les rapports de la règle et de l'art. La majeure partie de la dissertation est consacrée à l'étude archéologique de l'église et du cellier-grenier, l'une des rares dépendances de l'abbaye ayant échappé à la destruction. L'église de Pontigny n'est pas étudiée isolément; elle est présentée dans le cadre de l'évolution de l'architecture cistercienne. Ce sont là de bonnes pages d'archéologie comparée. De nombreuses photographies, d'un tirage malheureusement un peu gris, des dessins, des plans, des coupes et des élévations permettent de suivre parfaitement l'argumentation de l'auteur. Le plan de la description archéologique rompt avec les habitudes courantes, car la couverture, l'élévation, les supports, les ouvertures, etc. sont étudiées séparément. La présentation y gagne du point de vue chronologique, mais la description manque de suite. L'on n'a, sous les différents chapitres, qu'une description partielle des principales parties de l'église (chœur, transept, nef), et si l'on veut se faire une idée d'ensemble de chacune d'entre elles, il faut successivement se reporter aux divers chapitres dans lesquels leur description est comme débitée en tranches. Cette monographie, dans sa partie descriptive du moins, se lit donc un peu comme un dictionnaire. Est-ce un avantage ? On serait tenté d'en douter lorsqu'après avoir pris connaissance de l'exposé de l'auteur sur les voûtes, il faut chercher quelques pages plus loin l'économie de leurs supports.

Les deux problèmes principaux que pose l'église de Pontigny sont ceux de la restitution du chœur primitif et des voûtes de la nef.

M. Fontaine a parfaitement raison d'écarter d'emblée les solu-

9. Dans sa préface, M. Seguin signale avec raison diverses bourdes commises par le Ministère des Beaux-Arts dans le classement des objets d'art religieux comme monuments historiques. Les listes dressées au lendemain de la loi de séparation ont été établies avec une inconcevable négligence, je l'ai constaté bien des fois. Plus tard, on a rectifié et amélioré sur bien des points.

tions de Dehio et de Holtmeyer (chœur entouré d'un déambulatoire rectangulaire bordé de chapelles du type de Cîteaux ou d'Ebrach), en faisant remarquer que la chapelle orientée de la travée intermédiaire des croisillons est percée d'une baie qui n'aurait pu s'ouvrir primitivement sur une autre chapelle; il écarte aussi la restitution donnée par M. Philippe dans sa notice du Congrès archéologique d'Avallon (chœur rectangulaire d'une travée) pour la raison qu'un transept pourvu de quatorze chapelles comme celui de Pontigny aurait souffert d'une trop grande disproportion avec un chœur qui n'en possède aucune. Nous verrons plus loin que cette raison n'est pas suffisante. Il se rallie enfin à la solution proposée par M. Giesau et par M. Rose, mais en l'atténuant. Les archéologues allemands, dont l'opinion diffère sur la structure des voûtes, sont d'accord pour restituer un chœur à chevet plat, profond de trois travées et flanqué de collatéraux prolongeant les bas-côtés de la nef. Ces collatéraux se retournent à l'est à angle droit pour former un déambulatoire sur lequel s'ouvrent des chapelles. Cette solution est aussi celle de M. Fontaine, sous réserve que le chœur n'aurait eu que deux travées au lieu de trois. Or, en conservant à sa restitution les bas-côtés flanquant le chœur, M. Fontaine s'expose à l'objection décisive formulée il y a vingt ans par M. John Bilson contre l'hypothèse d'un prétendu déambulatoire rectangulaire ayant entouré le chœur primitif de Pontigny. M. Bilson note, en effet, ceci : dans le mur sud de ce qui est aujourd'hui le bas-côté sud du chœur actuel, et tout proche du transept, la présence d'une double piscine et d'une crédence à un emplacement exactement conforme à celui des piscines et crédences des autres chapelles du transept prouve que cette première travée du bas-côté méridional du chœur actuel était primitivement une chapelle comme les autres chapelles du transept[1]. Il n'y avait donc pas de place pour une travée de déambulatoire. J'en conclus que M. Fontaine aurait dû se conformer à la restitution de M. Philippe qui est la seule s'accordant avec la présence des précieux vestiges si heureusement signalés par M. Bilson.

A l'érudition germanique l'auteur emprunte, signalons-le en passant, l'habitude de désigner par un chiffre romain accolé au nom de l'église, les différents « états » du monument étudié, ce qui est d'ailleurs commode. C'est ainsi qu'il mentionne Cîteaux II, Morimond II, Clairvaux III, etc. Mais pourquoi a-t-il cru devoir emprunter à Rose sa dénomination de Pontigny I appliquée à l'église dont le chœur a précédé le chœur actuel ? Ne sait-on pas pertinemment que ce prétendu Pontigny I a été précédé d'une autre église fort petite, laquelle apparaît d'ailleurs sur le plan de 1760 et

1. John Bilson, *The architecture of the Cistercians, with special reference to some of their earlier churches in England* dans *The archaeological Journal*, vol. LXVI, p. 213, note 4.

que les auteurs du *Voyage littéraire* ont ainsi décrite : « On voit derrière cette église les mazures de l'ancienne, c'est-à-dire de la première église de Pontigny. Elle étoit petite, mais assez belle pour le temps » ?[2].

Le chœur actuel est terminé par un chevet semi-circulaire entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvrent sept chapelles rayonnantes, englobées dans un mur commun qui donne faussement d'ailleurs l'impression d'un demi-cercle parfait. Ce plan, qui diffère des plans habituels dans lesquels les chapelles rayonnantes forment autant d'éléments isolés, s'inspire sans aucun doute de celui de Clairvaux III consacré en 1174, qui présente de son côté d'étroites analogies avec celui de la cathédrale de Langres. Il eût été intéressant de noter à ce sujet que ce fut l'évêque de Langres qui consacra le chœur de Clairvaux.

Dans ce chapitre d'archéologie comparée sur les chœurs à déambulatoire dont les chapelles rayonnantes forment, en plan, une couronne demi-circulaire, sans solution de continuité, il n'aurait pas été inutile de citer avec sa date de consécration (1163) le chœur de l'abbatiale de Dommartin (Pas-de-Calais), dont le prototype, suivant l'opinion de C. Enlart, aurait été le chœur de la cathédrale détruite de Térouanne, dédié une trentaine d'années auparavant. Ces dates, et notamment la dernière, sont fort antérieures, on le voit, à celles des chœurs de Pontigny (*circa* 1180-1200), de Clairvaux (1174), ou même de la cathédrale de Langres. Il apparaît dès lors que la théorie de M. Fontaine, suivant laquelle ce schéma serait « plutôt bourguignon », semble quelque peu exclusive.

La liste des chœurs construits d'après ce plan que nous donne M. Fontaine est intéressante à consulter, mais elle s'inspire de l'énumération de M. Rose, laquelle n'est pas exempte de lacunes. Cet auteur, qui déclare en effet ne pas connaître de chœur de ce plan en Angleterre, ignore apparemment l'existence de l'abbaye de Beaulieu (Hampshire) qui fut fondée en 1205 par Jean-Sans-Terre au cœur de New Forest. Il eût été préférable de suivre l'auteur allemand pour la descendance allemande de ces chœurs et de s'inspirer, d'autre part, des listes fournies par le comte A. de Dion[3] et par l'abbé Emile Chevallier[4], auteur d'une excellente monographie de l'abbaye Notre-Dame de Bonport (Eure) dont l'abbatiale possédait aussi, notons-le en passant, un chœur élevé sur ce plan et qu'ignore également M. Rose.

L'autre problème est celui des voûtes de la nef. Ce sont des voûtes d'ogives. Mais ces voûtes ont-elles été prévues à l'origine, ou bien ont-elles fait l'objet d'un repentir ? Tous les archéologues

2. J. Bilson, *op. cit.*, p. 201, note 3.

3. *A propos de la fondation de l'abbaye de N.-D. des Vaux de Cernay.* Note servant d'introduction à L. Morize, *Etude archéologique sur l'abbaye de N.-D. des Vaux-de-Cernay...*, Tours, 1889.

4. *Notre-Dame de Bonport. Etude archéologique*, 1904.

jusqu'à présent se sont déclarés partisans de la seconde solution à l'exception de M. Rose, dont M. Fontaine adopte une fois de plus l'opinion, en la renforçant de nouveaux arguments.

Quels sont ces arguments ?

On admet généralement que les voûtes d'ogives sont prévues dès l'origine lorsque le plan des supports s'adapte dès le sol à la retombée des nervures. Or, tel n'est pas le cas ici. La pile cruciforme est prolongée dans le sens de la hauteur par un dosseret contre lequel est engagée la colonne du doubleau; des chapiteaux disposés de biais et assez gauchement au sommet du dosseret, reçoivent la retombée des nervures. Tel est l'argument principal qu'ont fait valoir jusqu'à présent les archéologues qui pensent que les voûtes d'ogives ont été rajoutées après coup, car pour eux la disposition maladroite de ces chapiteaux n'est qu'un expédient.

Mais M. Fontaine note que « la conception du pilier sans colonnes d'angle est tellement d'accord avec les habitudes cisterciennes que les moines, même quand ils cherchèrent d'autres solutions que celle de Pontigny, ne renoncèrent à aucun prix à cet aspect mural du pilier », et il ajoute que le dosseret a bien été prévu pour les voûtes d'ogives, car il n'existe pas dans les autres parties de la même église voûtées d'arêtes (transept).

L'argument n'est pas sans valeur, mais il est, si j'ose dire, à renversement. Que les supports du transept de Pontigny soient dépourvus de dosseret, c'est un fait; mais il faut bien admettre, d'autre part, que le dosseret contre lequel s'adosse la colonne engagée du doubleau constitue le support type des voûtes d'arêtes. Dès lors, si nous le voyons employé dans une nef relativement ancienne, telle que celle de Pontigny, dont la construction se place vers le début de la deuxième moitié du XII[e] siècle, nous ne sommes point disposé à admettre d'emblée que ce dosseret ait été prévu pour recevoir des voûtes d'ogives, d'autant plus qu'il existe dans cette même nef une travée construite dès le sol même de l'église dans le dessein évident d'être voûtée d'ogives : c'est la première travée, voisine de la façade. Or, dans cette travée, les supports des ogives sont constitués par des colonnes engagées. Il semble donc plus logique d'admettre, pour le reste de la nef, l'hypothèse traditionnelle, suivant laquelle les voûtes d'ogives n'auraient pas été prévues dès l'origine. Ajoutons à cela que les conclusions de Rose, suivies par M. Fontaine, n'ont pas été admises aveuglément en Allemagne, notamment par le D[r] Frankl (dont l'ouvrage ne figure pas sur les listes bibliographiques de M. Fontaine). Cet auteur signale entre autres une constatation fort intéressante de Curmann, à savoir l'incrustation après coup des murs-boutants sous les combles. Cette remarque est des plus importantes, car, si elle est fondée, l'hypothèse des voûtes d'ogives primitives semble aventurée. Nous avons cherché en vain l'opinion de l'auteur sur cette remarque qui méritait une discussion serrée.

A propos de l'élévation, M. Fontaine note « que les édifices du

début du XII[e] siècle, en Bourgogne, comme Paray-le-Monial, montrent une hauteur égale à trois fois la largeur de la nef, proportion très élevée mais qui tend à baisser : à Autun, la hauteur égale deux fois et demie la largeur. A Langres, la hauteur est juste le double de la largeur ». Plus loin, il ajoute que l'architecture cistercienne reste généralement fidèle à la proportion de Langres et que Pontigny répond à ce système.

Notons, en passant, que si la cathédrale de Langres atteint une largeur relativement considérable, c'est à l'emploi de la voûte d'ogives, plus légère, qu'elle le doit, alors que les deux autres églises citées sont couvertes de voûtes en berceau brisé. Mais n'est-ce pas prêter à la confusion d'établir un rapprochement entre les proportions de la cathédrale de Langres et celles de l'architecture des Cisterciens ? Ce n'est pas là, en effet, que ces derniers ont cherché le canon de leurs proportions. Ce canon, ainsi que les détails de l'élévation, ils les ont trouvés dans ces églises bourguignonnes à deux étages — grandes arcades et fenêtres hautes — voûtées d'arêtes dont la nef de Vézelay demeure le plus grandiose spécimen. En effet, il n'y a pas d'architecture cistercienne au sens strict du mot. Les Cisterciens ont adopté un type d'église qui florissait en Bourgogne au moment du grand développement de leur institut, parce que ce type d'église répondait à l'idéal de simplicité de l'Ordre; et cela est si vrai qu'il n'y a pas de différences essentielles entre leurs églises et d'autres églises non cisterciennes telles que celle de Montréal, par exemple.

Pour finir, signalons en passant une remarque de l'auteur (p. 56). « Ailleurs qu'à Pontigny, le plein des voûtins [du chœur] dans les retombées sera percé à une époque ultérieure par des ouvertures d'allègement — *oculi* de la cathédrale d'Orléans —, mais il faudra attendre trois siècles. » Inutile d'aller si loin de Pontigny et d'attendre si longtemps : le chœur de l'église de Villeneuve-sur-Yonne, assez voisine de Pontigny, qui date du XIII[e] siècle, présente déjà ce détail.

Je n'ai insisté sur la question des voûtes de la nef et sur celle du chœur primitif que parce que je les considère comme capitales pour l'histoire de l'abbatiale de Pontigny. Il m'en coûte de ne pouvoir parler, faute de place, des autres chapitres de ce livre rempli d'intérêt, qui apporte à l'histoire de la célèbre abbaye cistercienne une contribution que nous sommes heureux de signaler à l'attention des archéologues.

Jean VALLERY-RADOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES ET DOCUMENTS

G. Gassies (des Brulies). *Anthologie du théâtre français du Moyen Age.* [Tome II]. *Théâtre sérieux; mystères, miracles, moralités des XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, traduits en français moderne.* Paris, Delagrave, 1927. In-8° cavalier de 476 pages.

Les études de vulgarisation sur le théâtre du Moyen Age et les adaptations se multiplient; je serai le dernier à m'en plaindre, préoccupé de mettre en valeur le rôle éminent qu'il a joué dans l'évolution de notre littérature et de notre civilisation. Malheureusement, le théâtre sérieux médiéval apparaît ici mutilé de sa partie principale, je dirais volontiers décapité de ses mystères. Question de dimensions, affirme l'auteur dans sa brève introduction, mais que n'a-t-il sacrifié alors un ou deux miracles. Les vies de saints (sauf *Saint Nicolas*), les moralités à personnages abstraits, les mystères historiques ou profanes sont également absents.

Il est vrai que son principe paraît être de ne donner que des pièces entières, traduites soit en vers, soit en prose, sans qu'on puisse apercevoir la raison qui a déterminé l'emploi de l'un ou de l'autre mode. Il va sans dire que les traductions en vers, malgré toutes les licences nécessaires, et malgré un louable effort pour serrer le texte d'aussi près que possible, ne sont pas aussi rigoureuses, mais même les versions en prose sont parfois entachées de faux-sens. Je prends, par exemple, le début du *Miracle de Théophile* (p. 75) : *falorde,* qui signifie « parole vaine, bourde », est rendu par « misère »; *a la retornée,* qui veut dire « en retour », est traduit par « une bonne tournée »; *lancier,* par « flèches », alors qu'il s'agit de « coups de lance », etc.

L'adaptateur ne paraît pas non plus très au courant des travaux contemporains; il ne cite point, pour le *Jeu d'Adam,* les éditions Grass, Studer et l'adaptation de Chamard; pour le *Jeu de Saint-Nicolas* de G. Bodel, il omet l'excellente édition Jeanroy (1925) et pour le *Miracle de Théophile* de Rustebuef, l'édition Grace Frank (1925), toutes deux dans les *Classiques français du Moyen Age* de M. Roques. Les références à l'édition Paris et Robert des *Miracles de Notre-Dame,* sont imprécises. Pour Andrieu de la Vigne, il fallait renvoyer aux livres de Kerdaniel et de Ph.-Aug. Becker et, pour le thème de l'*Aveugle et du Boiteux,* à mon article des *Mélanges Picot* (1913). On voit donc que les spécialistes auront peu à glaner ici, mais l'ouvrage n'en est pas moins à recommander au

grand public, qui peut y puiser une idée juste du genre miracle, tel qu'il fut pratiqué au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle et aux patronages qui se doivent de contribuer à la perpétuation et à la résurrection du genre[1].

Gustave COHEN.

F. Ed. SCHNEEGANS. *Le théâtre édifiant aux XIV^e^ et XV^e^ siècles* (Poèmes et récits de la vieille France, XI). Paris, E. de Boccard, 1928. In-12 carré de XXXII-158 pages. Prix : 6 francs.

Ce joli petit volume fait suite à celui de A. Jeanroy, paru dans la même collection et dont j'ai rendu compte ici même. Il embrasse donc la suite de l'évolution du théâtre religieux, la période de formation du Mystère de la Passion et du Miracle de Notre-Dame (XIV^e^ siècle) et la période d'épanouissement des grands drames cycliques (XV^e^ et première moitié du XVI^e^ siècle). Une introduction d'une trentaine de pages donne une idée très nette et très *up to date* de cette évolution qu'éclaire ensuite la présentation de pièces ou extraits fidèlement traduits en prose moderne : le Miracle de Guibour, celui du Chevalier qui donna sa femme au diable, celui de Grisélidis (partiellement). La *Passion* de Greban est figurée surtout par la diablerie initiale, le récit de Lazare ressuscité, un dialogue de Jésus et de Marie, la Mort de Jésus, tandis que la *Passion* de Jean Michel l'est par les scènes de la Mondanité de Madeleine et il n'y a rien à objecter à ce choix.

On y regrette cependant l'absence d'exemples empruntés au *Mystère d'Orléans*, aux Vies de saints, dont il a été question dans l'Introduction, et aux Moralités « édifiantes » que celle-ci passe complètement sous silence, on ne sait pourquoi.

Voici quelques observations de détail. Page XIV, n. 1 : Ph. Aug. Becker vient de consacrer un petit livre à *A. de la Vigne*. — Page XVIII. Le Paradis est sans doute « à gauche du spectateur », mais à droite de l'acteur divin. Ce n'est pas un degré mais un véritable escalier ou une échelle qu'il faut pour descendre du Paradis. Ce n'est pas par charretées mais par brouettées que les Diables sont jetés en Enfer, ou plus souvent ils y sont menés par la « *cordele* » comme dans le tympan de Bourges. Les « maîtres des secretz » s'appellent, dans les textes de Mons, « les députés aux secretz » et, ailleurs, le plus souvent jusqu'au XVII^e^ siècle même, les « *faintiers* ». — Page XIX, n. 1 : *Apoleine*, lire : Apolline. — Page XXIII : L'attribution des *Actes des Apôtres* à Arnoul Gréban est bien discutable et a été en effet discutée par Raymond Lebègue, dans une thèse récente, où est précisé aussi le rôle de réviseur

1. Ce m'est une occasion de rappeler ici les belles tentatives modernes de Henri Ghéon et des Compagnons de Notre-Dame à Paris, de l'abbé J. Le Bayon en Bretagne au théâtre de Sainte-Anne d'Auray, celles qui eurent lieu à Nancy et celles aussi de Maurice Pottecher à Bussang (son *Amis et Amile* a été joué à Paris l'an dernier).

assumé à Bourges par Capunculus-Chaponneau. La représentation d'Aix n'est rien moins que sûre. Les archives locales n'en portent aucune trace. — Page xxv : Les didascalies si détaillées du *Mystère du Viel Testament* me paraissent plaider pour la représentation au moins partielle, de même que l'influence exercée par ce drame sur de Bèze et Des Masures. Au reste, nous avons des mentions précises. — Page xxxi : On pourra ajouter *Le théâtre en France au Moyen Age*, t. I : *Le théâtre religieux* (Paris, Rieder, 1928), dont a parlé ici même le chanoine L. Marcel.

Gustave Cohen.

Jean Maubourguet. *Inventaire de Puymartin (XIII, XIV^e, XV^e siècles)*. Sarlat, impr. Michelet, 1928. In-8° de 84 pages.

L'auteur du *Périgord méridional*, l'éditeur du *Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, était particulièrement qualifié pour nous donner ce qui fait souvent défaut à l'érudition française à l'endroit du XV^e siècle : un inventaire analytique d'archives privées intéressant l'histoire d'un des grands fiefs de la mouvance royale.

Cet inventaire intéresse au premier chef l'histoire économique et sociale du Périgord, mais un certain nombre des documents analysés ont trait à l'histoire ecclésiastique et renseigne sur la composition du monastère de Sarlat et l'organisation du chapitre cathédral, au temps de Raymond de Roquecorn, premier évêque de Sarlat (1318-1324), sur les importantes possessions de l'abbaye de Cadouin dans la région, sur le couvent des Frères-Mineurs de Sarlat et sur les chapellenies. Certains de ces textes appartenant surtout au XIV^e siècle, sont rédigés en langue romane et offrent un grand intérêt philologique. Une table des noms propres complète heureusement ce travail.

Les spécialistes regrettent avec raison que l'étude de l'histoire sociale et économique du Moyen Age ne soit pas encore assez poussée pour permettre de généraliser en toute sûreté, et pour en avoir une connaissance intime, ils demandent l'établissement préalable d'une série complète de monographies. L'inventaire analytique des chartes de Puymartin répond bien à ce vœu.

Louis Fabre.

Jean-Baptiste Eriau. *Une mystique du XVII^e siècle : Sœur Catherine de Jésus, carmélite (1589-1623). Sa vie et ses écrits*. Introduction et notes. Paris, librairie Desclée et C^ie, 1929. In-8° de XVI-204 pages.

Sœur Catherine de Jésus (M^lle de Nicolas) née à Bordeaux en 1589, entra en 1608, après avoir été préparée par M^me Acarie, au carmel du faubourg Saint-Jacques, où elle suivit la direction de M. de Bérulle, du P. Coton et de la Mère Madeleine de Saint-

Joseph — ce qui la situe dans la carte mystique très complexe du temps — puis en 1617 à celui de la rue Chapron, où elle mourut, en odeur de sainteté, après de douloureuses maladies, en 1623.

Sa vie, publiée par sa prieure, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, eut un succès rapide et plusieurs éditions jusqu'en 1656. Elle était précédée d'une magnifique préface où Bérulle présentait l'ouvrage à la reine mère Marie de Médicis (qui connaissait et appréciait sœur Catherine) et disait la grandeur devant Dieu des petits devant le monde.

C'est cet écrit que réédite M. Eriau. Il est suivi de quelques prières, notes, exercices spirituels et lettres de sœur Catherine de Jésus. Les lettres au cardinal de Bérulle sont particulièrement intéressantes; l'humble religieuse n'hésitait pas à donner au fondateur de l'Oratoire, qui les sollicitait d'ailleurs, des conseils, presque des ordres.

Sœur Catherine avait une dévotion particulière à l'enfance du Christ et même aux neufs mois que Jésus passa dans le ventre de sa mère, la plus étroite prison, le plus prodigieux abaissement du Verbe Incarné. Les extases, visions et révélations ont une grande place dans sa vie. Conformément aux traditions, les carmels se gardaient d'ailleurs de les confondre avec l'état mystique, dont ils sont le complément et non l'essence, laquelle consiste dans l'union avec Dieu. On pouvait les apprécier comme des faveurs mais on ne devait pas les rechercher. On s'en défiait même. Telle est non seulement la tradition de l'Eglise, mais l'attitude même des mystiques musulmans ou hindous sérieux, comme le note M. Olivier Leroy dans son ouvrage sur *La lévitation*.

Emile DERMENGHEM.

Y. DELAPORTE. *Une prière de saint Fulbert à Notre-Dame*. Chartres, libr. Renier, 1928. In-8° de 30 pages et 3 planches.

Cette brochure, artistement présentée par la librairie Renier, à Chartres, a été imprimée sur les presses de la maison Lainé et Tantet, le 29 décembre 1928, en l'année du neuvième centenaire de la mort de saint Fulbert.

Elle débute par la reproduction, sur planches en héliotypie — d'après trois folios du manuscrit 83 de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer — de la *Prière du vénérable Fulbert, évêque de Chartres, à sainte Marie, mère du Seigneur*. Suit une notice de M. le chanoine Delaporte sur saint Fulbert, sur le manuscrit de Boulogne-sur-Mer et l'authenticité de la prière. Viennent ensuite, en caractères modernes, le texte latin de la prière et une traduction française avec notes expliquant les allusions à des faits plus ou moins légendaires.

Cette prière, d'une suavité remarquable et d'une piété émotionnante, « mériterait d'être remise en honneur » : c'est le vœu de l'éditeur qui n'a négligé aucun soin pour en voir la réalisation.

H. COUGET.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Olivier Leroy. *La lévitation.* Contribution historique et critique à l'étude du merveilleux. Paris, librairie Valois, 7, place du Panthéon, 1928. In-8° de 387 pages. Prix : 25 francs.

Une tradition constante, presque universelle et ininterrompue, prétendant que certains individus ont pu à certains moments se soulever dans l'air ou même s'y mouvoir sans appui visible, sans action contrôlable d'aucune force physique, M. Olivier Leroy, agrégé de l'Université et auteur de plusieurs ouvrages de sociologie et d'économie, notamment d'une réfutation de la théorie du prélogisme, *La raison primitive,* a jugé que la chose méritait d'être étudiée avec toutes les ressources de la méthode historique et critique la plus rigoureuse et sans idée préconçue.

Il expose d'abord les traditions depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au xx^e^ siècle même, dans les pays les plus lointains comme en France, chez les sorciers et les démoniaques, les médiums et les magnétisés, l'Ancien et le Nouveau Testament, les églises copte, grecque, russe, enfin et surtout dans l'hagiographie catholique.

Dans une seconde partie, l'auteur examine les faits, c'est-à-dire le crédit qu'on peut accorder aux traditions précédemment rapportées. Il se refuse à une attitude dogmatique qui expulserait *a priori* de l'histoire les faits insolites ou miraculeux. Il reconnaît qu'un très grand nombre de récits de lévitations sont fortement suspects, vraisemblablement faux ou probablement interpolés, copiés sur des thèmes traditionnels. Mais il affirme en historien qu'il subsiste un certain nombre de cas « où les preuves de la réalité de la lévitation offrent les garanties qu'on exige habituellement de l'histoire ». Olivier Leroy décrit les caractéristiques physiques et psychologiques de la lévitation chez les mystiques catholiques, qui lui fournissent les documents les plus sérieux et détaillés, et les oppose aux caractères de la lévitation attribuée aux médiums. Outre des différences matérielles, il y a entre eux la grande différence de l'orientation ascétique et morale de la vie.

Dans la dernière partie du volume, l'auteur en vient aux théories qui ont essayé d'expliquer (à moins qu'on ne le niât formellement) le phénomène de la lévitation, théories naturalistes ou supranaturalistes. Il pense personnellement qu'on ne peut l'attribuer qu'à une cause hétérogène aux forces de la nature, et il y voit, comme la théologie catholique, un prodige divin ou un artifice démoniaque. Il pense que les lévitations des possédés ou des médiums sont une parodie du charisme des saints; quant aux mystiques non catholiques ou même païens, on ne doit pas dénier *a priori* à leurs extases, lévitations ou autres états, une origine divine. Ce dernier point a été étudié par le R. P. Maréchal (*Etudes sur la psychologie des*

mystiques), notamment à propos du mystique musulman Hallaj, sur lequel M. Louis Massignon a écrit un ouvrage capital.

La théorie des théologiens catholiques ne se flatte d'ailleurs pas d'expliquer analytiquement le phénomène; elle se contente de voir dans la lévitation du saint un signe visible de l'emprise divine sur sa personne, générateur de crainte et d'amour. « Le prodige trouve dans son symbolisme sa justification et la toute-puissance qui le produit nous dispense d'en chercher les causes instrumentales. »

Métaphysiquement, étudiant le *Problème du mal*, M. Emile Lasbax voyait dans l'opposition de la force centrifuge et de la force centripète, une des nombreuses manifestations du dualisme Bien-Mal, Amour-Haine. J. de Maistre avait noté que la spiritualité devait logiquement affranchir de la pesanteur.

Emile DERMENGHEM.

A. LEMAN. *L'Eglise dans les temps modernes* (Bibliothèque des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1928. In-16 de 199 pages. Prix : 10 francs.

En quatre chapitres, M. le chanoine Leman, doyen de la Faculté de théologie de Lille, développe son programme qui pourrait aussi bien s'intituler : l'Eglise catholique entre deux grandes épreuves.

La décadence de la civilisation médiévale et les abus contre lesquels se dressa la Renaissance provoquèrent le protestantisme avec Luther pour initiateur, Henri VIII et Calvin pour premiers propagateurs. Le concile de Trente prépare la restauration catholique, les ordres religieux y travaillent, ainsi que les missions dont l'Eglise de l'Amérique espagnole sera la lointaine création. Alors apparaît le XVII^e^ siècle : à côté du magnifique progrès religieux en France, les autres pays ne restent pas en arrière, grâce à sainte Thérèse en Espagne, grâce à saint Charles Borromée et à saint Philippe Néri en Italie. Les ordres religieux, les Jésuites, accourent à la voix de la Propagande et fondent les Eglises de Chine et du Japon.

L'erreur protestante chemine toutefois d'une manière souterraine et prépare l'incrédulité du XVIII^e^ siècle. Aux rationalistes anglais Hobbes, Locke, Hume, se joignent le jansénisme et le joséphisme pour battre en brèche l'Eglise catholique. Les premiers forment des disciples, Voltaire tout d'abord, le niveleur universel, qui prétend créer l'école du théisme rationaliste ou philosophique, d'où procède celle de l'*Encyclopédie*, qui se fait athée et rationaliste. Rousseau leur oppose le culte de la bonne nature. L'Eglise, impuissante tout d'abord à vaincre ces redoutables adversaires, prépare cependant de nouveaux efforts de restauration, après le divorce avec l'Etat, proclamé par la Révolution française.

On ne saurait trop recommander aux étudiants comme aux travailleurs en histoire ecclésiastique, cet excellent résumé, substantiel, précis, fruit d'un long enseignement : les questions y sont

condensées d'une manière claire, et ces grandes lignes de l'histoire peuvent servir de fils conducteurs à des études plus détaillées. Les origines du protestantisme comme celles de l'incrédulité sont établies d'une manière définitive, les questions doctrinales y tiennent une place prépondérante et le jansénisme, dont on sait les points d'attache avec Calvin, apparaît clairement dans sa marche tortueuse. Au XVIII[e] siècle il se fait politique et s'efface graduellement dans l'histoire de l'Eglise.

Deux points seraient à compléter cependant dans cet exposé succint. La prédication de Calvin et les progrès de son Eglise à travers l'Europe n'apparaissent pas suffisamment en liaison avec l'activité des prédicants issus de Genève. En fait, ceux-ci ont supplanté le luthéranisme et l'ont confiné aux races allemande et scandinave. L'anglicanisme et le presbytéranisme n'en sont que des succédanés et l'on connaît assez leur prépondérance politique et sociale chez les races anglo-saxonnes.

Ce qui, encore, appelait un développement plus ample, c'est l'organisation nouvelle et complète de l'Eglise romaine avec ses congrégations, à commencer par la Secrétairerie d'Etat et le Saint-Office. Et cela pendant le concile de Trente, et pour prévenir l'intervention des prélats, laquelle inquiétait toujours la curie peu disposée au changement. L'œuvre ainsi recommencée fut complétée par Grégoire XIII et Sixte-Quint, aboutit à la Propagande et a duré deux siècles et plus, jusqu'à ce qu'elle ait été rajeunie par Pie X. Par ce court exposé on aurait marqué plus fortement le rôle prépondérant de l'Eglise romaine dans la marche de l'Eglise universelle. Là, en effet, réside le principe d'autorité qui fait la force et le succès de la Papauté dans la société moderne.

P. Richard.

Abbé Paulin Giloteaux. *Patriotisme et internationalisme. Patrie, guerre, paix, internationalisme, Société des Nations.* Paris Téqui, 1928. In-12 de 278 pages. Prix : 10 francs.

Synthèse d'esprit judicieux et de ferme bon sens, ce livre est en même temps une bonne et belle action, car il dissipe des illusions funestes et malheureusement trop répandues. A force de maudire la guerre, plusieurs en sont arrivés à jeter l'anathème à la patrie, que la guerre a pour objet de défendre. M. l'abbé Giloteaux commence par relever et remettre sur la vraie base cette idée fondamentale et sacrée. Il définit ensuite la guerre elle-même, indiquant les conditions dans lesquelles elle est légitime, et celles aussi où, après l'avoir été, elle cesse de l'être. S'adressant plutôt à un public moyen, il ne s'élève pas à la hauteur d'un Joseph de Maistre : il ne nous montre pas dans la guerre « une loi du monde ». Mais il en dit ce qu'il faut pour que dans une juste guerre le citoyen, le chrétien fasse tout son devoir. Il passe ensuite à la paix elle-même, montrant sur quelles bases elle repose et ce qui en assurera la durée.

Dans cinq chapitres sur l'Internationalisme, l'auteur met les choses bien au point, distinguant les efforts louables tentés pour rapprocher et unir les peuples, des utopies du pacifisme humanitaire.

La cinquième partie, « la Société des Nations », est un excellent résumé d'histoire. Voici d'abord la chrétienté du Moyen Age, grande communauté conduite par les papes et où, tant qu'elle le peut, l'Eglise limite la guerre. Le grand schisme déchire cette communauté, la révolte protestante la détruit. Puis on essaie de retenir la paix et c'est la politique de l'équilibre qui échoue avec les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. Vient la Sainte Alliance, œuvre mystique d'Alexandre Ier, qui assure à l'Europe quarante ans de paix. Le débile Nicolas II imagine le tribunal de La Haye, qui n'empêcha rien. La Société des Nations, dont nous sommes dotés aujourd'hui, pourrait empêcher beaucoup de choses. Souhaitons lui d'aboutir en créant parmi les nations une atmosphère propice tout ensemble au désarmement, à la sécurité et à l'arbitrage.

Th. MALLEY.

Mgr TISSIER. *La doctrine de nos fêtes.* II. *Les fêtes de saints.* Paris, Téqui, 1928. 2 vol. petit in-8° de VI-264 et VI-253 pages. Prix : 12 francs le volume.

L'avant-propos du premier volume de cette seconde série de *La doctrine de nos fêtes* déclare nettement l'intention de l'auteur : il s'adresse aux prêtres et aux fidèles « en quête d'idées qui facilitent leur ministère et d'exemples qui les entraînent à la vertu ». C'est de la haute vulgarisation de caractère pratique, genre où l'on sait que l'éminent évêque de Châlons est passé maître.

Bon nombre des sujets de ces conférences, instructions et panégyriques, sont empruntés à l'histoire religieuse de la France. Dans *Les grands maîtres,* on lira avec profit la conférence sur la langue de saint François de Sales, les discours sur l'esprit de saint Vincent de Paul, sur le soixante-dixième anniversaire de l'œuvre d'Orient, sur le cinquantenaire de l'Institut catholique de Paris. Dans *Les grands exemples,* à l'exception du panégyrique de saint Jean Eudes, il y aura moins à prendre pour ce qui est des faits. Mais, loin de réclamer d'un livre ce qu'il n'aspire pas à donner, on doit le louer de donner plus encore que ce qu'il semblait promettre; c'est le cas de *La doctrine de nos fêtes;* chaque fois que l'orateur touche à l'histoire, son information est sérieuse, son développement instructif. On souhaiterait qu'un tel exemple, parti de haut, fût imité.

H. WAQUET.

Mgr GRENTE. *Œuvres oratoires et pastorales.* Tome IV. Paris, G. Beauchesne, 1928. In-8° de 340 pages.

Mgr Grente, qui vient de nous raconter d'une manière si attachante « le beau voyage des Cardinaux français aux Etats-Unis et

au Canada », nous a donné presque en même temps le tome IV de ses *Œuvres oratoires et pastorales*. Les sujets les plus divers y sont traités avec une parfaite distinction de pensée et de style. Ce sont des lettres pastorales d'une psychologie très pénétrante, des discours ou des allocutions de circonstance du plus pur atticisme, que tous les lettrés liront avec le plus vif plaisir. Nous signalons spécialement à nos lecteurs les morceaux qui touchent à l'histoire de l'Eglise, la lettre pastorale au clergé du diocèse du Mans portant indiction du synode où Mgr Grente esquisse un aperçu rapide mais très vivant des principaux synodes qui ont eu lieu dans son diocèse depuis les temps mérovingiens, le discours sur Notre-Dame de Sion, protectrice de la Lorraine, et surtout les panégyriques de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, de sainte Marie-Madeleine Postel, de saint Jean Eudes. Ces pages constituent un portrait achevé et finement ciselé qui est fait de main de maître.

J.-B. Sabrié.

Louis Bréhier. *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades.* 5e édition. Paris, Gabalda, 1928. In-12 de xiv-399 pages. Prix : 15 francs.

Il serait superflu de faire connaître à nos lecteurs l'excellent ouvrage de M. Bréhier sur *Les Croisades*. Qu'il suffise d'indiquer le progrès que cette cinquième édition réalise sur les précédentes. Rien n'a été changé au sujet et la disposition des chapitres reste la même. Mais vous y trouverez en supplément : 1° un *appendice* (p. 375-388), où l'on fait ressortir avec opportunité la part prépondérante de la France dans les croisades; 2° des *éclaircissements* (p. 387-388) relatifs aux croisades dans la toponymie (à signaler, pour une nouvelle édition, le surnom de Jérusalem donné à l'abbaye de Rebais-en-Brie, *R. H. E. F.*, t. II, p. 487); 3° un *supplément bibliographique* (p. 387-396) qui complète par chapitres les indications précédemment fournies sur le sujet.

V. C.

Mgr A. Boucher. *Petit atlas des missions catholiques.* Paris, A. Hatier, 1928. In-4° de 231 pages.

Cet atlas permet de situer dans le monde l'apostolat missionnaire de l'Eglise. Il rappelle les notions sommaires les plus essentielles, s'attache à localiser les circonscriptions religieuses et renseigne sur le stade de civilisation et des mœurs des peuplades évangélisées. De nombreuses illustrations et des tableaux d'ensemble précisent ces menues notations.

S. G.

ART CHRÉTIEN

Le R. P. Abel Fabre. *Manuel d'art chrétien* (Collection des manuels du catholique d'action). Paris, Bloud, 1928. In-8° de 470 pages, 508 gravures. Prix : 36 francs.

Nous venions de terminer la lecture du volume du R. P. Fabre quand nous avons appris la triste nouvelle de sa mort prématurée. Du moins n'est-il pas trop tard pour rendre hommage à sa dernière œuvre, qu'il a pu, heureusement, mener à bien.

Ce manuel doit, dans l'esprit de son auteur, servir de guide aux professeurs des séminaires et former le goût des élèves auxquels il s'adresse. Il ne se présente nullement comme un livre d'archéologie pure; c'est dire qu'il ne faut pas chercher dans cet ouvrage ce que le R. P. Fabre n'a pas voulu y mettre. Présenter une synthèse aussi complète que possible de l'art chrétien dans ses diverses manifestations, des origines au xx^e^ siècle, synthèse appuyée à la fois sur la science des maîtres de l'archéologie et le sentiment esthétique des artistes, dans une forme et un style extrêmement concis, tel a été le but que s'est proposé l'auteur. Disons tout de suite que le résultat obtenu est digne d'éloges.

Les professeurs trouveront dans les vingt-quatre leçons qui divisent l'ouvrage, tous les éléments de cet enseignement archéologique tel que le souhaitait le pape Pie X, fondé pour une large part sur l'étude de l'archéologie chrétienne et de l'histoire de l'art. Les élèves puiseront dans ces pages nourries et condensées, les grandes idées actuellement admises en archéologie et apprendront à former leur jugement et leur goût; une illustration très abondante, judicieusement choisie et répartie dans l'ensemble du manuel, leur facilitera grandement cette dernière tâche. Il convient à ce propos de louer les éditeurs pour la présentation matérielle du volume et l'exécution des clichés, reproduits avec netteté et finesse.

Peut-être pourrait-on formuler deux réserves de détail. On regrette, à l'intérieur des leçons, l'absence de sous-titres, qui auraient, en maints endroits, aidé à la clarté de l'exposé sans nuire à sa concision. Il semble, d'autre part, si l'on pénètre dans la composition et le fonds même de l'ouvrage, que l'auteur ait insuffisamment développé les leçons sur l'architecture et la sculpture gothiques, qui marquent en somme l'apogée et l'épanouissement de l'art chrétien. Le R. P. Fabre n'est plus là pour parfaire son œuvre; mais, si, comme tout le fait prévoir, le succès de ce manuel nécessite une seconde édition, nous souhaitons qu'une extension plus considérable soit donnée à cette période essentielle du xiii^e^ siècle, aux dépens, par exemple, de l'architecture des xviii^e^ et xix^e^ siècles.

M. Le Grand.

Georges MARÇAIS. *Manuel d'art musulman. L'architecture. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile.* Paris, Picard, 1926-27, 2 vol. in-8°, de XI-967 pages. Prix : 100 francs.

Quelques études récentes ont fait entrevoir les rapports qui ont uni au Moyen Age l'art musulman et l'art chrétien. C'est la raison pour laquelle l'on trouvera ici le compte rendu d'un livre dont le titre paraît au premier abord étranger aux études poursuivies par la *Revue*.

Dans ce remarquable ouvrage, bourré de renseignements et d'illustrations, M. Marçais expose avec autant de compétence que de clarté l'évolution de l'architecture musulmane de l'Occident méditerranéen, c'est-à-dire dans les pays suivants : ancienne Berbérie (Tunisie, Algérie, Maroc actuels), Sicile, Espagne.

L'auteur étudie du IX^e^ au XIX^e^ siècle l'art des grandes périodes historiques correspondant aux dynasties en faisant précéder chacune de ces monographies d'un exposé sommaire des conditions historiques, dont l'utilité est incontestable. Chacun des chapitres est subdivisé méthodiquement de la façon suivante : architecture religieuse, architecture civile, architecture militaire, travaux d'utilité publique, décoration.

C'est sur ce plan clair et logique que sont successivement passés en revue les fondations aghlabites, l'art de Sedrâta, le domaine des Fatimides, la Sicile musulmane et normande, le Khalifat de Cordoue, les royaumes espagnols et les empires hispano-berbères des XI^e^ et XII^e^ siècles, l'art de Berbérie et d'Espagne aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, l'Espagne mudejar, le Maroc sous les dynasties chérifiennes, l'Algérie turque et enfin la Tunisie des derniers Hafcides et des Turcs. Sans entrer dans le détail de ces différents chapitres, examinons quelques-uns des principaux points de contact entre l'art chrétien et l'art musulman. Tout d'abord, l'art des monuments aghlabites du IX^e^ siècle dans l'ancienne province romaine d'Afrique apparaît pour une bonne part comme le prolongement de l'art chrétien local. L'auteur explique ce fait par le rôle des clients, affranchis d'origine non-musulmane, très probablement chrétienne et africaine dans l'entourage immédiat des émirs, parmi les agents qui surveillaient les constructions desdits émirs.

Mais au fur et à mesure que les traditions locales s'oblitérèrent, l'influence de l'Orient devint prépondérante ainsi qu'on peut le constater au XI^e^ siècle.

La Sicile normande et chrétienne reçut sans doute l'influence de l'Egypte fâtimite, « mais les conditions historiques rendent on ne peut plus vraisemblables les relations directes entre la Berbérie çanhâjienne et la Sicile et la transmission des formules de la première à la seconde ». Les édifices de style arabe de la Cuba et de la Ziza, à Palerme, rappellent certains détails d'architecture des

palais des Hammadides, dynastie dont l'une des capitales était Bougie.

Considérables dans tous les domaines furent les répercussions de la conquête de l'Espagne par l'Omeiyade 'Abd-er-Rahmân en 756. Examinons-les seulement dans le domaine artistique. Il y eut d'abord l'implantation sur le sol ibérique de l'art musulman dont l'un des chefs-d'œuvre est la mosquée de Cordoue; M. Marçais en donne un historique complet. L'art du Khalifat de Cordoue exerça une profonde influence même sur les régions espagnoles qui n'étaient pas soumises à la domination musulmane. C'est ainsi que les églises dites mozarabes, construites par les chrétiens d'Espagne, présentent plus d'un emprunt fait à l'art de l'Islam. Enfin, lors de la reconquête de l'Espagne par les rois catholiques, la population musulmane, qui passa sous la domination du vainqueur, travailla pour le compte de celui-ci. Ainsi naquit l'art *mudéjar* qui est, suivant la définition de l'auteur, l'art des musulmans continuant à vivre et à travailler sous le joug du vainqueur chrétien. M. Marçais consacre très justement un chapitre entier à cet art qu'il est indispensable de connaître pour l'étude des monuments espagnols postérieurs à la conquête.

Les rapports entre l'Espagne et la France furent particulièrement actifs durant le XI^e^ siècle. Ce fut l'époque des croisades des barons français contre les Maures d'Espagne; ce fut aussi l'époque de l'instauration de la puissance clunisienne dans les royaumes chrétiens du nord de la péninsule. Ces rapports franco-espagnols ont laissé des traces sur l'art religieux de notre pays. M. Mâle a relevé sur nos églises romanes des marques de l'influence arabe, arcs tréflés, arcs polylobés, modillons dits à copeaux, etc. Certaines églises du versant nord des Pyrénées présentent des spécimens de coupoles sur nervures entrecroisées dont la technique est empruntée à des modèles musulmans. L'exposé de M. Marçais nous aide à comprendre le milieu artistique d'où découlaient ces influences.

Jean VALLERY-RADOT.

Vincent FLIPO. *La cathédrale de Dijon*. Paris, Laurens, 1928. In-12 de 104 pages, 40 gravures, 1 plan. Prix : 6 francs.

Fernand BENOÎT. *Les Baux*. Paris, Laurens, 1928. In-12 de 110 pages, 43 gravures. 1 plan. Prix : 6 francs.

Raymond REY. *La cathédrale de Toulouse*. Paris, Laurens, 1929. In-12 de 100 pages, 42 gravures, 1 plan. Prix : 6 francs.

1. — On doit savoir gré à M. Flipo d'avoir rendu hommage, au début de son livre, aux importants travaux de M. le chanoine Chomton sur *Saint-Bénigne de Dijon*, qui ont tant contribué à mettre au point l'historique du monument[1]. M. Flipo se place nette-

1. Cf. notre compte rendu du dernier en date de ces ouvrages, *Saint-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques* dans la *Revue*, t. XI (1925), p. 259.

ment sur le terrain archéologique, qu'il connaît d'autant mieux d'ailleurs qu'il est l'auteur d'une thèse d'Ecole des chartes — demeurée malheureusement manuscrite — sur l'architecture gothique bourguignonne. Après avoir décrit les vestiges de la célèbre rotonde, l'auteur consacre la plus grande partie de son étude à l'église gothique actuelle, cathédrale seulement depuis le Concordat, dont il expose d'une manière précise et intéressante le système d'équilibre inspiré de celui de Notre-Dame de Dijon. Il affirme à ce propos que Notre-Dame de Dijon est le prototype de la formule gothique bourguignonne. Nous espérons que M. Flipo nous donnera un jour les raisons motivées de cette affirmation qui s'écarte de l'opinion commune. On sait en effet que M. Porée, qui a mis en lumière les curieuses analogies de construction du chœur de la cathédrale d'Auxerre et de Notre-Dame de Dijon, pense que le premier de ces monuments est antérieur par sa date au second.

Le grand incendie de 1271 est une date importante dans l'histoire de Saint-Bénigne, car c'est à la suite de ce sinistre que l'église actuelle fut reconstruite. Le chœur et la face orientale des croisillons étaient achevés en 1287. M. Flipo affirme que la nef était terminée en 1300. Cet espace de treize ans est-il suffisant pour permettre d'expliquer la très réelle différence de style qui existe entre ces deux parties de l'édifice ? Au premier abord, le délai paraît un peu court.

2. — De l'intéressant volume sur *Les Baux* de M. F. Benoît, nous extrayons seulement le passage relatif aux églises qui étaient fort nombreuses, mais de dimensions moyennes, tant dans la ville haute que dans la ville basse. L'une des plus importantes est l'église Saint-Vincent, dominée par un élément campanile. Notons aussi le paragraphe consacré à la curieuse fête des bergers ou *pastrage*, célébrée la nuit de Noël pendant la messe de minuit, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours après différentes interruptions : c'est aujourd'hui une sorte de mystère médiéval réduit à un dialogue entre les bergers et à l'offrande par ceux-ci d'un agneau à l'Enfant Jésus.

3. — *La cathédrale de Toulouse*, étudiée par M. Rey, est l'un des édifices religieux les plus intéressants, sinon le mieux réussi, du Midi : cette église est une synthèse.

A la vieille cathédrale romane d'Izarn, dont il reste quelques vestiges, se rattache le souvenir du cloître roman, détruit en 1811, et dont quelques débris, magnifiques spécimens de la sculpture romane toulousaine, comptent aujourd'hui parmi les chefs-d'œuvre conservés au Musée des Augustins. Citons, notamment, les huit apôtres groupés deux à deux, les jambes croisées et les robes flottantes, comme s'ils étaient en mouvement, dont M. H. Focillon fait état dans un récent article sur les *Apôtres et jongleurs romans* (*Etudes de mouvement*)[2].

2. *Revue de l'Art ancien et moderne*, année 1929, p. 13.

La vieille nef de Raymond VI, élevée dans les premières années du XIII[e] siècle est, suivant l'expression de l'auteur, « l'acte de naissance de l'architecture gothique dans le Midi de la France ». Le chœur, commencé par Bertrand de l'Isle sur le plan des grandes cathédrales du Nord de la France, doit être rapproché entre autres de celui de la cathédrale de Narbonne, avec lequel il présente des affinités remarquables. Il porte la marque de la conquête artistique du Nord sur le Midi, conséquence de la conquête politique.

La cathédrale toulousaine est le type du monument à ne pas étudier isolément, mais qu'il convient, au contraire, pour lui donner tout son sens, de décrire en le situant dans l'évolution du style régional. M. Rey n'a pas failli à ce programme et à ce propos nous devons signaler tout particulièrement le chapitre dans lequel, s'inspirant d'une théorie exposée par M. Mâle, il présente la voûte d'ogives méridionale comme une importation lombarde[3]. Il ajoute à cette théorie des arguments nouveaux en mentionnant les spécimens des plus anciennes croisées d'ogives toulousaines signalées jadis par Lahondès, notamment celles de la tour Mauran, qui auraient servi de modèle au maître d'œuvres de la nef de Raymond VI. Quant à la clef à l'intersection des nervures et à leur retombée en pointe dans les angles, M. Rey y voit un emprunt aux voûtes d'ogives des monuments cisterciens méridionaux. « La hardiesse du maître d'œuvre accommodant pour un vaste programme la formule lombarde à la formule cistercienne fit triompher dans le Midi la voûte d'ogives. » Telle est la conclusion en laquelle l'auteur condense son opinion concernant l'origine des croisées d'ogives méridionales.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

Marie GASQUET. *Sainte Jeanne d'Arc* (Les Grands Cœurs). Paris, E. Flammarion, 1929. In-16 de 212 pages. Prix : 12 francs.

L'année 1929 aura vu éclore une quantité d'ouvrages sur Jeanne d'Arc, littérature de circonstance qui, en majorité, n'est que maigre pâture pour l'historien. A quiconque désire relire la vie de la Pucelle, il faut recommander ce petit livre écrit avec une parfaite compréhension du temps et de la psychologie des acteurs du drame. Un choix heureux des plus belles paroles de Jeanne est relié par un récit sobrement imagé qui redonne la vie aux différents épisodes de cette courte, miraculeuse et poignante histoire. Plût à Dieu que notre littérature hagiographique, fertile en bonnes intentions, comptât chaque fois d'aussi ferventes réalisations.

L. R.

3. E. MÂLE, *L'architecture gothique du Midi de la France* dans *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1926. Cet article a été reproduit dans *Art et artistes du Moyen Age*, Paris, Colin, 1927, p. 110.

Général Weygand. *Turenne* (Les Grands Cœurs). Paris, Flammarion, 1929. In-12 de 258 pages. Prix : 12 francs.

Depuis les *Commentaires* de César, on sait que les grands hommes de guerre manient souvent la plume comme l'épée. Ce livre le prouve une fois de plus. Sans aucune affectation ni recherche de style, sans rien qui vise à l'effet, il se révèle comme l'œuvre d'un maître. Il est difficile de mieux saisir et de mieux présenter Turenne. Le libérateur de Varsovie nous le montre sous tous ses aspects, stratège de premier ordre, dont la réflexion et l'expérience grandissent sans cesse le génie, diplomate, quand il le faut, très grand seigneur, malgré sa gaucherie et sa simplicité d'allure, homme profondément bon et d'une haute valeur morale. Il n'a garde d'oublier le chrétien, et c'est par ce point surtout que Turenne trouve sa place ici. Le récit de la conversion du grand homme est un des meilleurs endroits du livre. Louis XIV en eut si grande joie, qu'il voulait dépêcher de suite un coursier pour en porter la nouvelle au pape Clément IX. Le pape, de son côté, songea un instant à faire de Turenne un cardinal. Si le héros s'y fut prêté, la chose était faite. Mais il préféra rester à la tête des armées de Louis XIV, et c'était en effet sa vraie vocation. Il n'eut pas, d'ailleurs, déparé le Sacré-Collège : il était devenu sincèrement et profondément catholique. Quand la mort le surprit, sur le champ de bataille, il songeait à se retirer à l'Oratoire.

En véritable historien, le général Weygand s'efface entièrement derrière Turenne et le laisse seul apparaître. Mais, sans qu'il le veuille, quelques réflexions, quelques remarques jetées çà et là, trahissent le grand chef, l'homme qui sait observer, prévoir, commander, le patriote soucieux de l'avenir d'un pays, dont il est lui-même une gloire. Ce n'est pas là un des moindres mérites de son ouvrage.

Th. Malley.

Eugène Levesque. *Les bienheureux martyrs du séminaire Saint-Sulpice, 2 septembre 1792.* Paris, 6, rue du Regard, 1928. In-16 de 75 pages. Prix : 3 francs.

A l'occasion de la solennité célébrée le 4 décembre 1928, au séminaire d'Issy, M. Eugène Levesque a composé une courte brochure, où se trouve raconté, brièvement, mais avec une précision parfaite, le sublime drame du 2 septembre 1792, en ce qui concerne les martyrs sulpiciens.

M. Levesque indique comment les futurs martyrs furent arrêtés, les uns à Issy, les autres à Vaugirard, et, chemin faisant, il trace la biographie sommaire de chacun d'eux; puis c'est l'emprisonnement aux Carmes, le martyre et enfin l'inhumation au cimetière de Vaugirard et dans le jardin des Carmes. Les ossements de ceux

qui furent ensevelis aux Carmes furent retrouvés, en 1867, lors du percement de la rue de Rennes; ils furent placés et ils sont aujourd'hui dans la crypte des Carmes. La brochure se termine par le tableau des martyrs sulpiciens ou élèves de Saint-Sulpice, béatifiés le 17 octobre 1926.

Cette petite brochure met au point un certain nombre de détails encore mal connus. L'auteur se doit et doit à ses lecteurs de reprendre et de développer son travail, afin d'apporter une plus utile contribution à l'histoire religieuse de la Révolution.

J. C.

Louise Bossan et Benoite-Marie de Corbeau. Lyon, Marius Audin, 1929. In-8° de 27 pages.

Cette plaquette, sans nom d'auteur, mais due à la plume érudite d'un lyonnais bien connu, M. l'abbé Humbert Mollière, ne se recommande pas seulement par sa présentation typographique : elle fait revivre pour nous un épisode de la Terreur à Lyon, qui est du plus haut intérêt. Louise Bossan et Benoite-Marie de Corbeau étaient deux religieuses de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Lyon, ordre de Saint-Benoît. Différentes d'âge, mais très attachées l'une et l'autre à la foi catholique, elles avaient, comme toutes leurs consœurs, sauf quatre, refusé la liberté, qu'en vertu des décrets de la Constituante, la municipalité leur venait offrir. La dispersion n'avait pas tardé et les vingt-huit religieuses, restées fidèles, de grandes dames pour la plupart, avaient dû plus ou moins vivre du travail de leurs mains. La liberté étant, d'après la déclaration des droits de l'homme, le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui et les pratiques de dévotion de ces anciennes religieuses faites dans le secret et ne nuisant à personne, on eut bien dû les laisser tranquilles. La Révolution ne l'entendait pas ainsi. A ses yeux, c'était un crime que de rester fidèle à Dieu et à son Eglise. Louise Bossan et Benoite-Marie de Corbeau payèrent de leur vie cette fidélité : toutes deux furent guillotinées, ainsi qu'une respectable veuve, M^me^ Ponson, qui leur avait donné l'hospitalité, et qu'un prêtre, non assermenté, M. Chapuis. La Terreur a fait ainsi beaucoup de martyrs. Ceux-ci ont un caractère spécial et dont tout lecteur est frappé, c'est la joie profonde et surnaturelle qu'ils font paraître en face de la mort, les femmes en particulier. Il y a là un héroïsme de foi qui rappelle la primitive Eglise et fait penser à ses martyrs.

Th. Malley.

Georges Goyau. *Un grand « homme ». Mère Javouhey, apôtre des noirs.* Paris, Plon, 1929. In-12 de 296 pages, avec 4 gravures hors texte. Prix : 12 francs.

M. Goyau s'est décidément laissé séduire par les missionnaires et, pour préciser davantage, par les missionnaires du continent

africain. Après un *Cardinal Lavigerie* et un *Monseigneur Augouard*, le voilà qui récidive et publie une *Mère Javouhey, apôtre des noirs*. Si l'on ne peut pas dire que le sujet soit neuf, le livre l'est incontestablement.

La Mère Javouhey — ce « grand homme » comme l'a qualifiée Louis-Philippe — a déjà été l'objet de très nombreuses publications. Sans parler de ses *Lettres* et des *Annales historiques de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny;* sans parler des *Vies* composées à diverses époques par le chanoine Caillard (1907) et par Mme Quenot, n'y a-t-il pas sur le grand apôtre du Sénégal et de la Guyane cette Histoire détaillée de la Vénérable due au P. Delaplace, dont la seconde édition, qui est de 1914, analysée ici même ?[1]. Et ne semble-t-il pas qu'après tant de bons et louables travaux, la matière était épuisée ? M. Goyau a pensé autrement. Et il a eu raison. L'aspect hagiographique de la vie de Mère Javouhey avait été montré certes; mais il restait à en faire voir ce qu'on pourrait appeler et ce que l'auteur lui-même nomme : l'aspect colonial. Et c'est, justement, sous cet angle que l'éminent académicien a envisagé son sujet. Il aurait pu aussi bien que d'autres, assurément, mieux même que beaucoup d'autres, faire des analyses d'âme, étudier l'action de la grâce chez cette admirable religieuse, profondément religieuse, qu'a été la fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny et mettre en relief ses magnifiques vertus. Sans négliger, précisément, ce côté de son sujet — et comment l'eut-il pu puisque, en définitive, c'est lui qui explique tout le reste ? — il s'est, surtout, attaché à faire ressortir et à mettre dans tout son jour l'action civilisatrice de Mère Javouhey et à montrer de quelle manière, malgré des difficultés de toute nature, elle est arrivée, avec ses filles, à tirer une partie du monde africain, principalement le Sénégal et la Guyanne, de sa misère physique et de sa misère morale, encore plus grande. Le tableau qu'il nous trace de ce que cette vaillante femme a fait pour l'émancipation des noirs, pour leur instruction, pour leur éducation, pour leur relèvement, pour leur vraie colonisation, enfin, et pour la composition duquel le Ministre des Colonies lui a livré tous les documents dont il pouvait avoir besoin est, forcément, succinct, mais par contre il est exact, il est précis, il est vivant surtout.

Tel qu'il est, l'ouvrage qui paraît « au moment même où des décisions souveraines de Rome se préparent peut-être à consacrer la gloire » de Mère Javouhey, est, d'abord, sans doute, une belle page d'apologétique parce que il est « un hommage à tous les germes de vie divine que sème autour d'elle et loin d'elle une existence de sainteté et à tout ce qu'implique d'apports divins le progrès même de la civilisation humaine ». Mais il est — et M. Goyau lui-même émet le vœu qu'il soit autre chose encore — à savoir le commencement de la fin d'une coutume qui n'a que trop duré à celle où

1. V. la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VIII (1922), p. 83-84.

sont les géographes, même les mieux intentionnés, lorsqu'ils font l'histoire de nos colonies, de prétériter à peu près totalement l'action qui précisément a le plus contribué à les rendre possibles et prospères : nous voulons dire l'action *missionnaire*.

Louis MARCEL.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Père GODEFROY, O. M. C. *Une page d'histoire franciscaine bourguignonne. Le couvent des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine.* Paris, librairie Saint-François, [1928]. In-8° de 105 pages. Prix : 6 francs.

Les origines de ce couvent se rattachent à la venue en France des premiers disciples de saint François; reconstruits après les troubles du XVI^e^ siècle, laïcisés par la Révolution, les bâtiments claustraux sont aujourd'hui propriété particulière. Les hasards de la guerre ont voulu que dans leurs murs soit signé, un soir de septembre 1914, l'ordre fameux: « Au moment où s'engage une bataille dont dépend le sort du pays... » Cette illustration toute récente menaçait d'éclipser le souvenir des fondateurs : le P. Godefroy doit être félicité d'avoir, à l'instigation du propriétaire actuel, rédigé la monographie de ce monastère.

Il n'a épargné pour cela aucune recherche et semble bien avoir épuisé toutes les sources; il a même dépouillé le fatras du P. Lachère, lui attribuant une valeur plus confraternelle que critique; ses références sont indiquées avec beaucoup de précision, trop parfois, ce qui n'est pas toujours synonyme de clarté[1]. On ne peut lui reprocher que le plan adopté pour sa rédaction : plan trop simple et dépourvu de méthode, aboutissant à une succession d'éphémérides, dont il est bien difficile de tirer la moindre vue d'ensemble.

Les pages captivantes que lui a fournies l'époque de la Réforme et de la Ligue, pages débordant parfois sur le cadre de l'histoire châtillonnaise, n'échappent pas à cette pratique regrettable d'entremêler les faits à la faveur des dates. Par contre, je m'empresse de rendre au P. Godefroy cette justice d'avoir traité avec assez d'impartialité et d'une façon plutôt objective, ce qui a trait aux dissensions intimes de la famille franciscaine au XV^e^ siècle; une seule phrase a échappé à sa plume : « Heureusement pour les conventuels, le remuant observant meurt en 1496 » (p. 41-42).

A cette contribution heureuse à l'histoire franciscaine, les édi-

1. Ces références sont-elles bien toutes de première main ? Il est permis d'en douter, notamment : p. 8, fin de la note 1; p. 14, note 3; p. 15, note 3; p. 25, note 2, etc. Pourquoi les citations à la *Description de Bourgogne* de l'abbé Courtépée sont-elles données tantôt à la première édition, tantôt à la seconde ?

teurs ont ajouté quelques illustrations assez judicieusement choisies, mais il eut été préférable de placer à l'intérieur de la brochure les deux clichés — les plus importants — qui ornent la couverture, que seuls les vrais bibliophiles auront la pensée de préserver.

Pierre BESNARD.

J. ANCELET-HUSTACHE. *Les Clarisses* (Les grands Ordres monastiques). Paris, B. Grasset, 1929. In-16 de XI-236 pages. Prix : 12 francs.

Le livre de M^me^ Ancelet-Hustache est divisé en deux parties. La première est un aperçu historique sur la fondatrice de l'ordre, sainte Claire, et sur sa réformatrice, sainte Colette de Corbie. La complicité de la nature et du paysage, l'humilité des prélats et des grands, tout concourt à créer autour de la sainte d'Assise, comme autour de saint François, une atmosphère de sérénité presque légendaire. On conçoit qu'une vie sans épisodes et comme consumée d'amour puisse difficilement créer une tradition. Des adoucissements furent apportés à la règle de la pauvreté aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles; il y eut du relâchement dans la clôture. Sainte Colette de Corbie entreprit de ramener l'ordre à la stricte observance. Rien de plus opposé à la vie de sainte Claire l'italienne, que celle de sainte Colette la picarde. Après un reclusage de quelques années dans sa ville natale, elle part à travers une Europe troublée et une France en armes, composant avec les grands et les princes, faisant adopter, tantôt ici et tantôt là, la règle de sa réforme. C'est cette règle qui se maintient encore de nos jours dans les monastères que M^me^ Ancelet-Hustache a visités et dont elle retrace la vie depuis la profession jusqu'aux usages de la prière, de la liturgie, du travail et de l'aumône. Et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit se perpétuer, au milieu de l'utilitarisme de la vie moderne, le précepte de l'apôtre, le *Nolite conformari huic saeculo*, dans ces conservatoires de la charité chrétienne que sont les monastères de Clarisses depuis sept siècles.

L. ROYER.

Un cloître dominicain à Paris. Les Filles de Saint-Thomas. Leur histoire, leur vie intérieure. XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Paris-Bruges, Desclée, de Brouwer et C^ie^, s. d., [1927]. In-12 de 453 pages.

C'est à la plume d'une des religieuses du monastère des Dominicaines de Châtenay (Seine) que nous devons l'histoire très documentée de ce couvent parisien, depuis ses origines jusqu'à sa disparition pendant la Révolution. Chose curieuse, jusqu'au XVII^e^ siècle, Paris ne posséda pas de monastère de Dominicaines. L'initiative d'une pareille fondation est due à une grande dame, Anne de Coumont la Force, comtesse de Saint-Paul, qui, à la suite d'une

épreuve terrible, décida d'installer à ses frais, à Paris, un monastère de Dominicaines du Grand Ordre, sous le vocable de saint Thomas d'Aquin. Le couvent de Sainte-Catherine de Toulouse fournit les premières religieuses : elles partirent en 1626, sous la conduite de Mère Marguerite de Jésus qui, après le monastère des Filles de Saint-Thomas, devait fonder, encore à Paris, le monastère des Filles de la Croix.

On lira avec intérêt et édification l'histoire de la vie religieuse de ce couvent qui, en 1642, s'installa définitivement près des remparts de la Porte Montmartre. On relève une foule de noms qui, avec celui de la fondatrice, intéressent l'histoire de la vie mystique, en France, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La Révolution trouva le couvent en pleine régularité. Ce fut avec regret que les religieuses quittèrent leur monastère. Deux d'entre elles moururent même sur l'échafaud, victimes du Tribunal révolutionnaire.

E. GRIFFE.

Institut des Clercs de Saint-Viateur (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1927. In-16 de 157 pages. Prix : 6 francs.

L'institut des Clercs de Saint-Viateur a été fondé par le P. Querbes, curé de Vourles, au diocèse de Lyon. Approuvé par ordonnance royale du 10 janvier 1830 et par le Saint-Siège le 21 septembre 1838, l'Institut se propose d'assurer la sanctification et la perfection personnelle de chacun de ses membres, d'enseigner la doctrine chrétienne, de procurer aux prêtres, notamment aux curés de campagne, des collaborateurs à la fois instituteurs et sacristains. C'est une congrégation religieuse de droit pontifical avec pratique des vœux simples. Ces clercs sont partagés en deux catégories : les catéchistes, les aides temporels. Le gouvernement de l'Institut est confié à un Supérieur général prêtre, assisté d'un Vicaire. La Société est divisée en Provinces; à la tête de chaque établissement est un Régent.

L'institut se développa brillamment en France, où plusieurs provinces furent fondées : la province de Lyon, la province des Ternes (Cantal) (1844), la province de Rodez (1854). Dès 1847, il prenait pied au Canada où ses fondations devaient se multiplier. Aux Etats-Unis fut créée, en 1865, la province de Chicago.

La persécution de 1904 chassa les Clercs de Saint-Viateur de France après les avoir dépouillés. Ceux-ci transportèrent leurs fondations en Belgique et en Espagne. Aujourd'hui, l'Institut est en pleine prospérité : il compte plus de huit cents membres et possède de magnifiques établissements, notamment au Canada.

René DELÈGUE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER et INDRE

Rien à signaler depuis la recension de l'an dernier.

P. des CHAUMES.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique ot historique du Limousin.
Tome LXXII, 2e livr. Limoges, Ducourtieux, 1928.

J. de FONT-RÉAULX : *Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat*, p. 250-344: Savante reconstitution, à l'aide de sources indirectes, du chartrier de la collégiale, anéanti sous la Révolution.

Régis ROHMER.

CORRÈZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XLV. Tulle, 1928.

F. CHASSAIN : *Les registres paroissiaux de Saint-Sulpice-les-Bois*, p. 22-31. Renseignements curieux consignés par l'abbé Malpertus, qui rédigea ces actes de 1774 à 1780, sur les curés de la paroisse, l'état des récoltes, etc.

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.
Tome L. Brive, 1928.

Dom de S. A. : *Les réguliers en Limousin à la fin de l'ancien régime (1766-1791)*, p. 11-42 (suite). Rangés sous trois rubriques : Ordre monastique (moines) ; — ordre canonial (chanoines réguliers) ; — ordres mendiants.

A. MUZAC : *Notes pour servir à l'histoire de la R. P. P. à Argentat (1555-1757)*, p. 100-124. Ses adeptes en furent les « meirandiers » transportant les produits de la haute Dordogne aux ports de Bergerac, de Sainte-Foy, de Castillon, où ils se laissaient endoctriner, et les hommes d'affaires allant plaider au Parlement de Bordeaux.

Régis ROHMER.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse. Tome XXIII, fasc. 5-6. Guéret, 1928.

Georges THOMAS : *Les comtes de la Marche de la maison de Charroux (X^e siècle-1177)*, p. 561-700. Cet important travail, qui a obtenu de l'Ecole des chartes le prix du président de Montégut-Lamorélie, comprend une Introduction (p. 561-611), un Catalogue d'actes, une Table des noms de lieux et de personnes. L'Introduction établit la liste critique de ces premiers comtes de la Marche, depuis l'origine du comté, « marche » créée entre le Poitou, le Limousin, le Berry et l'Auvergne, au milieu du X^e siècle, jusqu'à sa vente par Aldebert IV au roi d'Angleterre (novembre 1177). La petite ville de Charroux [Vienne] a été, pendant cette période, la capitale du comté et l'histoire de celui-ci est liée à celle de son importante abbaye. Le travail de M. Thomas fournit sur cette abbaye et sur l'histoire religieuse de la région de nombreux et précieux renseignements.

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... de Clermont-Ferrand. Fascicule XXVIII, 1928. Clermont-Ferrand, Impr. générale.

Ernest JOVY : *Autour de M. Thiers pascalisant*, p. 57-79. Au nombre des documents vendus par le faussaire Vrain-Lucas au trop confiant géomètre M. Chasles, se trouvaient des lettres de Pascal à Newton, relatives aux lois de la gravitation. M. Thiers fut des rares savants qui crurent quelque temps à l'authenticité. M. Jovy en expose les raisons dans cette étude sérieusement documentée.

Revue d'Auvergne. Tome 42. Clermont-Ferrand, Montlouis, 1928.

Robert SCHNERB : *L'action électorale d'un curé de Thiers en avril 1848*, p. 60-61. Lettre du maire reprochant au curé, à tort ou à raison, son attitude dans la lutte électorale.

Cl.-H. JUMON : *Le mystère des saints Crépin et Crépinien sur un tableau du XVI^e siècle à la cathédrale de Clermont-Ferrand*, p. 99-103. Tableau en seize compartiments, œuvre d'un peintre Clermontois. Vital Despigoux, reproduisant la légende des deux saints telle qu'on se la figurait d'après les représentations de mystères alors en vogue. Il fut offert en 1599 par le cordonnier B. Filhol, à la chapelle de sa confrérie.

Semaine religieuse de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand, 1928.

A. ADAM : *Les sœurs de Saint-Joseph dans le diocèse de Clermont* (*pas-*

sim). Etude bien complète sur l'œuvre en Auvergne de ces filles associées, qui s'établirent surtout en Livradois aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L'Auvergne littéraire et artistique.

N° 37, févr.-mars 1928. Clermont-Ferrand, Impr. moderne.

Henri et Emmanuel DU RANQUET : *Royat historique, archéologique et pittoresque.* Description archéologique, très précise et neuve, de l'église fortifiée de Royat (XI^e^-XII^e^ siècles), de la croix dite des Apôtres (XV^e^ siècle), enfin de l'église carolingienne de Chamalières, remaniée au XII^e^ et au XVII^e^ siècles.

Pèlerinage de Rozières. Brioude, 1928.

Abbé MOULIN : *Un curé d'autrefois, l'abbé Marret (1791-1874)*, pp. 260-263, 318-320.

H. DU RANQUET : *Saint-Cirgues*, pp. 268-272, 315-318. Inventaire archéologique de la paroisse, église, cloche de 1599, croix du XVI^e^ siècle.

H. SOANEN : *Formation d'une loge maçonnique à Issoire en 1808*, p. 324-325.

G. ROUCHON.

CANTAL

Rien à signaler.

G. ROUCHON.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1928. Moulins. Les Imprimeries réunies.

Hubert GAUTIER : *La rue Diderot à Moulins et le petit-fils de l'encyclopédiste Denis-Simon Caroillon de Vandeul*, pp. 30-37, 168-176, 248-256. Biographie de ce diplomate, secrétaire de légation à Berlin, du 20 nivose an VIII au 5 brumaire an X.

Chanoine CLÉMENT et Pierre PRADEL : *Montluçon et ses richesses d'art*, pp. 38-45, 109-122, 258-275. Suite de l'imposant travail du très regretté chanoine Clément, l'éminent archéologue. Ce travail a été terminé par M. Pierre Pradel, archiviste-paléographe, ami du chanoine Clément.

Camille GAGNON : *Ygrande, énigme bourbonnaise*, p. 46-55. Très curieuse étude sur un point particulièrement intéressant de toponymie, Ygrande signifiant généralement *limite*.

Frère GUSTAVE-MARIE : *Notes sur Jean-Pierre Jamin, prêtre de Moulins, deux fois déporté*, p. 177-183. Notice due à un érudit qui connaît admirablement la question des prêtres déportés pendant l'époque révolutionnaire.

Les Amis de Montluçon. Bulletin régional, n^os^ 8-9, 1928.

Louis BREHIER : *Le pilier de Souvigny et l'histoire naturelle fantastique au Moyen Age*, p. 29-48. Article du plus haut intérêt, indiquant avec précision les diverses interprétations possibles de ce pilier.

Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales
N^os^ 21 à 24, 1928.

Georges Bruel : *Le colonel Aimé Laussalat, sa jeunesse. La délimitation franco-allemande de 1871*, p. 81-91. — *Le savant*, p. 111-120.

J. Cornillon : *Les marins et les légionnaires du Bourbonnais, pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique*, pp. 106-111, 122-129, 147-149.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Année 1927. Nevers, 1928.

Maurice Thévenard : *Une victoire sur l'elginisme en Nivernais*, p. 243-248. Achat par le musée de Nevers d'un groupe en pierre (XVI^e^ siècle), avec traces de peinture, représentant la Sainte-Trinité et provenant de l'église détruite de Cougny, près Saint-Pierre-le-Moûtier. Une mutilation a fait disparaître la colombe.

Ch. Cachet : *L'acte de baptême du martyr Gabriel Desprez de Roche*, p. 249-250. — *Le b. Philibert Fougère est né à Nevers*, p. 251-266. Preuves de cette assertion. Le décret du 17 octobre 1926 avait écrit : *Parisiensis ortu.*

Ch. Prieuret : *Procès-verbal de rebellion contre les habitants de la Coudrois (18 août 1784)*, p. 273-275. Lesdits habitants, qui avaient anticipé sur une chaume appartenant à l'évêque de Nevers, se portent à des voies de fait contre le commissaire à terrier envoyé par l'évêque.

E. Renault : *Inventaire des meubles, joyaux et bagues d'une dame de Montmorency, châtelaine de Larochemillay (1579)*, p. 282-288. Emprunté aux minutes Bailezy, autrefois notaire à Moulins-Engilbert.

Ch. Cachet : *Quelques faits de flottage sur le Beuvron et ses affluents au XVIII^e^ siècle*, p. 289-291. Intéresse l'histoire du commerce des bois pour la provision de Paris.

Mémoires de la Société académique du Nivernais,
Tome XXX. Nevers, 1928.

René Le Droumaguet : *Comment les Français bombardèrent Athènes*, p. 1-19. 1^er^ décembre 1916.

Général Taverna : *Le 5^e^ bataillon de volontaires de la Nièvre-Vendée, 1793*, p. 20-56.

Victor Gueneau : *Les rues de Nevers* (fin), p. 97-143. Avec additions et rectifications.

Tome XXXI. Nevers, 1929.

Marius Gérin : *Eugène Renduel, 1798-1874*, p. 1-28. Editeur romantique.

Général Taverna : *Un commissaire de la Convention dans la Nièvre. Noël Pointe, créateur de la Fonderie de Nevers*, p. 29-82. 1793-1794.

Sylvain Commeau : *Communication relative au discours pour les assemblées primaires du 1^er^ germinal an VI*, p. 115-120.

A. Desforges et Dr J. Subert : *Les fouilles de Chantenay*, p. 115-130. La partie inédite de cet article (p. 126-130) a trait à la découverte en 1928 d'une sépulture antique.

L'Armée nivernaise. 2e année. 1928.

Léon Mirot : *Les tribulations du cœur du maréchal de Vauban*, p. 108-110. Histoire des transferts du cœur de Vauban, déposé d'abord dans l'église de Bazoches (Nièvre), aujourd'hui aux Invalides.

La Semaine religieuse du diocèse de Nevers. Année 1928.

M. Prugnaud : *Les bienheureux François Balmain et Loup Thomas dit Bonnote*, p. 33-36. Le premier est né le 25 mai 1733 à Luzy (dioc. d'Autun), où il a été baptisé le lendemain dans l'église Saint-Pierre. Le second est né et a été baptisé le 13 septembre 1719 à Entrains (dioc. d'Auxerre). — René Louis : *François Guillaumot prêtre nivernois tombé dans les massacres de septembre 1792*, pp. 102-104, 117-119. Nommé chanoine d'Auxerre le 7 juillet 1763; entre, en 1780, à la maison de Saint-François-de-Sales à Issy, d'où il fut incarcéré aux Carmes.

Année 1929.

René Louis : *Le testament et l'acte de décès de François Guillaumot*, p. 33-36. Testament daté de Paris le 5 septembre 1763. L'acte de décès, du 29 octobre 1792 mentionne qu'il « a péri » aux Carmes le 2 sept. 1792.

Nota. — Mentionnons pour finir les « Petites monographies nivernaises » dont un premier volume sur *Decize* a été publié, en 1927, par M. Paul Destray (libr. Pierre Lefèvre, Gien, 32 p.). Cette collection risque fort d'être suspendue par la mort prématurée de celui qui en fut l'initiateur et l'inspirateur, M. Paul Destray lui-même, archiviste départemental de la Nièvre.

Charles Cachet.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Tome XVII, nos 3-4, juill.-déc. 1928; XVIII, no 1, janvier-mars 1929.

J.-B. Vanel : *Un Stéphanois à la cour de Louis XV* (suite), pp. 97-135, 160-176; XVIII, p. 14-44. L'abbé Courbon du Terney, confesseur de Mme Louise de France; son influence sur sa pénitente; son érudition et son amour des livres; son décès à Chaillot le 15 février 1788.

G. Tricou : *Orateurs de Saint-Thomas de l'ordre du clergé* (suite), p. 136-140. Mentionne trois orateurs : Antoine Marnaz, chanoine de Saint-Just en 1573, Antoine-Maurice de Nantes en 1682, qui entra au chapitre de Fourvière en 1690, Nicolas-Pierre Prevel, licencié en droit de la Faculté de Paris, en 1727.

Dom Denys Buenner : *La messe pontificale de Saint-Jean de Lyon* (suite), p. 149-159. L'entrée processionnelle de l'archevêque venant célébrer la messe pontificale.

Dalud : *Frédéric Ozanam* (suite), p. 177-179; XVIII, p. 45-46. Texte de deux lettres intimes adressées au même correspondant que les précédentes durant les années 1845 et 1848.

Ch. Perrad : *L'autel d'Avenas, la légende de Janelon et les expéditions de Louis VII en Bourgogne* (suite), XVIII, p. 1-13. Très savante étude sur la protection accordée aux édifices religieux de Bourgogne par Louis VII durant les campagnes de 1166 à 1172.

† Jean Beyssac.

LOIRE

Bulletin de la Diana. Tome XXIII, n° 3, juill.-déc. 1927.

Bégonnet : *Lettres monitoires pour le curé de Verrières en 1495*, p. 171-174. Délivrées à la requête d'Antoine Blanchard, curé de Verrières-lés-Montbrison, se plaignant des insultes qui lui sont adressées par « certains quidam ».

Noël Thiollier : *Une porte du XIV^e^ siècle récemment découverte dans l'église Saint-Philibert de Charlieu*, p. 174. Le tympan est malheureusement très mutilé; les corbeaux qui supportent le linteau sont mieux conservés.

Notes sur l'église Notre-Dame d'Espérance à Montbrison (addition), p. 175. Rapprochement entre cette église et celle de Saint-Yrieix. — *Une église antérieure à l'an mil conservée au sommet du pic de Saint-Romain-le-Puy* (note additionnelle), p. 176. Ressemblance d'appareil entre une porte de cette église et un arc du monument des Maselles, à Thésée (Loir-et-Cher), que l'on croit d'une basse époque romaine.

E. Brassart : *Le local de la confrérie du Saint-Esprit à Montbrison*, p. 176-179. Il s'agit d'une peinture murale, difficile à dater, qui est venue désigner le local au moment de la destruction d'une maison.

† Jean Beyssac.

DAUPHINÉ

ISERE

Annales de l'Université de Grenoble. Section Lettres-Droit.
Tome V, 1928. Grenoble, 1928.

H. Guy : *Le sermon d'Aimé Meigret*, p. 181-222. Publication intégrale d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de ce sermon prêché devant le parlement de Grenoble le 25 avril 1524 et qui est un des premiers sermons réformés prononcés en France. Sur la personnalité de Meigret et sur le milieu grenoblois où se développèrent les idées de réforme. M. Guy a publié récemment une étude parue dans les *Mélanges Jeanroy*.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.
Tome XXV, 1928. Grenoble, 1928.

C. Guigues : *A propos d'une liste de recteurs des pénitents d'Embrun. Le baile de chanonge*, p. 37-42. Quelques notes historiques extraites d'un livre de pénitents. Explication du terme *baile de chanonge* qui signifie intendant des biens du chapitre.

L. Royer : *Sur l'origine de la Tour-Sans-Venin*, p. 54-58. A propos d'une inscription à Isis qui pourrait être l'origine de la vertu guérisseuse attribuée aux pierres d'une tour ruinée de l'ancien château de Pariset.

Petite revue des bibliophiles dauphinois.
Deuxième série, tome V. Grenoble, 1928.

J. THOME DE MAISONNEUFVE : *Les usages du mistral des comtes de Vienne*, p. 237-262. Facsimile, transcription, traduction et commentaire de ce document écrit en langue vulgaire vers l'an 1275 et qui est un des rares spécimens du parler dauphinois du Moyen Age.

Dr FLANDRIN : « *Un hommage* » *de l'abbé Pollin*, p. 274-280. Au sujet d'une pièce de vers dédiée à Mme Fourcroy, femme du directeur de l'Instruction publique, à l'occasion d'un voyage qu'elle fit à la Grande-Chartreuse en 1805.

L. ROYER : *Une gravure inconnue du XVe siècle*, p. 281-284. Description et reproduction d'une gravure au criblé représentant sainte Marguerite, découverte dans un manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble.

L. ROYER.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
47e année, 1928. Gap, 1928.

L. ROYER : *Les Rameaux, mystère du XVIe siècle*, p. 38-82. Suite et fin de la publication de ce mystère, écrit en 1529.

A. DURAFFOUR : *La langue du mystère des Rampans. Esquisse philologique*, p. 83-107. Etude phonétique et morphologique sur le texte précédent, suivie d'un glossaire.

GUÉRIN-LONG : *Le siège d'Embrun et l'invasion du Dauphiné en 1692*, pp. 117-146, 277-294. D'après le manuscrit d'un bourgeois d'Embrun nommé Dioque, contemporain des événements.

Th. SCLAFERT : *Le pillage du château de Vitrolles au XVe siècle*, p. 147-153. Récit curieux d'une expédition contre le château de Vitrolles faite en 1490 par une troupe de brigands et de l'exécution du chef de la bande.

G. de MANTEYER : *Les « eunuques » de MM. Mathon et Girard*, p. 193-203. Bizarre expression employée par les curés de la Grave et du Chazelet au XVIIIe siècle sur leurs registres paroissiaux, pour désigner les enfants morts sans avoir reçu un nom de baptême.

Th. SCLAFERT : *La vallée de l'Avance au Moyen Age (XIIIe-XVIe siècles)*, p. 204-241. Très intéressante étude d'histoire économique sur cette petite vallée des Alpes.

J. BERMOND : *Etude sur la dîme et les biens ecclésiastiques dans l'ancien diocèse de Gap*, p. 242-276. L'auteur dresse deux tableaux d'après une enquête faite en 1613 dans le diocèse : le premier donne l'état des dîmes des grains, du vin, des agneaux et dîmes vertes pour chaque paroisse, le second la situation des propriétés des cures avec leurs revenus.

C. GUIGUES : *Etat des recteurs de la confrérie des Pénitents blancs d'Embrun de 1564 à 1789*, p. 295-301. Liste des recteurs avec quelques notes historiques.

L. ARTHAUD : *Les reconnaissances de la terre de Savournon (1497-1630)*, p. 302-317. En faveur du président de Perrinet.

L. ROYER.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.
Tome LXI (suite), 1928.

Chanoine FILLET : *Histoire du diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux depuis le XV^e siècle*, pp. 225-249, 301-328, 363-372 (à suivre). Histoire détaillée, avec analyse de documents depuis Hugues de Theissac, nommé administrateur en 1411, jusqu'en 1460.

E. MALBOIS : *Quelques notes sur l'ancien Grignan*, p. 250-255. Seigneurie, églises et famille de ce nom avant 1239, date de l'acquisition par les Adhémar.

L. MAILLET-GUY : *Saint-Antoine et Montmajour au concile de Bâle (1434-1438)* (fin), p. 273-292. Exposé critique des versions des Antonins et des Bénédictins sur l'origine de la célèbre abbaye. L'auteur de la translation serait Geillin II, comte de Valentinois, vers 1040. Pour mieux assurer le service religieux, Didier Mallen et son fils Guigue Didier, cédèrent cette église avec les voisines à Montmajour en 1083. Vers 1100 s'élève un hôpital fondé par Gaston. On ne sait rien plus pendant cinquante ans sur les Antonins.

A. MASIMBERT : *Les étudiants dauphinois aux Universités italiennes aux XV^e et XVI^e siècles*, p. 292-300.

E. MALBOIS : *Saint-Pantaléon et Rousset du Comtat*, p. 329-332. Fondés à la fin du X^e siècle. Notes concernant les XII^e et XIII^e siècles.

E. MONIER : *Tulette au début des guerres civiles du XVI^e siècle*, p. 337-362. Annales détaillées en 1562 de cette petite ville, alors seigneurie indépendante entre le Dauphiné et le Comtat. Rapports des différents partis, marches et contre-marches des bandes, fournitures militaires, vie communale. Très vivant et instructif.

H. de GAILHARD-BANCEL : *L'ancienne mission du Diois (1670-1762)*, p. 383-398. Publication de trois mémoires, tirés des archives de la Compagnie de Jésus (1610, 1614, 1715) sur cette mission fondée en pays protestant pour la conversion des hérétiques.

E. MALBOIS : *Quelques notes sur Colonzelles*, p. 406-412. XII^e et XIII^e siècles.

N. CHORIER : *Régents de l'Université de Valence (1513-1662)*, p. 413-419. Publication de notes de l'historien Dauphinois sur ces professeurs et leurs œuvres.

Abbé L. CORRÉARD et J. de FONT-RÉAULX : *Archives paroissiales et autres de Buis-les-Baronnies*, p. 420-422. Depuis le XV^e siècle. A noter : papiers intéressant les protestants et la Sainte-Epine.

J. de FONT-RÉAULX : *Fragment de sarcophage chrétien, trouvé à Ambonil*, p. 424. Avec image.

Le Tricastin. 3^e année, 1928. Nyons, Perrier, 248 p., in-8°.

C.-A. FAVIER : *Pierrelatte de 475 à 1789*, pp. 10-11, 138-140, 172-173, 195-196, 216-218, 245-247. Analyses de textes ou documents sous forme de Regeste de 1295 à 1451.

A. CHEVALIER : *Le Tricastin et ses limites devant l'histoire*, pp. 12-22, 42-46 (fin). Etend démesurément ses limites. Beaucoup de fantaisie.

G. CONSTANT : *La Révolution à Bollène d'après les archives municipales*, pp. 23-24, 32-34.

J. de FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires de l'Académie de Savoie.

5e série, tome VI. Chambéry, 1928.

L. Costa de Beauregard : *La princesse de Lamballe*, p. 35-65. Discours de réception.

Vte Greyfié de Bellecombe : *Les ducs de Nemours de la Maison de Savoie*, p. 139-162. Discours de réception.

Commandant Revel : *Un portrait inconnu de saint François de Sales*, p. 181-200. Portrait découvert par l'auteur dans l'église de Thuellin (Isère), et qui fut fait en 1618, du consentement du saint, pour Mme de Granieu.

Vte Greyfié de Bellecombe : *Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours (1498-1524)*, p. 201-431. Etude importante, documentée, dont un chapitre est consacré aux évêchés éphémères de Chambéry et de Bourg, érigés en 1515.

Mémoires de la Société savoisienne d'histoire.

Tome LXIV, Chambéry, 1927.

Perpéchon et Biver : *Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Chambéry*, p. 1-61 (et t. LXV, p. 1-85). Suite du travail déjà signalé.

F. Vermale : *Joseph de Maistre émigré*, p. 63-230.

B. Secret : *Joseph de Maistre substitut et sénateur*, p. 231-265.

Ch. Buttin : *L'arc à jalet*, p. 266-277. Remarques à propos de textes de 1393, 1549 et 1585.

Meyer : *Saint-Réal, Vauvenargues et Balzac*, p. 279-287. — *La protection des petits Savoyards à Paris en 1755*, p. 289-293.

A. Pascal : *Une commune de la Tarentaise : Villaroger*, p. 295-307. Monographie.

Tome LXV, Chambéry, 1928.

F. Vermale : *Figures du temps de la Révolution*, 2e série, p. 87-206. Favre-Buisson, François Garin et Jacques Grenus.

Guillermin : *Documents sur Lamartine* — et *sur Joseph de Maistre*, p. 207-224. En particulier, contrat de mariage de J. de Maistre.

A. Pascal : *Sainte-Foy* — et *Montvalezan*, p. 225-241. Monographies.

Maxime Reymond : *Saint Amédée de Clermont, abbé d'Hautecombe et évêque de Lausanne (1110-1159)*, p. 243-249.

E. Cornaz : *Le lieu de sépulture d'Humbert, bâtard de Savoie*, p. 251-253. Estavayer et non Hautecombe, où cependant Humbert s'était fait élever un magnifique monument.

B. de Vevey : *Claude d'Estavayer, abbé d'Hautecombe*, p. 255-262. Né en 1470, mort en 1534.

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne.

2e série, tome VII, 1re partie, Saint-Jean-de-Maurienne, 1928.

J.-G. Gorré : *Sur la part faite aux Arves dans les Etudes de la Société d'histoire*, p. 22-28. Les deux paroisses des Arves, Saint-Jean et Saint-

Sorlin, faisaient partie d'un petit Etat qui comprenait dix-huit paroisses de Maurienne et qui avait pour souverain l'évêque du diocèse.

A. Gros : *La révolte des Arves (1326)*, p. 29-51. Raconte d'une manière exacte la rébellion des Arvains contre leur évêque, les causes de la révolte, le recours de l'évêque au comte de Savoie et le partage avec celui-ci de l'autorité souveraine sur les territoires rebelles (traité du 2 février 1327).

F. Grange : *La frontière des Allobroges et des Médulles*, p. 55-67). Origines de la limite ancienne : Savoie-Maurienne.

F. Bernard : *Les groupes d'églises dans l'ancien diocèse de Maurienne*, p. 77-88. Application à ce diocèse de la théorie exposée par M. de Manteyer dans ses « Origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise ».

A. Gorré : *Le culte des saints à Aiguebelle-Randens*, p. 89-95.

A. Gorré : *La chapelle de Saint-Georges et de Sainte-Brigide à Font-couverte*, p. 124-138. Il s'agit de sainte Brigide ou Brigitte d'Irlande.

A. Gros : *Le centenaire du rétablissement du diocèse de Maurienne (1825-1925)*, p. 131-136.

Gabriel Loridon.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne. Année 1927. Annecy.

A. Gavard : *Le général comte Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour (1662-1734)*, p. 121-130. Oncle de Mgr Michel Conseil, premier évêque de Chambéry.

Louis Dépollier : *Jules Philippe (1827-1888)*, p. 133-139 (et ann. 1928, pp. 37-49, 162-176). Commencement d'une étude biographique sur ce publiciste libéral, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la Savoie.

Ch. Buttin : *Un portrait de Mme Royale à Annecy*, p. 151-169. Portrait que l'on croyait être celui d'Anne d'Este, et qui serait celui de Christine de France, fille d'Henri IV, femme de Victor-Amédée I de Savoie.

Année 1928.

Robert Avezou : *Notes prises au cours d'une mission à Turin*, p. 56-61. Renseignements intéressants sur l'ancien diocèse de Genève, tirés des titres concernant les bénéfices ecclésiastiques de Savoie. — *Lettres de Mgr Biord concernant la construction du palais épiscopal d'Annecy*, p. 114-116.

Ch. Marteaux : *Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie*, p. 120-135.

Jean Lévitte : *Le poète Ducis*, p. 150-161. Commencement d'une étude où l'auteur utilise, avec les travaux déjà parus, des documents inédits.

Mémoires et documents de l'Académie salésienne.
Tome XLIV, 1926, Annecy.

Chanoine Pochat-Baron : *Histoire de Thônes*, 2e partie, p. 1-532. Ce travail considérable, fruit de longues recherches, fait connaître d'une manière précise et fidèle l'histoire d'une petite ville qui a gardé sa physionomie propre.

Tome XLV. 1927, Annecy.

Dom Alexis Presse, abbé de Tamié : *L'Eglise de Tamié*, p. 1-12. Description de cette église abbatiale récemment restaurée.

F. Coutin : *Histoire d'Alby*, p. 13-126 (et t. XLVI, p. 111-302). Monographie paroissiale très étudiée.

Tome XLVI, 1928, Annecy.

Abbé Mouthon : *Saint-Gervais-Montjoie à la veille de la Révolution*, p. 1-40. Concerne surtout l'histoire religieuse de cette paroisse.

Chanoine Gavard : *Les Vaudois, Luzernois ou Barbets en Savoie (1685-1690)*, p. 41-82. Exposé complet, à l'aide de travaux fragmentaires antérieurs et de documents inédits, des expéditions des Vaudois en Savoie à la fin du XVII[e] siècle.

R. P. Victorin : *L'introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie*, p. 83-108. Ce travail, sommaire en ce qui concerne la France, plus détaillé pour la Savoie, rappelle le rôle des Capucins dans la lutte contre le protestantisme en Savoie.

Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne.
Tome XXXV, 1926, Thonon.

J. Baud : *Histoire chronologique de la province du Chablais, des origines à 1860*, p. 1-92. Histoire condensée et consciencieuse de cette province.

Général Bordeaux : *Les Savoyards dans l'armée française après 1815*, p. 93-150.

Mgr Piccard : *Glossaire de mots anciens ou vieillis*, p. 151-160.

Tome XXXVI, 1927. Thonon.

Camille Perroud : *Histoire de la ville d'Evian*, p. 1-339. Exposé chronologique, distribué par règnes, du passé de cette ville.

Tome XXXVII, 1928. Thonon.

Mgr Piccard : *Le Père Picus et son œuvre*, p. 1-99. Biographie de ce saint et éloquent religieux des Oblats de Marie qui, après être sorti de cette congrégation en 1872, avec les autorisations nécessaires, fonda l'œuvre de la Réparation et deux orphelinats, à Nice et à Thonon.

Abbé Charvet : *Taine à Menthon-Saint-Bernard. Quelques souvenirs*, p. 123-136.

Gabriel Loridon.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Bull. de la Soc. d'arch. de Marseille et de Provence.
Tome VIII, année 1928.

Marc Dubois : *Le monastère des Chartreux d'Aix-en-Provence, 1623-1791*, p. 61-105, 129-163. Bonne monographie de la Chartreuse d'Aix, complétée par une liste des prieurs, un inventaire des propriétés, des meubles et de la bibliothèque en 1790.

Mémoires de l'Institut historique de Provence. Tome V, année 1928.

Fernand Benoit : *Le prix-fait de la chapelle haute à l'église des Saintes-Maries*, p. 107-113. Ce prix-fait passé en 1394 s'applique bien à la cha-

pelle haute et non à la crypte comme certains historiens l'avaient cru jusqu'ici.

Robert Latouche : *La fondation du prieuré lérinien d'Albiosc. Deux actes notariés faux de la première partie du XII^e siècle*, p. 69-83. L'auteur établit la fausseté de ces deux actes contenus dans le fonds de l'abbaye de Lérins; il précise les circonstances dans lesquelles ils ont été produits en indiquant la date très probable de l'un d'entre eux.

Emile Isnard.

BASSES-ALPES

Rien n'a paru depuis notre dernière recension.

Emile Isnard.

VAR

La Vie paroissiale. 1928. Hebdomadaire, impr. G. Rougeolle, Toulon.

Abbé Saglietto : *Les œuvres de bienfaisance à Ollioules pendant le XVI^e siècle*, n^os 326, 327, 328, 329, 330, 331. Confréries du Saint-Esprit et de N.-D. du Chapelet; Hôpitaux Saint-Jean et Saint-Lazare.

M. Courtecuisse.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
2^e série, t. XXVII (an. 1927), 3^e et 4^e trim. 1928.

A. Marcel : *L'exil de Richelieu à Avignon*, p. 93-109. Certaines précisions sont apportées sur le passage du cardinal dans la cité des Papes en 1618 : les péripéties du voyage, la date de l'arrivée (15 mai), le logement au n° 9 de la rue de la Croix, les fréquentations de Richelieu, sa vie studieuse, etc. Après le départ de son frère et de son beau-frère, l'évêque de Luçon continua à attendre patiemment sa rentrée sur la scène politique et en mars 1619, il partait pour Angoulême pour reprendre auprès de la Reine-Mère ses fonctions d'aumônier et de conseiller.

P. Boissin : *Un conflit de préséances à Sérignan*, p. 110-119. Dans l'église paroissiale de Sérignan, à propos de la place que devait occuper le banc de Pierre Dianons; détails intéressants sur la mentalité de la fin du XVII^e siècle.

Abbé Malbois : *Richerenches*, p. 120-143. Etude très documentée des origines de cette communauté jusqu'à sa réunion définitive à la France.

D^r P. Pansier : *La chapelle de N.-D. du Portail peint à Avignon*, p. 143-158. Description et histoire de cet oratoire modeste établi près d'une des portes des anciens remparts et devenu ensuite une chapelle plus importante et siège d'une des nombreuses confréries avignonaises.

2^e série, t. XXVIII (an. 1928), 1^er et 2^e trimestres 1928.

D^r Colombe : *Entre le palais « vieux » et le palais « nouveau »; les communications sous Innocent VI*, p. 29-41. Contribution très documentée et accompagnée d'un plan sur l'histoire du monument pontifical.

M. le Dr Colombe décrit d'abord les communications entre l'aile de la chapelle et l'aile du Conclave, puis il prouve dans une vue d'ensemble que la galerie dite « du Conclave » constituait le centre de toutes les relations entre les vieilles constructions de Benoît XII et l'aile plus récente de la grande chapelle.

Abbé Malbois : *Grillon et Montaigne*, p. 69-81. C'est l'histoire des origines de ces deux habitats de la région du haut Comtat : l'apparition des premières familles de seigneurs au xie siècle, leurs rapports avec les Templiers, puis au xive siècle les intrigues des Dauphins et des rois de France, après lesquelles Grillon reste au Saint-Siège jusqu'à sa réunion définitive à la France.

Annuaire de la Société des Amis du palais des papes. XVIII année, 1929. Avignon, 1929.

A. Fliche : *La gloire d'Avignon*, p. 33-45. Etude d'ensemble sur les papes d'Avignon, les accusations dont ils ont été l'objet, leur œuvre : défense de la chrétienté contre l'islamisme, défense de la liberté du Saint-Siège contre les prétentions « césaro-papistes, protection de l'humanisme de la première Renaissance. Le xive siècle apparaît comme essentiellement avignonais, marquant « la transition entre la civilisation chrétienne et française et la Renaissance italienne ».

Dom Berlière : *Le cardinal Frantz Ehrle*, p. 45-54. Discours prononcé à Rome à l'occasion des 80 ans du principal historien du palais apostolique et résumant son œuvre scientifique à la Bibliothèque vaticane et aux Archives du Saint-Siège.

Dr Colombe : « *La femme en vert* » *au palais des Papes*, p. 55-60. Essai de détermination de cette figure énigmatique qui paraît dans de nombreuses fresques de la petite chapelle du Consistoire à la Tour Saint-Jean. En planche hors-texte : Etat des travaux dans la salle des Festins, portrait du cardinal Ehrle et reproduction de l'inscription du tombeau de Grégoire XI.

Joseph Sautel.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 31e année, 1928. Nice, impr. de *L'Eclaireur*.

G. Doublet : *L'émigration française à Nice de 1789 à 1792*. Le chap. II (p. 59 à 64 et 122 à 128) concerne les hommes d'Eglise, d'après les actes insinués à Nice, les registres du consulat de France et ceux des trois paroisses Sainte-Réparate, Saint-Jacques et Saint-Martin. Quelques détails à glaner dans les chapitres suivants : en particulier le VIe (baptêmes, p. 190 à 193), le VIIe (mariages et contrats, p. 194 à 200) et, dans la 32e année de cette publication, le VIIIe (morts et testaments, p. 1 à 10) et le dernier (la fuite de la saint Michel 1792, p. 11 à 19).

Nota : La « Société des lettres, sciences et arts des Alpes-maritimes » n'a publié aucun volume l'an dernier.

G. Doublet.

CORSE

Revue de la Corse. 9e année, 1928. Paris.

Emile Franceschini : *Un siècle d'élections en Corse (1789-1886)*, pp. 25-29, 69-77. Intéressants détails sur les hommes qui ont représenté la Corse dans les assemblées législatives (pas d'ecclésiastiques depuis l'abbé Peretti della Rocca, représentant du clergé aux Etats de 1789).

Ch. de Giafferi : *Le royaume de Corse, ses armoiries*, p. 151-162. Le titre de royaume, donné communément à la Corse jusqu'au XVIIe siècle, ne remonte pas à la donation que Pépin aurait faite au Saint-Siège en 757 : 1° parce que cette donation est d'une authenticité bien douteuse; 2° parce que les bulles postérieures (notamment celles d'Urbain II) ne parlent jamais de royaume mais seulement de « l'île de Corse ». Le premier exemple date de Boniface VIII quand en 1297 il donne à l'Aragon l'investiture du royaume de Corse. Le problème des armoiries corses reste bien obscur : la tête de Maure rappellerait une victoire aragonaise sur les Sarrasins et Paoli releva sur le front le bandeau qui cachait les yeux de l'infidèle à la lumière de la foi et de la liberté.

A. Ambrosi : *Un recensement de la Corse à la fin du XVIIe siècle*, pp. 209-217, 261-272. Reproduit un document de la Bibliothèque de Gênes. Précise la situation démographique et religieuse de la Corse à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle (44 couvents de Franciscains, 6 de Serviteurs de Marie, 17 de Capucins, 1 de Dominicains; 3 collèges, dont deux tenus par les Jésuites et un par les Pères de la Mission, etc.).

A. Ambrosi : *Les antiquités et objets d'art de la Corse*, p. 218-224. Profite des récentes instructions rédigées à cet effet par la Commission permanente des archevêques et cardinaux de France pour dresser la liste des objets classés (125 pièces) à laquelle il faut ajouter une série de vestiges préhistoriques et de nombreux monuments (églises, tours, châteaux, couvents, etc.).

Mediterranea. 2e année, 1928. Cagliasi, Dr Ant. Putzolu.

M. Canepa : *Riforme religiose in Corsica sotto il governo anglo-corso in alcuni documenti inediti spagnoli* (mai, p. 3-12). Etude importante et neuve, d'après les Archives de l'ambassade espagnole auprès du Saint-Siège. Le vice-roi G. Elliot avait fait rédiger par le Parlement anglo-corse un projet de législation ecclésiastique. Le pape en accepta certaines parties (retour des évêques émigrés, rétablissement des ordres monastiques), y ajouta quelques demandes particulières (reconstitution des cinq chapitres des églises cathédrales, observation des canons du concile de Trente en ce qui concerne l'obédience du clergé régulier) et rejeta la réorganisation des diocèses, la consécration des évêques en Corse, le serment à la Constitution, etc. L'accord n'était pas définitif quand les Anglais évacuèrent la Corse en 1796. L'ambassadeur espagnol auprès du Saint-Siège s'était ingénié à en empêcher la conclusion, en montrant qu'il était contraire aux principes de l'Eglise catholique et que Pie VI n'avait pas à prendre parti contre le roi de France, possesseur légitime de l'île.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Le Moyen Age. Tome XXIX, 1928. Paris, Champion.

Pierre Caillet : *La carrière épiscopale de Jean de Bourbon au Puy (1443-1485)*, p. 282-309. On trouvera ici une étude à la fois très documentée et très vivante sur l'épiscopat de Jean de Bourbon au Puy. Le personnage est d'importance : en effet, si M. Caillet considère seulement ici l'évêque du Puy, il importe de rappeler que Jean de Bourbon fut en même temps abbé de Cluny, de 1456 à 1485, date de sa mort. L'auteur nous montre la triple activité du personnage, activité politique, administrative et religieuse. L'évêque était en effet comte du Velay et prit une part considérable aux assemblées des Etats de Languedoc —; lieutenant général du gouverneur de Languedoc et lieutenant général en Forez, d'où son rôle administratif, toujours actif, parfois téméraire (création à Montpellier d'une cour de justice rivale du Parlement); — enfin, administrateur spirituel et temporel d'un diocèse où régnait, au milieu du xv^e^ siècle, une véritable anarchie religieuse, où s'étaient accumulées les ruines matérielles et morales, respectivement dues aux ravages des bandes d'écorcheurs et au dérèglement de la vie dans le chapitre cathédral et les établissements ecclésiastiques. Cette activité religieuse, que, seule, nous devons envisager ici, se résume dans la lutte que Jean de Bourbon entama et soutint contre le chapitre cathédral de Notre-Dame du Puy. Nous assistons à un des conflits qui mirent si fréquemment aux prises, pendant le Moyen Age, les évêques et leurs chapitres; mais alors que les évêques en furent parfois les promoteurs, en opprimant les chanoines, il semble que Jean de Bourbon ait combattu au Puy pour la cause du bien et de la justice. Révolté par la vie licencieuse du corps capitulaire, irrité surtout par la tentative de deux clercs qui, en 1471, à l'instigation des chanoines, essayèrent de mettre le feu à la cathédrale, Jean de Bourbon « prit l'offensive », fort de son titre de lieutenant-général en Languedoc, qui renforçait largement son autorité épiscopale. Une lutte très âpre s'ouvre alors, dans la ville d'abord, puis devant les tribunaux. L'évêque ayant fait emprisonner dans son château de Monistrol deux clercs prisonniers du chapitre, les chanoines s'indignent devant la volonté que montre l'évêque d'exercer sa juridiction. Ils portent l'affaire devant le parlement de Paris, où Jean de Bourbon est cité. Mais l'évêque a recours au Saint-Siège qui l'autorise à excommunier le chapitre, si celui-ci empiète sur sa juridiction épiscopale. Jean de Bourbon usa de son droit, à la fureur de ses adversaires, qui réussirent de leur côté à provoquer la saisie du temporel du prélat, dont main-levée ne fut donnée qu'en 1478 après d'innombrables appels, contre-appels, etc., au Parlement et au Saint-Siège. Ce conflit qui, par sa violence, nous fait songer à la lutte dressant l'un contre l'autre, au xiv^e^ siècle, dans une région différente, l'évêque de Langres Louis de Poitiers et le chapitre cathédral de Saint-Mammès, M. Caillet l'a étudié en détail et a su nous en tracer un tableau à la fois exact et plein de vie. C'est là une très utile contribution à l'histoire des relations entre les puissances épiscopales et capitulaires au Moyen Age.

Michel Le Grand.

Revue des Etudes historiques.

Quatre-vingt-quatorzième année, 1928. Paris, Picard.

Léon Deries : *La police de la chaire sous le premier Empire*, p. 39-74. Pour rendre compte de cet article, qui étudie la surveillance étroite exercée par les agents de la police sur la prédication et sur les enseignements donnés aux fidèles par les orateurs sacrés, il suffit presque d'indiquer les divisions marquées par l'auteur : I. *Les dogmes de l'orthodoxie impériale.* Le premier de ces dogmes, dit M. Deries, est « celui de l'indépendance du pouvoir temporel par rapport au pouvoir spirituel »; comme dans le « catéchisme universel de l'Empire français..., immédiatement après les devoirs envers Dieu viennent les devoirs envers Napoléon et son auguste famille ». « Depuis 1793, un duel à mort s'est engagé entre la France et l'Angleterre... Ce sera une obligation pour tous les ministres du culte, de relever les courages défaillants, de ranimer et d'entretenir la foi au succès qui seul apportera la paix. » — « Les temps de la Révolution s'éloignent insensiblement, mais ils sont tout proches encore... Il importe au plus haut point, dans l'intérêt de la pacification générale, qu'il ne soit fait nulle part, ni dans un sens ni dans l'autre, allusion au passé..., rien ne doit suspendre ou compromettre l'œuvre d'apaisement. » — II. *Sous le Consulat. Les premières mesures de répression. L'affaire Fournier.* Il s'agit d'un abbé, prédicateur à Saint-Roch, qui fut arrêté, enfermé à Bicêtre et envoyé en prison à Turin, en 1801, puis par un singulier renversement des circonstances, nommé, en 1806, évêque de Montpellier. — III. *Les premières années de l'Empire. La période d'indulgence.* — IV. *Les dernières années de l'Empire. La période de répression. Les missions à l'intérieur.* — V. *Les incidents de la Prédication.* — VI. *Les anniversaires du couronnement et de la bataille d'Austerlitz.* — VII. *A l'aurore de la Restauration :* Les prédicateurs ne cessèrent pas, à cette époque, d'être soumis dans leurs sermons à une rigoureuse surveillance de la part des autorités.

Henry Jaudon : *Pour la mémoire d'Alphonse Gratry*, p. 75-78. Protestation contre la publication, par feu Albert Houtin et par son continuateur, M. Couchoud, des lettres écrites autrefois par Mme Emilie Mériman, la future femme d'Hyacinthe Loyson, au P. Gratry. En même temps l'auteur proteste contre les insinuations anciennes des époux Loyson pour compromettre Gratry dans leur aventure. « Restent les fameuses lettres de Gratry à Mme Mériman. Que prouvent-elles ? Beaucoup de mysticisme, une candide naïveté, les générosités d'une âme ardente meurtrie par les désillusions, les lâchetés et les trahisons de la vie, réfugiée dans l'amitié comme dans un port, d'une âme toute faite de lumière et de paix... rien de plus. » — Faut-il revenir, à propos de l'une de ces lettres, sur le mariage que Gratry aurait proposé à Mme Mériman ? Et pouvait-il signifier, dans la pensée du Père, à cette époque de sa vie (il avait plus de soixante ans), autre chose que l'union mystique de deux êtres que rapprochent des affinités électives, la cohabitation sous un même toit de deux âmes éprises du même idéal, cohabitation irréprochable devant Dieu et rendue stable par un engagement de fidélité réciproque? Une telle union, au point de vue moral, ne comporte pas plus de conséquences qu'un mariage de rimes ou un mariage de couleurs. C'est apparemment aussi ce qui explique le « silence négatif » opposé à la demande de Gratry par Mme Mériman, laquelle rêvait d'un mari qui fût moins honoraire. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Henry Jaudon, « la scène de

la demande en mariage n'a pour garantie de son authenticité que l'affirmation de Mme Mériman. Or, rien que dans la correspondance publiée de celle-ci, on trouve cette étrange assertion qu'au moins quatre hommes d'Eglise ont voulu l'épouser, M. Loyson, le P. Gratry, le dominicain Cartolana et Mgr Andrea de la Ville... ».

L. Miran : *Le dernier pape de la Renaissance, Jules III*, p. 247-260. Né à Rome le 10 septembre 1487 et mort le 23 mars 1555, Giovanni Maria del Monte était fils de Vincenzo del Monte et de Cristofora Seraceni. Son oncle Antonio del Monte, qui avait été fait cardinal par Jules II, se chargea de son éducation et lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Giovanni Maria, après des études de jurisprudence à Pérouse et à Sienne, obtint, grâce à son oncle, la charge de camérier, puis l'archevêché de Siponte. Sous Clément VII, G. M. del Monte fut deux fois gouverneur de Rome; il l'était au moment du sac de la ville par le connétable de Bourbon. Pris comme otage et menacé de mort, il réussit à s'enfuir avec ses compagnons de captivité. Il fut nommé cardinal en 1536 et présida le Concile de Trente où il eut à tenir tête aux délégués de l'Empereur. A la mort de Paul III, les délibérations du Conclave furent laborieuses et durèrent du 29 novembre 1549 au 8 février 1550; enfin l'accord se fit sur la candidature de del Monte, qui prit le nom de Jules III en souvenir de Jules II qui avait ouvert la voie de la fortune à sa famille par l'élévation en cardinalat de son oncle Antonio. Le nouveau pape jouit à Rome d'une vraie popularité grâce à l'abolition de diverses taxes et aux soins qu'il prit pour assurer l'approvisionnement de la ville en blé. Son goût pour les fêtes publiques, pour les représentations théâtrales, plaisait au peuple, qu'il charmait en organisant des processions pompeuses et en les faisant suivre de courses par un curieux mélange de sacré et de profane. Comme d'autres pontifes de ces temps, il se plut à enrichir ses neveux par des faveurs excessives. En 1551, malgré l'opposition du roi de France, il rouvrit le concile de Trente; mais un conflit plus grave ne tarda pas à s'élever entre les deux souverains au sujet des Farnèse qui, voyant menacé par l'Empereur le don que Jules III avait fait à Octave Farnèse du duché de Parme et Plaisance, avaient invoqué la protection du roi de France. Il en résulta une déclaration de guerre entre le pape et l'empereur, d'une part, et le roi, de l'autre. Heureusement, cette lutte ne dura pas longtemps et, grâce à l'intervention du cardinal de Tournon, Jules III écrivit à Henri II pour lui demander la paix. Le pontife encouragea surtout les artistes et en particulier Michel Ange. La faveur dont il entourait les arts se manifesta spécialement par la création d'une villa, comportant un casino, entouré de vastes jardins disposés en terrasses et semés de nombreuses statues. M. Miran s'étend assez longuement sur cette villa « toute païenne », où le pape se plaisait à donner des fêtes et qui justifie la qualification donnée par lui à Jules III de « dernier pape de la Renaissance ».

P. Michel : *L'abbé Galiani à Paris*, p. 393-410. Si nous relevons le titre de cet article, c'est uniquement pour faire observer que, malgré la qualification portée par Galiani, on ne peut chercher dans l'étude de M. Michel aucune contribution à l'histoire religieuse. Les quelques bénéfices que l'économiste et érudit Ferdinand Galiani avait réunis sur sa tête et à l'occasion desquels il avait voulu recevoir les ordres mineurs, ne lui donnaient guère d'ecclésiastique que le nom. Lorsqu'en 1759 il fut envoyé à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade, sa vie fut toute mondaine et l'article dont il s'agit est précisément consacré à étudier sa

fréquentation dans les salons de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse, de Mme Necker, et la liaison qui s'établit entre lui et Mme d'Épinay et se traduisit par une correspondance longue et suivie à laquelle mit fin seulement la mort de cette dame.

Léon Le Grand.

La Révolution française.

Tome 81 (1928), Paris, Editions Rieder, 7, place Saint-Sulpice, in-8°.

Fernand Evrard : *Les dîmes dans le parc de Versailles*, pp. 53-62 et 108-135. L'auteur montre comment la création de parcs d'agrément et d'un vaste territoire de chasse autour du château de Versailles modifia profondément, dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au XVIIIe jusqu'en 1789, la situation matérielle du clergé paroissial et des bénéficiers qui dîmaient sur ces campagnes. La mainmise continue du souverain sur les terres cultivables entourant Versailles entraîna soit l'abolition complète de l'étendue décimable, soit une réduction importante de ce territoire, à mesure que s'élargissait le champ réservé aux équipages de chasse. Cette diminution des terroirs décimables lésait les intérêts du clergé rural; une autre cause qui concourait encore à amoindrir les ressources des desservants, c'était le privilège de riches maisons religieuses, de chapitres, de bénéficiers non résidents, qui dîmaient sur tout ou partie du territoire. La perception des dîmes créait de grandes inégalités dans la situation des différents décimateurs. Les édits de 1695 et de 1768 portant fixation de la congrue mettaient à leur charge les réparations du chœur de l'église paroissiale. Or, la plupart des églises englobées dans le parc étaient en mauvais état; les curés manquaient d'argent pour l'entretien des édifices; les décimateurs absents de la région n'y consacraient que des sommes insuffisantes. Cette disparité dans les revenus et dans les charges suscitait de nombreuses plaintes des moins favorisés, les congruistes et les curés. — M. Evrard conclut : « Le clergé paroissial du parc de Versailles, sur ce qui restait de terres en culture, était loin de tirer des dîmes la meilleure part de sa subsistance. Il subissait, par la présence de décimateurs parasitaires, les effets de la proximité de Paris et des grandes abbayes de la région parisienne. Cause aggravante, le produit des dîmes ne pouvait être fructueux sur ces fonds enclavés, en proie aux ravages du gibier. Les ressources de ces ecclésiastiques avaient, dans l'ensemble, diminué en dépit de l'octroi de rentes et d'indemnités. Au reste, nulle uniformité dans les revenus : il existe une différence très marquée entre le sort d'un curé pleinement décimateur, comme celui de Bois-d'Arcy, et la médiocrité de vie d'un congruiste, comme celui de Noisy-le-Roi; et, entre ces extrêmes, s'observent bien des situations intermédiaires. »

Paul Mautouchet.

Annales historiques de la Révolution française.

5e année, 1928, 46, rue Libergier, Reims.

C. Constantin : *Mgr de La Fare aux Etats généraux de 1789 (4 mai-27 juin)*, p. 22-33. L'opinion fut en général défavorable au sermon prononcé par l'évêque de Nancy, le 4 mai 1789, en l'église Saint-Louis de Versailles, à l'occasion de l'ouverture des Etats généraux. Quoique considéré comme un prélat libéral, Mgr de La Fare prit peu après nettement parti contre la fusion des trois ordres.

Maurice Dommanget: *Le symbolisme et le prosélytisme révolutionnaires*

à Beauvais et dans l'Oise : La Montagne sacrée, p. 46-57. La sainte Montagne fut en vogue d'août 1793 à thermidor an II. Elle était comme le symbole matériel de cette *montagne* conventionnelle qui avait sauvé la patrie. Après, ou en même temps que tant d'autres villes de France, Beauvais eut la sienne.

Gustave Rouanet : *La religiosité des Girondins*, p. 97-108. L'auteur pense, contrairement à l'opinion d'Aulard, que les trois députés de la Gironde, Vergniaud, Guadet et Gensonné furent sincères dans l'expression souvent renouvelée de leurs sentiments religieux.

Maurice Dommanget : *Le symbolisme et le prosélytisme révolutionnaires à Beauvais et dans l'Oise. Les apôtres de la Raison à Beauvais*, p. 442-456. Pendant sept mois, « au plus fort de la sans-culotterie » (septembre 1793-floréal an II), il y eut des apôtres de la Raison à Beauvais, qui s'efforcèrent, dans la ville et dans la campagne, de détruire les restes du « fanatisme » catholique.

F. Uzureau : *Un mariage célébré par un insermenté dans le district de Cholet (1792)*, p. 466-469. Celui de M^lle^ Revelière, qui après plusieurs péripéties se maria dans une autre paroisse que la sienne, afin de recevoir la bénédiction nuptiale d'un insermenté.

H. Soanen : *La franc-maçonnerie et l'armée pendant la Révolution et l'Empire*, p. 530-540. Très forte au début de la Révolution, l'action de la franc-maçonnerie diminua pendant la Terreur. Les loges régimentaires se réveillèrent vers 1800 et se multiplièrent rapidement sous l'Empire. Il en existait 65 en 1810, 73 en 1814.

Jean de La Monneraye.

Le Correspondant. Année 1927. Paris.

Baron Angot des Rotours : *Dix députés béatifiés* (25 février, p. 606-611). Parmi les victimes de septembre 1792 béatifiées le 17 octobre 1926, il y eut dix membres de la Constituante. — Eugène Duthoit : *Cinquante années d'enseignement supérieur à Lille* (25 avril, p. 228-240). Origine et histoire de l'Université catholique libre de Lille. — Georges Goyau : *Lettres inédites de Montalembert à Lamennais* (10, 25 mai, 25 juin, pp. 340-367, 490-517, 819-837). — Paul Lesourd : *Notre-Dame de Chartres* (25 mai, p. 596-603). — Emile Lesueur : *Les petites querelles d'un prélat grand seigneur, Mgr de La Tour d'Auvergne-Lauragnais, évêque d'Arras* (10 juin, p. 744-748). Petites querelles, en effet, avec quelques membres du clergé, le préfet d'Arras et l'abbé Deguerry. — H. Toussaint : *La proposition de loi Groussau et le congrès de la liberté d'association* (16 août, p. 321-336). — Alexandre Masseron : *Au pays des « Bigoudens »* (p. 337-354). Détails intéressants d'architecture religieuse. — A. Cherel : *L'esprit de charité dans la politique de Bossuet* (5 octobre, p. 42-51). — Mgr Julien : *Bossuet : le troisième centenaire de sa naissance* (5 octobre, p. 169-187). Considéré comme « l'un des plus considérables témoins de la pensée universelle et l'un des plus profonds et des plus éloquents défenseurs de la tradition catholique et française ». — Félix Klein : *Les sermons de Bossuet selon son temps et le nôtre* (10 novembre, p. 411-419). — Henri Bremond : *Un bel écrivain oublié, le père Hercule, 1603-1659* (25 novembre, p. 507-525). Le père Hercule Audiffret, oncle de Fléchier et général des Pères de la Doctrine chrétienne.

Année 1928.

Pierre de Quirielle : *L'abbé Delsor* (10 janvier, p. 129-134). — Baron

J. de Witte : *L'abbé de Véri et son journal* (25 janvier, p. 185-209). Joseph-Alphonse de Véri, grand vicaire de l'archevêque de Bourges, le cardinal de La Rochefoucauld, puis auditeur de Rote, a laissé un Journal dont on donne quelques extraits se rapportant à l'année 1781. — Lanzac de Laborie : *Un animateur, Maurice Maignen* (25 février, p. 518-544). Un des fondateurs, avec Léon Le Prévost, des Frères de Saint-Vincent de Paul et plus tard, avec Albert de Mun, de l'Œuvre des cercles ouvriers. — Victor Giraud : *L'évolution religieuse de Taine* (10 avril, p. 18-30). — Pierre de La Gorce : *Catholiques et libéraux il y a cent ans* (p. 49-57). Tableau d'une variété infinie que celui de la société religieuse de ce temps-là. — Lanzac de Laborie : *L'insurrection vendéenne* (25 avril, p. 220-232). D'après l'ouvrage de M. Emile Gabory, *La Révolution et la Vendée*. — H. Daniel Rops : *Deux abbayes savoyardes* (10 mai, p. 428-438). Hautecombe et Tamié. — Georges Goyau : *Un apôtre social : Léon Harmel* (10 juin, p. 715-731). Ce fut un bon serviteur du Christ, du pape et du peuple. — Mgr Sagot du Vauroux : *Les leçons de trois centenaires* (10 juillet, p. 30-55). Saint Thomas d'Aquin, Pascal et Bossuet. — Armand Praviel : *La cité de Carcassonne* (p. 56-71). — Alexandre Masseron : *Quimper-Corentin* (25 juillet, p. 248-261). Pages instructives sur la cathédrale. — Mgr Baudrillart : *La psychologie religieuse du roi Louis XIV d'après ses écrits et ses actes* (25 août, p. 518-532). Louis XIV fut-il un croyant sincère et, dans ce cas, comment concilier ses convictions avec les désordres de sa vie privée, son attitude à l'égard du pape et ses incursions dans le domaine spirituel ? Pour étudier cette question, il faut se souvenir de son éducation religieuse, de sa connaissance des fondements de notre foi, de sa fidélité aux pratiques religieuses et, en même temps, de l'espèce de déification de la royauté par les politiques de l'époque. La foi du roi ne l'empêche pas de tomber dans des fautes ; mais il ne prétend pas les canoniser et accepte qu'on lui rappelle la loi chrétienne. Dans la révocation de l'édit de Nantes, il a en vue la vérité qu'il doit à ses sujets. Dans sa lutte contre Rome, il faut se souvenir de ses idées sur l'indépendance absolue du souverain dans l'ordre temporel et sur son royal sacerdoce. Sa soumission date de 1684, époque de son mariage avec M^me^ de Maintenon dont le rôle est finement analysé. — René Pinon : *La politique de Richelieu* (25 septembre, p. 828-839). Elle est toute de souplesse et d'opportunisme, d'un homme très renseigné et très réfléchi. — H. Bremond : *Jean-Baptiste Noulleau (1604-1672) et « l'esprit du christianisme »* (10 octobre, p. 26-46). — Edouard Trogan : *Le centenaire de Mgr Dupanloup* (p. 101-107). Esquisse de ses qualités morales et intellectuelles et des résultats de son apostolat. — Lanzac de Laborie : *La correspondance de Renan* (10 novembre 1928). Il s'y révèle souvent une contradiction de langage plus encore peut-être que de pensée, même en matière religieuse. — Edmond Pilon : *La rencontre de M. Pascal* (25 décembre, p. 895-918). Récit « romancé » d'un épisode des derniers mois de la vie de Pascal.

Urbain Rouziès.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS ET CISTERCIENS

Revue Mabillon. Abbaye de Ligugé (Vienne). 18^e^ année, 1928.

Abbé Maillet-Guy : *Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, pp. 1-23, 81-95. Fin de cette étude parue depuis en volume. Voir ci-dessus, p. 87.

Pierre Marot : *L'obituaire de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul*, pp. 24-38, 96-109, 276-283. Etant donné le peu de documents qui subsistent des archives de cette abbaye, la publication que M. Marot nous donne de l'obituaire de Saint-Mansuy n'en sera que plus appréciée. Elle est faite d'après une copie du début du XVII[e] siècle conservée dans les papiers Pereisc de la bibliothèque publique de Carpentras (vol. 1782, fol. 474 r°-490 v°). Cet obituaire, dont la composition remonte à la fin du XIV[e] siècle et auquel on ajouta par la suite quelques obits, s'étend des années 963 à 1586. Après avoir indiqué l'origine et les particularités de cet obituaire, M. Marot en donne une publication intégrale, avec des notes copieuses et toutes les identifications désirables.

Maurice Lecomte : *Les Bénédictins et l'histoire des provinces aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, pp. 39-58, 110-133, 302-323. Cet exposé général de l'œuvre des Mauristes dans le domaine de l'histoire provinciale (dont le premier article avait paru en juillet 1927) permet de se rendre compte de l'activité de ces érudits et de l'étendue de leurs recherches. A côté des ouvrages publiés, M. Lecomte nous renseigne aussi sur les nombreux travaux entrepris qui, pour des causes diverses, ne purent être achevés et dont les matériaux subsistent en grande partie à la Bibliothèque nationale Les régions dont il est traité sont nommées Bretagne, Languedoc, Lorraine, Bourgogne, Champagne et Brie, Picardie, Berry, Touraine, Anjou, Maine, Poitou, Guyenne, Languedoc, Auvergne, Limousin, Flandre, Hainaut, Artois. Le tiré à part de ces articles sera l'objet d'un prochain compte rendu.

J.-B. Kaiser : *Notes de M. du Ferrier sur les constitutions des Bernardines réformées dites du Précieux-Sang*, p. 59-65. Ces notes complètent les données du P. Helyot sur cette Congrégation (*Histoire des Ordres religieux et militaires, Paris*, 1792, t. V, p. 440-447).

Arthur Prévost : *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux* (suite), pp. 66-76, 158-176, 240-256, 324-337. Ces pièces vont des années mars 1231-1232 à février 1257-1258. La fin de ce recueil d'analyses vient de paraître dans le numéro d'avril 1929, p. 162-172, comprenant les actes de mars 1257-1258 à juin 1329. Outre onze bulles déjà analysées, il faut en ajouter dix autres de janvier 1217 à août 1459. L'ensemble de ces pièces comprend 1899 numéros. Signalons qu'un tirage à part a été fait de ces analyses.

Eugène Sol : *Les maisons religieuses du Quercy à la veille de la Révolution*, p. 134-157. Le nombre des établissements religieux en 1789 dans cette région correspondant au département du Lot et à une partie de celui du Tarn-et-Garonne, était de 34 couvents d'hommes et 17 couvents de femmes. Le personnel total de ces établissements atteignait le chiffre de 575, soit 214 religieux et 361 religieuses. L'auteur donne, en outre, quelques indications concernant la physionomie de ces communautés et leur suppression.

Abbé Rony : *Un procès canonique entre deux saints : saint Jubin, archevêque de Lyon et saint Hugues, abbé de Cluny*, p. 177-185. Il a trait au privilège de l'exemption pontificale dont jouissait l'abbaye de Cluny. Les faits sur lesquels portent la procédure sont : l'agression des chanoines de Mâcon contre Varmond, archevêque de Vienne, qui avait légitimement conféré les ordres à des religieux de l'abbaye en septembre 1079; puis le renvoi par l'archevêque Jubin des religieux clunisiens desservant l'église de Pouilly-le-Monial qu'il remplaça par des religieuses auxquelles il adjoignit un prêtre comme aumônier. Dans l'assem-

blée tenue le 6 février 1080 à Anse, saint Pierre Damien donna raison à Varmond et à saint Hugues contre saint Jubin et son suffragant Landri, évêque de Mâcon.

A. Ch. Kogler : *Deux actes pontificaux inédits sur l'histoire de l'exemption de l'ordre de Cîteaux*, p. 186-191. Il s'agit de deux bulles de Lucius III, datées de Vérone, l'une du 1er avril et l'autre du 9 mai 1185, concédant divers privilèges à Cîteaux.

Jean Godefroy : *Un correspondant de dom Calmet, dom Paul Seger, abbé de Gengenbach*, p. 192-208. Six lettres de cet abbé († 1743) dont le monastère (ancien diocèse de Strasbourg), faisait partie de la congrégation Alsato-Bénédictine. Elles nous renseignent sur les relations des deux abbés et sur les traductions allemandes des œuvres de dom Calmet.

Léon Deries : *La vie d'un bibliothécaire. Dom Gourdin, ex-bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen à Rouen (1739-1825)*, p. 209-239. Notice très intéressante sur ce religieux profès de l'abbaye de Jumièges en 1761 et que l'on trouve établi dans celle de Saint-Ouen depuis 1778. Il fut un des membres les plus actifs de l'Académie de Rouen à laquelle il adressa de nombreux mémoires sur les matières les plus diverses empreints de l'esprit de cette époque. Après l'expulsion des religieux en 1790, il obtient de demeurer dans l'abbaye même et il est chargé par un arrêt du Directoire, en date du 3 septembre 1791, d'inventorier et de réunir à Rouen les fonds des bibliothèques religieuses du département. C'est ainsi qu'en 1796 il avait recueilli plus de 300.000 volumes dans les locaux de l'abbaye de Saint-Ouen. Nommé en 1804 bibliothécaire municipal de Rouen, il rédige le catalogue de ce fonds qu'il avait constitué. Il donna sa démission en 1818 vu son grand âge et mourut en 1825.

Louis Bigard : *L'office claustral du Trésorier de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 261-275. Dans ce premier article d'une importante étude sur la trésorerie de l'abbaye de Saint-Denis, l'auteur traite de la constitution et des divers offices de ce monastère, puis de l'origine et de l'évolution de l'office du trésorier dont la plus ancienne mention à Saint-Denis remonte à l'année 857.

Guy de Valous : *Un collège clunisien : le prieuré-collège de Saint-Martial d'Avignon*, p. 284-301. Son existence comme collège remonte à l'abbé de Cluny, Jacques Ier de Causans (1374-1383), bien que dès 1301 les statuts de l'abbé Bertrand aient assigné cette ville aux moines clunisiens étudiant le droit canon. Suivant la bulle d'érection de Clément VII, en date du 21 avril 1379, le prieuré-collège devait compter douze religieux de chœur et douze religieux étudiants en droit. M. G. de Valous en étudie les statuts depuis ceux de 1379 jusqu'à ceux de 1550, puis il résume rapidement l'histoire de ce prieuré-collège.

Signalons enfin la *Chronique bibliographique d'histoire monastique* par ordre des provinces ecclésiastiques en France, p. 49*-96*.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît

Revue bénédictine mensuelle. Abbaye de Ligugé (Vienne). Année 1928.

Maurice Chartier : *Les derniers religieux de l'abbaye bénédictine de Liessies*, p. 508-510. Sur les 25 religieux composant la communauté en 1790 et qui demandèrent à « rester dans le monastère », l'auteur donne quelques renseignements. — *Les derniers religieux de l'abbaye bénédictine d'Hautmont et des prieurés d'Aymeries, Berlaimont et Dom-*

pierre, p. 655-657. — Dom P. de Monsabert : *Ligugé à travers les siècles*, p. 720-724, et année 1929, p. 15-17. Excellent aperçu historique sur le monastère de Ligugé dont une monographie complète par le même auteur est à l'impression.

Revue Bénédictine. Abbaye de Maredsous. 40e année, 1928.

Dom G. Morin : *Rainaud l'ermite et Ives de Chartres : un épisode de la crise de cénobitisme au XIe-XIIe siècle*, p. 99-115. Il s'agit de deux réponses d'un certain Rainaud à une lettre que lui avait adressée Ives de Chartres pour le détourner d'abandonner la vie cénobitique pour la vie érémitique. Ces réponses, une lettre et un traité que Dom G. Morin publie en les accompagnant de remarques d'après le ms. F. 105 sup. de la Bibliothèque ambrosienne de Milan, renferment une violente satire de la vie des cloîtres à cette époque. Quant au personnage de Rainaud, il semble qu'on puisse l'identifier avec le saint Renaud honoré à Mélinais (Sarthe) dont il est question dans les Bollandistes *AA. SS. Septemb. V*, p. 626-629.

Dom U. Berlière : *Les archidiaconés ou exemptions privilégiées de monastères*, p. 116-122. L'auteur achève son étude parue l'année précédente sur l'exercice du ministère ecclésiastique et paroissial par les moines au cours des siècles par un rapide exposé de la situation spéciale à certaines abbayes qui jouissaient d'une juridiction quasi-épiscopale sans être cependant des abbayes *nullius* proprement dites. Il cite un certain nombre d'abbayes dans ce cas ayant des droits archidiaconaux; des abbesses même furent ainsi en possession de l'exercice de la juridiction spirituelle.

Dom Ph. Schmitz : *Un manuscrit retrouvé de la « Vita Anselmi » par Eadmer*, p. 225-234. Il s'agit d'un manuscrit provenant de l'abbaye Saint-Martin de Tournai et qui appartient à une bibliothèque particulière. Il a été écrit au début du XIIe siècle, peu après l'apparition de la *Vita* par Eadmer. Dom Ph. Schmitz donne les variantes existantes entre ce ms. et l'édition de la *Vita* publiée par M. Rule en 1884, d'après le ms. 371 du Corpus Christi College de Cambridge.

D. P. Volk : *Breviarium Fontanellense* (*Rouen, Cod. 207* (*A. 505*) *saec. XIII*), p. 243-250. Description de ce bréviaire dont l'auteur de l'article publie le rite de la Messe (fol. 8 r°-9 r°) et de la profession (fol. 226 v°).

Signalons enfin le *Bulletin d'histoire bénédictine* tenu à jour par Dom Philibert Schmitz.

Cistercienser Chronik. 40e année. Mehrerau, Bregenz (Autriche).

P. Gregor Muller : *Der Gründer der Abtei Obazine*, pp. 241-246, 285-292, 326-333. Notice sur l'abbé Etienne qui affilia l'abbaye d'Obazine à l'ordre de Citeaux en 1147. Sa vie a été écrite par un des religieux qui l'avait connu sous l'abbé Gérald, successeur immédiat d'Etienne.

Dom G. Charvin, O. S. B.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé A. Sauvebois [662], directeur au Grand Séminaire de Gap (Hautes-Alpes), présenté par M. Carrière.

M. Léon Telle [663], rue d'Asnières, 25, La Garenne-Colombes (Seine), présenté par M. de La Chevalerie.

Bibliothèque publique de Tunis [664], 20, Souk-el-Attarine, à Tunis.

Librairie N. V. Martinus Nijhoff [665], Lange Voorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande). Correspondant : Maison du Livre Français, 2, rue Félibien, Paris.

Einkaufsstelle Börsenverein der Deutschen Buchhändler zu Leipzig [666], Gerichtsweg, 26, Leipzig (Allemagne). — *Trois exemplaires.*

NÉCROLOGIE

M. JEAN BEYSSAC

Un de nos collaborateurs de la première heure et notre abonné de toujours, M. Jean Beyssac, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, conseiller général de la Loire, maire de Chénereilles, a été rappelé à Dieu le 15 mai dernier, à l'âge de soixante-neuf ans.

C'est à Lyon même, où il mourut, que M. Jean Beyssac était né, le 31 septembre 1859. Elève d'abord aux Minimes, il fit sa première communion en la petite église du Point-du-Jour (1871), où cette institution avait son habitation d'été. L'enfant était timide. Plus tard, cette timidité devint une extrême réserve qui, sans éloigner de lui, car on le savait obligeant, le faisait ne s'ouvrir qu'à un petit nombre d'amis. Délicat de santé, ses parents le mirent ensuite externe au petit séminaire de Saint-Jean dont ils étaient voisins. C'est là qu'il rencontra pour ne plus le quitter ce professeur éminent, l'abbé Sachet, qui eut une influence décisive sur sa vie et l'orienta vers les études historiques.

L'abbé A. Sachet, à qui nous devons l'histoire complète du chapitre de Lyon, parue, en deux fort volumes, sous ce titre trop modeste : *Le pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon* (1914-1918), préparait, dès 1880, *Le grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon* (1886). Absorbé par les soins de sa classe, l'abbé chargea son ancien élève de procéder aux recherches qu'exigeait ce long et minutieux travail. A fouiller dans les vieux cartons d'archives, à remuer les paperasses et les in-folios des bibliothèques, le jeune Beyssac éprouvait des émotions insoupçonnées : c'était la vocation qui se révélait à lui : ayant découvert sa voie, il la suivit jusqu'à la fin avec ardeur et y trouva le bonheur de sa vie.

Elevé par son père dans le culte de la cathédrale, parmi les cantiques, au milieu des pompes de l'incomparable liturgie lyonnaise, Jean Beyssac s'éprit de tout ce passé et s'attacha à le faire revivre dans une série de travaux d'une érudition avertie et sûre. Les archives, les actes capitulaires, le fonds de Saint-Jean ne lui étaient pas moins connus que ses propres papiers de famille. Il en tira un ouvrage qui fut le maître œuvre de sa vie, *Les chanoines de l'église de Lyon* (1914, in-4°, LX-332 p.), qu'il compléta — je me trompe, qu'annonçait déjà — *Les prévôts de Fourvière* (1908, in-4°, XXX-578 p.), les prévôts étant toujours choisis parmi les chanoines. Ces listes sont précédées d'introductions qui expliquent les origines de ces diverses institutions, leurs dignitaires, leurs coutumes, leur histoire. Ces deux volumes lui ont coûté trente ans de travail.

Entre temps, M. Beyssac faisait paraître le tome I^er^ du *Cartulaire général de l'ordre du Temple* (1913), que la mort de son ami, le marquis d'Albon, avait laissé inachevé. Il publiait aussi un grand nombre de brochures qu'il intitulait : « Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon. » Ce sont les biographies de personnages du chapitre de Lyon dont les figures l'intéressaient, ou des explications de charges d'église aujourd'hui disparues. Telles *Georges de Challant, chanoine de l'église et comte de Lyon* (1899, in-8°, 43 p.) ; — *Saint Ismidon, chanoine de l'église de Lyon, évêque de Die* (1900, in-8°, 14 p.) ; — *Humbert, prévôt et archevêque* (1912, in-8°, 14 p.) ; — *Chorévêques, suffragants et auxiliaires de Lyon* (1910, in-8°, 102 p.) ; — *Les grands-prêtres de l'église de Lyon* (1903, in-8°, 24 p.) ; — *Les chevaliers de l'église de Lyon* (1925, in-8°, 174 p.) ; — *Les papes ayant appartenu au chapitre de Lyon* (1913, in-8°, 35 p.) ; — *Les membres de la maison de Savoie au chapitre de Lyon* (1911, in-8°, 94 p.) ; — *La mansion de Rochetaillée* (1907, in-8°, 222 p.) ; — *Les chanoines de Notre-Dame de Montbrison* (1921, in-8°, 249 p.) ; — *Les prieurs de Notre-Dame de Confort, ordre des Frères-Prêcheurs* (1909, in-8°, 93 p.) ; — *Les rapports de l'église de Lyon et de l'ordre des Chartreux* (1926, in-8°, 47 p.) ; — *La maison de Cluny à Lyon* (1910, in-8°, 12 p.). Encore que bien incomplète, cette liste n'en est pas moins éloquente.

Commencée à l'entour de 1880, la carrière d'érudit de M. Beyssac aura coïncidé avec une période d'activité régionale, à laquelle il ne fut pas sans collaborer pour sa part et qui facilitera singulièrement à l'avenir l'étude de l'histoire de l'archidiocèse de Lyon. Deux éléments nouveaux et fort importants caractérisent le travail historique accompli en Lyonnais au cours des cinquante années qui s'achèvent : d'une part, le classement et l'inventaire des fonds religieux déposés aux archives départementales du Rhône et de la Loire, séries G et H, — classement et inventaire à peu près terminés pour le Rhône qui détient les fonds de beaucoup les plus importants, moins avancés pour la Loire —; d'autre part, la publication d'un grand nombre de textes empruntés soit à ces deux dépôts, soit à des dépôts étrangers : recueils d'inscriptions, bullaire, martyrologe, obituaires, cartulaires. Au fur et à mesure que ces sources paraissaient, elles permirent aux travaux historiques d'élargir leur essort ; elles permirent plus encore d'apporter dans ces travaux un caractère d'authenticité, une précision inconnue jusqu'alors. Toutefois, l'histoire générale du diocèse, l'étude de l'établissement du culte, celle de son évolution à travers les âges restent encore à écrire. Entreprise évidemment considérable, qui suppose au départ une refonte de *La France pontificale*, beaucoup plus complète que le *Gallia* des Bénédictins, et la série autrement riche qu'elle ne l'est présentement, des monographies de

chapitres, collégiales, abbayes, prieurés et paroisses. C'est le mérite très personnel de l'érudit et du fin lettré dont nous déplorons la perte d'avoir su choisir, entre tant de sujets d'histoire lyonnaise, ceux-là mêmes qu'il a traités à fond et qui sont comme autant de matériaux solides amenés par lui à pied d'œuvre en vue du monument définitif à la gloire de la plus ancienne église métropolitaine des Gaules.

Victor CARRIÈRE.

Le VII[e] centenaire de l'Universite de Toulouse.

Les fêtes du VII[e] centenaire de l'Université de Toulouse, qui se sont déroulées dans cette ville du 6 au 9 juin 1929, ont donné l'occasion aux deux établissements héritiers de l'ancienne Université — l'Université de l'Etat et l'Institut catholique — de s'unir sans réserve pour célébrer avec éclat ce septcentième anniversaire.

C'est de 1229, en effet, que date l'acte de naissance de l'Université de Toulouse. La fondation fut déterminée par le traité de Paris conclu en 1229 entre le jeune roi de France Louis IX, le futur saint Louis, le cardinal Romain de Saint-Ange, représentant le Saint-Siège, et le comte de Toulouse Raymond VII. Ce traité mettait fin à la tourmente qui avait agité pendant vingt ans tout le midi de la France, la croisade ou guerre des Albigeois. Il importait d'établir au centre même de la région si durement éprouvée matériellement et surtout moralement le foyer d'un enseignement avant tout théologique et religieux, dont les doctrines devaient calmer les esprits si violemment inquiétés par l'hérésie albigeoise.

Tel est bien, en effet, le caractère primitif de l'Université de Toulouse, défini dans deux diplômes donnés par le roi et le comte de Toulouse, qui décident la création des chaires de l'Université et organisent le fonctionnement de la nouvelle Ecole : quatre maîtres en théologie et deux décrétistes (maîtres en droit canonique) dispenseront l'enseignement dogmatique de l'Université; à côté d'eux, six maîtres ès arts libéraux et deux grammairiens s'adresseront à un public d'étudiants plus étendu et moins spécialisé.

Ces différentes chaires étaient dotées de revenus pour une période de dix ans. Passé ce délai, l'Université serait mise au régime commun des autres établissements, c'est-à-dire que la seule rétribution fournie par les étudiants devrait assurer le salaire des maîtres.

Rapidement, l'Université de Toulouse s'organise et se fortifie. Ses statuts sont ceux de toute corporation universitaire; ses organes principaux sont le Chancelier, le Protecteur, l'Assemblée générale et le Recteur. Bientôt les Facultés de théologie et de droit brillent d'un éclat particulier : la première, avec des chaires occupées par des Dominicains, des Franciscains, des Carmes; la seconde, si vivante, vu le caractère plus pratique de son enseignement, avec des maîtres comme le bienheureux Bertrand de Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée.

L'Université, ainsi établie, va s'engager à fond, à la fin du XIV[e] siècle et au XV[e], dans les discussions du grand schisme et du concile de Bâle. Mais, en même temps, elle traverse la période difficile de la guerre de Cent Ans : Toulouse perd la moitié de ses habitants; plusieurs facultés, du même coup, voient leur enseignement réduit presque à néant.

Cependant, la Renaissance, à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècle, en renouvelant la culture littéraire et en appliquant la méthode positive

aux sciences morales, histoire, théologie et droit, va donner à l'Université toulousaine un essort nouveau. Plus tard, la fondation de plusieurs chaires royales montreront le prix qu'attachaient les souverains à l'enseignement donné à l'Université.

Au XVII^e^ siècle, la fondation d'une chaire de Chirurgie et de Pharmacie amène de nouveaux disciples à la Faculté de médecine, dont les débuts avaient été difficiles. En même temps, une chaire de droit français et une chaire des « Libertés » sont créées à la Faculté de droit.

C'est seulement à la fin du XIX^e^ siècle que l'ancienne Université, après sa suppression pendant la Révolution et son remplacement par des Facultés sans vie corporative instituées par Napoléon, a retrouvé sa vraie existence et son autonomie. Or, c'est à la même époque, de 1877 à 1899, que furent inaugurées à Toulouse les diverses Facultés libres dont la réunion forme l'Institut catholique.

« Aujourd'hui, écrit M. le chanoine Saltet, les deux établissements sont « parallèles par les enseignements qu'ils ont de communs et de complé- « mentaires, par ceux qui sont spéciaux à chacun d'eux... L'Université « représente à la fois des enseignements qui continuent les Facultés de « l'ancienne Université (droit romain, droit français, médecine, phar- « macie), et toutes les créations nouvelles de la science moderne », tandis que la part de l'Institut catholique « constitue une partie inté- « grante, inaliénable et imprescriptible de l'héritage de l'ancienne Uni- « versité », avec l'enseignement que donnent ses facultés de théologie, de droit canonique et de philosophie scholastique.

C'est de cet héritage commun que l'Université et l'Institut catholique ont célébré le septième centenaire, en pleine harmonie. Les cérémonies ont été inaugurées le 6 juin par la réception, à la basilique de Saint-Cernin, des reliques du bienheureux Bertrand de Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée, dont nous citions le nom tout à l'heure; le 8 juin, la messe de l'Université réunit, dans le même sanctuaire, une assistance d'élite, religieuse et civile; le 9 juin, la visite officielle de l'archevêque de Toulouse au Président de la République, venu à Toulouse pour les fêtes de l'Université; le même jour, dans l'après-midi, la séance universitaire, très solennelle, dans la nef des Jacobins de Toulouse.

La présence du chef de l'Etat parmi les autorités civiles et religieuses doit être considérée comme le gage d'une paix prochaine et d'une concorde scientifique du meilleur aloi.

Michel Le Grand.

Notre-Dame de la Motte, à Vesoul.

Dans une conférence qu'il a faite le 19 juillet 1928, à l' « Union des catholiques de Vesoul », et qu'il vient de publier, M. H. de Beauséjour a parlé du culte de la sainte Vierge en cette ville.

Il prétend qu'une statue de bois de Notre-Dame, vénérée aujourd'hui en l'église d'Echenoz-la-Meline, aux portes de Vesoul, n'est autre que celle qui se trouvait, au Moyen Age, dans la chapelle du château de Vesoul, construit sur la colline de la Motte. Voici le résumé de ce qu'il en dit. En 1479, après la destruction du château, la Vierge a été transportée dans l'église du prieuré du Marteroy, située sur le flanc de la Motte. Plus tard, le Marteroy détruit à son tour, suivant les pérégrinations des religieux de ce monastère, elle est passée à la chapelle du cimetière de la ville, puis à l'église Saint-Martin de Pont, d'où elle a disparu pendant la guerre de Trente Ans. Mais de jeunes bergers l'ont

retrouvée en 1663, dans une grotte, au territoire d'Echenoz; enfin elle a reçu asile dans l'église paroissiale du lieu.

A quelques détails près, la même opinion avait déjà été exprimée (avec de prudentes réserves), en 1876, par M. Grenier, curé d'Echenoz-la-Meline. Il y a, dans toute cette histoire, bien des conjectures que l'on pourrait discuter. Ce qui est invraisemblable, c'est l'ancienneté que M. de Beauséjour attribue à cette statue; il la dit antérieure à 899. Dans la reproduction qu'il en publie, elle est presque entièrement cachée par des draperies de soie brodée. Seules émergent la tête de la Vierge, sa main droite tenant un sceptre et la tête de l'Enfant Jésus. Néanmoins le type est reconnaissable. C'est celui des Vierges sculptées depuis la fin du Moyen Age.

S. G.

62e Congrès des Sociétés savantes.

Le mardi 2 avril 1929, à deux heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, s'est ouvert le 62e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Nous analysons ci-dessous les communications relatives à l'histoire ecclésiastique de la France et celles dont les auteurs sont membres de notre Société.

Philologie et histoire (jusqu'en 1715).

Séance du 2 avril 1929 (*J. O.* du 3 avril, p. 3897-3898).

Le Père A. Caillebaut fait une communication sur un sujet précédemment traité par lui dans l'*Archivum franciscanum historicum*, en 1928 (ci-dessus, p. 275). Il s'agit du séjour de Duns Scot à l'Université de Paris. Duns Scot y étudia quatre ans (1293-1297) sous la direction de maître Pierre du Quesnoy. Il y revint en 1302 pour exposer ses sentences, mais fut expulsé le 25 juin 1303, avec quatre-vingt Franciscains, pour avoir refusé de soutenir l'illégitimité du pape Boniface VIII. Il revint une troisième fois en 1304 et fut reçu docteur vers Pâques 1305. Duns Scot soutint contre toute l'Université la thèse de l'Immaculée Conception. On l'éloigna de Paris vers juillet 1307.

M. E. Houth étudie les chartes de l'abbaye du Val en Mériel (Seine-et-Oise). Les chartes de cette abbaye, fondée en 1125 par des moines de Cîteaux, sont encore inédites. L'auteur de la communication se propose de publier un inventaire de ces documents (près de 500), en le faisant précéder d'une notice sur l'abbaye.

M. J. Nogaret a envoyé une communication sur la formation de la paroisse de Lonhossoa (diocèse de Bayonne) à la fin du xvii[e] siècle.

Séance du 3 avril 1929, matin (*J. O.* du 4 avril, p. 3944).

M. le chanoine F. Blanquart signale, en la commentant, une très petite pièce contenue dans le premier cartulaire du chapitre de Notre-Dame d'Evreux. C'est un accusé de réception, daté du mois de novembre 1263, d'une « chapelle » d'orfèvrerie, vêtements liturgiques et linges d'autel, offerte par l'abbaye de Fécamp à l'évêque d'Evreux. Les circonstances qui avaient motivé cette sorte de redevance sont intéressantes à rappeler. Les Bénédictins de Fécamp évitaient sur tous les points de recourir aux archevêques de Rouen, pour ne pas créer de précédents contre leur privilège d'exemption. Plusieurs siècles durant, les évêques d'Evreux se chargèrent de conférer les ordres aux religieux du monastère et aux

cleres des paroisses qui en dépendaient. Ce don d'une chapelle, d'abord témoignage spontané de reconnaissance, devint plus tard une redevance obligatoire.

Notre confrère, M. Camille Davillé, s'occupe des rapports de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude, dans le Jura. Ces rapports ne furent pas isolés. Le roi ne cessa de combler de ses dons l'abbaye franc-comtoise, surtout après son attaque d'apoplexie à Forges (mars 1479). Louis XI se montra également généreux à l'endroit des bourgeois de Saint-Claude.

Notre collaborateur, M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé examine l'action du Saint-Siège sur le clergé régulier breton au Moyen Age. Cette action se fit sentir de deux manières successives : 1° dans un sens tendant à la conservation de la règle, des biens et de la vocation monastique (XII[e] et XIII[e] siècles particulièrement) ; 2° dans un sens tendant, en dehors de la règle, à mettre les personnes et les biens des réguliers directement à la disposition du Saint-Siège (XIV[e] et XV[e] siècles).

Séance du 3 avril 1929, soir (*J. O.* du 4 avril, p. 3948-3949).

M. J. d'Auriac a envoyé une communication sur les noms de baptême et de famille à Antibes.

M. Paul-M. Bondois lit une étude sur le duc de Savoie, Victor-Amédée II et la révocation de l'édit de Nantes. Il y montre ce prince obligé d'exécuter les mesures de répression et de surveillance que le gouvernement de Louis XIV exigeait de lui, et ne le faisant qu'à contre-cœur.

M. A. Lemaître commente une règle de religieuses franciscaines hospitalières datée de 1478, celle des sœurs de La Celle, congrégation fondée au XIV[e] siècle. Cette règle est consignée dans un manuscrit découvert sur les quais par notre collaborateur, M. Jean Porcher.

M. le docteur R. Le Clerc étudie les noms de baptême et de famille du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin.

La communication envoyée par M. L. Fristot intéresse un registre paroissial du XVII[e] siècle, celui de la paroisse de Sainte-Geneviève (canton de Pont-à-Mousson).

M. Le Grand, secrétaire-archiviste de notre Société, entretient le Congrès des *Démarches du chapitre de Langres, opprimé par son évêque, près de nombreux chapitres du royaume (1320-1321)*. Nous publierons prochainement ce travail.

Notre confrère, M. le chanoine J.-M. Meunier, présente deux étymologies morvandelles. La première concerne le verbe *s'apanter*, c'est-à-dire « avoir peur ». Son origine est le mot du latin populaire *expaventare*, lequel a aussi donné *espouvanter*. La seconde étymologie est celle du mot *ardillier*. C'est un mot patois qui signifie « argile ».

Notre confrère, le P. Antoine de Sérent a envoyé un travail sur le monastère de Sainte-Claire de Dinan (1480-1792).

Section d'archéologie.

Séance du 3 avril 1929, matin (*J. O.* du 4 avril, p. 3945).

M. Henry d'Aigrain explique en quoi consistait la fortification de l'église de Luz-en-Barège, au diocèse de Tarbes. Une muraille crénelée dont la porte s'ouvre sur une tour quadrangulaire à machicoulis entoure l'église, elle aussi pourvue de créneaux.

M[lle] Elisa Maillard parle des *Vitraux de l'histoire de Joseph à la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers (XIII[e] siècle)*. Elle montre les rapports de style de ces verrières avec celles de Chartres, Rouen, Bourges, le Mans, Tours, Sens, Cantorbéry et Lincoln.

Séance du 3 avril 1929, soir (*J. O.* du 4 avril, p. 3949-3950).

M. Léon Coutil lit un travail sur *L'art mérovingien et carolingien, sarcophages, stèles funéraires, châsses, cryptes*. Pour permettre un essai de classement, il a groupé ces monuments en quinze séries, suivant les styles.

M. le docteur P. Delmas consacre une notice à la chapelle de Centeilles, paroisse de Siran (Hérault).

M. de Pontbriand-Marzan expose ensuite au Congrès les résultats de ses *Recherches sur Lanleff et son monument*. Des fouilles seraient encore nécessaires pour connaître la destination de ce monument, toujours mystérieuse. Cependant, M. de Pontbriand retient deux hypothèses : celles qui font de Lanleff un baptistère ou une église.

Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine.

Séance du 2 avril 1929 (*J. O.* du 3 avril, p. 3901).

Notre confrère M. André Lesort reconstitue l'histoire d'une double communauté de Trappistes et de Trappistines installée dès 1799 à Paris (rue des Anglaises), puis transportée d'abord à Soisy-sous-Etiolles, ensuite à Yères (Seine-et-Oise). Après diverses vicissitudes, ces groupements passèrent sous l'obédience du P. de Lestrange en 1807. Le décret du 18 juillet 1811 supprima tous les couvents de Trappistes. Les religieux se dispersèrent. Plusieurs d'entre eux entrèrent à la Trappe du Port-du-Salut fondée près de Laval en 1815. Un autre fonda la Trappe de Briquebec (Manche).

Séance du 3 avril 1929, matin (*J. O.* du 4 avril, p. 3946).

La communication de M. Léon Janrot a pour sujet : *La perception des dîmes ecclésiastiques (1790-1791)*, au profit de la chapelle Sainte-Catherine d'Herblay. Refus nombreux et troubles dans certains cas. Que devinrent les prêtres insermentés du département des Landes du 9 thermidor an II au 18 fructidor an V ? M. l'abbé Lacouture explique au Congrès que la chute de Robespierre amena l'immédiate réapparition des prêtres proscrits fort nombreux dans le département. La population les accueillit avec joie et ne permit plus que fussent appliquées tout à fait les lois contre la liberté des cultes.

Séance du 3 avril 1929, soir (*J. O.* du 4 avril, p. 3951).

M. Léon Deries parle des *aumôniers militaires sous la Restauration*. L'ordonnance royale du 24 juillet 1816 les assimila aux capitaines de 3e classe, mais sans leur accorder ni uniforme, ni signes distinctifs, ni honneurs militaires. Les rapports des aumôniers militaires constituent une documentation de premier ordre sur l'état d'esprit de l'armée de 1815 à 1830. Ils révèlent aussi dans quelles situations difficiles se trouvaient ces aumôniers, que le commandement ne soutenait guère.

Séance du 5 avril 1929 (*J. O.* du 6 avril, p. 4123).

M. Dubut donne connaissance d'un mémoire sur les *Troubles religieux à Allemans, près de Ribérac en l'an II. L'abbé François Girard*. Il s'agit d'une émeute qui éclata dans cette commune le 28 frimaire an II, à propos de l'abjuration du curé et de sa rétractation. La façon dont évolua l'affaire prouve que, tout au moins en Dordogne, une certaine tolérance se maintint pendant les plus mauvais jours de la Terreur.

Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon a tenu son 4e Congrès à Béziers le 21 avril 1929. Comme à Narbonne l'année dernière, la visite de la cathédrale en fut une des « attractions » les plus attachantes, ainsi que la réception que sut y faire aux congressistes l'archiprêtre, M. le chanoine Blaquière, lui-même érudit averti et lettré délicat. A la séance de travail on entendit précisément de lui une communication fort intéressante sur « Les origines chrétiennes à Béziers »; plus encore que les conclusions, forcément imprécises et naturellement sujettes à discussion, la méthode en était excellente, reposant sur la distinction entre les débuts de l'évangélisation et l'organisation d'une hiérarchie épiscopale, qui ne sont pas nécessairement concomitantes. Sur ces bases et en s'appuyant sur l'excellente étude publiée naguère dans cette *Revue* par M. Jacques Zeiller, on pourra utilement reprendre, en un futur congrès, cette passionnante question des origines chrétiennes pour tout le Languedoc. Les autres communications lues au Congrès intéressent moins cette *Revue*, puisqu'elles portèrent presque toutes sur l'archéologie préhistorique ou gallo-romaine : Citons au moins les noms des rapporteurs, MM. Mouret, Marignan, Boyer et surtout M. le chanoine Hermet, descendu exprès de la Graufesenque, et dont la science souriante et modeste émerveilla les congressistes.

L'excursion du lendemain à la nécropole d'Ensérune et au domaine de l'éminent archéologue, M. Mouret, qui en a dirigé les fouilles, fut particulièrement intéressante.

J.-R. P.

Gerson et l'éducation des deux dauphins.

Jean Gerson, dont on a célébré le cinquième centenaire le 18 juillet dernier, était né à Barby, dans les Ardennes. Chancelier de l'Université de Paris, il fut un personnage capital de son temps, comparable par exemple à celui que fut, au XVIIe siècle, Bossuet.

A son sujet, les 7 et 14 juin 1929, M. Antoine Thomas a donné lecture, devant ses confrères de l'Académie des inscriptions, d'un mémoire consacré à deux opuscules de Gerson, contenant des instructions pour l'éducation du dauphin — fils de Charles VII, le futur Louis XI, croyait-on jusqu'ici.

M. Thomas, par la critique du texte, date le premier de ces opuscules de 1408 à 1410, et conclut que ces traités furent destinés à deux fils de Charles VI, dont l'un devint le roi Charles VII. Le premier en date de ces opuscules pédagogiques a été adressé à Jean d'Arsonval, — depuis évêque de Châlon-sur-Saône — précepteur de Louis, fils de Charles VI, en 1409; et le second à un précepteur inconnu de Charles, le futur Charles VII, en 1417, malgré les déclarations contraires des manuscrits et des imprimés, déclarations qui avaient dérouté les chercheurs.

M. Antoine Thomas a ajouté, d'après des documents inédits empruntés aux Archives nationales et aux Archives du Vatican, quelques détails nouveaux à la biographie de Jean Majoris, précepteur du futur Louis XI, telle que l'a écrite Etienne Charavay, en protestant contre l'attribution faite à Jean Majoris, dont on ignore le lieu de naissance, mais qui était sûrement un Français, de trois opuscules de droit canonique dont l'auteur est le célèbre historien et théologien écossais John Mair (1469-1550).

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

Bibliographie des Frères Mineurs Capucins de la province de Toulouse, 1582-1928. Toulouse, les Voix franciscaines, 1928. In-8°, x-97 p.

Eriau (Jean-Baptiste). Une mystique du XVII^e siècle. Sœur Catherine de Jésus, carmélite (1589-1623). Sa vie et ses écrits. Introduction et notes. Paris, Desclée et C^ie, 1929. In-8°, XVI-204 p.

Kaiser (Joh.-Bap.). Das Archidiakonat Longuyon am Anfange des 17. Jahrhunderts. Visitationsbericht von 1628-1629. Colmar, Société alsacienne d'édition « Alsatia », 1928-1929. 2 in-8°, XI-279-323 p., 40 francs.

Martin (E.). Cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt, annotés et précédés d'une introduction (Documents sur l'histoire économique de la Révolution française). Epinal, impr. Lorraine, 1928. In-8°, XLVII-281 p.

Maubourguet (Jean). Inventaire de Puymartin (XIII^e, XIV^e, XV^e siècles). Sarlat, impr. Michelet, 1928. In-8°, 84 p.

Savina (Jean) et Daniel Bernard. Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats Généraux de 1789. Tome II (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Rennes, impr. Oberthur, 1927. In-8°, p. 177 à 416.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Amann (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Table analytique des tomes I à IX (A à L inclus). Paris, Letouzey, 1929. In-4°, 144 col.

Arnaud (René). La Deuxième République et le Second Empire (L'Histoire de France racontée à tous). Paris, Hachette, [1929]. In-4°, 345 p., 20 francs.

Bardy (G.). Littérature grecque chrétienne (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud, 1928. In-16, 187 p., 10 francs.

Bardy (G.). Littérature latine chrétienne (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud, 1928. In-16, 231 p., 10 francs.

Baudot (Dom). Le Bréviaire (Bibl. cath. des sc. relig.). Paris, Bloud, 1929. In-16, 171 p., 10 francs.

Baudrillart (André). Mœurs païennes, mœurs chrétiennes. I. La famille dans l'antiquité et aux premiers siècles du christianisme. Paris, Bloud, 1929. In-16, 235 p., 12 francs.

Buonaiuti (Ern.). Il misticimo medioevale. Pinerolo, tip. Pinerolese, 1928. In-16, 203 p., 15 lires.

Carreyre (J.). Le jansénisme durant la Régence. I : La politique janséniste du Régent (1715-1717). (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique. Fasc. 2.) Louvain, 40, rue de Namur, 1929. In-8°, XVI-208 p., 40 francs.

Coulet (R. P.). L'Eglise et le problème de la famille. VI. La préparation de l'enfant à la vie. Paris, éditions Spes, 1929. In-12, VIII-198 p., 10 francs.

Cuthbert (Fr.). The Capuchins. A contribution to the history of the counter-reformation. Londres, Sheet et Ward, 1928. 2 vol. in-8°, 15 shillings.

Delaporte (Y.). Une prière de saint Fulbert à Notre-Dame. Chartres, libr. Renier, 1928. In-8°, 30 p., 3 pl.

Devoghel (E.). La question romaine sous Pie XI et Mussolini. Paris, Bloud, 1929. In-12, IV-339 p., 12 francs.

Doncœur (Le P.). La chevauchée de Jeanne d'Arc. Paris, Art catholique, 1929. In-16, 252 p., 12 francs.

Dupont-Ferrier (Gustave). La formation de l'Etat français et l'unité française (Des origines au milieu du XVI^e siècle). Paris, Armand Colin, 1929. In-16, 220 p., 9 francs.

Esmein (A.). Le mariage en droit canonique. Deuxième édition mise à jour par R. Génestal. Tome I^er. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1929. In-8°, 477 p., 60 francs.

Fliche (Augustin). La chrétienté médiévale, 395-1254 (*Histoire du monde*, publiée sous la direction de M. E. Cavaignac, tome VII^2). Paris, E. de Boccard, 1929. In-8°, XVIII-501 p.

Gasquet (Marie). Sainte Jeanne d'Arc (Les grands cœurs). Paris, Flammarion [1929]. In-16, 212 p., 12 francs.

Huguet (Edmond). Dictionnaire de la langue française du seizième siècle. Tome premier : A-Brocardeur. Paris, Champion, 1929. in-8° jésus, 720 p., 200 francs.

Lanouvelle (E. de). Le bienheureux Urbain V et la chrétienté au milieu du XIV^e siècle. Paris, Letouzey, 1929. In-8°, 420 p.

Lebègue (Raymond). La tragédie religieuse en France. Les débuts (1514-1573). Paris, Champion, 1929. In-8°, XX-558 p.

Lecomte (Maurice). La céramique (Monde et science). Paris, Lemerre, 1929. In-12, 181 p., 10 francs.

Leroy (Olivier). La lévitation. Contribution historique et critique à l'étude du merveilleux. Paris, libr. Valois, 1928. In-8°, 387 p., 25 francs.

Lobstein (Paul). Etudes sur la pensée et l'œuvre de Calvin. Neuilly, Editions de « La Cause », 1927. In-8°, 189 p., 9 francs.

Martin (Victor). Le Gallicanisme politique et le clergé de France. Paris, Picard, 1929. In-8°, II-337 p., 30 francs.

Mathiez (Albert). La réaction thermidorienne. Paris, Colin, 1929. In-8°, VIII-327 p., 16 pl. h. t., 40 francs.

Mourret (F.). La Papauté (Bibl. cath. des sc. relig.). Paris, Bloud, 1929. In-16, 208 p., 10 francs.

Plus (R. P.). La Sainteté catholique (Bibl. cath. des sc. relig.). Paris, Bloud, 1928. In-16, 148 p., 10 francs.

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un Etat (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. Fasc. 133). Paris, E. de Boccard, 1928. 2 vol. in-8°, XXIV-942 p.

Préclin (E.). Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le bas clergé. 1713-1791. Paris, J. Gamber, 1929. In-8°, XXXI-578 p., 50 francs.

Préclin (E.). L'union des églises Gallicane et Anglicane. Une tentative au temps de Louis XV. P.-F. Le Courayer (de 1681 à 1732) et Guillaume Wake. Paris, J. Gamber, 1928. In-8°, XXI-179 p.

Rodocanachi (E.). Histoire de Rome. Le pontificat de Jules II. 1503-1513. Paris, Hachette, 1928. Gr. in-8°, 196 p., 60 francs.

Séjourné (Dom Paul). Saint Isidore de Séville. Son rôle dans l'histoire du droit canonique (Bibliothèque de théologie historique). Paris, Beauchesne, 1929. In-8°, 535 p.

Sol (E.). Les fêtes de la Révolution dans le Lot (Extr. des *Annales du Midi*, t. XXXIX, 1928). Toulouse, Privat, 1928. In-8°, p. 375 à 404.

Willocx (L'abbé F.). L'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liège. Louvain, Librairie Universitaire, 1929. In-8°, xxx-319 p.

BIOGRAPHIES

Bazin (René). Pie X. Paris, Flammarion, 1928. In-16, 269 p., 12 francs.

Bourguignon (E.). Sainte Jeanne d'Arc (la Guerrière). Bruges, Desclée, 1928. In-8°, 275 p. et pl., 10 francs.

Bremond (Henri). « L'abbé Tempête ». Armand de Rancé, réformateur de la Trappe. Paris, Hachette [1929]. In-4°, 249 p., 20 francs.

Cruppi (Jean). Le Père Ange, duc de Joyeuse, maréchal de France et capucin. Paris, Plon, 1928. In-12, 268 p., 18 francs.

Dermenghem (Emile). La vie de Mahomet. Paris, Plon, 1929. In-16, vii-382 p., 15 francs.

Febvre (Lucien). Un destin : Martin Luther. Paris, Rieder, 1928. In-16, 314 p., 15 francs.

Giloteaux (Abbé Paulin). Prêtre et victime. L'abbé Léopold Giloteaux, 1886-1928. Paris, Téqui, 1920; chez l'auteur, Institution Saint-Jean, Douai (Nord), 1929. In-8°, xiii-252 p., 14 gr. h. t., 12 francs.

Grandjean (G.). La vie héroïque de saint François-Xavier. Paris, Baudinière, 1928. In-16, 288 p., 10 francs.

Hoornaert (Abbé Rodolphe). L'âme ardente de saint Jean de la Croix. Paris-Bruges, Desclée, 1929. In-12, 136 p., 7 francs.

Lanzac de Laborie (L. de). Saint Vincent de Paul. Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p. et fig., 5 francs.

Levesque (Eugène). Les bienheureux martyrs du séminaire Saint-Sulpice, 2 septembre 1792. Paris, 6, rue du Regard, 1928. In-16, 75 p., 3 francs.

Maillet-Guy (Abbé Luc). Généalogie de la maison de Langeac, à propos des abbés de Saint-Antoine, Antoine, François et Louis de Langeac; avec reproduction hors texte de deux émaux antoniens de Léonard Limosin et un portrait. Lyon, chez l'auteur, 14, rue Tramassac, 1929. In-8°, 40 p., 16 francs.

Miterre (P.). Saint Bernard de Clairvaux. Un moine arbitre de l'Europe au xii[e] siècle. Genval, de Lannoy, 1929. In-8°, 192 p., 15 francs.

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre (1458-1488). Paris, E. de Boccard, 1929. In-8°, 341 p.

Roupain (R. P. Eug.), S. J. La révérende mère Marguerite de Saint-Preux, 1851-1928. Paris-Bruges, Desclée, 1929. In-12, 488 p.

Tournier (Chanoine Clément). Le bienheureux Bertrand de Saint-Geniès, professeur à l'Université de Toulouse, patriarche d'Aquilée (assassiné en 1350). Toulouse, Privat, 1929. In-12, 255 p., 12 francs.

Villat (Louis). Le premier recteur de l'Académie de Besançon, Jean-Jacques Ordinaire, 1770-1843 (Extr. des *Mém. de l'Académie... de Be-*

sançon, 3e trim. 1928). Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1928. In-8°, 36 p.

Weygand (Général). Turenne (Les grands cœurs). Paris, Flammarion, 1929. In-12, 258 p., 12 francs.

Zeller (Renée). Lacordaire. Paris, Flammarion, 1929. In-12, 219 p., 12 francs.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Ancelet-Hustache (Jeanne). Les Clarisses (Collection : « Les grands Ordres monastiques »). Paris, Grasset, 1929. In-8°, xi-237 p., 12 francs.

Deries (Léon). Les Congrégations religieuses au temps de Napoléon (Bibliothèque d'histoire contemporaine). Paris, Alcan, 1929. In-8°, xi-304 p., 30 francs.

Eriau (Jean-Baptiste). L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792). Paris, J. de Gigord, 1929. In-8°, x-517 p.

Filles de Saint-Thomas (Les). Leur histoire, leur vie intérieure, xviie et xviiie siècles. Préface du R. P. Alix. Paris-Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1929. In-8°, 453 p.

Godefroy (Père), O. M. C. Une page d'histoire franciscaine bourguignonne. Le couvent des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine. Paris, libr. Saint-François, 1928. In-12, 110 p., 6 francs.

Martin (Dom Claude). Marie de l'Incarnation, ursuline de Tours, fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France. Ecrits spirituels et historiques publiés par dom Cl. Martin, réédités par dom Albert Jasnet. Tome Ier. Paris, Desclée, 1929. In-8°, 424 p.

Mézard (R. P.), O. P. Doctrine spirituelle de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de la Visitation. Paris, Lethielleux, 1929. In-8°, vi-604 p., 25 francs.

Rigault (Georges). L'Institut des Frères des écoles chrétiennes (Collection « Les grands ordres monastiques »). Paris, Grasset, 1928. In-12, 246 p., 12 francs.

Van den Wyngaert (P. Anastasius). Sinica Franciscana. Vol. I. Itinera et relationes Fratrum Minorum saeculi XIII et XIV. Ad Claras Aquas (Quaracchi-Firenze), 1929. In-4°, cxviii-637 p., cartes, 90 lires.

Vaussard (M.-M.). Le Carmel (Les grands Ordres monastiques). Paris, B. Grasset, 1929. In-12, 258 p., 12 francs.

HISTOIRE LOCALE

Bezard (Yvonne). La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560. Paris, Firmin-Didot, 1929. In-8°, 382 p. et carte.

Chaume (M.). Les origines chrétiennes de la région dijonnaise. Conférences. Dijon, Bernigaud et Privat, 1928. In-8°, 31 p.

Coolen (Georges). Le collège d'Arras à Paris (Extr. de la 279e livraison du Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie). Saint-Omer, impr. de l'*Indépendant*, 1929. In-8°, 12 p.

Delamare (R.). La vie religieuse et civile d'une vieille cité épiscopale. Le calendrier spirituel de la ville de Bayeux à la veille de la Révolution. Paris, Aug. Picard, 1929. In-8°, 608 p., 2 hors texte, 75 francs.

Favre (Jean). Le siège de Privas en 1629. Simple récit extrait de *Trois campagnes en Vivarais, 1628-1629*. Marseille, impr. Leconte, 1929. In-8°, 87 p.

GALLERAND (L'abbé J.). Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher (1792-1795). Blois, Grande imprimerie de Blois, 22, rue du Poids-du-Roi, 1929. In-8°, XXXVIII-803 p., 50 francs.

GARIN (Joseph). Histoire des missions en Tarentaise (1794-1802). Paris, Gabalda, 1928. In-8°, 404 p.

IMBERT (L.) et l'abbé J. SAUTEL. Les sites historiques de la vallée du Rhône. Arles, Aigues-Mortes, les Baux, Avignon, Fontaine de Vaucluse, le Comtat, Bords du Rhône, Vienne. Avignon, 1928. In-12, 192 p.

LEMASSON (L'abbé Auguste). Les victimes religieuses de la Révolution dans la province ecclésiastique de Bretagne, 1793-1800. Rennes, Oberthür, 1929. In-8°, 318 p. et portrait, 20 francs.

POIVERT (L.). Les martyrs des pontons (1794-1795). Paris, Bonne Presse, 1928. In-16, 187 p.

ROBERT (Gaston). Les chartreries paroissiales et l'assistance publique à Reims jusqu'à 1633 (Extr. des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*). Reims, L. Michaud, 1928. In-8°, 118 p.

SAUTEL (L'abbé J.) et L. IMBERT. Les villes romaines de la vallée du Rhône. Arles, Saint-Rémy, Nîmes, Vaison, Orange, Vienne. Avignon, 1926. In-12, 192 p.

SEGUIN (Jean). En Basse-Normandie. Saints guérisseurs. Saints imaginaires. Paris, E. Dumont, 1929. In-8°, 173 p., 35 francs.

VAREILLES-SOMMIÈRES (L'abbé de). A propos de quelques sépultures des Rochechouard aux Cordeliers de Poitiers, de 1397 à 1786, et à la cathédrale en 1698. Poitiers, impr. M. Texier, 1928. In-8°, 48 p.

VAN WERVEKE (Hans). Le mort-gage et son rôle économique en Flandre et en Lotharingie (Extr. de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VIII, n° 1, p. 53-91).

A CORRIGER

Page 99, ligne 40. Au lieu de : *pers*, lire : vers.
Page 107, ligne 7. Au lieu de : Schleti, lire : *schlet-*.
Page 112, 3e avant dernière ligne. Au lieu de : *Quingey* (*Doubs*), lire : Quincey (Haute-Saône).
Page 126, ligne 5. Au lieu de : 1.666 fr. 70, lire : 1.622 fr. 70.
Page 233, note 1, ligne 2. Au lieu de p. 198, lire : 298.
Page 279, ligne 18. Au lieu de : *vies*, lire : vie.
Page 280, ligne 1. Au lieu de : *Française*, lire : Français.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Libr.-impr. MARQUESTE, E.-H. GUITARD, dir^r, 7, rue Ozenne, Toulouse.

SAINT JUBIN

ARCHEVÊQUE DE LYON

ET LA PRIMATIE LYONNAISE

I. — *Histoire de la Primatie en général.* — Inconnue à l'antiquité chrétienne, la primatie doit son origine aux *Fausses décrétales* (vers 850). — La primatie de Bourges sur l'Aquitaine. — La métropole de Sens n'a jamais eu de primatie proprement dite.

II. — *La Primatie lyonnaise.* — Lyon n'a jamais eu de primatie nationale sur les Gaules. — Les origines lointaines de la primatie hiérarchique sont fort obscures. — Les origines immédiates sont les bulles de Grégoire VII, en 1079. — Les limites de la primatie lyonnaise. — Le morcellement des provinces, du IIe au Ve siècle. Les pouvoirs du primat.

Le dernier archevêque de Lyon qui ait été honoré dans son diocèse d'un culte public est aussi le premier qui ait reçu du Souverain Pontife la dignité primatiale: singulière coïncidence qui pourrait prêter à bien des réflexions. Au moment où les canonisations deviennent plus difficiles et plus rares, le siège épiscopal de Lyon, honoré par les vertus de tant de saints, et qui sera encore gouverné jusqu'à nos jours par tant de prélats zélés et pieux, reçoit du saint pape Grégoire VII le titre de siège primatial qu'il gardera toujours : la primatie ne sera plus une juridiction sur d'autres archevêques, comme le voulait le pontife, ce sera un titre d'honneur que mérite bien le glorieux passé de l'Eglise lyonnaise.

C'est une triple primauté que peut revendiquer l'église de Lyon sur les autres églises des Gaules : la primauté de l'ancienneté, la primauté du martyre, la primauté de la science et de la doctrine catholique.

Primauté de l'ancienneté : Au IIe siècle, l'église de Lyon est la seule église constituée qui existe dans la Gaule proprement dite, dans ce qu'on appelait les Trois Gaules, Aquitaine, Lyonnaise, Belgique, non comprise la Province romaine ou Narbonnaise. Telle est l'opinion de Mgr Duchesne : « Dans l'ancienne

Gaule celtique, une seule église existait au IIe siècle, celle de Lyon... En dehors de la Narbonnaise, l'église de Lyon n'est pas la première, mais la seule. Depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, les chrétiens épars ne forment qu'une seule communauté, ils reconnaissent un chef unique, l'évêque de Lyon »[1].

Primauté du martyre : Dès l'an 177, cette église envoie au ciel une légion de martyrs illustres. La *Lettre des églises de Lyon et de Vienne*, qui raconte les combats et les triomphes des confesseurs lyonnais, est le monument le plus émouvant et le plus authentique de l'héroïsme des fidèles gaulois. Pothin, Blandine, Alexandre, Attale, Vettius Epagathus, ont excité l'admiration de Renan lui-même, par leur héroïsme tranquille, leur charité fraternelle, leur humilité et leur condescendance pour leurs frères apostats.

Primauté de la science catholique : Saint Irénée est le premier docteur de l'église des Gaules, un des premier apologistes, un des premiers théologiens de l'Eglise primitive. Polémiste, il combat et réfute les hérésies gnostiques de son temps. Théologien, il expose les principaux dogmes de la foi chrétienne. Témoin de la tradition des Eglises apostoliques, par saint Polycarpe il touche à saint Jean, le disciple bien-aimé. Contemporain du pape Eleuthère, il rend à la primauté de Pierre et des pontifes romains le plus éclatant témoignage : pour être catholique, toute église doit rester unie à la chaire de Pierre, *propter potiorem principalitatem*.

I. — HISTOIRE DE LA PRIMATIE EN GÉNÉRAL

Inconnue à l'antiquité chrétienne, la primatie doit son origine aux « Fausses décrétales ».

Malgré les persécutions, l'Eglise chrétienne conforma son organisation administrative sur celle de l'Empire païen. Chaque cité eut son évêque, chaque métropole ou capitale de province eut son métropolitain, appelé quelquefois primat. Mais au-dessus du métropolitain, l'antiquité chrétienne ne connaissait que les patriarches, les titulaires des grands sièges apos-

(1) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 38.

toliques, Jérusalem, Antioche, Alexandrie, auxquels, plus tard, fut ajouté le siège de la ville impériale, Constantinople. Rome, tout en étant l'Eglise patriarcale d'Occident, était l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres églises, d'Orient comme d'Occident.

D'où vient donc le titre de primat dans le sens nouveau qu'on lui donna au IX^e^ et au XI^e^ siècles : un métropolitain qui a sous sa juridiction un ou plusieurs autres métropolitains, qui gouverne plusieurs provinces ecclésiastiques. Ce titre a son origine dans la célèbre collection d'Isidore Mercator, les *Fausses décrétales*, publiées en France, probablement au Mans, vers le milieu du IX^e^ siècle.

Des lettres attribuées à saint Clément et à saint Anaclet racontent l'institution de cette dignité des primats et les raisons de cette institution, attribuée aux apôtres eux-mêmes. Une érudition apocryphe rattache l'origine des primats aux dignités sacerdotales du paganisme. Les flamines et les archiflamines, ceux-ci inférieurs à ceux-là (chose assez bizarre), sont d'après le prétendu Isidore les prototypes des primats et des métropolitains. L'intention de l'auteur est manifeste : il veut restreindre l'autorité des métropolitains sur leurs suffragants. Entre eux et le pape, trop éloigné et un peu dédaigné à cette époque de troubles, il interpose un nouvel échelon hiérarchique, le primat, chef de plusieurs métropoles, auquel les évêques opprimés par leur archevêque peuvent porter en appel leurs plaintes, avant de recourir à Rome. A ce point de vue, la nouvelle institution est plutôt une diminution du pouvoir papal.

Quant à la détermination des primaties, l'auteur se réfère explicitement à la *Notitia civitatum*, publiée au temps d'Honorius; c'est le *tomus* qu'il suppose annexé à la lettre d'Anaclet et envoyé par lui à tous les évêques chrétiens. On verra l'usage que les canonistes du Moyen Age ont fait de la *Notitia*, à Lyon et ailleurs.

Quelle fut la fortune de la nouvelle institution ? Elle eut un succès immédiat en Gaule; et dans la province de Reims où, d'après Hinschius, elle avait été inventée, elle s'imposa même à un homme contre qui elle semblait dirigée, Hincmar, archevêque de Reims. Ce métropolitain autoritaire qui prétendait prononcer

en dernier ressort sur les causes de ses suffragants, abusait de l'abaissement passager de la papauté pour s'arroger en Gaule un pouvoir souverain. Peut-être espéra-t-il, comme primat de la Gaule belgique, étendre sa juridiction sur plusieurs provinces: en sa qualité de consécrateur des rois, n'aspirait-il pas à diriger tout le clergé de France, ainsi que le prétendra, au IXe siècle, Manassès de Reims ?

C'est Hincmar qui dressa la théorie des nouvelles primaties. Il distingue trois sortes de primats : 1° Le métropolitain d'une province ecclésiastique, ayant sous son autorité plusieurs évêques suffragants; 2° le primat de création nouvelle, qui commande à plusieurs métropolitains; 3° le primat des très grands sièges, appelé dans l'antiquité patriarche, les évêques de Rome, de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie[2]. Cette théorie s'imposa aussitôt à un pape éclairé et énergique, Nicolas Ier, peu disposé cependant à sacrifier les droits de son siège; mais comment résister à l'autorité de saint Clément et de saint Anaclet ? On verra sa lettre à l'archevêque de Bourges.

A l'encontre d'Hinschius, M. Paul Fournier[3] place au Mans, ou au moins dans la province de Tours, la naissance des *Fausses décrétales*; elles auraient eu pour but de combattre les empiètements de Noménoé, duc de Bretagne, qui avait chassé les évêques francs, créé l'archevêché de Dol et bouleversé la province de Tours. Cependant, les textes d'Isidore sur les procès des évêques portés en appel devant les primats semblent viser plus directement les procès d'Hincmar avec ses suffragants que les usurpations de Noménoé. Quant à dire, avec M. Fournier, que l'auteur des *Fausses décrétales* attachait peu d'importance à l'institution des nouveaux primats, sous prétexte qu'il ne précise pas leurs pouvoirs, cela semble peu admissible. Pourquoi alors revient-il sur la question dans sept chapitres différents, attribués à cinq papes, depuis saint Clément jusqu'au pape Jules Ier ?[4].

(2) *Hincmari Remensis episcopi Epistola 6*, cap. 5 et 17. Dans LABBE, *Concilia*, t. IX, col. 527.

(3) *Dictionnaire apologétique*, article DÉCRÉTALES (FAUSSES).

(4) Edition des *Fausses décrétales*, par Hinschius: Lettre de saint Clément, p. 39; de saint Anaclet, p. 79, 82; de saint Etienne, p. 185; de saint Félix, p. 198; de saint Jules, p. 470.

Voici quelques extraits de ces lettres:

1° Epître de saint Clément, n° XXVIII, p. 39: Dans les villes où étaient

La primatie de Bourges sur l'Aquitaine.

L'origine de cette primatie est intéressante à étudier; on y saisit sur le vif l'influence des *Fausses décrétales* dès le milieu du IXe siècle, c'est-à-dire aussitôt après leur apparition.

Le premier acte de la pièce se joue sous Charlemagne : En 796, à la demande du grand monarque, le pape Adrien Ier accorde à Ermembert, évêque de Bourges, le pallium archiépiscopal[5].

Ermembert a apporté au pontife une lettre de Charles; entre autres choses, celui-ci sollicite pour l'évêque la concession du pallium : « *Pallium sacerdotalibus infulis decoratum concederemus* » : car Bourges paraît être la métropole de l'Aquitaine. Le pape s'est informé, et ayant su qu'Ermembert n'est soumis à aucun archevêque, le pontife lui a accordé l'usage du pallium (« *usum pallii concessimus fruendi* »).

autrefois chez les païens les premiers flamines et les premiers docteurs de la loi, on a placé des primats ou patriarches qui jugeraient les procès des autres évêques et les affaires graves de la foi, quand ce serait nécessaire.

N° XXIX. Mais dans les cités où autrefois il y avait des archiflamines... on institua des archevêques qui n'auraient pas le titre de primat. Les jugements des évêques et les causes majeures des églises, pour lesquelles les évêques auraient réclamé, craignant d'être opprimés, et tenant tels ou tels pour suspects, devaient être transférés aux primats ou patriarches, afin d'empêcher la perte des innocents.

Les chapitres XXVI et XXIX de la troisième épître d'Anaclet (p. 79, 82, 83) cherchent une autre base à l'établissement des primats ou patriarches — ces deux termes sont pour l'auteur toujours synonymes. Il suppose qu'Anaclet aurait envoyé à ses correspondants la *Notitia civitatum*, publiée au temps d'Honorius : « Les cités principales écrites dans un *tome* ont reçu des apôtres, de Clément ou d'Anaclet lui-même des prédicateurs primats. » L'auteur invente des primats séculiers chargés de rendre la justice à ceux qui ne pouvaient en appeller à l'empereur; à ces primats séculiers durent correspondre des primats ecclésiastiques. « Les autres métropoles qui avaient des juges inférieurs, quoique supérieurs aux comtes, eurent des métropolitains qui devaient obéir aux primats, et qui furent appelés non pas primats mais simplement métropolitains. Les primats, sous l'autorité du siègle apostolique, jugent les affaires les plus graves, pour rendre justice aux opprimés; à eux de juger équitablement, sauf l'autorité du siège apostolique, les causes des évêques et les affaires graves. »

Dans ces textes, l'intention du pseudo-Isidore est très claire: Il veut diminuer l'autorité des métropolitains dans le jugement de leurs suffragants, et créer, pour les évêques accusés, un tribunal d'appel moins élevé et plus proche que celui du pape. Hincmar semble directement visé.

(5) *Gallia christiana nova*, t. II, col. 20. — *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 388-589.

Dans cette lettre, aucune allusion à une primatie; le mot de primat ou de patriarche n'est pas employé; il est question du pallium, insigne distinctif des archevêques ou métropolitains : « *Archiepiscopo constituto in metropolitanam civitatem quae Bituricas cognominatur... Quia civitas metropolis in Aquitania videtur esse patria, quae Bituricas nuncupatur.* »

Voilà donc l'évêque de Bourges proclamé métropolitain de la province d'Aquitaine; mais quelles étaient les limites de cette province ?

Constitué par Charlemagne au profit de son fils Louis (le Débonnaire), le nouveau royaume d'Aquitaine comprenait tout le sud-ouest de la Gaule, avec les villes de Bordeaux, Auch, Toulouse et Narbonne. Le métropolitain d'Aquitaine trouva tout naturel d'étendre à ce royaume entier sa nouvelle juridiction dont rien ne fixait les limites; il profita des circonstances politiques pour accroître son autorité spirituelle.

Un capitulaire de Louis le Pieux[6] compte Aigulfe, archevêque de Bourges, au nombre des archevêques qui doivent tenir des réunions (*conventus*) avec leurs suffragants en quatre cités des Gaules : Mayence, Paris, Lyon et Toulouse. Cette dernière ville appartenait au royaume d'Aquitaine et était revendiquée par la métropole de Bourges; là devaient se réunir les archevêques d'Arles, de Narbonne, (Bordeaux ?) et leurs suffragants. Cependant, quand se rencontrèrent, à Toulouse, Notho d'Arles, Barthélemy de Narbonne, Aigulfe de Bourges, et un autre Barthélemy, on ne signale pas la présidence d'Aigulfe, ni son titre de primat[7]. En 835, l'archevêque de Bourges est choisi comme juge par Ebbon, archevêque déposé de Reims; mais cela n'a aucun rapport avec une primatie d'Aquitaine : on ne trouve aucune trace de ce terme caractéristique de *primat*.

Soudain, changement imprévu. Dans une lettre de 864, Nicolas Ier reconnaît Raoul, archevêque de Bourges, comme primat des Aquitaines[8]. Que s'est-il donc passé ? En 850 ont été pu-

(6) III, cap. I, en 828.

(7) Labbe, Conciles, t. X, col. 536. — (Bolland, *Acta sanctorum*, t. V Maii, col. 179.

(8) *Gallia christiana nova*, t. II, col. 26; — Bolland, *Acta Sanctorum*, t. V Junii, col. 103; — Labbe, *Conciles*, t. VIII, Epist. 19, Primae appendicis, col. 504-505.

bliées, dans la région du Mans ou de Reims, les *Décrétales*, d'Isidore Mercator; et tel fut leur succès que le pape Nicolas Ier, dans sa lettre à l'archevêque Raoul, de Bourges, s'y réfère comme à un recueil authentique et à une doctrine traditionnelle.

Raoul émit, en 864, la prétention de citer à son tribunal les clercs du diocèse de Narbonne, sans même consulter leur archevêque Sigebaud, et cela en vertu des droits prétendus du patriarcat de Bourges. A cette prétention et aux plaintes de Sigebaud, Nicolas répondit dans la décrétale 74 : « L'antiquité que les saints Pères ordonnent de respecter n'autorise pas une telle pratique, et l'autorité des canons l'interdit, à moins qu'il n'y ait appel au patriarche, ou après la mort de l'évêque propre ». Puis Nicolas cite le texte des canons de Nicée rapporté dans les *Fausses décrétales*, à propos des primats ou patriarches : « Ceux-ci n'ont aucun privilège sur les autres évêques, sauf ce que leur accordent les saints canons, et ce que leur confère l'ancienne coutume. »

Tout en rejetant les prétentions excessives de Raoul de Bourges, Nicolas Ier lui reconnaissait le titre de primat ou patriarche, même sur la province de Narbonne, qui pourtant n'avait jamais fait partie de l'Aquitaine. Le pape subissait l'influence combinée des *Fausses décrétales* et de l'existence du royaume d'Aquitaine, qui s'étendait bien au delà de l'ancienne province gauloise.

La disparition du royaume d'Aquitaine amena la création du marquisat de Gothie ou duché de Narbonne. La primatie de Bourges dut renoncer à toute autorité sur la province de Narbonne. Mais les archevêques de Bourges maintinrent leurs prétentions à la primatie sur l'Aquitaine, et les circonstances les favorisèrent. Frotaire, qui avait longtemps gouverné l'église de Bordeaux, vit toute sa province tellement ravagée par les Normands, qu'en 876 Jean VIII le transféra sur le siège de Bourges[9]. Frotaire réunit les deux métropoles (Ire et IIe Aquitaines), malgré l'opposition des conciles de Ponthion et de Troyes (876 et 878).

Aussi voit-on, en 1031, Aimon de Bourbon faire la visite de

(9) *Gallia christiana nova*, t. II, col. 30-col. 42.

l'archevêché de Bordeaux *jure et auctoritate primatus*. Bordeaux eut à lutter énergiquement pour reconquérir son indépendance et séparer les deux Aquitaines.

La métropole de Sens n'a jamais eu de primatie proprement dite.

Les archevêques de Sens, surtout Richer et Daimbert, ont opposé une résistance obstinée à la primatie de l'église de Lyon, établie par Grégoire VII et maintenue par Urbain II. Pressés par Yves de Chartres, de produire leurs titres d'exemption, les clercs de Sens sont bien embarrassés; ils se bornent à répondre que la primatie lyonnaise est une nouveauté inconnue aux siècles passés, en quoi ils ont parfaitement raison. Mais pourquoi n'allèguent-ils pas des arguments plus positifs ?

On a prétendu que depuis deux siècles, les archevêques de Sens, contemporains de Grégoire VII, avaient joui de la primatie des Gaules et de la Germanie, primatie conférée par les papes, sans qu'elle fût attachée à leur siège métropolitain[10]. Il y a dans cette assertion une légère confusion. La primatie, telle qu'on l'entendait au Moyen Age, d'après les *Décrétales* d'Isidore Mercator, consistait dans la suprématie d'un siège métropolitain sur une ou plusieurs autres métropoles; elle était nécessairement attachée au siège lui-même, et transmise de droit aux successeurs, à moins d'indignité personnelle.

Jamais les archevêques de Sens n'ont reçu de primatie, ni sur la Germanie, ni sur les Gaules. Examinons les textes qui concernent les fonctions remplies par Anségise et par Seguin.

Au moment où il reconstitue l'empire d'Occident au profit de Charles le Chauve, Jean VIII imagine un moyen de relier étroitement les deux puissances, le pape et l'empereur. Lambert, duc de Spolète, sera en Italie le délégué impérial, sous la dépendance du pontife. En France, l'archevêque de Sens, Anségise, sera le vicaire du pape auprès du roi; il exercera, dans les Gaules et les Germanies, le pouvoir de vicaire pontifical. La bulle qui institue ce vicariat spécifie ses fonctions : convo-

(10) A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 228-229.

cation des conciles, jugement des procès, à l'intention de décharger le tribunal de la Curie romaine; seules les causes majeures et plus difficiles seront réservées à la décision du pape.

Dans la bulle, le terme de primat ou de primatie n'existe pas : l'archevêque doit tenir la place du pape, *vices ejus.* C'est un vicaire pontifical, comme l'étaient au v^e^ siècle les archevêques d'Arles. En citant cette bulle, Jaffé la résume en disant qu'Anségise a été établi vicaire du pape. Dans son excellent ouvrage sur Jean VIII, le P. Lapôtre se garde bien de parler de primat ou de primatie; seuls, les éditeurs de la *Gallia christiana* ont imaginé d'employer ce terme, qui a trompé quelques historiens trop pressés pour lire le texte de la bulle[11]. La primatie d'Anségise sur les Gaules et les Germanies n'a jamais existé; c'est un vicariat personnel et révocable que Jean VIII a accordé à Anségise.

La confiance du pape fut bien trompée : le nouveau vicaire se fit le complice de Lambert de Spolète, quand celui-ci, au lieu d'être un docile défenseur du Saint-Siège, devint l'envahisseur des Etats pontificaux. Dans ses lettres à Charles le Chauve, Jean VIII se plaignit amèrement de la conduite tortueuse et fausse de l'archevêque de Sens; il reconnut avoir fait un choix malheureux, et proposa même de remplacer Anségise par son collègue de légation, Adalgaire, évêque d'Orléans, qui s'était montré plus fidèle[12]. On ne sait pas si le pape exécuta ce projet et s'il retira à Anségise ses pouvoirs de vicaire; mais il fut sans doute peu désireux de continuer des pouvoirs extraordinaires aux successeurs de l'archevêque infidèle. Pendant cent vingt ans, on n'entend plus parler du vicariat de Sens.

L'archevêque Seguin fut-il établi primat des Gaules et de Germanie ? Pour ce dernier pays, la chose est absolument invraisemblable. Ce que Jean VIII avait pu décréter en faveur de son empereur favori, Charles le Chauve, l'an 876, jamais Jean XV n'aurait eu l'idée de le tenter en 991, pour soutenir

(11) Texte de la bulle dans MIGNE, *P. L.*, t. 129, c. 660, Epist. 15; — JAFFÉ, *Regest. Pont. roman.*, n° 2260, p. 263; — *Gallia christiana nova*, t. XII, *Instr.*, ch. XII, c. 22; — LAPOTRE, *Jean VIII* (Paris, 1895), p. 258, 310.

(12) Voir les textes dans LAPOTRE, *Jean VIII*, p. 258, notes 3, 4 et 5.

les Capétiens à leurs débuts, en face de la puissante dynastie des Ottons, de Germanie.

Seguin eut-il au moins la primatie des Gaules ? Rappelons les circonstances dans lesquelles il eut à exercer un pouvoir spécial sur le clergé des Gaules.

Après la trahison qui livra la ville de Reims aux partisans des Carolingiens, l'archevêque Arnoul fut emprisonné par Hugues Capet et traduit devant le concile de Saint-Basile de Verzy, en 991. Arnoul, évêque d'Orléans, soutint que l'assemblée était compétente pour juger l'archevêque coupable, et il prononça un violent réquisitoire contre les papes du XI[e] siècle, qu'il accusa d'ignorance et de corruption. Arnoul fut déposé, et Gerbert élu à sa place à l'archevêché de Reims.

Seguin présidait le concile de Verzy; à quel titre ? Le rôle de l'archevêque de Sens nous est indiqué par Gerbert dans deux textes différents : La relation du concile de Verzy et l'*Oratio episcoporum* prononcée dans une autre assemblée.

Voici comment Gerbert parle de Seguin dans la relation : « Au jugement du souverain synode, la dignité de la prélature et le pouvoir quasi judiciaire appartenait à l'archevêque Seguin, que recommandaient son âge, le mérite de sa vie et sa science »[13].

Que signifient ces termes vagues : dignité de la prélature, pouvoir quasi judiciaire ? On serait bien embarrassé pour le dire si Gerbert, dans un autre texte, n'avait parlé plus clairement. Remarquons déjà que Seguin est appelé archevêque et non pas primat; ses pouvoirs de président ne semblent pas des mieux établis, puisqu'on lui attribue seulement un pouvoir quasi judiciaire.

Quatre ans après le concile de Verzy, Gerbert eut à défendre son élection contre les protestations du pape Jean XV, qui la déclarait illégale. Léon, abbé de Saint-Boniface à Rome, envoyé par le pontife comme légat ou vicaire, convoqua les évêques français à un concile; mais les ordres formels d'Hugues Capet leur interdirent de s'y rendre. En revanche, ces mêmes

(13) La relation de Gerbert se trouve dans MIGNE, *P. L.*, t. 139, c. 287-338; voir surtout c. 291. — Pour le détail des faits, voir HAVET, *Lettres de Gerbert*, Introd.: Vie de Gerbert, p. XXIV, etc. — FLICHE, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 13-14.

évêques se réunirent, soit à Chelles (in Causeio), soit à Reims, en concile national, et là Gerbert prononça, au nom de toute l'assemblée, un discours, véritable plaidoyer en faveur du concile de Verzy[14]. Il s'agit de prouver que la déposition d'Arnoul, de Reims, a été légitime, et aussi la nomination de son remplaçant, Gerbert. Entre autres preuves, l'orateur s'appuie sur le fait que la déposition de l'archevêque Arnoul a eu lieu en présence de Seguin. Or, celui-ci avait reçu récemment à Rome le vicariat que lui avait confié le pape Jean XV dans les Gaules; il venait avec un décret de privilège, comme légat *a latere*, et il a continué jusqu'à ce jour (995) les fonctions de vicaire pontifical (*ejus vices prosecutus est*), du consentement de tous les évêques des Gaules.

Vicaire du pape dans les Gaules, légat *a latere*, voilà les titres de Seguin, ceux auxquels la relation de Gerbert faisait allusion par les expressions de *dignitas praelaturae*, de *potestas quasi judiciaria*. Rien ne permet de soupçonner une primatie du siège de Sens; les pouvoirs de Seguin sont des pouvoirs personnels conférés par un décret de privilège. Que contenait ce décret ? Quels étaient ces pouvoirs ? Les mêmes, sans doute que ceux qu'Anségise avait reçus de Jean VIII en 876. Or, Jean VIII avait formellement réservé à la décision du Saint-Siège les causes les plus importantes et les plus difficiles (*majora et difficiliora*). Le procès de l'archevêque Arnoul rentrait bien dans cette catégorie, et Jean XV était en droit de protester contre les décisions du concile de Verzy, trop clairement dictées par Hugues Capet.

Le vicariat de Seguin, inauguré en 991, a-t-il continué après cette date, et surtout après 995 ? Cela est peu vraisemblable. Jean XV était très mécontent du concile de Verzy, et encore plus du ton de révolte qui caractérise l'assemblée de 995. Seguin, président de ces deux conciles, ne fut-il pas atteint par l'excommunication qui frappa Gerbert et les évêques, ses partisans ? Cela ne semble pas douteux.

Le vicariat des archevêques Anségise et Seguin, on le voit, finit assez mal, et les papes durent être peu disposés à renouveler de semblables concessions[15]. Les archevêques de Sens,

(14) *Oratio episcoporum*, dans MIGNE, *P. L.*, t. 139, c. 349.
(15) Au concile de Mouzon, présidé par le légat Léon, abbé de Saint-

métropolitains de Paris, étaient souvent plus empressés à obéir au roi qu'au pape. L'un d'eux fut, en 1049, déposé au concile de Reims pour cause de simonie[16].

Par l'établissement de la primatie lyonnaise, Grégoire VII diminuait l'autorité des métropolitains de Reims et de Sens sur les évêques du royaume de France; il arrêtait toutes les tentatives de constitution d'une Eglise nationale, soustraite à l'autorité du pontife romain. Philippe Ier ne manqua pas d'appuyer la rébellion de Manassès de Reims, contre le légat, Hugues de Romans, évêque de Die, et d'encourager la résistance de Richer, de Sens, à la primatie du même légat, devenu archevêque de Lyon.

II. — LA PRIMATIE LYONNAISE

Lyon n'a jamais eu de primatie nationale sur les Gaules.

Si une métropole semblait désignée pour être le siège primatial de toute la nation gauloise, c'est bien Lyon assurément. Mais il n'en fut rien, et Mgr Duchesne en donne la raison[17]: « L'épiscopat franc participait au morcellement du royaume... cette circonstance était peu favorable à la naissance d'une organisation d'ensemble qui eût groupé tout ce personnel épiscopal en un corps ou concile unique, et abouti à la reconnaissance d'un chef déterminé. Cela se vit en Espagne, grâce à des circonstances fort différentes.

« ... Vers la fin du VIe siècle, comme le royaume de Gontran était devenu très considérable, il se produisit une tentative de concentration autour de la métropole de Lyon, la principale de ce royaume. Au grand concile de Mâcon, en 585, où plus de soixante sièges épiscopaux furent représentés, le président, Priscus, métropolitain de Lyon, se qualifie de patriarche, et

Boniface, en juin 995, Gerbert était seul présent, tous les autres évêques ayant été retenus par les ordres du roi. Gerbert plaida sa cause dans un discours qu'il nous a conservé; Seguin n'est pas nommé dans ce discours (Migne, *P. L.*, t. 139, col. 342; le discours de Gerbert se trouve dans Richer, IV, 95-96; — Migne, *P. L.*, t. 138, col. 166).

(16) Voir la biographie d'Halinard, dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, année 1927, p. 19.

(17) *L'Eglise dans la Gaule franque au VIe siècle*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1924, p. 294.

fait décider que le concile national se réunira tous les trois ans, au lieu que déterminera, d'accord avec le roi, l'évêque de Lyon. On n'était pas loin de la primatie nationale, telle qu'elle s'établit à Tolède. Mais Gontran n'était pas seul maître en Gaule, et de la tentative de Priscus il ne sortit rien de pratique. Toutefois, au VII^e siècle, les évêques de Lyon jouissaient d'une qualification spéciale : c'est à eux que par deux fois les évêques de Cantorbéry viennent demander l'ordination.

« Nul ne paraît avoir songé à tirer parti, pour un groupement de l'épiscopat, des privilèges de vicaire accordés par le pape aux évêques d'Arles : Aux conciles nationaux du VI^e siècle, le métropolitain d'Arles ne présida, à notre connaissance, que deux fois, en 552, au concile de Paris, et en 594, au concile de Valence; or, en 552, il n'avait pas encore reçu ses pouvoirs de vicaire et, en 584, il avait au moins vingt ans d'épiscopat de plus que les autres métropolitains présents, ceux de Lyon et de Vienne, et passait ainsi avant eux par simple droit d'ancienneté, sans avoir besoin de se réclamer du vicariat. »

Mgr Duchesne montre bien ici la différence qu'il y a entre vicariat et primatie,

Les origines lointaines de la primatie de Lyon sont fort obscures.

Au dire des historiens modernes, la bulle du 19 avril 1079 est la première trace connue de la primatie lyonnaise, véritable création de la politique de Grégoire VII. Cependant, certains faits semblent contredire cette manière de voir.

Le récit du concile de Reims, présidé, en 1049, par le pape Léon IX, montre combien la question des primaties était à l'ordre du jour bien avant Grégoire VII. On ne peut donc attribuer à celui-ci l'initiative de cette institution[18].

Dès la première séance du concile, on vit éclater de nouveau la vieille discussion entre les clercs des archevêchés de Reims et de Trèves, vieille discussion, donc bien antérieure à 1049 : Les Rémois prétendaient que leur métropolitain, comme primat des Gaules, avait le droit de disposer les sièges et de

(18) A. FLICHE, *Saint Grégoire VII* (édition in-12), p. 64.

distribuer les rangs dans le concile. Ceux de Trêves soutenaient le contraire, que la dignité primatiale appartenait à leur archevêque, et qu'il avait droit à la première place après le pape[19]. Craignant un scandale, Léon IX proposa de disposer en cercle les sièges des évêques; le placement suivant cet ordre serait fait par l'archevêque de Reims. Le pontife se plaça au milieu du chœur, tourné vers le tombeau de saint Rémi; l'archevêque de Reims s'assit devant lui, un peu à droite, et l'archevêque de Trêves un peu à gauche.

Quelle était la cause de cette discussion, qui nous semble puérile mais que les anciens jugeaient fort grave ? C'est que le 17 avril 1099, six mois avant le concile de Reims, Léon IX, ancien évêque de Toul, avait voulu honorer son métropolitain, l'archevêque de Trêves, et lui avait reconnu le titre de primat[20]. C'était le placer au-dessus de l'archevêque de Cologne, et lui donner dans les conciles le premier rang après le légat apostolique. Hildebrand, alors sous-diacre de l'église romaine, protesta auprès de Léon IX, au point d'exciter le mécontentement du pape. Exilé avec son protecteur Grégoire VI, Hildebrand avait trouvé à Cologne un refuge honorable, et il fut attristé de voir diminué le prestige de cette église[21].

Mais quel fut l'accueil fait par Halinard à la bulle accordée à l'archevêque de Trêves ? Assistant à Rome au concile d'avril 1049, et invité à souscrire la bulle, Halinard ne le fit qu'avec d'expresses réserves : « Moi, Halinard, archevêque indigne de l'église de Lyon, présent à ce synode, en réservant la vigueur des anciennes constitutions et l'autorité de l'église de Lyon, j'approuve ce décret et je le confirme, en le signant de ma propre main. »

Sans revendiquer lui-même aucune primatie sur la Gaule entière ou sur la Gaule belgique, dont Trêves faisait partie, Halinard ne peut pas entendre parler d'un nouveau primat, sans craindre un empiètement sur les revendications de son

(19) Texte du récit dans Delarc, *Saint Grégoire VII*, t. I, p. 150-151. D'après la *Notitia civitatum*, Trêves est la métropole de la Ire Belgique, Reims de la IIe Belgique.

(20) Migne, *P. L.*, t. 143, c. 594; — Biographie d'Halinard, dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, année 1929, p. 290-291.

(21) *Registre de Grégoire VII*, lib. I, cp. 79; — Jaffé, *Regist. Pont. roman.*, p. 99.

église. La primatie était dans l'air; on n'en pouvait parler sans que l'archevêque lyonnais, un saint moine détaché du monde et de ses vanités, se sentit ému et comme menacé dans ses droits les plus sacrés ?

Que penser d'un autre épisode du concile de Reims de 1049, dans lequel Halinard semble jouer déjà dans la province de Tours le rôle de primat, tel que l'exercera, trente ans plus tard, l'archevêque Jubin ? « Les clercs de l'église de Tours, par l'entremise de l'archevêque de Lyon, se plaignirent de l'évêque de Dol, en Bretagne, qui, avec ses sept suffragants, s'était séparé de la métropole de Tours, et s'arrogeait le titre d'archevêque. L'évêque de Dol fut, en vertu de l'autorité apostolique, mandé à comparaître pour s'expliquer devant le concile qui se tiendrait à Rome, au milieu d'avril (1050) »[22].

A quel titre l'archevêque de Lyon est-il appelé à intervenir dans cette affaire ? Tours est bien loin de Lyon; Halinard n'a eu, semble-t-il, aucun rapport personnel avec le métropolitain de Touraine et de Bretagne. Peu explicable en lui-même, cet épisode passerait inaperçu si l'on ne connaissait l'histoire de saint Jubin, et les relations intimes qu'il eut avec Raoul de Langeais, archevêque de Tours. La primatie lyonnaise, très mal accueillie à Rouen et à Sens, reçut, au contraire, à Tours, un accueil plein de déférence et de soumission : Tours recourut aux bons offices du primat de Lyon pour combattre les prétentions de Dol. Jubin fit, comme primat, ce que l'on demandait à Halinard de faire au concile de Reims, mais à quel titre ?

Autre indice encore moins sûr : Au concile de Chalon-sur-Saône, présidé, en 1056, par Hildebrand, parmi de nombreux prélats, on remarquait Barthélemy, archevêque de Tours, avec deux de ses suffragants, les évêques du Mans et d'Angers, et, d'autre part, deux évêques bretons, ceux d'Aleth et de Tréguier. Evidemment il s'agissait de plaider devant le légat Hildebrand le fameux procès Tours-Dol, ce procès que Grégoire VII, dans une de ses lettres, appellera : *controversia pestifera*. En venant à Chalon, dans la province de Lyon, les gens de Tours espéraient-ils un appui particulier de la part de

(22) Delarc, *Saint Grégoire VII*, t. I, p. 157.

l'archevêque Humbert, primat de la Gaule lyonnaise ? Les textes n'en disent rien, et il est impossible de suppléer à leur mutisme.

Les origines immédiates de la primatie lyonnaise : Les bulles de Grégoire VII.

L'idée de primatie flottait dans l'air vers le milieu du XI^e^ siècle et même auparavant. Comment Jubin, le modeste et pieux archevêque, fut-il amené à solliciter du pape, pour l'antique église de Lyon, cet accroissement d'honneur et de puissance ? On l'ignore, mais c'est bien à la demande de Jubin que Grégoire VII accorda les bulles qui consacraient la primatie lyonnaise.

Peut-on au moins connaître les motifs qui déterminèrent le pontife à cette concession ? On peut distinguer à ce sujet des motifs secrets et des motifs publics et officiels.

Motifs secrets. — Les historiens modernes, à défaut de textes inédits, se livrent à de savantes conjectures : Quelles raisons politiques ont porté un pape tel que Grégoire VII à établir la primatie lyonnaise ? D'après M. Fliche[23], il s'est inspiré de la maxime célèbre : « Diviser pour régner ». En multipliant les primats, on divise les églises nationales, on empêche la réunion de tout l'épiscopat sous un seul chef, on assure ainsi la suprématie de l'autorité pontificale. Située en dehors du royaume franc et étendant son autorité nouvelle sur toute la partie centrale de ce royaume, la ville de Lyon échappait à l'emprise du roi de France, et bien que relevant nominalement du roi de Germanie, elle restait en réalité sous la direction du pontife romain. Jubin fut élu et sacré au concile d'Autun, en 1077, par le légat Hugues de Die, sans aucune investiture, ni de l'empereur ni du roi de France. A son tour, en 1082, Hugues fut élu archevêque par le chapitre, sur la recommandation du pape, malgré l'hostilité manifeste du roi et de l'empereur. Les deux premiers primats de Lyon furent vraiment les représentants et les champions, en France et en Bourgogne germanique, de l'autorité pontificale.

(23) A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 228.

Lühe précise l'intention de Grégoire VII : il s'agit d'abattre les prétentions ambitieuses et les tendances antiréformistes de Manassès 1[er], archevêque de Reims[24]. Ce prélat, très peu recommandable, pratiquait ouvertement la simonie et favorisait les clercs concubinaires[25]. Par ses menées artificieuses, il trompa Grégoire VII lui-même, et lui extorqua, en 1078, une sentence d'absolution qui annulait la déposition prononcée par le légat. Bientôt, le pape reconnut son erreur et pressa Hugues de Romans, de reprendre le procès qui aboutit, au concile de Lyon, à une seconde sentence de déposition, confirmée cette fois par Rome. Or Manassès, dans une lettre au légat[26], revendique le droit de convoquer en concile tous les évêques du royaume, de présider leur assemblée, et sans doute d'exercer ainsi une primatie générale dans tout le royaume. Voilà une autorité qui aurait été placée entre de tristes mains, et elle était soutenue par Philippe I[er], roi simoniaque et hostile au pouvoir pontifical. Une telle prétention de la part d'un tel homme rendait urgent l'établissement de la primatie lyonnaise[27].

Motifs publics et officiels de l'établissement de la primatie. — D'après les bulles, il s'agit non d'une institution nouvelle, mais d'une restauration; et ce n'est pas là une formule destinée à autoriser la création récente; le pape a clairement en vue les décrétales de Clément et d'Anaclet, ainsi que la *Notitia civitatum*, qu'on dit y être jointe. Une lettre intéressante de Jubin à son ami Raoul, archevêque de Tours, raconte que le pape a composé les bulles de la primatie avec beaucoup de peine et de travail en y employant les jours et les nuits[28]. Il fallait retrouver dans le recueil des *Fausses décrétales* celles qui concernaient l'institution des primats; on les regar-

(24) Lühe, *Hugo von Die*, p. 70, note 2.
(25) *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 780.
(26) *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 781-786.
(27) M. Fliche (*La Réforme grégorienne*, t. II, p. 228) pense que la primatie de Sens était aussi visée dans les bulles du pape; or, on l'a vu plus haut, jamais Sens n'a eu de primatie attachée au siège. Les archevêques de Sens, métropolitains de Paris, étaient choisis parmi les courtisans du roi et se montrèrent, comme le prince, très hostiles aux légats pontificaux et à toute ingérence de la cour romaine. On verra leur résistance obstinée aux primats de Lyon.
(28) *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 668.

dait alors comme authentiques, et comme formant un précieux témoignage de la tradition apostolique. Quant à la *Notitia*, en donnant Lyon comme la métropole de la première province lyonnaise, elle semblait conférer à ce siège une supériorité sur les métropoles des trois autres provinces : Rouen, Tours et Sens. La juridiction primatiale de Lyon remontait donc aux temps apostoliques.

Dans la seconde bulle, adressée aux trois métropolitains de Rouen, Tours et Sens, pour leur faire accepter sans trop de peine la nouvelle primatie, le pape invoque des raisons théologiques. C'est sous l'inspiration de la grâce divine que le siège apostolique a établi, dans les diverses provinces et dans les royaumes chrétiens, des évêques, des archevêques et des primats. Cette hiérarchie a pour but de ramener à l'unité la diversité des pouvoirs. Les créatures ne peuvent pas se gouverner et vivre dans une complète égalité : il faut une subordination mutuelle, l'exemple des milices célestes nous le prouve.

Suit une longue citation de la décrétale d'Anaclet : « La division en provinces est antérieure au Christ; elle a été ensuite renouvelée par les apôtres et notre prédécesseur Clément. A la tête des provinces où siégeaient autrefois des primats séculiers, chargés de rendre la justice à ceux qui ne pouvaient en appeler à l'empereur, on décida de placer des primats ou patriarches, auxquels les évêques pourraient en appeler comme à un refuge (contre leur métropolitain) »[29].

Le pape suivra les dispositions de la *Notitia civitatum*; Lyon, métropole de la Lyonnaise première, sera placée au-dessus des métropoles des Lyonnaises seconde, troisième et quatrième, bien que dans l'administration impériale cette classification n'impliquât aucune dépendance. Ainsi sera prévenu le danger d'une primatie nationale de Reims ou de Sens, qui aurait porté ombrage à la souveraineté de Rome. Ce que l'auteur des *Fausses décrétales* avait imaginé pour combattre la tyrannie de quelque archevêque à l'autorité despotique, tel Hincmar de Reims, le grand pape réformateur devait l'utiliser pour raffermir son pouvoir, et com-

(29) Troisième épitre d'Anaclet, ch. XXVI et XXIX, HINSCHIUS, p. 79-80.

battre les tentatives d'unification des églises nationales. *Sic vos non vobis*... La Providence fait servir à ses fins les erreurs, les fraudes des hommes.

Limites de la primatie lyonnaise. Le morcellement des provinces du IIe au IVe siècle. Les pouvoirs du primat.

Formule sonore, mais bien difficile à justifier par les faits ou par les textes. Jamais, on l'a vu, les archevêques n'ont joui d'une juridiction réelle sur toutes les églises des Gaules. Quant aux bulles de Grégoire VII, elles sont très formelles, elles bornent la primatie de Lyon aux quatre provinces dites lyonnaises : Lyon, Rouen, Tours et Sens.

Quelle étrange circonscription ! Lyon n'a aucune autorité sur la cité voisine de Vienne. On dit pourtant : archevêque de Lyon et de Vienne. Vienne et toute la vallée du Rhône, jusqu'à la mer font partie de la Province romaine (Provence) ou Narbonnaise. Besançon, Bourges, échappent également à l'emprise de Lyon. Mais le primat lyonnais prétend gouverner les églises de Normandie, de Touraine, d'Anjou, de Bretagne, jusqu'à Nantes et Quimper-Corentin ? Comment expliquer une pareille délimitation de la primatie nouvelle ? Pour la comprendre il faut remonter à la division administrative des Gaules par Jules César, Auguste et Dioclétien[30].

Quand il entreprit de conquérir la Gaule indépendante, César trouva la Province romaine ou Narbonnaise déjà toute imprégnée de la civilisation latine. Avec leurs deux capitales, Vienne et Narbonne, la vallée du Rhône, au sud de Lyon, et le pays de Narbonne jusqu'à Toulouse, étaient assimilés par le génie romain. Restait à conquérir la Gaule proprement dite avec ses trois grandes divisions, l'Aquitaine, la Celtique, la Belgique.

La conquête achevée, ces Trois Gaules formèrent une seule unité administrative jusque vers l'an 16-13 avant J.-C. où, lors d'un voyage d'Auguste à Lyon, la « Gaule chevelue » reçut une nouvelle organisation.

(30) Lavisse, *Histoire de France*, t. I, 2e partie, p. 129-131, 365; — Hanotaux, *Histoire politique de la France*, par Imbart de la Tour, t. I, p. 51; — Steyert, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1895), t. I, p. 141-142, 197 et suiv.

L'Aquitaine, qui du temps de César n'allait que de Toulouse à l'Océan et des Pyrénées à la Garonne, au sud de Bordeaux, fut étendue au nord jusqu'à la Loire, Tours restant hors de son territoire. La Belgique commençait un peu au-dessus de Paris pour s'étendre jusqu'à la mer du Nord et au Rhin; on l'accrut à l'est de toute la rive gauche de la Saône, jusqu'au Jura et à la Suisse : ce fut la Grande Séquanaise. Entre ces deux provinces, enrichies à ses dépens, la Celtique devenue la Lyonnaise se réduisit à une étroite et longue bande de territoire de l'Océan à la Saône, entre la Loire et la Seine.

En diminuant la place démesurée qu'occupait dans la Gaule la Celtique, Auguste ne diminua pas, au contraire, l'importance de Lyon, capitale politique et religieuse de toute la nation. De l'an 38 avant J.-C. à l'an 17 de l'ère chrétienne, il groupa les trois provinces sous l'autorité d'un gouverneur résidant à Lyon et portant le titre de légat des trois Gaules. Lyon posséda une cour impériale comme Rome. Agrippa, puis Tibère, Drusus, son frère, Germanicus, fils de Drusus, séjournèrent à Lyon, d'où ils gouvernaient toute la nation. En l'an 10 avant J.-C. naquit à Lyon le fils cadet de Drusus, le futur empereur Claude. Rappelé en l'an 17 après J.-C., Germanicus fut le dernier légat des trois provinces.

Diminuée dans son rôle de centre administratif, Lyon resta le centre de la religion nouvelle, inaugurée, en l'an 12 av. J.-C., par Drusus. Au confluent des deux fleuves, situé alors au pied de la colline de la Croix-Rousse, s'éleva l'autel de Rome et d'Auguste, symbole de la domination romaine et de sa religion politique. Là, tous les ans, le 1er août, se réunissaient les délégués des 60 (ou 64) cités des Trois Gaules[31].

La colonie de Lyon, fondée, en 43, par Munatius Plancus, se trouvait vraiment au centre des quatre provinces, en comptant la Narbonnaise. Ces provinces formaient quatre triangles, disposés en éventail, et dont les sommets se rencontraient à Lyon. La Narbonnaise aboutissait à Vienne, l'Aquitaine au Puy et à Clermont, la Belgique, par la Séquanaise, comprenait la Bresse jusqu'auprès de Lyon. Cette ville, placée à l'extrémité de la province lyonnaise pouvait rayonner dans toutes les

(31) Lavisse, *Histoire de France*, t. I, 2e partie, p. 179-181.

directions. Son territoire était restreint; il suffisait d'en faire le tour pour passer de la Narbonnaise dans l'Aquitaine (par la vallée du Gier et celle de la Loire), de la Lyonnaise à la Belgique (de Mâcon à Besançon); dans ce trajet circulaire on coupe toutes les grandes routes qui convergent vers la capitale, Lyon.

Voilà quel fut le temps de la primatie de Lyon, primatie politique et religieuse dans le paganisme. Ce temps ne revint plus.

Le morcellement des provinces[32], commencé au IIe siècle, s'accentue aux IIIe et IVe, non par défiance des administrés, qui semblent très soumis, mais par défiance à l'égard des fonctionnaires dont on redoute l'ambition : on veut limiter leurs circonscriptions territoriales. On voit paraître d'abord une IIe Lyonnaise, comprenant les trente cités dites Armoricaines, la métropole est Rouen; on y trouve Tours et toute la Bretagne. Plus tard, vers 385, on distingue une Lyonnaise IIIe, avec Tours pour métropole, puis une IVe dont Sens est la capitale. Ces quatre provinces ne sont pas subordonnées l'une à l'autre; elles sont toutes également soumises au préfet des Gaules, qui réside d'abord à Trêves, puis, dès le début du Ve siècle, à Arles. La suprématie de Lyon n'existait plus.

Ces provinces mentionnées dans la *Notitia civitatum,* et adoptées par les *Fausses décrétales,* formèrent la circonscription de la primatie lyonnaise, telle que la décréta Grégoire VII dans sa bulle du 20 avril 1079. On voit que cette bizarre délimitation remonte loin dans l'histoire.

Quels étaient les pouvoirs du nouveau primat sur ses lointains subordonnés ? Grégoire VII semble avoir été fort embarrassé pour les définir; la tradition ne lui fournissait aucun texte sur lequel il pût s'appuyer. Dans la bulle à Jubin, il demande aux trois métropolitains de rendre à l'église de Lyon l'obéissance et l'honneur que leur avaient prescrits les pontifes romains[33]. Dans la bulle aux trois archevêques, il ajoute pour préciser : « (Rendez au primat) l'honneur et le respect (rien

(32) Lavisse, *Histoire de France*, t. I, 2e partie, p. 275.

(33) Lüue fait ici un contre-sens: il traduit à tort obéissance et honneur tels que ceux qui sont dûs au pontife romain. On a donné ci-dessus la vraie traduction.

sur l'obéissance) que vous-mêmes attendez de vos suffragants. » Or, les pouvoirs du métropolitain consistent à ordonner les évêques de leur province, à convoquer les conciles provinciaux, à juger en appel les causes jugées en première instance par les évêques.

Jamais l'exercice de ces pouvoirs ne fut possible au primat; on ne trouvait ni canon ni coutume pour les autoriser. Aussi, la primatie fut-elle pour les archevêques de Lyon une source continuelle de conflits et d'humiliations. Le doux et modeste Jubin faillit entrer en lutte avec le légat d'Aquitaine. L'archevêque Hugues, à la fois primat et légat pontifical, pensait soutenir les deux pouvoirs l'un par l'autre : il se heurta à la résistance opiniâtre des archevêques de Sens, qu'approuvait en somme la science d'Yves de Chartres. Malgré sa bienveillance pour le primat, Urbain II lui donna tort dans l'affaire du sacre de Daimbert, et il se tira d'embarras par une habile intervention personnelle : il sacra à Rome l'archevêque Daimbert, que Hugues refusait d'ordonner, mais il imposa au nouveau prélat l'obligation de passer à Lyon à son retour de Rome, et de reconnaître l'autorité du primat. Le successeur d'Hugues de Romans, Josserand, prétendit convoquer les évêques de la province de Sens à un concile qui se réunirait à Anse (diocèse de Lyon). Le refus de Daimbert et de ses suffragants fut dicté par Yves de Chartres, lui-même. Josserand en fut pour ses frais de convocation. Enfin Humbert II ne voulut pas paraître à une assemblée du clergé de France, pour ne pas y rencontrer l'archevêque de Sens, plus que jamais rebelle à la primatie lyonnaise.

Tel fut, dans le premier demi-siècle qui suivit son établissement, le sort de la nouvelle primatie. Elle compta autant d'échecs qu'elle fit de tentatives pour exercer ses pouvoirs. Seul, Raoul de Langeais, ami personnel de saint Jubin, poussé par un intérêt majeur, reconnut les pouvoirs du primat de Lyon : il voulait s'en faire un appui contre les prétentions menaçantes de l'archevêque de Dol. Ce fut l'unique triomphe de la primatie lyonnaise.

Abbé Rony, P. S. S.

LE

CHAPITRE CATHÉDRAL DE LANGRES

Son organisation et son fonctionnement de la fin du XII[e] siècle au Concordat de 1516.

INTRODUCTION

Le présent travail étudie l'organisation et le fonctionnement du chapitre cathédral de Saint-Mammès: il essaie de présenter un tableau de la vie capitulaire à Langres, au cours du Moyen Age. Nous n'avons donc pas voulu écrire l'histoire proprement dite du chapitre, mais seulement étudier sa composition, sa rémunération, ses fonctions spirituelles, ses rapports avec la hiérarchie ecclésiastique et avec l'extérieur. Il va sans dire, toutefois, que nous avons été souvent amené à exposer quelques faits de l'histoire du chapitre pour établir l'origine et le développement d'une institution ou d'un détail d'organisation.

Il nous faut justifier brièvement les limites que nous avons données à notre sujet : vers la fin du XII[e] siècle — en 1179, exactement — a lieu à Langres un partage des biens entre l'évêque et le chapitre, qui équivaut à une séparation définitive des menses épiscopale et canoniale et à la création d'un domaine capitulaire particulier. Dès lors, le chapitre va avoir une vie propre; son organisation se précise; son fonctionnement devient régulier : cette date de la fin du XII[e] siècle nous a donc paru être un point de départ convenable. Cependant nous avons tenté, dans un premier chapitre, en quelque sorte préliminaire, de fixer divers points des origines de l'institution capitulaire à Langres, avant la fin du XII[e] siècle.

D'autre part, la date du Concordat de 1516 est importante dans l'histoire du chapitre : Les chanoines se voient alors enlever la principale de leurs prérogatives, l'élection de l'évêque; la perte de ce droit entraîne rapidement la chute de leur puissance et de leur prestige. Nous avons cru, en conséquence, pouvoir terminer notre travail à cette date de 1516.

Dans ce cadre, on trouvera, en premier lieu, trois chapitres sur la composition du personnel capitulaire (chanoines, dignitaires, officiers) et un chapitre sur les prébendes destinées à le rémunérer. L'étude des fonctions spirituelles sera divisée en deux parties : fonctions *sede plena* d'abord, *sede vacante* ensuite. Enfin deux chapitres exposeront les rapports des chanoines de Langres avec la hiérarchie ecclésiastique (évêque de Langres; archevêque de Lyon, métropolitain; Saint-Siège) et leurs relations avec l'extérieur (établissements religieux, seigneurs laïcs, roi de France)*.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

Origines des chapitres. — § 1. Premières manifestations de vie commune à Langres. — § 2. Partage des biens d'église à Langres; le chapitre de la fin du IXe à la fin du XIIe siècle.

Nous savons peu de choses sur les origines des chanoines et des chapitres en général.

Dès le IVe siècle, en Gaule, les évêques s'entourent de clercs, éprouvant le double besoin de s'appuyer sur des conseillers et de se décharger sur eux du soin de certaines affaires. Ces clercs forment le *presbyterium* épiscopal. Ils se constituent bientôt en corps et obéissent à des règles, assistant l'évêque et assurant le service divin. Ce sont là les ancêtres des chanoines, dont le nom — *canonici*[1] — n'apparaît guère avant le VIIIe siècle[2].

* Tel quel, ce travail ne saurait être considéré comme complet. Nous avons dû éliminer ici la partie traitant du temporel capitulaire et de son administration (finances, justice), comme étant d'un intérêt exclusivement local. Nous nous réservons de la publier prochainement avec l'ensemble de notre étude.

1. L'origine de ce nom a été expliquée de diverses manières: Il aurait été donné aux clercs des cathédrales, soit parce que leur vie et leurs occupations étaient réglées par des *canons*, soit parce qu'ils étaient eux mêmes inscrits sur le catalogue ou *canon* des églises, soit parce que, sur les revenus affectés au culte, ils recevaient une certaine part proportionnée à leur rang et qu'on appelait aussi *canon*. La première de ces explications semble la plus plausible.

2. Ce terme apparaît pour la première fois à Langres, en 834. A cette

Plusieurs évêques établirent des règles pour leurs clercs vivant en commun, mais les principes de Chrodegang, évêque de Metz (742-766), ont prévalu. La règle[3] à laquelle il avait soumis le clergé de sa cathédrale fut sanctionnée et appliquée à toute l'Eglise franque par un capitulaire de Charlemagne de 789[4] et par les conciles de Mayence[5] et de Tours[6], en 813. Les canons du concile tenu en 816 à Aix-la-Chapelle[7] la reproduisirent en la complétant et furent adressés par Louis le Pieux à tous les archevêques et évêques de l'empire comme règle uniforme des églises métropolitaines et cathédrales. Or la date de cette codification coïncide à peu près avec celle où apparaissent les premiers documents concernant les chanoines de Langres.

§ 1. — Premières manifestations de vie commune à Langres.

Les Archives départementales de la Haute-Marne conservent une collection unique de diplômes carolingiens originaux des IX[e] et X[e] siècles[8], dont plusieurs sont encore munis de leurs sceaux. C'est à cette source que nous avons puisé les premiers renseignements sur le chapitre de Langres.

En 814, Louis le Pieux confirme, à la demande de Betton, évêque de Langres, les possessions de l'évêché[9]. Confirmation urgente : les invasions sarrasines avaient atteint, au VIII[e] siècle, le nord-est de la Gaule, et Langres n'avait pas été épargné.

époque, les clercs de la cathédrale Saint-Mammès sont plus souvent appelés : *fratres sancti Mammetis, fratres congregationis sancti Mammetis.*

3. Publ. dans LABBE, *Sacrosancta concilia...*, t. VIII, col. 1444-1464.

4. LABBE, *Sacrosancta concilia...*, t. VIII, col. 963-990.

5. *Concilium Maguntinense, anno 813*, publ. dans les *Monumenta Germaniae historica*, éd. in-4°, Legum sect. III, Concilia II[1], p. 262-263.

6. *Concilium Turonense anno 813*, publ. dans les *Monumenta Germaniae historica*, éd. in-4°, Legum sect. III, Concilia II[1], p. 289.

7. *Concilium Aquisgranense anno 816, Lex canonica*, capitula CXV-CLXV, publ. dans les *Monumenta Germaniae historica*, éd. in-4°, Legum sect. III, Concilia II[1], p. 397-421.

8. Nous n'avons pas à étudier ici ces diplômes du point de vue diplomatique. Cette étude a été faite par SICKEL : *Diplome des 8., 9. und 10. Jahrhunderts*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, IX, 1869; et par M. ROSEROT dans ses *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne* (Auxerre, 1894), où il a donné l'édition des dix-huit diplômes.

9. Arch. dép. de la Haute-Marne, G 1, n° 1. Texte édité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 129-130; et par ROSEROT, *Diplômes carolingiens...*, p. 5-8.

Les chartes qui établissaient les droits et possessions de l'évêché, les privilèges et immunités accordés par les souverains avaient été détruits ou perdus[10]. Ce diplôme ne fait pas mention de chanoines, mais seulement de l'existence, à Langres, d'une église en l'honneur du martyr saint Mammès[11].

En 834, nous constatons pour la première fois une manifestation de vie commune dans cette église de Langres, où nous trouvons des chanoines régulièrement constitués, dont Louis le Pieux confirme à cette date les possessions, sur les instances de l'évêque Albéric. D'après ce diplôme, Albéric aurait représenté à l'empereur la situation précaire dans laquelle, en montant sur le trône épiscopal, il avait trouvé l'évêché de Langres: à l'intérieur et à l'extérieur, la négligence des évêques, l'indolence des prévôts, avaient fait délaisser aux uns le service divin, aux autres les charges et offices laïcs. Cette décadence n'épargnait pas les « institutions » des chanoines : leurs règles de vie étaient abandonnées, demeures et moyens de subsistance leur faisaient défaut[12]. Mais Albéric avait réagi : s'efforçant de ramener la règle des chanoines à sa rectitude première,

10. *Ibid.* « Reperimus qualiter olim, propter occupationem Sarracenorum, strumenta cartarum vel etiam immunitates regum, quae ibidem erant, perdita vel dirupta fuissent... »

11. Arch. dép., G 1, n° 1 : « ... Lingonicae civitatis ubi habetur ecclesia in honore sancti Mammetis eximii martyris... » — Saint Jean l'Evangéliste a été le patron primitif de l'église de Langres jusqu'au milieu du VIII[e] siècle (cf. *Acta Sanctorum* (1867), Augusti tomus tertius, p. 441; et ROUSSEL, le *Diocèse de Langres*, t. I, p. 129). Quant à saint Mammès, né vers 260 à Césarée, il y mourut martyr à l'âge de vingt ans environ. Ses reliques furent transférées à Constantinople, d'où l'église de Langres a pu en recevoir diverses parties. Vers 1076, Rainard, évêque de Langres (1065-1085), étant à Constantinople, l'empereur, pour lui faire un présent, lui donna le bras de saint Mammès qui était conservé dans la chapelle impériale, ainsi que le rapporte l'*Historia translationum* [beati Mammetis] *ab anonymo quodam sacerdote Lingonensi conscripta* (cf. *AA. SS.*, loc. cit., p. 440-446). Le bras de saint Mammès fut rapporté à Langres où il opéra plusieurs miracles. Il a toujours été en honneur dans le diocèse, et spécialement au chapitre, dont le sceau représentait la célèbre relique. Quant au chef de saint Mammès, il tomba, avec d'autres reliques, aux mains de Garnier, évêque de Troyes (1193-1205) lors de la prise de Constantinople et fut remis au chapitre (cf. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, fabrique de Saint-Mammès).

12. Arch. dép., G 1, n° 2 : ... Albericus... episcopus, nostram adiens celsitudinem, suggessit mansuetudini nostrae de episcopio memoratae urbis... quod valde eum, intrinsecus et extrinsecus, tam in divinis obsequiis quam in humanis officiis et ministeriis, tam in canonicorum institutionibus sanctaeque vitae regulis quam in aedificiis aliisque rebus necesariis, partim rectorum incuria, partim vero prepositorum ignavia, destitutum... invenerit... »

il leur avait d'abord donné de quoi subsister, leur procurant les ressources dont ils manquaient et faisant bâtir pour eux logements et cloîtres[13]; enfin, pour prévenir toute rechute, il leur avait attribué d'importants biens-fonds à Langres et dans les environs[14]. C'est la possession de ces biens que Louis le Pieux, en 834, confirme aux chanoines. Vingt ans plus tard, en 854, l'évêque Thiébaud demande à Charles le Chauve de reconnaître[15], à son tour, la donation d'Albéric. Cet acte montre que la règle remise en honneur en 834 est toujours observée par les clercs de Saint-Mammès. Les mots « *congregatio fratrum* » employés pour les désigner expriment bien la communauté dans laquelle sont unis ces premiers chanoines[16], dont saint Mammès est expressément nommé comme le patron, à cette date de 854. Sans se borner d'ailleurs à une simple confirmation, l'empereur donne lui-même aux chanoines plusieurs biens en Bourgogne.

Remarquons le rôle joué par les évêques dans la formation du domaine canonial : Louis le Pieux, Charles le Chauve confirment surtout des donations faites aux « frères de Saint-Mammès » par les évêques de Langres, qui, sur ce point, obéissent à la lettre, à la prescription du concile de Tours[17].

L'évêque Isaac va suivre l'exemple d'Albéric et de Thiébaud, ses prédécesseurs : soucieux de pourvoir à l'entretien des clercs de sa cathédrale, il achète pour eux des biens; comme ses devanciers, il veut faire ratifier sa donation par l'autorité souveraine et prie Charles le Chauve de lui en accorder une confirmation, qu'il obtient par un diplôme daté de Langres, le 7 octobre 871[18].

13. Arch. dép., G 1, n° 2 : « ... Canonicorum vitam ibidem domino famulantium in canonicis institutionibus humanae... fragilitati stipendiis necessariis atque diversarum specierum habitaculis et claustris ad primae exornaverit... »

14. Arch. dép., G 1, n° 2 : « ... Tribuendo... illis in circuitu murorum ejusdem civitatis colonias duas et, in eodem pago Lingonico, villam vocatam Marciliacum... »

15. Arch. dép., G. 1, n° 4 : « ... Cum hiis rebus quae eodem studio ad mensam fratrum congregationis sancti Mammetis habendas applicavit, humiliter petiit confirmari... »

16. Le mot « capitulum » n'apparaît pas à Langres avant le XII^e^ siècle. D'ailleurs les premiers chanoines des églises cathédrales sont fréquemment désignés par les expressions: « fratres, congregationes fratrum ».

17. Ci-dessus, p. 433, note 6 : « ... Victum et vestitum juxta facultatem episcopi accipiant [clerici canonici]... »

18. Arch. dép., G 1, n° 6. Edité par Roserot, *Diplômes carolingiens...*, p. 13-14.

A cette époque, d'ailleurs, les évêques éprouvent le besoin constant de faire sanctionner par le pouvoir impérial ou royal les donations et confirmations dont leurs églises ont été gratifiées : ainsi, c'est sur la demande de l'évêque Argrim, que le roi Eudes, dans un diplôme donné à Laon le 14 décembre 889[19], renouvelle toutes les confirmations de Louis le Pieux, de Charles le Chauve et de Charles le Gros relatives aux donations et restitutions faites à l'église de Langres depuis le début du IXe siècle. Il semble qu'on puisse identifier la « Congrégation des frères de Saint-Mammès » avec l'*ecclesia sancti Mammetis* que le roi Eudes confirme dans ses possessions.

§ 2. — Partage des biens. Le chapitre de la fin du IXe à la fin du XIIe siècle.

Vers la fin du IXe siècle, un partage général des biens d'église a lieu dans l'Empire : L'on considère généralement que c'est au concile de Cologne (867) que fut décidée cette innovation. Assurément, le fait ne s'est pas accompli partout de la même manière; cependant, dans la plupart des églises cathédrales, une part de biens est affectée au chapitre, part qui subit bientôt elle-même une division. Chaque chanoine reçoit une portion de biens en bénéfice propre : C'est là l'origine des prébendes. Une telle mesure avait été prise afin d'obvier au désordre que causaient l'avarice et l'avidité des prévôts chargés de l'administration des biens.

Aucun document précis ne nous renseigne sur le partage des biens d'église à Langres. Il semble toutefois qu'il ait eut lieu vers la fin du IXe siècle et que les chanoines aient, dès lors, possédé en propre des biens et des revenus. En 882, en effet, l'empereur Charles le Gros confirme une précaire, conclue entre un certain comte Wido et un chanoine de Langres, nommé Otbert, sur des biens du monastère de Faverney[20]. Rien n'indique que cet Otbert joue un rôle quelconque dans l'administration des revenus du chapitre, et nous croyons qu'il agit et stipule personnellement pour des biens lui appartenant.

19. Arch. dép., G 2, n° 7. Copie : *Grand cartul. du chapitre*, fol. 117 r°. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 135-136; *Rec. Histor. Fr.* (1757), t. IX, p. 449; et Roserot, *Diplômes carolingiens...*, p. 25-27.

20. Arch. dép., G 1, n° 8. Edité par Roserot, *Diplômes carolingiens...*, p. 15-16.

Donc, en 882, les chanoines de Langres auraient déjà reçu chacun une portion particulière sur la masse des biens affectés au chapitre et, par suite, auraient abandonné la vie commune pour habiter séparément, ne se réunissant plus qu'à la cathédrale pour célébrer l'office.

Cette initiative d'un chanoine n'est pas en contradiction avec la présence au chapitre, au début du Xe siècle, de certains officiers ou dignitaires que mentionnent, en 921 et 935, deux chartes — les dernières que nous possédions avant la grande lacune qu'il nous faut déplorer du Xe au XIIe siècle. En 921, apparaît un archiclave de Saint-Mammès qui demande à l'évêque Garnier des revenus pour le luminaire de la cathédrale[21]. Nous voyons dans cet archiclave, ou garde des clefs du trésor, l'ancêtre du trésorier, second dignitaire du chapitre au cours du Moyen Age. Quant à la charte de 935, elle prouve la présence au chapitre d'un primicier, nommé Albéric[22]. Ces dignitaires ne sont d'ailleurs pas les seuls à cette époque : les signatures apposées au bas de plusieurs chartes montrent l'existence d'un prévôt, dès le milieu du IXe siècle, et d'un doyen au début du Xe. Ce doyen finira, comme nous le verrons, par supplanter primicier et prévôt.

Ainsi, bien que les chanoines possèdent des biens en propre et en assurent eux-mêmes l'administration dans une certaine mesure, plusieurs personnages sont placés à la tête du chapitre : Il est naturel que la conduite des affaires générales soit confiée à des chefs.

Qu'a-t-il pu se passer au chapitre de Langres au cours des Xe et XIe siècles ? Le manque presque absolu de documents ne nous permet pas de le dire. Mais il est vraisemblable que, là comme ailleurs, la cessation de la vie commune et la possession particulière des biens ne tardèrent pas à introduire relâchement et désordre parmi les chanoines. Au cours du XIe siècle, les conciles se préoccupent de cette situation, notamment ceux de Rome, en 1019 et 1059 : ils prescrivent, pour obvier au désordre croissant, un retour à la vie commune[23]. Une

21. Arch. dép., *Fonds du chapitre* non classé. Edité par Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux Archives de la Haute-Marne* (Auxerre, 1897), p. 25-26.

22. Roserot, *Chartes inédites....*, p. 26-28.

23. Du Rousseaud de la Combe. *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale* (Paris, 1875), p. 116-118.

grande réforme a lieu dans ce sens, à laquelle le pape Grégoire VII a attaché son nom. Dans la plupart des cathédrales, les chanoines reprennent leur ancien genre de vie, mangent et dorment en commun.

La réforme dut s'accomplir à Langres à la fin du XI^e^ ou au début du XII^e^ siècle; en tout cas, en 1120, nous notons l'indication de locaux capitulaires, un réfectoire, par exemple, abritant la vie commune restaurée[24].

Mais cette restauration devait être à Langres, comme dans les autres églises, de courte durée. Dès 1157, nous trouvons mention de maisons canoniales particulières, dans la ville[25]; la vie commune est donc de nouveau abandonnée et, cette fois, définitivement. En 1179, l'évêque Manassès ayant reçu, de Hugues III, duc de Bourgogne, le comté de Langres, en attribue au chapitre le tiers et s'en réserve les deux tiers[26]. Il faut voir, semble-t-il, dans ce partage, la séparation des menses épiscopale et canoniale, et la création véritable d'un domaine capitulaire particulier. L'administration de ce domaine est assurée par les obédienciers du chapitre, institués peu auparavant; les biens vont à nouveau être répartis entre les chanoines sous forme de prébendes. Bref, l'ancienne « congrégation des frères de Saint-Mammès » commence à jouir d'une vie propre. C'est pourquoi nous avons choisi la fin du XII^e^ siècle comme point de départ de notre étude sur le chapitre cathédral de Langres.

24. Arch. dép., *Fonds du chapitre* non classé. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 156 : « ... Inter canonicos in refectorio... »

25. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 4 provisoire [1157] : « Domus proprie canonicorum in quibus habitant... »

26. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 46 provisoire : « M[anasses], Dei gratia Lingonensis electus, omnibus in posterum. Tractatum fuit diu in nostra et capituli Lingonensis presentia super portione quam in comitatu Ling[onensi] haberet capitulum deinceps in perpetuum percipere. Quodque concordatum non fuit propter procinctum itineris nostri ad curiam, convenit inter nos ut terciam partem omnium reddituum et proventuum que de comitatu provenient habeat capitulum in perpetuum si ei placuerit. Post reditum vero nostrum a curia, si dominis Lingonensibus aliter partiri et disponere placuerit, condictum fuit quod ratum hinc indé haberetur quicquid super hoc disponerent quibus commissa fuit dispositio. Quatuor subscripte persone: Girardus videlicet archidiaconus, Milo cantor, Petrus decanus Barri, Rodolfus de Conflento. Auctum (*sic*) est hoc anno ab incarnatione Domini M° C° LXX° IX°. » (Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 190.)

CHAPITRE DEUXIÈME
LES CHANOINES

§ 1. Nombre de chanoines : quarante-huit jusqu'en 1440; quarante-six de 1440 au Concordat. — § 2. Nomination des chanoines : collation ordinaire; collation extraordinaire. — § 3. Condition d'admission : naissance libre, naissance légitime, âge convenable; réception au chapitre. — § 4. Différentes sortes de chanoines.

§ 1. — Nombre de Chanoines

Bien que n'ayant aucune indication précise sur le nombre des chanoines du chapitre avant 1401, nous pouvons le déterminer, dès la fin du XIII[e] siècle, d'après le nombre des prébendes qui leur sont affectées. Une « partition » de l'année 1281 donne le chiffre de cinquante et une prébendes[1]. Or, à cette époque, deux prébendes entières sont attribuées au doyen du chapitre, deux autres servent à rémunérer huit prêtres bénéficiers appelés prébendiers[2] et le reste est réparti entre les chanoines à raison d'une prébende pour chacun; le nombre des chanoines s'élève donc, y compris le doyen, à quarante-huit.

Il se maintient au siècle suivant. Un pouillé de la province de Lyon[3], qu'Auguste Longnon date, sans préciser davantage, du XIV[e] siècle, mais dont nous pouvons placer la rédaction après 1373[4], mentionne, pour le chapitre de Langres, quarante-sept prébendes, sans compter les quatre prébendes du doyen et des prébendiers[5] (lesquels sont alors au nombre de huit), soit un total de cinquante-une prébendes et, partant, de quarante-huit chanoines.

Pareil chiffre est fourni par les listes de la « matricule » du

1. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 22 provisoire.
2. Ils apparaissent au début du XIII[e] siècle. Nous les trouvons mentionnés pour la première fois en 1207 (*Grand cartul. du chap.*, fol. 79 r°); puis en 1215 (*ibid.*, fol. 110 v°), etc. (cf. ci-dessous, p. 485).
3. Bibl. nat., ms. lat. 10031.
4. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 128 v°: « Die 17 mensis aprilis anno domini 1373... »
5. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 45 r°: « Canonici ecclesie Lingonensis pro qualibet prebenda 60 lb. et sunt, absque decano et prebendariis, 47 prebende. »

chapitre, dressées pour la première fois en 1394 et tous les ans régulièrement depuis le début du XV^e siècle. En 1399, la matricule indique cinquante-et-une prébendes[6]; en répétant la déduction faite plus haut, nous retrouvons le chiffre de quarante-huit chanoines, d'ailleurs exprimé formellement deux ans plus tard, dans une plaidoirie d'un procès qui mit aux prises, en 1401, deux clans de chanoines au sein même du chapitre[7].

Le 17 octobre 1439, une bulle émanée du concile de Bâle supprime, sur la demande du chapitre, deux prébendes sacerdotales, attribuant les revenus de l'une aux enfants de chœur de la cathédrale, unissant ceux de l'autre à la mense des prébendiers[8]. Après l'exécution de cette bulle, qui eut lieu le 25 avril 1440[9], le nombre des chanoines est donc réduit à quarante-six et ne varie plus, semble-t-il, jusqu'à la fin de la période que nous étudions[10].

Le chapitre de Langres laisse loin derrière lui, du point de vue numérique, les autres chapitres du diocèse[11] et même plusieurs chapitres métropolitains et cathédraux des provinces voisines, dont tous ceux de la province de Lyon.

A la fin du XIV^e siècle, en effet, d'après le pouillé mentionné ci-dessus, le chapitre métropolitain de Lyon ne compte que trente-deux chanoines[12], le chapitre cathédral de Châlon-sur-Saône vingt-cinq[13], celui de Mâcon vingt[14], celui d'Autun, cité

6. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 23 v°.

7. Arch. nat., X^1c 81c, 2 mai 1401. L'obligation de la résidence n'est plus respectée : « ... De 48, non sumus hic de presenti nisi 4 celebrare valentes... »

8. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 22 provisoire.

9. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 23 provisoire. Exécution faite par le prieur de Saint-Geosmes et l'official de Langres.

10. La création d'un chanoine théologal par le concile de Bâle en 1438 (sess. XXXI), et d'un chanoine psallette en 1485 par une bulle d'Innocent VIII, ne modifie pas le nombre des chanoines du chapitre. En effet, le théologal reçut la première prébende qui vint à vaquer, en 1443; de même le psallette, en 1486 (Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 64 v° et 107 v°).

11. Le chapitre de Bar-sur-Aube, fondé en 1160, comptait vingt-neuf prébendes; celui de Chablis onze seulement. Ceux de Châteauvillain, fondé en 1260, et de Chaumont, en 1474, groupaient respectivement huit et treize chanoines (cf. Roussel, *Le Diocèse de Langres. Histoire et statistique* (Langres, 1873-79), t. IV, p. 22, 27, 28, 32. Naturellement, ces chapitres ne sont que des collégiales.

12. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 3.

13. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 22 v°.

14. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 42 v°.

épiscopale la plus voisine de Langres, en compte quarante-sept[15], nombre sensiblement égal à celui du chapitre de Saint-Mammès.

Dans la province de Sens, nous trouvons, au début du XII[e] siècle, cinquante chanoines au chapitre cathédral Saint-Etienne d'Auxerre[16]; en 1230, huit dignitaires et cinquante-deux prébendés au chapitre de Notre-Dame de Paris[17] et quarante chanoines prébendés, en 1407, au chapitre cathédral de Saint-Pierre de Troyes[18].

Au nord de Langres, dans la province de Reims, le chapitre cathédral de Saint-Etienne, à Châlons-sur-Marne, comprend, dès l'année 1113, huit dignitaires et quarante chanoines[19]; le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims compte, en 1362, soixante-douze prébendés : huit dignitaires et soixante-quatre chanoines[20].

Bref, le chapitre cathédral de Langres, avec ses quarante-huit chanoines prébendés (jusqu'en 1440), tient en somme, du du point de vue numérique, un rang fort honorable parmi les chapitres de la région de l'est du royaume.

§ 2. — Nomination des Chanoines. La collation.

C'est par collation d'un canonicat et d'une prébende que l'on devient chanoine de Langres. On peut distinguer la collation ordinaire et la collation extraordinaire.

Collation ordinaire. — Elle est exercée par l'évêque d'accord avec le chapitre. Recherchons par quel mode. Il ne s'agit pas d'une collation alternée, par laquelle l'évêque et le chapitre conféreraient à tour de rôle et isolément les prébendes vacantes : En effet, à l'occasion d'une enquête menée au XIII[e] siècle

15. Bibl. nat., ms. lat. 10031, fol. 27 v°. Ce chapitre compte en réalité quarante-huit prébendes; mais l'une d'elles est réservée à l'évêque.

16. Abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse* (Auxerre, 1848-1855), t. IV, p. 28.

17. Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 10 et t. III, p. 447.

18. Aug. Longnon, *Pouillés de la province de Sens* (Paris, 1904), p. 297.

19. Ed. de Barthélemy, *Cartulaires de l'évêché et du chapitre Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne* (Châlons, 1853), p. 71-72.

20. Henri Jadart, *Etat du chapitre de Reims au moment du sacre du roi Charles VII (17 juillet 1429)*, dans le *Bull. hist. et phil. du Com. des trav. hist.*, année 1892, p. 328-335.

à Langres, à propos de la collation des prébendes, plusieurs témoins viennent affirmer que jàmais, dans la province de Lyon (dont Langres fait partie), un archevêque ou un évêque n'a conféré seul les prébendes d'une église cathédrale[21]. La collation est donc simultanée et s'exerce avec la participation des deux pouvoirs[22]. Mais nous ne pouvons établir de façon précise à qui appartient la présentation et à qui la collation.

Cependant, en 1240, l'évêque Robert de Thorote[23] juge son droit de collation insuffisant et prie le pape Grégoire IX de l'étendre. Le Saint-Siège fait droit à sa demande, et, la même année, l'autorise à conférer les deux tiers des prébendes de la cathédrale de Langres, les autres restant à la collation du chapitre[24]. Le pape accorde même aux successeurs de Robert ce droit, qui s'exercera ainsi : sur trois prébendes vacantes, l'évêque confèrera toujours les deux premières et le chapitre la troisième[25]. L'archevêque de Sens Gautier Cornu est chargé de mettre cette mesure à exécution[26].

Grand émoi parmi les chanoines : C'est une des premières fois que nous les voyons en conflit sérieux avec leur évêque. Ils jugent aussitôt de la gravité du danger qui les menace, et bien que, le 24 décembre 1240, Robert de Thorote ait été élu à l'évêché de Liège, décident, au mois de janvier 1241 (n. st.), d'adresser une supplique au Saint-Siège; le pape, en effet, avait étendu le privilège de collation aux successeurs de Robert et le départ de l'évêque n'écartait nullement le péril. Robert, d'ailleurs, devait conserver pendant quelque temps son titre d'évêque de Langres. Il promet aux chanoines de ne pas s'opposer à leur démarche.

21. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 13 (*Second cartul. du chapitre*) : « ... In provincia Lugdunensi numquam archiepiscopus vel episcopus solus confert prebendas aliquas in ecclesia cathedrali... »

22. Arch. dép., *Fonds Laloy*, 656, fol. 19 : « ... Licet ad vos [decanum et capitulum] et episcopum Lingonensem de antiqua et approbata consuetudine... pertineret communiter collacio vaccancium in Lingonensi ecclesia prebendarum... »

23. Elu évêque de Langres en 1232, il fut transféré à Liège le 24 décembre 1240, mais dut conserver quelque temps son titre d'évêque de Langres.

24. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 19.

25. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 19.

26. Nous ne possédons pas le texte du privilège; nous nous appuyons sur celui de la supplique adressée au Pape par le chapitre et surtout celui de la bulle d'Innocent IV (4 octobre 1244) décidant cette révocation (Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 19).

Nous possédons le texte de la supplique[27], où le chapitre expose les dangers dont il est menacé si le Saint-Siège ne prend son sort en considération; il montre l'église de Langres, si libre jusqu'alors parmi celles du royaume[28], victime de son propre pasteur. Il représente, en outre, habilement au pape que l'évêque n'a pas encore usé du privilège qui lui a été accordé et qu'il est toujours temps de revenir à l'ancien état de choses.

Grégoire IX, ému par ces plaintes, confie au doyen et au chantre de Besançon le soin d'ouvrir une enquête sur le différend qui sépare l'évêque de Langres et son chapitre[29].

Les enquêteurs se mettent à l'œuvre au mois d'août 1241 et convoquent quantité de clercs et de personnages du diocèse de Langres et de la province de Lyon; les dépositions de ceux-ci nous sont, en partie, parvenues; écoutons-en l'écho[30]:

« Nulle part dans la province de Lyon », affirme maître Frédéric, doyen de Beaune, « un archevêque ou un évêque ne confère seul les prébendes d'une église cathédrale. »

Maître Haymon de Rochefort et d'autres avec lui soutiennent la même chose.

« De plus, continue maître Frédéric, chanoines et prébendiers ont seuls le droit de lire et de chanter l'office à la cathédrale de Langres. Or, si l'évêque nomme seul la plus grande partie des chanoines, on doit craindre qu'il ne confère les prébendes à des étrangers, et l'office divin sera négligé à Langres... »[31].

Frère Guillaume, prieur de Lugny, apporte, d'autre part, certaines précisions sur l'affaire. Son propre frère assistait l'évêque Robert, quand le doyen Jean de Saulx et le chapitre vinrent proposer à celui-ci une transaction. Un accord temporaire eut lieu : Le chapitre consentit à abandonner à l'évêque sa vie durant la collation des deux tiers des prébendes; Robert de Thorote autorisa les chanoines à demander au pape révocation de ce privilège pour ses successeurs et s'engagea à ne faire aucune opposition à leur supplique[32].

27. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 7-8.
28. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 8 : [Ecclesia lingonensis]... « que usque nunc inter alias gallicanas ecclesias libera prestitit... »
29. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 9.
30. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 9-16.
31. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 12.
32. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 16.

Sur ces entrefaites, le pape Grégoire IX meurt le 21 août 1241 et le siège apostolique demeure ensuite vacant pendant deux ans. Aussi est-ce seulement le 4 octobre 1244 qu'Innocent IV, par une bulle[33] datée de Gênes, révoque le privilège accordé par son prédécesseur à Robert de Thorote et interdit aux évêques de Langres, ses successeurs, d'en user. Le pape prend soin d'ajouter que le fait de la vacance épiscopale qui dure à Langres depuis le départ de l'évêque Robert n'est pas de nature à modifier dans la suite sa décision[34].

Ainsi, la situation se trouvait rétablie : Canonicats et prébendes étaient à nouveau à la collation commune de l'évêque et du chapitre.

Les chanoines conservèrent toujours le souvenir de cette aventure; ils prirent la précaution d'introduire dans le serment que devait leur prêter chaque évêque de Langres, lors de sa réception, la clause suivante : « Je jure de ne jamais user du privilège jadis concédé à l'évêque Robert pour la collation des prébendes »[35].

La collation extraordinaire. — Elle est exercée par le Saint-Siège, le plus souvent par l'intermédiaire de ses légats. Quelquefois, comme nous le verrons plus loin, le légat pontifical nomme un chanoine *ad effectum prebende,* c'est-à-dire sans que le chapitre soit tenu de lui donner aussitôt une prébende, parfois même sans engagement de la part du chapitre de lui en conférer une, lorsqu'une vacance se produira; mais souvent le Saint-Siège nomme d'office et le chapitre doit non seulement recevoir et installer le chanoine, mais le faire jouir incontinent des revenus d'une prébende.

Innocent IV, cependant, semble avoir réagi contre cette tendance : Le 18 octobre 1245, par une bulle datée de Lyon, il déclare que le chapitre ne sera tenu de recevoir aucun chanoine ni aucune provision émanée du Saint-Siège sans un mandement spécial relatant la présente bulle[36]. Le 25 novembre 1248, il spécifie encore que le chapitre, à moins de lettres apostoliques faisant mention expresse d'une dérogation, ne

33. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 19-20.
34. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 20.
35. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 50 et 96 (réception des évêques Guillaume de Durfort (1307) et Pierre de Rochefort (1326, n. st.); et Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 4 r°, 5 r°, 6 r°.
36. Arch. dép., G 8, n° 7.

pourra être forcé de recevoir à aucun canonicat les ecclésiastiques porteurs de lettres émanées du Saint-Siège[37]. D'ailleurs, le chapitre se rend compte des dispositions favorables du pape et ne tarde pas à vouloir en profiter. Le 15 décembre 1252, après délibération en présence de l'évêque, les chanoines décident de ne recevoir à un canonicat aucun sujet nommé par lettres du Saint-Siège ou de légats pontificaux, à moins que ces lettres ne soient formellement exécutoires; et même alors, ils tenteront de résister par tous moyens de droit aussi longtemps qu'ils le jugeront possible. En tout cas, le chapitre convient de ne recevoir personne à un canonicat avant que les cinq chanoines nommés qui attendent leur installation n'aient été pourvus de prébendes[37 bis]. Enfin, le pape, le 20 avril 1254, s'inspirant sans doute de l'esprit de cette décision capitulaire, il prescrit à l'abbé de Clairvaux d'empêcher que le chapitre soit contraint de recevoir quiconque à un canonicat jusqu'à ce que huit prébendes soient venues à vaquer et que le chapitre en ait disposé[38].

Voici donc un sujet *nommé* chanoine de Langres par collation. Il importe d'examiner les conditions qu'il doit remplir pour être admis par le chapitre et les formalités qu'il lui faut accomplir pour être reçu parmi les chanoines.

§ 3. — Conditions d'admission. Réception.

Les conditions exigées au Moyen Age pour l'obtention d'un canonicat du chapitre de Langres sont au nombre de quatre : être de naissance libre, issu de légitime mariage, avoir l'âge convenable, ne s'être rendu coupable d'aucun crime contre la personne d'un chanoine du chapitre.

Naissance libre. — Le chapitre de Langres n'exige pas, comme celui de Lyon[39], la production de titres de noblesse : A côté de chanoines issus d'illustres familles en figurent d'autres d'origine commune. Mais le chapitre exige la nais-

37. Arch. dép., G 8, n° 14.

37 *bis*. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 22 provisoire.

38. Arch. dép., G 8, n° 17; Berger, *Registres pontificaux d'Innocent IV*, t. III, n° 7454.

39. L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres, du XI^e^ au XVII^e^ siècle* (Chartres, 1922), p. 4.

sance libre. Il y eut cependant sur ce point des exceptions et des abus. Ecoutons les doléances du chapitre (30 mai 1419) : « L'expérience, maîtresse des choses de ce monde, nous a montré qu'au temps passé, des personnes de condition servile ont été admises à des canonicats, prébendes et « prébenderies » de notre église... »[40]. Mais les chanoines décident de réagir : Ces admissions regrettables, tolérées à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, période de décadence matérielle et morale pour le chapitre, ne devront plus se reproduire[41]; et les chanoines de formuler à nouveau le serment que doit prêter tout admis, où figure l'article suivant : « Je jure que je suis de condition libre et exempt de toute servitude »[42].

Naissance légitime. — L'obligation de naissance légitime est spécifiée dans un autre article du serment : « Je jure que je suis, comme mariage le montre, issu de légitime union »[43]. A la fin du XVe siècle, l'admission de Jean de Beaumont à un canonicat à lui conféré par Alexandre VI est jugée impossible, le candidat n'étant pas légitime[44].

Il semble qu'ait été bien observé à Langres, au Moyen Age, ce principe de l'exclusion des bâtards, qui d'ailleurs était en vigueur dans nombre de chapitres : A Chartres, à Bayeux, à Noyon, à Troyes, etc.[45].

Age convenable. — L'âge requis par le droit canonique pour l'obtention d'un canonicat est vingt-deux ans[46]. Contrairement à ce qui se passait en maints chapitres, peu de chanoines très jeunes, semble-t-il, ont été admis au chapitre de Langres. Citons l'exemple de Pierre de Rochefort, qui était chanoine en 1289, étant âgé de vingt ans[47].

Enfin le futur chanoine ne doit pas avoir encouru de condamnation pour homicide, blessure ou prise de corps d'un

40. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 3 r°.
41. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 3 r°.
42. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 7 v° et Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 1 v° : « Item juro quod ego sum libere conditionis et nulli servituti obnoxius. »
43. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 1 r° et Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 7 r° : « ... Juro quod ego sum, ut nupcie demonstrant, de legitimo matrimonio procreatus. »
44. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 22 provisoire (29 août 1497).
45. L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre de Chartres...*, p. 7.
46. Concile de Trente, sess. 24, cap. 12, De Reformatione.
47. Ernest Langlois, *Registres pontificaux de Nicolas IV*, t. I, nos 1801-1802 (3 décembre 1289).

chanoine de Langres. Cette mesure s'étend aux membres de la famille du coupable, jusqu'à la quatrième génération[48].

La réception. — Prenons l'impétrant au moment où, après avoir reçu sa lettre de collation, il se présente au chapitre. Il doit d'abord prêter le serment canonial.

L'obligation du serment est à coup sûr ancienne, mais nous ne possédons pas le texte des articles que doit jurer le futur chanoine avant l'année 1398, date à laquelle, au chapitre général de la Madeleine (22 juillet) la teneur en fut « renouvelée »[49]; ainsi, un serment était prêté par les chanoines avant 1398.

Un autre texte nous est fourni par la matricule du chapitre[50]. Nous en datons la rédaction d'entre les années 1348 et 1497. C'est ce second texte, plus complet que le premier, que nous analyserons, en indiquant au fur et à mesure les clauses déjà contenues dans le serment de 1398 : celui-ci comptait sept articles, le nouveau serment en comprend douze.

1. Le futur chanoine jure fidélité à l'église de Langres et à ses sujets;

2. Il jure de conserver et maintenir de tout son pouvoir les droits, privilèges, libertés, exemptions, immunités et franchises de cette église et de les défendre envers et contre tous[51];

3. Il ne révèlera à personne les secrets du chapitre[52];

4. Il jure qu'il est, comme mariage le montre, issu de légitime union;

5. Il ne percevra pas les fruits de sa prébende, ni même les distributions quotidiennes, s'il n'est paisible possesseur de cette prébende[53] et n'a pas satisfait à l'obligation du stage requis par la coutume de l'église de Langres à moins d'une permission du chapitre ou d'un privilège apostolique spécial;

6. L'impétrant, autant qu'il est en lui, ne souffrira pas

48. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 1 v° et Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 7 v° (serment du chanoine).

49. Arch. dép., *Fonds Laloy* 649, fol. 1 r° : « Forma iuramenti prestandi per quemlibet canonicum Lingonensem in sua prima receptione. ... Renovata fuit ista forma per presentem scripturam anno domini millesimo trecentesimo nonagesimo octavo in capitulo generali feste Marie Magdalene. »

50. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 7 r° et v°.

51. Cette clause est omise par le serment de 1398.

52. Dans le serment de 1398, cette clause est réunie à la première par laquelle l'impétrant jure fidélité à l'église de Langres.

53. Cette phrase manque dans cet article en 1398.

qu'un évêque de Langres use du privilège jadis concédé à l'évêque Robert pour la collation des prébendes, bien que ce privilège ait été révoqué[54]; il jure de n'en pas user lui-même, au cas où il deviendrait évêque;

7. Autre clause relative à l'évêque : Autant que possible, le futur chanoine ne permettra pas la réception d'un évêque de Langres qui n'aurait pas préalablement juré de ne promouvoir à la cléricature aucun serf du domaine du chapitre et de ne pas faire promouvoir par ses suffragants, par lettres dimissoires ou autrement, un sujet qui ne lui ait été auparavant dûment présenté par le chapitre ou ses mandataires, pour recevoir la tonsure; le récipiendaire, au cas où il deviendrait évêque, promet de jurer cette clause sans faire de difficultés[55];

8. Si quelqu'un a tué, blessé ou pris injustement un chanoine [de Langres], l'impétrant jure qu'il ne souffrira pas, dans la mesure de ses moyens, que ce meurtrier ou ce malfaiteur soit reçu à un canonicat du chapitre, non plus qu'un membre de sa famille, jusqu'à la quatrième génération;

9. Il jure de conserver tous les statuts, anciens et nouveaux, de l'église de Langres;

10. Il promet de payer à la cathédrale une chape, ou une somme en représentant la valeur, soit trente-deux écus d'or, avant d'entrer en possession de son canonicat et de sa prébende, dont il ne touchera pas les fruits tant que la fabrique de la cathédrale n'aura pas perçu ce droit de chape[56];

11. Il jure qu'il est de condition libre et exempt de toute servitude;

12. Le serment se termine par l'article suivant qui dut être introduit en novembre 1433[57]: Le futur chanoine s'opposera de tout son pouvoir à la réception d'un doyen du chapitre qui n'aurait pas auparavant juré que, tant qu'il jouira de cette dignité, il ne sera ni vicaire, ni official, ni officier, ni pensionnaire, ni conseiller de l'évêque, au préjudice du chapitre.

54. Cf. ci-dessus, § 2, p. 444.

55. Cette clause n'existe pas dans le serment de 1398.

56. Ces deux articles (9 et 10) sont réunis en un seul en 1398. Le droit de chape, cette même année, est fixé à vingt florins d'or. Il a d'ailleurs varié suivant les époques.

57. Nous en avons retrouvé la mention au fol. 48 v° d'un registre d'extraits de délibérations capitulaires (1430-1606), à la date du 20 novembre 1433.

L'impétrant s'engage à ne faire aucune difficulté pour jurer cette clause, s'il devient lui-même doyen. Enfin il doit prononcer ces mots : « *Et ita juro et promitto* ».

Les chanoines, semble-t-il, faisaient assez bon marché du serment qu'ils avaient prêté et s'en montraient facilement oublieux. Ils négligeaient surtout d'observer la clause leur interdisant de révéler les secrets du chapitre. Aussi, le 3 mai 1513, le chapitre décide-t-il que tous les ans, au chapitre général de mai, les chanoines réitéreront le serment prêté à leur réception, afin de s'en mieux souvenir et d'éviter, à l'avenir, de divulguer les secrets de la communauté[58]. Le lendemain 4 mai, les chanoines viennent l'un après l'autre répéter leurs serments en chapitre, la main levée sur la « Matricule », où le texte en est inscrit[59].

Trois chanoines, cependant, refusèrent de s'exécuter sur-le-champ : l'un d'eux, nommé Le Petit, réitéra seulement le 9 mai; un autre, Gui Legoux, persista dans son refus : il eut avec le chapitre un long procès, l'année suivante.

Son serment prêté, le futur chanoine quitte le chapitre et va revêtir l'habit canonial; puis il est mis en possession effective de son canonicat et de sa prébende. Cette formalité est appelée l'installation : Le récipiendaire se voit assigner une stalle dans le chœur de la cathédrale et une place à la salle capitulaire, « *stallum in choro et locum in capitulo* »[60].

Selon l'abbé Roussel, c'est au chambrier qu'il appartient d'installer les nouveaux chanoines. Si les délibérations capitulaires nous ont quelquefois montré le chambrier dans ce rôle[61], elles donnent aussi nombre d'exemples d'installations confiées à des chanoines ordinaires : on ne peut donc formuler de règle précise à ce sujet.

La réception par procureur est licite : nous l'avons relevée souvent au cours du XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle[62].

58. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 214 v° (3 mai 1513).
59. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 214 v°.
60. Les délibérations capitulaires indiquent l'ordre des diverses formalités de réception. Cf. Arch. dép., *Délib capitul., 1504-14*, fol. 29 v° (Réception de Richard de Tornebeuf, 26 octobre 1505).
61. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 29 v°: « Richardus de Tornebeuf... positus fuit in possessionem... per magistrum Egidium de Gye, camerarium, ad hoc deputatum... » Ces derniers mots autorisent à penser que le chambrier n'installe pas ordinairement les chanoines.
62. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495*, fol. 12 r° (vendredi, 7 août 1495) :

Comment se perdent le canonicat et la prébende ? En dehors du cas de décès, la résignation volontaire d'un chanoine peut lui faire abandonner son canonicat. L'intéressé adresse au chapitre une demande qui est admise ou rejetée après délibération. Les chanoines résignent fréquemment, afin de pouvoir échanger leur canonicat avec un ecclésiastique titulaire d'un autre bénéfice[63].

4 § . — Différentes sortes de chanoines.

Le chapitre de Langres — comme les autres chapitres cathédraux — comprend des chanoines *in sacris*, pourvus des ordres majeurs; d'autre part, des chanoines ayant seulement les ordres mineurs ou la tonsure, signe de la cléricature, font aussi partie du chapitre; ce sont ceux-là que les listes de la matricule désignent sous la rubrique : *Isti non sunt in sacris*[64]; enfin, le titre de chanoines *ad effectum* est réservé à des ecclésiastiques pourvus d'un canonicat par le Saint-Siège; ce sont des chanoines d'honneur[65].

Etant donné l'importance des statuts capitulaires concernant les prébendes sacerdotales, diaconales et sous-diaconales, nous réunirons dans une même étude, au chapitre V, ces prébendes et leurs titulaires. Nous traiterons seulement ici, très brièvement, des chanoines ordinaires et des chanoines *ad effectum*.

Nous appelons « chanoines ordinaires » les clercs pourvus des ordres mineurs et ceux ayant seulement reçu la tonsure. Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, ils sont les plus nombreux : A cette époque, les chanoines clercs ne montrent aucun empressement à se faire promouvoir aux ordres majeurs, et les tonsurés ne se soucient pas davantage de recevoir les ordres mineurs. Mais

Réception de Nicolas d'Argenteuil, représenté par Jean de Varembon, son procureur, etc...

63. Arch. dép., *Délib. capitul.*, *1495*, fol. 34 v° (29 décembre 1492) : « Domini capitulantes admiserunt resignationem canonicalis prebende lingonensis, quam tenebat magister Guillelmus de Bosco,... causa... permutationis fiende cum domino Petro Charlet presbytero ad ecclesiam parrochialem de Nyelle, Pictavensis diocesis... » et cf. *Délib. capitul.*, *1495*, fol. 12 r°.

64. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 21 r° à 136 v° (Listes des chanoines pour les années 1394-1515).

65. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 55

en 1257 et 1274, des statuts capitulaires fixent à trente-deux le nombre des prébendes sacerdotales, diaconales et sous-diaconales; il ne reste pas plus d'une quinzaine de chanoines ordinaires. Ils n'officient pas, naturellement, mais doivent assister à l'office divin.

Les chanoines *ad effectum* sont, nous l'avons dit, des chanoines d'honneur. Ce sont surtout des créatures des papes, qui leur confèrent, par l'intermédiaire de leurs légats, des canonicats. Ce cas s'étant produit plusieurs fois à Langres, il importe d'examiner la conduite que tient alors le chapitre.

L'intéressé se présente à l'assemblée capitulaire tenant en main la lettre apostolique de collation. Cette lettre lui confère un canonicat de l'église de Langres, mais à l'effet, seulement, de l'obtenir. Le porteur prie le chapitre de le recevoir et de l'installer. Les chanoines se font montrer et lire la lettre de collation, puis délibèrent. S'ils le jugent à propos, ils reçoivent le chanoine créé par le pape à « l'effet susdit » et le font installer. Mais le chapitre, ce faisant, prend soin de spécifier qu'il n'entend pas conférer à un tel chanoine une prébende vacante ou même à vaquer, ni le faire jouir de distributions, gros fruits ou émoluments quelconques[66].

Malgré de nombreux privilèges pontificaux dispensant le chapitre de recevoir obligatoirement à des canonicats conférés par lettres apostoliques ou émanées de légats, l'admission des chanoines « *ad effectum prebende* » fut fréquente à Langres.

66. Arch. dép., *Délib. capitul.*, *1504-14*, fol. 24 r° (1er août 1505) : « ... Coram dominis... comparuit... magister Taneguidus de Trongal... tenens in suis manibus... litteras apostolicas collationis sibi facte per reverendum dominum legatum [in] Francia de canonicatu ecclesie Lingonensis, ad effectum duntaxat obtinendi eamdem dignitatem, petens et requirens seipsum in canonicum recipi stallumque in choro sibi assignari in vim ac secundum formam et tenorem litterarum predictarum ac processus desuper fulminati. Quibus visis et prolectis, domini prefati... dictum de Trongal in canonicum creatum receperunt stallumque in sinistra parte chori dicte ecclesie ad effectum predictum... assignari fecerunt, cum protestatione expressa quod propterea domini ipsi non intendebant ad collationem prebende cujuscumque vacantis vel vacature seu ad distributionum vel fructuum aut emolumentorum quorumcumque. »

CHAPITRE TROISIÈME

LES DIGNITAIRES

§ 1. Le Doyen : Conditions d'admission, son élection par les chanoines, ses prérogatives, ses fonctions, ses revenus. — § 2. Le Trésorier. — § 3. Les Archidiacres. — § 4. Le Chantre.

Le chapitre de Langres compte neuf dignitaires. Ce sont, dans l'ordre : 1) le doyen; 2) le trésorier; 3) l'archidiacre du Langrois ou grand archidiacre; 4) l'archidiacre du Dijonnais; 5) l'archidiacre du Tonnerrois; 6) l'archidiacre du Lassois; 7) l'archidiacre du Barrois; 8) l'archidiacre du Bassigny, et 9) le chantre[1].

Ces dignitaires existent tous à la fin du XII[e] siècle et se maintiendront jusqu'à la Révolution. Leur ordre en dignité ne sera jamais modifié et ne semble pas avoir donné lieu à des contestations.

Premier dignitaire, le doyen est à la tête du chapitre. Seul, il « touche double », c'est-à-dire a droit à deux prébendes.

Le trésorier, quoique second dignitaire, a surtout, comme nous le verrons, des attributions honorifiques, au moins à partir du XIV[e] siècle.

Les archidiacres, par leurs fonctions, appartiennent plus au diocèse de Langres qu'au chapitre. Ils tiennent beaucoup, cependant, à leur titre de dignitaires.

Le chantre occupe le dernier rang, mais n'en jouit pas moins de prérogatives importantes.

En somme, si l'on observe que les archidiacres sont six, l'on voit que le nombre des dignités proprement capitulaires est peu considérable[2].

1. L'ordre des dignitaires est indiqué pour la première fois en 1241 (n. st.) dans une charte au bas de laquelle ils ont ainsi apposé leurs signatures (Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 7) : « Johannes decanus, Guido thesaurarius, Willermus archediaconus Lingonensis, Ancericus archediaconus Divionensis, Petrus archediaconus Tornodorensis, Hugo archediaconus Laticensis, magister Willermus archediaconus Barrensis, magister Henricus archediaconus Bassignei, Geilo cantor... »

2. Beaucoup moins considérable en tout cas que dans maint chapitre du nord du royaume. Le chapitre cathédral de Paris n'a que huit dignitaires, mais n'a que trois archidiacres (cf. GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*) ; ceux d'Orléans et de Chartres ont, comme celui de

§ 1. — Le Doyen.

Premier dignitaire du chapitre[2], le doyen semble incarner à lui seul une puissance distincte de celle du corps des chanoines; il apparaît comme extérieur[4] au chapitre dont il est cependant un des membres — le premier. Il importe de rechercher d'abord quelles sont les origines de sa dignité.

C'est au début du Xe siècle que nous pouvons noter de façon certaine l'existence d'un doyen au chapitre de Langres: en 903, le doyen Elgaud appose sa signature au bas de l'acte de consécration de l'église de Polisot[5]. C'est à coup sûr l'un des tout premiers doyens de Langres[6]; mais il est peu vraisemblable que le nouveau dignitaire ait apparu brusquement; et si le décanat n'est pas la continuation pure et simple d'une dignité existant antérieurement, le doyen n'a-t-il pas eu tout au moins des ancêtres ?

L'archidiacre, à l'origine, semble avoir occupé dans l'église de Langres le premier rang après l'évêque, et avoir alors rempli des fonctions assez analogues à celles du doyen dans les siècles suivants. L'on a démontré que l'importance des archidiacres décroît sensiblement à partir du XIe siècle[7]; or c'est précisément l'époque où nous constatons, de façon plus régulière, à Langres, l'existence de la dignité de doyen. Il est donc permis de voir dans l'archidiacre un des ancêtres du doyen.

D'autre part, à la fin du IXe siècle, nous notons au chapitre la présence de deux dignitaires, le primicier et le prévôt. La dignité de primicier semble avoir été importante, mais d'assez

Langres, de nombreux archidiacres, mais comptent respectivement douze et dix-sept dignitaires (cf. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre de Chartres*, p. 42 et 44.

3. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 19 provisoire (procès-verbal de l'élection du doyen Simon de Brouille, 1433-34, fol. 6 v°): « ... Illa decanatus dignitas que... existit... maior... ecclesie nostre post pontificalem... »

4. Remarque faite pour le doyen de Chartres par Amiet, *Organisation du chapitre de Chartres*, p. 45.

5. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé; cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 186.

6. L'abbé Roussel, dans sa liste chronologique des doyens de Saint-Mammès (t. I, p. 186-190) mentionne — sans date précise — quatre noms de doyens avant celui d'Elgaud.

7. Auguste Gréa, *Essai sur les archidiacres*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1851, troisième série, t. II, p. 39-67 et 215-247.

courte durée; son titulaire est mentionné pour la dernière fois dans une charte datée du 23 juin 935[8]. Le primicier, son nom l'indique, devait être alors le premier dignitaire et le chef du chapitre. Ce caractère primordial semble aussi être celui du prévôt, qui a subsisté plus longtemps et remonte au milieu du IXe siècle. En 852, Varin, prévôt de l'église de Langres, donne à l'église Saint-Mammès divers biens sis à Brochon[9]. Plus tard, en 887, le prévôt Otbert reçoit de l'empereur Charles le Gros des biens à Bourg et à Fixin.

On note, au Xe siècle, les prévôts Gotzelin, Béraud, Lambert; au XIe, Béraud II et Girard[10]. Selon l'abbé Roussel, la charge de prévôt fut supprimée par l'évêque Harduin vers 1062[11].

Primicier et prévôt nous paraissent donc être, comme l'archidiacre, les ancêtres du doyen qui, peu à peu, dut hériter de leurs attributions à mesure que son importance grandissait. D'ailleurs la disposition des signatures de plusieurs actes des Xe et XIe siècles permet de suivre l'ascension du doyen aux dépens des prévôts et des archidiacres.

Une charte donnée en 1019 par l'évêque Lambert pour le prieuré de Sexfontaine[12] est revêtue des signatures de plusieurs dignitaires, dans l'ordre suivant : Béraud, prévôt; Brunon, archidiacre[13]; Béraud, archidiacre; Eudes, doyen. Ainsi, au début du XIe siècle, le prévôt vient aussitôt après l'évêque et le doyen est encore relégué après l'archidiacre. Il en est de même, en 1057, où, dans une charte de l'évêque Harduin touchant le village de Diénay[14], le doyen Gauthier signe après les archidiacres Girard, Warnier et Herlier; quant au prévôt, il a disparu. Mais en 1068, le doyen nous apparaît comme premier dignitaire en signant, avant tous les archidiacres, au bas d'une charte par laquelle Raynard, évêque de Langres, donne l'église de Sainte-Colombe à l'abbaye de Tonnerre[15].

Dès lors, le doyen de Saint-Mammès occupe le rang qu'il

8. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé. Edité par Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles...*, p. 26-27, n° 15; mentionné dans Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 209.

9. Edité par Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles...*, p. 26-28.

10 et 11. Cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 144.

12. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 142.

13. C'est l'ancêtre du trésorier. Cf. § suivant.

14. Original perdu. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 144.

15. Cf. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne* (Auxerre, 1854-60), I, 189.

gardera toujours; la disposition des signatures dans les actes prouve encore sa prééminence, maintenant établie; c'est Amalric, doyen, qui appose le premier sa signature à une charte délivrée en 1101 par Robert de Bourgogne, évêque de Langres, à Robert, abbé de Molesme, confirmant les donations faites à cette abbaye.

Héritier des prérogatives de l'archidiacre, du primicier, du prévôt, le doyen est donc, au XII^e^ siècle, le premier dignitaire de l'église de Langres. Son importance, durant tout le Moyen Age, va être considérable.

Conditions d'admission. — Bien qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun statut capitulaire spécifiant l'obligation d'être pourvu d'un canonicat pour devenir doyen, il est admis cependant que le premier dignitaire du chapitre doit être chanoine de Langres. Depuis le début du XIII^e^ siècle, date à laquelle l'organisation du chapitre est définitivement réglée, jusqu'en 1516, tous les doyens ont été chanoines de Saint-Mammès, à deux exceptions près : Le nom de Jean d'Albant, doyen de 1416 à 1417, ne figure pas sur la matricule du chapitre; d'autre part, Philippe de Luxembourg, élu doyen en 1463, ne semble pas avoir possédé de prébende, ainsi qu'il apparait par cette mention inscrite devant son nom sur la matricule : « *Decanus postulatus non proebendatus* »[16]. On ne sait, d'ailleurs, si ce doyen prit possession.

Le doyen doit-il être prêtre ? Une mention placée après la copie[17] d'un statut de 1308 concernant le doyen, autorise à supposer la possibilité d'une élection décanale sans que l'élu ait reçu la prêtrise : [*Decanus*] *tenebitur etiam infra annum sue electionis promoveri in sacerdotem, nisi de licentia capituli remanserit.* Ces derniers mots donnent à entendre que le chapitre pouvait dispenser le doyen de recevoir la prêtrise. Mais ce cas fut exceptionnel[18]. En principe le doyen de Lan-

16. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 84 v°.
17. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 9 r°.
18. Nous n'en connaissons qu'un exemple. Au fol. 116 v° de la matricule (mai 1495), sous la rubrique « *Isti non sunt in sacris* », Jean d'Amboise figure ainsi : « *Johannes d'Amboise decanus electus et prebendatus loco R. Maidon.* » D'ailleurs Jean d'Amboise n'était plus doyen l'année suivante : La même mention se retrouve au fol. 117 v°, mais en tête de la matricule, où figure ordinairement le nom du doyen, on lit : « *Guillelmus Machecot decanus loco Jo. d'Amboise* ». Jean d'Amboise devint du reste évêque de Langres en 1497, à l'âge de vingt-quatre ans,

gres est prêtre avant son élection; sinon, il est ordonné dans l'année suivante. Ainsi, Jean de Châlon était diacre quand il devint doyen, en 1324; il fut ordonné prêtre en 1325[19]. Jean de Choiseul n'était que sous-diacre lorsqu'il devint doyen, en 1333, mais fut aussitôt évincé[20].

Le doyen du chapitre ne peut cumuler d'autres charges avec sa dignité. Peut-être cette règle ne fut-elle pas toujours observée : Le 20 novembre 1433, un statut capitulaire décrète que le doyen ne devra être ni official, ni conseiller de l'évêque, ni titulaire d'un office du chapitre[21].

Le décanat est déclaré vacant soit par le décès du doyen, soit par sa résignation, laquelle est admise par le chapitre, pour raison de vieillesse ou pour une juste cause. Plusieurs doyens furent élus évêques de Langres ou d'un siège épiscopal voisin et résignèrent pour ce motif leur dignité.

Le décanat étant vacant, comment remplaçait-on le doyen ?

Election du doyen. — Durant la période que nous étudions, le doyen est désigné par mode électif : Les chanoines du chapitre élisent, comme il est naturel, celui qui les gouvernera et présidera leurs assemblées. Le droit d'élection du doyen par les chanoines est constaté de façon expresse par une bulle d'Urbain IV, datée du 20 mars 1264 (n. st.), adressée au chapitre[22]. Mais jusque là le droit des chanoines n'avait peut-être pas toujours été respecté, car le Saint-Siège doit rappeler par cette même bulle que, malgré toutes lettres apostoliques et toutes réserves, le décanat ne saurait être régulièrement conféré que par la seule élection capitulaire.

Diverses phases apparaissent dans cette élection, dont le mode a peu varié au cours du Moyen Age.

a) *Notaires et témoins de l'élection.* — Sitôt après le décès d'un doyen, d'ordinaire le lendemain, le chapitre se réunit et décide de procéder à l'élection. Pour cela, il élit d'abord deux notaires, qui dresseront le procès-verbal de l'élection, et plusieurs témoins, qui feront foi de sa validité[23]. Notaires et témoins prêtent un serment spécial.

de par la résignation de l'évêché faite entre ses mains par son oncle Jean VII d'Amboise.

19. Cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 82.
20. Cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 83.
21. Arch dép., *Extraits des délib. capitul., 1430-1606*, fol. 48 v°.
22. Arch. dép., G 9, n° 2.
23. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 26 v°, etc.

b) *Notification de la prochaine élection.* — Le chapitre, après avoir fixé la date de l'élection, décide de la faire connaître aux chanoines absents ce jour-là à l'assemblée capitulaire, au clergé et au peuple de Langres, ainsi qu'à ceux des chanoines absents de la ville et se trouvant dans la province de Lyon[24].

Le chapitre élabore donc le texte d'un « *edictum publicum* » lequel est affiché par les soins des notaires de l'élection aux portes de la cathédrale. En outre, sont élus deux chanoines ou deux « chofiaux », prêtres habitués de Saint-Mammès, avec le titre de messagers du chapitre et d' « exécuteurs des citations ». Le lendemain de leur élection, ces exécuteurs reçoivent en chapitre des « lettres de citation », avec mission de les faire parvenir aux absents[25].

c) *Election proprement dite.* — Au jour fixé, dans la matinée, après la célébration d'une messe du Saint-Esprit à la cathédrale, le chapitre se réunit solennellement. L'appel est fait par le président[26]; puis comparaissent en personne les deux messagers exécuteurs qui rapportent les lettres à eux confiées et rendent compte de leur mission; les notaires font de même pour l'*edictum publicum*.

Certains absents, atteints par les lettres de citation, ont envoyé des procureurs; parfois même, un groupe de chanoines députe un seul procureur[27]. Les malades et les infirmes se font généralement représenter. Les chanoines absents ou représentés par procureurs insuffisamment fondés sont alors déclarés contumaces et leurs noms inscrits sur une liste affichée à l'une des portes de la salle capitulaire[28]. Ces portes sont ensuite fermées avec soin par un huissier. Pour mettre fin à ces formalités, les chanoines prêtent serment de garder le secret de

24. Le chapitre de Chartres, moins exclusif, convoquait tous les chanoines de Chartres résidant dans le royaume. Cf. L. Amiet, *Organisation du chapitre de Chartres...*, p. 51.

25. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 7 v°.

26. C'était le trésorier, second dignitaire, ou à son défaut le chantre, qui présidait l'assemblée « *decanatu vacante* ».

27. Bibl. nat., ms. lat. 5190. Ce manuscrit, de composition assez obscure, catalogué comme registre de l'officialité épiscopale de Langres (1330-1343), contient, au fol. 4 v°, le procès-verbal de l'élection du doyen Louis de Montbéliard.

28. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 8 v°.

l'élection et d'élire comme doyen celui qu'ils jugeront le plus utile aux intérêts de l'église de Langres.

Mais un point capital reste à régler, qui exige une délibération. Comment procéder à l'élection proprement dite ? Le droit canonique prévoit trois modes d'élections : compromis, inspiration et surtout scrutin[29]. Le premier de ces modes ne semble pas avoir été usité à Langres, du moins n'en avons-nous pas relevé d'exemple dans les élections décanales que nous avons pu reconstituer. En revanche, deux élections par inspiration eurent lieu à la fin du XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle : Celle de Jean d'Amboise, faite *per viam Spiritus Sancti,* le 27 juillet 1495[30], et celle de Jean Travaillot, auparavant trésorier du chapitre, le 1^er^ octobre 1505[31]. Le plus souvent, le chapitre décide, après délibération, de procéder *per viam scrutinii.*

De nouvelles formalités sont nécessaires. Les chanoines élisent des scrutateurs, généralement au nombre de trois, qui prêtent aussitôt un serment spécial. Les trois scrutateurs, et avec eux les deux notaires de l'élection, quittent ensuite la salle capitulaire et se rendent dans la chapelle des Reliques, contiguë à cette salle. Le scrutin s'ouvre alors : L'huissier fait sortir un par un les chanoines pour les introduire séparément dans la chapelle. Les scrutateurs font prêter serment à chaque chanoine et lui demandent son vote. Le chanoine répond oralement, d'après une formule qui a peu varié[32]. Pendant ce temps, les notaires transcrivent sur un bulletin et pour ainsi dire sous sa dictée, le vote du chanoine. Son vote exprimé, ce dernier quitte la chapelle des Reliques et l'on passe au suivant.

Tous les chanoines présents doivent passer devant les scrutateurs; mais ils ont le droit, à ce moment, s'ils le jugent à

29. Cf. *Decret. Greg. IX,* lib. I, tit. VI, cap. XLII.

30. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96,* fol. 8 v°: « ... Deliberatione habita per quam viam, illico est electa et unanimiter proclamata, omnibus consentientibus, per viam spiritus sancti eligendo concorditer et vocibus similibus dominum Johannem d'Amboise... »

31. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 28 r°: « ... Qui... nemine eorum discrepante, elegerunt in decanum... magistrum Johannem Traveillot, thesaurarium... »

32. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 19 provisoire (procès-verbal de l'élection de Simon de Brouille, 27 janvier 1434 (n. st.), fol. 21 v°): « Ego N... canonicus ecclesie Lingonensis a vobis dominis scrutatoribus adjuratus, consencio in venerabilem virum N..., ipsumque credo meliorem et utiliorem esse ac ipsum nomino eligendum in decanum ecclesie Lingonensis. »

propos, de s'abstenir; le procès-verbal de l'élection de Simon de Brouille (27 janvier 1434, n. st.) nous a conservé la teneur d'une formule d'abstention[33].

Un moment s'écoule; puis scrutateurs et notaires, après avoir fait leur calcul, regagnent la salle capitulaire. Le premier scrutateur confronte le nombre des bulletins avec celui des votants et proclame devant les chanoines le résultat de l'élection. L'élu doit réunir la pluralité, c'est-à-dire plus de la moitié des voix. Ainsi, le 1er août 1509, Michel Boudet, chanoine de Langres, président d'une chambre des enquêtes du parlement de Paris, est élu doyen par seize voix sur trente votants contre treize à Prudent de Récourt, chantre du chapitre, et une — celle du dit Prudent — à Gui de Giey, scrutateur[34]. Le premier scrutateur commente[35] quelquefois l'élection et entame la louange de l'élu.

Mais la cérémonie doit se poursuivre à la cathédrale. Entonnant un *Te Deum* solennel[36], tous les chanoines gagnent en procession le chœur de Saint-Mammès. Là, le président de l'assemblée fait connaître le nom du nouveau doyen au clergé et aux habitants de la ville assemblés.

d) *Dernières formalités.* — Le rôle du chapitre, corps électoral, est achevé quand il a désigné son doyen. Mais l'élection doit être publiquement notifiée à celui qui en est l'objet. C'est à deux procureurs du chapitre, généralement deux dignitaires, qu'incombe cette mission. Quelques jours après l'élection, ils vont trouver l'élu[37], dans la nef de la cathédrale et lui font connaître le choix qui a été fait de lui; le nouveau doyen rend grâces à Dieu et déclare accepter l'élection, en présence de témoins spécialement requis[38].

Deux formalités restent à remplir qui doivent précéder l'entrée en charge : La confirmation de l'élection par l'évêque de

33. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 19 provisoire. Procès-verbal de l'élection de Simon de Brouille, fol. 22 r°.

34. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 107 r°.

35. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 19 provisoire. Procès-verbal, fol. 22 r°.

36. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 19 provisoire (élection de Simon de Brouille) et *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 8 v°.

37. Souvent, en effet, celui-ci n'est pas à Langres au moment de son élection. Cette absence n'invalide nullement l'élection (Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 8 v°).

38. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 28 v°.

Langres et la mise en possession du décanat par le chapitre, avec prestation d'un serment par le doyen.

L'évêque adresse au chapitre une lettre par laquelle il entend approuver et confirmer l'élection. Cette lettre est lue en chapitre[39]. Après cette lecture publique, il est procédé à la réception et à l'installation.

Le chapitre confie le soin de recevoir et d'installer le doyen à deux procureurs, souvent ceux-là même qui ont notifié à l'élu le choix des chanoines. Les procureurs assignent au doyen, dans le chœur de la cathédrale, la stalle décanale et, dans la salle capitulaire, la place réservée au premier dignitaire[40]; puis, ils exigent de lui, au nom du chapitre, le serment habituel; c'est d'ailleurs le serment canonial auquel est ajouté l'article suivant : « Je, doyen de l'église de Langres, jure que, pendant la durée de mes fonctions, je ne serai pas vicaire au spirituel ou temporel, de l'évêque de Langres, ni son official, son officier ou son pensionnaire. Je promets de ne pas demander dispense de ces obligations ou, si j'en obtiens une, de n'en pas user »[41].

Le doyen pouvait-il prendre possession de sa dignité par procureur ? Il ne semble pas que le chapitre ait fait difficulté pour admettre les réceptions par mandataires. Ainsi, Jean d'Amboise, élu doyen le 27 juillet 1495, entra en possession du décanat par un procureur nommé Pierre Hardy, chanoine de Langres, qui prêta pour lui le serment requis[42]. De même, le doyen Michel Boudet fut reçu, le 14 novembre 1509, par un procureur du nom de Leremey[43].

Le cycle des opérations de l'élection est maintenant accompli. La durée de cet ensemble de formalités n'est pas très longue : vers la fin de la période que nous étudions, le décanat ne demeure pas vacant pendant plus de trois semaines ou un

39. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 28 v°.

40. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 28 v°.

41. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 7 r° (copie d'un statut capitulaire du 22 juillet 1356). La teneur de cet article n'est guère modifiée au siècle suivant (serment du doyen, 1438-1497) : « Ego N..., decanus hujus ecclesie Lingonensis, juro quod quamdiu decanatum possidebo, non ero vicarius in spiritualibus vel temporalibus seu officialis aut officiarius neque pensionarius episcopi Lingonensis, nec ero etiam ejus consiliarius in prejudicium capituli seu contra ecclesiam Lingonensem. » (Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 8 r°).

42. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 14 v°.

43. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 114 r°.

mois. Ainsi, le doyen Guillaume de Machecol meurt le 14 septembre 1505; le chapitre se réunit le lendemain, élit notaires et témoins et fixe l'élection au 26 septembre; mais c'est le 1er octobre seulement que Jean Travaillot est élu doyen; son élection lui est notifiée le 4; le 6, après confirmation épiscopale, il est mis en possession et installé[44].

Au XVe siècle, un concours de circonstances imprévues retarda outre mesure l'élection du doyen Simon de Brouille : Elle eut lieu le 27 janvier 1434 (n. st.); son prédécesseur, Jean d'Argenteuil, était mort le 28 septembre 1433[45].

Prérogatives et fonctions du doyen. — Elles ne sont, à notre connaissance, précisées par aucun statut capitulaire; cependant on peut en indiquer quatre principales :

a) Le doyen occupe la place d'honneur dans le chœur. Précédé de ses deux sergents[46], il marche en tête des chanoines quand ceux-ci gagnent leurs stalles pour l'office; dans les processions solennelles, par contre, le doyen marche le dernier, fermant le cortège. Mais cette présidence est plutôt une prérogative honorifique; la présidence effective appartient au chantre : Règlement de l'office divin, maîtrise des cérémonies, surveillance et police du chœur sont autant d'attributions dévolues, comme nous le verrons, à ce dignitaire.

b) Le doyen préside les assemblées capitulaires, les chapitres ordinaires. Quand les chanoines sont réunis dans la salle capitulaire, il fait faire l'appel et met en délibération les différentes affaires. Enfin il fait transcrire sur un registre spécial, par le secrétaire du chapitre, le résumé et le résultat de ces délibérations.

Mais le doyen est souvent absent aux assemblées capitulaires; il se dispense même parfois de l'assistance aux chapitres généraux; presque toujours personnage important, parfois, surtout au XVe siècle, conseiller du roi, chargé de missions ou occupé à la cour, il lui arrive de négliger un peu sa Compagnie . C'est au trésorier[47], second dignitaire, ou, à son

44. Arch. dép., *Délib capitul., 1504-14*, fol. 26 v° et suiv.

45. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 19 provisoire (procès-verbal de l'élection de Simon de Brouille, fol. 1r r° et 22 r°).

46. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 2 provisoire (12 mai 1371) : « ... Duo servientes decani... »

47. Arch. dép., *Délib. capitul., 1492-93*, fol. 1 r°, 17 r°, 20 v°, 41 v°; *1495-96*, fol. 1 r°, 12 v°.

défaut, au chantre, qu'incombe alors la tâche de président.

c) Le doyen jouit aussi de prérogatives d'ordre plus spécialement spirituel : Il a la *cura animarum* des chanoines, des prébendiers, des chapelains de la cathédrale et de tout le personnel subalterne du chapitre. De plus, il est le président du tribunal que constitue le chapitre assemblé, lorsqu'il s'agit de juger un chanoine en matière spirituelle[48].

d) Enfin le doyen a la nomination des six, puis des huit prébendiers du chapitre[49], ainsi que celle de quatre chanoines sur six dans chacune des chapelles Saint-Michel[50] et Saint-Ignace[51], à la cathédrale.

Dans quelle mesure le doyen de Saint-Mammès est-il tenu à l'obligation de la résidence ? Dès le milieu du XIII^e^ siècle, le chapitre se montre en somme assez large sur ce point. Un statut capitulaire[52], donné pendant l'épiscopat de Robert de Thorote (1232-1240), règle comme suit la résidence décanale : Après le décès du doyen actuellement en charge[53], son successeur sera tenu de résider pendant six mois de l'année[54]. Mais le doyen est-il en pèlerinage à Jérusalem ou fait-il une visite *ad limina*, il est considéré comme résidant pendant tout le temps que dureront ces absences, pourvu qu'il ait demandé et obtenu licence du chapitre; cette demande d'autorisation semble d'ailleurs être une simple formalité[55]. Le doyen faisant un séjour dans une université, en raison d'études, est aussi considéré comme résidant, à condition d'avoir obtenu le consentement de tous les membres du chapitre, en l'ayant requis quinze jours au moins à l'avance.

Les revenus du doyen sont considérables.

Seul, parmi les dignitaires et les chanoines du chapitre, il

48. Cf. ci-dessous, chapitre VI, § 3.

49. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 34 v°, 49 v°, 102 r°.

50. Cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 258.

51. *Ibid.*, p. 255.

52. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 8 v° (copie du XVI^e^ s.).

53. C'était alors Gui d'Epoisses, doyen de 1229 à 1239, mort sans doute en 1242.

54. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 8 v° : « ... Decanus... tenebitur ad residenciam sex mensium, mensibus computatis secundum consuetudinem ecclesie Lingonensis... » (c'est-à-dire le mois comptant pour quatre semaines ou vingt-huit jours). Cf. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 4 provisoire).

55. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 8 v° : « ... Licentia... petita a capitulo, quod non poterit ei denegari... »

a droit à deux prébendes entières, comme le prouvent les « partitions » des prébendes, inscrites sur la Matricule[56]. Il touche l'une, *ratione prebende*, comme chanoine; l'autre, *ratione decanatus*, en raison de sa dignité, et ceci s'applique non seulement aux gros fruits de ces deux prébendes, mais aussi aux distributions quotidiennes[57]. En 1308, un statut capitulaire confère au doyen le même avantage, en ce qui concerne les distributions des anniversaires, même en cas de non-résidence[58].

Mais cette rémunération ne suffit pas toujours au doyen. Les chanoines lui accordent parfois un subside supplémentaires : Un compte de l'obédience de la Montagne pour l'année 1376 porte au budget de ses dépenses une somme de cinq livres versée au doyen[59]. Il est vraisemblable que les trois autres obédiences acquittèrent la même somme, et que le doyen reçut un don gratuit de vingt livres. De même, au siècle suivant, le doyen René Maidon reçoit du chapitre une somme de cinquante-six livres tournois, pour l'année 1492[60].

§ 2. — Le Trésorier.

Second dignitaire du chapitre, le trésorier suit immédiatement le doyen dans la hiérarchie capitulaire et précède les six archidiacres et le chantre. Son importance semble, au premier abord, considérable; nous verrons qu'elle n'est que secondaire.

Il importe de rechercher quelles sont les origines de la trésorerie de Langres. Ce n'est pas sous le nom de trésorier qu'apparaît dans le principe le second dignitaire, mais sous celui d'archiclave, c'est-à-dire de garde des clefs du trésor de la cathédrale. Ainsi, son institution remonte peut-être à une époque fort ancienne; mais c'est seulement au début du x^e^ siècle que les textes mentionnent pour la première fois son existence. En 921, Rathier, archiclave de Saint-Mammès, prie

56. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 20 r°, 23 v° et suivants.
57. Arch. dép., *Fonds Laloy* 639, fol. 9 r° : « ... Habebit... decanus distributiones quothidianas duplices eo modo quo alii canonici percipiunt simplices... »
58. *Ibid.* : « ... Anniversaria autem etiam absens duplicia percipiet, sicuti decani consueverunt percipere simplicia... »
59. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 67 provisoire.
60. Arch. dép., *Délib. capitul., 1492-93*, fol. 7 v°.

l'évêque Garnier de lui concéder des revenus pour le luminaire de la cathédrale[61]. Jusqu'au XII[e] siècle, on rencontre l'archiclave; il semble que ce soit Lambert de Vignory qui ait été désigné le dernier sous ce nom[62]. Ensuite l'appellation de trésorier est constante.

Au Moyen Age, le trésorier du chapitre est toujours un chanoine, mais il n'est pas forcément prêtre. Ainsi, Michel Leloup, trésorier, est inscrit sur la Matricule[63] sous la rubrique *Isti non sunt in sacris* depuis mai 1440 jusqu'en mai 1450 inclusivement. En mai 1451, il figure parmi les diacres dans la liste des chanoines et reste diacre jusqu'en 1469, année où Jacques Thoreau lui succède dans sa charge.

La trésorerie est à la collation de l'évêque de Langres. Quand elle vient à vaquer, celui-ci choisit de lui-même un trésorier et lui adresse une lettre de collation. Le destinataire, muni de sa lettre, va la présenter au chapitre qui, après en avoir pris connaissance, le reçoit aussitôt, sans pouvoir faire opposition à la décision épiscopale. Les chanoines commettent ensuite l'un des leurs à l'installation du trésorier qui, en présence de deux témoins, se voit assigner une stalle dans le chœur (après celle du doyen) et une place au chapitre[64].

Les fonctions du trésorier sont très mal connues; nous en sommes réduit à quelques hypothèses.

Il a vraisemblablement la garde des fonds du chapitre, dans la maison de la Trésorerie, sise à Langres, dans la rue du même nom, au nord-est de la cathédrale. Par contre, la gestion de ces fonds, l'établissement des comptes annuels de recettes et dépenses et leur reddition ne rentrent pas, au moins depuis le milieu du XIII[e] siècle, dans les attributions du trésorier[65], mais bien dans celles du chambrier, titulaire de l'office de la chambre[66]. On peut penser que ce dernier, non content de ses attributions judiciaires, entreprit de dépouiller à son profit le trésorier d'une partie de ses fonctions financières et de reléguer

61. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé. Edité par ROSEROT, *Chartes inédites...*

62. Cf. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 164.

63. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 63 v°.

64. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 28 v° (nomination, réception et installation du trésorier Bertrand Riboteau).

65. Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. n[os] 1943, 1944, 2587; et Arch. dép., *Fonds du chapitre*, liasses « Comptes ».

66. Cf. chapitre IV, §1, p. 477.

la trésorerie au rang d'une dignité honorifique. Il semble qu'il y ait assez bien réussi, car le rôle du trésorier, pendant la période dont nous nous occupons, apparaît singulièrement effacé. Présider l'assemblée capitulaire en l'absence du doyen, célébrer la grand'messe le jour du chapitre général de Saint-Mammès[67], telles sont les fonctions, honorables, mais d'importance médiocre, qui, d'après les textes, échoient au trésorier.

En retour, ses revenus sont appréciables : Seigneur des villages de Peigney[68] et de Culmont[69], il présente, en outre, à la cure de Buxières-les-Belmont[70]. A Langres, il possède, jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, la « Trésorerie », domaine particulier appelé, dans un acte de 1263, « faubourg de la Trésorerie »[71]. Ce faubourg comprend essentiellement la rue de la Trésorerie, avec l'hôtel et le four du même nom.

En 1263, Gui de Rochefort était évêque de Langres et son frère, Jean, trésorier du chapitre. L'évêque saisit sans doute cette occasion pour se faire abandonner par son frère, au mois d'avril de cette même année, l'hôtel et le faubourg de la Trésorerie, moyennant paiement annuel au trésorier de quarante mines de grain à Neuilly[-l'Evêque] et cession de plusieurs domaines à Sarcey. Toutefois, Jean de Rochefort réussit à se réserver, ainsi qu'à ses successeurs, le four de la Trésorerie et la seigneurie de la maison et du faubourg[72]. Le chapitre, probablement poussé par l'évêque, dut approuver cette transaction.

Dès la fin du XII^e^ siècle, nous voyons les sujets du trésorier lui payer un cens spécial[73]. Ces sujets, suivant Denis Gaultherot, auraient relevé d'une juridiction particulière du trésorier[74]; nous n'avons trouvé aucune trace de l'exercice de cette juridiction.

67. Arch. dép., *Délib. capitul., 1492*, fol. 20 r° (16 août 1492).

68. Cf. GAULTHEROT, *L'Anastase de Lengres* (Langres, 1649), p. 256, et ROSEROT, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne* (Paris, 1903), p. 29.

69. *Ibid.*; et ROSEROT, *Dictionnaire topographique...*, p. 55.

70. *Ibid.*; et ROSEROT, *Dictionnaire topographique...*, p. 29.

71. Bibl. mun. de Langres, ms. 37, fol. 91 r°.

72. Bibl. mun. de Langres, ms. 37, fol. 91 r°: « ... Exceptis furno et castellaria que nobis et successoribus nostris thesaurariis Lingonensibus retinemus... »

73. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé, Fabrique de Saint-Mammès (1163-69) : « ... Excepto censu hominum qui ad thesaurariam pertinere dinoscitur. »

74. Cf. GAULTHEROT, *L'Anastase de Lengres*, p. 480

§ 3. — Les Archidiacres.

Durant la période que nous étudions, le chapitre comprend six archidiacres parmi ses dignitaires; ce sont, dans l'ordre, ceux du Langrois, ou grand archidiacre; du Dijonnais; du Tonnerrois; du Barrois; du Lassois; du Bassigny. Ce nombre, réduit à cinq, en 1731, par la suppression de l'archidiaconé du Dijonnais, lors de l'érection de l'évêché de Dijon, est supérieur à celui de plusieurs chapitres cathédraux du nord de la France: A Arras, deux archidiacres, ainsi qu'à Thérouanne[75]; au chapitre de Notre-Dame de Paris, trois archidiacres, ceux de Paris, de Josas et de Brie; à Chartres, comme à Langres, six archidiacres[76].

L'archidiaconé du Langrois est le plus ancien des six : Il remonte peut-être aux origines mêmes de l'église de Langres. Les autres sont postérieurs; quatre existaient déjà en 1008, comme le montre une charte de Brunon, évêque de Langres, pour l'abbaye de Bèze, revêtue de quatre signatures d'archidiacres[77]. Les archidiaconés du Lassois et du Bassigny furent, sans doute, créés les derniers, mais à coup sûr avant 1068, car à cette date les six archidiacres signent au bas d'une charte par laquelle l'évêque Raynard donne à l'abbaye de Tonnerre l'église de Sainte-Colombe[78].

Certaines conditions sont requises pour prétendre à la dignité d'archidiacre; le nom même d'ailleurs de ces dignitaires suppose qu'ils doivent être pourvus des ordres majeurs, *in sacris*. Cependant en 1167-1169 (28 octobre), Alexandre III, s'adressant à Gautier, évêque de Langres, doit prescrire que seuls pourront être promus archidiacres les clercs ayant reçu le diaconat[79]; par exception, l'archidiaconat sera régulièrement conféré aux sous-diacres devant recevoir le diaconat aux quatre-temps qui suivront immédiatement[80].

75. Paul Fournier, *Les Officialités au Moyen Age* (Paris, 1880), introd. p. xxx.

76. Amiet, *Organisation du chapitre de Chartres...*, p. 100.

77. Original ? Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 138.

78. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 145, *Ex primo cartulario Tornodorensi.*

79. Arch. dép., G 7, n° 10: « ... Districtius inhibemus ut nullum in archidiaconum ecclesie Lingonensis promoveas, nisi quem diaconum ordinem cognoveris suscepisse... »

80. Arch. dép., G 7, n° 10.

Si ces règles sont observées aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, il n'en va pas de même au XV^e^. Les listes de la Matricule nous montrent plusieurs archidiacres inscrits après la mention *Isti non sunt in sacris*; ainsi, Pierre Varnier, archidiacre du Langrois en 1471[81], et Martin Ruze, archidiacre du Bassigny en mai 1474[82]; par contre, certains archidiacres qui figurent, la première année, parmi les sous-diacres, sont inscrits, l'année suivante, au nombre des diacres, conformément à la bulle pontificale de 1167-1169 : Tels sont Eustache Luillier, archidiacre du Lassois, sous-diacre en mai 1455, diacre en mai 1456[83]; Pierre Salomon, archidiacre du Tonnerrois, sous-diacre en mai 1452 et diacre le même mois de l'année suivante[84].

Selon certaines mentions de la Matricule, il semble même qu'il était possible d'être promu à la dignité d'archidiacre sans être chanoine. En mai 1447, Pierre Salomon figure ainsi sur la liste : *Petrus Salomonis archidiaconus Tornodorensis non prebendatus*[85]. En mai 1515, les noms de Denis Huraut, archidiacre du Dijonnais, de Tanneguy de Trongal, archidiacre du Tonnerrois et de Pierre Couette, archidiacre du Lassois, sont suivis chacun de la mention « *non prebendatus* »[86]. Mais ce sont là des exceptions; en principe, les six archidiacres sont chanoines de Langres.

Comme tous les dignitaires du chapitre — hormis le doyen, — l'archidiacre est à la nomination de l'évêque. Sur simple présentation de la lettre de collation épiscopale, le chapitre reçoit le nouvel archidiacre, le met en possession de sa dignité et le fait installer par un chanoine. Celui-ci assigne au dignitaire une stalle dans le chœur, généralement dans la partie droite, et l'une des places réservées aux archidiacres dans la salle capitulaire[87].

La réception par procureur est licite : Le 11 décembre 1508, Pierre Couette est reçu archidiacre de Lassois en la personne de Clément Bougery, son procureur[88]. L'archidiacre prête pro-

81. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 92 v°.
82. *Id.*, fol. 95 v°.
83. *Id.*, fol. 76 v°, 77 v°.
84. *Id.*, fol. 73 v°, 74 v°.
85. *Id.*, fol. 70 v°.
86. *Id.*, fol. 136 v°.
87. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 24 r°, 92 v° et 153 r°.
88. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 92 v°.

bablement un serment spécial lors de sa réception, mais nous en ignorons la teneur[89].

Les archidiacres ont le droit et le devoir de visiter, chaque année, les églises paroissiales et annexes de leurs archidiaconés respectifs. En principe, ils font ces visites en personne.

L'archidiacre en visite apparaît comme fonctionnaire du diocèse, nullement du chapitre. Au cours de ses tournées, il s'enquiert de l'état matériel et spirituel des paroisses et veille à la célébration régulière du culte. De plus, les archidiacres ont droit de connaître de toutes les causes qui sont du ressort de l'officialité épiscopale, sauf l'archidiacre du Langrois dont l'officialité particulière fonctionna jusqu'à 1387.

Notons à ce propos que les évêques de Langres ont su contenir dans d'assez étroites limites les pouvoirs de juridiction des archidiacres. Tandis que, dans d'autres chapitres cathédraux, à Chartres, par exemple, chaque archidiacre a son officialité[90], dans le diocèse de Langres le grand archidiacre a seul un official; encore ne devait-il pas le conserver après la fin du XIV[e] siècle. Depuis longtemps déjà, les évêques de Langres songeaient à abaisser l'archidiacre du Langrois au rang de ses confrères, en supprimant son officialité. Bernard de La Tour d'Auvergne réalisa le vœu de ses prédécesseurs. Le 3 juin 1387, il obtint de Clément VII une bulle[91] transportant à l'évêché la juridiction pleine et entière du grand archidiacre et unissant à la mense épiscopale tous les profits et revenus consécutifs à l'exercice de cette juridiction. Toutefois, en juste compensation, Bernard de la Tour et ses successeurs devaient payer à perpétuité à l'archidiacre une pension annuelle de quatre cents florins d'or de Florence, partie à la Saint-Jean-Baptiste, partie à Noël[92].

Cette bulle donna lieu à plusieurs protestations[93] du chapitre, qui se prétendait gravement lésé, et de Jean Pothier,

89. Ce serment ne figure pas dans la liste de ceux qui sont inscrits en tête de la matricule (Bibl. mun. de Langres, ms. 54).

90. Cf. L. Amiet, *Organisation du chapitre de Chartres...*, p. 104.

91. Arch. dép., G 10, n° 6.

92. Arch. dép., G 10, n° 6. Le pape prévoit en outre diverses peines applicables à l'évêque en cas de retard dans le paiement de la pension : Si l'évêque ne paie pas au jour fixé, l'entrée de la cathédrale lui sera interdite; au bout d'un retard de quinze jours, il perd son droit d'officier au maître autel; s'il tarde encore pendant plus de quinze jours, il

alors archidiacre du Langrois : Elles n'eurent aucun résultat. Ainsi les prérogatives du grand archidiacre perdaient beaucoup de leur importance; de plus, le paiement de sa pension ne lui fut pas toujours acquitté sans difficulté. En 1512, Jean de Beaumont, grand archidiacre, dut intenter un procès[94] à l'évêque Michel Boudet, pour obtenir les quatre cents florins qui lui étaient régulièrement dus. Les droits du grand archidiacre se réduisent à visiter les prieurés, léproseries et hôpitaux de son archidiaconé[95], en percevant pour chaque visite la même somme que dans les paroisses, et à nommer un sergent, spécialement attaché à sa personne.

Le cadre de notre sujet ne nous permet pas d'étudier les registres des procès-verbaux[96] que les archidiacres dressaient après chacune de leurs tournées annuelles; l'examen de ces documents donnerait quantité de détails sur l'état matériel et moral des paroisses rurales du diocèse depuis la fin du XV^e^ siècle.

Les revenus des archidiacres consistent principalement dans la perception, en chaque paroisse visitée, d'une somme de cinquante trois sous quatre deniers tournois. Ils touchent également une partie des amendes de justice. Le grand archidiacre, depuis 1387, reçoit de l'évêque une pension annuelle de quatre cents florins.

Sur quels territoires s'étendaient les droits de visite et de juridiction des archidiacres ?

Les archidiaconés du diocèse étaient, comme partout, divisés en doyennés. L'érection de l'évêché de Dijon, en 1731, en entraînant la suppression de l'archidiaconé du Dijonnais, modifia quelque peu la répartition des doyennés; la voici, vers la fin de la période que nous étudions, d'après le pouillé du diocèse de 1492 :

est frappé d'une sentence d'excomunication; s'il diffère à nouveau de plus de quinze jours, il lui faudra payer cette année-là pension double à l'archidiacre.

93. Arch. dép., G 980.

94. Arch. dép., G 1000-1003.

95. Arch. dép., G 993. Cf. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 190.

96. Arch. dép., G 976-979, 981-990 et 994. Le plus ancien (G 994) est un registre de l'archidiaconé du Langrois pour 1466. Ces registres contiennent les renseignements les plus variés et montrent sur quels points portait surtout la surveillance des archidiacres : Nous les voyons ordonner, dans les églises rurales, des réparations de toitures, de vitraux, de chéneaux; des nettoyages de cimetières, etc., etc.

I. L'archidiaconé du Langrois comprend le doyenné de Langres, qui groupe vingt-six paroisses, et le doyenné du Moge, qui en compte trente-deux;

II. L'archidiaconé du Dijonnais est formé de cinq doyennés: Celui de Dijon, avec vingt-trois paroisses; celui de Saint-Seine, qui en compte trente; celui de Bèze, avec quarante-cinq paroisses; celui de Grancey, avec trente-huit, et celui de Fouvent, avec vingt-cinq;

III. L'archidiaconé du Tonnerrois compte trois doyennés : Le doyenné de Tonnerre comprend trente-deux paroisses; celui de Réomé ou de Moutiers-Saint-Jean, trente; celui de Saint-Vinnemer, vingt-neuf;

IV. L'archidiaconé du Barrois groupe les doyennés de Bar-sur-Aube, avec soixante-dix-huit paroisses, et de Chaumont, avec quarante-cinq;

V. L'archidiaconé du Lassois ou du Châtillonnais comprend les doyennés de Châtillon-sur-Seine et de Bar-sur-Seine, qui comptent chacun trente-six paroisses;

VI. L'archidiaconé du Bassigny est formé du doyenné d'Isen Bassigny, qui groupe quarante-deux paroisses, et de celui de Pierrefaite, qui en compte vingt[97].

Les six archidiaconés comprennent donc seize doyennés et cinq cent soixante-sept paroisses.

§ 4. — Le Chantre.

Dernier dignitaire du chapitre, le chantre vient après l'archidiacre du Bassigny.

La dignité de chantre remonte assurément moins haut que celles de doyen et de trésorier : Le chantre n'est pas mentionné avant le XI[e] siècle. A la fin du siècle suivant, ses prérogatives et ses fonctions s'affirment déjà fort importantes.

Le chantre est généralement chanoine de Saint-Mammès et pourvu des ordres majeurs. Une seule exception, au XV[e] siècle, est celle de Ferry Pothier : De 1451 à 1455, il figure comme chantre sur la Matricule sous la rubrique *Isti non sunt in sacris* et avec la mention *non prebendatus*[98].

97. Pour les listes complètes et successives des paroisses de chaque doyenné, cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 191-197, et Roserot, *Dict. topogr. du dép. de la Haute-Marne*, p. XXXIII-XXXIX.

98. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 73 v°-77 v°.

La nomination du chantre, comme celle du trésorier et des archidiacres, appartient de plein droit à l'évêque de Langres[99] et le chapitre intervient seulement pour recevoir et installer le nouveau dignitaire[100].

Les fonctions du chantre sont doubles. D'une part, comme son nom l'indique, il dirige l'exécution des chants aux divers offices, règle la psalmodie des heures et veille à la tenue du chœur; d'autre part, dans la ville et le diocèse de Langres, il a la haute main sur les écoles, dont il nomme les maîtres.

a) *Fonctions de chœur.* — Plusieurs contestations survenues entre le chapitre et les chantres donneront une idée des fonctions de chœur.

En 1439, un différend sépare le chapitre et le chantre Pierre de Brenne, lequel n'a pas « tenu chœur » à plusieurs fêtes solennelles et annuelles[101]. A cette occasion, un mémoire rédigé par le chapitre contre Pierre de Brenne affirme que le chantre est tenu de « desservir » en la cathédrale et d'y tenir le chœur à toutes les fêtes annuelles; il doit, en outre, chaque fois qu'il en est requis, faire chanter à deux chœurs aux principales heures de l'office de ces fêtes, c'est-à-dire aux premières vêpres (vigile de la fête), à matines, à la grand'messe et aux secondes vêpres[102].

En 1471, c'est un autre chantre, Arnoul Marrel, qui prétend avoir droit à une compensation en échange de la tenue du chœur à certaines fêtes, qui, selon lui, ne sont pas annuelles. Ces réclamations d'Arnoul Marrel nous sont connues par le texte d'un accord que le chapitre passe avec lui le 18 mars 1472 (n. st.)[103]: Le chantre soutient qu'il a droit à une rétribution supplémentaire pour l'exécution et la direction des chants, lors des *minores solemnitates,* savoir : La Circoncision; l'Epiphanie; la Purification, l'Annonciation, la Nativité, l'Immaculée Conception de la Vierge; la Fête-Dieu. Arnoul Marrel, en outre, cite d'autres fêtes, « jadis fêtes doubles et récemment créées fêtes annuelles »[104], auxquelles sa dignité de chan-

99. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 20 provisoire, et *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 25 v° et 153 r°.

100. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 20 provisoire.

101. Cf. Du Cange, *Glossarium...,* éd. Didot, t. III (1844), p. 249.

102. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 20 provisoire.

103. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 20 provisoire.

104. *Ibid.* : « ... Que solebant esse festa duplicia et de novo facta annalia... »

tre ne lui fait pas une obligation de tenir le chœur; ce sont les fêtes de la Trinité, de Saint-Jean-Baptiste, des Saints Apôtres Pierre et Paul, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Maurice, de Saint-Martin, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas, de la Translation des saints Didier et Vallier.

Cependant, l'accord se fait : Le chantre s'incline et promet de tenir le chœur à ces « récentes fêtes annuelles », ainsi qu'à toutes les autres fondées ou à fonder, sans recevoir compensation[105].

Cette soumission n'est peut-être pas étrangère à une décision prise par le chapitre et rapportée dans le texte du présent accord : Nous y voyons le chapitre unir à perpétuité à la chantrerie de Langres et à son profit deux maisons sises à Langres, rue de la Trésorerie; le chantre devra payer au chapitre un cens annuel de vingt sous tournois pour ces deux maisons, où seront installées les écoles de la ville, sous sa direction; il devra veiller à l'entretien de ces locaux et les tenir en bon état.

b) Nous touchons ici à la seconde fonction du chantre : Il dirige, dans la ville et le diocèse de Langres, toutes les écoles et en nomme les maîtres[106]. Cette fonction se rattache, en somme, assez étroitement aux obligations que nous venons d'étudier, car les maîtres d'école ont le double rôle d'instituteurs des enfants et de chantres des paroisses rurales.

Le chantre nomme les maîtres d'école, reçoit leur serment[107], les installe, et peut les destituer[108]. De plus, personne, sans son consentement, ne peut tenir une école dans la ville ou le diocèse de Langres[109].

Le chantre parvient à faire respecter son droit sur ce point. Ainsi, en 1501, une sentence de l'officialité de Langres interdit au maître d'école de Choiseul de tenir école dans ce village,

105. *Ibid.* : « ... Prelibatus cantor et sui successores... tenebuntur et tenentur perpetuo tenere et facere chorum in dicta ecclesia in omnibus quibuscumque festis jam fundatis et aliis... fundandis, absque eo quod dictus cantor debeat aliquam recompensam habere pro choro per eum tenendo et faciendo. »

106. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 20 provisoire (1439) : « ... Le chantre a droit et a acoustumé de mettre et instituer maistres pour gouverner les escoles dudit Lengres et par toutes les villes de l'eveschié de Lengres, esquelles les enfants vont pour aprendre gramaire et autres legieres sciences... »

107. *Ibidem* (provisions de maître d'école à Ligny-le-Châtel).

108. *Ibidem* (provisions de maître d'école à Recey-sur-Ource).

109. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 20 provisoire (1439).

non plus qu'autre part dans le diocèse, sans la permission de « Monsieur le Chantre »[110]. D'autre part, en 1510, nous voyons les habitants d'Is-sur-Tille présenter au chantre une requête, le priant de confirmer les maîtres d'école qu'il a naguère nommés dans cette paroisse[111].

Quels étaient les revenus du chantre ?

De bonne heure l'évêque assure à ce dignitaire des ressources matérielles : En 1207, Robert de Châtillon donne au chantre Ytier et à ses successeurs une rente annuelle de dix livres tournois sur ses revenus de Baissey, payable moitié à Pâques, moitié à la Toussaint[112].

A la longue, les évêques durent trouver cette redevance importune, car, en 1462, le chantre Arnoul Marrel en réclame en vain le paiement. Par suite des désastres des guerres, les revenus de Baissey avaient sensiblement diminué, et l'évêque refusait de satisfaire à cette obligation. Un compromis eut lieu, sous forme d'une sentence arbitrale prononcée par Michel Leloup, chanoine et trésorier du chapitre, Jacques Calabre, lieutenant général du bailli de Sens, et Thibaut la Corne, avocat et conseiller à Langres, le 5 janvier 1463 (n. st.)[113]. Après production, par Arnoul Marrel, des lettres épiscopales accordées en 1207 au chantre Ytier et à ses successeurs, l'évêque Gui Bernard dut promettre de payer six livres au chantre, chaque année, aux mêmes termes qu'autrefois. La sentence spécifie, en outre, que cette rente sera portée à huit livres quand les revenus de la terre de Baissey se seront accrus.

Tels sont les caractères et les attributions des neuf dignitaires. On a pu remarquer que ces dernières sont, pour une part, « honorifiques » ; c'est qu'en effet bon nombre de fonctions et de charges plus « réelles » reviennent aux titulaires des offices du chapitre.

Mémoire du chantre Pierre de Brenne : [A Langres et dans tout le diocèse]... « Sens le consentement dudit chantre nul n'y puet tenir escoles... » Nous n'avons pas trouvé trace de cette fonction du chantre avant le XV^e^ siècle, mais elle remonte assurément beaucoup plus haut. C'est probablement lui qui, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, dut jouer le rôle d'écolâtre de la cathédrale, dont aucune mention n'apparaît dans les textes.

110-112. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 20 provisoire.

113. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 20 provisoire.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES OFFICES ET LE PERSONNEL SUBALTERNE

§ 1. Les Offices : *a*) Offices ordinaires : chancelier et secrétaire du chapitre; chambrier; procureur et avocat; obédienciers; gruyer; grenetier; célérier. *b*) Offices subalternes : sergents à la coupe; gardiens de la prison du chapitre, des portes du cloître, huissier de la cathédrale; « fournier » du chapitre; domestiques. — § 2. Le personnel subalterne : les prébendiers, les chapelains, les prêtres habitués.

§ 1. — Les Offices.

Nous traiterons seulement ici des offices ordinaires et nous étudierons dans un autre chapitre, à propos de l'office divin, ceux qui se rapportent plus spécialement au chœur.

a) Offices ordinaires.

Le Chancelier. — Le chancelier est généralement un chanoine du chapitre. Elu par ses confrères, il prête, après sa réception, un serment spécial[1].

Son rôle est d'abord celui de garde du trésor des chartes du chapitre. Il porte la clef du local où sont conservées les archives : Originaux, cartulaires, inventaires, censiers..., de l'église de Langres. Il ne peut donner à personne l'autorisation d'en extraire un document, sans le consentement du doyen et du chapitre. Si ce consentement est obtenu, le chancelier doit rédiger une note — véritable fiche de déplacement — qui est déposée par lui dans le trésor et doit y rester jusqu'à réintégration du document[2]. En outre, si le chancelier vient à s'absenter, il ne doit confier la clef du local des archives qu'à un chanoine prébendé de l'église de Langres, qui la recevra moyennant prestation d'un serment.

1. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 9 r° (serment du chancelier, 1438-1497) : « Ego N..., canonicus et cancellarius hujus ecclesie Lingonensis... ». La forme de cette clause permet de supposer que le chancelier est toujours un chanoine, du moins au xv^e^ siècle.

2. Bibl. mun. de Langres, ms. 54. fol. 9 r° : « Cedula et obligatione in thesauro... remanente... donec si extracta fuerint reddita... et in ipso thesauro reposita. »

Le chancelier, d'autre part, a la garde du sceau[3]: Il fait sceller, au nom du chapitre, les statuts et actes capitulaires.

Le Secrétaire. — Nommé par le chapitre, le secrétaire est généralement un prêtre habitué de la cathédrale; il prête serment lors de sa réception. Il assite aux assemblées capitulaires et transcrit sur un registre spécial les délibérations, dont il donne lecture au chapitre immédiatement suivant[4]. Il est également le greffier des causes et procès mus par devant le chapitre ou son chambrier; il enregistre le taux des amendes et le communique aux receveurs du chapitre[5]. L'exercice de la charge pouvait durer assez longtemps : Humbert Poysot, au début du XVI[e] siècle, fut secrétaire pendant onze ans[6].

Les délibérations capitulaires signalent, en 1505, l'existence de notaires du chapitre[7], qui prêtaient un serment. Ce serment ne figure pas dans la liste placée en tête de la Matricule, établie en 1438-1497; ces notaires seraient donc de création assez récente. D'ailleurs nous n'avons trouvé aucun acte expédié par eux. Ils devaient, semble-t-il, être adjoints au chancelier pour exécuter des relevés et des copies d'actes.

Le Chambrier. — Le chambrier est appelé, au Moyen Age, dans les textes, *camerarius*; aux XV[e] et XVI[e] siècles, chamberier ou chambrier. Il faut se garder de le confondre avec le trésorier, second dignitaire[8]. Il est titulaire de l'office de la chambre capitulaire, créé sans doute au début du XIII[e] siècle et que l'on retrouve dans plusieurs chapitres cathédraux et notamment à Notre-Dame de Paris[9].

3. Cf. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 65. Contrairement à ce qui se passe dans maints chapitres cathédraux, le chancelier n'a aucune part dans la direction des écoles, qui, nous l'avons vu, appartient au chantre.

4. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 14 r° (serment du secrétaire du chapitre, 1438-1497).

5. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 14 r°.

6. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 252 v°. Ce registre de délibérations (1504-14) que nous citons souvent est presque entièrement écrit de la main de Humbert Poysot.

7. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 30 v°.

8. Il semble que M. Perrot ait fait cette confusion dans un rapport sur le compte du chapitre de l'année 1281-82 (Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. 1943) publié dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, t. IX (1927), p. 177-178.

9. GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 97-98; t. II, p. 315, 368, 444; t. III, p. 365, 375, 433, 439; t. IV, p. 95, 108, 113, 115.

Les textes citent pour la première fois cet officier en 1240 : A cette date, le chambrier Elie est témoin d'une amende honorable faite au chapitre par un prévôt de Langres[10]. La création de l'office ne doit pas remonter beaucoup plus haut.

Le chambrier est généralement un chanoine; il est élu par ses confrères, à la majorité des voix, au chapitre général de mai[11]. Plus l'office grandit en importance, plus les élections donnent lieu à des compétition sérieuses; l'une d'elles, au début du XVI[e] siècle, se termine de façon bizarre : Au mois de mai 1511, le chambrier Hugues Bouvot résigne son office. L'élection du futur chambrier a lieu; deux candidats, Simon Mareschal et André de Leval, chanoines de Langres, obtiennent le même nombre de voix. Le président de l'assemblée demande un livre et fait tirer chacun des deux candidats « à la plus belle lettre » (!). Simon Mareschal tire la lettre A et devient ainsi chambrier[12].

Après son élection, le chambrier prête un serment en douze articles[13].

L'élection, en principe, a lieu pour un an; au bout de ce temps, le chambrier peut, s'il le veut, résigner sa charge. Dans le cas contraire, et si le chapitre se déclare satisfait de ses services, le chambrier est rééligible[14] pour un an encore; il doit réitérer son serment.

Quand le chambrier doit s'absenter longtemps pour les affaires du chapitre, on nomme à sa place un vice-chambrier[15], qui, lui aussi, prête serment.

Des fonctions du chambrier, les plus importantes sont les fonctions relatives à l'exercice de l'office de la chambre. Elles comportent :

a) L'ordonnancement des dépenses capitulaires. Pour des sommes ne dépassant pas, isolément, vingt sous tournois, le cham-

10. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, non classé. Cf. Roussel, *Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 78.

11. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 100 r° (1[er] mai 1509) : « Magister Hugo Bouvot ad majorem partem vocum electus fuit camerarius... »

12. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 149 r° : « ... Domini capitulantes ad equalitatem vocum devenerunt, et tandem per turnum unius libri et adeptionis pinguioris littere, de A, dictus Mareschal fuit institutus camerarius. »

13. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r° et v°.

14. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 54 r°.

15. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 93 v°.

brier ordonnance sans en référer au chapitre; au delà de ce chiffre, il requiert l'autorisation du doyen et des chanoines[16];

b) L'établissement des comptes de recettes et dépenses de la chambre et leur reddition. Le compte d'une année se fait le 30 avril, veille du chapitre général de mai, qui marque le début de l'année capitulaire; il est rendu par le chambrier à l'une des séances de ce chapitre.

Le chambrier a encore des fonctions de justice, au temporel et au spirituel.

Un acte capitulaire du 1er mai 1507, instituant un vice-chambrier, établit nettement que le chambrier a une juridiction et une cour de justice[17]. Cette juridiction est, pour ainsi dire, à deux faces :

D'une part, le chambrier est chef du contentieux financier du chapitre et cette fonction est en relation intime avec les attributions de finances décrites plus haut. Nous nous expliquons : Le chapitre de Langres a, depuis le début du XIIIe siècle, le droit de recueillir et de s'adjuger la succession des chanoines décédés, intestats ou non[18]; or, en 1495, les héritiers de feu G. Naudet, chanoine, font des difficultés au sujet de sa succession; nous voyons alors, le 26 novembre, les chanoines députer maître Antoine Perricard, leur chambrier, pour aller débattre leurs intérêts pécuniaires à Paris et à Sens[19]. L'on peut rapprocher de cette mission confiée au chambrier l'un des articles du serment qu'il prête à sa réception, par lequel il jure de ne pas intenter ou commencer de procès, et de n'en pas clore, sans le consentement du chapitre[20]. Ainsi le chambrier intente des procès. Ce sont surtout, semble-t-il, d'après ce que nous venons de voir, des procès ayant trait au contentieux financier du chapitre, soit devant le tribunal épiscopal, soit devant les tribunaux des juges royaux, du bailli de Sens, dans le ressort duquel sont compris la ville et le pays de Langres.

16. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r°.

17. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 20 provisoire : « ... Luy donnant pouvoir de bien et deuement exercer... ledit office de notre chambrier en son absence, tenir court et juridiction, faire et besoigner au fait dudit office. »

18. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 25 provisoire.

19. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 22 r°.

20. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r°.

D'autre part, le chambrier est le juge ordinaire des chapelains, prêtres habitués, « choriaux » et bénéficiers de l'église de Langres. Ce droit de juridiction apparaît bien dans la curieuse affaire de Jean Paigeot, curé de Veuxhaules, bénéficier de la cathédrale, condamné, en 1476, pour certains crimes de « sorcerie » et autres « notoires et manifestes non pas seulement en la paroisse dudit Veuxaules, mais par tout le diocèse de Langres »[21].

Jean Paigeot comparaît d'abord devant l'official de l'évêque de Langres, « juge ecclésiastique ordinaire du diocèse de Langres » et des curés du diocèse « en tant qu'il touche l'administration des sacrements quand ils sont curés ou des choses concernant à la dite cure », et est excommunié. Mais le coupable est ensuite réclamé par le doyen et chapitre de Saint-Mammès, « pour ce... qu'il était et est chapelain bénéficié en l'église de Langres et que les chappelains de ladite église de Langres sont sujets et juridiques desdits doyen et chapitre ». L'official de l'évêque, « considérant plusieurs des cas dessusdits non concerner l'administration des sacrements de ladite cure, renvoya et rendit auxdits vénérables ledit Paigeot pour par eux en faire raison et justice ».

Voici l'accusé entre les mains du chapitre. Qui va le juger ? Le texte nous l'indique : « ... Fut assignée journée audit Paigeot à comparoir par devant le chambrier de ladite église, juge ordinaire des chappelains, choriaulx et officiers d'icelle »[22].

D'autres affaires prouvent encore ce rôle du chambrier. Le 30 novembre 1495, il condamne un certain Nicolas Regnier, prêtre habitué de la cathédrale, à une amende de cinq livres,

21. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 10 provisoire. Les principales accusations portées contre Paigeot montreront la nature des délits dont connaissait le chambrier en matière de juridiction spirituelle. « A diverses foys meu a ire et de couraige mal meu par instigation diabolique, a mis les mains violentement à deux religieux jacobins du couvent de Langres, jusques à grant effusion de sang... Item... ledit Paigeot irreveremment a mis ung ciboire ouquel estoit « *Corpus Christi* » en une sienne arche avec plusieurs vielz soulliers, tacons et savates de soulliers et autres immundicités et avec le plumart... de Claude de Vauldrey qu'il avoit desrobé... Item ledit Paigeot a cogneu charnellement plusieurs de ses parrochiennes et quant aucuns de ses parrochiens luy remonstroient et disoient comment il povoit absouldre ses parrochiennes qu'il avoit cogneu charnellement, lequel Paigeot leur respondit que il les cognoissoit charnellement comme homme, mais il les absoilloit comme Dieu quand elles se venoient confesser à luy... »

22. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 10 provisoire,

pour concubinage notoire[23]; le 23 décembre de la même année, Jean Sacebret, chapelain, est frappé par le chambrier, pour le même motif, d'une amende de six livres de cire[24]. D'ailleurs, un article du serment prêté par le chambrier à sa réception vient confirmer encore son rôle de juge : Il jure de ne pas faire passer pour ordinaires les amendes arbitraires, et de ne pas les recéler[25]. Il ne se contente donc pas de fixer le taux des amendes, mais assure leur perception. Nous le voyons aussi percevoir, au nom du chapitre, les amendes des dignitaires et des chanoines absents à la fête de Saint-Mammès, le 17 août; seule, l'amende que doit payer l'évêque de Langres, s'il est absent, lui échappe[26].

Il tient un registre des causes jugées et des amendes infligées par lui; il le communique au chapitre à la fin de chaque année, ou le fait communiquer par son secrétaire[27].

Enfin, certaines fonctions administratives sont dévolues au chambrier, qui se rattachent encore à ses attributions de finance. Il visite, chaque fois qu'il en est besoin, les villages, terres, bois, granges du chapitre[28]. Il a probablement, par suite, un droit de surveillance et de contrôle sur les obédienciers, administrateurs des biens fonciers, et sur le gruyer, chargé de la garde des bois du chapitre.

Ces fonctions, auxquelles s'ajoutent peut-être certaines charges de caractère plus honorifique[29], surpassent en importance celles de la plupart des dignitaires[30]. Le chambrier a sans doute

23. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 22 v°.
24. Arch. dép., *Délib. capitul., 1495-96*, fol. 28 v°.
25. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r°.
26. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 15 provisoire.
27. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r°.
28. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 11 r° et v°.
29. Selon l'abbé Roussel, (*Le diocèse de Langres...*, t. IV, p. 65) et l'abbé Marcel (*Le cardinal de Givry, évêque de Langres* (1926), t. I, p. 99, note 4), le chambrier avait la charge de convoquer le chapitre et de mettre en possession les chanoines et les prébendiers. Nous n'avons pas trouvé de documents constatant ces attributions et l'examen des registres de délibérations nous a montré que le chapitre nommait un de ses membres, n'importe lequel, pour mettre en possession et installer les chanoines. D'autre part, les deux auteurs ci-dessus se taisent sur les fonctions de finances et de justice du chambrier.
30. Il faut surtout marquer l'importance exceptionnelle de ces fonctions chez un simple officier. On lit dans Luchaire (*Manuel des institutions françaises* (1892) p. 52) que, dans un chapitre l'office est « un titre auquel est attaché un certain emploi, mais sans juridiction, ni préséance ». Or, nous avons vu le chambrier exercer sa juridiction sur les chapelains et bénéficiers de la cathédrale. Notons à ce propos que

usurpé, comme nous l'avons supposé[31], les fonctions financières dévolues auparavant au trésorier. Créé probablement au début du XIII[e] siècle, il ne cesse de grandir jusqu'au XV[e]; il est alors devenu un personnage indispensable à la vie du chapitre.

Le Procureur. — Nous relevons l'existence de procureurs du chapitre dans divers procès, notamment avec l'évêque, depuis le début du XIV[e] siècle : Ce sont des procureurs éphémères, institués pour une affaire déterminée. Mais la création d'un procureur en titre, pourvu d'un office véritable, doit être postérieure. En tout cas, cet officier existe à la fin du XV[e] siècle, car la Matricule donne le texte du serment qu'il doit prêter à sa réception (1438-1497)[32].

Deux articles de ce serment donneront une idée des fonctions du procureur. En voici la substance : Je dénoncerai au chapitre les crimes, délits, excès et offenses commis soit par ses sujets et justiciables, soit par d'autres, les pouruivrai devant les juges capitulaires, sans en rien celer et jusqu'à entière satisfaction. Quant aux causes et matières qui concernent le droit domanial de l'église de Langres et du chapitre, ainsi que leurs droits seigneuriaux, je les poursuivrai par devant messieurs les chambrier, obédienciers ou autres commis et députés par le chapitre, chacun en ce qui le touche et lui appartient.

Dans l'affaire de Jean Paigeot, en 1476, nous voyons Simon Moitron, procureur général, représenter le chapitre aux côtés du chambrier[33] quand l'accusé en appela au parlement de Paris.

L'Avocat. — Il nous est connu seulement par le serment qu'il doit prêter à sa réception, dont le texte est inséré dans la Matricule (1438-1497)[34].

Devant les juridictions épiscopale et royale, il plaide pour le chapitre, dont il maintient les « droits, prééminences, prérogatives, liberté et franchises » et les défend « envers et contre tous ».

jamais le titre de dignitaire (auquel est généralement attachée une juridiction) n'a été reconnu au chambrier de Langres.

31. Ci-dessus, p. 464-465.
32. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 16 r° et v°, 17 r°.
33. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 10 provisoire.
34. Bibl. mun. de Langres., ms. 54, fol. 16 r°.

Il joue aussi le rôle de conseiller du chapitre dans toutes les affaires difficiles ou délicates[35].

Offices d'obédienciers, de gruyer, de grenetier, de célérier.

Les Obédienciers. — Ce sont quatre chanoines chargés de l'administration temporelle des biens capitulaires à l'intérieur des quatre circonscriptions ou obédiences, qui constituent le domaine du chapitre : Obédiences de Chassigny ou du Moge, de Rolampont ou de la Montagne, de Marcilly, de Chalindrey.

Elus pour un an, les obédienciers doivent rendre compte au chapitre de leur gestion; ils ont, en outre, des fonctions de justice dans leurs obédiences. Nous ne pouvons que les mentionner ici, leur étude se rattachant étroitement à celle de l'administration et de l'exploitation du domaine.

Le Gruyer. — La garde des bois du chapitre, dévolue, d'après un statut capitulaire de 1288[36], aux obédienciers à l'intérieur de leurs obédiences respectives, est érigée, dans le courant du XV^e^ siècle, en un office spécial dont le titulaire est appelé gruyer[37]. Il est nommé par le chapitre pour un an[38] et prête serment.

Son office consiste dans l'entretien et la conservation des forêts, bois, rivières et étangs du chapitre. Le gruyer est aussi juge itinérant : Il connaît sur place de toutes les causes relatives aux bois et aux rivières, prononce des sentences, fixe le taux des amendes et en assure la perception[39]. Il peut également intenter des procès, avec le consentement du chapitre, devant une juridiction quelconque, quand sont lésés les intérêts capitulaires en matière de forêts, bois et cours d'eau.

Il ne doit ordonner aucune coupe sans en référer au chapitre; c'est à lui d'empêcher les vols de bois dans les forêts (sauf en cas de droit d'usage légitime) et de poisson dans les

35. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 16 r° : « ... Item conseilleray... tous les affaires de vous, de vostre eglise et de tous voz subgetz et feray tout ce que bon et juste et loyal conseillier peult et doit faire. »

36. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 70 provisoire.

37. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 13 r° (serment du gruyer, 1438-1497).

38. Arch. dép., *Délib. capitul., 1492-93*, fol. 3 r° et v°

39. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 13 r°.

rivières et, d'une façon générale, tous les abus[40]. Il perçoit, généralement une fois par an et à date fixe, les revenus provenant des bois; il les enregistre et à la fin de chaque année, ou au plus tous les trois ans, rend compte au chapitre[41].

Le Grenetier. — Cet officier apparaît pour la première fois en 1300, date à laquelle nous le voyons rendre au chapitre son compte annuel[42]. Il a pour mission de faire rentrer les récoltes dans les greniers du chapitre et d'assurer la répartition et la distribution, entre les chanoines et les prébendiers, des gros fruits en grains des prébendes et des parts de chacun[43]. Au XVI[e] siècle, le chapitre rappelle que le grenetier seul doit faire cette distribution; en effet, certains chanoines, à l'insu du grenetier, faisaient, avant la distribution, main basse sur les grains de meilleure qualité[44].

Le grenetier rend au chapitre un compte annuel. En 1505, dans une délibération du chapitre de la Madeleine (22 juillet), il est décidé que le grenetier commencera à rendre compte chaque année aussitôt après le 2 juillet[45].

Le Célérier. — Le célérier, dont nous n'avons pas de mention avant 1300[46], n'est pas toujours choisi parmi les chanoines: En 1514, l'office est confié à maître Jean Colin, prébendier, qui touchera des gages annuels de vingt sous tournois[47].

Le célérier a la garde du cellier capitulaire. Il y fait conduire le vin des vignobles du chapitre, principalement le fameux « vin de Gevrey » dont il est souvent question dans les délibérations. Il note, en outre, chaque jour, la dépense de pain et de vin fournis aux chanoines lors des distributions quotidiennes. A la fin de chaque année (c'est-à-dire, au chapitre, à

40-41. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 13 r° et v°.

42. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, liasses « Comptes ». Les Archives départementales conservent quelques comptes du grenetier pour le XIV[e] siècle.

43. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 15 r° (serment du grenetier): « Juro quod faciam distributionem granorum capituli per me recipiendorum equaliter dominis et prebendariis... »

44. Arch. dép., *Extraits des délib. capitul.*, (*1430-1606*), fol. 69.

45. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 23 v°.

46. Arch dép., *Fonds du chapitre*, liasses « Comptes ». Les Archives départementales conservent quelques comptes du célérier pour le XIV[e] siècle.

47. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 237 r° [10 mars 1514 (n. st.)].

la fin d'avril), il établit le compte total de cette dépense et le rend à l'une des séances du chapitre général de mai.

Ansi, les deux offices du célérier et du grenetier se complètent : Le célérier s'occupe des distributions quotidiennes, appelées à Langres les « diées » ; le grenetier, de la distribution des « gros fruits » en nature[48].

b) Offices subalternes.

Nous en avons énuméré plus haut les titulaires; nous les étudierons dans l'ordre de leur importance.

Les Sergents de la coupe. — Ainsi appelés parce qu'à l'origine ils servaient à boire pendant le repas offert par l'évêque au chapitre le jeudi saint, ils forment un petit corps d'officiers secondaires, dont une moitié, à la fin du XIV[e] siècle, est au service de l'évêque, l'autre au service du chapitre.

Jusqu'au mois d'août 1371, les sergents à la coupe, au nombre de douze, sont tous au service du chapitre. L'évêque se jugeant sur ce point en état d'infériorité, intente au chapitre un procès qui se termine au parlement de Paris par un accord homologué le 4 août 1371[49]. Le nombre des sergents sera réduit à huit; quatre seront désormais au service de l'évêque, les quatre autres restant à celui du chapitre. Toutefois, le chapitre possédera un droit de juridiction pleine et entière sur les huit sergents. Les sergents de l'évêque devront demeurer sur le domaine épiscopal, sinon le chapitre aura droit de disposer de leurs sergenteries.

Les quatre sergents du chapitre prêtent serment lors de leur réception[50]. Ils doivent obéir aux ordres des chanoines et accomplir tous les services matériels qui leur seront commandés.

Les quatre sergents sont habillés aux frais des quatre obédiences. Ainsi, le 14 août 1506, le chapitre décide que, pour la prochaine fête de Saint-Mammès (17 août), chaque sergent

48. Cf. ci-dessous, chapitre V.

49. Arch. nat., X[1]c 23 [4 août 1371] et Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 6 provisoire.

50. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 18 r°.

revêtira une tunique neuve, de couleur rouge et verte, d'une valeur ne dépassant pas cent sous. Chaque obédiencier paiera une de ces tuniques sur les recettes de son obédience[51].

Les deux *Sergents du doyen* et le *Sergent du grand archidiacre* ont été signalés lors de l'étude de ces dignitaires; ils prêtaient un serment spécial[52].

Le *Gardien de la prison du chapitre* et les six *Gardiens des portes du cloître* sont signalés dans un accord du 12 mai 1371 entre l'évêque Guillaume de Poitiers et le chapitre[53]. Nous n'avons pas relevé de serment prêté par eux; ils dépendaient de la seule juridiction capitulaire.

L'*Huissier du chapitre,* dont le serment est inscrit dans la Matricule[54], ouvre et ferme les portes de la cathédrale et de la salle capitulaire; il doit aussi veiller la nuit dans la cathédrale. Il porte, les jours de fête, une tunique de couleur rouge ou verte[55].

Le *Fournier,* ou *Boulanger,* est signalé dans l'accord de 1371 mendionné ci-dessus. Il fait cuire le pain des « diées » au four du chapitre.

Le *Tapissier* de la cathédrale doit tenir en bon état les tapisseries qui la décorent et en faire un inventaire[56].

Le *Balayeur* nettoie l'intérieur de la cathédrale et des locaux capitulaires. Il prête serment entre les mains du chambrier[57].

Enfin, divers domestiques sont chargés des besognes inférieures.

§ 2. — Le personnel subalterne : Prébendiers, Chapelains et Prêtres habitués.

Prébendiers, chapelains, prêtres habitués ne font pas partie du chapitre, mais sont adjoints aux chanoines pour les assister et les suppléer au besoin à l'office divin et assurer l'exécution des fondations faites à la cathédrale par des particuliers. A ces

51. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 43 v°.
52. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 18 r°.
53. Arch. dép., *Fonds du chapitre,* carton 2 provisoire.
54. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 18 r°.
55. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 85 r°.
56. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 167 r°: « Officium tapisserii. »
57. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 25 v°: « Officium scobandi. »

titres, ils constituent une partie du personnel du chapitre et méritent une étude spéciale.

Les Prébendiers. — Ce sont des prêtres adjoints aux chanoines pour les seconder dans l'accomplissement du service divin.

Nous ignorons la date précise de leur création, mais elle doit remonter à la fin du XII[e] siècle ou au début du XIII[e]. En 1207, nous trouvons pour la première fois mention d'un prêtre prébendier du chapitre, nommé Barthélemy[58]. En 1215, une charte du doyen Jacques de Rivières et du chapitre signale l'existence de trois prêtres prébendiers[59]. En 1241, ils sont au nombre de six[60] et il semble que ce chiffre se soit maintenu un certain temps. Dans le courant du siècle suivant, il est porté à huit : En 1394, la première année pour laquelle existe la Matricule du chapitre, on lit sur la liste les noms de huit prébendiers[61], qui se maintiennent non seulement jusqu'en 1516, terme de notre étude, mais jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les prébendiers sont à la nomination exclusive du doyen du chapitre[62], qui les choisit dans le clergé du diocèse et plus spécialement parmi les prêtres de la ville et des environs de Langres. Ils doivent être, comme les chanoines, de naissance libre et légitime[63]. Ils ont, en principe, l'obligation d'être prêtres; sinon, de se faire promouvoir à la prêtrise dans le courant de l'année qui suivra leur admission. S'ils possèdent un autre bénéfice quelconque, ils doivent le résigner avant d'être reçus[64].

La réception des prébendiers donne lieu à plusieurs formalités. Muni de la lettre de nomination que lui a adressée le doyen, le futur prébendier se rend au chœur de la cathédrale, où il subit, devant le chapitre, un examen portant sur le chant

58. Arch. dép., *Grand cart. du chapitre,* fol. 79 r°.
59. Arch. dép., *Grand cart. du chapitre,* fol. 110 v°.
60. Arch. dép., *Fonds Laloy* 656, fol. 12 (1241) « ... Sunt autem ibi sex prebendarii... »
61. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 21 r°.
62. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14,* fol. 49 v° (15 janv. 1507 n. st.) : « Dominus Johannes Colin admissus fuit ad alteram octo prebendariarum nuper sibi per dominum decanum Lingonensem collatam... » ; et *ibid.,* fol. 34 v° et 102 r°.
63-64. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 10 r° (serment des prébendiers).

et la lecture[65]. S'il y satisfait, il prête un serment spécial[66], puis est reçu prébendier de l'église de Langres. Une stalle lui est assignée au chœur[67], derrière celles des chanoines.

Les prébendiers sont chargés d'assurer le service divin à la cathédrale quand les chanoines en sont empêchés ou s'en dispensent. Ils sont à la disposition du chapitre pour l'exécution des fondations et des services anniversaires; mais ils ont aussi des fondations qui leur sont propres et qu'ils assurent à la cathédrale dans une chapelle particulière, celle du Saint-Sépulcre, formant ainsi, à l'intérieur du chapitre, une sorte de petite collégiale.

Au début du XVI[e] siècle, les prébendiers, suivant d'ailleurs en cela l'exemple des chanoines, négligent l'office divin et chantent avec trop de hâte : Le 2 décembre 1506, le chapitre leur enjoint de psalmodier plus posément et en alternant[68].

Les prébendiers, leur nom l'indique, ont droit à une rémunération régulière analogue à celle des chanoines. Nous l'étudierons au chapitre suivant, après avoir traité des prébendes.

Les Chapelains. — Les chapelains sont des prêtres et des clercs attachés aux chapelles de la cathédrale et des paroisses de Langres, chargés par le chapitre d'exécuter les fondations faites dans ces chapelles. Nous ne parlerons ici que des chapelains à la collation du chapitre, qui desservaient les chapelles de Saint-Mammès et des principales paroisses de la ville. Ils sont, au milieu du XV[e] siècle, au nombre de quatre-vingt-quinze environ[69].

a) *Chapelains de Saint-Mammès.* — Ce sont de beaucoup les plus nombreux, car il n'existe pas moins de trente-sept chapelles fondées à la cathédrale, et souvent une même chapelle possède plusieurs chapellenies.

65. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 102 r° (9 juin 1509) : « Ordinatum extitit... Nicolaum Regnier, institutum per dominum decanum ad prebendariam... fore examinandum in choro super cantu et lectura... » Il semble que *lectura* signifie simplement: *capacité, habileté à lire* (cf. DUCANGE, *Glossarium...*, éd. DIDOT (1845), t. IV, p. 56. Quelquefois le chapitre diffère de plusieurs semaines l'examen du prébendier, après sa nomination par le doyen (cf. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 102 r°).

66. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 10 r°.

67. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 103 v°.

68. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 48 v°.

69. Cf. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 249-262.

D'après une délibération capitulaire du début du XVI^e siècle, tous les chapelains de la cathédrale doivent porter l'habit de chœur et prêter un serment[70].

Il serait trop long de donner ici la liste complète des chapelles de la cathédrale; nous étudierons seulement les deux principales.

La chapelle de la Conception Notre-Dame, située dans le bas-côté sud de la cathédrale, du côté du cloître des chanoines, est surtout connue sous le nom de chapelle du cloître. Fondée en 1246, elle est desservie par seize chapelains, dits chapelains du cloître, créés à cette même date par l'évêque Hugues de Rochecorbon et le chapitre. Huit sont à la nomination de l'évêque, les huit autres à celle du chapitre. Ils doivent, chaque jour, célébrer l'office divin et reçoivent, comme rémunération, deux deniers pour l'assistance à matines, un denier pour la messe et un pour les vêpres. L'évêque, dans la charte de fondation des chapelains, s'engage à payer chaque année, pour assurer cette rémunération, quarante-huit livres langroises, aux trois termes de la Saint-Mammès (17 août), de l'Epiphanie et du chapitre général de mai (1^er mai). Le chapitre, de son côté, paiera tous les ans la même somme pour les huit chapelains à sa collation. Le surplus éventuel de ces quatre-vingt-seize livres servira à l'achat de revenus destinés à augmenter la rémunération des chapelains[71]. Ces chapelains du cloître sont astreints à chanter en commun l'office canonial et forment une petite collégiale séparée[72].

La chapelle du Saint-Sépulcre ou chapelle de Saint-Gérard, fondée en 1420, est desservie par les prébendiers, qui y célèbrent leurs offices et acquittent leurs fondations particulières, quand les chanoines ne requièrent pas leurs services. Tels les chapelains du cloître, les prébendiers constituent donc, comme nous l'avons dit, une sorte de collégiale.

b) *Chapelains de Saint-Pierre.* — Huit chapelains de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres sont à la collation du chapitre. Ce sont : Un des trois chapelains de la chapelle

70. Arch. dép., *Extraits des délib. capitul., (1430-1606)*, fol. 34 v°.
71. Arch. dép., *Fonds du chapitre*, carton 35 provisoire. Copie : Bibl. mun. de Langres, ms. 37 (Cartulaire de l'évêché), fol. 110 r° et v°. Edité dans *Gall. christ.*, t. IV, Instr., col. 208.
72. Cf. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres...*, t. I, p. 250.

de la Conception Notre-Dame (à Saint-Pierre); les deux chapelains de la chapelle du Crucifix-haut; les deux chapelains de celle de Saint-Jean-Baptiste et ceux des chapelles de la Sainte-Trinité, de Saint-Michel et de Saint-Vincent-Sainte-Catherine (à l'autel du Crucifix-bas).

Ces huit chapelains, qui prêtent serment en chapitre à leur réception[73], sont révocables *ad nutum* par les chanoines. Le curé de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul est d'ailleurs souvent un chanoine du chapitre[74].

c) La paroisse Saint-Simon et Saint-Jude possède trois chapelles à la collation du chapitre, desservies chacune par un chapelain : Ce sont celles de Notre-Dame et Saint-Jean-l'Evangéliste, de Saint-Gilles, de Saint-Thomas.

d) Dans la paroisse Saint-Didier, la chapelle de Sainte-Madeleine est à la collation du chapitre.

e) Enfin le chapitre est collateur de la chapelle de son hôpital, l'hôpital Saint-Laurent; cette chapelle est placée sous le vocable de Saint-Bernard.

Nous étudierons plus loin le mode de collation de toutes les chapellenies de ces chapelles de la cathédrale et des paroisses[75].

Les Prêtres habitués. — On désigne sous ce nom des ecclésiastiques portant « l'habit » de la cathédrale. Ils résident généralement dans la ville de Langres et sont de deux sortes : Habitués bénéficiers et non-bénéficiers. En prêtant serment en chapitre, lors de leur réception, ils promettent de se rendre à la cathédrale aussi souvent que possible, surtout les jours de fêtes solennelles et de grandes processions. Ils doivent desservir quand le chapitre le leur prescrit; sinon ils encourent une amende dont le chambrier fixe le taux[76].

Nous avons vu, d'autre part, que les chapelains de la cathédrale, les prêtres habitués et les bénéficiers relèvent de la juridiction du chambrier du chapitre.

(*A suivre.*)

Michel Le Grand,
Archiviste aux Archives nationales.

73. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 13 v°.
74. Arch. dép., *Délib. capitul., 1504-14*, fol. 54 r°.
75. Ci-dessous, chap. V, § 4.
76. Bibl. mun. de Langres, ms. 54, fol. 14 v° (serment des habitués).

BULLETIN CRITIQUE

Abbé D. Tardi. — *Fortunat. Etude sur un dernier représentant de la poésie latine dans la Gaule mérovingienne.* — Paris, Boivin, 1927. In-8° de XVI-288 pages.

Voici un chapitre, ou plutôt un court paragraphe de l'histoire du VI^e^ siècle, que M. l'abbé Tardi a développé en une volumineuse thèse de doctorat, en faisant revivre l'illustre familier de sainte Radegonde. S'attachant à un personnage déjà si souvent étudié, M. Tardi a cru pouvoir écrire du nouveau en le replongeant dans son milieu historique : il ne s'agit guère pourtant de grande histoire pour un homme comme ce Fortunat, poète vagabond sur les routes de Germanie, d'Austrasie, d'Aquitaine, avant de se fixer à Poitiers; hôte des cours, ami des grands, évêque enfin, il n'en reste pas moins à l'écart des controverses théologiques, des affaires politiques, ou simplement des grandes questions religieuses; ce n'est qu'un versificateur, le dernier de l'Occident latin dans la décadence mérovingienne. M. Tardi a par suite été amené à élargir sans cesse le cadre de sa biographie : il veut situer son héros dans les milieux divers qu'il a traversés, de son Italie natale au monastère de Poitiers; et ce lui est l'occasion de trop nombreuses digressions sur l'état de l'Eglise ou l'état de la Gaule, puisque c'est dans le royaume franc que Fortunat a passé la majeure partie de sa vie, de 566 à 603 environ. Ces « Influences », comme l'auteur intitule la première partie de son livre, nous éloignent le plus souvent du personnage, et le récit « des événements au milieu desquels il a grandi » n'explique pas nécessairement, n'est même pas toujours utile pour comprendre la personnalité de Fortunat. Ce défaut se retrouve dans la seconde partie du livre qui analyse, en les détachant un peu arbitrairement, « les Sources d'inspiration » : là encore, rien de bien nouveau ne pouvait être apporté sur la haute société mérovingienne, l'art et la civilisation, le monachisme ou l'épiscopat de ce siècle. Un chapitre consacré au culte de saint Martin pouvait amener d'intéressants développements sur l'adaptation de la biographie chrétienne au genre poétique : or on n'y trouve qu'un unique rapprochement de textes entre Sulpice-Sévère, Paulin de Périgueux et Fortunat, et la transcription de quelques pages de M. de Labriolle sur les critiques de Babut. Une déception analogue, il faut le dire, attend le lecteur de la troisième partie, intitulée « les Procédés d'expression » : il y avait place ici pour une étude approfondie et neuve de la langue, analogue aux tra-

vaux spéciaux que Bonnet, Dubois, Gœlzer ont consacrés au latin de Grégoire de Tours, d'Ennodius ou de saint Avit, pour ne parler que des écrivains du VI^e^ siècle. M. Tardi n'a pas voulu marcher sur les brisées des Allemands ou Italiens qui ont déjà tenté un tel travail et s'est contenté d'aligner « un choix » des mots, des formes grammaticales, des tournures syntaxiques, sans apporter une analyse complète ni même l'énumération exhaustive des matériaux. Insuffisant dans sa partie linguistique, peu original en définitive dans sa partie historique, cet ouvrage n'est cependant pas sans mérite : je ne voudrais pas le déprécier injustement. Pris tel qu'il est, adroitement composé, consciencieusement préparé, il ouvre bien des avenues qui, si elles ne mènent pas toujours très loin, permettent d'intéressantes promenades et d'agréables perspectives sur la vie d'une époque. A défaut des érudits, le public cultivé s'y documentera utilement sur cet Italien lettré, transplanté en Gaule franque, dont M. Tardi a bien su, somme toute, faire revivre la physionomie assez étrange de latin raffiné plongé dans un monde barbare.

Jean-Rémy PALANQUE.

Albert CATEL et Maurice LECOMTE. — *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly*, publiés et mis en ordre avec introduction, notes et tables (Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne). — Montereau, impr. Claverie, 1927. In-8° de VI-422 pages.

Fondée en 1118 par Thibaud II, comte de Champagne, l'abbaye de Preuilly fut dotée, dès le XII^e^ siècle, d'un domaine considérable. Aussi les 589 documents réunis ici présentent-ils un vif intérêt pour l'histoire de la région, et la façon très correcte dont ils sont publiés fera vivement regretter aux érudits l'imperfection involontaire du volume. Commencé en effet depuis longtemps, il ne fut achevé qu'après la guerre, avec des crédits si mesquins que les éditeurs durent sacrifier tous les documents compris entre 1256 et 1270, et l'introduction détaillée destinée à mettre leurs textes en valeur. Sacrifices déplorables à tous égards et qu'on aurait peut-être pu éviter. Certes, les difficultés causées aux sociétés de province par l'élévation des frais d'impression sont considérables et ne paraissent pas devoir diminuer, mais nous nous demandons, avec beaucoup de nos confrères, si ces compagnies favorisent réellement les travaux d'érudition dans la mesure de leurs moyens. La publication de recueils de textes scientifiquement établis comme celui-ci devrait primer celle de tant d'articles de seconde main, d'intérêt médiocre et de valeur douteuse, vraiment déplacés dans des volumes de sociétés dites savantes. Mais à cause de la rareté des compétences, la

réorganisation nécessaire des académies de province sur une base rationnelle et pour des buts logiques paraît encore bien chimérique.

S'ils en avaient eu la possibilité, les auteurs nous auraient conté sommairement l'histoire de l'abbaye, déjà écrite, il est vrai, mais d'une façon peu correcte, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* de 1857. Ils auraient détaillé la composition de son immense temporel, qui comprenait huit groupes de biens, situés principalement dans la partie méridionale du département actuel de Seine-et-Marne; ensuite, ils auraient indiqué les renseignements nouveaux et précis apportés en grand nombre par leur publication sur les familles nobles de la région. Enfin, comme illustration, ils auraient reproduit la vue cavalière des bâtiments tracée par Gaignières, qu'ils se contentent de décrire. Tout cela n'aurait pas été inutile, et il faut espérer qu'ils pourront un jour le publier ailleurs. En attendant, il eut été bon de donner une liste sommaire des abbés.

Les chartes originales de Preuilly ont disparu à la Révolution, sauf celles qui furent attribuées alors au département de l'Yonne. Les deux cartulaires, connus au XVIII^e^ siècle, sont perdus. Fort heureusement, les éditeurs ont pu recourir à un recueil d'extraits faits par Gaignières aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, à un gros inventaire du XVIII^e^ conservé aux Archives de Seine-et-Marne, et à quelques copies existant aux Archives nationales dans la série des Monuments historiques.

Ils ont tiré le meilleur parti de ces diverses sources et de quelques autres moins abondantes, et il faut leur savoir gré de nous présenter si commodément des textes épars difficilement accessibles à bien des érudits. L'indication des sources, des copies, analyses, éditions et mentions, est donnée d'une façon très méthodique, et en général très complète, en tête du texte lui-même. Trop souvent ce texte n'est connu que par fragments, d'après les extraits de Gaignières; en ce cas, et aussi quand il a complètement disparu, on y supplée par la reproduction intégrale de l'inventaire du XVIII^e^ siècle; les analyses de cet inventaire sont souvent prolixes et d'apparence incorrecte, mais il était difficile de leur rien retrancher sans risquer d'altérer le sens de l'acte.

Sans méconnaître la valeur très réelle de l'ouvrage, nous lui ferons cependant quelques critiques. « Les documents dont la date « certaine est inconnue et se trouve localisée entre deux dates « extrêmes ont été placés au terme moyen obtenu en divisant par « deux les dates extrêmes additionnées »; ces dates fictives ne sont pas imprimées, et ce sont naturellement les dates extrêmes qui figurent entre crochets, mais n'aurait-il pas été plus simple et plus logique de classer ces actes, d'ailleurs peu nombreux, à la date la plus récente, suivant l'usage ? — Les dates des copies autres que celles de Gaignières, notamment celles des Archives nationales, devraient être indiquées. — Les lecteurs peu familiers avec l'his-

toire locale voudraient savoir ce qu'est le « Codex manuscrit de dom Etienne Canto », cité pour l'acte n° 1. — Le cartulaire des Echarlis cité à l'acte 110 a été fait pour Gaignières et date par suite des XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Le n° 170 figure déjà dans le Catalogue d'actes des Comtes de Champagne dressé par d'Arbois de Jubainville. Par contre, on indique que le n° 480 manque dans ce catalogue; on aurait dû le dire de plusieurs autres actes du recueil, car le travail de d'Arbois, malgré ses mérites, est aujourd'hui très incomplet, et les actes inédits des Comtes de Champagne pour Preuilly sont abondants. — Le renvoi à un vidimus de 1296 non publié ni analysé ici est insuffisant pour faire connaître l'objet de la bulle d'Honorius III, de 1216, mentionnée sous le n° 193. — Il paraît inutile d'indiquer qu'une bulle inédite manque dans les Regestes de Potthast, puisque cet auteur ne relève que les bulles publiées. — Le renvoi à Potthast pour la bulle n° 199 est inexact : la bulle relative à l'ordre de Citeaux, et dont l'objet est tout différent, est citée par Potthast au 31 *décembre* (et non janvier) 1218, et après le n° 5955 (et non 5956). — La date de la bulle n° 256 peut être précisée : 7 novembre 1224. Les *Privilegia ordinis Cisterciensis*, cités ici et ailleurs, ne sont pas un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon, mais l'édition des Privilèges de l'ordre de Citeaux imprimée en 1491 à Dijon sur l'ordre de l'abbé Jean de Cirey. — N° 326. Il aurait été bon d'expliquer le terme *pessomagium*, à rapprocher sans doute de *passonagium* cité par Ducange pour exprimer le droit de panage exigé pour le pâturage des porcs dans les bois. — N° 331. Extrait du rouleau mortuaire de Guillaume des Barres. L'original est indiqué dans la « collection de M. Dassy, à Meaux ». Il y était en 1865, d'après les Rouleaux des morts de Léopold Delisle, mais quel est son lieu de conservation actuel ? — Bulle n° 337, de février 1234 (original perdu) : la même sans doute qu'une bulle du 7 février 1234, dont l'original existe aux Archives de l'Aube; une bulle identique du 23 janvier est citée par Potthast (n° 9375) et par Auvray (*Registres de Grégoire IX*, n° 1729). — Bulle n° 459, de janvier 1245 (original perdu) : la même qu'une bulle du 13 janvier 1245, citée par Berger (*Registres d'Innocent IV*, n° 1226), et dont un original existe aux Archives de l'Aube. — Bulle n° 466, de juin 1245 : une bulle identique est citée par Berger (n° 1221). — N° 565 : l'abbaye de Saint-Pierre de Scelle au diocèse de Troyes, que la table n'identifie pas, est plus connue sous le nom de Montier-la-Celle.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Yvonne Bezard. — *La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560.* — Paris, Firmin Didot, 1929. In-8° de 382 pages, 3 pl., 1 carte.

Ce n'est ni par hasard ni par caprice que l'auteur de cet ouvrage a fixé les limites chronologiques et topographiques de son étude, et, quand elle l'a présenté à la Sorbonne comme thèse de doctorat, les membres du jury l'ont très justement félicitée du judicieux discernement dont elle avait fait preuve en faisant choix de ces limites. Le territoire étudié forme, en effet, une partie bien déterminée de la prévôté de Paris, partie juridiquement régie par la même Coutume que tout le reste de cette prévôté, mais correspondant à une entité géographique assez nettement caractérisée et fort différente de la plaine sise au nord de Paris; au point de vue ecclésiastique, elle s'identifie avec l'archidiaconé de Josas, dont nous avons la bonne fortune de posséder un procès-verbal de visites, jadis publié par le regretté abbé Alliot. D'autre part, la période envisagée s'encadre très précisément entre la fin de la Guerre de Cent ans et le début des Guerres de religion; c'est une ère de reconstitution matérielle et spirituelle entre deux époques de dévastation, ère caractérisée par des transformations économiques, sociales et religieuses qui la différencient grandement du Moyen Age.

Assurément, par son objet même, le livre réserve une place prépondérante aux questions économiques : organisation féodale et domaniale, modes d'exploitation des terres, nature et méthode des cultures, industrie, commerce, moyens de transport, mouvements de la population, conditions matérielles de la vie des habitants; mais ces questions ne peuvent être indifférentes aux lecteurs de cette *Revue,* car, dans la région étudiée, les possessions du clergé séculier et du clergé régulier (clergé parisien ou clergé rural) étaient considérables; on en peut juger par l'inventaire qu'en a dressé Mlle Bezard aux pages 57-64 de son livre; on peut également se faire une idée de l'importance de leur rôle en constatant que ces riches domaines concouraient dans une large mesure à l'approvisionnement de la capitale et que leurs produits constituaient un facteur important de la fixation des cours sur les marchés.

Les problèmes de la reconstitution se posèrent pour les établissements religieux comme pour les seigneurs laïques, et les efforts des premiers semblent avoir eu des succès plus grands et plus rapides : cependant, remarque justement l'auteur, « les nombreux convers qui firent les défrichements du XIIe et du XIIIe siècles ne se retrouvèrent pas » au XVe et au XVIe.

Les deux derniers chapitres touchent davantage à l'histoire ecclésiastique proprement dite : le chapitre XIV sur « la famille et les mœurs » et le chapitre XV sur « la paroisse ». Il est inté-

ressant de constater dès lors l'existence de nombreuses écoles dans les petites villes et les villages; bien révélatrice à ce point de vue est la protestation, en 1468, des habitants de Gentilly contre la négligence de leur curé, qui n'a pas fait d'école et laisse leurs enfants dans l'ignorance. Mlle Bezard a recueilli et groupé, avec autant de prudence que d'ingéniosité, une foule de traits caractéristiques sur l'organisation de la paroisse, son administration temporelle, sa vie spirituelle, le recrutement et la valeur de son clergé, les mesures d'assistance en faveur des malheureux. Elle n'a pas manqué de relever, depuis 1529, quelques poursuites contre des « blasphémateurs » qui, peut-être, subissaient l'influence de la Réforme, mais ces faits sont exceptionnels, de même que les grèves de décimables, qui jamais, dans le Josas, ne furent, comme en d'autres régions, une forme de protestation révolutionnaire contre l'autorité ecclésiastique.

Etayé sur une documentation très abondante et judicieusement utilisée, ordonné suivant un plan méthodiquement adapté à la matière étudiée, écrit dans une langue élégante et limpide, cet ouvrage a valu à son auteur le titre de docteur ès lettres avec la mention très honorable et les chaleureuses félicitations du jury. C'est justice, car il nous apporte des clartés toutes nouvelles sur une époque qui, sans doute, a déjà été beaucoup étudiée, mais dont les événements militaires et diplomatiques avaient jusqu'à présent retenu à peu près exclusivement l'attention des historiens.

André Lesort.

Joh.-Bapt. Kaiser. — *Das Archidiakonat Longuyon am Anfange des 17. Jahrhunderts. Visitationsbericht von 1628-1629* (Schriften der Elsass-Lothringischen Wissenschaftlichen Gesellschaft. Reihe A, Alsatica und Lotharingica, Bände III-IV). — Colmar, Société alsacienne d'édition « Alsatia », 1928-1929. 2 vol. in-8° de xi-277 et 233 pages. Prix : 40 francs les deux volumes.

L'ancien archidiaconé de Longuyon, au diocèse de Trèves, comprenait sept doyennés, dont quatre en terre française, à savoir : les doyennés de Longuyon, Bazailles, Juvigny et Ivoy (auj. Carignan); un cinquième, le doyenné d'Arlon, est situé aujourd'hui en Belgique; et les deux autres, les doyennés de Luxembourg et de Mersch, appartiennent au Grand-Duché de Luxembourg. Or, ces sept circonscriptions ecclésiastiques étaient désignées jadis par l'administration diocésaine sous le nom de territoires étrangers, *die auslaendischen Territorien.*

Nous sommes peu renseignés sur les formes de vie religieuse particulières à ces régions au Moyen Age. Les registres de visite

qui constituent dans l'ancienne Eglise d'Allemagne, autant que les *Weisthuemer*, la source d'information la plus riche sur le sujet, ne sont pas antérieurs pour l'archidiaconé de Longuyon à la seconde moitié du XVI[e] siècle. L'un d'eux, le plus ancien, remonte à l'année 1570. Le D[r] Heydinger en a donné une édition allemande en 1884, dont un extrait est reproduit dans les *Pouillés de la province de Trèves*[1], publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1915. Un autre registre, non moins important, est celui de 1628, que M. Kaiser, professeur au petit séminaire de Montigny-lés-Metz, vient de faire paraître d'après une copie conservée aux Archives de l'Etat prussien à Coblenz. L'édition est faite avec soin. Le texte, que j'ai eu jadis entre les mains, ne présente d'ailleurs aucune difficulté de lecture, et le mérite de l'avoir publié ne serait que mince si M. Kaiser ne s'était imposé la tâche d'annexer à la notice des paroisses, une foule d'identifications de lieux, de personnes, d'établissements religieux et, par surcroît, la liste des curés jusqu'aux derniers jours de l'Ancien Régime. Il y a là un travail de compilation que je qualifierais volontiers de « colossal », si je ne craignais de laisser entendre du coup que je l'admire plus qu'il ne sied. Ma réserve s'expliquerait moins si, indépendamment des notes historiques, biographiques et topographiques, l'éditeur, voulant bien considérer le titre placé par lui en tête de son recueil[2], avait exposé quelque part, dans une synthèse serrant de près les documents publiés, la somme des enseignements relatifs au folklore religieux de l'archidiaconé de Longuyon au commencement du XVII[e] siècle. Et parce que M. Kaiser s'est apparemment désintéressé de cette tâche, on n'ose songer au temps que de braves érudits dépenseront à refaire sur fiches le même fastidieux dépouillement qui lui eût été si facile de bien faire une fois pour tous et pour toutes : lacune d'autant plus fâcheuse que les index ne mentionnent aucun terme d'institutions ni autres mots typiques contenus dans recueil[3].

Quelques exemples appuieront mon observation, en révélant l'intérêt très spécial des registres de visite au diocèse de Trèves, où l'institution du synode paroissial s'était conservée sans grands changements depuis les Carolingiens[4].

Mainte et mainte coutumes, toutes blâmées du visiteur (cela s'entend, puisque ce sont les seules consignées au procès-verbal),

1. Paris, in-4°, p. 89 à 134.

2. Le sous-titre: *Visitationsbericht von 1628-1629*, suffisait comme titre à l'état actuel de la publication.

3. On ne veut pas dire qu'une troisième table ait été nécessaire. Une seule table eut suffi; mais il eut fallu y incorporer, en les distinguant par des caractères typographiques spéciaux, les noms de lieux, de matières et de personnes.

4. Cf. Victor Carrière, *Une visite synodale dans l'ancien archidiaconé de Carden au Moyen Age*, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1912, p. 117 à 141.

sont caractéristiques de façons d'être et de sentir fort curieuses. Nombreuses étaient les paroisses où les curés distribuaient à Pâques des hosties bénites aux enfants; cet usage se pratiquait également à l'égard des époux au jour de leur mariage et, plus fréquemment, pour les femmes, à l'occasion des relevailles. D'explication à ceci je n'en vois guère, sinon que les curés en usaient probablement comme d'un sacramental, tel un *Agnus Dei;* mais les fidèles, moins instruits, n'établissaient pas apparemment la distinction nécessaire entre l'hostie bénite et l'hostie consacrée: ce qui explique que les commissaires aient qualifié cette pratique d'idolatrie. — Au XVII[e] siècle encore, l'usage n'était pas établi dans toutes les églises de sonner l'Angelus trois fois le jour. En revanche, les villageois prétendaient honorer la sainte Vierge en chômant le samedi. Nous avons rencontré cette manifestation du culte sabbatique en Champagne et en Brie au XVI[e] siècle[5], et nous tenons pour certain qu'on en relèverait bien des traces ailleurs. Ceux qui s'intéressent à la question pourront consulter l'ouvrage du P. Augustin Wickmans, prémontré de l'abbaye de Tongerloo, *Sabbatismus marianus in quo origo, utilitas et modus colendi hebdomadatim sabbatum in honorem sanctissimæ Deiparæ explicantur*[6]. Les considérations et les pieuses légendes que rapporte l'auteur ne sont pas, je suppose, très différentes des motifs allégués aux visiteurs trévirois en vue de justifier le chômage du samedi; mais ceux-ci ne voulurent rien entendre à cette superstition dont pourrait se réclamer de nos jours la semaine anglaise. — Une autre coutume, laquelle n'a peut-être rien de commun avec le « calice laïque » de la communion sous les deux espèces qui tant agita l'Allemagne au XVI[e] siècle, consistait à donner aux fidèles du vin à boire en un calice après qu'ils avaient communié. Le calice étant un vase destiné au vin de l'Eucharistie, les délégués de l'archidiacre insistent pour qu'on lui substitue partout, à l'usage des communiants, un verre ou tout autre vaisseau... On voit, d'après ce peu d'exemples, l'intérêt que présente pour le folklore lorrain, la partie dispositive de ces procès-verbaux de visite, partie qui contient les ordonnances et les réformes prescrites par l'archidiacre ou ses délégués.

Cette partie dispositive est rédigée le plus souvent en français, parfois en latin, jamais en allemand. La partie narrative, qui relate les constatations du visiteur, est écrite exclusivement en latin. Français et latin sont donc les seuls moyens de truchement employés par les délégués de l'archidiacre dans ces régions que les Allemands de Trèves appelaient, je l'ai dit, des territoires étrangers. Mais les choses étant telles, et pour autant que le parler wallon-français n'a cessé d'y être pratiqué, on ne s'explique pas que M. l'abbé Kaiser se soit résigné à donner des registres qu'il publiait

5. Bibl. nat., ms. fr. 11575, fol. 291 v°-293 v°. Cf. F. Bourquelot, *Mémoires de Cl. Haton* (Coll. de doc. inéd. sur l'hist. de France), t. I, p. 418.
6. Anvers, 1628, in-8°.

sous les auspices de la « Société savante d'Alsace et de Lorraine », dont le siège est à Strasbourg, une édition allemande. Dix ans après la libération de nos départements annexés, ce que certains de là-bas appellent encore la « muttersprache », n'était peut-être pas, en l'espèce, l'idiome scientifique le plus indiqué.

Victor CARRIÈRE.

Jean-Baptiste ERIAU. — *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792)*. — Paris, J. de Gigord, A. Picard, 1929. In-8° de x-519 pages.

Le Carmel du faubourg Saint-Jacques a été pour la France le berceau de la réforme thérésienne. Il fut fondé, au début du XVII^e^ siècle, par six carmélites espagnoles, dont les deux principales, Anne de Jésus et Anne de saint Barthélemy, avaient vécu dans l'intimité de sainte Thérèse et il donna naissance aux soixante-deux autres carmels qui, de 1605 à 1668, s'élevèrent sur notre sol. C'est l'histoire de ce couvent que nous raconte M. le chanoine Eriau, dans un ouvrage qui a été très favorablement apprécié en Sorbonne, où il lui a valu le titre de docteur ès lettres avec la mention « très honorable ».

L'installation du nouveau couvent rencontra tout d'abord de nombreux obstacles. Henri IV parut se montrer peu favorable à l'établissement de religieuses espagnoles à Paris et, en Espagne même, il fallut faire intervenir le pape pour vaincre la résistance du général des Carmes, le P. François de la Mère de Dieu, qui s'opposait catégoriquement au départ des religieuses demandées. Mais, à Paris, on tenait à avoir des Carmélites. M^me^ Acarie mit son intelligence supérieure et sa volonté tenace à trouver des âmes d'élite qui s'intéressèrent à l'œuvre et vinrent à bout de tout. Pour l'emplacement du nouveau monastère, on obtint des Bénédictins le prieuré de Notre-Dame des Champs qui était situé sur le versant méridional de la montagne Sainte-Geneviève, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques. Bientôt de vastes constructions s'élevèrent, dont il ne subsiste aujourd'hui que de rares vestiges. Dans un travail très minutieux et peut-être un peu long, M. Eriau s'est appliqué à décrire, pièce par pièce, l'ancien couvent et les objets d'art qu'il contenait.

Mais ce qui nous intéresse le plus au Carmel, ce sont les âmes. La seconde partie de l'ouvrage leur est consacrée. Les premières religieuses subirent l'influence prépondérante de M. de Bérulle. Son action, a-t-on dit, aurait modifié assez profondément l'allure du carmel. M. Eriau, d'accord avec M. Bremond, ne le pense pas. Si les Carmélites françaises renoncèrent à certains usages espagnols, peu en harmonie avec nos mœurs, elles restèrent fidèles à

l'esprit et aux constitutions de sainte Thérèse en tout ce qui véritablement comptait.

Il était impossible à l'auteur de nous faire connaître toutes les âmes d'élite qui illustrèrent le carmel. Il a fait cependant le portrait de quelques-unes d'entre elles, et on pense bien qu'il a consacré plusieurs pages à celle qui a fait le plus parler d'elle, sœur Louise de la Miséricorde, qui n'était autre que M^lle de la Vallière pénitente. Après ces notes biographiques, on lira avec intérêt les précieux renseignements sur la vie intérieure de ce carmel qui ne sut pas se garantir toujours des infiltrations jansénistes, sur les cérémonies qui se déroulèrent dans son église, sur les prédicateurs de ses Carêmes, au nombre desquels est Bossuet, et enfin sur l'influence qu'exerça le couvent sur les autres carmels de France et en particulier sur la société parisienne.

Ajoutons, en terminant, que l'ouvrage est admirablement présenté, écrit dans une langue sûre et impeccable et orné de douze gravures hors texte. Par la richesse de sa documentation et la variété des questions qu'il aborde, il constitue une utile contribution à l'histoire religieuse de notre pays, pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

E. GRIFFE.

Henri BREMOND, de l'Académie française. — « *L'abbé Tempête* ». *Armand de Rancé, réformateur de la Trappe* (Collection : *Figures du passé*). — Paris, Hachette, 1929. In-8° de 250 pages, avec portrait. Prix : 20 francs.

« Dénicheur de saints ! », seront peut-être tentés de s'écrier certains lecteurs, après avoir parcouru cet ouvrage qui, immanquablement, les aura fort intéressés, instruits, amusés même. Ils traduiraient ainsi une impression par trop cursive et partant inexacte.

Liturgiquement, d'abord, l'abbé de Rancé n'a pas droit au titre de « saint ». Il a été canonisé, il est vrai, par le peuple chrétien qui, aujourd'hui encore, le considère comme le saint Bernard du XVII^e siècle et il l'a été un peu, aussi, par ses historiens : Maupeou, entre autres, Marsollier, Dom Gervaise, Dom Le Nain, l'abbé Dubois et Dom Serrant, lesquels ont tous, à l'envi, auréolé son visage : mais il ne l'a pas encore été — si tant est qu'il doive l'être jamais ! — par le Souverain Pontife.

M. l'abbé Bremond, en tout cas, n'a nullement eu l'intention de le « dénicher ». Il lui rend, au contraire, bonne et pleine justice. Il reconnaît que, somme toute, son action a été grandement profitable à l'Eglise. Ce n'est pas rien, en effet, que d'avoir conçu l'idée de la réforme de Cîteaux. C'est plus encore de l'avoir réalisée. Accueillie, de son vivant, par un nombre d'âmes extraordinaire,

sa réforme a subi victorieusement l'épreuve du temps et des événements. On l'a, il est vrai, émondée de quelques parasites et orientée dans une spiritualité un peu plus épanouie, mais tout de même elle est restée debout. Si, actuellement, trois mille moines et plus d'un millier de moniales poursuivent encore, comme idéal, la vie cistercienne, dans l'austérité de sa forme primitive, c'est à l'abbé de Rancé que l'Eglise le doit. Et cela elle ne l'oublie pas. L'abbé Bremond lui non plus.

Mais de reconnaître les mérites et les services du célèbre réformateur de la Trappe, cela ne l'empêche pas de reconnaître aussi ses imperfections. Il trouve, en effet — et il fait plus que trouver, il prouve — 1° que l'abbé de Rancé s'est trompé complètement sur l'esprit initial de l'ordre cistercien en donnant le pas, dans ses constitutions, à la pénitence sur la prière et en faisant de ses moines des « criminels et non des contemplatifs », comme les voulaient un saint Albéric, par exemple, et un saint Bernard; et 2° que s'il n'a pas exigé de ses religieux des austérités proprement au-dessus des forces de l'humanité, du moins de l'humanité « rachetée et recréée par le Christ », il a tout de même glissé dans sa règle plus d'une outrance décourageante. Voilà pour l'œuvre elle-même de l'abbé de Rancé. Voici, maintenant, pour sa personne.

Le grand reproche que l'abbé Bremond adresse au réformateur de la Trappe, c'est voulant, évidemment, faire le bien, de l'avoir mal fait et, pour tout de suite préciser davantage, de l'avoir fait comme dit la Bible : *in commotione*, d'une manière « impétueuse » et parfois même vertigineuse. Au fond, il y avait en lui un violent et ce violent, extérieurement du moins, ne s'est jamais complètement corrigé. « De Veretz à Rome, écrit l'abbé Bremond, de Rome à la Trappe, de l'âge mûr à la vieillesse, on n'a jamais l'impression qu'il s'élève, qu'il se dépasse lui-même : il semble plutôt descendre. » Tel est le point faible de l'homme. Tel est, pourrait-on dire, sa marque caractéristique. Dans l'entourage de son ami, l'évêque de Châlons, Vialart, on l'avait surnommé *l'abbé Tempête*. Ce sobriquet n'est pas seulement pittoresque, il est encore vrai. Toute la vie de l'illustre abbé, en réalité, a été tempétueuse.

Or, c'est justement ce que s'est proposé de montrer M. l'abbé Bremond. Et il le fait non seulement avec autant de profonde érudition que de fine psychologie, mais encore — ce qui ne gâte jamais rien ! — avec infiniment d'esprit, et du meilleur. A part les deux premiers chapitres, où nous est raconté la jeunesse de l'abbé de Rancé et sa liaison (sur la nature de laquelle, en définitive, on ne sait rien d'absolument certain) avec Mme de Montbazon, tous les autres ont le même titre, un titre batailleur et essentiellement belliqueux: *A l'assaut*. L'abbé de la Trappe nous y apparaît marchant, montant constamment à l'assaut : à l'assaut contre les Cisterciens mitigés (qui, sans être, pour cela, des relachés, n'acceptaient pas les austérités exagérées de la Trappe et auxquels, finalement, Rome

a donné raison); à l'assaut contre les Jésuites (qu'il n'a jamais aimés, qu'il ne connaissait guère que par les *Provinciales*, et auxquels il ne pouvait pardonner d'être des casuistes); à l'assaut contre les Jansénistes (avec lesquels il flirta durant de longues années, dont il reçut souvent des visites et des cadeaux, et qu'il finit, tout de même, par désavouer); à l'assaut contre les Bénédictins de Saint-Maur (qu'il blâmait de faire une trop grande part à l'étude dans leur vie, ce qui fut l'occasion entre Mabillon et lui d'un duel de plume mémorable, d'où il ne sortit pas précisément vainqueur); à l'assaut contre les Chartreux (qu'il accusait d'être infidèles à leur règle primitive, mais qui le réfutèrent, de bonne plume et de bonne encre, par l'intermédiaire de leur général, Dom Le Masson); à l'assaut de Fénelon (dont il qualifia plus que durement les *Maximes*, et auquel il infligea des notes infâmantes, sans songer que, tout abbé qu'il fût, il n'était, tout de même qu'un simple moine et que ni son « expérience personnelle, ni ses lectures », ne l'autorisaient à prendre si bruyamment position dans une querelle théologique, d'ordre particulièrement délicat, et où le dernier mot, somme toute, ne pouvait être dit que par l'Eglise enseignante); à l'assaut...

On n'en finirait pas s'il fallait énumérer toutes les luttes qu'a subies ou qu'a provoquées cet extrémiste qui, nécessairement, était aussi un combatif et qui, comme s'il eut été atteint d'une sorte de manie de la persécution, s'est cru, toute sa vie, entouré de jaloux, d'adversaires et même d'ennemis.

Tel est, en abrégé, le portrait de l'abbé de la Trappe tel qu'il se dégage, pour nous, du remarquable travail de M. l'abbé Bremond.

Ce portrait est-il exact de tous points ? En voulant redresser l'opinion au sujet d'un personnage dont l'histoire ne nous avait été jusqu'ici racontée que par des panégyristes qui semblaient s'être donné pour tâche de tout louer ou, au moins, de tout atténuer et de tout excuser, l'éminent académicien a certainement fait une œuvre utile. Pas plus que l'Eglise, en effet, les serviteurs de Dieu, même les plus méritants, n'ont besoin d'autre chose que de la vérité et on ne les diminue pas en reconnaissant ou en montrant que, si avancés qu'ils aient été dans le chemin de la vertu, ils n'en restaient pas moins des hommes auxquels, pas plus qu'au héros de la comédie antique, « rien de ce qui est de l'homme n'a été étranger ». Mais il peut se faire qu'en se proposant de réagir contre un engouement exagéré, on exagère soi-même, ici ou là, dans la critique. M. l'abbé Bremond a-t-il toujours et partout réussi à éviter ce danger ? Son livre, sans doute, est foncièrement un « livre de bonne foi ». Mais, à son insu, quelque interprétation ne serait-elle pas sortie de sa plume que la critique serait en droit de contester? Pour répondre, il faudrait revoir, l'une après l'autre, toutes les pièces — et elles sont innombrables — du procès qu'il vient d'instruire à la fois avec tant de science et tant de conscience. Ce n'est pas dans une simple recension, comme est cet article, que nous pouvons songer à nous livrer à pareil examen.

Ce ne sont pas, du reste, telles ou telles objections de détail — si d'aventure nous en avions à faire — qui diminueraient en rien le mérite d'un travail dont l'ensemble est excellent.

L'esprit, nous l'avons déjà dit, abonde à chacune des pages de ce livre. D'aucuns même peut-être — ce n'est pas un reproche que l'on peut faire à tous les livres ! — trouveront qu'il y surabonde et ils auraient mieux aimé que certaines questions y fussent traitées sur un ton plus grave. Nous nous permettons de n'être pas de leur avis. Nous estimons même que l'humour perpétuel qui court à travers les pages du volume est, dans la circonstance, tout à fait couleur locale. La gaieté, en effet, quoi qu'en ait pensé l'abbé de Rancé, n'est pas du tout opposée à la règle de Cîteaux, même à celle du Cîteaux réformé et dans les Trappes, aujourd'hui, on professe, théoriquement et pratiquement, que les saints tristes sont souvent de tristes saints.

Louis MARCEL.

P. POURRAT. — *La Spiritualité chrétienne.* Tome IV et dernier : *Les Temps modernes,* deuxième partie : *Du Jansénisme jusqu'à nos jours.* — Paris, Lecoffre-Gabalda, 1928. In-12 de XII-672 pages. Prix : 25 francs.

M. l'abbé Pourrat est arrivé au terme de la tâche magnifique qu'il s'était assignée. Il dit, dans son ouvrage, que l'histoire de la spiritualité est une « science encore vierge ». C'était vrai avant lui. Ce ne sera plus vrai à l'avenir. Il nous a donné, en quatre volumes, une Histoire générale de la Spiritualité chrétienne qui fait date. Il serait le premier surpris si nous affirmions que son œuvre est absolument parfaite. On a pu y découvrir des insuffisances partielles, des inexactitudes, certaines disproportions çà et là. Mais les critiques, plus ou moins justifiées du reste, que l'on pourrait adresser à son travail sont peu de chose auprès des éloges qu'il mérite. La faveur du public est la meilleure preuve de l'utilité de cette ample étude sur la vie spirituelle au sein de l'Eglise du Christ. Le tome I[er] a atteint le huitième mille, le tome II en est au septième, le tome III vient d'avoir sa quatrième édition. L'ouvrage de M. Pourrat est donc en voie de devenir classique et cela pour deux raisons, la première en vertu de ses mérites intrinsèques, la seconde parce qu'il est unique dans ce domaine de l'histoire.

Le tome IV, que nous avons sous les yeux, ne dépare point l'ensemble de la collection. Il est même tout particulièrement intéressant, parce qu'il touche à des temps plus proches du nôtre.

Après un aperçu rapide de la « spiritualité janséniste, sa genèse et ses principes », M. Pourrat aborde l'école « ignatienne française », représentée par des maîtres de premier ordre, le P. Lallemant et le P. Surin, notamment. Nous sommes en plein

XVII[e] siècle. Tout est grand à cette époque. Les erreurs elles-mêmes ont quelque chose de peu banal. Elles apparaissent comme des déviations ou des exagérations de qualités remarquables. Le jansénisme d'une part, le quiétisme de l'autre, révèlent, par leurs excès, la puissance de vie religieuse qui déborde alors de la société chrétienne. Ni l'une ni l'autre de ces hérésies, sous la forme du moins où elles se présentent alors, ne semble concevable dans un milieu indifférent aux choses de l'âme.

Ce qui constitue le morceau de résistance, dans l'exposé très clair et très impartial de M. Pourrat, c'est l'histoire du quiétisme. Il en cherche et il en indique avec précision les origines lointaines et les causes immédiates. Il semble bien que l'on doive regarder comme particulièrement dangereuse cette thèse, soutenue assez souvent de nos jours, que « tous les fidèles sont appelés à tous les états de la vie mystique », en d'autres termes qu'il n'y a pas de séparation rigoureuse entre la vie ascétique et la vie mystique. Thèse séduisante, à première vue, car on a peine à se figurer que Dieu accorde des privilèges à certaines âmes et qu'il les refuse aux autres. En vertu de cet égalitarisme qui est instinctif chez beaucoup d'entre nous, on regarde comme plus naturel, plus conforme à la justice et à la bonté de Dieu, l'appel de tous à tous les degrés de la perfection.

M. Pourrat ne touche que rapidement à ce problème très débattu parmi les auteurs mystiques de notre temps. Son sentiment personnel transparaît dans les lignes suivantes : « Il y a des écrivains spirituels, c'est incontestable, qui ont enseigné l'universalité de la vocation mystique. Mais au témoignage de l'histoire, il y en a autant et même plus qui ne croient pas à cette universalité. Et parmi eux des docteurs de l'Eglise. Ces auteurs estiment que la distinction entre l'ascétique et la mystique est réelle, que l'on peut arriver à une très haute sainteté sans sortir des oraisons communes, où l'âme reste active et doit faire effort pour s'unir à Dieu. D'ailleurs l'état mystique étant caractérisé, selon eux, par la connaissance expérimentale, consciente de la présence de Dieu dans l'âme, il est aisé de reconnaître que peu de fidèles, même fervents, sentent vraiment cette présence en eux. On n'a donc pas le droit de dire que l'universalité de la vocation mystique soit une opinion plus traditionnelle que l'autre, encore moins qu'elle soit « l'opinion traditionnelle » (p. 651).

Ce qui trouble un peu, dans ce résumé de la discussion en cours, c'est cette affirmation que l'on « peut arriver à une très haute sainteté sans sortir des oraisons communes ». Il s'ensuivrait donc que la hauteur de l'oraison ne serait pas la mesure de la hauteur de la sainteté, que la sainteté serait une chose et l'oraison une autre et que les deux ne marcheraient pas de la même allure.

M. Pourrat insinue que les ravages exercés par les quiétistes venaient de ce qu'ils appelaient indistinctement tout le monde aux états les plus élevés, de ce qu'ils préconisaient pour tous les chré-

tiens, sans préparation suffisante, l'oraison *passive*. Il justifie Fénelon en disant que, « contrairement à l'enseignement du quiétisme, il laissait entendre que l'état passif n'est pas celui du commun des justes, mais seulement des âmes les plus élevées » (p. 294). Il semble en conclure que la confusion créée par les quiétistes entre la sainteté et la passivité, entre la hauteur de la sainteté et la hauteur de l'oraison et la prétention d'arriver d'emblée, à tout coup et à volonté, aux états passifs constituant la haute sainteté, fut la source de tous les désordres dans lesquels ils tombèrent. Ce n'est pas que M. Pourrat dise cela formellement, mais c'est, à mon sens du moins, l'impression qui ressort de son exposé.

A y regarder de près, pourtant, une autre conclusion peut être tirée de son examen du quiétisme. Les erreurs de cette secte pourraient être interprétées comme une conséquence de leur dédain des lois spirituelles, en vertu desquelles on ne doit passer aux états supérieurs qu'en passant par les étapes inférieures. Les quiétistes brûlaient les étapes. C'était leur tort et la source de leurs périlleuses illusions.

D'autre part, s'il ressort du récit de M. Pourrat une constatation frappante, c'est la suivante: la catastrophe du quiétisme, le scandale de leurs égarements, leur juste condamnation par l'Eglise, tout cela eut pour résultat de jeter le discrédit sur les états passifs, sur la mystique en général. Or, chose étrange, ces états devinrent beaucoup plus rares à partir du moment où ils ne furent plus cultivés avec la même ardeur. M. Pourrat intitule un de ses paragraphes : *la déroute des mystiques* (p. 319). Il lui arrive de dire en constatant la pauvreté du XVIII^e^ siècle en valeurs mystiques, de s'écrier : « Triste période que ce XVIII^e^ siècle ! » (p. 341).

Mais alors ne doit-on pas admettre que les « états passifs » sont le fruit d'une certaine culture humaine ? Quand ils sont, qu'on me passe cette expression familière, « à la mode », ils foisonnent. Quand on est en défiance contre eux, ils disparaissent. N'est-ce pas assez dire qu'ils sont la suite naturelle de l'ascèse et qu'on les obtient par l'exercice de l'oraison, pourvu qu'on ne les exclue pas volontairement ?

Ce n'est pas en quelques lignes que l'on saurait avoir la prétention de résoudre un si grave problème. Qu'il suffise de faire voir les leçons que l'on peut tirer du bel exposé de M. Pourrat. Il nous fait observer que les études de spiritualité sont très en honneur aujourd'hui parmi les catholiques et même chez un certain nombre de non-catholiques. Son travail fournira un aliment très utile à ces louables curiosités.

L. CRISTIANI.

Georges VATTIER. — *Essai sur la mentalité canadienne-française.* — Paris, Champion, 1928. In-8° de 384 pages.

— *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925).* — Paris, Champion, 1928. In-8° de 128 pages.

Chaque année voit paraître de nouveaux livres sur le Canada français et sur l'état présent et à venir du plus important pays de race et de langue française qui existe outre-mer. Parmi ces ouvrages, il en est beaucoup qui ne reposent pas sur une connaissance très exacte du sujet et qui laissent paraître certaines arrière-pensées. Les auteurs, tout émus de trouver au milieu des Anglo-Saxons un grand îlot français, habité par une population active et nombreuse, s'ingénient à reconnaître des mœurs, des traditions, quelques coutumes ou des formes de langage qui rappellent leurs provinces d'origine. Puis on se laisse aller au plaisir, mêlé d'envie, de comparer l'état religieux de la province de Québec à celui de la France et l'on rêve que des maux dont souffre notre pays lui auraient été épargnés s'il était demeuré fidèle aux croyances et aux traditions demeurées si vivantes sur les rives du Saint-Laurent.

Le beau livre de M. Georges Vattier, bien qu'il lui ait donné le titre d'*Essai*, ne doit pas être rangé parmi ces ouvrages un peu hâtifs. C'est le fruit d'observations poursuivies pendant sept années et qui n'ont pas porté seulement sur la « mentalité ». A la mentalité, certes, l'auteur revient toujours : il veut faire connaître et comprendre l'état d'esprit des Canadiens français et les idées qui ont cours dans la province de Québec au sujet des graves questions qui se posent, par exemple les relations du Canada avec l'Angleterre, les Etats-Unis et la France. Mais tout cela — croyances et mœurs, sentiments à l'égard des autres pays, ambitions nationales — ne peut être connu et compris que si l'on connaît exactement les conditions très spéciales dans lesquelles s'est formé et développé le peuple canadien et toutes les données des problèmes, vraiment angoissants, qui préoccupent les habitants soucieux des destinées de leur race et de leur pays. L'auteur n'a pas voulu donner une nouvelle histoire du Canada français, ni une nouvelle description de l'état religieux, politique, économique et social de la province de Québec; mais une connaissance parfaite de l'histoire et de la géographie du Dominion lui a permis d'exposer « les facteurs de la mentalité canadienne française » : le facteur originel, le facteur géographique et le facteur historique et social ». Les origines de la race sont très pures : les colons appartenaient pour la très grande majorité à d'honorables familles rurales de l'ouest de la France; l'administration française et le clergé firent de leur mieux pour qu'ils conservassent leurs qualités originelles. Mais d'autres facteurs sont intervenus, qui ont déterminé une évolution de la population bien différente de celle du peuple de

la vieille France. Les colons ont subi de dures épreuves que la mère-patrie n'a pas connues : le climat très rigoureux, la lutte constante contre les Indiens, le défaut d'instruments de culture et de toutes les aises de la vie, enfin la sujétion à une nation étrangère. Les canadiens n'ont guère eu jusqu'ici le loisir de songer aux travaux intellectuels et artistiques, mais les conditions dans lesquelles ils ont vécu et celles dans lesquelles ils vivent encore, les ont préservés de l'excès des vertus d'économie et de prudence, des discussions d'école, du désœuvrement élégant.

La conservation de la religion catholique, la préservation de la langue française sont dues au clergé. M. Georges Vattier le proclame : « Jamais la direction religieuse n'a fait défaut aux Canadiens français. Ce qui est plus important encore, par son autorité, son dévouement, ses vertus, ses talents, ses souffrances, le clergé a exercé sur eux une action sans égale. A cause de lui, ils sont aujourd'hui un des peuples les plus religieux et les plus moraux de l'univers; à cause de lui encore, parce qu'il fut un protecteur fidèle et puissant, un conseiller éclairé et vertueux, ils ont été préservés de la dispersion et de l'absorption. C'est donc à l'Eglise canadienne que notre race et notre langue doivent incontestablement d'avoir survécu en Amérique, c'est à elle, autrement dit, que le peuple canadien est redevable de son âme, de cette âme qu'elle a modelée amoureusement et dont elle s'enorgueillit. »

L'influence des écoles dirigées par le clergé a été très grande et nous engageons à lire les intéressantes observations de M. G. Vattier qui connaît bien les questions d'enseignement: il résida au Canada en qualité de professeur au collège militaire royal et dirige maintenant les établissements de la mission laïque française à Salonique.

Les services rendus au Canada par l'Eglise catholique sont reconnus par tous les auteurs, sauf quelques négligeables exceptions. Très fréquemment, au contraire, on oublie d'accorder aux hommes politiques et aux polémistes du Canada, la part de louanges qui leur est due. Le détail des interminables discussions entre le gouvernement et les fonctionnaires anglais et les canadiens peut paraître fastidieux aux lecteurs de la métropole; on doit savoir gré à notre auteur d'en avoir raconté l'histoire sous une forme agréable et d'avoir bien fait ressortir l'importance des résultats obtenus et des libertés qui restent à conquérir.

La survivance et le progrès d'un peuple catholique et français dans l'Amérique du Nord, au milieu de tous les périls qui l'ont entouré depuis 1763, est une sorte de prodige; mais tous les dangers ne sont pas écartés et, depuis quelques années, des périls nouveaux et extrêmement graves menacent l'avenir du pays : les campagnes se dépeuplent au profit des villes. La population rurale représentait 80 pour cent de la population totale en 1871; elle est tombée à 51 pour cent en 1911 et à 44 pour cent en 1921. Une émigration plus dangereuse, mortelle peut-être pour l'avenir de la

race, existe au profit des Etats-Unis; de juin 1924 à juin 1925, 42.245 canadiens français sont partis pour le pays où la conquête rapide de la fortune est plus facile, le climat moins rigoureux, la vie plus gaie. Et ce ne sont pas seulement des émigrants que conquiert la civilisation américaine: entre les Etats et le Dominion n'existe qu'une frontière idéale. Chaque jour et de plus en plus, par les relations commerciales, par le tourisme, par la presse, par la télégraphie sans fil, l'influence des Etats-Unis semble gagner du terrain dans la province de Québec. Espérons que le développement économique du pays, l'amélioration des conditions de la vie, le progrès de la vie intellectuelle locale retiendront davantage les jeunes canadiens dans leur patrie. Mais on doit surtout compter sur le clergé qui continuera à défendre courageusement le bloc de la religion catholique, des traditions nationales et de la langue française.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

Histoire et historiens depuis cinquante ans. Méthodes, organisation et résultats du travail historique de 1876 à 1926. Recueil publié à l'occasion du cinquantenaire de la *Revue historique*. — Paris, Alcan, 1927. In-8° de XVIII-1-758 pages. Les deux volumes : 100 francs.

Cet ouvrage, qui veut être un tableau du progrès des études historiques dans tous les pays depuis cinquante ans, compte trente-neuf subdivisions ou titres. Vingt-quatre sont relatifs aux divers pays de l'Europe; trois à l'Amérique; deux à l'Asie Centrale et à l'Extrême-Orient; cinq aux divers domaines de l'histoire de l'Antiquité; une étude est consacrée à chacun des sujets suivants : Empire byzantin, Judaïsme post-biblique, Papauté, Islam, Organisation internationale des études historiques. Quarante-cinq auteurs, des pays les plus variés, ont collaboré à l'œuvre.

Comme il fallait s'y attendre, l'intérêt et la valeur de l'apport des divers collaborateurs sont différents. Ce qui surprend davantage, et même beaucoup, c'est que la Direction de l'œuvre n'ait pas rédigé et proposé aux collaborateurs un plan de recherche sous la forme d'un canevas ou d'un questionnaire précis. De toutes les parties de la *théorie* du travail historique (et des sciences auxiliaires) et de toutes les parties du *domaine historique* lui-même, lesquelles a-t-on voulu considérer et lesquelles écarter ? On ne nous le dit pas[1]. Il résulte de là, dans les divers articles, une variété

1. L'exposé des progrès de la méthode historique et des sciences auxiliaires qui aurait eu tant d'intérêt est sacrifié et ce qui en est dit est dispersé. Sur ce seul sujet, il y aurait eu matière à un énorme volume, tandis qu'on ne nous donne pas même le dossier bibliographique du sujet.

de plans et de points de vue plus ou moins heureuse et, pour le lecteur, une grande difficulté de totaliser les renseignements présentés. Certaines tables de la *Revue historique* (pas la dernière), donnent un *Répertoire méthodique* avec Tableau d'ensemble et subdivisions, qui est très supérieur à la division du présent volume, laquelle déconcerte par son aspect sommaire. Parmi beaucoup d'autres avantages, l'établissement d'un plan méthodique d'enquête aurait eu celui de montrer l'énormité décourangeante, pour ne pas dire l'impossibilité pratique de réalisation, par défaut de place, de la tâche entreprise et le caractère forcément fragmentaire d'une réalisation même très méthodique et très soignée. Peut-être aurait-on été ainsi incité à réduire le domaine de l'enquête pour le mieux pénétrer. Quel intérêt n'aurait pas eu, par exemple, une pareille enquête de 800 pages limitée au seul travail historique français depuis cinquante ans ?

Ici, de ce volume si intéressant, on se bornera à considérer les exposés relatifs à l'histoire du christianisme, principalement en France.

A lire l'ensemble des rapports, on voit que les enquêteurs font entrer dans leur plan l'histoire religieuse et spécialement l'histoire du judaïsme et l'histoire du christianisme comprenant celle de l'Eglise catholique, du protestantisme et des diverses confessions chrétiennes. Mais, plus que d'autres, les exposés sur ces divers points ne font que souligner l'absence d'un plan d'ensemble moins simpliste que la division par pays corrigée par les dix dernières divisions de l'enquête.

En dehors de l'intérêt religieux, les raisons de tenir compte de l'histoire du christianisme sont trop claires. D'abord l'histoire des sociétés modernes est inséparable de celle de l'Eglise. Puis les méthodes les plus délicates de la critique historique ont été créées pour l'histoire religieuse. Qui a insisté, ces derniers temps, de la manière la plus remarquable, sur un des premiers problèmes qui se posent en critique : *le classement de trois textes apparentés* ? C'est le R. P. dom Henri Quentin, membre de la Commission pontificale pour l'établissement du texte de la Vulgate biblique de saint Jérôme. Il a fait remarquer, et très justement, qu'on ne possède, à ce sujet essentiel, aucune théorie qui s'impose. Des remarques analogues seraient à présenter sur la critique des Bollandistes, rédacteurs des *Acta Sanctorum* et des *Analecta Bollandiana*, sur la critique de la section des *Vies de Saints mérovingiens* dans les *Monumenta Germaniae*. Pour connaître les procédés les plus pénétrants et les plus délicats de la critique moderne, il faut étudier l'application qui en a été faite à la critique religieuse. En somme, tant l'intérêt du fond que celui de la méthode recommandent l'histoire de l'Eglise dont les données constituent, par leur ensemble, une des plus magnifiques documentations qui existent. Aussi, de tout temps, en Angleterre et en Allemagne, les laïcs ont-ils donné la plus grande attention à l'histoire de l'Eglise. En France,

où l'enseignement supérieur a été laïcisé bien avant l'enseignement primaire, le progrès général des études d'histoire a orienté vers ces domaines un bon nombre de laïcs et de professeurs de l'Université. Ajouter à ces influences, après la suppression des Facultés officielles de théologie, en 1885, la fondation, l'année suivante et dans un tout autre esprit, de la Section des études religieuses de l'Ecole pratique des hautes études; puis les conséquences de l'entrée de l'histoire religieuse, depuis Renan, en France, dans la littérature générale; enfin l'offensive antichrétienne recommandée par Paul Bert, dans l'histoire, dès 1883, et effectuée depuis lors, et tout récemment avec une recrudescence marquée, sous l'impulsion des sociétés de libre pensée. De là l'intérêt et la nécessité de retracer le progrès tant de ces études que de ces méthodes.

Donc l'histoire religieuse existe et, toutes proportions gardées, il faut en parler dans un ouvrage de ce genre. Si celui dont nous parlons avait donné, comme c'eût été désirable, sur le développement de la *Revue historique*, un exposé plus complet que celui de M. Pfister dans l'*Introduction*, on eût été amené à y parler de l'importance croissante reconnue, dans ce recueil même, à l'histoire religieuse. Et si cet ouvrage avait contenu, à côté des articles consacrés aux divers pays, des articles généraux, on eût été amené à y placer des renseignements qu'on n'a pas songé à placer ailleurs. Comment, par exemple, puisqu'on parlait de l'histoire du christianisme, n'a-t-on pas mentionné le *Theologischer Jahresbericht*, publié avant la guerre par un groupe de professeurs de Facultés de théologie protestante d'Allemagne ? Dans ce recueil, pour une seule année (1909), la bibliographie des seuls travaux d'histoire du christianisme publiés dans les divers pays, forme un volume de 750 pages, grand in-8°, avec une masse de petits caractères, donc un volume beaucoup plus plein que le *Livre du cinquantenaire de la Revue historique*. Dans le même *Jahresbericht*, il y a un autre fascicule pour l'histoire du Nouveau Testament, un autre pour celle de l'Ancien, sans compter les travaux sur l'Art chrétien, dans le sixième fascicule.

Donc l'histoire de l'Eglise telle qu'elle est étudiée en France, en Angleterre et en Allemagne, sans parler des autres pays, est une province immense et, pour donner même les seules grandes lignes du chantier, il eût fallu un bon nombre de spécialistes. Le volume du Cinquantenaire en a deux de premier rang : MM. Bréhier et Fliche, mais qui ne peuvent pas suffire à tout.

Pour la Belgique, l'exposé est aussi complet et exact qu'il pouvait l'être en si peu de pages. M. Pirenne parle de l'apport des deux Universités d'Etat (Gand et Liège) et des deux Universités libres (Louvain, Bruxelles) et des Bollandistes, soit pour l'enseignement, soit pour les publications, soit pour l'histoire profane, soit pour l'histoire de l'Eglise.

Pour la France, l'auteur de l'enquête, M. Halphen, ne songe pas du tout à exclure l'histoire de l'Eglise. A ce sujet, il mentionne des

Revues, des *Grands répertoires*, de *Grandes synthèses*. Mais tout cela est en ordre un peu dispersé. L'enquête sur l'histoire de la *Papauté*, rédigée par M. Fliche, est excellente, mais quelque importante qu'elle soit, elle ne porte que sur une partie de l'histoire de l'Eglise. Il n'est rien dit de l'histoire du protestantisme. L'histoire de l'ancien judaïsme est à peine touchée. Sans parler des Français, cette présentation paraîtra trop peu systématique et méthodique aux étrangers.

Tel est, dans l'exposé de M. Halphen, le compte rendu du travail sur l'histoire religieuse en France. Et sur l'organisation de ce travail, sur les écoles où on y prépare ?

Sur les Ecoles catholiques et les Ecoles protestantes, il n'est absolument rien dit. L'enseignement supérieur libre existe pourtant en France et légalement. Pour parler seulement des catholiques, il y a les cinq Facultés libres de théologie et la Faculté de théologie de Strasbourg, partie intégrante de l'Université de cette ville. Pour les études d'histoire ecclésiastique et quant aux méthodes, il y a eu là, depuis 1880, sous diverses influences, dont les principales sont celles de Mgr Duchesne, de Mgr Batiffol et de Mgr Baudrillart, un mouvement de rénovation parallèle et tout à fait comparable, quant à l'effort et aux résultats, à celui des Facultés de l'Etat. Les *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique* de Mgr Batiffol, *L'Enseignement supérieur en France* de Mgr Baudrillart, sont des livres qui ne le cèdent en rien aux livres correspondants d'Ernest Lavisse, de Ch.-V. Langlois et autres théoriciens et rénovateurs du travail universitaire. On ne saurait oublier non plus de grandes Ecoles telles que l'*Ecole biblique* de Jérusalem, l'Université des Pères Jésuites de Beyrouth, l'Ecole d'études byzantines des Pères assomptionnistes à Constantinople.

En résumé, il faut donc se féliciter de l'existence du *Livre du Cinquantenaire* de la *Revue historique*. Il rendra de grands services et servira à éclairer et à exciter les bonnes volontés. Mais ce n'est là qu'une ébauche très précieuse du livre ou plutôt des nombreux livres à écrire sur ce sujet. Sur les travaux d'histoire religieuse en particulier, le cadre des exposés devra être organisé systématiquement tant sur les travaux faits que sur les écoles où l'on travaille.

A ce dernier égard, les lacunes de l'œuvre s'expliquent par la période de transition que nous traversons. Les études françaises, en dehors du clergé, ont longtemps porté à peu près exclusivement sur l'histoire profane. Maintenant on va beaucoup à l'histoire religieuse. Il faut donc aller jusqu'au bout des obligations scientifiques que le fait impose. Il faut donc faire aux études d'histoire religieuse leur place ostensiblement, honorablement, et en faisant tout l'effort d'information nécessaire.

Louis Saltet.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Martyrs de la Nouvelle-France. Extraits des Relations et Lettres *des missionnaires jésuites,* publiés par Georges Rigault (*XVII^e siècle*) et Georges Goyau (*XVIII^e siècle*). *Introduction générale,* par Georges Goyau (Bibliothèque des Missions. Mémoires et documents). Volume I^er^. Paris, éditions Spes [1926]. In-8° de 284 pages.

L'histoire des missions et des missionnaires français est très négligée, voire même dédaignée; à peine trouve-t-on les noms de quelques apôtres dans les ouvrages d'histoire générale les plus bienveillants. Il y a plus que de l'injustice dans cet oubli : M. Georges Goyau le démontre éloquemment; les résultats donnés par l'évangélisation méritent d'être connus, et l'histoire des missionnaires et des congrégations ou des œuvres qui les ont soutenus, atteste certaines qualités du peuple français qu'il ne devrait pas être permis de laisser ignorées. « Les fondateurs de la *Bibliothèque* « *pour l'histoire des missions,* écrit M. Goyau, voudraient réinté- « grer dans l'histoire générale, en la traitant comme une discipline « scientifique, l'histoire des missions. »

Le premier volume de la *Bibliothèque* est consacré aux missions des Jésuites dans la Nouvelle-France; les premiers apôtres furent des Franciscains et le premier martyr fut, croyons-nous, le récollet Nicolas Viet, mis à mort avec le néophite huron, Ahuntsic, le 25 juin 1625; mais l'importance du rôle tenu au Canada par la Compagnie de Jésus et les services qu'elle a rendus, méritaient qu'un volume spécial lui fut consacré. Celui-ci est fourni d'extraits des *Relations* que les missionnaires envoyaient en Europe où elles étaient publiées et de *Lettres* d'un caractère confidentiel adressées à leurs supérieurs. Les extraits judicieusement choisis par MM. Rigault et Goyau, font bien connaître les caractères essentiels des Relations et des Lettres, documents célèbres mais peu accessibles et peu connus. Elles sont écrites dans une langue solide, substantielle, un peu lourde; toutes attestent une énergie et une élévation de pensée admirables. Il faut lire et étudier comme le programme de l'œuvre des Jésuites au Canada, dans la relation de 1636, « l'avertissement d'importance pour ceux qu'il plairait à Dieu d'appeller en la Nouvelle-France et principalement au pays

des Hurons ». L'auteur, le P. Jean de Brébeuf, expose en des termes dignes d'un contemporain et d'un compatriote de Pierre Corneille, les peines des missionnaires mais aussi leurs joies profondes et les consolations dont la Providence les comble. Dans la relation de l'année suivante, c'est le Père Lejeune qui donne une foule de petits renseignements utiles et naïfs dans son « Instruction pour les Pères de notre Compagnie qui seront envoyés aux Hurons : ... Faut aimer de cœur les sauvages, les regardant comme rachetés du sang du Fils de Dieu et comme nos frères avec lesquels nous devons passer le reste de notre vie. Pour agréer aux sauvages, faut prendre garde de ne se faire jamais attendre pour s'embarquer. Il faut faire provision d'un fusil (pierre à fusil) ou d'un miroir ardent, ou de tous les deux, afin de leur faire du feu pendant le jour pour pétuner (fumer) et, le soir, quand il faudra cabaner : ces petits services leur gagnent le cœur. Il faut s'efforcer de manger de leurs sagamités ou salmigondis, encore qu'elles soient sales et demi-cuites et très insipides... »

On doit souhaiter que ce premier volume de la Bibliothèque de l'histoire des missions soit suivi de beaucoup d'autres, formés de documents aussi intéressants et aussi bien annotés. Nous permettra-t-on d'exprimer le vœu que l'on fasse une large part à l'étude de l'organisation et la vie intérieure des missions dans chacun des pays visités par nos religieux; tous les travailleurs qui ont étudié l'ancienne histoire coloniale, savent combien il est difficile de trouver des renseignements précis sur ce sujet. Il nous semble aussi que le cadre géographique devrait être ordinairement préféré à celui des monographies, car les auteurs de monographies oublient presque toujours les travaux accomplis par les religieux étrangers à l'ordre qui les intéresse.

H. Bourde de la Rogerie.

Jean Savina et Daniel Bernard. *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats généraux de 1789*, publiés et annotés (*Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*, publiés par le Ministère de l'Instruction publique). Paris, Leroux, 1927. In-8° de LXXIII-416 pages et une carte, en deux volumes.

Cette publication complète celle des cahiers de la sénéchaussée de Rennes, due à MM. Sée et Lesort. Celle-ci ne concernait guère que la Haute-Bretagne; celle de MM. Savina et Bernard concerne une région qui est toute bretonnante, correspondant environ aux deux cinquièmes de l'ancien diocèse de Cornouaille, lequel se trouvait être le plus grand de toute la province; les sénéchaussées de Quimper et de Concarneau en formaient la partie la plus variée, la plus peuplée et la plus riche.

Les textes rassemblés n'ont rien de très original pour tout ce qui

est revendications générales, mais dans les revendications particulières les aspirations proprement populaires et locales se font jour parfois. L'introduction, qui compte LXXIII pages, fournit un bon tableau de l'état du pays et de l'esprit public en 1789; les questions d'histoire ecclésiastique y sont traitées avec soin. D'autre part, les notes prodiguées à chaque page et les notices mises en tête de chaque cahier fournissent sur le personnel et sur sa situation économique des renseignements précis.

Tandis que le haut clergé de toute la Bretagne, dans une assemblée tenue à Saint-Brieuc du 16 au 20 avril 1789, refusait de députer aux Etats généraux, le bas-clergé de Cornouaille, assemblé à Quimper quelques jours auparavant, avait désigné trente-deux électeurs qui, ensuite, élurent trois députés. Il est fâcheux que le cahier de doléances rédigé dans ces circonstances ait disparu. Toutefois, nous savons que, sauf sur la question des privilèges financiers, dont ils demandaient le maintien, les curés et recteurs des campagnes s'accordaient avec leurs ouailles sur tous les points essentiels. Beaucoup de cahiers réclamaient l'amélioration du sort des recteurs et vicaires et « que tous les membres du clergé aient une part raisonnable de tous les biens ecclésiastiques ». L'accord était tel que, dans une sénéchaussée voisine de celle de Quimper, à Châteauneuf-du-Faou, on vit le recteur de la paroisse de Landeleau représenter les paysans à l'assemblée du Tiers. Le bas-clergé de toute la Cornouaille eut aux Etats trois députés qui votèrent presque toujours avec la gauche; tous trois prêtèrent le serment, mais deux le rétractèrent et moururent en exil.

Un index méthodique et clair rend les recherches faciles dans ce livre très recommandable. Comme il devrait en être dans tous les ouvrages de ce genre, il se réfère non seulement à des personnes et à des localités, mais à des institutions et matières diverses, par exemple : abbayes, annates, biens ecclésiastiques, etc.

H. WAQUET.

HISTOIRE GENERALE

E. AMANN. *Dictionnaire de théologie catholique.* Tome IX, première partie (*Laubrussel-Lyre*), col. 1-1415, et deuxième partie (*Mabillon-Marletta*), col. 1425-2486. Paris, Letouzey, 1926-1927. In-4°. Prix : 50 francs le volume.

Cette importante publication se poursuit selon un rythme régulier et dans les conditions qui ont déjà assuré son autorité scientifique. Le tome IX contient un certain nombre d'articles intéressant l'histoire de l'Eglise de France. Il faut signaler d'abord l'étude importante de C. CONSTANTIN sur le *Libéralisme.* Il y étudie avec impartialité les origines, les développements, les excès du libéralisme catholique et la juste portée des condamnations qui l'ont frappé. Cette longue étude formerait un intéressant volume. Signa-

lons encore l'article *Libertins* du P. Hedde. Il étudie les libertins du XVI^e^ siècle en France; puis les libertins de Genève, adversaires de Calvin. On est étonné qu'il n'ait pas étudié les libertins en France, au XVII^e^ siècle, alors qu'ils ont joué un si grand rôle dans la préparation du mouvement philosophique de l'époque ultérieure. Dans la bibliographie, il y avait lieu de citer Perrens, *Les libertins en France au XVII^e^ siècle* (1896). On trouvera d'utiles renseignements dans les articles de Schalck sur *Liebermann*; d'Amann sur *Lienhart*; de Carreyre sur *Lochon*, du même sur *François de Lorraine*; d'Amann sur saint *Loup*, abbé de Ferrières; de Baudot sur *Louvard*. La grande étude de J. Paquier sur *Luther* mérite d'être signalée à part. Ceux qui s'intéressent particulièrement à l'Eglise de France y trouveront de nombreux détails qui s'y rapportent. F. Vernet, dans ses articles sur le *1^er^ et le 2^e^ concile œcuménique de Lyon* nous remet en pleine histoire ecclésiastique et relate avec précision quelques-uns des faits les plus importants qui aient marqué l'histoire de Lyon, en 1245 et en 1274. Les faits relatifs à la réunion de l'Eglise grecque, tentée par le II^e^ concile œcuménique de Lyon sont exposés par V. Grumel. *Nicolas de Lyre*, théologien et commentateur de l'Ecriture (première moitié du XIV^e^ siècle) est étudié par F. Vernet : travail original sur l'exégèse de cette époque.

La deuxième partie du tome IX s'ouvre pour une étude succincte de Baudot sur la vie et les ouvrages de *Mabillon*. Signalons aussi l'article de C. Constantin sur *Joseph de Maistre*, intéressant pour constater ce que furent la vie, la doctrine et l'influence d'un des maîtres de la contre-révolution. Bonne étude de J. Wehrlé sur *Malebranche*. Les idées du grand oratorien sont précisées avec soin; on aimerait le voir situer avec plus d'ampleur sur le plan des idées de son époque, notamment sur le plan cartésien. On trouvera des détails utiles dans l'article de Carreyre sur Mgr Maret, qui fut un des derniers et des plus savants représentants du gallicanisme, à l'époque où il allait être définitivement condamné par le concile du Vatican (1870). Nous passons à regret sous silence les belles études doctrinales qui ornent ce tome IX, puisque nous nous sommes fait une règle de ne mentionner que ce qui touche à l'objet particulier de cette revue.

H.-X. Arquillière.

Dom Jules Baudot, O. S. B. *Le Bréviaire* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1929. In-12 de 171 pages. Prix : 12 francs.

En 1907, Dom Baudot faisait paraître dans la collection « Science et religion », un résumé de l'*Histoire du bréviaire* par Dom Suitbert Bäumer sous ce titre : *Le bréviaire romain. Son origine. Son histoire*. Aujourd'hui, il nous présente le même sujet d'après un plan

différent : une réduction notable de la partie historique a permis une description détaillée du livre de l'office. L'étude de Dom Baudot se compose donc de deux parties bien délimitées : l'histoire du bréviaire et le contenu du bréviaire.

Dans la première partie, l'auteur examine les origines de l'office divin et sa lente formation; il étudie l'influence de saint Grégoire; il note les changements introduits par les liturgistes carolingiens; il décrit l'apparition du bréviaire de la Curie romaine et son adoption par les Frères Mineurs; viennent ensuite la réforme de Pie V, les modifications subies par l'office au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, et, en dernier lieu, la réforme de Pie X. Dans la seconde partie, Dom Baudot énumère et décrit les éléments du bréviaire : le psautier, les lectures de la Bible, les actes des martyrs, les légendes des saints et les homélies des Pères. Il aborde ensuite l'office lui-même: office de nuit (Matines et Laudes) et office de jour (Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies). De l'office quotidien, l'auteur passe, en dernier lieu, à l'année liturgique et à son organisation. Il souligne les deux grandes divisions du bréviaire : le temporal et le sanctoral. Le premier est l'élément principal de l'office; il est l'expression la plus haute du culte rendu à Dieu par la prière. Le second, moins important et d'origine moins ancienne, représente le culte rendu aux saints.

Travail de seconde main, ce petit livre répond pleinement au but de la Bibliothèque catholique des sciences religieuses : mettre à la portée de ceux qui s'intéressent à la liturgie un exposé clair et substantiel qui les instruise de l'office divin. Il faut remercier Dom Baudot de ces pages nourries de faits et d'idées, où la chaleur de l'accent s'ajoute à la science du liturgiste.

Victor LEROQUAIS.

Ludwig Freiherr von PASTOR. *Urban VIII (1623-1644), Zweiter Teil* (Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters. Vol. XIII[e], 2[e] partie). Fribourg en Brisgau. Herder et C[ie], 1929. In-8° de XXXV et 466 pages. Prix : 16 marcs.

Après avoir exposé dans la première partie de ce XIII[e] volume, l'histoire du pontificat d'Urbain VIII dans ses rapports avec l'empire germanique, la France et l'Espagne (guerre de Trente ans, lutte contre le protestantisme, restauration catholique en Allemagne, en Autriche, en France, etc.), l'auteur parle des réformes ecclésiastiques du même pape : révisions du bréviaire, du missel et du pontifical, et de ses efforts pour le maintien de la doctrine et de la discipline (tribunal de l'Inquisition). Ce que nous lisons sur le célèbre procès de Galilée (p. 617-630) est un excellent résumé de la question; le lecteur comprendra les raisons qui amenèrent le tribunal de l'Inquisition à se montrer si sévère à l'égard d'un savant dont les relations avec le pape étaient des meilleures. La dernière

période du pontificat d'Urbain VIII vit aussi les commencements du jansénisme. L'origine de ce mouvement et la condamnation de l'*Augustinus* par la bulle « *In eminenti* » du 6 mars 1642, est longuement et nettement exposée (p. 630-699). Le collège de la Propagande, « Collegium Urbanum de Propaganda fide », qui s'élève sur la place d'Espagne à Rome, rappelle par son nom le zèle du pontife pour les missions; c'est lui encore qui établit l'imprimerie polyglotte (1626), envoya des visiteurs apostoliques dans les Balkans et en Orient, en Albanie, Bulgarie, Transylvanie, Turquie, Arménie, etc., et favorisa de toutes manières les missions des Indes, du Japon, de la Chine, d'Amérique, etc. L'Angleterre, à cette époque, était un vrai pays de mission, où la religion catholique était en butte aux persécutions; heureusement, le projet de mariage entre le prince Charles et une infante espagnole, puis le mariage réellement conclu avec la sœur de Louis XIII, Henriette-Marie, amenèrent une période de calme et de tolérance. La reine, dont Bossuet a immortalisé le souvenir, veillait avec un soin et un zèle jaloux à l'exécution des accords religieux conclus avant le mariage, et Charles Ier essaya sincèrement de lui donner pleine satisfaction, sans y réussir toujours : car cette tolérance religieuse rencontra une vive résistance de la part des puritains et fut une des causes principales qui amenèrent la révolte. Le chapitre final montre Urbain VIII en tant que le protecteur et mécène des arts. Le pape lui-même était un grand latiniste et un bon poète. Plusieurs de ses poésies figurent encore aujourd'hui dans le bréviaire romain (par exemple pour la fête de sainte Martine). Il eut la joie de faire la consécration solennelle de Saint-Pierre (1er nov. 1629) et chargea le Bernin de construire le fameux baldaquin qui s'élève au-dessus du tombeau du prince des apôtres. De nombreuses églises furent restaurées ou construites durant le long pontificat d'Urbain VIII : la munificence du pape et de ses neveux, les cardinaux Barberini, fut inépuisable pour les œuvres d'art et les lettres (fontaines, fabrique de gobelins, bibliothèque Barberini, etc.). Dans l'appendice, l'auteur publie soixante documents inédits tirés de lettres du pape, des relations des nonces et des ambassadeurs, etc.

Pour l'appréciation générale de la politique d'Urbain VIII à l'égard de la France et de la maison d'Autriche, nous croyons utile de rappeler au lecteur l'exposé qu'en fit M. Fagniez dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* (t. VI, 1920, p. 350-358), à propos de l'ouvrage de M. l'abbé Leman : *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631-1635*. M. Pastor, qui connaît et cite les ouvrages de M. Leman et de M. Fagniez, se rapproche de leur opinion, sans pourtant la partager entièrement; en particulier, il prouve que les mémoires de V. Siri (*Memorie recondite dall anno 1601-1641*), ainsi que les rapports des ambassadeurs vénitiens, les frères Ange et Alvise Contarini, sont loin de mériter l'aveugle confiance qu'on leur a parfois témoignée. C'est de ces sources si troubles que viennent les erreurs de Ranke, Gregorovius, Schnitzer et d'autres historiens.

Puisse cette grande histoire de la papauté être continuée rapidement et conformément au programme du savant auteur qui, avant sa mort, a encore eu le temps d'en rassembler les matériaux et de les ordonner, au moins dans les grandes lignes, jusqu'en 1800.

G. Allemang.

Edouard Ponsoye. *La justice d'un intendant de Louis XIV*. Neuilly, éditions de « La Cause » [1928]. In-12 de 212 pages.

Sous ce titre un peu restrictif, car c'est toute la justice de l'Ancien Régime qui est en cause en ce volume, M. le pasteur Ponsoye révise un procès considérable instruit en 1690 par l'intendant de Languedoc, Lamoignon de Basville, et dont le dossier pourrait s'intituler « l'affaire de Lespinas ».

Troublant procès, mettant sur la sellette une vingtaine de protestants ou nouveaux convertis, accusés d'avoir tenu, de nuit, près de l'auberge de Lespinas, une assemblée qui ne visait à rien moins qu'à rallumer la guerre religieuse éteinte depuis plus de quarante ans. En fait, cette assemblée n'eut jamais lieu. Une réunion de créanciers désirant liquider la succession du sieur Chapelle, sous la direction d'un catholique reconnu, le notaire Daudé, servit de base à cette création soigneusement étayée par un triste personnage, Pierre Vignes, nouveau converti, notaire déçu, juge et greffier du marquis de la Fare. Faux témoignages stimulés par le zèle des inspecteurs et des subdélégués, aveux arrachés par la torture, grossirent vite une enquête qui aboutit à la pendaison d'un des accusés et à la condamnation des autres aux galères ou à l'emprisonnement.

La critique des preuves, la révélation des omissions volontaires de la procédure, en un mot la révision de toute l'affaire est fort bien conduite par M. Ponsoye. Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il se départe par instant d'une sérénité qui donnerait cependant encore plus de force à son plaidoyer, j'allais dire à son réquisitoire.

Cependant je le chicanerai un peu sur quelques points de détail. Par exemple, je ne partage pas du tout son indignation contre les monitoires. Tout d'abord, ils n'ont pas été inventés par l'Inquisition, ils l'ont précédée; ensuite, le fait de prévenir les fidèles qu'il y a faute grave à ne point faire connaître la vérité, lorsqu'en la taisant ils peuvent causer un préjudice considérable à quelqu'un, me paraît au-dessus de toute critique. Il y a d'autres points où l'on devine que M. Ponsoye n'est pas familier avec l'histoire. Pour n'en prendre qu'un exemple (p. 87), la fustigation de Catherine Martin « jusqu'à effusion de sang » (on disait aussi à fleur de sang) relève bien moins de la cruauté de l'abbé du Chaila que de la coutume judiciaire de l'époque. Enfin, en ce qui concerne les rapports d'espions et de délateurs disparus des dossiers, il ne démontre pas, bien qu'il l'affirme, qu'ils aient été enlevés « par la justice de

Basville ». Il y avait peut-être des gens plus intéressés que l'Intendant à les subtiliser, si tant est que leur disparition soit contemporaine.

M. Oudot de Dainville.

E. Devoghel. *La question romaine sous Pie XI et Mussolini.* Paris, Bloud, 1929. In-12 de iv-339 pages. Prix : 12 francs.

Le titre de ce volume en indique parfaitement le contenu. Son intérêt est de rappeler, avec une précision qui paraît complète, le milieu général, et pour ainsi dire extérieur, dans lequel se sont poursuivies, avec une discrétion toute romaine, les négociations qui ont abouti à l'acte historique du 11 février 1929. Ce fut un coup de maître du dictateur italien que de comprendre l'intérêt politique de la solution d'un problème épineux, datant de soixante ans déjà et de savoir consentir, pour y arriver, des sacrifices qui peuvent étonner un homme politique français : je pense particulièrement au concordat joint au traité. Il fallait se libérer pour cela de doctrines et de préjugés tenaces, même dans une portion du parti fasciste. Il y fallait aussi une continuité de vues ne se laissant pas détourner par les incidents de politique courante, tels que l'affaire des scouts catholiques. Ceci dit, il faut bien reconnaître que tout eût été inutile si M. Mussolini n'avait eu en face de lui des interlocuteurs d'une hauteur de vues sans égale et qui ont su manifester le plus noblement la faculté d'adaptation de l'Eglise aux circonstances du temps, sans abandonner une ligne de ses principes éternels. M. Devoghel suit, pas à pas, la marche des idées et des incidents dans le monde politique italien : de nombreuses citations de revues, de presse, de discours des hommes d'Etat, illustrent son récit. Des annexes du plus haut intérêt pour le juriste et pour l'historien viennent compléter cet ouvrage dont il n'est pas exagéré de dire, avec M. le baron Beyens, qu'il constitue un réservoir de matériaux où ne manqueront pas de puiser les annalistes de la question romaine.

Charles Gallot.

ART CHRÉTIEN

Charles Diehl. *Manuel d'art byzantin,* 2e édition, revue et augmentée. Paris, Picard, 1925-26. 2 vol. in-8° de xv-946 pages, 448 planches et figures.

Dans cette nouvelle édition du *Manuel d'art byzantin,* l'auteur a largement tenu compte des importants travaux publiés depuis la première édition, qu'il s'agisse des problèmes des origines de l'art chrétien oriental, ou de recherches nouvelles sur les écoles d'art de la Renaissance des xiv^e^ et xv siècles. Cette révision et ces additions ajoutent encore à la valeur de cet ouvrage devenu classique. Il est

divisé en quatre parties qui traitent respectivement des origines et de la formation de l'art byzantin, du premier âge d'or de l'art byzantin, dont l'apogée coïncide avec le règne de Justinien au VI^e^ siècle, du second âge d'or de l'art byzantin contemporain des empereurs macédoniens et des Comnènes, et enfin de la dernière évolution de cet art du milieu du XII^e^ siècle au milieu du XVI^e^ siècle. Avec une érudition profonde, dégagée de tout effort et guidée par un sens aigu des nuances, le maître expose tout d'abord le rôle des influences syriennes, égyptiennes et anatoliennes dans la constitution de l'art byzantin et les met en balance avec les vieilles traditions hellénistiques. Puis, dans chacune des grandes périodes de l'art byzantin, il étudie méthodiquement les monuments de l'architecture civile et religieuse, les monuments de la peinture (mosaïques, fresques et enluminures de manuscrits), les tissus, les sculptures, l'orfèvrerie et les arts du métal, etc. De larges vues d'ensemble dominent ce savant exposé qui a l'immense mérite de respecter l'ordre historique et précisent la courbe de cette évolution artistique.

Dans une conclusion magistrale, qui éclaire l'ouvrage tout entier, l'auteur dégage sa pensée en une forte synthèse, puissant raccourci des théories dont le détail vient d'être exposé. « L'art byzantin naquit au moment où le christianisme triomphant réclamait des formes d'art nouvelles, au moment aussi où le réveil des vieilles civilisations indigènes contenait et refoulait dans tout l'Orient l'essor longtemps victorieux de l'hellénisme. » C'est la combinaison de la tradition grecque classique et des influences orientales qui « introduisit dans l'art byzantin ce mélange de libre fantaisie et d'immobilité solennelle qui fut, aussi longtemps qu'il dura, un de ses caractères les plus remarquables ». Le point où ces diverses influences se rencontrèrent et se combinèrent, ce fut Byzance : telle est la raison pour laquelle il faut continuer à appeler cet art chrétien d'Orient, l'art byzantin. Après l'apogée du premier âge d'or, « la révolution iconoclaste, tout en portant à cet art des coups sensibles, l'arracha à sa torpeur commençante et lui infusa une fraîcheur et une vie nouvelles », qui préparèrent l'avènement du second âge d'or, avant qu'une dernière Renaissance n'éclairât d'un tardif et émouvant rayon l'empire décadent des Paléologues.

Sans doute, cet art fut trop attaché au passé. Environné de modèles d'un mérite éclatant, il crut pouvoir se dispenser d'être créateur et il subit, sans jamais s'en affranchir, l'opiniâtre tutelle de l'Eglise. Par là-même, il manqua plus d'une occasion de se renouveler, mais il n'en reste pas moins vrai que, durant tout le Moyen Age, Byzance ne cessa pas d'être la grande initiatrice artistique, dont notre art occidental trahit à diverses époques, suivant les pays, la puissante influence. De là, l'obligation de signaler à nos lecteurs ce livre si clairement composé que l'on soupçonne à peine, en le lisant, la subtile complexité des problèmes dont il propose l'élégante solution. Jean VALLERY-RADOT.

R. de Lasteyrie. *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*. Seconde édition, revue et augmentée d'une bibliographie critique par M. Marcel Aubert. Paris, Picard, 1929. In-4° de VII-857 pages, pl., fig.

M. Marcel Aubert, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes, vient de donner une seconde édition de cet ouvrage classique, publié en 1911, et épuisé depuis longtemps. On sait comment le comte de Lasteyrie en avait conçu le plan. Pour bien faire comprendre l'architecture romane, il avait jugé nécessaire d'en rechercher les origines les plus lointaines, et c'est ainsi qu'il avait été entraîné à remonter aux origines mêmes de l'architecture chrétienne. Tout en ne voulant traiter que des monuments de la France, il ne put néanmoins s'empêcher de « sortir çà et là des limites qu'elle avait au Moyen Age, car pour les époques très lointaines, les monuments qui ont été les précurseurs de ceux auxquels est consacré ce volume, ont disparu de notre sol et pour savoir comment ils étaient faits, il faut étudier les édifices similaires dont les restes se sont conservés en Italie, en Orient et même en Afrique ». C'est ainsi que les premiers chapitres sont consacrés à l'architecture chrétienne des origines au VIII[e] siècle et à l'architecture carolingienne de la France, des bords du Rhin et de l'Italie.

Après cet exposé, l'auteur aborde l'étude des églises romanes proprement dites, riches de tout cet héritage lointain, qui explique leur construction et leur décor. Plans, voûtes, supports, baies, portails, tours, façades, décor, peinture murale, peinture sur verre, mosaïque, sculpture, etc., constituent autant de chapitres de cette admirable synthèse qui n'a rien perdu de son importance, comme l'explique M. Marcel Aubert en tête de son avertissement et dont « la place reste la première dans le domaine de l'architecture du Moyen Age ». Aussi M. Aubert n'a-t-il apporté aucun changement au texte du volume qui exprime la pensée et la doctrine du maître. Il a eu l'excellente idée, par contre, de dresser une bibliographie critique des ouvrages parus sur la question depuis 1911 et de présenter à la fin du volume, chapitre par chapitre, un supplément bibliographique et critique exposant les résultats des derniers travaux relatifs à l'archéologie chrétienne, préromane et romane.

Dans ce supplément, nous nous plaisons à souligner quelques chapitres particulièrement importants, notamment ceux consacrés aux origines orientales de l'architecture chrétienne, à la classification des écoles romanes, à la sculpture. Le classement habituel des écoles a subi d'heureuses modifications et le développement sur les églises à coupoles d'Aquitaine met le lecteur au courant des intéressantes mises au point qui résultent des travaux du récent Congrès archéologique de Périgueux.

Cette deuxième édition de l'ouvrage du comte de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane* et son pendant

récemment paru *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique,* tous deux publiés par les soins de M. Marcel Aubert, ont le mérite de fixer d'une façon magistrale la doctrine officielle française d'aujourd'hui en matière d'archéologie médiévale.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

Chanoine Clément TOURNIER. *Le bienheureux Bertrand de Saint-Geniès.* Toulouse, Ed. Privat, 1929. Petit in-8° de 253 pages. Prix : 12 francs.

Cette intéressante biographie a été publiée par M. le chanoine Tournier à l'occasion du septième centenaire de l'Université de Toulouse. Bertrand de Saint-Geniès (1260-1350) fut en effet l'un des professeurs *utriusque juris* les plus réputés d'alors à l'Université toulousaine. On ne sait pas en quelle année il commença son enseignement. Mais on a la preuve qu'en 1311 il était professeur. Sa compétence juridique était grande. Il fut l'homme de confiance du pape Jean XXII, dont il était le compatriote. Sans cesser d'être professeur à Toulouse, il fut l'auditeur des causes du sacré palais. A ce titre, il fit partie de la Commission chargée de préparer la canonisation de saint Thomas d'Aquin. Il reçut du pape plusieurs missions en Italie.

Le 4 juillet 1334 il fut nommé au siège patriarcal d'Aquilée. Malgré son âge avancé, il fit preuve d'une activité remarquable. Contre des adversaires pleins d'audace il sut défendre, les armes à la main, les biens et les droits de son Eglise. Dans l'administration de son vaste diocèse, il montra toutes les vertus d'un saint évêque. Il observa la résidence, il réforma les abus, il eut le souci des âmes, il pratiqua la charité. Le 6 juin 1350 il mourut d'une façon tragique, victime d'un guet-apens que lui avait tendu son ennemi irréconciliable Henri II de Goritz. Il laissa une réputation de sainteté que le pape Clément VIII sanctionna par le décret du 27 avril 1599.

René DELÈGUE.

Renée ZELLER. *Lacordaire* (Collection : Les grands Cœurs). Paris, E. Flammarion, 1929. In-12 de 219 pages. Prix : 12 francs.

Après la *Vie de Lacordaire* du R. P. Chocarme, vie très pieuse, après le *Lacordaire* orateur du comte d'Haussonville, livre ingénieux, plus qu'émouvant, M^lle^ Zeller publie une étude sur *Lacordaire* apôtre. Ame de feu, toute de droiture et de magnanimité, tel nous est représenté le grand dominicain en des pages d'une langue sans défaut.

Lacordaire est un apôtre. Restaurer la religion en France, conquérir les âmes pour les mener à Dieu, tous les efforts de son acti-

vité dévorante tendront à ce but. Lors de sa collaboration mennaisienne, Lacordaire nous est montré surmontant un instinctif éloignement pour la personne de Lamennais, afin de servir l'Eglise dans la rénovation de la société; le sous-titre de l'*Avenir* n'était-il pas : « Dieu et liberté ? » A Notre-Dame, le succès inouï des premières conférences semble combler son désir d'apostolat. Pourtant son humilité s'épouvante; il s'éloigne; et, seules les instances de Mgr de Quélen le décideront à reparaître dans la chaire illustre. Porté à la députation, il se retire après onze jours de séance; incompris à la Chambre, il sent que là sa parole ne rapporte rien à Dieu.

M[lle] Zeller a pénétré avec justesse et piété cette noble personnalité. L'orateur, l'écrivain, l'homme politique, le restaurateur en France de l'Ordre dominicain, l'éducateur de la jeunesse nous apparaît toujours dominé par l'unique volonté de servir l'Eglise et Dieu.

J. M.

Emile Barthès. *Eugénie de Guérin, d'après des documents inédits.* Paris, Gabalda, 1929. 2 vol. in-8° de XIV-447 pages et VIII-356 pages.

— *Eugénie de Guérin. Lettres à son frère Maurice* (1824-1839). Paris, Gabalda, 1929. In-8° de XXI-116 pages.

On se demandera ce que Eugénie de Guérin peut avoir à démêler avec l'histoire de l'Eglise de France et pourquoi il en est fait mention dans cette revue. Il y a à cela cependant deux raisons pertinentes, la première est que l'auteur est un membre de notre clergé, professeur de philosophie au grand séminaire d'Albi, la seconde est qu'Eugénie de Guérin, écrivain subtil et original, est en même temps un excellent témoin de la nature et de l'intensité du sentiment religieux dans le Tarn en la première moitié du XIX[e] siècle. A l'égard de son frère Maurice, qui eut, au contraire, de longues crises de doute qu'il partageait avec son ami Barbey d'Aurevilly, la délicate épistolière du Cayla, aînée de cinq ans, agit, dans ses lettres ou dans le *Journal* qu'elle lui destina comme une véritable directrice de conscience. Elle l'avait fait aussi dans les lettres, en majeure partie perdues, qu'elle lui adressait lorsqu'il était à La Chênaie en Bretagne auprès de Lamennais (1832-1834). Le fameux *Journal,* qu'on ne peut guère lire aujourd'hui que mutilé dans l'édition Trébutien de 1862 et dont M. Barthès nous donnera une édition définitive annotée, reste un des plus beaux livres et des plus édifiants qu'on puisse mettre entre les mains de tous.

A la soutenance en Sorbonne — car il s'agit d'une thèse de doctorat ès lettres — certain juge, un peu sévère, a accusé l'abbé Barthès d'avoir rassemblé un dossier de canonisation ou de béatification : reproche injuste, car son œuvre est absolument scientifique, fondée en majeure partie sur des inédits patiemment rassem-

blés et indemne de tendance apologétique. Le seul point sur lequel on puisse se séparer de l'auteur est qu'il n'admet pas que sa pure héroïne ait pu s'éprendre du beau gentilhomme de lettres Barbey d'Aurevilly à qui est adressé le *Journal* après la mort de Maurice (1839). Il est vrai qu'il n'y a pas de témoignage direct émané d'elle, mais il y a celui, unilatéral sans doute, de l'objet de ce sentiment, peut-être inconscient, mais si naturel et si humain.

Quand l'abbé Decahors, qui prépare une autre thèse sur *Maurice de Guérin*, nous l'aura livrée, nous possèderons un diptyque où apparaîtra en pleine lumière le beau couple fraternel.

Gustave Cohen.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Auguste Bouchayer. *Les Chartreux maîtres de forges.* Préface de M. J. Chevalier, professeur à l'Université de Grenoble. Grenoble, éditions Didier et Richard, 1927. In-8° de 245 pages.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les Chartreux ont possédé, en Dauphiné, de nombreuses forges qui ont alimenté une industrie métallurgique très active. C'est l'histoire de cette industrie que nous raconte M. Bouchayer, dans un livre orné de bois en couleurs, de dessins et de cartes qui donnent à l'ouvrage une véritable valeur artistique. En ce qui concerne les origines de cette industrie, l'auteur arrive à des conclusions qui sont de la plus grande importance, ainsi que le remarque, dans une préface de haute portée, M. J. Chevalier. Il semble bien que ce sont les Chartreux qui ont découvert, dès le XII^e^ siècle, les procédés qui caractérisent la métallurgie moderne et qui ont été la source de tant de progrès. « Si les maîtres de forges cartusiens, dit M. Chevalier, revenaient parmi nous aujourd'hui, eux dont les hauts fourneaux, à leur époque de plus grande prospérité, produisaient quarante quintaux de gueuse par jour, ils admireraient certes les dimensions de nos usines métallurgiques et leur puissance de production formidable, mais notre technique ne les surprendrait point et elle leur apprendrait au demeurant peu de chose; ils n'auraient qu'à regarder la coulée pour reconnaître qu'on n'a rien changé d'essentiel aux procédés en usage chez eux depuis le XII^e^ siècle. »

On constate ainsi, une fois de plus, combien la civilisation matérielle a été servie par ces moines qui ne semblaient vivre que pour prier et méditer. Ils représentent une double force de pensée et d'action capable de provoquer de nouveaux progrès et de les utiliser. Telle est la conclusion que nous suggère la lecture de ce beau livre, plein d'admiration légitime pour l'œuvre merveilleuse et si bienfaisante des Chartreux.

E. Griffe.

Georges Rigault. *Les Frères des Ecoles chrétiennes* (Les grands Ordres monastiques). Paris, Grasset, 1928. In-12 de 246 pages. Prix : 12 francs.

On connaît le programme de la Collection des grands Ordres monastiques : biographie détaillée du fondateur, description de la maison mère, journée des religieux, état actuel de la congrégation.

Et d'abord une question préalable. Les Frères des Ecoles chrétiennes sont-ils un ordre monastique ? M. Rigault la tranche par l'affirmative, mais elle est pour le moins douteuse : car les Frères ne sont pas prêtres; ils sont en outre un ordre actif, et non contemplatif comme les Chartreux.

Rien de plus attachant dans ce livre que la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle. De bonnes pages mettent en relief les initiatives pédagogiques du fondateur. Quelques détails intéressants sont donnés sur les maisons des Frères en Belgique, notamment sur la maison-mère à Lembercq-les-Hal, avec son régime, son chapitre, ses archives et ses reliques. Mais on regrette que douze pages seulement sur deux cent quarante soient consacrées à l'œuvre elle-même. Comme on eût aimé connaître, autrement que par leur nomenclature, des fondations comme le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie (ou des Petits-Carreaux), Froyennes, le collège des Frères à Rome, ceux aussi de l'Amérique du Sud, à Buenos-Aires et à Montevideo, et surtout le grand collège du Caire, qu'a visité récemment le roi d'Egypte !...

Paul Deslandres.

HISTOIRE LOCALE

Mme Bellaud-Dessalles. *Histoire de Béziers, des origines à la Révolution française*. Béziers, Clareton, 1929. In-16 de xv-282 pages, avec illustrations.

L'histoire de l'église de Béziers occupe près de la moitié du livre de Mme Bellaud-Dessalles et, certes, nous ne nous plaindrons pas de la part qui lui est faite. Toute la vie de cette région, sous l'ancien régime, est en effet intimement mêlée à la question religieuse, bien que cette impression ne ressorte pas du présent livre. Cela tient sans doute au fait que les événements y sont relatés dans l'isolement d'une succession chronologique, sans souci de leur connexité, ni des influences ou des réactions dont ils ont été souvent le résultat. Cette méthode a privé de vie le texte : les grandes passions, aux haines violentes, qui ont secoué Béziers de leurs spasmes, y paraissent des choses mortes.

La question des origines de l'église de Béziers nous accueille dès les premières pages du livre, mais c'est pour nous laisser au seuil d'un désert d'incertitudes que traverse seul le chameau de saint

Aphrodise et non sans obstacles. Au IVe siècle, nous voyons l'église de Béziers infectée d'arianisme. Saint Hilaire, venu pour y défendre la vérité, n'y trouve que le chemin de l'exil. Plus tard, c'est l'hérésie albigeoise qui la corrompt jusqu'aux moelles. Trois siècles après, c'est le protestantisme qui s'y épanouit à tel point que l'évêque lui-même apostasie et se marie. Bref, cette région semble une terre d'élection pour l'hérésie et l'on ne peut s'empêcher de regretter la passivité de l'auteur devant ce fait dont il ne paraît pas s'apercevoir et dont il aurait peut être pu nous expliquer la cause mystérieuse.

Quant à la croisade des albigeois, ses causes sont analysées d'une façon bien superficielle. Par contre, le jugement porté sur les conséquences de la réunion de Béziers au royaume de France, dénoterait une ignorance très nette de l'histoire méridionale des XIIIe et XIVe siècles, si l'auteur n'avait soin de se contredire dans le chapitre suivant.

Le grand mouvement religieux du XIIIe siècle comprenant l'installation à Béziers des Franciscains, des Clarisses, des Frères-Prêcheurs, des chanoinesses du Saint-Esprit et des ermites de Saint-Augustin, se réduit à un chapitre topographique. Il eut pourtant été intéressant de voir quelle put être l'influence de ces ordres nouveaux, pleins d'un jeune sentiment d'apostolat, sur une civilisation dont l'auteur nous a laissé entrevoir la corruption.

C'est encore une déception que nous éprouvons, lorsque après la dévastation de la Réforme, Mme Bellaud-Dessalles, sans s'en douter, nous met en présence de la renaissance catholique du début du XVIIe siècle. Nous devinons bien, lorsqu'elle nous parle de l'installation des Capucins, de l'ouverture du Collège des Jésuites et de la fondation de la congrégation de Sainte-Elisabeth sous la vigilante protection des évêques Thomas et Jean de Bonsi, que ces faits se rattachent au grand mouvement dont le cardinal de Bérulle fut un des plus actifs promoteurs, mais enfin l'auteur ne nous le dit pas.

Dans la suite du XVIIe siècle, une grande action charitable, j'allais dire sociale, se développe à Béziers, sous les formes les plus diverses, par l'arrivée des religieuses de la Charité Notre-Dame, des Ursulines, des Minimes et des Lazaristes, la réorganisation des hôpitaux, la fondation de la Miséricorde et les confréries de pénitents de toutes couleurs. Quel rapport y a-t-il entre cette action et cette renaissance dont nous parlions plus haut ? En est-elle le fruit ou la suite ? Il y a là une absence de critique regrettable.

Enfin, le livre ne contient pas une ligne sur la dernière des grandes crises religieuses de l'ancien régime : le jansénisme. Les diocèses de Montpellier et de Saint-Pons, ardents foyers de jansénisme avec Colbert et Percin de Montgaillard, étreignaient celui de Béziers. Il aurait été intéressant de savoir si cette ville, jusqu'alors si propice aux germes de l'erreur, n'a point démenti son passé et, dans ce cas, d'en rechercher la cause.

M. Oudot de Dainville.

P. DE SALINIS. S. J. *Marins et missionnaires. Conquête de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1853.* Paris, Téqui, 1927. In-8° de 296 pages. Prix : 20 francs.

L'auteur a utilisé des relations conservées chez les descendants des officiers de marine qui prirent part à l'expédition de 1853 et des notes fournies par les missionnaires de Nouméa; il ne paraît pas avoir consulté les archives du ministère de la marine. Son livre retrace l'histoire des débuts des missions catholiques en Nouvelle-Calédonie, débuts particulièrement pénibles car les malheureux canaques évangélisés par les pères Maristes, peuvent être comptés parmi les échantillons les plus dégradés de l'espèce humaine. Les missionnaires rendirent les plus grands services à l'amiral Febvrier des Pointes, chargé de prendre possession de l'île au nom de la France. L'opération, qui eut lieu le 24 septembre 1853, présentait de sérieuses difficultés; elle fut préparée en grand secret, car on devait éviter d'éveiller l'attention de l'Angleterre et de provoquer ses protestations. Les détails très circonstanciés donnés par le R. P. de Salinis sont parfois très curieux. Ainsi que l'atteste le nombre respectable d'éditions obtenues par son livre, qui ne s'adresse pas spécialement aux érudits, son histoire de la collaboration des missionnaires et des marins dans l'île océanienne présente un réel intérêt.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

Chanoine Clément TOURNIER. *Sous le clocher de Saint-Sernin.* Toulouse, Mazières et Laporte, 1928. In-8° de 263 pages.

Ce livre est dédié aux paroissiens de Saint-Sernin qui y retrouveront des articles parus dans le bulletin paroissial, ou l'écho de paroles prononcées dans la chaire de leur église. Mais d'autres lecteurs aussi liront ces pages, quelques-unes inédites, avec plaisir et profit. Ils y verront revivre les grandes fêtes célébrées à l'occasion du 6e centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, du 7e centenaire de la mort de saint François d'Assise ou en l'honneur de la petite sainte de Lisieux. Aux sujets d'actualité se mêlent quelques pages d'histoire locale très intéressantes, et même quelques petits poèmes qui révèlent chez le distingué curé de Saint-Sernin autant de flamme que de savoir et de goût.

J.-B. SABRIÉ.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Mémoire de la Société des lettres... de l'Aveyron.
Tome XXII, année 1928. Rodez.

P. Benoit : *A Rodez, sur le versant occidental durant les siècles*, p. 126-179. Etude des transformations subies depuis la période gallo-romaine par le quartier où s'élève la cathédrale de Rodez.

L. Roques : *Lettres de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, à Bernardin de Corneilhan, évêque de Rodez, au sujet de certains livres du cardinal G. d'Armagnac, d'après les manuscrits conservés à la bibliothèque de Carpentras (février 1628-juin 1636)*, p. 189-221.

P.-A. Verlaguet : *Deux documents sur l'ancien hôpital d'Aubrac*, p. 223-401. Le premier document contient un procès-verbal et une enquête concernant la prise et le pillage de l'hôpital, en 1595, par l'armée de Fosseuse, gouverneur du Gévaudan; le second, de 1694, est un mémoire sur l'état de l'hôpital d'Aubrac, avec avis de sécularisation de Mgr de Luzignen, évêque de Rodez.

L. Lempereur : *Ancien cimetière et anciennes croix de pierre à Cayssiols*, p. 403-406. Mise à jour de plusieurs sarcophages de grés, et description de deux croix de grés, l'une du xv^e^ siècle, l'autre de 1556.

H. Bousquet : *Deux contributions à l'histoire de l'abbaye de Conques*, p. 421-578. Ce sont d'abord des documents de 1296 et 1316 relatifs aux mas de Vielmont et de las Ginestas appartenant en franc fief à la famille Vielmont, qui les tenait de l'abbaye, et d'autre part une bulle du pape Innocent IV énumérant les domaines de l'abbaye de Conques; à la suite l'auteur a placé une étude sur les domaines de l'abbaye au milieu du xiii^e^ siècle.

B. de Gaulejac : *Un pèlerinage à Jérusalem au XIII^e^ siècle*, p. 579-587. Etude de quelques documents qui font mention d'un pèlerinage à Jérusalem, accompli en 1365 par des habitants de Millau.

Revue historique du Rouergue.
Tome V, 1929. Rodez, Imprimerie catholique.

Fr. Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite) *passim* (à suivre). Etude commencée en 1922. — C. Belmon : *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite), p. 117, 130, 138. Résumé des visites faites du 16 au 21 juin 1524. — P.-A. Verlaguet : *Notices sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire. I. Prêtres déportés à Bordeaux*, 2° Déportation

de ventôse an II (suite); 3° Déportation du 11 fructidor an II; 4° Autres victimes de la déportation, *passim*. — *Collations de bénéfices* (pour le diocèse de Rodez) (suite), *passim* (à suivre). Résumé des collations faites du 3 janvier 1730 au 18 septembre 1733, et du 7 mars 1686 au 18 août 1689.

L. Raylet: *Diocèse de Vabres: Une pétition*, p. 148; *Chanoines et curé*, p. 159; *Chanoines et évêque*, p. 175. Résumé de documents du XVIII[e] siècle relatifs au clergé du diocèse.

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.
Tome XLIX. Cahors, 1928.

E. Sol: *Le vieux Quercy* (fin), p. 1-12, 33-45. Etude des usages et des coutumes d'autrefois. Le travail a paru en volume en juillet 1929, à la librairie Nourry.

Général de Villaret: *A Montcuq, en 1587: Affaires consulaires se rattachant à la lutte contre les protestants, d'après des documents inédits* (suite), pagination particulière 65-138. Les textes publiés sont importants pour l'histoire du protestantisme.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.
Tome XXXVIII. Cahors, 1928.

E. Sol: *La Constitution civile du clergé* (suite), p. 160, 173, 329, 341, 353, 411, 425, 426, 442. — *Les Carmélites de Compiègne, Anne Pelras, de Cajarc*, p. 455, 474, 492. — *L'internement des ecclésiastiques. Les prisons du Lot*, p. 625, 634, 647. — *Prise de possession de Cahors par Jean Chandos, lieutenant du roi d'Angleterre*, p. 233-235. — A Foissac: *La famille de Cayx*, p. 255-258. Un membre de cette famille fut massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LV, 1927. Montauban, impr. Forestié.

Maurice Souleil: *Les incidents électoraux de l'an V dans le département du Lot*, p. 25-43. Les élections de germinal an V dans le département du Lot — qui comprenait alors une grande partie du département actuel de Tarn-et-Garonne — furent marquées par des violences et des désordres. Modérés (Montauban) et jacobins (Cahors) s'y affrontèrent. Les premiers, qui étaient la majorité, durent, en raison des sévices dont ils étaient l'objet, faire dissidence, et chaque groupe procéda séparément à la désignation de ses élus — Sallèles, Galtié et Selves pour les modérés, Lachièze, Delbrel et Poncet-Delpech pour les jacobins. Bien entendu, chacun revendiqua la validité de ses désignations. Quand la question vint devant les Assemblées — Cinq-Cents et Anciens — Sallèles, Galtié et Selves furent, après des débats assez vifs, déclarés élus. Ces décisions, accueillies avec joie à Montauban, furent, d'ailleurs, annulées au Coup d'Etat du 18 fructidor.

S. Canal: *L'armée royale à Castelsarrasin (1621-1622)*, p. 44-56. Tableau

fait d'après un compte consulaire de Castelsarrasin, des lourdes charges qu'eut à supporter la ville pendant près d'un an, après l'échec de l'armée de Louis XIII sous les murs de Montauban. Remise en état de l'enceinte, entretien des troupes qui se succédaient les unes aux autres, convois, corvées fournies pour la dévastation systématique des vignes autour de Montauban ou la destruction des ouvrages fortifiés pris sur les Huguenots, soins aux malades et aux blessés, etc., le tout non sans violences commises par les gens de guerre. On dut aussi faire des avances au Trésorier des guerres. La dépense pour un an monta à 12.566 livres.

Chanoine Galabert: *Les débuts de la Réforme sur les bords de la Garonne*, p. 57-69. Notes sur les dévastations commises, entre 1559 et 1575, dans la région de Gascogne actuellement comprise dans le département de Tarn-et-Garonne. Les habitants étaient réfractaires à la Réforme. M. G. indique les églises rurales qui furent ruinées par les bandes huguenotes, et insiste particulièrement sur la destruction des monastères de Belleperche par Sérignac (1570) et du Mas-Grenier par Ant. Astorg.

J. Momméja: *Inventaire sommaire des sceaux, matrices, poinçons et cachets, appartenant à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, p. 104-111. Trente-six objets (XIV^e-XIX s.).

Chanoine Géraldy: *L'église de Villenouvelle* [Montauban], *avant la Révolution*, p. 112-119. Annexe créé en 1684.

A. Perbosc et S. Canal: *Chartes de coutumes du Quercy en langue d'oc. Coutumes de Verlhac-Tescou*, p. 120-141. Texte original, remontant à 1473, de la traduction en langue d'oc de la charte latine de 1306; précédé d'une introduction, suivi d'un glossaire. La charte comprend 41 articles concernant les droits du seigneur, le consulat, la procédure judiciaire, le droit pénal, la chasse, les foires et marchés, etc.

S. Canal.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais.

55^e année, 1928. Tonneins, impr. Garonnaise, 1928.

F. Pasquier : *Charte romane de 1272, concernant le couvent du Paravi*, p. 18-20. Publication accompagnée de remarques philologiques.

Ch. Marboutin: *Libraires et imprimeurs agenais à la fin du XVI^e siècle*, p. 21-29. Malgré les ordonnances on trouve dans ces librairies une foule d'ouvrages protestants.

Ch. Marboutin: *Le cimetière de Gallamary*, p. 85-89, pl. Résultats de fouilles dans un cimetière carolingien.

Ch. Durengues: *Galéas de La Rovère, évêque d'Agen* (1478-1487), p. 92-122. Histoire d'une compétition du siège épiscopal d'Agen, entre trois candidats. Le candidat du pape reste maître de l'évêché, après de nombreuses années de démêlés.

Ch. Durengues: *Une querelle de moines au XVII^e siècle: Le siège du couvent de Bonencontre*, p. 141-165. Tribulations d'un provincial de Tertiaires de Saint-François ou Picpuciens, qui ne peut se faire reconnaître de plusieurs couvents de sa province.9emfyhpelaoindrétumfhyp

E. Lafont : *Les Pénitents-Bleus de Villeneuve-sur-Lot*, p. 201-231, 287-315., pl. Histoire d'une compagnie de pénitents fondée en 1611 et qui s'est transformée au XIX^e siècle en société de secours mutuels.

R. Bonnat: *La petite oie de M. de Condom*, p. 268-269. Redevance spéciale perçue sur certaines paroisses du Condomois.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome LV. Périgueux, 1928.

J. Roux: *Visite canonique du diocèse de Périgueux en 1688* (suite), p. 48-49, 98-100, 145-148, 190-196, 237-244. Archiprêtrés de Valeuil (26 églises), de Peyrat (31), de Villamblard (41) et de Chantérac (13).

M. Danneby: *Sergeac et son église*, p. 85-90, avec plan. Eglise de Templiers (?) fortifiée au XIV^e^ siècle, et endommagée pendant les guerres de religion.

A. Dubut: *Quelques mouvements d'opinion dans le Ribéracois en l'an III de la R. F.*, p. 134-137. A la Tourblanche, des femmes veulent s'opposer à ce que le presbytère soit affecté au logement de l'instituteur, conformément à l'art. 5 du décret du 27 brumaire. En divers autres lieux, la population entend faire sonner l'Angelus, la Noël, etc.

De Bourdeille: *Charte de Pierre, évêque de Limoges, administrateur de l'évêché de Périgueux en 1101*, p. 156-160. Au sujet d'un différend entre les abbayes de Saint-Astier en Périgord et de Baignes en Saintonge, en l'absence de l'évêque de Périgueux, parti pour la croisade.

X. de Monteil: *Des anciens droits de banc et de sépulture*, p. 181-189.

G. Lavergne: *Lettres missives adressées aux consuls et à l'évêque de Sarlat*, p. 209-217, 259-282. Durant une période critique de la guerre de Cent Ans (1406-1420), lorsque la ville de Sarlat était menacée par les garnisons anglo-gasconnes de Castelnaud et de Bigaroque, et qu'il était extrêmement difficile de faire respecter les trèves négociées entre la France et l'Angleterre.

J.-M. Maubourguet: *Fénelon, prieur de Saint-Avit-Sénieur*, p. 218-221. Actes inédits de l'élection de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, doyen de Carennac, au priorat de la collégiale de Saint-Avit et de la confirmation de cette élection par l'évêque de Sarlat (janv.-févr. 1688).

Ch. Lambert: *L'administration, les études et la discipline au collège de Périgueux sous l'ancien régime*, p. 222-236, 283-301.

Géraud Lavergne.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.
Tome XXI, année 1928. Bordeaux, Féret.

Marcel Bataillon: *Sur André de Gouvéa*, p. 49-62. Reproduit et commente une lettre du célèbre principal du collège de Guyenne à Bordeaux, datée du 17 août 1537 et adressée à l'ambassadeur du Portugal à la cour de France, Ruy Fernandez. Elle nous éclaire sur l'attitude religieuse du savant humaniste, gagné aux idées d'Erasme et de Lefèvre d'Etaples plutôt qu'à celles de Luther, et nous montre à quel point cette attitude était, à cette époque, conforme aux sentiments de l'élite bordelaise.

Marius Mac Cordlowes: *Les premières relations commerciales entre Bordeaux et les Etats-Unis d'Amérique* (1775-1789), p. 31-40, 75-90, 128-140. L'auteur a divisé en quatre périodes l'étude très documentée

qu'il a faite de ces relations commerciales. La première s'étend de 1775, date approximative des premières révoltes de la Nouvelle-Angleterre contre la métropole, jusqu'au 6 février 1778, date de l'alliance franco-américaine; c'est la période anglaise. La deuxième va du 6 février au 10 juillet 1778, début des hostilités. La troisième commence au 10 juillet 1778 et se termine le 3 septembre 1783, date du traité de Versailles. La quatrième et dernière s'étend de 1783 à 1789; c'est la période française.

R. Brouillard: *Madame Bouquey et les Girondins*, p. 145-160. Exposé du rôle exact que joua cette femme lors de la proscription des Girondins, au moment de leur arrivée à Saint-Emilion. L'auteur discute et précise le témoignage de Buzot et le récit qu'en a donné G. Lenôtre, dans une étude récente: durée de leur séjour chez leur protectrice, date de leur arrivée et de leur départ. Ce travail complète très heureusement les *Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits*, que R. Brouillard avait données dans la *Revue historique de Bordeaux*, en 1912, 1913 et 1920.

Revue des Etudes anciennes.

Tome XXX, 1927. Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 4e série.

H. de Gérin-Ricard: *Un nouveau fines de la cité d'Aix découvert près Gardanne* (communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 22 avril 1927). C'est une borne rectangulaire, en calcaire de la région, en tout semblable aux autres *fines* connus dans les environs d'Aix; elle mesure 0 m. 62 de hauteur, 0 m. 43 de largeur et 0 m. 30 d'épaisseur, mais elle est incomplète. On y lit FINE — AQU et FINES AREL. La récente découverte du fines de Gardanne porte à quatorze le nombre de ces bornes qui ont été signalées et à six celui des bornes existantes.

J.-H. Palanque: *Un épisode des rapports entre Gratien et saint Ambroise*, p. 291-301. A propos de la lettre I de saint Ambroise dans l'édition bénédictine (pl. XVI, 875-879). Cette lettre, écrite par Ambroise à Gratien, contient la promesse d'éclairer l'empereur sur les rapports du Saint-Esprit avec les autres personnes de la Trinité; elle indique aussi que l'empereur a spontanément restitué à l'évêque de Milan une basilique occupée par les Ariens. D'après les données, l'auteur de l'article date cette lettre des premiers mois de 380; le billet de Gratien serait écrit de Trèves en janvier, la lettre d'Ambroise, adressée à Aquilée, dans la seconde quinzaine de mars.

Gabriel Loirette.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 52e année, 1928. Dax, H. Labèque.

Paul Burguburu: *Une sportelle de Notre-Dame de Rocamadour (Lot) du XIIIe siècle au Musée de Borda, à Dax*, p. 213-216. L'auteur estime que « l'origine du moule qui a servi à couler la sportelle de Dax peut être fixée au début du XIIIe siècle ».

Xavier de Cardaillac: *Les blasons sculptés sur la porte en bois de l'église de Lit (Landes)*, p. 84-87. L'auteur se demande comment expliquer sur cette porte, de la fin du XVe siècle, la présence d'un écusson abbatial et les écussons de la Maison de France. — *La poutre historiée de l'église d'Aurelhian (Landes)*, p. 156-157. Cette poutre semble de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe. Son ornementation étoilée, angulaire et

curviligne » se retrouve en Aragon, dans la vallée d'Andorre, dans les Landes et s'est même étendue, au Moyen Age, jusqu'en Dordogne ».

Césaire Daugé: *Le mariage et la famille en Gascogne, d'après les proverbes et les chansons*, p. 27-42, 93-120, 197-212, 245-261. Continuation d'articles commencés en 1914.

J. Lacouture: *Documents inédits sur la constitution civile du clergé dans les Landes*, p. 23-26, 89-94, 171-174, 239-245. Ce n'est pas une histoire d'ensemble que l'auteur entreprend sur l'application de la fameuse constitution civile du clergé dans les Landes; il se borne à publier quelques documents inédits, expliquant, comme il convient, les circonstances qui les ont provoqués.

Victor Montiton: *Monographie de Seignosse*, p. 45-60, 121-136, 181-196, 263-277. Cette monographie n'intéresse qu'en partie l'histoire religieuse; signalons les pages consacrées au presbytère (192-194), à l'église, au cimetière (195-196) et aux cultes (269-274).

Pierre Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, tome XXIII. Auch, 1928.

A. Clergeac: *Mme de Bellegarde et Mgr Dessole, évêque de Digne et de Chambéry*, p. 192-202. C'est la première partie d'une étude sur les relations d'étroite et de respectueuse amitié qui existaient entre ces deux personnages. On a, prises sur le vif, les impressions de ce prélat gascon qui vécut dans deux évêchés des Alpes.

A. Clergeac: *M. l'abbé Fernand Sarran, supérieur du petit séminaire d'Auch*, p. 222-234. Etude sur l'œuvre littéraire de ce prêtre éminent qui fut à la fois folkloriste, félibre, poète lyrique et dramatique, critique littéraire et orateur.

A. Clergeac: *Notes diverses sur des indulgences pour l'église de La Romieu*, p. 20; *pour la cathédrale de Lombez*, p. 43; *sur le cardinal de Roux, curé de Samatan*, p. 60; *sur deux curés de Mirande sous le pontificat de Jean XXII*, p. 119; *sur deux curés de Montaut et de Pessan en 1317*, p. 127.

P. Coste: *Saint Vincent de Paul à la Cour*, p. 61-74, 106-119, 159-187, 202-216. Dans ce chapitre de la vie de saint Vincent, M. Coste traite tour à tour de saint Vincent assistant le roi Louis XIII à ses derniers moments, directeur de la reine Anne d'Autriche, membre du Conseil de conscience où il s'efforce de veiller à une distribution plus éclairée des bénéfices ecclésiastiques et au bon choix des évêques, réformateur des mœurs du clergé séculier et des Ordres monastiques.

L. Dantin: *D'une dame du monde à un évêque. Discussion théologique sur la question des serments*, p. 5-20, 49-60. C'est la mise en œuvre d'une correspondance entre Françoise de Franclieu, femme de M. de Journet, intendant en Armagnac, Bigorre et Béarn, et Mgr François de Gain-Montagnac, évêque exilé de Tarbes, touchant la promesse de soumission aux lois de la République imposée par la Convention, le serment de haine, œuvre du Directoire, et sur la promesse de fidélité exigée avec plus ou moins de rigueur sous le Consulat.

A. Degert: *Les conciles gascons*, p. 32-45, 120-128. Suite de l'histoire de ces conciles où il est traité des conciles gascons et des réformes grégoriennes, des conciles et de l'hérésie albigeoise.

J.-B. Marboutin: *Quelques églises disparues du canton de Valence-sur-*

Baïse, p. 79-86, 128-134, 168-173. L'auteur énumère, d'après les documents d'archives et les minutes notariales, ces églises disparues. Près des deux tiers des églises qui existaient à la fin du XVIII[e] siècle ont disparu et de certaines il ne reste pas le moindre souvenir.

P. TALLEZ: *Mgr Claude-Louis-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch*, p. 134-138. Suite des notes critiques pour servir à l'histoire de la vie de ce prélat. Il est ici traité de l'affaire des cimetières.

P. TALLEZ: *Une « Gasconne » annonciatrice de Jeanne d'Arc*, p. 185. A la suite d'une note de J. Quicherat, rééditée dans *La Sainte de la patrie*, de Mgr Touchet, M. P. T. demande si on ne pourrait savoir d'où était Marie Robine, qui avait annoncé au roi Charles VII la venue de Jeanne d'Arc.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers. XXIX année. Auch, 1928.

J. CLERMONT: *L'église abbatiale de Simorre*, p. 15-41, 115-136. De la vieille ababye de Simorre, il ne reste plus que l'église forteresse. M. Clermont en fait la description et l'histoire.

J. GARDÈRE: *Notices des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution*, p. 93-99, 263-275. Cette nouvelle série comprend 28 notices.

Louis SAINT-MARTIN: *Les biens du clergé à Simorre au XVIII[e] siècle*, p. 84-92. Déclaration du curé de Simorre concernant les revenus de sa cure et de son annexe, Tournan, et publication de l'acte de M[e] Théodelin, notaire à Auch, par lequel Sébastien Marchal, sequestre de l'abbaye de Simorre après la mort de François Thomas de Pujet, en 1733, afferme les revenus de l'abbaye. — *Les revenus de l'abbé de Simorre en 1730*, p. 378-383. Publication de l'accord survenu entre l'abbé et les religieux au sujet du partage des revenus.

L. SAINT-MARTIN: *Legs Marseillan (1590) et la confrérie de Saint-Valentin de Baillasbats*, p. 275-280. Ce legs consistait en une vigne léguée à la confrérie et dont le vin devait être bu le 14 février par les confrères. Des abus décidèrent l'archevêque à appliquer le revenu de la vente de ce vin à l'achat d'ornements pour l'église de Baillasbats. — *Une lettre de Dom Brugèles*, p. 384-385. Ecrite au sujet d'une mission septennale, fondée chez les Jacobins en faveur de l'église de Baillasbats, 21 janvier 1746.

A. CLERGEAC.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XXIII, 1928. Tarbes.

J. FRANCEZ: *Notes sur la chapelle de Sainte-Catherine du château d'Ossun*, p. 18-28. Son origine remonte à la seconde moitié du XV[e] siècle.

J. FRANCEZ: *Liste des prêtres insermentés du lieu d'Ossun, qui sont partis pour l'étranger le 24 septembre 1792*, p. 100.

E. LAFFORGUE: *Histoire des évêques et du diocèse de Tarbes*, p. 29-31 60-68, 101-115, 126-154, 192-199, 224-233. Ces notes biographiques, précieux complément au *Gallia christiana*, vont de 1400 à 1751.

J. DUFFO: *Les confréries anciennes de Tarbes*, p. 47-50, 93-98, 121-126, 189-195, 218-223. Documents pris, pour la plupart, à ce qui a survécu des archives mêmes des confréries locales.

F. MARSAN: *Les statuts de l'ancienne confrérie du T.-S. Sacrement de Loudenvielle* (1637), p. 81-92.

J. Laporte: *Les Templiers ou les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Gavarnie et à Luz*, p. 178-188, 201-209. Etablit la réalité du séjour des Hospitaliers du XII[e] au XV[e] siècle et la fausseté de la légende persistante — créée par l'affirmation d'un écrivain, au XVIII[e] siècle — du séjour des Templiers à Gavarnie et à Luz.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Tome I. N[os] 25-26, juillet-décembre 1927, et table des fascicules 1 à 26.

Aug. Vidal: *Biographie du R. P. Elie Colin, S. J. (1852-1923)*, p. 698-702, 723-728. Résumé par l'auteur d'un ouvrage encore inédit sur le fondateur de l'Observatoire de Tananarive, né à Graulhet (Tarn).

Emile Thomas: *Conflit survenu en 1551 entre la municipalité de Réalmont et l'official d'Albi*, p. 728-731. Sous ce titre, M. l'abbé Thomas exploite une pièce notariale, en date du 22 novembre 1551, découverte par lui. Ce document révèle la façon dont la Réforme s'est introduite et installée à Réalmont, bourg royal fondé en 1272 par Philippe le Hardi. Ce sont les consuls qui, aux avents et carêmes précédents, ont fait monter dans la chaire de l'église paroissiale des prédicants hétérodoxes, sans demander pour eux approbation et autorisation à l'évêché. Le succès a été si grand, venant au lendemain de la constitution d'un groupe organisé à Castres, que l'official d'Albi, M. Jaufroy de Flauvenie de Brissac, agissant par autorité de l'évêque absent, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, cite devant son tribunal les consuls, puis fait célébrer à Réalmont une procession générale qui prend le caractère d'un acte de pénitence, de réparation, et comporte des gestes de malédiction contre les réformés de la localité. La réaction de l'autorité religieuse a pour résultat d'amener « la ville et université d'icelle » à se montrer favorable à la secte luthérienne, c'est-à-dire à se démasquer en dépit de la Chambre ardente et de l'édit de Châteaubriand (27 juin 1551). Les consuls, payant d'audace, ont dessein d'appeler l'official d'Albi comme d'abus devant le parlement de Toulouse, premièrement pour entrave aux prêches, secondement pour avoir ordonné la procession qui a jeté du discrédit sur leur ville. A cet effet, ils constituent des procureurs devant le notaire Tirevieille, à Réalmont même, le 22 novembre 1551. C'est le document qui nous renseigne et que M. Thomas a exhumé. Cet acte doit être lu entre les lignes. Les consuls s'y donnent pour d'excellents catholiques, résolus à poursuivre et faire condamner les religionnaires. C'est qu'il doit passer sous les yeux des parlementaires de Toulouse, lesquels appliquent rigoureusement les ordonnances d'Henri II et brûlent les sectaires convaincus. Ce jeu hardi consiste à représenter leur ville comme « diffamée », calomniée, outragée, et l'official comme un agresseur empiétant sur le domaine du roi, attitude de duplicité qui n'en imposera certes pas plus au parlement de Toulouse qu'à l'évêque d'Albi. Dans la suite, dès qu'il le put sans trop de dangers, Réalmont passa officiellement, consuls en tête, à la Religion. Parmi ces consuls était Raphaël Cujas, frère du célèbre jurisconsulte Jean, professeur de droit et conseiller au parlement de Toulouse, gagné au protes-

tantisme en 1548, victime des massacres de la Saint-Barthélemy, en 1572, ainsi que le frère aîné de son gendre, le conseiller Antoine de Lacger.

Le fait révélé par M. E. Thomas doit trouver place dans la note de J. Roman: *Origine et progrès des églises protestantes dans le Languedoc*, ajoutée à l'édition Privat de l'*Histoire générale de Languedoc* (t. XII, p. 71-91), éphémérides des églises protestantes en Languedoc de 1517 à 1562.

Tome II. N^os^ 27 et 28, 1^er^ et 2^e^ trimestres de 1928.

E. Thomas: *La fin d'un monastère*, p. 21-23. Analyse du procès-verbal de la délibération du 20 mai 1746 au chapitre de Saint-Pierre de La Salvetat (Tarn), monastère de bénédictines. Il s'agit de se disposer à se réunir aux bénédictines de Lautrec (Tarn), lesquelles, ne se recrutant plus, sont incapables d'assurer le service d'instruction des jeunes filles qui leur est confié. M. Thomas, qui a déjà consacré une centaine de pages de la *Revue du Tarn* (an. 1910 à 1912), à l'histoire de La Salvetat, a enrichi depuis son dossier de l'importante pièce en question.

Aug. Vidal: *Inventaire du mobilier liturgique et des ornements sacerdotaux de l'église Notre-Dame de Ladrèche*, dressé le 16 avril 1651, p. 28-33. Cette église, située à une lieue environ à l'est d'Albi, est signalée comme un sanctuaire de dévotion depuis la fin du XIII^e^ siècle. Le texte de l'inventaire est reproduit intégralement.

Colonel Brieussel: *Le rôle militaire du palais de la Berbie*, palais des évêques à Albi, p. 46-60, avec plan et coupe du donjon. Réflexions d'un spécialiste de l'artillerie et du génie à propos d'une ébauche, que l'auteur, M. le chanoine de Lacger, a reprise dans *Le château des évêques d'Albi* (quatorze illustrations, deux plans; syndicat d'initiative du Tarn, Albi, 1929; in-12 de 48 pages), de caractère plus populaire, et dans un mémoire documenté, à paraître dans le *Compte rendu du Congrès archéologique de France de 1929*.

Aug. Vidal: *Recettes médicales, chirurgicales et culinaires* des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, p. 75-92. Un bon nombre ont le caractère de vaines observances, celle-ci notamment: « Pour faire dire le secret à une femme, prenés le cueur d'ung corbeau et le lui métrés sur l'estomac, et l'interrogés, et elle vous respondra. »

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XV. Toulouse, 1928.

J. Lestrade : *L'abbé Jean-Baptiste Moutet*, p. 5-67. Importante biographie d'un ecclésiastique du diocèse de Toulouse, qui joua pendant l'émigration un rôle turbulent dans l'orbe de l'énigmatique comte de Montgaillard dont les *Mémoires secrets* sont connus. Au concordat, il devint curé-doyen de Fronton et, en 1824, vicaire général de Pamiers, où il mourut en 1840.

C. Tournier: *La bile de M. de Voltaire*, p. 69-83. Rectification à son histoire de Charles XII, d'après des documents toulousains.

J. Lestrade: *Un registre intéressant de l'église de Verfeil*, p. 105-115, 146-156, 201-210. De 1804 à 1853. Ce registre contient des notes relatives à l'histoire locale et toulousaine.

L. de Santi : *L'abbé Capmartin de Chaupy*, p. 117-145, 181-200. Cet ecclésiastique, né à Grenade (Haute-Garonne), fut un antiquaire, un éru-

dit, un polémiste très connu au XVIII[e] siècle. Auteur de plusieurs mémoires, il publia un ouvrage en trois volumes intitulé: *La découverte de la maison de campagne d'Horace*. Sa passion pour Horace, qu'il savait tout entier par cœur, lui fit, en effet, découvrir sa maison. Il demeura vingt ans à Rome. Il mourut à la fin du XVIII[e] siècle.

E. de Rivals: *Un troubadour toulousain: Raimon Escrivan*, p. 165-179. Ce troubadour, devenu chanoine, fut assassiné avec les inquisiteurs de la foi, à Avignonet, en 1243. Ses restes reposent dans une chapelle de la cathédrale de Toulouse.

Bulletin de littérature ecclésiastique.
publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1928.

Mgr Cusin : *L'Eglise et le savant catholique*, p. 5-17. Discours de la messe du Saint-Esprit, prononcé en la basilique de Saint-Sernin pour la rentrée des Facultés catholiques, le 15 novembre 1927.

Henri Bremond: *Le vigneron de Montmorency et l'école de l'oraison cordiale*, p. 18-38, 49-74.

Mgr Breton: *Bossuet orateur*, p. 97-118. Remarquable conférence du recteur de l'Institut catholique.

L. de Lacger: *La collection de faux du conseiller de Masnau et leur auteur présumé, le président Sabbathier de la Bourgade*, p. 145-166. Faux intéressant l'histoire de Toulouse et de Castres au Moyen Age, composés au XVI[e] siècle.

L. Desnoyers: *Renan historien d'Israël*, p. 197-221. Dernier article du savant professeur d'exégèse et de langues sémitiques qui venait de mourir.

Clément Tournier.

GARD

Nouvelle Revue du Midi. 5[e] année. Nîmes, 1928.

Louis-J. Thomas: *Histoire d'une nonne, d'un marquis et d'un évêque (1723-1724)*, p. 181-191. La nonne: Anne de Voisins, qui avait pris le voile au couvent des Hospitalières du faubourg de Carcassonne. Le marquis: Gabriel-Guillaume de Siran, marquis de Cavanac, sénéchal de Carcassonne, Béziers et Limoux. L'évêque: Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, pieux, charitable, fidèle à la résidence.

H. Chobaut : *Les archives départementales et les archivistes du Gard*, p. 221-226. Actuellement dans l'ancien Grand Séminaire. Le premier archiviste fut Jacques Clet, à la Révolution chartreux de Villeneuve-les-Avignon.

Marcel Fabre: *Le pavillon Racine à Uzès fut-il habité par Racine ?* p. 227-247. Pendant son séjour à Uzès auprès de son oncle Sconin, vicaire général de Mgr de Grignan, Racine habitait tantôt le logis de celui-ci, en ville, tantôt dans sa maison des champs, à Saint-Maximin, mais n'habita pas dans la Tour martine, le pavillon qui porte son nom.

L. Aillaud : *Le prédicant Vivens (1664-1692)*, p. 248-250. Placard portant la sentence de Baville contre Vivens et deux de ses principaux complices, Carrière et Capieu.

R. Courtois de Pellissier: *Guillaume Pellissier, évêque de Montpellier*, p. 301-305. Cet évêque appartenait à la famille Pellissier de Visan, originaire du Haut-Languedoc et venue en Provence à la suite d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.

Nota. — Le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, n° 80 (1928) n'a rien publié qui mérite d'être retenu. Les *Mémoires de l'académie de Nimes*, tome 42 (années 1924-1925), ont bien paru, mais n'ont pas encore été distribués.

Paul-L. Baudoüi-Salze.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

I. Procès-verbaux des séances et Varia. 1928.

Marius Balmelle: *Au sujet de la date du martyre de saint Privat et de l'invasion de Chrocus*, p. 5-7. D'après les découvertes de monnaies faites en Lozère, il semble que l'on peut dater du III^e^ siècle l'invasion des Barbares, qui martyrisèrent l'évêque Privat.

II. Archives Gévaudanaises. Tome V, 1928.

F. Remize: *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 257-288. Documents inédits sur les villages de la paroisse et les lieux détruits.

III. Chroniques et Mélanges. Tome IV, 1928.

Notice historique sur l'ancienne paroisse de Saint-Julien-du-Tournel, par l'abbé Peytavin, curé (suite), p. 393-408, 441-456. Ecrite en 1763.

L. Costecalde: *Mentalité gévaudanaise au Moyen Age, d'après divers testaments inédits des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles* (fin), p. 425-440, 457-472. Testaments de nobles, prêtres et bourgeois.

Publication indépendante. L. Costecalde: *Le chapitre de Notre-Dame de Mende*, p. 1-16. « Notions générales » sur les IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles.

Marius Balmelle.

ARDECHE

Revue du Vivarais. Tome XXXV, 1928. Aubenas, impr. Habauzit.

Robert Labrély: *Album bourguésan: le palais des évêques; le petit Séminaire; la tour gothique de la place du Marché; le collège des Barnabites; le prieuré de Cousignac*, p. 23-41, 68-86, 111-122. Fin de ce remarquable travail, accompagné de bons dessins, où l'auteur a retracé l'histoire des principaux édifices religieux et civils du Bourg-Saint-Andéol, à l'aide de documents de première main, pour la plupart inédits.

A. L[e] S[ourd]: *Les ornements de la cathédrale de Viviers en 1539*, p. 42-45. D'après un inventaire reçu par Didier Meyssonier, notaire royal et secrétaire du chapitre. La cathédrale, qui devait être complètement pillée en 1567, était alors assez riche. L'inventaire mentionne 10 chasubles, 35 chapes, etc.

Robert Poidebard: *L'église de Veyrines*, p. 57-63, 123-135 et 162-182. Fin d'une excellente étude archéologique et historique sur l'église de Veyrines, édifice du XII^e^ siècle, aujourd'hui abandonné et en danger d'être miné. Bonnes planches photographiques.

Jacques Rouchier: *Institutions monastiques dans le Vivarais au Moyen Age* (suite), p. 64-67, 273-283.

Pierre Pontal: *Nomination de chasseur*, p. 90-91. J.-B. de la Rouvière,

chanoine de Saint-Ruf, prieur du Bourg-Saint-Andéol, seigneur en partie de la dite ville et de plusieurs lieux voisins, ne pouvant, vu sa qualité de prêtre, chasser lui-même, nomme à sa place un sieur Louis Jaume, 26 février 1753.

A. L[E] S[OURD] : *Le trône épiscopal de Mgr de Suze*, p. 91-92. Prix-fait baillé par l'évêque de Viviers à deux menuisiers, l'un de Bollène, l'autre de Viviers, 27 décembre 1648. Cette « chaire » n'existe plus.

Maurice BARBER : *L'œuvre de J.-B. Franque à Viviers*, p. 145-161. Très intéressante étude, accompagnée de magnifiques photographies. L'architecte Jean-Baptiste Franque, père, était né à Villeneuve-les-Avignon en 1677. Moins connu que son fils, il n'avait pas moins de talent. Il a construit à Viviers, à partir de 1730 : le palais épiscopal, rendu récemment à sa destination primitive, l'hôtel de Roqueplane, la charmante petite église de Notre-Dame du Rhône et la voûte de la cathédrale.

A. L[E] S[OURD] : *Les premiers Etats protestants de Vivarais, 1567*, p. 187-190. Publication d'un acte notarié du 15 novembre 1567, qui complète, sur un point, l'ouvrage de l'auteur sur *Les Etats de Vivarais* et fournit les dates, ignorées jusqu'ici par les historiens de la province, de la convocation et de la réunion des premiers Etats protestants de Languedoc : 15 et 27 octobre 1567.

Albin Mazon, historien du Vivarais, p. 193-252. A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Charles-Albin Mazon, né à Largentière en 1828, qui, sous son nom et sous le pseudonyme de *Docteur Francus*, a publié plus de cinquante volumes sur l'histoire du Vivarais, dont les derniers surtout sont remarquables de tous points, les collaborateurs de la *Revue du Vivarais* ont consacré un fascicule à examiner sous divers aspects l'œuvre du fécond écrivain. Les articles qui composent ce numéro sont signés de MM. Jean de la Laurencie, Auguste Le Sourd, Mgr Hilaire, Louis Aurenche, César Filhol, Charles du Besset, A. Bozzini, Antoine Mimerel, Joseph Conrazier, Louis Pize, Dr L. Lorion, Roger de Pampelonne, l'abbé Chaudouard, Jean Régné et Paul Gouy.

Antoine BOZZINI : *Un Tournonnais oublié : le lieutenant général baron Delosme*, p. 254-263. Louis-Pierre Delosme, né à Tournon en 1768, général de brigade en 1813, créé baron en 1824, lieutenant-général honoraire en 1826, mort à Tournon en 1828. Consciencieuse étude, accompagnée d'un intéressant portrait.

Auguste LE SOURD.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.
38e année, tome XXXII. Carcassonne, 1928.

R. ESPARSEIL : *L'abbaye Saint-Hilaire de l'Aude*, p. 338-364. Fondée en 870. L'auteur s'est appliqué à étudier l'art qui a présidé à la conception architecturale de l'église et de ses dépendances, et à en analyser les caractères iconographiques. Photographies et plan.

Germain SICARD : *Découverte d'un bas-relief à Caunes-Minervois, représentant le crucifiement de Saint-Pierre*, p. 335-337. L'auteur y joint la photographie d'un bas-relief du XVe siècle, de l'église de Cavanac. — *Note sur les croix rupestres des Corbières*, p. 370-373, notamment dans les vallées arrosées par la Sals, l'Agly et le Verdouble. — *Note sur l'oratoire champêtre de Pieusse*, p. 374-377. Photographies de deux aquarelles. — *Notice sur la chapelle de N.-D. du Bout-du-Pont, à Rieux-*

Minervois, p. 378-394. Photographie de la chapelle et de la statue de N.-D. des Sept-Douleurs. Pour chacun de ces articles, l'auteur évoque l'histoire, autant qu'il l'a pu, et aussi les traditions locales.

A. SABARTHÈS.

HERAULT

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
2e série, tome IX, 2e fascicule. Montpellier, 1928.

E. BONNET: *Les séjours à Montpellier de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon*, p. 153-232. Cette étude critique, très documentée, précise la date et la durée des vingt séjours que fit à Montpellier, de 1231 à 1274, Jacques le Conquérant, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier et né dans cette ville le 2 février 1208. D'un grand intérêt pour l'histoire locale, ce travail appuyé sur les actes émanés du prince pendant ses séjours, constitue encore une contribution appréciable à l'histoire du règne de Jacques d'Aragon. Ses relations fréquentes et prolongées avec ce fief, dont la fidélité le préoccupait fort, expliquent en partie les influences diverses qu'exerça l'Espagne sur Montpellier et sa région.

L.-J. THOMAS: *L'héritage de Guillaume de Nogaret*; II. *Les familles substituées: Apchier, Murat, Louet. Vicissitudes d'une seigneurie constituée sur l'ancien domaine royal* (1318-1483), p. 233-277. Cet article, qui termine l'étude parue dans le précédent fascicule de la Société archéologique (1924), p. 63-92, nous montre les héritiers de Guillaume de Nogaret essayant de défendre le prix de « la mission d'Anagni » contre les successeurs de Philippe le Bel désireux de récupérer les domaines royaux aliénés. Solidement documentée et principalement par des sources inédites, souvent puisées dans les archives privées, cette étude fournit du même coup, d'intéressantes précisions sur trois grandes familles dont l'hitoire se confond un peu avec celle du Languedoc. Des textes inédits publiés *in extenso* (p. 263-277) la complètent utilement.

Monspelliensia. Mémoires et documents relatifs à Montpellier et à la région montpelliéraine, publiés par la Société archéologique de Montpellier.
Tome I, fascicule 1. Montpellier, 1928-1929.

L.-J. THOMAS: *Montpellier entre la France et l'Aragon pendant la première moitié du XIVe siècle*, p. 1-56. L'auteur analyse avec subtilité, à travers des documents, pour la plupart inédits, les intrigues de la ville de Montpellier s'efforçant de neutraliser la seigneurie des rois d'Aragon par celle des rois de France, afin de s'affranchir des deux et, lorsque le choix semble s'imposer, inclinant vers le roi de France dont la domination paraît devoir être plus légère. Il y a dans cette étude des pages très intéressantes sur la lutte diplomatique entre les deux royaumes et le rôle plus ou moins volontaire qu'y jouent les papes Jean XXII et Clément VI et les rois de Majorque. A l'appui du texte, les documents les plus importants ont été publiés *in extenso* (p. 33-56).

M. OUDOT DE DAINVILLE.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire
Tome XII, 1927. Le Puy.

François FABRE : *Un épisode de la réforme de l'abbaye de Pébrac (9 juillet 1649)*, p. 117-123.

Antoine Jacotin: « *Règlements que seront par cy après observés entre messieurs les curés, prebstres et donats de l'Hostel Dieu Nostre-Dame du Puy, soict pour les fonctions de l'église, l'ordre à tenir pour dire les messes, la distribution de leurs légats et de leurs livraisons et assistance aux enterrements qui seront mandés.* » Document de 1641.

Tome XIII, 1928. Le Puy.

Léon Germain: *Joachim Barrande (1799-1882)*, p. 25-36. Succincte biographie de ce personnage, né à Saugues (Haute-Loire), polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, devenu précepteur du jeune duc de Bordeaux, auquel il resta attaché dans son exil, et dont il fut l'exécuteur testamentaire.

Jean-Rémy Palanque.

BÉARN et PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.
2e série, tome LI. Pau, 1928.

V. Dubarat: *Histoire de l'hérésie de Béarn* (suite), p. 38-53, 108-128, 164-204. Manuscrit de Pierre Salefranque sur la Réforme en Béarn. Publication précédemment signalée. Les événements dont il s'agit ici, concernent le rétablissement du culte catholique, de 1600 à 1619.

V. Dubarat: *Le livre des fondations de la cathédrale de Bayonne au XVIe siècle* (suite), p. 54-72, 129-160, 229-241.

V. Dubarat: *Le testament de François de Révol, évêque d'Oloron* (1732), p. 73-79. Testament déjà publié dans le même *Bulletin* (1887-1888). La présente copie est plus complète. A signaler deux intéressants codiciles relatifs à la fondation de Sainte-Angèle d'Oloron et à la sépulture du prélat.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.
Tome XI. Pau, 1928.

J.-B. Laborde: *Les circonscriptions paroissiales du département des Basses-Pyrénées en 1792*, p. 55-64, 105-116, 139-153. Liste des paroisses prévues dans le département des Basses-Pyrénées, qui fut constitué en 1790, avec l'ancienne province de Béarn, le royaume de Navarre et les pays de Soule et de Labourd.

J. Annat: *Les intrigues d'un constitutionnel à Morlaas, au moment du Concordat*, p. 218-233. Episode qui montre les difficultés pratiques auxquelles se heurta, vers 1801, l'œuvre toujours ardue de la conciliation et de l'apaisement religieux.

Société des sciences, lettres et arts et études régionales de Bayonne.
Nouv. série, n° 1. Bayonne, 1928.

J.-B. Daranatz : *Dominique Turgot de Saint-Clair, évêque de Séez en 1710*, p. 171-175. Cet évêque, d'origine normande, était prébendier de

l'église cathédrale de Bayonne, quand, en 1710, il fut nommé évêque de Séez; ce détail paraît avoir été oublié de ses biographes.

G. Hérelle: *Répertoire du Théâtre antique*, p. 5-147. Dans ce répertoire complet des pastorales basques — œuvre de savante érudition — nous trouvons non seulement le titre, mais l'analyse complète d'un grand nombre de pièces dont le sujet est emprunté à l'Ancien et au Nouveau Testament, à l'Eglise primitive, à l'hagiographie.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIEGE

Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans. Tome XVII, nos 4 et 5. Foix, Gadrat, 1928-1929.

Abbé Blazy: *L'Ecole centrale de Saint-Girons sous le Directoire et le Consulat (1796-1804)*, p. 89-104, 133-147. Deuxième et dernière partie du travail annoncé dans la dernière chronique.

J.-M. Vidal: *Note sur la parenté de Benoît XII*, p. 148-153, rédigée d'après des documents recueillis aux archives du Vatican.

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix. Nouvelle série, nos 1, 2 et 3. Foix, Fra, 1929.

Ce *Bulletin* reparaît après une interruption de quinze années, occasionnée par la guerre.

J.-M. Vidal: *Notes sur Bernard Saisset*, p. 6-8. Complément à l'étude consacrée par l'auteur à ce même personnage.

J.-M. Vidal: *Histoire des évêques de Pamiers*: *Pelfort de Rabastens (1312-1317)*, p. 8-23; *Jacques Fournier (1317-1326)*, p. 49-68, 110-117. Suite d'une étude d'ensemble sur les évêques de Pamiers, dont le *Bernard Saisset*, analysé ici même (t. XIV, p. 398), forme le Ier volume.

Louis Blazy: *Les chanoines du Lau à Pamiers. Jean-Armand du Lau (1702-1764)*, p. 23-32; *Le bienheureux J.-M. du Lau (1738-1792)*, p. 86-92. Ces deux personnages, l'oncle (Jean-Armand) et son neveu, le nouveau bienheureux, furent attachés tous deux comme chanoines-sacristains à la cathédrale et comme vicaires généraux au diocèse de Pamiers.

Fr. Robert: *Histoire des évêques de Mirepoix: J.-B. de Champflour (1737-1768)*, p. 32-42. Suite des notices épiscopales parues dans la première série du *Bulletin* (1912-1914).

Fr. Robert: *Le prieuré de Manses*, p. 69-75. Prieuré O.S.B. dépendant de l'abbaye de Montolieu (diocèse de Carcassonne).

Comte Bégouen: *La compagnie du Saint-Sacrement dans le diocèse de Pamiers*, p. 42, 46, 76-85, 130-134. Statuts de la Compagnie de Paris, de Foix, de Tarascon et du Vernet.

J.-F. Samiac: *La légende de saint Girons* (première partie), p. 97-109. Texte de la légende et examen de son historicité.

Mlle M.-Th. Porte: *Les débuts de la Réforme à Pamiers*, p. 118-129. Situation du diocèse; critique des sources.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRENEES-ORIENTALES

Revue historique du diocèse de Perpignan.
8e année, 1928; Perpignan, Louis Comet et Secrétariat de l'Evêché.

François Ausseil: *Le prieuré de Ponteilla (ou Saint-Nicolas d'Aiguaviva)*, p. 36-38, 65-68. Notice historique sur cet établissement cistercien.

Jean Capeille: *Les anciens monastères de Perpignan* (suite): *Les Grands Carmes* (1268-1791), p. 14-19, 28-31; *les Clarisses* (1270-1292), p. 52-53, avec renvoi à la notice de Mgr Tolra de Bordas dans son livre *L'ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon*, p. 387-440; *les Grands Augustins* (1317-1791), p. 87-91, 101-104, 129-132.

Mgr de Carsalade du Pont: *Discours prononcé à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, le 3 mai 1928, sous la présidence de M. le maréchal Joffre*, p. 43-49. Rappelons que Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, est maître ès Jeux Floraux.

Le Chercheur: *Les derniers évêques d'Elne sous l'ancien régime* (suite): de Montmort (1684), de Flamenville (1692) de Llanta (1727), et la vacance du siège qui suivit la mort de ce dernier, d'après une chronique locale.

Bénoni Colomer: *Le théâtre populaire à Perpignan* (1771-1781), p. 120-123, 133-134.

Martin Jampy: *Un poème catalan du XIe siècle en Conflent* (du Roussillon): « *La chanson de sainte Foy* ». Le manuscrit, les sources, l'analyse, la patrie, l'auteur, p. 75-80, 92-97, 104-108. D'après M. Jampy, « la langue du poème est celle parlée vers l'an 1040 au Nord immédiat des Pyrénées-Orientales »; l'auteur, « un familier de Guifred ou de son fils Raymond, aurait été élevé dans l'ambiance des moines du Canigou et des seigneurs de Corneilla »-du-Conflent. Ajoutons que l'abbaye de Saint-Cucufat, en Catalogne espagnole, possédait, au moins dès le XIIe siècle, des reliques de sainte Foy et que ses moines y récitaient son office choral, ce qui se pratiquait probablement dans tous les monastères bénédictins de la Catalogne à cette époque. Peut-être, en étudiant de près nos anciens « primitifs » catalans, y trouverait-on plus d'un témoignage pictural du culte traditionnel de sainte Foy.

Jean Sarrète: *Deux notices historiques du XIXe siècle sur N.-D. de « l'Arca »*, à Saint-Nazaire, p. 80-84.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes.

Tome 89. Année 1928. Paris, libr. Aug. Picard.

Eug. Jarry: *Lettre du duc Louis Ier d'Orléans au frère de Boniface IX pour l'extinction du Grand Schisme (24 juillet 1339)*, p. 45-52. Emu à la pensée que les fidèles vont être privés des grâces du jubilé qui approche, le duc d'Orléans conjure Giovanello Tomacelli d'influencer son frère Boniface IX pour que l'unité de l'Eglise soit restaurée.

André Lesort: *Diplôme inédit de Charles le Chauve pour l'abbaye de Saint-Denis* (entre 840 et 867), p. 161-168. Confirmation d'un échange de biens sis dans le « pagus Silvanectensis », conclu entre l'abbé de Saint-Denis, Louis, et un comte nommé Sala.

Max Prinet: *Quelques seings manuels de cardinaux* (1344), p. 175-182. Examen des seings cardinalices dessinés sur une bulle de Clément VI, donnée à Avignon le 2 décembre 1344, en faveur de l'abbaye de Jumièges et conservée aux archives de la Seine-Inférieure.

Pierre Caillet: *La décadence de l'ordre de Cluny au XVe siècle et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485)*, p. 183-234. Vers le milieu du xve siècle, l'ordre de Cluny était en pleine décadence spirituelle et économique. La guerre de Cent Ans avait ruiné et vidé les monastères. La règle était tombée en désuétude. Les prieurs cumulaient les bénéfices et ne résidaient plus. Le service divin était à peine assuré. Les définiteurs de l'Ordre avaient bien essayé de porter remède, mais leurs efforts étaient demeurés vains. Abbés et prieurs négligeaient de venir aux chapitres généraux. Le déplorable abbatiat d'Eude de la Perrière (1423-1456) avait encore aggravé la situation. Voulant avoir un abbé qui pût compter sur l'aide du roi en vue de la restauration de l'Ordre, les moines, à la mort d'Eude, choisirent par voie de postulation, Jean de Bourbon, évêque du Puy, fils naturel du duc de Bourbon, Jean Ier, né en 1413. Pieux, ambitieux et actif, il entreprit de réformer l'Ordre et l'abbaye-mère. Dans ce dessein, il édicta des mesures destinées à rétablir la discipline et l'esprit de communauté, mais des résistances surgirent et il ne trouva pas auprès du Saint-Siège l'appui nécessaire. Néanmoins, l'abbaye-mère retrouva une partie de son éclat. Malheureusement, les guerres entre Louis XI et Charles le Téméraire exposèrent Cluny, qui tenait pour le roi, aux ravages des Bourguignons. Ceux-ci y entrèrent. L'insécurité qui régnait désorganisait les visites. Le relâchement redevint bientôt général et Jean de Bourbon, s'avouant vaincu, résigna, le 30 août 1480, entre les mains de Sixte IV, en faveur de Jacques d'Amboise, abbé de Jumièges et de Saint-Allyre. Il devait mourir en 1485. A Cluny, il avait enrichi la bibliothèque et l'église, et fait construire un palais abbatial. Il fut un grand abbé, un de ceux qui voulurent tenter, à la fin du Moyen Age la réforme catholique.

André Courtet.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1926, 2e livraison. Paris, E. Leroux, 1927. In-8°

Léon Maitre: *Etude sur les signes caractéristiques des cryptes bâties à l'époque carolingienne*, p. 165-178, planches X-XII. Description des cryptes de Sainte-Reine de Flavigny, de Saint-Aphrodise de Béziers, de Saint-Seurin de Bordeaux, de Saint-Philibert de Grandlieu, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Gilles-du-Gard et de Saint-Gall. Erreur commise dans la restauration de Saint-Philibert en démolisant le mur ouest de la crypte.

P. Piétresson de Saint-Aubin: *Note sur les arcs-boutants du chœur de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, p. 179-187, planches XIII-XV. Raison d'être d'une particularité jusqu'à présent inexpliquée. Les trois longs arcs-boutants qui franchissent d'une seule volée le côté nord du chœur furent construits dans les années 1545-1548. Quand ils fléchirent, on les soutint d'abord chacun par un étais élevé imprudemment sur l'extrados des voûtes du bas-côté (1553-1555). Celles-ci à leur tour menaçant ruine, on continua les étais jusqu'au sol par des piliers. Le bas-côté ainsi divisé en deux, fut recouvert de nouvelles voûtes (1561). Ces remaniements successifs sont connus par les archives des marguilliers.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. LXXVIIe année, 1928. Libr. Fischbacher, Paris.

Le *Bulletin* de 1928 commence la sixième série de sa collection. Souhaitons que la direction de M. le pasteur Pannier imprime à cette nouvelle série un caractère plus « irénique » que n'avaient ses devancières sous le secrétariat de M. Nathanaël Weiss.

Le volume débute par cinq reproductions hors texte, dont l'une représente les instruments de torture exposés dans la salle de travail de la Bibliothèque du protestantisme à Paris. Comme ces objets avoisinent quelques menues reliques des premiers réformateurs, je les ai pris un temps pour les témoins de l'évangélisation de Genève du vivant de Calvin. Je m'étais trompé. Il s'agit uniquement « des instruments de torture employés par l'inquisition contre les hérétiques », on ne dit pas à quelle époque. La légende destinée à l'explication des pièces, en dénombre vingt et une, alors que le classement opéré au tableau ne détaille que dix-sept articles numérotés. Serait-ce qu'il en manque quatre ? Et le Musée du protestantisme aurait-il, lui aussi, ses « oubliettes » ?

A. Galland: *Les pasteurs Amyraut, Bochart, etc., et la royauté de droit divin, de l'édit d'Alais à la Révocation (1629-1685)*, p. 14-20, 105-134, 225-241, 413-423. L'auteur qui, en 1897, a publié comme thèse pour le doctorat ès lettres une étude sur le traité de Samuel Bochart relatif au droit des rois, reprend ici l'essentiel de cette thèse.

P. Beuzart: *Réfugiés de la Haute-Picardie à Genève de 1549 à 1585*, p. 28-30. Extrait du registre des habitants et du livre des bourgeois de Genève. On peut trouver étrange que le sigle composé *st*, dans des expressions comme celle-ci: 8 esc. 1 st., puisse signifier « un seillot ou seau ». Ne conviendrait-il pas plutôt de lire: 8 escus et un sol tournois ?

J. Plèche: *L'évêque Jean de Monluc et la Réforme à Valence* (1560), p. 31-35. Publication de deux délibérations du corps de la ville de Valence qui sont une preuve nouvelle de la sympathie de Jean de Monluc à l'égard des réformés.

Paul-M. Bondois : *Centres protestants du gouvernement de Lyon en 1563*, p. 35-38. Liste des villes du Lyonnais autorisées à planter un prêche dans leurs faubourgs, en conséquence de l'édit d'Amboise.

Louis Mazoyer : *L'Affaire du curé de Saint-André en Périgord*, p. 50-56. Récit où l'on met en parallèle, à l'aide de documents moins que sûrs, le prosélytisme excessif d'un curé d'ancien régime et la tolérance bien invraisemblable des réformés de l'endroit.

Jacques Pannier : *Les origines françaises du protestantisme français*, p. 209-224. Nous avons signalé, l'an dernier, les observations que Mgr Baudrillart avait présentées à cette thèse, à la suite de la communication dont elle avait fait l'objet au VI[e] Congrès international des sciences historiques, à Oslo, le 17 août 1928 (Voir la *Revue*, t. XIV, p. 546). Quant à moi, je relèverai un point sur lequel je ne puis être d'accord avec M. Pannier, c'est lorsqu'il prétend faire de Lefèvre d'Etaples le précurseur *hérétique* de Calvin. L'évangélisme de Lefèvre d'Etaples ne constitue pas une école théologique particulière, c'est un mouvement mystique, inspiré de l'Evangile et destiné à rénover l'Eglise, non à la révolutionner. Rien de commun entre ce mouvement réformateur, orthodoxe, qu'il s'incarne dans Erasme ou dans Lefèvre d'Etaples, et le courant luthérien allemand dirigé contre Rome et implanté sur notre sol aux alentours de 1529, puis s'y constituant une vie propre grâce à l'action organisatrice de Nicolas Farel et finalement annexé par Calvin sous le signe de la Réforme française. M. Pannier cite à l'encontre de cette thèse Noël Beda, Richard Simon, Michelet. Au lieu de ces autorités discutables que ne nous a-t-il pas administré une preuve, une seule, mais solide ?

Louis Bastide : *La révocation de l'édit de Nantes à Rennes*, p. 242-257. D'intérêt purement protestant.

Jacques Pannier : *Jeanne d'Albret à Saint-Germain-en-Laye (1528-1561)*, p. 373-396. Conférence donnée à l'occasion du quatrième centenaire de Jeanne d'Albret.

Raymond Ritter : *Notes iconographiques sur Jeanne d'Albret*, p. 167-168, 401-403. Accompagnées de reproductions de médailles conservées à la Bibliothèque nationale.

R. Darcissac : *L'édit de Nantes dans le Vélay*, p. 423-430. Son application dans la province.

Les deux familles de Condren, p. 81, 435. Notes généalogiques sur le P. Condren, supérieur de l'Oratoire, et de famille protestante.

Victor Carrière.

Revue d'histoire littéraire de la France. 31[e] année, 1924.

François Rousseau : *Un roman de Camus, évêque de Belley : Hermirate ou les deux Hermites contraires*, p. 46-60. Controverse assez fantaisiste sur la vie érémitique, avec des anecdotes empruntées à la réalité mais singulièrement exagérées (naufrages, captures par les corsaires algériens, sabbat, etc.). N'a pas la valeur historique de *La pieuse Julie*, autre roman de Camus (précédemment étudié par le même critique), où les aventures de l'héroïne ressemblaient fort à celles de la baronne de Veuilly, fille d'un gentilhomme de la chambre d'Henri IV.

32[e] année, 1925.

L. Delaruelle : *Etude sur le problème du « Cymbalum mundi »*, p. 1-23. Les quatre dialogues de Bonaventure des Périers sont généralement consi-

dérés comme « l'attaque la moins déguisée et la plus violente qui ait été dirigée, au cours du XVI^e siècle, contre l'essence même du christianisme ». Ainsi s'exprimait encore Abel Lefranc en 1922. La minutieuse analyse de M. D. y relève seulement quelques plaisanteries contre les moines et les religieuses (monnaie courante de l'époque) et des allusions au formalisme de l'Eglise romaine (comme on en trouve dans Erasme). Certes la satire du deuxième dialogue est vigoureuse, mais elle s'attaque aux chefs de la Réforme et non pas aux dogmes essentiels de la religion chrétienne. Le *Cymbalum mundi* est l'œuvre d'un aimable esprit qui n'a eu, en l'écrivant, aucun dessein pernicieux. Et cette conclusion se fortifie par l'examen des autres œuvres de l'auteur et l'étude de ses relations avec Marguerite de Navarre (dont les tendances protestantes ont été exagérées et qui se bornait à désirer une réforme à l'intérieur de l'Eglise).

M.-J. Durry: *Châteaubriand ambassadeur à Rome, d'après des documents inédits*, p. 539-572. Courte mission de sept mois (nov. 1828-mai 1829) au cours de laquelle Châteaubriand remporta, s'il faut en croire les *Mémoires d'outre-tombe*, trois succès de premier plan. Mais le premier (acquiescement de Léon XII aux ordonnances) était acquis avant son arrivée. Le second se réduit à un discours libéral dont le cardinal Castiglioni parle avec éloge « en plein conclave » mais dont quelques-uns blâmèrent le ton philosophique. Quant au rôle de Châteaubriand dans le conclave qui fit du cardinal Castiglioni le successeur de Léon XII (31 mars 1829), il ne paraît pas avoir été particulièrement décisif: l'agent électoral essentiel fut le cardinal Albani, chargé des instructions de l'Autriche, celui-là même que Châteaubriand avait cherché à faire exclure et qui allait être nommé secrétaire d'Etat par le nouveau pape Pie VIII. En somme, Châteaubriand a fait à Rome de bonne et loyale besogne, il a obtenu des résultats appréciables, mais rien de particulièrement génial.

Gustave Reynier: *Un épisode du conflit de l'Eglise et du théâtre au XVII^e siècle*, p. 576-579. L'Eglise, « dressée » contre les spectacles, s'était singulièrement adoucie au temps où le cardinal de Richelieu montrait un goût si prononcé pour l'art dramatique. Mais, lui mort, les hostilités reprirent, et les *Mémoires* de M^me de Motteville nous signalent les réprimandes adressées en 1646, par le curé de Saint-Germain, « homme pieux et sévère », à la reine Anne d'Autriche. Tentative isolée où Vincent de Paul fut peut-être mêlé et qui constitue, sans doute, une des premières manœuvres de la campagne qui allait s'organiser contre le théâtre.

Georges Gazier: *Un manuscrit de Th. Jouffroy falsifié et mutilé à l'instigation de Victor Cousin*, p. 588-595. Il s'agit du mémoire sur l'origine des sciences philosophiques, qui contient le récit de la fameuse nuit où il perdit la foi et qui parut, après la mort de l'auteur, dans les *Nouveaux mélanges philosophiques*, publiés, en 1842, par les soins de Damiron. Deux passages ont été modifiés pour ne pas choquer les croyants, d'autres ont été altérés parce qu'ils avaient provoqué la colère de Cousin. Falsification dénoncée par Pierre Leroux.

33^e année, 1926.

D^r F. Michaux: *Estienne Pasquier et les Jésuites*, p. 87-97. Reproduit le fragment des *Recherches de la France* où, à propos du collège de Clermont, Pasquier attaque la Société de Jésus, et y ajoute les notes marginales avec lesquelles un Jésuite (vraisemblablement le P. Barny, procureur du collège de Clermont) a annoté un exemplaire de 1607.

Jean Cousin: *Mgr Myriel dans « Les Misérables »*, p. 420-426. Courte biographie de Mgr de Miollis qui est le prototype de Mgr Myriel. Né en 1753, il avait soixante-deux ans en 1815 et non soixante-quinze. Entré jeune au séminaire, il fut ordonné prêtre en 1777 et son mariage antérieur à la prêtrise est une invention de V. Hugo. Ayant refusé le serment, il émigra à Nice, puis à Rome en 1792. Il était évêque de Digne en 1815, au moment où commence le roman, qui contient d'ailleurs beaucoup d'erreurs sur le caractère du personnage.

34e année, 1927.

Joseph Buche: *Ballanche et Victor Hugo: Une source des « Misérables »*, p. 173-188. Lorsque V. Hugo conduit Mgr Myriel au chevet d'un conventionnel régicide (chapitre X des *Misérables*), il s'inspire visiblement de *L'Homme sans nom*, de Ballanche; mais il déforme, en la resserrant et la condensant, l'ample étude du mystique Lyonnais. Ce n'est plus la thèse délicate, nuancée et fine de la palingénésie et de l'expiation: tout est ramené à l'antithèse entre l'Eglise, immuable après avoir été initiatrice, et la Révolution, révélation suprême et symbole de tout progrès.

Joseph Coppin: *Quelques erreurs de fait sur le catholicisme dans les romans de Balzac*, p. 241-244. Erreurs multiples sur les détails de la liturgie, sur les lois ecclésiastiques, sur les cérémonies du culte, ce qui prouve que Balzac n'est pas partout un observateur exact et minutieux.

W.-D. Nitze: *Molière et le mouvement libertin de la Renaissance*, p. 356-376. Il y a une liaison directe — par l'intermédiaire de Charron — entre Montaigne et Molière. Le point de contact, c'est la philosophie de « suivre la nature » sous ses trois aspects: attachement au sol, soin d'écarter les extrêmes et poursuite du plaisir rationnel. Et rien de tout cela n'est « libertin » au sens péjoratif du mot. Le bon sens n'est pas la raison proprement dite, c'est la raison mise en harmonie avec la vie.

35e année, 1928.

F. Vermale: *Les origines du « Pape » de J. de Maistre*, p. 64-72. Il est faux que le *Pape* eût été écrit par J. de Maistre dans un « sentiment de repentir et d'expiation », et c'est ce que M. Latreille avait soupçonné dès 1906; mais il ne connaissait pas la *Correspondance* de J. de Maistre avec M. de Blacas, favori de Louis XVIII, (retrouvée par M. Ernest Daudet en 1908). Elle nous permet aujourd'hui de reconstituer les origines lointaines de ce livre (il s'agit de ramener la monarchie française à abandonner son gallicanisme traditionnel et de rétablir l'unité du christianisme) et ses origines immédiates (les polémiques religieuses soutenues, de 1813 à 1817, avec l'entourage de Louis XVIII ou d'Alexandre Ier, et la nécessité de se défendre des accusations de complot contre l'Etat russe).

Marcel Langlois: *Les « petits livres secrets » de Madame de Maintenon*, p. 354-368. Contribution à l'étude des origines de la querelle piétiste, d'après des cahiers conservés à la Bibliothèque de Versailles.

Pierre Martino: *Un réquisitoire contre Voltaire (1746)*, p. 563-567. Reproduit, d'après une photographie prise aux Archives du Vatican, une lettres d'un certain Louzeau, qui proteste contre les grandes faveurs accordées à Voltaire par Benoît XV en 1745 (acceptation de la dédicace de *Mahomet*, bénédiction apostolique, octroi de deux « grosses » médailles d'or portant l'image du Souverain Pontife): Voltaire est un « monstre »,

un « infâme athée » dont tous les ouvrages attaquent « ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré dans notre sainte religion ».

Louis VILLAT.

Bulletin Monumental. Tome LXXXVII, 1928.

Marquise de MAILLÉ : *L'église de Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne)*, p. 5-38. Historique et description de cette église du XIIIe siècle. Le long du flanc nord de l'église s'élève un cimetière entouré de galeries couvertes du XVIe siècle.

DESHOULIÈRES : *L'église Saint-Germain de Charonne à Paris* p. 39-53. Eglise de plan irrégulier renouvelée aux XVe et XVIIe siècles, ayant conservé des parties des XIIe et XIIIe siècles.

Kenneth CONANT : *La chapelle Saint-Gabriel à Cluny*, p. 55-64. Importante découverte par l'auteur de l'inscription rappelant la dédicace de cette chapelle située dans l'avant-dernier étage de la tour de l'Horloge, tour carrée du croisillon méridional de l'abbatiale de Cluny. L'inscription rappelle que la chapelle fut dédiée par Pierre, évêque de Pampelune (consacré en 1084, mort en 1115). L'auteur utilise ces dates pour montrer que le chœur et le transept de l'abbatiale de Saint-Hugues étaient terminés au début du XIIe siècle.

Emile BURNET : *La restauration de la cathédrale de Soissons*, p. 65-99. Article de grande valeur de l'architecte chargé de la restauration, montrant l'état du monument à l'armistice et les travaux exécutés depuis lors.

G. LANFRY : *Fouilles et découvertes à Jumièges; le déambulatoire de de l'église romane*, p. 107-137. L'auteur a prouvé à la suite de fouilles décisives que le chœur de l'église romane était entouré d'un déambulatoire, contrairement aux opinions émises jusqu'à ce jour.

Henri DAVID : *La chapelle du château de Pagny*, p. 213-255. Sa construction, due à Philippe Chabot et à Françoise de Longvy, sa femme, se place entre les années 1530 et 1533. Description de la chapelle, des tombeaux de Jean II de Vienne, de Jean de Longvy et de sa femme Jeanne de Vienne, ainsi que de la clôture en marbres blancs et noirs, transférée en Amérique.

A. ROSTAND : *Les albâtres anglais du XVe siècle en Basse-Normandie*, p. 259-309. Catalogue de 67 albâtres anglais actuellement répartis dans les anciens diocèses de Coutances, d'Avranches et de Bayeux, précédé d'une étude sur ces objets d'art.

A. RHEIN : *Notre-Dame de la Roche et Montfort-l'Amary*, p. 311-336. Description de monuments visités par la Société française d'archéologie le 21 mai 1928, suivie d'une bibliographie détaillée.

H. STEIN : *Le chœur de la cathédrale du Mans*, p. 357-360. Réfutation des théories de M. l'abbé Ledru concernant la construction du chœur de la cathédrale du Mans et notamment le prétendu rôle joué par maître Simon dans l'achèvement de cette construction.

Jean VALLERY-RADOT.

Nova Francia, organe de la Société d'histoire du Canada, Paris. Vol. II et III. In-8° de 320 et 382 pages.

Les bulletins édités depuis 1926 par la Société de l'histoire du Canada ont apporté des contributions intéressantes à l'histoire de la Nouvelle-France. MM. Léo LEYMARIE et R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE ont publié des notes ou des documents sur des personnages célèbres ou notables : Paul de Chomedey de Maisonneuve, Louise de Chomedey, Louise de Ligne,

Philippe Pastour de Costebelle, Pierre Boucher, Barrin de la Galissonnière. *Les lettres de mère Marie-André Duplessis de Saint-Hélène, première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec*, éditées et annotées par M. L. Leymarie, sont des documents précieux pour l'histoire sociale et religieuse de la colonie au XVIII^e^ siècle. — La protestation, très documentée, du corps de ville de La Rochelle contre l'abandon, en 1761, avait été imprimée dans une revue peu connue; on doit savoir gré à M. Tourneur-Aumont de l'avoir rééditée. — La biographie d'une touchante victime de la Révolution, Victoire Conen de Saint-Luc, ne touche pas à l'histoire du Canada; il en est de même de la notice très détaillée de M. P. Meunier sur *Les Du Chattault*, qui intéressera les historiens de la dernière insurrection vendéenne. — Par contre, les articles du R. P. Albert David devront être lus par tous les historiens de l'Acadie; en révélant un rapport fourni aux Anglais le 26 septembre 1755 par *Thomas Pichon, le Judas des Acadiens*, l'auteur a ajouté une pièce probante au dossier de cet espion. Il est toujours utile de faire connaître tout ce qui se rapporte à l'histoire de Pichon, car son livre perfide mais de lecture agréable (*Lettres et mémoires pour servir à l'histoire du Cap-Breton*) a exercé une influence néfaste dont on découvre encore des traces dans l'historiographie contemporaine. D'après plusieurs écrivains américains, le seul missionnaire qui échappa à la proscription, l'abbé Maillard finit par embrasser le protestantisme: le R. P. David a dit, *A propos du testament de l'abbé Maillard*, ce qu'il faut penser de cette imputation.

MM. Tiersonnier et de Cathelineau ont étudié les origines d'officiers venus du Bourbonnais, du Perche et de l'Auvergne et celles de l'importante famille des Liénard, seigneurs de Beaujeu et de Villemomble, sortis de la bourgeoisie parisienne. M. L. Herpin a donné des extraits des registres d'état-civil de Saint-Malo et des communes voisines concernant les Acadiens proscrits.

L'histoire du *Dominion* au XIX^e^ siècle est représentée par des rapports adressés en 1837-1838 au Ministre des Affaires étrangères par M. de Pontois, ambassadeur à Washington, publiés par M. La Roque de Roquebrune.

Enfin, dans chaque numéro, un échange de demandes et de réponses, des notes et des documents donnent des lumières nouvelles sur des points de détail de l'histoire de notre ancienne colonie.

H. Bourde de La Rogerie.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine. Paris, 64^e^-65^e^ années, 1928-1929.

M.-D. Chauvin, O. P.: *Le bienheureux Louis Grignon de Montfort, tertiaire de Saint-Dominique* (an. 1928, p. 387-390). L'auteur publie les fac-similés de deux lettres (l'une du bienheureux, l'autre du provincial de France contemporain) desquelles il ressort que le bienheureux était bien tertiaire dominicain.

M.-D. Constant, O. P.: *Le Père Louis Pacot, dominicain, victime du tribunal révolutionnaire de Paris*, 18 mai 1794 (an. 1928, p. 391-394). Brève notice biographique.

J. Alix, O. P.: *Le couvent des Filles de Saint-Thomas d'Aquin* (an. 1928, p. 428-433). Le second des deux monastères de dominicaines fondés à Paris au début du XVII^e^ siècle par la Mère Marguerite de Jésus. Bref aperçu de son histoire et de son esprit.

M.-D. Constant, O. P.: *Catherine-Thérèse Phélis, tertiaire de Saint-Dominique*, 1665-1705 (an. 1928, p. 449-454, 481-485). Biographie de « la sainte de Valfleury », pèlerinage marial situé près de Saint-Etienne.

H.-D. Noble, O. P.: *Le P. Lacordaire au Mont-Cenis* (an. 1929, p. 12-18). « Incident pittoresque de la traversée des Alpes par le P. Lacordaire, lors de son voyage à Rome, en 1847. »

M.-J. Guihaire, O. P.: *Dijon, pays d'enfance et de jeunesse du P. Lacordaire* (an. 1929, p. 73-83, 105-114). Dates et lieux du séjour d'Henri Lacordaire à Dijon.

F. Larroque : *Le couvent des Dominicains de Moulins* (an. 1929, p. 137-148). Historique du couvent (1516-1791) et de la communauté.

Revue des Jeunes. Paris, 18e-19e années, 1928-1929.

A. Cherel: *Les réactions de la pensée française contre Machiavel au XVIe siècle* (10 oct. 1928, p. 53-71). Le machiavélisme politique, conseillant aux princes l'emploi du mensonge et des moyens tyranniques, et se distinguant, par ce mépris de la morale, des autres formes contemporaines d'absolutisme, fut répandu en France, soit par les traducteurs et commentateurs de l'auteur du *Prince*, soit, plus indirectement, par les esprits lassés du XVIe siècle finissant, soit enfin par la sympathie des « politiques », disciples de Juste-Lipse. Contre ce machiavélisme, et en faveur de la traditionnelle monarchie « aimable et juste », se dresseront tout au long du XVIe siècle français, tant les non-réformés (tels Rabelais, Budé, Bouaistuau, Seyssel, Pasquier, Ronsard, L'Hôpital, Picot, Pietre, de Belleforest, de La Madeleine, Le Roy, Bodin, Hurault), que les protestants (tels Gentillet, Junius Brutus, La Nouë, de Gravelle), ces derniers tournant leur lutte contre Machiavel en argument favorable à leur propre esprit démocratique.

G. Goyau: *M. de Gibergues et l'apostolat populaire* (1er nov. 1928, p. 247-271; 25 nov., p. 369-393; 10-25 déc., p. 498-517). Rôle de Mgr de Gibergues dans la naissance et le développement de l'Œuvre des missions diocésaines. L'idée des missions populaires, déjà chère à Mgr de Ségur et en partie réalisée par lui, est, en 1886, reprise avec plus d'ampleur par l'abbé Lenfant, dont le premier collaborateur est l'abbé de Gibergues. Celui-ci, d'abord sous-directeur des œuvres diocésaines, est, en 1890, nommé par Mgr Richard, premier supérieur de l'Œuvre des missions diocésaines. Premiers travaux et premiers appuis. A l'occasion des troubles de Montrouge (1891), puis de Belleville (1892), la question des conférences dialoguées est saisie par la presse, puis par le gouvernement. Intervention de Mgr d'Hulst et victoire des missionnaires. Les Dames des missions (1891) et les Dames de la persévérance (1903). Rayonnement dans les diocèses voisins et premiers congrès nationaux (1909, 1911). Approbations du cardinal Amette et de Pie X. Esprit et méthodes de travail et d'action de Mgr de Gibergues.

J. Ancelet-Hustache: *Sainte Colette de Corbie* (10 janv. 1929, p. 20-34). Extrait du livre de Mme Ancelet-Hustache *Les Clarisses*, paru chez Grasset dans la collection « Les grands Ordres monastiques ».

Th. Deman, O. P.: *Théâtre et vie chrétienne: Le cas de Gresset* (25 janvier 1929, p. 174-190). En renonçant au théâtre (1759), Gresset obéit à l'influence d'un milieu, non à une exigence de la morale catholique.

X.-R. du Bessin: *La Mothe le Vayer et les païens vertueux* (10 févr. 1929, p. 204-282). La Mothe le Vayer (1583-1672) replacé dans son milieu intellectuel.

La Vie spirituelle.

Tomes XIX-XX, oct. 1928-sept. 1929. Juvisy (S. et. O.).

E. Decahors: *La vie chrétienne d'Eugénie de Guérin* (t. XIX, p. 64-84). Etudie, à travers le livre de V. Guiraud *La vie chrétienne d'Eugénie de Guérin* (Paris, Plon, 1928), et à l'aide de documents inédits, les « états d'âme » et les « états de grâce » de la vie de la sœur de Maurice de Guérin.

F.-C. Uzureau: *Un mystique du XVII^e^ siècle: Jérôme Le Royer de La Dauversière (1597-1659)* (t. XIX, p. [29]-[41]). Biographie du fondateur des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche (1642).

P. Bordarrampé : *Le vénérable Louis-Edouard Cestac, créateur du refuge Notre-Dame d'Anglet et fondateur de la congrégation des Servantes de Marie* (t. XIX, p. 190-210). Biographie (1801-1868). Œuvres fondées par le serviteur de Marie.

M.-M. Davy: *Jean de Saint-Gilles, prédicateur* (t. XIX, p. [80]-[99]). Biographie (1180-1260 (?) et sermons de ce dominicain anglais, successivement médecin de Philippe-Auguste, professeur de médecine à Montpellier, puis à Paris, professeur de théologie à Paris, puis à Toulouse, enfin collaborateur de Robert Grossetête, évêque de Lincoln.

M.-C. de Ganay: *Sainte Roseline de Villeneuve, religieuse chartreuse, 1263-1329* (t. XIX, p. 421-433). Biographie, à l'occasion du sixième centenaire de cette sainte de Provence. Grandes lignes de la règle cartusienne.

A. Hamon-L. Lévesque: *L'Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur* (t. XIX, p. [202]-[213]). Polémique sur les rôles comparés de sainte Marguerite-Marie et des Jésuites, d'une part, de saint Jean Eudes et des Eudistes de l'autre, dans les origines et la diffusion de la dévotion au Sacré-Cœur.

A. de Boissieu, O. P.: *Mgr de Gibergues directeur d'âmes* (t. XIX, p. 531-555). Caractère et idées maîtresses de sa direction.

F. Uzureau: *Une mystique du XII^e^ siècle: Angelucia, religieuse de Fontevrault* (t. XIX, p. [255]-[264]). Note biographique d'après le récit d'une contemporaine d'Angélucia, religieuse du monastère angevin de Fontevrault, morte en 1166.

La Vie intellectuelle.

Tomes I-II-III, oct. 1928-juillet 1929. Juvisy (S.-et-O.).

G. Goyau: *Saint Louis et l'idée de mission* (t. I, p. 96-108). Sous l'influence et avec l'aide des Mendiants à l'esprit missionnaire, saint Louis se préoccupa toujours de convertir les infidèles. Principales tentatives missionnaires faites à son instigation ou avec son concours.

J.-M. Lagrange, O. P.: *Monseigneur Pierre Batiffol* (t. II, p. 398-423). Témoignage du P. Lagrange sur Mgr Batiffol et sur le rôle qu'il joua aux divers postes qu'il tint et dans les pénibles crises que traversa l'Eglise de France.

H. Bremond: *L'abbé de Rancé et dom Mabillon* (t. II, p. 472-505). Le célèbre réformateur de la Trappe fut loin, comme on le croirait, de vivre dans le silence. Il ne cessa de livrer des combats au dehors de son monastère. Voici les phases principales de sa violente attaque contre les célèbres Bénédictins de Saint-Maur où furent disputés de si graves intérêts spirituels.

A. Gréco: *Les origines spirituelles de la France* (t. II, p. 506-522; t. III, p. 754-771). Les commencements. La veillée de Sidoine Apollinaire.

Les émules de Sidoine Apollinaire. Les évêques enseignent les Barbares La vigilance de nos pères les évêques. Le concile de Braisne.

H.-M. Féret, O. P.

PÉRIODIQUES BELGES

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome.

Tomes VII et VIII. Rome, 1927 et 1928.

F. Claeys Bouuaert: *Une visite canonique des maisons de la Compagnie de Jésus en Belgique (1603-1604)*, t. VII, p. 5-116. Les rapports envoyés au père général Claude Aquaviva par les visiteurs de l'ordre, Olivier Manare et Léonard Lessius, permettent de se rendre compte assez exactement de la situation matérielle et spirituelle ainsi que de l'influence morale des dix-neuf résidences de la province belge au début du XVII[e] siècle. L'heureux gouvernement des archiducs Albert et Isabelle ouvrait pour les maisons de la Compagnie — particulièrement pour les collèges — une ère de prospérité que la crainte de l'invasion ou de l'hérésie ne put compromettre. Signalons ici que Lessius et Manare visitèrent, entre autres, les collèges de Douai, Bergues-Saint-Winnoc, Lille, Cambrai et Saint-Omer et la résidence de Valenciennes. Le plus souvent d'accord avec les supérieurs, ils introduisirent dans la façon de vivre et les traditions pédagogiques de leurs religieux les tempéraments qu'exigeait l'adaptation aux coutumes locales.

D. U. Berlière: *Inventaire des « Instrumenta miscellanea » des Archives vaticanes au point de vue de nos anciens diocèses. Supplément*, t. VII, p. 117-138. Achevant le dépouillement qu'il avait commencé dans le *Bulletin* de 1925, dom Berlière donne, en ce *Supplément*, l'analyse d'une quarantaine de documents dont un bon nombre concerne les diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, etc. (1305-1314 à 1667-1670). Ces pièces se rapportent, pour la plupart, à des collations de bénéfices, au paiement des annates et à des conflits juridictionnels.

L. Jadin: *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les Archives de la Congrégation consistoriale. Première partie: 1564-1637*, t. VIII, p. 5-263. Les documents longuement analysés par l'auteur découvrent, de façon très suggestive, un des aspects les plus intéressants de la Réforme catholique. Les enquêtes que M. Jadin a exhumées montrent avec quel soin, le plus souvent, Rome contrôlait, conformément à l'esprit du concile de Trente, le choix des souverains ou l'élection des chapitres. On lira avec curiosité et profit les dépositions qui concernent l'évêque d'Ypres, Jansenius. Au point de vue français, sont à consulter les dossiers de Paul Boudot, auxiliaire de Cambrai, puis évêque d'Arras et de Saint-Omer, de Claude d'Achey, François de Rye et Claude de la Barre, évêque, coadjuteur et auxiliaire de Besançon, de Denis Christophori, Henri-François Van der Burch, archevêques, et Hugues Buisseret, auxiliaire de Cambrai, de Pierre Paunet, Christophe Morlet et Christophe de France, évêques de Saint-Omer, enfin de Laurent Dorpere et Nicolas du Bois, abbés de Saint-Amand, et de Guillaume de Loemele et Philippe Gillocq, abbés de Saint-Bertin.

Revue belge de philologie et d'histoire.

Tome VII. Bruxelles, 1928.

S. Sabbe: *La réforme de Richard de Saint-Vannes dans les Pays-Bas*, p. 551-570. Le courant réformateur issu du monastère de Saint-Vannes,

à Verdun, et si glorieusement représenté par Richard de Saint-Vannes, Poppon de Stavelot et Leduin d'Arras, compte parmi les facteurs les plus importants du relèvement monastique au début du XI^e^ siècle. S'élevant contre la théorie émise par Sackur et adoptée par les historiens, M. Sabbe ne reconnaît pas dans le mouvement de Richard les preuves d'une filiation clunisienne. Surtout en ce qui concerne l'organisation des abbayes, les deux écoles se différencient nettement : moins centralisatrice, la réforme de Richard de Saint-Vannes ne put, par le fait même, bénéficier des mêmes ressources que celle de Cluny.

D. Feytmans : « *Tornacensis* » *et* « *Teruanensis* », p. 1034, 1035. Etudiant une charte, par laquelle l'évêque Milon, en 1138, déclare que le châtelain de Furnes restitue à l'abbaye de Bourbourg la moitié d'un moulin sis à Dixmude, M^lle^ Feytmans a décelé une erreur de copie, et restitue à Milon, évêque de Thérouanne, cet acte que son éditeur, Charles Duvivier, attribuait contre toute vraisemblance du contexte à un évêque de Tournai.

Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences de philologie et d'histoire de l'Université de Louvain. 2^e^ série, 15^e^ fasc. Louvain, 1928.

F. Remy: *Les grandes indulgences pontificales aux Pays-Bas à la fin du Moyen Age (1300-1531)*, XXII-230 p. C'est surtout de l'histoire financière de la prédication des indulgences que s'est préoccupé l'auteur. Laissant donc de côté le détail d'incessantes querelles théologiques, il a retracé, dans l'ordre chronologique, l'histoire des prédications et des jubilés. C'est ainsi que tout un chapitre (p. 131-149) est consacré à la prédication de l'indulgence en faveur de l'église de Saintes (1484-1488).

La Terre Wallonne. Tomes XVIII et XIX. Charleroi, 1928.

L.-E. Halkin: *Comment Erard de la Marck devint cardinal*, t. XVIII, p. 196-213. Seigneur de Sedan, Erard de la Marck, prince-évêque de Liége en 1505, évêque de Chartres en 1507, espéra longtemps le cardinalat de l'amitié des rois de France dont il soutenait habilement la politique aux confins du Saint-Empire. A la promotion cardinalice de 1515, l'ambitieux prélat — recommandé cependant par François I^er^ — fut évincé par un heureux rival. La rancune d'Erard fut extrême et le jeta dans l'alliance du futur Charles-Quint, par qui il obtint, en 1521, la pourpre tant convoitée.

F. Baix: *Saint Hubert. Le diocèse de Saint-Hubert*, t. XIX, p. 65-86. Poursuivant son étude critique de la vie et de l'œuvre du célèbre évêque de Maestricht-Liége, M. l'abbé Baix s'est efforcé de préciser l'étendue de l'immense diocèse dont saint Lambert laissa la charge à saint Hubert au début du VIII^e^ siècle. Notons, parmi les lieux cités, une bourgade mosane bien éloignée de la cité épiscopale, Givet, *vicus Gabelius*, centre d'un ancien domaine de la couronne et siège d'une paroisse primitive.

Léon-E. Halkin.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Ernest-Amédée Sevrin [667], aumônier des Sœurs de Bon-Secours, 13, rue Saint-Maurice, à Chartres (Eure-et-Loir), présenté par M. Carrière.

M. Albert Donnez de Villeneuve [668], Luitpoldblok, à Munich (Bavière), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Jean Reviron [669], docteur en théologie, supérieur de l'Institution Saint-Lazare, à Autun (Saône-et-Loire), présenté par MM. Arquillière et Rouziès.

S. Gr. Mgr Louis Fillon [670], évêque de Langres (Haute-Marne), présenté par MM. Brochard et Leroquais.

Le R. P. Jules Lebreton [671], docteur ès lettres, professeur d'histoire des Origines chrétiennes à l'Institut catholique de Paris, 15, rue Monsieur, Paris (VII[e]), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Emile Bouisson [672], curé du Sacré-Cœur de Toulon, Les Routes, à Toulon (Var), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé H. Hemmer [673], curé de la Trinité, 3, rue de la Trinité, Paris (IX[e]), présenté par M. Arquillière.

Tableau d'honneur.

Notre confrère M. J. Joachim, professeur au lycée de Colmar et directeur de la *Revue d'Alsace*, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, au titre du ministère de l'Instruction publique, par décret du 9 février 1929.

Notre confrère M. Léon Destresse de Lanzac de Laborie a été nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère de l'Instruction publique par décret du 9 août 1929.

⁂ Notre confrère M. Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne, a été nommé officier de l'Instruction publique par arrêté ministériel en date du 13 juillet 1929.

⁂ Notre collaborateur M. l'abbé J. Gallerand, professeur au grand séminaire de Blois, a soutenu en Sorbonne, le 5 janvier 1929, pour le doctorat d'Université, sa thèse principale: *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher*, avec deux travaux complémentaires: *Yves de Chartres et la question des investitures* et *Le rôle du clergé catholique dans la vie politique du département de Loir-et-Cher, du 24 février 1848 au 4 septembre 1870*. M. l'abbé Gallerand a été reçu avec la mention très honorable.

Notre collaborateur M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé a obtenu, le 28 février 1929, le titre de docteur ès lettres, avec mention très honorable, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avec deux thèses intitulées *Les papes et les ducs de Bretagne* (2 vol.) et *François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre* (1456-1488).

Notre confrère M[lle] Yvonne Bezard, archiviste aux Archives nationales,

a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 20 avril 1929, les deux thèses suivantes: Thèse principale: *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1460;* thèse complémentaire: *Lettres du président de Brosses à Ch.-C. Loppin de Gémeaux.* Elle a été reçue avec la mention très honorable.

A l'Institut catholique, notre confrère M. l'abbé Jean Reviron, supérieur du petit séminaire d'Autun, a soutenu une thèse d'histoire ecclésiastique sur les idées politiques et religieuses d'un évêque du IXe siècle, Jonas d'Orléans. Il a été reçu docteur en théologie, *cum magna laude.*

⁂ L'Académie française, dans sa séance du 13 juin 1929, a attribué deux récompenses de 1.000 francs, l'une à notre collaborateur M. l'abbé J. Gallerand pour son ouvrage *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher,* cité plus haut, l'autre à notre confrère le R. P. Gratien, O. M. C., pour son *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des Frères Mineurs au XIIIe siècle.* — La même Académie, dans sa séance du 27 juin, a décerné le Prix d'Académie, de la valeur de 500 francs, à notre confrère M. l'abbé Paquier, curé de Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, pour ses travaux sur la célèbre œuvre mystique connue sous le nom de « Théologie germanique », dont ces deux ouvrages: *L'Orthodoxie de la théologie germanique* (Gabalda, 1922), *Le livre de la vie parfaite, traduction française* (Gabalda, 1928). — Enfin un des prix Thérouanne a été attribué à notre collaborateur M. Emile Dermenghem, pour son ouvrage sur *Thomas Morus et les utopistes de la Renaissance.*

⁂ En 1929, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, notre confrère M. J. Zeiller, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, s'est vu attribuer une récompense de 500 francs sur le prix Bordin pour son ouvrage sur *L'Empire romain et l'Eglise.* — Le second prix Gobert a été donné à notre collaborateur M. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé pour son livre sur *Les papes et les ducs de Bretagne,* signalé plus haut. — Au concours des Antiquités de la France, la même académie a décerné une mention à M. Catel et à notre confrère M. Maurice Lecomte pour leur édition des *Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly.* — Enfin, une part du prix Halphen (1.000 francs) a été donnée à notre collaborateur M. Pierre de Vaissière, pour son *Henri IV.*

⁂ L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 18 mai 1929, a décerné à notre confrère M. Marcel Aubert, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes et membre de notre conseil, un des deux prix Bordin (6.000 francs) pour sa réédition de l'ouvrage de Robert de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*; — et, dans sa séance du 6 juillet 1929, un prix de 2.000 francs sur la fondation Bernier, à notre confrère M. l'abbé V. Leroquais pour son livre *Le bréviaire de Philippe le Bon.*

Jubilé de M. Paul Fournier.

Au cours des « Journées d'histoire du droit », qui se sont tenues à Paris, les 6, 7, et 8 juin dernier, dans la belle salle des Actes de la Faculté de droit de Paris, et qui ont attiré nombre de savants français et étrangers, la Société d'histoire du droit a fêté le jubilé de son éminent président, M. Paul Fournier, membre de l'Institut, professeur d'histoire du droit canonique à la Faculté, l'un des deux vice-présidents de notre propre Société.

Au nom de la Société d'histoire du droit, son vice-président M. G. Glotz, membre de l'Institut et professeur à la Faculté des lettres, a délicatement relevé les titres et les services de M. Paul Fournier; il a rendu hommage à sa vie, si bien remplie, d'historien; il a rappelé combien de domaines divers avaient retenu son attention et, tout spécialement, quelle renaissance avaient provoquée en France et ailleurs, dans celui de l'histoire du droit canonique, les admirables travaux qu'il a consacrés à cette branche, encore négligée, de l'histoire de nos institutions.

Puis, aux applaudissements d'une nombreuse assistance, M. Glotz remit au jubilaire un beau volume de « Mélanges Paul Fournier » contenant, outre la très complète bibliographie des travaux sortis de la plume de l'illustre historien, cinquante-sept contributions d'auteurs divers, tous membres de la Société d'histoire du droit.

M. Paul Fournier, en quelques mots émus, remercia M. G. Glotz et la Société d'histoire du droit de cet affectueux souvenir. Il se reporta à ses jeunes années, eut un souvenir pour les maîtres qui avaient formé son esprit et pour tous ceux qui, notamment à son foyer domestique, avaient facilité sa tâche. Il termina en souhaitant à la Société d'histoire du droit une longue et éclatante prospérité.

Ernest Perrot.

NÉCROLOGIE

S. Em. LE CARDINAL DUBOIS

Un grand deuil vient de frapper l'Eglise de Paris, et, avec elle, toute l'Eglise de France: S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, est mort le lundi 23 septembre 1929, dans sa soixante-quatorzième année, à la suite d'une intervention chirurgicale, nécessitée par l'aggravation rapide d'un mal dont les atteintes dataient de plusieurs semaines déjà.

La presse de Paris et de province, à de rares exceptions, qui sont elles-mêmes un hommage, s'est plu à souligner l'importance de son rôle dans la pacification religieuse qui succéda chez nous aux heures de la guerre, comme aussi le rayonnement de son influence, au bénéfice de notre pays, dans les diverses missions officielles ou officieuses dont il assura, à maintes reprises, la présidence sur la terre étrangère. Tous aussi surent mettre en relief, en même temps que ses hautes vertus sacrdotales, le sens réalisateur dont il fit preuve dans l'orientation nouvelle des méthodes d'apostolat qu'exige notre société moderne.

Une belle et grande figure d'évêque et de Français, voilà ce qui peut résumer pleinement, à travers les nuances variées d'un tel concert d'éloges, la physionomie morale du vénéré prélat que la Providence vient d'arracher à l'affection de tous ceux qui le connurent.

Si le cardinal Dubois vécut très activement notre histoire moderne, c'est qu'il avait étudié profondément l'histoire de sa petite patrie, son histoire religieuse surtout.

L'une de ses premières études historiques fut *Un prêtre du Maine et sa famille pendant la Révolution*, publié à Nantes en 1884, d'après les notes de l'abbé Davoust, oncle de l'un de ses anciens curés de Brûlon, dont il avait été le vicaire. La *Revue historique et archéologique du Maine*

inséra, en 1889, une étude historique sur *L'église N.-D. de la Couture, au Mans.* Plus tard, en 1893, utilisant de nombreuses lettres et des souvenirs, l'abbé Dubois retraçait en un volume des plus attachants, la physionomie si prenante de *M. l'abbé Charles Morancé, aumônier du 33e mobiles et du IVe Corps d'armée* (Le Mans, 1889, in-12).

Entre temps, il était nommé (1888), par Mgr Labouré, directeur de *La Semaine du Fidèle,* fondée, en 1862, par l'abbé Lochet. A ce périodique diocésain il donna une impulsion nouvelle, y publiant de nombreuses notices sur des prêtres manceaux, sur le culte de saint Aubin et de sainte Cécile, sur le prieuré de Château-l'Hermitage, sur les imitations du Saint-Sépulcre... Avec des matériaux longuement et minutieusement vérifiés, il composait des monographies fort appréciées.

Il était encore vicaire à la Couture, lorsqu'il contribua à la fondation de *La Province du Maine,* en 1893, revue d'histoire locale qu'il fournit, jusqu'à son élévation à l'épiscopat, en 1901, d'excellents articles archéologiques et historiques: *Martin Berruyer, évêque du Mans; — Un inventaire de la sacristie de la cathédrale du Mans au XVe siècle; — Les empoisonneurs de fontaines au Maine; — Germain Pillon; — Jean-Baptiste Gault; — Vernie; — L'église d'Avenières, à Laval; — L'église du Pré, au Mans; — La statue de l'apôtre saint Jacques au portail de la Couture; — Le prieuré de Saint-Julien de la Tourette, au diocèse du Puy.* A ces articles, il ajoutait de fréquentes chroniques et notes bibliographiques, toutes marquées au coin de la plus sûre érudition.

Une fois évêque, Mgr Dubois n'eût plus le loisir de s'adonner à ses chères études locales. Tout au plus relève-t-on son *Oraison funèbre de Mgr Enard,* de 1907, son *Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,* sur *Le cardinal de La Rochefoucauld,* son prédécesseur, et sa récente étude sur *Saint Joseph,* commencée au temps où il était vicaire à Brûlon.

Toujours épris des choses d'art et d'histoire, collectionneur averti, le cardinal Dubois s'intéressait à tous les courants évocateurs du passé. La « Société d'histoire ecclésiastique de la France » s'honorait de le compter parmi ses premiers adhérents; il parcourait assidûment la *Revue* qui en est l'organe, et tel de ses comptes rendus justement sévères fut rédigé avec son approbation. Il fit mettre en ordre et recenser les archives des quatre diocèses où il passa. La « Société de la Province du Maine » lui doit, au Mans, un logis princièrement restauré, et Saint-Calais, sa ville natale, une église paroissiale rajeunie.

Essentiellement bon, le cardinal Dubois laisse après lui l'admiration, l'espoir, et le souvenir d'un inlassable dévouement.

Louis CALENDINI.

Précisez vos références et mettez des guillemets.

Il est toujours délicat d'accuser autrui de plagiat. On risque de se voir lancer à la tête les noms de Virgile, Shakespeare, Molière et d'autres qui sont plus près de nous[1], dont les emprunts littéraires n'ont aucunement desservi

---

(1) *L'Histoire des ducs de Bourgogne,* du baron de Barante est, en partie, un démarquage de l'œuvre, restée manuscrite, des Bénédictins dont

la renommée. C'est le privilège du génie de pouvoir impunément prendre son bien où il le trouve. Les autres, les *minores*, quel que soit leur talent, et en aient-ils beaucoup, doivent se ranger à la règle commune, et chaque fois qu'ils empruntent, transforment ou démarquent, indiquer soigneusement la bonne source. Au vrai, peu de gens s'y dérobent; mais il y a la manière, et toutes les manières de citer ou de traiter un précurseur ne sont pas également recommandables. J'apporterai ici quelques exemples que me fournissent deux livres récents.

L'un, de M. l'abbé Dufournet, est intitulé *Voyage autour de la paroisse de Saint-Laurent, à Paris* (in-16, 125 p.). Travail de vulgarisation, l'auteur y résume et continue jusqu'à nos jours la savante monographie de M. l'abbé Brochard sur cette paroisse. On ne pouvait choisir guide meilleur, et M. Dufournet le reconnaît en plus d'un endroit. Mais son récit ne permet guère de faire le départ entre ce qui est fantaisie personnelle et les analogies ou similitudes qui apparentent le livre à l'œuvre de son devancier. On regrette au surplus que l'Avant-propos d'un opuscule, dont les meilleures pages sont tributaires d'un confrère, se montre aussi peu courtois envers le « professionnel qui fait la chasse aux textes ». Avec une connaissance moins superficielle des conditions de l'œuvre historique, sinon avec un sentiment plus net de gratitude pour ses prédécesseurs, l'abréviateur de l'*Histoire de la paroisse Saint-Laurent* se fut peut-être épargné d'écrire à sa gloire : « L'art d'un historien, c'est d'abréger »; il n'eut certes pas ajouté à l'adresse du professionnel susdit: « car le secret d'ennuyer est celui de tout dire » (Avant-propos, p. 5).

L'autre ouvrage, *Le Calendrier spirituel de la ville d'Evreux au XVIII^e^ siècle* (Picard, 1929, in-8°, XV-CXL-467 p.), est la réimpression d'un petit livre rarissime que son éditeur actuel, M. l'abbé Delamare, a fait précéder d'un commentaire de 140 pages sur les coutumes, les usages liturgiques et les institutions de l'ancienne cité épiscopale. M. G. Lenôtre, dans la préface, a montré excellemment tout l'intérêt qui s'attache à cette publication. Partant je n'ajouterai rien à l'éloge, mais je dirai autre chose.

Si l'érudition de M. Delamare est incontestable, elle manque un peu de franchise. Les auteurs qu'il cite ne sont pas ceux auxquels il emprunte le plus, et telle référence qui devrait nous rassurer n'est souvent qu'un trompe-l'œil. Des phrases, des alinéas entiers sont reproduits sans guillemets. Parfois on change un mot, une ligne. Et lorsqu'on se réfère, — le moins possible, — on accroche le renvoi à un passage cité déjà par l'auteur que l'on plagie, en omettant d'indiquer la page, ce qui diminue

---

les volumes composent la *Collection de Bourgogne*, à la Bibliothèque nationale.

Comparez l'ouvrage de l'abbé Edm. Albe, *Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317* (Toulouse, 1904, in-8°, 206 p.) et l'article de Ch.-V. Langlois, *La fin d'Hugues Géraud, évêque de Cahors*, paru dans la *Revue de Paris* (n° de février 1906, p. 531-552). L'article résume le livre de l'érudit abbé sans trop le dire. Il y a même des phrases à peu près textuelles. M. Langlois change des mots: où M. Albe mettait débrouillard, il imprime malin. « Je n'aurais jamais osé, pour ma part, en prendre aussi à l'aise avec le travail d'un autre auteur », m'écrivait l'excellent abbé peu de temps après la publication dudit article.

les chances d'un coup de sonde trop révélateur. Pour bien faire saisir l'économie du système et l'habileté qui s'y cache, il faudrait instituer un parallélisme, reproduire les textes côte à côte sur deux colonnes; mais on y sacrifierait une place certainement excessive. Contentons-nous donc de signaler au curieux que la vérification amuserait, le passage de M. Delamare relatif à l'iconographie des confréries. Le morceau prend cinq pages de l'introduction au *Calendrier spirituel d'Evreux* (p. XCIV-XCIX), et vous le retrouverez, presque mot pour mot, dans la proportion des deux tiers, si vous ouvrez la *Revue du Clergé français* (n° du 15 mars 1911), où M. l'abbé Jean Gaston a publié une étude sur *L'iconographie des confréries avant la Révolution* (voir p. 688, 689, 694 et 695).

Il convient de protester contre l'effronterie du procédé. A peine excusable en journalisme, de la part de folliculaires à court d'idées et contraints pour vivre à une production journalière et quasi anonyme, le plagiat doit être sévèrement exclu des travaux d'érudition.

V. CARRIÈRE.

L'excommunication des officiers royaux.

Le 14 février 1929, M. Génestal a présenté à la Société d'histoire du droit une communication sur l'excommunication des officiers royaux.

Le principe gallican que les officiers royaux ne peuvent être excommuniés pour fait de leur charge a toute une histoire et s'est lentement développé. 1° Au XIII[e] siècle les prélats défendent couramment leurs droits et prétentions par monitions et excommunications contre les officiers de la justice temporelle. Cette dernière riposte par la saisie du temporel qui présente une double utilité : amener devant le juge temporel la connaissance du fond du conflit (le prélat faisant opposition ou demandant mainlevée) et contraindre à annuler la monition ou absoudre de l'excommunication. 2° A partir du XIV[e] siècle l'usage des censures contre les officiers de justice constitue un *attentat* contre la justice temporelle, attentat punissable d'amende par la procédure du cas privilégié, mais seulement si les prétentions ainsi défendues par la justice spirituelle sont reconnues injustifiées. 3° C'est seulement vers le milieu du XV[e] siècle que la doctrine gallicane et la jurisprudence du Parlement arrivent au principe qu'il y a attentat punissable même si la justice spirituelle a usé de censures pour défendre ses droits légitimes. Cependant certains auteurs, comme Févret, refusent d'aller jusqu'à cette extrémité et le principe n'était pas toujours rigoureusement appliqué.

A CORRIGER

Page 111, ligne 27. Au lieu de : saint *Bernard*, lire : saint Barnard. — Il s'agit de l'ami de saint Agobard, l'évêque de Lyon.

Page 353, ligne 32. Au lieu de : *G.* Bodel, lire : *J.* Bodel.

Page 378, ligne 1. Au lieu de : Ch. *Perrad* ... Janelon, lire : Ch. PERRAT ... *Ganelon*.

TABLE DU TOME XV

ARTICLES

Dudon (Paul). Les Jésuites dans le Diois..... 5 à 30
Lavergne (Géraud). Les noms de lieux d'origine ecclésiastique..... 31 à 49, 177 à 202, 319 à 332
Le Grand (Michel). Le chapitre cathédral de Langres. Son organisation et son fonctionnement, de la fin du XII[e] siècle au Concordat de 1516 (1[er] article)..... 431 à 488
Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). Pierre Mauclerc et le conflit politico-religieux en Bretagne au XIII[e] siècle.... 137 à 176
Pouzet (Ph.). Le pape Innocent IV à Lyon. Le concile de 1245..... 281 à 318
Rony (L'abbé). Saint Jubin, archevêque de Lyon, et la primatie lyonnaise..... 409 à 430

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Amann (E.). Dictionnaire de Théologie catholique. Tome IX [H.-X. Arquillière]..... 512
— L'Eglise des premiers siècles [J.-R. Palanque]..... 235
Ancelet-Hustache (J.). La vie mystique d'un monastère de Dominicaines au Moyen Age, d'après la Chronique de Töss [E. Griffe]..... 247
— Les Clarisses [L. Royer]..... 371
Aubert (M.). Voir : Lasteyrie (R. de).
Baluze (E.). Vitae Paparum Avenionensium, t. II [L. Celier]. 216
Baudot (Dom Jules). Le Bréviaire [V. Leroquais]..... 513
Bauer (W.). Einführung in das Studium der Geschichte [A. Fliche]..... 333
Baumann (E.). Les Chartreux [P. Deslandres]..... 247
Barth (M.). Die Herz-Jesu-Verehrung im Elsass vom 12. Jahrhundert bis auf die Gegenwart (Forschungen Zur Kirchengeschichte des Elsass. Vol. I[er]) [G. Allemang]..... 80
Barthès (E.). Eugénie de Guérin, d'après des documents inédits [G. Cohen]..... 521
— Eugénie de Guérin. Lettres à son frère Maurice (1824-1839) [G. Cohen]..... 521
Belluaud-Dessalles (M[me]). Histoire de Béziers, des origines à la Révolution française [M. Oudot de Dainville]..... 523

Benoit (F.). Les Baux [J. Vallery-Radot] 364
Bezard (Y.). La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560 [A. Lesort] 493
Blémur (La Mère de). Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint-Benoist, décédées en ces derniers siècles. Tome I [P. Piétresson de Saint-Aubin] 241
Bouchayer (A.). Les Chartreux maîtres de forges [E. Griffe]. 522
Boucher (Mgr A.). Petit atlas des Missions catholiques [S. G.] 361
Bréhier (L.). L'Eglise et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades. 5e édition [V. C.] 361
Bremond (H.). « L'abbé Tempête ». Armand de Rancé, réformateur de la Trappe [L. Marcel] 498
— Le R. P. R. Cavallera et la philosophie de la prière [Th. Malley] 81
Bruggeman (E.). Les mystiques flamands [E. Vansteenberghe] 67
Calvin. Epitre au roi François Ier. Texte publié par J. Pannier [V. Carrière] 232
Catel (A.) et M. Lecomte. Chartes et documents de l'abbaye cistercienne de Preuilly [P. Piétresson de Saint-Aubin] .. 490
Cochin (H.). Augustin Cochin [L. Villat] 225
Congrégation de Saint-Joseph de Lyon (La) [G. Allemang] .. 89
Congrégation des Sœurs du T.-S. Sacrement d'Autun (La) [G. Allemang] 89
Debongnie (P.). Jean Mombaer de Bruxelles [E. Vansteenberghe] 63
Dedieu (J.). L'instabilité du Protestantisme [L. Cristiani] .. 83
Delaporte (Y.). Une prière de saint Fulbert à Notre-Dame [H. Couget] 356
Deroux (L'abbé M.-P.). Les origines de l'oblature bénédictine [R. N. Sauvage] 246
Dessubré (M.). Bibliographie de l'ordre des Templiers [V. Carrière] 231
Devoghel (E.). La question romaine sous Pie XI et Mussolini [C. Gallot] 517
Didier (N.). La garde des églises au XIIIe siècle [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 207
Diehl (C.). Manuel d'art byzantin, 2e édition. [J. Vallery-Radot] 517
Dubruel (P. M.). En plein conflit. La nonciature de France, la Secrétairerie d'Etat du Vatican, les Congréagtions des affaires de France pendant la querelle de la Régale (1674-1694). Etude des Archives romaines [J. Porcher] .. 75
Durengues (A.). Le livre de saint Phébade contre les Ariens [J.-R. Palanque] 74
Ecclesia. Encyclopédie populaire des connaissances religieuses [U. Rouziès] 78

ERIAU (J.-B.). L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792) [E. Griffe]. 497
— Une mystique du XVII[e] siècle : Sœur Catherine de Jésus, carmélite (1589-1623). Sa vie et ses écrits [E. Dermenghem]. 355
FABRE (Le P. A.). Manuel d'art chrétien [M. Le Grand]. . . . 362
Filles de Saint-Thomas (Les). Leur histoire, leur vie intérieure, XVII[e] et XVIII[e] siècles [E. Griffe]. 371
FLIPO (V.). La cathédrale de Dijon [J. Vallery-Radot]. 364
FONTAINE (G.). Pontigny, abbaye cistercienne [J. Vallery-Radot]. 348
FONTENELLE (Mgr R.). S. S. Pie XI [S. G.]. 87
FUNCK-BRENTANO (F.). L'Ancien Régime [H. Waquet]. 84
GASQUET (M.). Sainte Jeanne d'Arc [L. R.]. 366
GASS (J.). Lettres inédites. Mgr Raess et le P. Ratisbonne. Mgr Freppel à l'abbé Schall [G. Allemang]. 76
GASSIES (G. DES BRULIES). Anthologie du théâtre français du Moyen Age. Tome II. Théâtre sérieux; mystères, miracles, moralités des XII[e], XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, traduits en français moderne [G. Cohen]. 353
GASTON (J.). Un tableau de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés conservé aujourd'hui au musée de Marseille [E. Durtelle de Saint-Sauveur]. 77
GAUDIN (F.). Le vitrail, du XII[e] siècle au XVIII[e] siècle en France [P. Besnard]. 76
GAXOTTE (P.). La Révolution française [E. Lavaquery]. 71
GHÉON (H.). Le saint curé d'Ars [E. Durtelle de Saint-Sauveur]. 86
GILOTEAUX (L'abbé P.). Patriotisme et internationalisme. Patrie, guerre, paix, internationalisme, Société des Nations [Th. Malley]. 359
GIRAULT (L'abbé Ch.). La baronnie de La Milesse du XI[e] au XVIII[e] siècle [L. Calendini]. 249
GLORIEUX (P.). Notices sur quelques théologiens de Paris de la fin du XIII[e] siècle [E. Griffe]. 85
GODEFROY (Le P.). Une page d'histoire franciscaine bourguignonne. Le couvent des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine [P. Besnard]. 379
GOUGAUD (Dom L.). Ermites et Reclus. Etudes sur d'anciennes formes de vie religieuse [E. Griffe]. 37
GOURY (G.). Origine et évolution de l'homme [J.-B. Sabrié]. 234
GOYAU (G.). L'Eglise en marche. Etudes d'histoire missionnaire, 1[re] série [J.-B. Sabrié]. 238
— Saint Bernard [R. Delègue]. 240
— Un grand « homme ». Mère Javouhey, apôtre des noirs [L. Marcel]. 368
GOYAU (G.). Voir : RIGAULT (G.).

GRENTE (Mgr). Œuvres oratoires et pastorales. Tome IV [J.-B. Sabrié]. 360
GUILBERT (E.). Saint Waast [M. Baudot]. 55
GUIRAUD (J.). L'Inquisition médiévale [H. Waquet]. 237
HANOTAUX (G.). Histoire militaire et navale de la France [P. Renouvin]. 227
HAYWARD (F.). Le dernier siècle de la Rome pontificale [E. Durtelle de Saint-Sauveur]. 85
Histoire et historiens depuis cinquante ans. Méthodes, organisation et résultats du travail historique de 1876 à 1926 [L. Saltet]. 506
Institut des Clercs de Saint-Viateur [R. Delègue]. 372
JOURDAN (Le P. V.). La congrégation des Pères des Sacrés-Cœurs, dite de « Picpus » [G. Allemang]. 248
KAISER (J.-B.) Das Archidiakonat Longuyon am Anfange des 17. Jahrhunderts. Visitationsbericht von 1628-1629 [V. Carrière]. 494
LASTEYRIE (R. de). L'Architecture religieuse en France à l'époque gothique [J. Vallery-Radot]. 203
— L'Architecture religieuse en France à l'époque romane. Seconde édition, par M. AUBERT [J. Vallery-Radot]. 519
LE CAROU (A.). L'office divin chez les Frères-Mineurs au XIII[e] siècle [V. Leroquais]. 209
LECOMTE (M.). Voir : CATEL (A.).
LEMAITRE (H.). Saint François d'Assise [A. Fliche]. 57
LEMAN (A.). L'Eglise dans les temps modernes [P. Richard]. 358
LEROY (O.). La Lévitation [E. Dermenghem]. 357
LEVESQUE (E.). Les bienheureux martyrs du séminaire Saint-Sulpice, 2 septembre 1792 [J. C.]. 367
MAILLET-GUY (L'abbé). Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné [L. Royer]. 87
MALE (E.). Art et artistes du Moyen Age [A. Fliche]. 59
MARÇAIS (G.). Manuel d'art musulman. L'architecture. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile [J. Vallery-Radot]. 363
MARTÈNE (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur [H. Waquet]. 88
MAUBOURGET (J.). Inventaire de Puymartin [L. Fabre]. 355
MAURIN (L'abbé C.-A.). Les chants Marials (Marienlieder) [G. Allemang]. 232
[MOLLIÈRE (H.)]. Louise Bossan et Benoîte-Marie de Corbeau [Th. Malley]. 368
NOURRISSON (P.). Histoire légale des Congrégations religieuses en France depuis 1789 [E. Durtelle de Saint-Sauveur]. . 90
PANNIER (J.). Voir : CALVIN.
PASTOR (L.-Fr. von). Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Restauration und des dreissigjährigen Krieges : Gregor XV. und Urban VIII. (1621-1644). Erster Teil

(Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters) [G. Allemang]. 81
Pastor (L.-Fr. von). Urban VIII. (1634-1644) [G. Allemang] 514
Pidoux de la Maduère (A.). Mgr Marie-Etienne-Laurent Monnier, évêque de Troyes (1847-1927). Note sur les évêques polinois [C. Davillé]. 87
Piétresson de Saint-Aubin (P.). Documents sur le Tonnerrois. Inventaire du fonds Contassot aux Archives de l'Aube [M. Baudot]. 233
Pigallet (M.). Archives du Doubs. Séries E IV et V : Communautés et Confréries [M. P.]. 76
Ponsoye (E.). La justice d'un intendant de Louis XIV [M. Oudot de Dainville]. 516
Pottier (A.). Louis Lallemant et les grands spirituels de son temps [L. Delaunay]. 218
Pourrat (P.). La Spiritualité chrétienne. Tome IV : Les Temps modernes, deuxième partie : Du Jansénisme jusqu'à nos jours [L. Cristiani]. 501
Renaudin (P.). Saint Vincent de Paul [S. G.]. 86
Rey (R.). La cathédrale de Toulouse [J. Vallery-Radot]. 364
Rigault (G.). Les Frères des Ecoles chrétiennes [P. Deslandres]. 523
Rigault (G.). Martyrs de la Nouvelle-France. Extraits des Relations et Lettres des missionnaires jésuites, publiés par G. Rigault (xvii^e siècle) et G. Goyau (xviii^e siècle) [H. Bourde de la Rogerie]. 510
Saint-André (C.). Le Régent [J. Carreyre]. 244
Salinis (P. de). Marins et missionnaires. Conquête de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1853 [H. Bourde de la Rogerie]. . . . 525
Savina (J.) et D. Bernard. Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les Etats généraux de 1789 [H. Waquet]. 511
Schneegans (F. Ed.). Le Théâtre édifiant aux xiv^e et xv^e siècles [G. Cohen]. 354
Schneider (E.). Les Heures bénédictines [R. N. S.]. 247
Schubert (H. von). Grundzüge der Kirchengeschichte [L. Saltet]. 334
Seguin (J.). En Basse-Normandie. Saints guérisseurs, saints imaginaires et dévotions populaires [R. Rodière]. 345
Sicard (L'abbé A.). Le Clergé de France pendant la Révolution. Tome II : La lutte religieuse [E. L.]. 239
Sol (E.). Le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors (1593-1659) [R. Delègue]. . . . 242
Tardi (L'abbé D.). Fortunat. Etude sur un dernier représentant de la poésie latine dans la Gaule mérovingienne [J.-R. Palanque]. 489
Thiriot (G.). La cathédrale de Metz : les Epitaphes [R. Rodière]. 204

Tissier (Mgr). La doctrin de nos fêtes. II. Les fêtes des saints [H. Waquet]. 360
Tournier (Chanoine Clément). Le bienheureux Bertrand de Saint-Geniès [R. Delègue]. 520
— Sous le clocher de Saint-Sernin ([J.-B. Sabrié]. 525
Vaissière (P. de). Henri IV [A. Cherel]. 240
Vattier (G.). Essai sur la mentalité canadienne-française [H. Bourde de la Rogerie]. 504
— Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925) [H. Bourde de la Rogerie]. 504
Viatte (A.). Les sources occultes du Romantisme [E. Dermenghem]. 223
Vieillard (J.). Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne [L. Levillain]. 341
Wehrlé (L'abbé J.). Malebranche et l'abbaye de Perseigne [L. Calendini]. 244
Wehrlé (R.). De la Coutume dans le droit canonique [E. Jordan]. 50
Weygand (Général). Turenne [Th. Malley]. 367
Zeller (G.). La réunion de Metz à La France [P. d'Arbois de Jubainville]. 69
Zeller (R.). Lacordaire [J. M.]. 520
Zeiller (J.). L'Empire romain et l'Eglise [R. Aigrain]. 338

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 528. — Ain, par G. Renoud, 111. — Aisne, par M. de Sars, 254. — Allier, par M. Fazy, 375. — Alpes-Maritimes, par G. Doublet, 385. — Alsace, 104. — Angoumois, 271. — Anjou, 260. — Ardèche, par A. Le Sourd, 536. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 98. — Ariège, par L. Blazy, 540. — Artois, 92. — Aube, par P. Piétresson de Saint-Aubin, 95. — Aude, par A. Sabarthès, 537. — Aunis et Saintonge, 271. — Auvergne, 374. — Aveyron, par B. de Gaulejac, 526.

Bas-Quercy, 527. — Bas-Rhin, par G. Allemang, 104. — Basses-Alpes, par E. Isnard, 384. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 539. — Béarn, 539. — Berri, 373. — Bouchès-du-Rhône, par E. Isnard, 383. — Boulonnais, 92. — Bourbonnais, 375. — Bourgone, 110. — Bretagne, 265.

Calvados, par R. N. Sauvage, 262. — Cantal, par G. Rouchon, 375. — Champagne, 95. — Charente, par P. Bouchaud, 271. Charente-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 271. — Cher, par P. des Chaumes, 373. — Comtat-Venaissin, 384. — Comté de Foix, 540. — Comté de Nice, 385. — Corse, par L. Villat, 386. — Côte-d'Or, par M. Chaume, 110. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 267. — Couserans, 540. — Creuse, par L. Lacrocq, 374. — Corrèze, par R. Rohmer, 373.

Dauphiné, 378. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 269. — Dordogne, par G. Lavergne, 529. — Doubs, par M. Pigallet, 112. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 380.

Eure, par M. Baudot, 261. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 255.

Finistère, par H. Waquet, 267. — Flandre, 92. — Franche-Comté, 112.

Gard, par P. L. Baudouï-Salze, 535. — Gascogne, 526. — Gers, par A. Clerjeac, 531. — Gironde, par G. Loirette, 529. — Guienne, 526.

Haute-Garonne, par C. Tournier, 534. — Haute-Loire, par J.-R. Palanque, 538. — Haute-Marne, par L. Marcel, 97. — Haute-Saône, par M. Prinet, 113. — Haute-Savoie, par G. Loridon, 382. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 379. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 532. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 373. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 108. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 538.

Ile-de-France, 250. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie, 265. — Indre, par P. des Chaumes, 373. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 259. — Isère, par L. Royer, 378.

Jura, par C. Davillé, 112.

Landes, par P. Coste, 530. — Languedoc, 533. — Limousin, 373. — Loire, par J. Beyssac, 378. — Loire-Inférieure, par L. Grimault, 269. — Loiret, par G. Chenesseau, 255. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 256. — Lorraine, 99. — Lot, par E. Sol, 527. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 528. — Lozère, par M. Balmelle, 536. — Lyonnais, 377.

Maine, 256. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 260. — Manche, par R. N. Sauvage, 263. — Marche, 374. — Marne, par P. Gosset, 96. — Mayenne, par E. Laurain, 258. — Meurthe, par L. Marchal, 99. — Meuse, par P. d'Arbois de Jubainville, 103. — Morbihan, par G.-B. Duhem, 268. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 100.

Nièvre, par C. Cachet, 376. — Nivernais, 376. — Nord, par A. Leman, 92. — Normandie, 260.

Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 253. — Orléanais, 255. — Orne, par R. N. Sauvage, 265.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 92. — Pays Basque, 539. — Périgord, 529. — Picardie, 95. — Provence, 383. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 374. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 541.

Quercy, 527.

Rhône, par J. Beyssac, 377. — Rouergue, 526. — Roussillon, 541.

Saintonge (Aunis et), 271. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 111. — Sarre, 100. — Sarthe, par L. Calendini, 256. — Savoie, par G. Loridon, 381. — Seine, par J. de La Monneraye, 250. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 253. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 252. — Seine-Inférieure, par P. Jubert, 260. — Somme, par G. Durand, 95.

Tarn, par L. de Lacger, 533. — Tarn-et-Garonne, par S. Canal, 527. — Touraine, 259.
Var, par M. Courtecuisse, 384. — Vaucluse, par J. Sautel, 384. — Vendée, par A. Poirier, 270. — Vienne, par J. Salvini, 269. — Vosges, par L. Lévêque, 104.
Yonne, par A. Courtet, 110.

REVUE DES PERIODIQUES

Annales historiques de la Révolution française, 1928 [J. de La Monneraye]. 390
Archivum franciscanum historicum, 1928 [P. Gratien]. . . . 275
Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1928 [A. Courtet]. . . . 542
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1926 [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]. 543
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1928 [V. Carrière]. 543
Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 1927-1928 [L.-E. Halkin]. 551
Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît, 1928 [G. Charvin]. 394
Bulletin Monumental, 1928 [J. Vallery-Radot]. 547
Cistercienser Chronik, 1928 [G. Charvin]. 395
Elsass-Lothringisches Jahrbuch, 1927 [G. Allemang]. 119
Etudes franciscaines, 1928 [P. Gratien]. 274
Historisches Jahrbuch, 1928 [G. Allemang]. 119
La France franciscaine, 1928 [P. Gratien]. 274
L'Année dominicaine, 1928-1929 [H.-M. Féret]. 549
La Révolution française, 1928 [P. Mautouchet]. 390
La Terre wallonne, tomes XVIII et XIX [L.-E. Halkin]. . . . 552
La Vie intellectuelle, 1928-1929 [H.-M. Féret]. 551
La Vie spirituelle, 1928-1929 [H.-M. Féret]. 550
Le Correspondant, 1927 et 1928 [U. Rouziès]. 391
Le Moyen Age, 1928 [M. Le Grand]. 387
Nova Francia, tomes II et III [H. Bourde de la Rogerie]. . 548
Recherches de Science religieuse, 1928 [H.-X. Arquillière]. 116
Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences de philologie et d'histoire de l'Université de Louvain, 1928 [L.-E. Halkin]. 552
Revue belge de philologie et d'histoire, 1928 [L.-E. Halkin]. 552
Revue bénédictine [G. Charvin]. 395
Revued'Ascétique et de Mystique, 1928 [Th. Malley]. 117
Revue des Etudes historiques, 1928 [L. Le Grand]. 388
Revue des Jeunes, 1928-1929 [H.-M. Féret]. 549
Revue des Questions historiques, 1928 [Th. Malley]. 114
Revue des Sciences religieuses, 1928 [U. Rouziès]. 273
Revue d'histoire franciscaine, 1928 [P. Gratien]. 275

Revue d'histoire littéraire de la France, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 [L. VILLAT]. 544
Revue d'Histoire moderne, 1926-1927 [L. VILLAT]. 116
Revue historique, 1928 [Th. MALLEY]. 272
Revue historique de droit français et étranger, 1928 [G. LE BRAS]. 273
Revue Mabillon, 1928 [G. CHARVIN]. 392

ECHOS ET INFORMATIONS

Almanach catholique français pour 1929 [S. G.]. 130
Annuaire pontifical catholique pour 1929. 277
Bibliothèque nationale (A la). 130
Centenaire de l'Université de Toulouse (Le VII[e]) [M. LE GRAND]. 398
Congrès des Sociétés savantes (Le 62[e]). 400
Correspondance : Lettre de M. le chanoine Saltet. 278
Excommunication des officiers royaux (L'). 558
Fédération historique du Languedoc [J.-R. P.]. 403
Gerson et l'éducation des deux dauphins. 403
Jubilé de M. Paul Fournier [E. PERROT]. 554
Nécrologie : Mgr Pierre Batiffol [V. CARRIÈRE]. 126
— M. Jean Beyssac [V. CARRIÈRE]. 396
— S. Em. le cardinal Dubois [L. CALENDINI]. 555
— M. Gabriel Pérouse [A. RASTOUL]. 276
Nom et le culte de saint Gildas (Le). 277
Notre-Dame de la Motte, à Vesoul [S. G]. 399
Précisez vos références et mettez des guillemets [V. CARRIÈRE]. 556
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 120,276, 396, 553; — Assemblée générale, 120; — Conseil d'administration, 120; — Tableau d'honneur. 553
Soutenances de thèses à l'Ecole des chartes en 1929. 129

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien. 134
Bibliographie et sources. 131 404
Biographies. 134 406
Corporations et corps religieux. 135 407
Histoire générale. 131 404
Histoire locale. 136 407

ERRATA du fascicule d'octobre-décembre 1928. 136
— du tome XV. 408 558

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Libr.-impr. MARQUESTE, E.-H. GUITARD, dir[r], 7, rue Ozenne, Toulouse.